QK1
.A215
v. 3-4
1904-
1905/06

N° 1. 1er Trimestre 1904.

VOL. III -4

1904-1905/06

BULLETIN ~~TRIMESTRIEL~~

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

MISSOURI BOTANICAL
GARDEN LIBRARY

Procès-verbal de la séance du 14 janvier 1904

Présidence de M. A. JULLY

La séance est ouverte à trois heures.

Etaient présents : MM. Berthier, le capitaine Mouneyres, les docteurs Villette et Fontoynont, le R. P. Cadet, Standing, le R. P. Malzac, Gerbinis, le frère Raphaël, Rasanjy et Andriamifidy.

MM. Raybaud, Baron et Sescau, empêchés, s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 1903 est lu et adopté sans modification.

Le président donne lecture de la correspondance. La seule lettre reçue est une lettre de M. le R. P. Camboué, remerciant l'Académie de son élection en qualité de membre sociétaire.

M. Standing remet à l'Académie huit photographies de lémuriens. Il ajoute qu'il se propose de préparer, pour le bulletin du 4e trimestre, une communication destinée à accompagner ces photographies. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le président déclare que cette communication sera d'autant plus intéressante que le travail de M. Standing, en permettant la détermination d'espèces nouvelles, vient confirmer l'importance du gisement de Miarinarivo et justifie les travaux poursuivis l'année précédente sous la direction de M. Raybaud.

Sur la proposition du président, les correspondants de l'Académie habitant la côte seront incessamment priés de vouloir bien faire parvenir à l'Académie, avec indication de leurs noms malgaches, les différents spécimens de grenouilles connus dans leur région. Il serait, en effet, utile autant qu'intéressant de déterminer si le crapaud existe à Madagascar, le mot Soabakaka figurant, en effet, dans les dictionnaires tantôt pour désigner une espèce de grenouille, tantôt pour désigner un crapaud. Dans l'Imerina, l'animal portant ce nom est bien une grenouille et non un crapaud. Ces spécimens provenant des provinces seraient facilement conservés, à condition d'être placés dans l'alcool ou du rhum, mais non dans le toaka indigène qui conserve mal.

Le président invite de nouveau les différents membres à vouloir bien participer effectivement, le plus tôt qu'il leur sera possible, à la création du musée de l'Académie. Ceux qui ont déjà promis des échantillons divers disent qu'ils seront heureux de pouvoir les déposer prochainement et M. le docteur Fontoynont annonce qu'il remettra bientôt à l'Académie un exemplaire de chacune des photographies des cas pathologiques qu'il a observés.

Les ouvrages reçus par l'Académie au dernier courrier sont les suivants :

1° *Bulletin de la société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, année 1903, tome XLIII, 1er semestre.

2° *Tagalen und Madagassen*, par M. le professeur Dr Renward Brandstetter.

3° *Mémoires de la section des sciences* de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. 2e série, tome III, n° 3.

4° *Bulletin de l'école française d'Extrême-Orient.* — Revue philologique, troisième année, tome III, n° 3, juillet-septembre 1903.

5° *Revue tunisienne.* — Organe de l'Institut de Carthage, association tunisienne des lettres, sciences et arts. Dixième année, n° 42. 1903.

6° *Dagh-register gehouden int castel Batavia vant passerende daer ter plaetse als over geheel Nederlants. — India.* — Anno 1676.

7° *Proeve eener ned indische bibliographie* (1659-1870). — Supplément II. — Deel LV. — 3e stuk.

8° *Tijdschrift voor indische taal, land en volkenkunde.* — Deel XLVI. — Aflevering 5.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal de la séance du 4 février 1904

Présidence de M. A. JULLY

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi.

Etaient présents: MM. Baron, Berthier, Cadet, Villette, Rasanjy, membres titulaires. Assistaient à la séance: MM. Deschamps, chef du service de l'enseignement, Fontoynont, Gerbinis, Mouneyres, Raybaud, frère Raphaël et Andriamifidy.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier et lu est adopté sans modification.

Le président procède à la lecture de la correspondance qui comprend : 1° Une lettre de M. Gautier, professeur à la faculté des lettres d'Alger, demandant à l'Académie de faire rechercher les fruits d'un dattier sauvage appelé *Kalalo*, qui existerait sur la côte Ouest et de les adresser à M. Rivière, directeur du jardin d'essais de Hamma, à Alger. Cette question est intéressante, car on ne connait pas, jusqu'ici, de dattier sauvage. M. Gautier aurait trouvé et goûté ces fruits, dans la forêt, entre Mahabo et Morondava. M. Baron croit que l'arbre dont il s'agit n'est pas de la famille des dattiers. Il est convenu cependant que le fruit sera demandé aux commandants de cercle de Morondava et de Maintirano et des échantillons adressés à M. Rivière. — 2° Une lettre du R. P. Cambouérépondant à la demande faite par l'Académie au sujet du papillon *Actias Cometes*. Ce lépidoptère serait excessivement rare et n'a pas encore été rencontré par notre correspondant, qui compte cependant sur un heureux hasard, comme celui qui l'a mis en possession de l'*Urania Ripheus*, de Drury, le papillon-roi (Lolonandriana). Le P. Camboué adresse, avec sa lettre, un extrait de la *Revue des Sciences naturelles appliquées*, du 5 mai 1889, contenant des notes sur ce papillon, destiné aux archives. Une copie de cette lettre sera envoyée au Gouverneur Général en réponse à la demande transmise par lui. — 3° Une lettre de M. Ferrand, membre correspondant, réclamant l'envoi du *Bulletin*, qui ne lui est pas parvenu pour 1903. — 4° Une demande, dans le même sens, de la Société de géographie de Marseille.

Sur la proposition du président, il est décidé que la réunion mensuelle aura lieu le troisième jeudi de chaque mois, le deuxième jeudi coïncidant souvent avec la date de départ du courrier. Les ouvrages suivants sont ensuite déposés sur le bureau :

1° Un volume *Le Malgache simplifié*, de MM. Dupuy et Ranaivo.

2° Un album de photographies pathologiques, offert à la bibliothèque de l'Académie par M. le docteur Fontoynont.

Le président rend compte ensuite à l'Assemblée que plusieurs crânes de lémuriens ont été trouvés dans les ossements subfossiles provenant de Miarinarivo, qu'ils ont été photograhiés par l'état-major

et envoyés à M. Standing, qui se trouve en ce moment au sanatorium d'Ankeramadinika, pour suite aux études entreprises par lui.

L'ensemble des photographies est communiqué à l'Académie : il est décidé qu'elles seront reproduites en phototypie et jointes à l'article que prépare M. Standing pour le *Bulletin*, l'importance de ce travail devant établir dans le monde savant le soin avec lequel l'Académie compte diriger et accentuer le développement de ses études scientifiques sur le passé de Madagascar.

Rappelant le vote unanime d'une séance précédente en vue de la création d'un musée et la nécessité, reconnue par l'Académie, d'attacher à ce musée un préparateur ayant une instruction scientifique suffisante pour classer et exposer les collections recueillies, le président informe ses collègues qu'un jeune homme réunissant les conditions voulues est en ce moment à Tananarive. Il y aurait donc intérêt à utiliser ses connaissances. M. Jully, au nom de l'Académie, fera auprès de M. le Gouverneur Général une démarche en ce sens, afin de déterminer, d'accord avec le Chef de la Colonie, dans quelle limite le budget de la Colonie pourrait participer aux appointements de ce collaborateur.

Le Président présente ensuite à ses collègues une série de modèles d'impression, avec lettre contenant les prix correspondants qui lui ont été adressés par l'imprimerie Anquetil, comme suite au projet de réédition des *Tantaran' ny Andriana*.

Sans s'arrêter encore à un modèle définitif, vu l'absence de beaucoup de membres compétents qui doivent être consultés, l'Académie admet en principe que le papier léger devra être adopté pour éviter l'épaisseur trop grande d'un volume de 600 pages. La qualité N° 10, coquille de 9 kilos la rame, semble réunir les conditions voulues. Le prix proposé par l'imprimerie est de 5.400 francs les 500 exemplaires en trois volumes, soit 10 fr. 80 les trois volumes.

Les prix sont calculés pour une édition de 1.800 pages environ, en format in-8° coquille, volumes brochés.

Le principe de la souscription étant établi, il est possible, dès maintenant, d'imprimer des bulletins de souscription et de les adresser à tous ceux qui s'intéressent au passé de la Grande Ile, soit en France, soit sur place, en indiquant comme base de prix, pour éviter tout aléa, douze francs pour les trois volumes, ce qui suppose, avec la réserve et les dons promis, à peu près quatre cents souscripteurs.

Le docteur Fontoynont signale l'intérêt à ce que l'ouvrage soit accompagné de notes historiques ou grammaticales destinées soit à éclaircir, soit à compléter le texte. Le P. Cadet demande si l'édition sera faite avec l'ancienne orthographe ou après corrections. A l'unanimité, il est décidé que les corrections nécessaires seront faites et des notes ajoutées, ainsi qu'un index alphabétique reconnu indispensable pour faciliter les recherches de cet ouvrage touffu.

Le président fait observer que l'œuvre ainsi rééditée s'adresse à un cercle restreint de lecteurs, qui s'augmenterait considérablement si une traduction pouvait être publiée.

MM. Baron et Cadet déclarent cette traduction impossible, autant à cause du texte lui-même que par suite du travail considérable qu'elle exigerait et qui ne saurait être menée à bien sans la collaboration de Malgaches lettrés.

Il est décidé que la prochaine séance sera consacrée à l'examen de toutes ces questions pour arrêter les mesures définitives à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Procès-verbal de la séance du 17 mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

La séance est ouverte à trois heures.

Etaient présents : MM. Baron, Cadet, Malzac, Sescau, Rasanjy, membres titulaires.

Assistaient à la séance : MM. Fontoynont, Mouneyres, Sibree, Gerbinis, frère Raphaël.

MM. Berthier, Raybaud, Andriamifidy s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 1904 est lu et adopté sans modification. Il est procédé à la lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. Sibree offrant à Académie une collection de vingt-quatre cartes de Madagascar à diverses époques, dont quelques-unes copiées sur des originaux intéressants déposés au British Museum de Londres. L'assemblée manifeste à M. Sibree sa reconnaissance pour ce don qui vient enrichir les collections historiques de la bibliothèque.

2° Une lettre de Mgr Crouzet annonçant l'envoi à l'Académie de onze cartes anciennes originales, provenant des archives de la Mission lazariste. Cet envoi est déposé sur le bureau et il est décidé à l'unanimité qu'au nom de l'Académie le président remerciera Mgr Crouzet de ce don très intéressant.

3° Une note de l'administrateur de l'Imprimerie Officielle répondant à la réclamation faite par M. Ferrand, établissant que le service du bulletin a été fait régulièrement à notre collègue depuis le 1er trimestre 1902.

4° Une lettre de M. Gautier, en date du 28 décembre 1903, signalant l'intérêt que présentent les manuscrits antaimorona, maintenant que la clef en a été trouvée. M. Gautier continue ses études dans ce sens et désirerait que tous les manuscrits pouvant encore exister sur la côte Est soient recueillis par l'Académie, qui les ferait parvenir successivement à notre collègue pour les étudier et les traduire. Il est décidé qu'une lettre sera adressée à M. le Gouverneur Général pour donner suite à cette question qui présente pour l'histoire de Madagascar un intérêt de premier ordre, étant donné l'absence complète de documents écrits antérieurs au XIXe siècle.

5° Une seconde lettre de M. Gautier, en date du 15 janvier 1904, demandant à l'Académie de déterminer par renseignements locaux quelle était la relation exacte entre le 1er janvier 1904 et le quantième du mois lunaire malgache correspondant dans la région de Farafangana. Ce renseignement a pour bnt de fixer certaines dates indiquées dans les manuscrits antaimorona et spécialement dans l'un d'eux qui traite des rapports de ces tribus avec notre compatriote La Case : le manuscrit remonterait à l'année 1665.

6° Une lettre de M. Aristide Marre faisant observer que dans la liste des mots tagals, négritos et malgaches publiés par M. Jully dans son rapport sur l'exposition de Hanoï, le nombre des mots tagals est incomplet et plusieurs « sont exprimés plus ou moins correctement ».

M. Jully fait observer que, ainsi qu'il l'a déclaré dans le bulletin de l'Académie du 2e trimestre 1903, il a transcrit, suivant le principe de la phonétique, les mots qu'il recueillait de la bouche même des tagals et des négritos, en adoptant l'orthographe malgache, soit dans le corps du mot, soit dans les syllabes finales, afin de rendre plus nette la concordance de la plupart de ces mots avec leurs correspondants malgaches. Le président, rendant hommage à la haute compétence de notre dévoué collègue, dont les travaux sur les affinités du malgache avec les langues de l'archipel malayo-polynésien sont connus de tous, déclare qu'il n'a jamais voulu faire œuvre philologique, mais qu'il s'est uniquement préoccupé de noter, au cours de son voyage, les mots tels qu'il les avait entendu prononcer.

7° Une lettre de M. Jakobsen, datée de Christiania, s'excusant de son long silence et adressant à l'Académie une courte notice en malgache sur les idées religieuses des Bara. Il est décidé que ce travail sera soumis à la commission d'études.

8° Une lettre du Gouvernement Général avertissant que, conformément à sa demande, l'Académie Malgache est abonnée à la *Revue d'anthropologie* et à la *Revue de philologie et d'ethnographie*.

9° L'extrait d'une lettre de M. le général Paris au Gouverneur Général de Madagascar, proposant d'établir pour la Colonie un herbier de toutes les espèces de mousses reçues par lui de Madagascar et déterminées, avec tous renseignements.

L'Académie, en vue de la constitution de son musée, serait reconnaissante à son auteur d'un pareil envoi et ferait de son côté le possible pour augmenter les collections de M. le général Paris. Il est décidé qu'une lettre sera adressée dans ce sens à M. le Gouverneur Général.

10° Plusieurs demandes ont été transmises au président en vue d'obtenir le service régulier du bulletin. L'Académie, à l'unanimité, manifeste le désir que le bulletin soit envoyé aux directeurs et chefs de service de Tananarive, ainsi qu'à l'*Écho de Madagascar* et au correspondant de la *Dépêche coloniale* à Tananarive.

Les publications suivantes sont ensuite déposées sur le bureau :

1° N° 43 (janvier 1904) de la *Revue tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage.

2° *Notulen van de Algemeene en Directievergaderingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*. XLI, 1903.

3° *Tijdschrift voor indische Taal, Land en Volkenkunde*. XLVI, 1903.

4° Le N° 4 du tome III (octobre-décembre 1903) du *Bulletin de l'école française d'Extrême-Orient*.

5° *Bulletin de la Société d'études scientifiques d'Angers*. (XXXIIe année, 1902).

6° *De Tjandi Mendœt voor de restauratie door*. B. Kersjes en C. Den Hamer.

La correspondance étant épuisée, la question à l'ordre du jour porte sur la réimpression des *Tantaran' ny Andriana*.

L'Académie, étant donné l'absence de plusieurs membres compétents à la séance précédente, revient sur la question des corrections orthographiques à apporter à l'ouvrage du P. Callet.

Le président tient à faire remarquer qu'il y aurait à son avis avantage à publier, suivant l'orthographe adoptée par son auteur, ce recueil, composé au jour le jour, dans une forme qui a vieilli, mais qui était, à l'époque de sa publication, l'expression du langage courant usité en Imerina. Le P. Malzac se range à cet avis. M. Sescau fait remarquer, qu'en effet, les publications faites en France reproduisent toujours le texte primitif. La question est soumise au vote des six membres titulaires présents et le dépouillement du scrutin donne trois voix pour l'ancienne orthographe, une voix pour la nouvelle et deux abstentions. Ce vote devant servir d'indication, la question est engagée sur le fond. Le président signale à nouveau que l'adoption de l'ancienne orthographe lui semble nécessaire étant donné la difficulté de déterminer, dès maintenant, les règles fixes qui président à l'orthographe moderne. L'Académie, tout en se préoccupant des questions philologiques, ne doit pas perdre de vue le programme d'études étendu et complexe qu'elle s'est tracé en adoptant le règlement intérieur. L'étude philologique la conduira forcément ou à augmenter le nombre des séances ou à consacrer toutes ses réunions mensuelles à l'examen des questions de linguistique. En conséquence, le président propose de se réunir, le jeudi 24 mars, en séance extraordinaire. Plusieurs membres s'opposent à cette motion, faisant observer que leurs occupations ne leur permettraient pas d'assister à ces réunions. Pour couper court à la question orthographique, M. Baron propose de laisser à la Mission, propriétaire de l'ouvrage du P. Callet, le soin de revoir le texte et d'adopter l'orthographe qu'elle jugerait nécessaire; il ajoute que, pour son compte, il est prêt à apporter à l'œuvre sa collaboration sous la forme de notes de botanique. Le P. Cadet croit pouvoir affirmer que la Mission, qui a cédé ses droits à l'Académie, ne consentirait pas à assumer une si lourde tâche et que cette proposition ne peut avoir de suite. Il ajoute qu'à son avis les corrections orthographiques indispensables en l'espèce sont peu nombreuses et peuvent être facilement et rapidement discutées, qu'au surplus, au cas où l'on voudrait aborder le problème général de la réforme de l'orthographe, l'étude qu'il a livrée au bulletin du 3e trimestre 1903, actuellement à l'impression, pourrait servir de base aux délibérations de l'Académie. M. Baron fait observer que, s'il s'agit de fixer d'une façon définitive ces réformes, il serait indispensable d'en déterminer avant tout l'ordre de succession pour que chacun puisse, en toute connaissance, participer à la discussion. Il ajoute, cependant, que s'il s'agit d'adopter une orthographe dont l'emploi sera limité à la réimpression des *Tantaran' ny Andriana*, l'entente doit être facile. L'assemblée, se rangeant à ce dernier avis, décide que la question ainsi précisée sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Avant de lever la séance, le président tient à faire remarquer que l'expérience a démontré la difficulté de réunir d'une façon constante un nombre suffisant de membres titulaires, par suite du départ en congé ou de l'éloignement de plusieurs d'entre eux. Le chiffre primitivement fixé par l'arrêté du Gouverneur Général semble donc devoir être augmenté et il y aurait lieu de porter la question devant l'autorité compétente, l'Académie, aux termes de l'article 5 de l'arrêté organique du 23 janvier 1903, devant se prononcer seulement sur le remplacement des vacances qui peuvent se produire parmi les membres titulaires existants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et renvoyée au jeudi 21 avril prochain.

Le président tient à faire remarquer qu'il y aurait à adopter, pour l'ouvrage à publier, suivant l'orthographe adoptée par son auteur, ce recueil, commencé au jour le jour, dans une localité qui a vieilli, mais qui était, à l'époque de sa publication, l'expression du langage courant usité en Imerina. Le P. Malzac se range à cet avis. M. Besson fait remarquer qu'en effet, les publications faites en France reproduisent toujours le texte primitif. La question est soumise au vote des six membres titulaires présents et le dépouillement du scrutin donne trois voix pour l'ancienne orthographe, une voix pour la nouvelle et deux abstentions. Ce vote devant servir d'indication, la question est engagée sur le fond. Le président constate à nouveau que l'adoption de l'ancienne orthographe lui semble nécessaire. C'est donc la difficulté de déterminer, dès maintenant, les règles fixes qui présideront à l'orthographe moderne. L'Académie, tout en se préoccupant des questions philologiques, ne doit pas perdre de vue le programme d'études étendu et complexe qu'elle s'est tracé en adoptant le règlement intérieur; l'étude philologique la conduira forcément à augmenter le nombre des séances ou à consacrer toutes ses réunions mensuelles à l'examen des questions de linguistique. En conséquence, le président propose de se réunir, le jeudi 24 mars, en séance extraordinaire. Plusieurs membres s'opposent à cette motion, faisant observer que leurs occupations ne leur permettraient pas d'assister à ces réunions. Pour couper court à la question orthographique, M. Baron propose de laisser à la Mission, propriétaire de l'ouvrage du P. Callet, le soin de revoir le texte et d'adopter l'orthographe qu'elle jugerait nécessaire; il ajoute que, pour son compte, il est prêt à apporter à l'œuvre sa collaboration sous la forme de notes de botanique. Le P. Malzac croit pouvoir affirmer que la Mission, qui a cédé ses droits à l'Académie, ne consentirait pas à assumer une si lourde tâche et que cette proposition ne peut avoir de suite. Il ajoute qu'à son avis les corrections orthographiques indispensables en l'espèce sont peu nombreuses et peuvent être facilement et rapidement exécutées, qu'au surplus, au cas où l'on voudrait aborder le problème général de la réforme de l'orthographe, l'étude qu'il a livrée au bulletin du 1er trimestre 1903, actuellement à l'impression, pourrait servir de base aux délibérations de l'Académie. M. Baron fait observer que, s'il s'agit de fixer d'une façon définitive ces réformes, il serait indispensable d'en déterminer avant tout l'ordre de succession pour que chacun puisse, en toute connaissance, participer à la discussion. Il ajoute, cependant, que s'il s'agit d'adopter une orthographe dont l'emploi sera limité à la réimpression des *Tantara ny Andriana*, la solution doit être facile. L'assemblée se rangeant à ce dernier avis, décide que la question sera portée de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Avant de lever la séance, le président tient à faire remarquer que l'expérience a démontré la difficulté de réunir d'une façon constante un nombre suffisant de membres titulaires, par suite du départ en congé ou de l'éloignement de plusieurs d'entre eux. Le chiffre primitivement fixé par l'arrêté du Gouverneur Général semble donc devoir être augmenté, et il y aurait lieu de poser la question devant l'autorité compétente, l'Académie, aux termes de l'article 3 de l'arrêté organique du 23 janvier 1902, devant se prononcer annuellement sur le remplacement des vacances qui peuvent se produire parmi les membres titulaires existants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et renvoyée au jeudi 21 avril prochain.

NOTES SUR LE DROIT ÉMINENT DU SOUVERAIN[1]

à Madagascar

Il est assurément malaisé, dans un pays qui, longtemps demeuré en dehors du commerce des peuples, ignora jusqu'à une époque récente l'usage de l'écriture et ne peut offrir ainsi aux investigations de ceux qui s'intéressent à son histoire aucun monument littéraire, de découvrir avec quelque précision dans les détails les règles qui y présidaient aux diverses manifestations de la vie sociale.

La tradition orale a pu, dans le domaine historique proprement dit, garder, bien que péniblement, mémoire des événements d'un siècle ou deux ; elle s'est trouvée tout à fait impuissante à conserver dans toute la rigueur d'une formule immuable les principes de droit coutumier qui régissaient les biens et les personnes. Aussi, est-ce avec des divergences absolues sur leur nature et leur étendue que ces principes ont été exposés dans les études basées sur la tradition comme source unique d'information.

L'un d'entre eux, resté parmi les plus discutés, est incontestablement celui qui vise le droit du souverain d'Imerina sur la terre de son royaume. On pourrait pourtant objecter que, à une époque, — récente, d'ailleurs, — la diplomatie hova avait tenté d'en donner une définition précise. Au cours des négociations engagées en 1882 par Rainilaiarivony auprès des gouvernements anglais et français, en vue d'une revision des traités de 1865 et 1868 en ce qui touchait le droit reconnu aux sujets de ces deux nations d'acquérir des terres à Madagascar, les ambassadeurs hova, dans une note du 22 novembre 1882 adressée au gouvernement français, proposaient l'assimilation du royaume de Madagascar aux Etats d'Orient, où la propriété n'est accordée, même aux sujets de la couronne, que sous forme d'une délégation indéfinie de la possession ou sol, lequel « doit toujours demeurer la propriété du souverain ».

Cette thèse, nous ne consentîmes pas à l'accepter alors, et même depuis l'annexion de la Grande Ile elle a été encore très discutée.

Pourtant, s'il est une formule que la tradition orale ait apportée jusqu'à nous, immuable dans son expression concise, n'est-ce point celle qui proclame que « la terre est la chose du roi » ? Au début comme au déclin du siècle qui vient de finir, Andrianampoinimerina

---

1 Les études publiées dans le bulletin de l'Académie Malgache, bien que soumises à un vote préalable, ne sauraient engager que la responsabilité de leurs auteurs.

en ses kabary et Ranavalona III dans la proclamation du 29 mars 1881, affirmaient également: « Ahy ny tany sy ny fanjakana! » La même idée se retrouve constante dans tous les actes essentiels, dans tous les épisodes solennels de la vie des souverains hova. Le Bulletin de l'Académie en a fourni un exemple nouveau qui vient s'ajouter à tant d'autres. A son lit de mort, Andrianampoinimerina adressait aux nobles qui l'entouraient les paroles suivantes: « Laidama anie tsy mba alain' olona tahaka........; fa azy ny tany sy ny fanjakana! » (*Bull. de l'Acad. malg.*, vol. I, n° 2. — Dernières recommandations d'Andrianampoinimerina, p. 76.

Or, ce n'était pas là une vaine formule; le roi était bien et réellement maître absolu et avait la pleine disposition de tout le sol du royaume. Sans doute, les habitants avaient individuellement la jouissance de certaines parcelles; à ce titre, ils pouvaient en user à leur gré, en recueillir les fruits à leur profit exclusif, sous réserve, bien entendu, des impôts établis; ils avaient encore la faculté de transmettre leurs droits à leurs descendants, voire même, moyennant l'exécution de certaines prescriptions coutumières, de les céder à des tiers à prix d'argent; mais tous ces droits privés étaient subordonnés au bon vouloir du souverain, qui restait maître suprême de les laisser s'exercer ou d'en retirer le bénéfice.

C'est à tort que l'on voudrait considérer le partage des terres effectué par Andrianampoinimerina comme équivalent à un abandon définitif du roi en faveur de ses sujets. L'attribution de lots soigneusement délimités aux six tribus n'a eu pour objet que de tracer à chacune d'elles sa sphère d'action, la région dans l'étendue de laquelle chacun de ses membres aurait la faculté de se créer un héritage par son travail.

Une étude de M. Gauthier, *Notes d'histoire malgache*, fait ressortir d'une façon très claire le double fait que l'indigène, qui avait le droit de disposer par voie de vente ou d'échange de la parcelle à lui dévolue, n'en était cependant propriétaire que sous la condition expresse de mise en valeur. Faute de se soumettre à cette obligation, le propriétaire s'exposait à être chassé du fokon' olona et nécessairement évincé de la part du terrain concédé à ce fokon' olona.

« Sous le règne d'Impoina, les Malgaches de l'Imerina étaient « debout à cinq heures. Le chef du village doit conduire le récalci- « trant à son champ et lui prescrire sa besogne; si ces procédés pa- « ternels ne suffisent pas, « Qu'on me l'amène », dit le roi, « je me « charge de lui ». Impoina prévoit le cas où un paysan chercherait « une terre plus facile à bêcher », où il aurait l'imprudence de « changer de champ, de vendre le sien et d'en acheter un autre. Là « son indignation ne connait plus de bornes: « Ce sont des prétextes « pour ne rien faire; tous les champs de mon royaume se valent: les « Merina sont des œufs qui ne doivent point changer de couveuse; « qu'on m'amène cet homme, je le ferai vendre comme esclave ».

« Ce ne sont pas seulement les chefs qui sont responsables: « tout le fokon' olona l'est aussi.

« *Le fokon' olona doit chasser les fainéants du village*: « Cet « homme nous déshonore, *manaratsy anay* ». Le voisin doit dénon- « cer son voisin; « la maison du Nord » doit dénoncer « la maison du « Sud ». (*Notes, reconnaissances et explorations*, 3e vol. 15e livr, p. 299).

Cet extrait donne la juste valeur de ce qu'était alors le droit du propriétaire foncier. Les progrès accomplis dans les années qui

suivirent n'apportèrent que peu de modifications aux anciens us. Mais, par contre, ils vinrent fournir, grâce à l'introduction de l'écriture, la preuve irréfragable de la persistance du même principe.

Lorsqu'on consulte les archives de l'ancien gouvernement hova, on acquiert la conviction de plus en plus solide que le droit de propriété des habitants n'avait d'autre base que l'autorisation tacite du souverain d'occuper les parcelles mises en valeur.

Les instructions transmises après la campagne de 1883-1885 au gouverneur de Tamatave Rainandriamampandry par le ministre des affaires étrangères Ravoninahitriniarivo constituent à cet égard un document particulièrement intéressant. Elle posent dès l'abord cette double règle :

« I. — Il existe des terrains déjà cultivés par des Malgaches ; ces terrains appartiennent à ceux qui les occupent et les cultivent.

« II. — Il existe des terrains incultes, ceux-ci appartiennent au gouvernement ».

Et les conclusions qui en découlent suivent, non moins précises :

« Si des Malgaches détiennent un terrain *lavavolo*, sans y avoir « élevé aucune construction, fait aucune culture et sans s'y être « installés, et s'ils veulent le louer à des étrangers, vous devez vous « y opposer ; c'est à vous seuls, représentants de l'autorité, qu'il « appartient de le louer, puisque c'est un terrain *lavavolo* ».

N'est-ce point là la démonstration péremptoire de ce fait que le droit de l'indigène cesse, pour faire place au droit supérieur du souverain, dès que la mise en valeur n'est plus assurée ?

Mais il y a plus : chaque fois qu'un contrat de location passé entre un sujet malgache et un étranger était soumis à l'approbation de l'autorité, — formalité obligatoire à peine de nullité, — il y était inséré une réserve conçue, sinon dans les mêmes termes, au moins dans le même sens que la clause ci-après, extraite d'un bail portant la date du 26 juin 1894 et intéressant une propriété privée de Tananarive.

« La Reine de Madagascar a le droit de faire ce qui lui plaira « sur ladite propriété. Dans le cas où le gouvernement malgache en « aurait besoin, le locataire ou ses successeurs s'engagent à se re- « tirer sans prétendre à aucune indemnité. »

Peut-être pourrait-on imaginer qu'il s'agit là d'une simple clause de style, sans portée aucune. Mais que dire alors du document suivant, — fort probablement unique en son genre, car il constate l'aliénation au profit d'un étranger de la pleine propriété d'une parcelle de terre malgache — :

« A Tananarive, le 15 alahamady 1863.

« Monsieur Laborde a acquis pour la somme de deux cents pias- « tres (200 A) un emplacement à l'Est d'Andohalo, des enfants de Ra- « tera, Ratsira, Ravinany, Rabefiringa, 9 hrs, Ratavy, Ravelonanahary, « Rafaravavy, tous co-propriétaires, qui en ont discuté et touché le « prix ci-dessus exprimé.

« Ont été témoins de la vente, *après que le Roi eut fait savoir « que les propriétaires étaient laissés libres d'aliéner le terrain « ou de le conserver*, Andriamanjato, Rasoamanana, Andrianantoan- « dro, Ramanankoarivo, etc., etc.....

« Les envoyés du Roi : Ramanankozaraina, 14 hrs ; Rainitsonga, « 11 hrs, Rainibiby, 11 hrs ; Ramanandray, 11 hrs : Ramiaramanana, « 11 hrs, Razoany, 9 hrs ; Ramamonjy, 9 hrs ; Rainimamonjy ;

« Et les aides de camp de M. Laborde : Ravoatra, 12 hrs, et Ra-
« miantra, 10 hrs. »

La présence des envoyés du Roi, chargés de ses pouvoirs, à la conclusion de cette vente pourrait-elle avoir une autre raison d'être que le droit éminent du souverain sur l'immeuble cédé ? Or, s'il en était ainsi sous le règne du plus libéral des monarques d'Imerina, de celui-là même qui put autoriser un étranger à acquérir une parcelle du sol national, n'est-il pas oiseux de soutenir que ses prédécesseurs, ses successeurs même aient été moins stricts dans la conservation de leurs droits ? On peut objecter, il est vrai, que les preuves rapportées à l'appui de la thèse qui vient d'être exposée ne se rencontrent que dans les conventions intéressant des étrangers, et que, par conséquent, le droit éminent du souverain ne s'exerçait point à l'encontre de ses propres sujets. Cet argument n'est pas concluant : il est évident que l'on chercherait en vain des contrats réunissant les signatures et les engagements réciproques de représentants du gouvernement et de sujets hova ; un tel formalisme était superflu quand des nationaux étaient seuls en cause : un ordre émané du Rova était exécutoire sans discussion. Il est au surplus avéré que lorsque les nécessités gouvernementales, — ou parfois même le simple bon plaisir, — l'exigeaient, c'était sans hésitation aucune que le souverain usait de son droit de propriétaire éminent du sol du royaume. Il suffit pour s'en convaincre de considérer avec quelle simplicité de méthode, dans les circonstances les plus variées, se pratiquait l'expropriation. Le mot « expropriation » ne rend d'ailleurs qu'imparfaitement l'idée qu'il convient d'exprimer, car il sous-entend toute une procédure et surtout présuppose des motifs d'intérêt général dont nul n'avait souci à Madagascar : l'ordre royal suffisait. Le particulier ou l'association en faveur de qui l'expropriation avait lieu indemnisait les occupants, qu'ils fussent ou non consentants, et s'installait à leur lieu et place. Quelques exemples démontreront l'exactitude du fait avancé.

Voici d'abord l'acte d'affectation aux « Chrétiens de l'Eglise protestante », pour l'édification de temples, de divers emplacements précédemment occupés par des tiers :

« Ambodin' Andohalo, 9 décembre 1862.

« Nous, Radama II, Roi de Madagascar, tant dans notre domaine
« personel que dans celui de nos héritiers et successeurs, donnons
« au personnel et aux chrétiens malgaches des paroisses protestantes
« dépendant de la London Missionary Society les emplacements d'Am-
« bohipotsy, Fiadanana, Amparimarina (*dont les propriétaires ont*
« *été indemnisés*) Faravohitra et Ambatonakanga, afin que cette Socié-
« té puisse y ériger des temples ou autres maisons destinées à l'exer-
« cice du culte ou à l'enseignement des pratiques chrétiennes. Les
« emplacements ci-dessus énumérés appartiendront aux Chrétiens de
« la religion protestante et à leur descendance, en commémoration
« des martyrs qui furent persécutés et périrent en ces divers lieux à
« cause de leur foi et de leur amour du Christ. »

Signé : **RADAMA, Roi.**

C'est de la même manière qu'il était procédé à l'installation des étrangers que les souverains de Tananarive voulaient retenir auprès d'eux. Voici, dans cet ordre d'idées, les explications très circonstanciées fournies par le ministre Ravoninahitriniarivo au cours d'une lettre en date du 23 septembre 1879, adressée au Com-

missaire du Gouvernement français à Tananarive au début du différend relatif au règlement de la succession Laborde :

« En outre, voici ce que je dois vous dire, Monsieur le Commis-
« saire, et je tiens à ce que vous le sachiez bien : d'après les lois
« de notre pays, le souverain de Madagascar est ici le seul maître
« des terres. Si les terrains sont occupés, le souverain peut les
« reprendre aux occupants pour un motif grave et utile au Gouverne-
« ment.

« Or le motif grave pour lequel on avait repris aux personnes
« qui occupaient les emplacements où fut installé M. Laborde,
« afin de lui permettre d'agrandir celui où se trouvait son habitation,
« ainsi que celui qui lui servait de campagne, résidait dans les
« services par lui rendus au royaume : il était alors aimé de la
« Reine Ranavalona Ire et du peuple ; aussi tous les emplacements
« avoisinant sa demeure ainsi que sa campagne lui furent-ils attri-
« bués pour son installation. Ils furent retirés aux occupants et M. La-
« borde en prit possession, après enlèvement des constructions
« existantes.........»

(Recueil de pièces diplomatiques publié par l'Imprimerie de la Reine, 1882.)

Enfin, plus récemment encore, MM. Suberbie et Cie étaient autorisés à reprendre aux indigènes, moyennant indemnité, les terrains qui pourraient leur être nécessaires :

« Il est parfaitement entendu que les habitants malgaches ins-
« tallés depuis longtemps sur les terrains de la concession de M. Su-
« berbie pourront continuer à l'habiter, et, *si MM. L. Suberbie et Cie*
« *avaient besoin pour leurs travaux des terrains plantés ou cons-*
« *truits par eux, ils auraient à leur donner une indemnité pour les*
« *maisons et terrains* ; cette indemnité serait arbitrée par le repré-
« sentant de S. E. Rainilaiarivony, Premier Ministre et commandant
« en chef, et MM. L. Suberbie et Cie...... »

(Convention du 28 alohotsy (16 mai) 1880. — Article 11.)

Devant toutes ces preuves écrites, il semble bien difficile de soutenir que le droit éminent du souverain sur le sol de Madagascar fût véritablement tombé en désuétude dès avant la conquête de la Grande Ile. On a dit encore que ce droit « existait réellement en « tant qu'il s'est agi de s'en servir pour empêcher l'accès de l'étran- « ger, mais qu'il n'existait plus qu'à l'état virtuel et théorique vis-à- « vis des indigènes. » L'origine d'une telle opinion a été expliquée déjà, mais il a été démontré en même temps, d'une façon péremptoire, que ce droit s'était exercé en faveur précisément d'étrangers sur des terres notoirement possédées par des indigènes, et celà jusqu'à une époque toute récente.

En fait, il subsista jusqu'au 9 mars 1896. La loi de la Reine promulguée à cette date, qui rappelle en son article 1er le vieux principe de la monarchie hova : « Le sol du royaume appartient à l'Etat », qui donne ensuite à l'habitant le moyen de devenir propriétaire exclusif et incontestable de la parcelle que lui et les siens ont fécondée par leur labeur et se termine enfin par cette double formule, sauvegarde du droit nouveau : « Toute propriété immatriculée est « inviolable. Le propriétaire ne peut être dépossédé de la moindre « portion que pour une cause d'utilité publique légalement » constatée et moyennant une juste et préalable indemnité en fut la condamnation.

L'acte du 9 mars 1896 fit faire au peuple malgache, en un jour,

dans la voie de l'affranchissement et du progrès, l'étape énorme que les nations civilisées ont mis des siècles à franchir. Au point de vue du développement économique, il consacre la réforme assurément la plus considérable de toutes celles dont la France victorieuse a doté sa nouvelle possession.

Auguste BOUDILLON.

Règles de la prononciation malgache et ortographe tirée de ces règles

1. Les mots d'une seule syllabe sont toujours accentués : — Ra, ro, vy, fy, zo.

2. La lettre *e* et toutes les diphtongues sont accentuées : — Rabe, mandre, ise, Ralay, mandray, ireo, vangio, maiakia.

3. Tous les mots de deux syllabes, dans lesquels ne s'applique pas la règle précédente, ont leur première syllabe accentuée : — Loka, rotra, tana, bala, dada, didy, toto.

4. Dans les mots ayant plus de deux syllabes et qui se terminent par *ka*, *na* ou *tra*, c'est l'antépénultième qui est accentuée, à moins que la 2e règle ne transporte l'accent sur la pénultième : — Zanaka, fanànana, avaratra ; — Mahamaika, fanaikena, manamboatra.

5. Mais si ces mots de plus de deux syllabes ne se terminent pas par *ka, na* ou *tra*, et que la 2e règle ne mette pas l'accent sur la dernière syllable, c'est la pénultième qui porte l'accent : — Mahalala, mibaby, mandrary, mifangaro ; — Manome, mampahay.

6. Dans le langage écrit, il faut mettre un accent sur toute syllabe accentuée qui n'entre pas dans l'une des règles qui précèdent. Ainsi, on doit écrire ; — Zomà, mipip*y*, mihal*o*, tanàna, mizàka, manazàtra, mahatràtra.

7. Dans tous les mots de trois syllabes et au-dessous, les finales lina, nina, lona, nona sont muettes. Ainsi.

Malina	se prononce comme	s'il y avait	Mal'.
Hanina	id.	id.	Han'.
Avalona	id.	id.	Aval'.
Anona	id.	id.	An'.

Seulement les lèvres doivent s'ouvrir médiocrement dans les finales lina, nina, et se fermer un peu dans celles de lona, nona.

8. Dans l'écriture, toutes les racines monosyllabiques doivent porter l'accent, chaque fois qu'on les réunit à un préfixe ou à un autre mot, à moins que cette syllabe ne porte déjà naturellement la prononciation forte indiquée dans la 2e règle. Ainsi, dans l'emploi des racines *to*, *fo*, *fy*. *vy*, on doit écrire : Mankat*o*, manamp*o*, Ambohip*o*, mankaf*y*, Ambatolev*y* ; — fay, be : Mahafay, mahabe.

9. De même on doit écrire l'accent sur l'avant-dernière syllabe de tous les mots terminés par *ka*, *na*, *tra*, formés des racines disyllabiques, à moins que cette syllabe ne soit déjà accentuée par application de la 2e règle. Ainsi, pour les dérivés des racines *zaka, zana, vatra*, on doit écrire : Mahazàka, Ambohimanjàka, mazàna, mahavàtra.

10. Mais si le mot d'une ou de deux syllabes ne s'unit à d'autre mot que par un trait-d'union ou une apostrophe, on ne doit pas écrire l'accent sur ces syllabes. Ainsi, en prenant les mots *fo*, *fy*, *tsy*, *ra*, *dina*, *saka*, *rotra*, on doit écrire : Mahafatra-po, hanim-py, afa-tsy, mivoa-dra, fatin-dina, tongo-tsaka, tahon-drotra.

11. Pour les syllabes muettes *lina*, *nina*, *lona*, *nona*, bien qu'on

ne les prononce pas, on doit les écrire. Et pour savoir si un mot est terminé par l'une d'elles, il suffit de placer un complément, ou un adjectif dont l'initiale est une consonne, immédiatement après ce mot. Ainsi, on sait qu'on doit écrire :

1° Milina, et non mila, parce qu'on dit milin'Ifarahantsana, et non milan'Ifarahantsana ;

2° Kristianina, et non Kristiana, parce qu'on dit kristianin'Ilafy, kristianin-drehetra, et non kristian'Ilafy, kristian-drehetra ;

3° Ndrianantoanina, et non Ndrianantoana, parce qu'on dit Ndrianantoanin'Isotry, Ndrianantoanin-dRainizafy, et non Ndrianantoan' Isotry, Ndrianantoan-dRainizafy ;

4° Sonina, et non sona, parce qu'on dit sonim-be, et non som-be, ni sonam-be ;

5° Vilona, et non vila, parce qu'on dit vilon-tsara, et non vila-tsara ;

6° Vanona, et non vana, parce qu'on dit vanom-bary, et non vambary, ni vanam-bary.

JOURNAL DE JAMES HASTIE

pendant un voyage à Madagascar du 14 novembre 1817 au 26 mars 1818

Copié d'après un cahier trouvé dans les papiers de feu Charles Telfair (1)

14 novembre 1817.

Reçu du trésor par l'ordre du gouverneur 200 dollars et donné immédiatement à Ratzalica et Ramalaza, les ministres de Radama, 60 dollars chacun, et à Rahazana, le ministre de Jean René, 30 dollars comme présent de Son Excellence ; payai Zeddie, l'interprète, pour 2 mois à 20 dollars chacun, 40 dollars. Total 190 dollars.

15 novembre.

Reçu l'ordre de partir pour Madagascar.

16 au 18 novembre.

Jours employés à me procurer des présents et divers objets. Reçu du trésor en compte public, 300 dollars en argent, 101 dollars en 8 pièces et 99 dollars en or : total 500 dollars. Je déposai 20 dollars chez le quartier-maître du 22e régiment pour les 6 garçons placés pour apprendre la musique ; je payai 10 dollars à M. Debay pour la réparation des 6 montres du roi Radama. Reçu du magasinier civil les présents suivants pour Radama.

2 miroirs.
2 globes.
1 complet en velours avec broderies d'or.
1 paire d'épaulettes.
1 sabre et ceinturon.
1 ceinture.
1 boîte de graines de légumes.
12 lbs (livres) de fil.
8 yards de soie rouge.
1 douzaine de paires de gants.
1 collet.
4 plats en verre taillé.

Provisions pour le service public

80 pièces de tissu bleu.
160 id. de garas bleu.

Note 1. — Nous avons laissé James Hastie le 21 octobre 1817, au moment où il arrivait à Tamatave et se préparait à partir pour l'Ile de France. Avec le second manuscrit nous le retrouvons à Maurice, sur le point de s'embarquer pour Madagascar. Ce manuscrit, donné à l'Académie par M. Dupont, complète donc celui de M. Baron et nous donne le détail au jour le jour très précis des faits intéressants de l'histoire de Madagascar pendant les années 1817 et 1818, c'est-à-dire à l'époque où l'intérieur de la Grande Ile s'ouvrait à l'influence européenne tandis que la puissance hova s'étendait vers les côtes.

160 pièces de tissu blanc.
80 id. de mouchoirs.
80 id. de patna.
30 sacs de riz.
1 baril de bœuf.
230 gallons de rhum en 4 barils.

Papeterie

2 rames de papiers.
400 plumes.
2 douzaines de crayons.
2 id. de cire à cacheter.
3 cahiers.
1 boîte en fer-blanc pour les papiers.

19 novembre.

Embarqué sur le *Jeune-Adolphe* avec les deux ministres de Radama et celui de Jean René ainsi que douze suivants avec six tonnes de bagages, de provisions et de présents. N'ayant pas encore obtenu la permission nécessaire de la douane, nous ne pouvons partir aujourd'hui.

20 novembre.

Levé l'ancre à 4 heures de l'après-midi : nous naviguons en droite ligne avec le vent et arrivons dans la baie de Tamatave à sept heures du soir le 24 : loué une maison 10 dollars.

25 novembre.

Je donnai à Jean René un baril de rhum et lui délivrai une copie des ordres du gouverneur le gratifiant d'une allocation de 50 dollars par mois. Nous avons consommé 2 sacs de riz et le baril de bœuf pendant le voyage : j'ai fait débarquer les provisions, cadeaux, etc.

26 novembre.

Jour pluvieux : donné à l'homme de Jean René 1 pièce de tissu blanc ; passé la journée à me procurer des marmites.

27 novembre.

Jour pluvieux employé à faire des paquets pour le voyage.

28 novembre.

Matinée sèche : donné à Ratzalica 5 sacs de riz et un baril de rhum ; confectionné 5 sacs de riz pour le voyage dans la forêt ; donné à M. Bragg 7 pièces d'étoffe bleue, 5 d'étoffe blanche et 18 sacs de riz en acompte. Dépensé une pièce d'étoffe blanche pour faire des sacs et de la corde pour ficeler les paquets ; payé 7 dollars la location d'un bateau pour débarquer les provisions, etc. Payé à Jean René 12 dollard pour 2 sacs de riz qu'il avait fournis à M. Bragg pour les Indiens et payé les 18 Indiens 1 dollar chacun pour septembre et octobre.

29 novembre.

Matinée sèche. Je laisse chez Jean René :
118 pièces de garras bleu.
20 id. de tissu bleu.
109 id. de tissu blanc.
62 id. de patna.

69 pièces de mouchoirs.
2 barils de rhum.

Mes paquets étant terminés, je chargeai 16 marmites avec les présents, 20 avec les provisions et les bagages et 16 autres avec le riz pour la forêt.

Jean René apprenant que mon intention était d'aller jusqu'à Ivondrou aujourd'hui, vint me trouver et m'exprima en des termes très durs son désappointement pour *la bagatelle* qui lui était donnée : c'est ainsi qu'il qualifiait l'attention du gouverneur Farquhar. Je fis mon possible pour ne pas avoir une altercation avec lui, mais tout en lui disant que l'allocation devait compenser la perte que lui faisait subir l'abolition de la traite des esclaves. Il se laissa aller à une violente colère : j'appris bientôt qu'il recevait une gratification pour chaque esclave sortant de Madagascar et avait été très assidu à encourager ce trafic. Je lui fis voir la nécessité d'adopter une nouvelle profession et lui recommandai d'être un peu plus modéré dans ses paroles. Je le priai de se retirer, ce qu'il fit aussitôt (2).

Je me suis procuré des marmites pour 18 dollars afin de transporter mes bagages, présents, etc., à Ivondrou.

30 novembre.

Beau temps ; achetai 3 canots pour 18 dollars chaque et louai marmites pour 1 pièce d'étoffe bleue et 8 yards de tissu blanc, ainsi qu'un commandeur à double paye.

1er décembre.

Forte pluie jusqu'à midi. Parti à 1 heure et arrivé à Ambouvaroun (3) à 4 heures : quatorze huttes dont les habitants vivent de la pêche. Le chef me donna un beau plat de poisson et un bœuf pour mes marmites : je lui offris une demi-pièce d'étoffe bleue.

2 décembre.

Forte pluie ; mon expérience du danger de séjourner dans la contrée basse me fit m'embarquer à 9 heures. On hala les canots par dessus Thaanafoutse et j'arrivai à un nouveau village de 20 huttes en face d'Ampeneraun à 6 heures. Je découvris que les gens étaient des fugitifs venant d'Elacka où le riz qu'ils ont planté est presque mûr et sera coupé par le victorieux Meinra (4). Donné pour la maison 8 mètres d'étoffe bleue.

3 décembre.

Pluie continuelle ; quittai Ampeneraun à 5 heures et arrivai à Ambaroubay à 11 heures. La violence de la pluie m'obligea à faire halte ici. Le chef me donna un bœuf et me fit remarquer qu'il y avait

---

Note 2. — (Voir note 34, vol. II, N° 2.). Leguével de Lacombe, sujet à caution dans sa relation de voyage à l'intérieur de l'île, mais documenté sur la côte Est, prétend que Jean René était né à Fort-Dauphin d'une femme Antatsimo et d'un Français nommé Boucher, agent de la Compagnie des Indes. Il avait passé son enfance à Maurice ; rentré à Foulpointe à l'âge de 15 ans environ, il aurait été employé dans les bureaux de la Compagnie, sous les ordres de Dumaine, jusqu'en 1797, année où le poste ayant été pris par les Anglais, il dut s'enfuir à Maurice avec ses compagnons. Il revint à Tamatave en 1798 et s'y établit comme traitant : c'est là que Sylvain Roux fit sa connaissance et s'en servit. Les Malgaches l'appelaient Ampanjaka Mena à cause de son teint cuivré. Il avait cinquante ans quand Leguével le vit à Tamatave en 1823 et serait né par conséquent vers 1773.

Note 3. — Le nom indigène, un peu mieux orthographié que dans le premier manuscrit, permet de reconnaître Ambavarano. (Voir note 11, vol. II, N° 2.)

Note 4. — (Voir vol. II, N° 4, p. 255 et suiv.). Le nom d'Elacka est orthographié dans le premier voyage Elaska. Nous allons voir du reste varier à nouveau la transcription des noms indigènes.

juste 3 mois qu'il n'avait pas mangé de riz. Je lui donnai une pièce de mouchoirs et du patna.

4 décembre.

Pluie toute la nuit ; belle matinée, parti à 6 heures, trainai les canots pendant 1 mille, arrivai à Avonvong à 5 heures. Maison 8 yards étoffe bleue.

5 décembre.

Matinée sèche ; quittai Avonvong à 6 heures. Trainai les canots jusqu'à Moisse, où le passage à la mer est maintenant ouvert : passai à Andovoranto à 4 heures et arrivai à Marmandia à 6 heures.

6 décembre.

Matinée lourde avec brouillard ; me procurai 24 marmites pour 1 pièce d'étoffe bleue chacun et 8 porteurs à 5 dollars chacun. Le riz sur plusieurs points est presque mûr, mais la moitié ne pourra pas servir, car il a été planté par de pauvres affamés qui ont commencé par récolter les épis les plus avancés. Je puis noter ma satisfaction de voir que la souffrance de ces gens se prolongera au delà de la saison prochaine, car la récolte présente est insuffisante pour leur consommation et le principal légume *Macock* (manioc) a été totalement détruit. Le chef me servit lui-meme, me donna 2 bœufs et me demanda de prendre part à la cérémonie du pays avec lui, me disant que bien qu'ayant souffert, lui et son peuple, du fait des Anglais, il n'avait aucune aversion pour moi. Je lui dis qu'il se trompait, que la guerre faite par Jean René n'avait pas eu l'assentiment anglais. Il insista en disant que celle-ci se faisait à la requête du capitaine Lesage, auquel il avait donné l'hospitalité et qui le réduisait à la famine et à la désolation. Je parvins à le convaincre cependant que le gouverneur britannique n'avait pas connaissance des agissements de Jean René ; je déclinai l'offre d'assister à la cérémonie du pays, déclarant ma connaissance insuffisante de la langue. Il se conduisit envers moi avec beaucoup de civilité ; je lui donnai une pièce d'étoffe bleue, un rasoir et un verre.

7 décembre.

Matin brumeux. Quittai Marmandia à 7 heures, traversai Vouetzara à 10 heures et arrivai à Manamboute à 5 heures. J'observai un grand nombre de gens cueillant du riz pas mûr. Maison 8 yards étoffe bleue.

8 décembre.

Matin brumeux. Parti à 5 heures : déjeunai à Rannamafaun à dix heures. Maison 1 pièce de patna. Reparti à midi et arrivai à Ambuthahanranghan à 5 heures. Le vieux chef me fit part de sa joie habituelle à me servir. Il me dit que la récolte n'était qu'un tiers de ce qu'elle était d'habitude. Il me donna un bœuf et un poulet, le premier que j'avais vu depuis que j'avais quitté Tamatave. Je lui donnai une pièce d'étoffe bleue et un parasol.

9 décembre.

Matin froid et pluvieux. Quittai Mautheen (5) à 5 heures, passai Maychaily à 9 heures et arivai à Ampassambay à 4 heures. La profondeur du gué est de la hauteur du genou. Maison 8 yards étoffe bleue.

Note 5. — Nouvelle orthographe du nom qui dans le premier manuscrit était transcrit Mauthieu ; la prononciation anglaise donnerait Maosina.

10 décembre.

Forte pluie, parti à 6 heures ; tous les terrains bas sont inondés, passai Marzavoo à 10 heures ; déjeunai à Santailloo à 11 heures. Maison 4 yards étoffe bleue. Reparti à midi et arrivai à Buffore à 5 heures. Trois vieux chefs qui m'avaient accompagné à mon premier voyage à la capitale et m'avaient suivi jusqu'ici avec 2 bœufs, m'exprimèrent le regret de me voir voyager si rapidement et passer sans qu'ils en aient connaissance. Je les remerciai au nom de Radama et je leur donnai une pièce d'étoffe bleue et une pièce de mouchoirs ; mes marmites n'arrivèrent qu'à la nuit. Ils m'envoyèrent leur capitaine pour m'informer qu'ils étaient si fatigués qu'ils ne pouvaient continuer sans prendre un peu de repos. Je leur donnai 2 jours de riz et 2 bœufs, tout ce que j'avais, et leur dis que je les attendrais à Moramanga, de l'autre côté de la forêt, rien ne me forçant à rester dans la contrée basse. Maison huit yards étoffe rouge.

11 décembre.

Pluie toute la nuit : quittai Buffore à 5 heures : entrai dans la forêt à midi, où le chemin est le plus mauvais que j'aie jamais vu. De violents coups de tonnerre commencent à 1 heure : avec beaucoup de difficulté j'ai traversé un tiers de la forêt à 6 heures ; je passai la nuit sous une grosse pierre suspendue au-dessus du chemin.

12 décembre.

Pluie continuelle ; parti à 4 heures 1/2, passai Elamazout à midi et arrivai à une petite hutte dans le bois à 6 heures. Tonnerre très fort.

13 décembre.

Pluie, éclairs, tonnerre pendant toute la nuit, parti à 4 heures 1/2 et arrivai à Moramanga à midi. Je payai 2 pièces d'étoffe blanche pour 1 jour de riz que je laissai à mes marmites et continuai jusqu'à Amboohitroon où j'arrivai à 5 heures.

14 décembre.

Pluie toute la nuit. Le chef m'informa que 7 personnes avaient été tuées par la foudre hier. Marmites arrivés le soir. Le chef me donna un bœuf et du riz pour 2 jours, moyennant 2 pièces d'étoffe blanche ; je donnai au chef une pièce. Le tonnerre recommença à 2 heures.

15 décembre.

Matin brumeux. Quittai Ambohitroon à 6 heures. Perdu 1 marmite en traversant le Mangoore : j'étais devant et on m'informa que cet homme était tombé de la pirogue et n'avait pu nager. Le capitaine des marmites me dit que ses amis vont faire un cobar contre moi pour le prix de leur ami à mon retour. La pluie commença à dix heures et fut suivie d'éclairs et de tonnerre à midi ; avec beaucoup de difficulté j'arrivai jusqu'à Angauve à 7 heures. Maison une demi-pièce étoffe blanche.

16 décembre.

Très forte pluie ; quittai Angauve à 5 heures. Le pays a toute l'apparence du printemps et les récoltes sont magnifiques ; tous les terrains bas sont couverts d'eau : le chemin est à peine praticable. Déjeunai à Zozou (?) à 11 heures. Maison demi-pièce étoffe blanche. Parti à midi. Il tonnait très fort, j'arrivai à Ambathumanga à 6 heures. Maison demi-pièce étoffe blanche ; payai 2 pièces pour du riz.

17 décembre.

Matin pluvieux : parti à 4 heures et demie, traversai avec beaucoup de difficulté une petite rivière et en arrivant à Amboussin (6) à midi, je trouvai la rivière Ecoupa débordée depuis ce point jusqu'à la capitale (7). Louai 4 pirogues à 1 dollar chacune pour deux voyages et traversant la vallée j'arrivai à Tananarive à 4 heures.

Le roi n'avait aucune idée de mon arrivée. Je l'en envoyai prévenir du bas de la colline ; il me reçut avec une joie sans borne et dit qu'il était surpris de me voir. Je sus qu'il avait eu la petite vérole ; il m'informa qu'il avait été inoculé par M. Brown sur sa propre demande, car cette maladie sévissait beaucoup en ce moment. Il me dit qu'il comptait me voir apporter du vaccin conformément à la requête qu'il m'avait prié de transmettre au gouverneur Farquhar. Je lui dis que j'avais soumis sa demande à Son Excellence, mais que le peu de temps passé par le gouverneur à Maurice après mon arrivée ne lui avait pas permis de prendre une décision. J'ajoutai que suivant mes suppositions il était d'avis d'envoyer un médecin de profession pour inoculer cet antidote. Il me dit qu'à l'avenir il ferait de son mieux pour se conformer aux vues du gouverneur Farquhar que je venais de lui transmettre. Je le priai de se rappeler qu'il m'avait exprimé son désir de vaccine d'un façon très légère et qu'il ne m'avait jamais annoncé la présence de la petite vérole dans son pays (8). Il prit ma main en me disant que l'erreur venait de lui et que je ne devais plus penser à ce qu'il avait dit. Il me demanda de ne révéler à aucun de ses sujets qu'il avait la petite vérole. Il me dit de donner des ordres pour qu'on me préparât une maison en choisissant celle qui me plairait. Il semblait heureux de me revoir en bonne santé, mais regrettait que sa maladie l'empêchât de s'occuper de moi. Il alla se reposer et me dit qu'il m'enverrait chercher pour dîner avec lui.

Rendu visite à M. Brown : je le trouvai très malade de la fièvre qu'il avait contractée depuis le 6 courant pendant son voyage.

Le roi m'envoya chercher à 5 heures. — Ratzalica était arrivé et notre repas dura jusqu'à 8 heures. En écoutant les rapports de ses ministres il sembla hautement satisfait et dit que rien ne lui causait plus de plaisir que de constater qu'il avait bien placé sa confiance en moi. Il me dit cependant avoir été informé que j'avais emmené son ministre à bord de la frégate, afin de l'enlever en Angleterre. Ceci n'avait pas besoin de réponse. Après avoir beaucoup conversé, je lui demandai si ma conduite et les procédés de ses ministres avaient son entière approbation. Il me répondit affirmativement, ajoutant que bientôt j'en serais convaincu. Je le quittai très fiévreux à 9 heures.

Mes marmites étaient arrivés pendant mon absence et je trouvai que vingt-cinq d'entre eux avaient été obligés de se procurer du renfort avec leur paye pour continuer la route. Pour le riz, 2 pièces d'étoffe blanche. Tonnerre très fort.

Note 6. — Amboussin, peut-être pour Ambohimasina.

Note 7. — Les inondations par suite de ruptures de digues dues à la négligence des riverains étaient autrefois extrêmement fréquentes. L'une d'elles, en mars 1893, couvrit toute la plaine de Betsimitatatra d'une hauteur moyenne de 1 m. 50 d'eau : les récoltes furent en partie perdues.

Note 8. — La petite vérole faisait autrefois de grands ravages à Madagascar comme aux Indes, malgré les dispositions sévères qui, en isolant brutalement les individus, pouvaient favoriser la prophylaxie de ces épidémies. Le docteur Clarac, chef du service de santé, a fait une communication intéressante à l'Académie de médecine sur cette maladie et les remèdes employés autrefois à Madagascar.

18 décembre.

Pluie toute la nuit. Je payai un dollar au marmite porteur de la charge de l'homme noyé dans le Mangoore, je donnai à mes marmites en paiement des bons pour Jean René au tarif habituel, c'est-à-dire un dollar pour 3. Je leur donnai pour le riz de retour 16 dollars deux tiers ; je payai les 8 porteurs à 4 dollars.

A onze heures je visitai le roi et le trouvai très malade : il me dit qu'une centaine de ses gens étaient inoculés, il désirait que j'aille les voir. Je lui obéis et ne vis jamais une épidémie dans un état aussi favorable. Un seul cas me semblait douteux, c'était celui d'une des sœurs du roi (9). Il m'exprima toute sa surprise et me dit qu'elle ne pouvait mourir : je lui répondis qu'à mon avis elle ne pouvait vivre. Il recevait toutes ses informations de gens sans expérience, je lui fis remarquer que les malades étaient entourés de trop de chaleur ; ils se serraient près de grands feux. Il fit venir quelques-uns de ses gens et leur dit d'avertir tous les malades qu'ils devaient à l'avenir suivre toutes mes indications ; je commençai par lui-même, en supprimant le tapis qui le couvrait, puis je fis reculer son lit à quatre pieds du feu, je lui conseillai de boire beaucoup d'eau de riz (cougee) et de ne pas manger de viande.

Je le quittai à 4 heures pour faire arranger ma maison. Tonnerre et forte pluie toute la nuit. M. Brown est très malade et est soigné par une personne dont la tête est en jeu s'il ne guérit pas en 10 jours.

19 décembre.

Matinée sèche : le roi est très fiévreux ; après être resté près de lui pendant une heure, je lui dis que le gouverneur Farquhar lui avait envoyé des présents par mon intermédiaire. Il me dit qu'il les verrait quand il serait rétabli.

Rien ne manque pour rendre cette ville parfaitement désagréable : tous ceux qui sont capables de causer raisonnablement sont malades. La pluie ne cesse pas : on ne voit que de sales maisons noires (10) et pas une distraction. Tonnerre commencé à 2 heures. Je m'occupe de ma vieille maison. Le roi envoie 300 oies, dindes et poulets. Riz 1 dollar.

20 décembre.

Pluie fine. La fièvre du roi augmente ainsi que son insommie habituelle ; j'emploie mon temps à arranger ma maison.

21 décembre.

Comme hier.

22 décembre.

Idem. Idem.

23 décembre.

Matinée sèche. Le roi m'envoya chercher et me dit qu'il désirait prendre des médicaments. Je lui donnai une once de sel. Il me dit que sa sœur était morte.

Ses envoyés (vadintany) pratiquent des réquisitions constantes,

---

Note 9. — Il est bon de rappeler qu'Andrianampoinimerina avait vingt-quatre enfants. (Voir tableau synoptique des généalogies dans *Notes, reconnaissances et explorations* de juillet 1890.)

Note 10. — Les maisons de Tananarive étaient construites à cette époque en bois sur le modèle de Besakana et de Mahitsielafanjaka, qui existent encore dans le Rova.

mais je suis content de voir qu'il tolère seulement sans encourager. La pluie et le tonnerre ont commencé à 2 heures.

24 décembre.

Journée sèche. Je persuade M. Brown de renvoyer son docteur qu'il a pris pour dix jours et qui n'est qu'un ignorant incapable de le bien soigner. Je le décide à recourir aux médicaments et lui fais prendre de l'écorce de quinquina. J'ai passé la journée avec le roi.

26 décembre.

Journée sèche. En me promenant je remarquai une jolie fille ovah et lui dis de venir me voir si elle le désirait. Elle me répondit qu'elle ne le voulait pas. Je continuai ma promenade. L'après-midi j'appris qu'elle avait été mise aux fers. Un des intendants en avait parlé au roi qui avait fait arrêter cette enfant en lui disant qu'elle aurait la tête tranchée pour ne pas m'avoir obéi. C'est avec beaucoup de difficultés que j'obtins sa liberté, mais elle ne fut relâchée qu'après avoir promis de venir chez moi. Je dois convenir qu'elle fut très désappointée lorsque je la renvoyai avec un cadeau.

27 décembre.

Jour sec. Le roi va un peu mieux. L'éruption commence. J'ai fini une table.

28 décembre.

Matin pluvieux. La petite vérole ravage la plupart des gens inoculés ; quant aux autres, ils sont foudroyés par la maladie. Le roi ne veut plus qu'on en inocule d'autres pour le moment. J'ai passé la journée avec lui.

29 décembre.

Jour brumeux et lourd. Le roi va mieux. Il a des douleurs dans le bras qui fut tatoué pendant son enfance (11). Fini 2 chaises.

Note 11. — Le tatouage était fréquent chez les Malgaches. Leguével de Lacombe (vol. I, p. 159) en parlant d'une expédition faite par les troupes de Radama sur la côte Est, signale cette coutume : « la division hova nous servait d'avant-garde : les soldats qui la composaient étaient presque tous les alliés d'Emirne soumis par Dianampouine et par Radama. On les reconnaissait aux tatouages qui couvraient leur corps. » Il ajoute en note : « Tous les Malgaches des castes guerrières de l'intérieur, dont la plupart sont réunis à Emirne, ont le corps couvert de cicatrices qui représentent diverses figures. Elles sont le résultat des tatouages qu'on leur fait dans l'enfance avec une sorte de bistouri. » Il ne semble pas cependant que cet usage ait été limité aux guerriers, car les élégantes Betsimisaraka pratiquaient encore la coutume du tatouage il y a peu d'années. M. de Mandat-Grancey décrit dans ses souvenirs de voyage un tatouage observé sur une des nièces de la princesse Juliette Fiche. Nous avons pu nous-même en voir un du même genre à Tamatave. M. A. Grandidier, rappelant les tatouages océaniens, ajoute que « la plupart des peuplades malgaches (Betsimisaraka, Betsileo, Sakalava, etc.) ont des usages analogues. M. le docteur Jourdran a communiqué récemment à l'Académie Malgache d'intéressantes photographies prises sur une femme betsileo de tatouages réguliers. Voici comment les décrit le docteur dans une note jointe : « Les photographies que nous présentons montrent des tatouages en forme de pointes de feu chez une femme betsileo âgée de trente-cinq ans, entrée dans notre service le 30 juin 1903, pour une menace de péritonite et de prolapsus utérin. Cette femme, qui n'a jamais conçu, est mariée depuis cinq ans. Elle présente tout autour de la taille des séries de petites cicatrices artificielles rangées régulièrement (par lignes horizontales) qui forment ainsi une sorte de ceinture ou de caleçon bordé à la partie supérieure d'une ligne festonnée ; la partie médiane de l'abdomen, de l'ombilic au pubis, a été respectée par le scarificateur sur l'emplacement des muscles grands droits. En arrière, dans la région lombosacrée, le tatouage est continu et s'arrête un peu au-dessus du pli interfessier. Il y a huit rangées superposées, chiffre peut-être fatidique : le premier rang comprend 104 et les autres 82 cicatrices ; comme on peut le remarquer, tous ces chiffres sont pairs. »

Les Sakalava de l'Ouest ont conservé aussi la coutume du tatouage ; ils le pratiquent

30 décembre.

Journée sèche, passé mon temps comme hier. Riz un dollar.

31 décembre.

Journée sèche. Le quinquina commence à faire de l'effet à M. Brown, j'ai maintenant bon espoir de sa guérison : passai la journée à visiter les malades et à en rendre compte au roi.

1er janvier 1818.

Belle journée. Le moral du roi va beaucoup mieux. Le temps semble passer plus légèrement, mais il est encore incapable de parler affaires.

2 janvier.

Jour pluvieux, passé avec le roi ; payé à John Brady, du 22e régiment, 30 dollars en acompte ; payé 5 dollars aux Indiens, 1 dollar chacun pour novembre et décembre.

3 janvier.

Jour pluvieux, passé avec le roi.

4 janvier.

Jour pluvieux. Le roi m'envoie dire qu'il voudrait voir les présents envoyés par le gouverneur Farquhar: je les lui donnai ainsi que les montres qu'il m'avait prié de faire réparer. Il parut hautement satisfait de tout. Il me dit qu'il ressemblerait bientôt aux Anglais. Il donna à 11 de ses ministres et 6 capitaines (tous étaient là lorsqu'il reçut ses présents) une pièce d'étoffe blanche chacun.

5 janvier.

Matin pluvieux, chaud jusqu'à midi: beaucoup de pluie, d'éclairs et de tonnerre jusqu'au soir. Je suis ici la seule personne vraiment bien portante venant des pays bas. J'y étais descendu en octobre: depuis cette époque treize personnes sont mortes. Le roi m'informe que cinq de ses capitaines et quarante-six de ses gens les plus hauts placés sont morts de la petite vérole ; quant au nombre de ceux de la classe inférieure, il reste hors de la portée de ses informations. Il a, d'accord avec le conseil de ses ministres, donné l'ordre que chaque personne ayant été atteinte par l'épidémie ou encore contaminée se retire dans des villages distants de 8 milles de la capitale.

6 janvier.

Temps comme hier: passai la journée à apprendre au roi l'écriture (12).

7 janvier.

Le plus beau jour que nous ayons eu jusqu'ici : causé avec le roi. Il remarqua que c'était la saison où avait lieu la vente des esclaves (pendant l'automne et l'hiver) : on les embarquait à ce moment-ci. Il

---

par piqûres et introduisent dans les plaies le suc du mahabiba (Anacardium occidentale). Les bourjanes qui descendaient à Majunga se faisaient fréquemment tatouer. Les tsimandoa de la reine portaient des tatouages sur la figure. Il semble qu'il faille attribuer à un souvenir des anciens tatouages les incisions que se faisaient sur la poitrine les rebelles pendant l'insurrection de 1896.

Note 12. — Voir dans *Notes, reconnaissances et explorations* (mai 1898, p. 512) les documents sur le rôle de Robin comme professeur d'écriture de Radama. Le cahier trouvé à Mahitsy portait les dates de 1822 et de 1825 : des phrases arabes y figuraient ainsi que des françaises: il n'existait aucun mot anglais. C'est en 1819 que Robin arriva à Tananarive.

pensait que le gouverneur Farquhar le savait et qu'il supposait qu'il devait en partir ; cette idée le mettait très mal à son aise. Je lui promis d'en parler au gouverneur et il parut satisfait.

8 janvier.

Le même temps qu'hier, passai la journée avec le roi, lequel, malgré sa faiblesse, était très impatient d'écrire.

9 janvier.

Temps plus calme. Une foule immense est assemblée en dehors de la cour du palais. Le roi fait asperger tous ces gens d'un peu d'eau puis leur fait remettre à chacun un petit bout de bois qu'ils doivent suspendre à leurs cheveux comme antidote contre la petite vérole. La mortalité journalière augmente : des centaines de mourants sont jetés dans les fossés d'anciens villages pour y achever leur agonie ; ils sont à peine couverts. Le roi a publiquement prévenu que la moindre offense de ce genre serait à l'avenir punie de mort pour qui s'en rendrait coupable.

10 janvier.

Forte pluie tout le jour avec éclairs et tonnerre. J'apprends que tous les capitaines morts de la petite vérole étaient de la famille royale. Deux sœurs (supposées) du roi et treize personnes de distinction sont mortes depuis le 5 courant. Le roi est très affecté de ces pertes. Il dit que si ces gens étaient morts à la guerre il ne les regretterait pas : je lui dis qu'il devait se soumettre à la volonté du Très Haut et lui fis comprendre que dans le second cas il aurait doublement regret de leur perte, puisque ce serait lui qui les aurait envoyés (à la mort). Il était préférable de les voir enlever par la volonté de Dieu : il acquiesça ensuite à ce que je lui disais. J'ajoutai que quelle qu'en soit la cause la perte était très dure.

11 janvier.

Temps calme. Sur la demande du roi je pansai son bras qui était malade depuis son voyage à Tamatave et que j'avais presque guéri. Il m'envoya dire que je devrais l'accompagner le lendemain à un village à 15 milles d'ici où son père était enterré afin de rendre grâce publiquement (à ses mânes ?) pour les dons reçus pendant la dernière année. Je devrais m'y rendre en uniforme avec quatre de ses capitaines qui comme moi-même seraient montés : à cet effet il me ferait parvenir le nécessaire.

12 janvier.

Matinée lourde. Forte pluie continuelle, éclairs, tonnerre depuis 9 heures. A 4 heures le roi m'envoya une tunique rouge doublée de bleu, trop étroite de 6 pouces pour moi, mais la plus large de sa garde-robe, et un bonnet de drap rouge. Après avoir descendu à pied la colline, nous montâmes à cheval, quoiqu'il ne fit pas encore jour. Les gens des villages avaient eu connaissance du passage du roi et étaient là pour le saluer et lui présenter de l'argent. Entre la capitale et Ambuymaung (13), j'estime qu'il y a environ 60 villages et que tous ceux qui pouvaient marcher sont venus pour le voir. Les vieux dansaient et les jeunes chantaient. La joie était générale. Par ordre je marchai derrière

---

Note 13. — Il s'agit d'Ambohimanga, où était enterré Andrianampoinimerina. L'ordre que donna Radama à Hastie d'enlever ses souliers de crainte qu'ils ne soient faits en peau de chèvre, s'explique par la superstition qui interdisait l'entrée de la vieille forteresse hova aux animaux étrangers au pays.

le roi et les capitaines suivaient en simple file. Le chemin était horriblement mauvais et glissant. Nous marchions vite et la jument du roi était le seul animal capable de tenir pied. Mon cheval tomba et glissa à un yard devant le roi. Avant même que je me sois remis sur mes pieds, il me pria de reprendre ma place.

A sept heures nous arrivâmes à la porte extérieure du village et nous attendîmes qu'une réunion des vadin-tany fut terminée. Le roi et ses gens étaient très mouillés. Il me dit d'ôter mes souliers (craignant qu'ils n'aient été faits en peau de chèvre (13). Lui et ses capitaines s'enveloppèrent de tissus du pays. Comme nous continuions à marcher, il me pria d'ôter mon bonnet, disant qu'il n'y avait aucun danger que la pluie me fît mal. En arrivant près de la tombe, à 2 milles 1/2 de la porte extérieure (par les chemins de détour), nous trouvâmes deux jeunes génisses. Le roi s'adressa aux reliques de son père dans des termes très exaltés. Une des génisses fut jetée à terre et égorgée avec un couteau apporté pour cet usage. On enleva un petit morceau de la bosse que le roi, après avoir mis sur sa langue, donna l'ordre de faire rôtir.

Les habitants furent consignés dans leurs demeures par ordre du roi jusqu'à ce que la cérémonie fût terminée : ensuite ils arrivèrent en foule. Cent vingt femmes portant chacune un enfant non circoncis commencèrent à chanter et seize hommes soufflaient dans des conques marines (Antsiva).

A midi j'étais très fatigué et affamé ; j'avais l'intention de demander à me retirer, quand le roi se tournant vers moi me dit de l'accompagner pour voir le village qui était très beau. J'obéis, mais ne découvris aucune vue qui me plût. La bosse fut rôtie à 3 heures et je fis un méchant repas. Le roi me garda avec lui jusqu'à la nuit, assistant aux chants et aux danses. Je me retirai mouillé et mal à mon aise et changeai de lit deux fois. Mais pas un n'était sec.

13 janvier.

Matin pluvieux et froid. Marchai à 6 heures pieds et tête nus jusqu'en bas de la colline, où mes souliers et mon bonnet furent enfin acceptés. Je montai à cheval, passai vite devant les villageois qui nous offrirent encore de l'argent, mais auxquels nous le refusâmes. Nous arrivâmes au pied de la capitale à 9 heures ; de là nous allâmes visiter les femmes, la famille du roi et ses principales relations dans les villages extérieurs. Nous revînmes à midi, moment où le soleil était le plus chaud.

Le roi envoya chercher le dernier vêtement complet donné par le gouverneur Farquhar, se changea au pied de la colline puis monta en grande pompe vers la cour du palais.

14 janvier.

Matinée pluvieuse. Soleil chaud, beaucoup d'éclairs et de tonnerre. Le roi, très fatigué, assure avec fermeté qu'il va immédiatement commencer à faire de bonnes routes. M. Brown a eu une rechute et est extrêmement malade.

Les rapports sur l'épidémie de petite vérole ont tellement irrité le roi que les principaux personnages de sa suite ne l'approchent qu'avec terreur.

15 janvier.

Même temps qu'hier. Le roi m'envoya dire qu'une ambassade des *Sascalaves* venait pour le voir et qu'il désirait que j'accompagne son régiment jusqu'au point où ils étaient pour leur montrer qu'il avait des

alliés anglais. Il me dit qu'ils étaient à une petite distance de la capitale et qu'il comptait passer la revue de son régiment de bonne heure le matin. Je restai toute la soirée avec le roi.

....

....

9 février.

Le matin du 16 janvier je me suis senti la tête vide, de grandes douleurs dans la poitrine et une sueur froide sur tout le corps. Sauf pendant de rares intervalles, j'ai été incapable de bouger depuis lors jusqu'à ce jour.

10 février.

Visité par le roi qui exprima toute sa satisfaction de me trouver rétabli. Il avait encore été retenu à la chambre par un abcès dans la bouche.

11 février.

Forte pluie avec éclairs et tonnerre. M. Brown très malade, incapable de marcher. Moi-même faiblement mieux. La petite vérole enlève une énorme quantité de monde chaque jour.

12 février.

Jour pluvieux et froid. Le roi m'envoie un paquet de vaccin pour lui-même, une lettre pour M. Brown et une pour moi, le tout venant du secrétaire en chef. Il vint bientôt après me voir et m'exprima son regret que le vaccin ne soit pas venu plus tôt, car tous ceux qu'il aimait ne seraient pas morts. L'homme le plus riche de la ville avait été enterré hier. Je lui expliquai le contenu de la lettre du Dr Burks et le priai d'attendre encore, ajoutant qu'aussitôt que je le pourrais je commencerais l'inoculation. Il me dit qu'il réfléchirait.

13 février.

Pluie. Toujours des éclairs et du tonnerre. Sauf les monticules sur lesquels les villages sont situés qui sont plantés de macock (manioc), songe, igname, cannes à sucre, maïs, patates, etc., toutes les rizières en vue sont couvertes d'eau. Les matinées sont froides et un brouillard mouillé se lève des rizières même lorsqu'il pleut. Le soleil a une chaleur lourde pendant un temps assez court, vers le milieu du jour, mais toute la soirée la pluie tombe sans relâche accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Comment cela peut-il être appelé ici la saison saine !

14 février.

Temps calme; écrit à Jean René pour prévenir toute dépense au compte des Indiens. Je viens d'apprendre que le roi a envoyé son interprète et 6 de ses intendants pour subir l'épreuve ordinaire qui décidera s'ils ont été les causes de sa maladie (14).

Payé J. Brady, du 22e régiment, 20 dollars en acompte sur sa solde.

15 février.

Temps calme. M. Brown est très malade.

16 février.

Matinée sèche, beaucoup de pluie, éclairs, tonnerre pendant l'après-midi ; visitai le roi qui est très contrarié d'avoir mal à la bouche. Je lui renouvelai ma demande quant à l'inoculation. Il me dit que beaucoup de ceux qui avaient été inoculés étaient morts quand même.

Note 14. — L'épreuve du tangena déjà décrite dans le manuscrit précédent. (Voir vol. II, N° 3, p. 185, et note 29.)

Je lui causai longuement pour lui faire comprendre la différence entre le vaccin et la petite vérole. Il me laissa agir selon mon désir.

17 février.

Pluie, éclairs, tonnerre tout le jour. Je sus d'après l'interprète quelle était l'épreuve par laquelle lui et les six intendants du roi avaient passé le 14 courant. On les avait mis chacun dans une maison séparée et on leur avait donné autant de riz bouilli qu'ils pouvaient en manger et trois morceaux de la peau d'un poulet qu'ils devaient avaler sans les mâcher. On leur avait présenté alors une tasse de poison à chacun, puis on leur avait permis de boire de l'eau chaude avec de la farine de riz dedans, autant qu'ils en voulaient. L'interprète et cinq des intendants prouvèrent leur innocence en vomissant les morceaux de peau. Le sixième intendant ne put vomir que deux morceaux et s'affaissa la tête vers le Sud. Il fut considéré comme coupable, tué sur-le-champ et précipité du haut du rocher.

18 février.

Même temps qu'hier. On me raconte que le beau-père du roi, son médecin et sept de ses intendants ont été soumis à la même épreuve ce matin. Le médecin, qui était très vieux et avait une grande influence sur le roi, fut la seule victime. Sa Majesté, en relatant ce fait, exprima beaucoup de joie de voir le vieux *pécheur* puni. J'attribuai sa chute au manque de forces, car il était malade depuis quelque temps.

Le roi me dit qu'il avait ordonné qu'on coupât la tête à trois hommes pour *langage séditieux*. Ils avaient critiqué sa conduite dans l'abolition du trafic des esclaves. Ces gens étaient le père et le frère de l'homme qui vivait avec sa plus jeune sœur, ainsi que cet homme lui-même.

19 février.

Même temps qu'hier. Je me suis occupé avec le roi de la ratification du traité : ce qu'il fit. Notre conversation roula sur le temps où *les objets* promis dans le traité pouvaient arriver à Tamatave. Je puis souffrir et il y a peu de probabilités pour que ma santé s'améliore ici. Je lui demandai donc de me procurer des marmites pour moi et M. Brown. Il me dit qu'il trouvait ma décision très juste, car les deux mois qui allaient suivre n'étaient pas sains au pays Ovah, mais qu'il regrettait de me voir partir plus tôt qu'il ne pensait. Il me promit son assistance et me dit que cela serait très difficile de se procurer des marmites à cause de la peur de la petite vérole qui retenait chacun dans son village. Un Indien, le premier qui ait attrapé la petite vérole au pays Ovah cette saison-ci, venait de mourir il y avait quelques jours de la dysenterie dans un village auquel il avait été envoyé pour la première maladie. J'ai donné au roi 1.000 dollars envoyés par M. Brown.

20 février.

Temps calme. Le roi m'envoya chercher de bonne heure pour avoir des renseignements sur l'inoculation du vaccin, puis il me reparla du traité. Il me dit que ses ministres avaient accepté les compensations du traité (15) qui n'étaient en rien égales à ses espérances, mais que

---

Note 15. — Les objets promis, les compensations du traité désignent les armes, la poudre, etc., que le gouvernement de Maurice s'engageait à fournir à Radama, comme compensation de la perte que causait à Madagascar la suppression de la vente des esclaves. Ce sont ces clauses qui avaient fait l'objet de longues discussions entre Radama et Hastie dans le premier voyage (voir vol. II, n° 4, pp. 260 et suiv.). Le traité portant la date du 23 octobre 1817 contenait, en effet, cet article précis :

son seul désir de former une alliance permanente avec le gouvernement britannique l'avait fait ratifier celui-ci. Il me remercia pour la part que j'avais prise dans les négociations à Tamatave et m'exposa que les mêmes raisons qui l'avaient fait ratifier le traité l'empêchaient seulement de faire couper la tête à ses ministres qui en le signant s'étaient conduits déloyalement. Je lui fis remarquer l'utilité de la suppression du trafic des esclaves par la force ou en punissant sévèrement tous ceux qui en feraient encore usage. Il me répondit que ce seraient les Ovah qui le feraient pour gagner des dollars. Son mécontentement provenait de ce que ses ministres avaient dévié de ses instructions. Je lui dis qu'en mettant son peuple à même de gagner des richesses qui seraient le résultat de l'industrie, il se ferait certainement aimer. Il m'affirma que tel était son désir et que ses ministres avaient été coupables de grande négligence en omettant de stipuler la demande d'artisans dans les clauses du traité. Il espérait que le gouvernement prendrait son désir en considération, mais ajouta que les ouvriers devraient être avertis que leur salaire ne pourrait être égal à celui de Maurice. Il dit que même avec les compensations du traité il perdait la moitié de son revenu et les pertes de son peuple seraient encore plus grandes. En obtenant des artisans il montrerait à ses sujets l'exemple du travail civilisé et préviendrait ainsi les récriminations à son égard. Je lui dis que je ferais part de toutes ses réflexions au gouvernement britannique. Il espérait que je serais à Tamatave avec les objets promis dans le traité vers le 1er juin. Je lui répondis que je ferais de mon mieux pour satisfaire son désir. Il ajouta qu'il en était très impatient, car c'était la meilleure saison. D'autre part, le trafic des esclaves étant défendu, il serait très heureux que son peuple vît arriver les compensations promises. Il dit qu'il désirait aussi *un baril de balles et un baril de cartouches (sans balles)* avec les *100 barils de poudre.*

Le soir je lui demandai s'il avait donné des ordres pour les marmites. Il dit qu'il en avait obtenu d'un village où la petite vérole n'avait pas encore sévi. Mais ces gens ne traverseraient pas la forêt de crainte d'attraper la fièvre. Ils devaient arriver le lendemain.

21 février.

Matin lourd et brumeux. Donnai à l'interprète du roi une pièce de mouchoirs et 2 dollars. Achetai pour 12 dollars de riz pour le voyage, louai quinze marmites pour M. Brown et quinze pour moi ; dix pour porter le riz à 2 dollars chacun jusqu'à Amboohitroon. Mis dans le magasin de réserve de Radama : 24 pièces d'étoffe bleue, 2 pièces d'étoffe blanche et 10 pièces de patna. Matinée employée à préparer mon voyage,

---

« Art, 3. — En considération de la concession faite par Radama, roi de Madagascar, et par sa nation, et comme témoignage de parfaite satisfaction, les mandataires de Son Excellence le gouverneur de Maurice s'engagent à payer annuellement à Radama, pour l'indemniser de la diminution de revenus résultant des présentes, les articles suivants : 1.000 dollars en or, 1.000 dollars en argent, 100 barils de poudre de 100 livres chacun, 100 mousquets anglais avec accessoires complets, 10.000 pierres à fusil, 400 gilets-rouges, 400 chemises, 400 pantalons, 400 paires de souliers, 400 schakos, 400 montures de fusils, 12 sabres de sergent avec ceinturons, 400 pièces de toile blanche de l'Inde, 200 pièces de toile bleue, un habit d'uniforme avec chapeau et bottes, le tout complet pour le roi Radama et deux chevaux. Lesquels objets seront délivrés sur le vu d'un certificat constatant que les lois, règlements et proclamations susdits ont été exécutés pendant le trimestre précédent, ce certificat sera signé par Radama et approuvé par l'agent de Son Excellence le gouverneur Farquhar, résidant à la cour de Radama. »

Le traité a du reste été reproduit en entier par L. Lacaille dans son ouvrage *Connaissance de Madagascar*, p. 102, édition 1882. (Voir aussi l'*Histoire de Madagascar*, par Henry d'Escamps, pp. 98 et suiv.).

Après-midi avec le roi : sa conversation roula sur le trafic des esclaves et le nouveau système qu'il avait l'intention d'adopter avec ses sujets. Je suis satisfait de voir qu'il est sincère dans sa profession de foi envers le gouvernement britannique et le système auquel il fait allusion : à savoir, de donner aux ouvriers une petite allocation pour leur travail en les employant à faire des routes. Il répétait tout le temps qu'il devait donner le bon exemple à son peuple afin qu'il puisse le suivre.

22 février.

Matinée sèche. Quittai le roi à 11 heures. Par la maladresse de mes marmites, je n'ai pu avoir une maison qu'en bas de la colline; forte pluie, éclairs, tonnerre commencés à 3 heures. Maison 8 yards étoffe blanche.

23 février.

Matinée lourde. Parti à 6 heures. Je regrette de passer par le même chemin que j'ai si souvent suivi dans mes voyages, mais les circonstances le veulent ainsi; l'eau ayant été détournée sur les rizières, le pays est un vrai lac et très difficile à traverser. Arrivé à Ambuthamange à 5 heures : à notre approche un grand nombre d'habitants étaient venus à la porte extérieure du village pour nous dire de continuer notre route, de crainte que la petite vérole ne soit parmi nous. Après leur avoir assuré le contraire, il nous permirent d'entrer et nous donnèrent un poulet et du riz. Donné une demi-pièce d'étoffe blanche.

24 février.

Légère pluie; quitté Ambuthamange à 5 heures et descendu par Angauve ; arrivé à Ambutathumpe à 6 heures. Tonnerre commencé à 2 heures, forte pluie à 3 heures. Maison 8 yards étoffe blanche.

25 février.

Matinée froide et brumeuse. Parti à 6 heures ; traversé le Mangoore et arrivé à Ambohitroon à 4 heures. Les habitants vinrent nous prévenir de ne pas entrer chez eux, comme à Ambuthamange, mais nous les persuadâmes de nous laisser entrer. Je m'aperçus que ce grand et industriel village avait été presque entièrement détruit par un incendie il y avait peu de jours. Dix sept maisons restaient debout sur à peu près deux cent cinquante. Par suite de cet accident les marmites sont rares. Ceux de la capitale ne voulurent pas continuer à n'importe quel prix et je fus obligé d'en louer trente-huit dans ce village à 3 dollars chacun jusqu'à Beffore.

De la pluie, des éclairs, du tonnerre commencent dans la soirée et continuent toute la nuit. Maison 8 yards étoffe blanche.

26 février.

Matin sec. Quand je les appelai pour continuer la route, les marmites refusèrent avant d'être payés. Une demande semblable, ne m'ayant jamais été faite, me sembla extraordinaire, surtout qu'il m'était impossible de me procurer d'autres gens. Je leur montrai que j'avais les moyens de les payer, mais malgré tous mes arguments ils confirmèrent leur demande en disant qu'ils avaient été engagés par un Anglais dans de mêmes conditions et qu'après avoir accompli le voyage ils n'avaient pas été payés. Je fus malgré tout obligé de les régler et partis seulement à 9 heures. J'arrivai à Moramanga à 1 heure; la pluie commença à 2 heures accompagnée d'éclairs et de tonnerre comme hier. Maison, 8 yards étoffe blanche.

27 février.

Matinée brumeuse. Parti à 4 h. 1/2. Passai la forêt : le chemin est dans un état épouvantable. J'arrivai à Elamazout à 5 heures. J'ai été obligé de marcher depuis 3 heures, les marmites étant tout à fait fatigués, par suite de la pluie qui commença l'après-midi. Je dressai la tente et passai une mauvaise nuit. Il tonna très fort.

28 février.

Forte pluie ; parti à 5 h. 1/2 et trouvai le chemin aussi mauvais qu'hier. Arrivé à Beffore à 6 heures avec de grandes difficultés ; reçu deux poulets et du riz, donné 1 pièce mouchoirs.

1er mars.

Légère pluie; louai vingt-sept marmites à 8 yards étoffe bleue chacun et 8 à 2 dollars chacun jusqu'à Marmandia. Quittai Buffore à 8 heures. Rivière très haute à cause des dernières pluies. Déjeuner à Marzavoo à 11 heures. Maison, 1 yard étoffe blanche ; arrivai à Ampassembay à 5 heures ; très mauvais chemin. Reçu un peu de riz nouveau ; les habitants continuent à enlever les épis de riz les plus mûrs et je n'ai pas vu une vraie récolte ici.

2 mars.

Matinée sèche ; parti à 5 heures. Déjeunai à Mahaila à 9 heures. Maison, 1 yard étoffe blanche, et arrivai à Ambuthahanzanghan à 4 heures, où le vieux chef nous témoigna sa bienvenue habituelle. Il n'y a aucun changement entre le temps d'ici et celui du pays Ovah. Je me sens mieux, ainsi que M. Brown. Reçu deux poulets et du riz. Donné demi-pièce étoffe blanche.

3 mars.

Matinée sèche. Quittai Mautheen à 7 heures et arrivé à Raunamafaun à midi ; forte pluie commence bientôt après et continue toute la nuit ; maison, 8 yards étoffe blanche.

4 mars.

Belle matinée : parti à 6 heures et arrivé à Manambounte à midi ; même temps qu'hier.

5 mars.

La pluie continue et les cours d'eau sont impraticables. Le chef me raconte que dans le village on ne pourra réparer la perte de l'année précédente, même dans 3 années à venir : ils ont déjà consommé leur première récolte de riz et vont encore être obligés de se nourrir de racines, etc., avant que la deuxième récolte ne soit mûre. L'herbe ici est très belle, mais de mauvaise qualité pour le bétail. Maison 12 yards étoffe blanche.

6 mars.

Matinée sèche ; je louai 1 canot pour 2 dollars pour faire 3 milles sur la rivière et faire traverser l'eau à mes hommes. Parti à 6 heures, traversé un cours d'eau à 8 heures et pris une route contournée pour éviter d'autres cours d'eau.

Arrivai devant Vouetzara à 1 heure. Louai 1 canot 1 dollar. Maison, déjeuner, 2 yards étoffe blanche. Parti à 2 heures et arrivé à Amvoubonhanza à 6 heures. Un baril d'arack (alcool de riz) qu'on vient de vendre a rendu le village bruyant ; je trouvai le chef très ivre, mais il me procura une maison facilement, où je fus le bienvenu et où on me donna un peu de riz. Donné 8 yards étoffe blanche.

7 mars.

Matinée légèrement brumeuse. Parti à 6 heures. Canot pour traverser la rivière 1 dollar ; arrivé à Marmandia à 9 heures. Le chef est absent, mais nous avons été bien accueillis, il nous fut donné du riz et du poisson par la brave femme du chef : passé la soirée à préparer les canots. Maison demi-pièce étoffe blanche.

8 mars.

Matin sec ; louai 10 marmites à 2 dollars chacun pour Tamatave, payai 2 dollars pour 8 rameurs. Parti à 7 heures, déjeunai à Andovoorante à 10 heures. Maison 1 yard étoffe blanche, tirai les canots jusqu'à Moissa et arrivai complètement mouillé à Avouvong à 6 heures. La pluie, ayant commencé à 3 heures, était plus forte que je ne l'avais jamais vue. Reçu du mil et du poisson : donné une pièce de mouchoirs.

9 mars.

Matinée lourde ; parti à 5 heures. Pluie commencée à 6 heures ; traîné canots par 2 passages tortueux et au-dessus d'une colline vers 11 heures, déjeuné à Ambaroobay à midi ; reçu du poisson, donné 6 yards étoffe blanche ; arrivai à Ampeneraun à 5 heures Maison 8 yards étoffe blanche.

10 mars.

Matin pluvieux. Parti à 7 heures, traîné canots par Thanofoutse jusqu'à 9 heures. Pluie très forte toute la journée ; arrivé à Ivoondron à 6 heures.

11 mars.

Matinée sèche. La rivière est complètement débordée : plusieurs îlots flottent vers la mer : beaucoup de bœufs sont emportés par le courant. Quittai Ivoondron à 9 heures par le bord de la mer qui est couvert de débris et arrivai à Tamatave vers midi.

Je trouvai le chef alité avec la fièvre dont il souffre depuis quelques jours. Il me dit qu'il y avait beaucoup de monde mort de la même maladie. Un seul navire, un brick, est en rade.

Je louai une maison à 15 dollars par mois.

12 mars.

Presque tous les Européens et les habitants créoles sont partis en ce moment pour l'Ile de France ou Bourbon. Tout est parfaitement tranquille ; aucun sujet donnant matière pour un journal. M. Braggs m'informe qu'un des Indiens (le commandeur) a dû être pris par un alligator ou crocodile en essayant de traverser la rivière près de son habitation, où beaucoup de ces animaux se trouvent le soir.

13 mars.

Beau temps jusqu'à quatre heures, moment où la pluie et le tonnerre commencèrent.

14 mars.

Beau temps.

15 mars.

Beau temps, le brick part pour le Nord.

16 mars.

Beau temps.

17 mars.

Beau temps jusqu'à trois heures, moment où la pluie commence.

19 mars.

Beau temps.

24 mars.

Beau temps ; en allant le matin de bonne heure rendre visite à Jean René (qui est encore malade) il me raconta un horrible assassinat suivi de tentatives de meurtre sur deux autres personnes qui avait été commis hier soir. En voici les détails : M. Vanderby et M. Limet, deux Français, habitaient la même maison avec un Anglais, M. Reddington, qui a perdu l'usage de sa jambe droite. Ce dernier s'éveilla aux cris poussés par M. Vanderby et se traîna jusqu'à la porte en jetans des cris d'alarme et appelant les quelques personnes qui habitent le voisinage. Pendant ce temps un esclave avec des fers aux pieds et aux mains sauta sur lui avec une hâche qu'il tenait, mais ne put accomplir son crime par suite de l'arrivée des gens qui, quoique armés de sagaies, ne purent l'empêcher de fuir devant eux ainsi que son complice, chargé de fers comme lui. Mais les cris d'alarme étaient parvenus jusqu'à M. Glond dont les esclaves (de Mozambique) arrêtèrent immédiatement le meurtrier : son complice toutefois, grâce à la lâche conduite des habitants, réussit à s'enfuir.

On se procura de la lumière : M. Vanderby fut trouvé assassiné par 5 coups de hache à la tête et M. Limet très grièvement atteint par cinq blessures faites avec une petite hache.

Jean René m'informe que le meurtrier, Ovah, était la propriété du défunt qui disait l'avoir volé, mais l'avait quand même gardé, malgré les conseils de Jean René et d'autres personnes. Vu l'atrocité de son crime et la nécessité de donner un exemple public, nous décidâmes de lui faire couper les mains, puisque c'était avec elles qu'il avait commis son crime, de les placer sur des poteaux à l'entrée la plus fréquentée du village et de le brûler vif. Nous avisâmes tous les habitants d'avoir à envoyer leurs serviteurs et leurs esclaves.

Le criminel fut amené à 1 heure et le châtiment lui fut infligé en présence d'une grande assemblée.

25 mars.

Beau temps. J'accompagnai Jean René à l'extrémité Nord-Est du village où, après avoir, selon les usages habituels, prononcé quelques paroles dans la langue du pays, il changea le nom de l'endroit appelé *Pointe du Tonen* en celui de *Pointe de Mahasor*. Il distribua 5 bœufs aux *gens du village* et ensuite on servit aux Européens et aux habitants un somptueux dîner.

du 28 au 31 mars.

Pluie continuelle.

1er avril.

Temps très sec.

2 avril.

Pluie continuelle.

3 avril.

Pluie continuelle. M. Brown continue à être très malade.

4 avril.

Journée sèche : arrivée de la *Jeune-Olympe*, capitaine Laconfour-

gue, de l'Ile de France, parti de ce point le 28 mars et de Bourbon le 31 mars. Chargement pour les habitants et passagers. Le capitaine m'informe qu'il va partir d'ici pour les Seychelles puis pour l'île.....(16), où il prend son huile pour l'Ile de France. Reçu par le navire ci-dessus une lettre du secrétaire en chef datée du 11 février, me disant de me rendre à l'Ile de France par la première occasion. Le capitaine me dit que plusieurs navires doivent partir pour cette destination dans quelques jours et qu'ils arriveront rapidement. Plusieurs passagers me disent la même chose que lui : je préférai donc attendre pour un passage direct plutôt que de faire un voyage de 10 semaines dans la *Jeune-Olympe*.

5 avril.

Beau temps : arrivée de la *Rosaline*, capitaine Arnoux, partie de Bourbon le 1er avril avec approvisionnements pour les habitants, du riz pour vendre, quelques passagers et trois chevaux.

6 avril.

Beau temps jusqu'au *12 avril*,

13 avril.

Départ de la *Rosaline* la nuit.

15 avril.

Beau temps : arrivée du *Jeune-Emile*, capitaine de Lastelle, parti de l'Ile de France le 9 courant avec des marchandises pour Tamatave et les Seychelles.

16 avril.

Beau temps.

17 avril.

Beau temps. Jean René, s'étant plaint à moi que M. Barnett, un trafiquant, avait commis plusieurs exactions et venait d'arriver dans le village, j'ordonnai qu'il soit envoyé à bord de la goélette pour la nuit.

18 avril.

Jour pluvieux avec brouillard.

20 avril.

Beau temps : arrivée du brick *Galliot Industry*, de Foulepointe. Le capitaine de Lastelle se plaint qu'un Arabe réclame une enfant du sexe féminin (née libre) nommée Marie Anaïs, ayant à peu près 8 ans, qui avait accompagné sa femme depuis l'Ile de France. Le papier par lequel l'Arabe prétend établir ses droits étant très sujet à caution et comme j'ai de bonnes raisons pour supposer que l'Arabe a acheté cette enfant à sa mère afin de la vendre à Bambatoc, je prends la petite fille sous ma protection jusqu'à plus ample information (17).

21 avril.

Beau temps.

Note 16. — Le nom est illisible dans le manuscrit.

Note 17. — Bombetoke. — Nom de la baie formée par la Betsiboka à son embouchure et appliqué parfois, à tort du reste, à Majunga. D'après M. A. Grandidier (*Histoire de la Géographie*, p. 122, note 22) le mot serait dérivé par corruption du nom de village Ampombitokana Am-fomby-tokana (au rafia isolé). Cette étymologie est d'autant plus vraisemblable que c'est un arbre très vieux, isolé, et situé sur la pointe de Katsepe qui a servi depuis longtemps et sert encore de repère aux navigateurs pour entrer dans la baie. Il est signalé sur la carte marine de 1833 et reproduit sur celle de 1894.

22 avril.

Beau temps. Le bateau *The Industry* étant venu ici pour acheter des bœufs destinés à Bourbon, je propose à M. Brown d'y prendre place avec moi afin d'arriver aussitôt que possible à l'Ile de France, et comme je n'ai aucun désir d'être responsable des prisonniers qui peuvent rester confiés à M. Bragg, je ne puis pas obtenir de passage pour eux. Je les ai confiés aux bons soins de Jean René, lui demandant de leur procurer des vivres qui seraient payés par le gouvernement et de saisir la première occasion pour les envoyer, ainsi que son compte de frais, à l'Ile de France.

23 avril.

Beau temps : reçu de M. Brown 60 dollars.

24 avril.

Beau temps. « Le comité des soussignés ayant été rassemblé, il a été décidé que M. Barnett paierait au chef une amende de 25 dollars comme punition pour les abus commis par lui le 17 dernier : convention à laquelle M. Barnett agrée. Signé : Lagardère. Signé : Siamamgo. »

M. Bragg rend l'étoffe qui lui a été donnée le 28 novembre, moins 3 pièces d'étoffe bleue et 5 de blanche. Ma lettre à Jean René ne lui étant pas parvenue le 1er mars, il fut obligé d'acheter du riz pour les Indiens pour ce mois (800 livres à 5 dollars les 100 livres, soit 40 dollars) que je lui payai. D'accord avec le capitaine de l'*Industry*, je payai 60 dollars pour le passage de M. Brown, un esclave du gouvernement et moi-même pour Bourbon.

J'ai payé ici 30 dollars pour location de ma maison.

25 avril.

Embarqué à 5 heures et arrivé à Saint-Paul (Bourbon) le *6 mai*, d'où le bateau reçut l'ordre de continuer jusqu'à Saint-Denis.

7 mai.

Arrivé à Saint-Denis à 7 heures et rendu compte de notre passage au major Hall.

19 mai.

Embarqué à bord de la goélette *Espérance*, capitaine Folin, pour Port-Louis.

26 mai.

Arrivé à Port-Louis (18).

Fin du deuxième journal de James Hastie.

I. Sibree. — A. Jully.

Note 18. — Hastie ne devait remonter à Tananarive qu'en 1820 : il fut reçu à l'entrée de la ville par Robin, arrivé l'année précédente.

PAGES OUBLIÉES [1]

NOUVEAU DICTIONNAIRE MALGACHE-FRANÇAIS

PAR LE P. CALLET

ANGAMENAVAVA (*angatra mena vava*) : 1° feu follet, ver luisant, mouche à feu ; 2° nom d'un animal dont l'espèce a disparu de l'Imerina, comme celle du songomby, et qui n'était pas le chameau, (nisy — taloha sy ny songomby, tsy misy intsony, ary an' efitra atao misy ; ny rameva hafa, avy aminy Vazaha) ; 3° fg, expert dans l'art de manier la parole, habile à se soustraire, qui prend les autres et ne se laisse pas prendre, de là le pvb : — *ity tsofina tsy mirehitra, avela mivaivavy* : c'est un — celui-ci : on souffle dessus, il ne s'allume pas, on le laisse et il embrase (il fait braise) : appliqué aux gens suspects dont on voudrait tirer des aveux, mais qui ont toujours mille issues pour s'échapper, laissés tranquilles ils mettent le feu au quartier en silence. (ny ol mahay vava, tsy hita alaimbava, tsy hita atao, tsy hita amboarina) ; 4° enfin, on a donné ce nom au chameau quand il a paru ici pour la première fois, et celui de rameva ; en arabe *angamia* (chameau) ; fg vilain de figure, ol mitarehinangamenavava. tarehy n — foana ity.

ANGAMERANA : 1° n d'un arbre ; 2° n d'un animal aquatique dont la peau très dure sert à faire des anneaux, des viroles de couteau hon-kon' antsy.

ANGANA : 1° sens de *tsangana*, érection, relèvement, redressement : 2° le bleu de ciel, — *antitra* bleu foncé, — *tanora* bleu clair ; de là peut-être l'adj *mangana* : livide, meurtri, contusionné (qui devient bleuâtre en enflant), pris subst : meurtrissure, contusion. Cependant, adj *bleu* ne se rend pas par *mangana*, mais par *manga*, et on ne dit pas mangana ny lanitra, mais *manga ny lanitra tsy misy rahona* : ciel bleu sans nuage : *vodilanitra manga* : horizon d'un bleu pur, *akanjo, lamba, vodilanitramanga* : habit ou lamba d'un beau bleu pur.

ANGANANA p : érigé, relevé ; flatté, préféré ; *hianao — ? efa nanana ny anao hianao, ka manatona indray ho —* : on ferait des préférences pour toi ? tu as eu ta part et tu viens encore chercher qqch en plus.

Prend *mi... man...* dans le sens 1° ; on dit aussi *min* pour *mi*, sous fd.

Mi — : se redresser, relever la tête qui était penchée ; *raha izaho nahatratra teo natao ko tsy hisy ni —, hoy iley Kelilahy nisehoany ny ohatra* ady tsy tra-mahahery vava : si j'eusse été là je n'en aurais pas laissé un seul debout (des ennemis), dit ce Petithomme qui a donné naissance au pvb etc. *Mianganangana* ou *min* — : être fier, hautain, baisser et relever la tête con-

(1) Voir le commencement de ce dictionnaire dans les bulletins des 3e trimestre 1902, page 125, et 1er trimestre 1903, page 39.

tinuellement com le cheval, faire la parade de soi-même, le pédant, la bégueule; syn mitaikiotaikio, miavaka aminy namana, manao tsy hitovy; *mianganangana ary an-danitra tsy hita ho jerena akory, min -- tsy feno:* il se perd dans les nues, ou ne le voit plus, il s'élève d'autant plus facilement qu'il est vide et sans poids. *Man* — : redresser, relever; *tsangana* donne des dérivés sembl, même sens.

ANGANGA : 1° n d'une plante dont on mange les racines vody ny, en temps de disette, (namany ny *antadiny*, ny *avoko*, ny *hofika*, ny *sosa*), les soldats qui vont en guerre sont réduits à en manger qqfois, homana tenda : mauvaise nourriture qui gratte la gorge etc.; 2° n d'un oiseau dans la forêt de l'est, à longue queue comme le toloho, peu connu ici si ce n'est dans le pvb, *Toy ny atody n'* —, *ka avela mahafaty raibé, entina mahafaty renibé* : c'est comme les œufs d'— (cette affaire-ci), la prendre en main c'est la mort du grand-père, la laisser grand' mère en mourra; appliqué aux devoirs impérieux qui ne laissent pas la liberté du choix, et il en coûte plus de les laisser que de les remplir; et aux affaires embrouillées, où de grands intérêts sont en jeu, et on ne sait par quel bout les prendre, quoi qu'on fasse il y a risque et péril; 3° *rahefa ratsy, na tiana ho haratsina, dia* —, ou *fanganga*: devenu mauvais ou voulant le faire passer pour tel, on lui applique com adj l'épithète d'—, ou de fanganga ce qui est la même ch plus l'idée d'une méchanceté invétérée; (ny andevo ama-mandry raha mandeha an tafika, ovana koa — no anaran' ny); 4° le sens d'*angana*, d'*aingia*, et d'*anga* (dont il est peut-être la fd) : érection, levée, etc.

ANGANGAINA p, même sens que *aingaingaina* p d'aingia. -- *ny ol foana ka tsy marina ny azy* : vainement loué, exalté des gens, puisque son fait est en dehors de la justice, com dokafana; op *angangao*.

Prend *mi... man...* dans les sens 4°

Mi — 1° lever plus par un bout que par un autre com une vergue; perdre l'équilibre; dresser la tête com le serpent, ou le cap com un navire; se déjeter par un bout com une planche au soleil; ne pas poser com le bout d'un tapis, le pied d'une chaise; 2° fg marcher tête levée, front levé, com le cheval, l'orgueilleux; être hautain, tenir tête, *mi — ery ambony ny vava ny, ny tena ny, ny z atao ny* : ses paroles, sa personne, ses actes, tout cela est mis par lui bien au-dessus des autres; syn miavaka aminy namana, manao tsy hitovy, et mianganangana. *Man* —, ou *mampi* — : faire lever, vg la blance par un but; *man — ol* (mandoka ol tsy marina, manome voho ny): louer à faux q, le flatter, le duper. V tsinganga et tsinganganganga.

ANGANJA et *angenja*, adv : peut-être etc., comme angaha.

ANGANO : 1° conte-bleu, contes de fées, (angano angano, arira arira, hoy ny mpiventy angano, tsy izaho no mpandaingia fa ny ntaolo; — *fanoharana* : fable. vg comme celles de Lafontaine; 2° déception, chose étonnante et incroyable, trouble, calamité. *Arira, anoano*, et *hani-teny* (paroles données en pâture), sont syn d'*angano* celui-ci venant peut-être de *hano* (op de hanina) : avale cela et bois de l'eau, dirions-nous en français; ? aussi de *ngano*.

ANGANOINA p, *kabary* — : affaire qu'on raconte longuement en y mêlant le vrai et le faux. *Anganoy* op, — *amy ny hafa ny angano nao, anoano foana iny* : conte tes balivernes à un autre, fadaise et pâture de niais que tout cela. *Anganonganoina, anganonganoy* : fd du p et de l'op.

Prend *mi... mifan... maha.*

Mi—, ou *mianganonganо* fd : conter des fariboles, faire des con-

tes-bleus; *ianganoana* m rel, *ol—*: q dont on s'amuse, sur le compte duquel on fait, on brode des histoires; aza manao *anoano* foana, est syn de aza mianganongano foana. *Mahanganongano* (be teny, fetsy): grand parleur, qui en conte, qui en impose. *Mifan—*, ou *mifampi—* (tsy vita tsinona ny raharaha ka mifan— samy manao ny azy ho rarina): s'en faire accroire l'un à l'autre, &.

Mahita angano (comme mahita loza): atteint par la mauvaise fortune, à qui on en conte ou fait voir de belles; affaire lamentable, histoire à raconter. *Mila angano*, ou *mil'angano*: 1° merveilleux, fabuleux, incroyable; 2° qui s'attire malheur, se fait une mauvaise histoire, ny laingia arafi'ny: il brode des mensonges; syn mila akisa, mila tohintohina.

ANGANONGANO fd, est ou subst, ou adj, ou interj; 1° subs (il a ordin un autre mot qui lui adjoint), —*ndresaka*: tous ces charmes de la conversation dont sait habiller sa parole un beau diseur; — *nteny*: longueurs mises dans débat qui n'en finit pas, *manao* —: faire traîner en longueur une affaire où les parties devaient naturellement s'entendre, s'accorder (comme la marmite et les 3 pierres du foyer sur lesquelles on la pose), syn mampiady tokombilany; — *njavatra*: choses faites sous l'influence d'une mauvaise lune, et qui par conséquent ne peuvent réussir, (— taminy ity volana iray ity); — *nkira*: toute espèce de chose mise en chant, et chant avec récitatif ou accompagné d'une légende, (izay — dia atao avokoa ao am-pilanonana); 2° adj: comique, amusant, (ol anganongano: tia resaka, tia vosotra. izao anganonganondrésaka rehetra izao atao ny); se prend dans un mauvais sens: mauvais plaisant, brouillon dans son quartier, (ny ol ratsy tia anganonganonteny aminy fianakaviana, aminy olo-miaramonina); 3° interj: réellement! pas possible! vous ne savez pas! si vous saviez! ce n'est pas croyable.

ANGAO: de peur que; syn fangao, kangao, angoa, fangoa.

ANGARABORARAKA, (ou *garabo raraka*: (affaire, ou corvée faite) non à la tâche, en comptant le monde, et en donnant à chacun ce qui lui revient, mais à la hâte, pour finir vite ou pque cela presse: *ataovy — f'aza isaina ny hazo alaina, samy mitondra izay ho zaka ny*: (voilà des bois à transporter), faites en sorte qu'ils soient transportés au plus vite, sans les compter sans en donner tant par tête, mais que chacun en prenne selon ses forces et se dépêche; *rahefa miseho ny—, tsy misy lehibe tsy miy kely, samy manao, indray manao dahoto tsy misy mitoetra*: lorsque le mot est donné de faire la chose —, il n'y a plus ni grand ni petit, chacun se met à l'œuvre, tous font à l'envi, personne ne reste en dehors du mouvement; (« aza zaraina fa ataovy — ny raharaha, hoy ny maniraka »; natao nay tsy zaraina fa natao nay —, ka vita vetivety foana). Syn *lalitra amina ronono* et *volondronono* ou *volo ny ronono*: affaire comparée à du lait abandonné aux mouches, toutes accourent et en prennent autant qu'elles peuvent en porter.

ANGARALAHY. 1° nom donné jadis aux hommes de confiance des rois, (nalainy andriana taloha ho mpanaraka azy, ho mpihevitra), leurs suivants et leurs penseurs; 2° *olona hendry, fetsy tsara mahalala rarina, tapitra ohatra*: personne d'un grand sens, esprit fin de la bonne finesse, discernant le vrai point de la justice, sans pareil; *raha misy antidahy mahagaga ny azy*: *odré — tokoa izany!* un homme déjà avancé en âge et d'une haute sagesse qui étonne, fait dire: certes voilà un homme! c'est un phénix;

ANGARANGADINA, (comme feno, erana tsy misy ambina, rekitra, vita) : plein, juste la mesure, pas d'excédent, au point voulu, terminé ; vg *ny z aidina am-bata ka feno, dia feno* — : des objets à mettre dans un coffre, s'il y en a juste assez pour le remplir sans surplus, c'est le plein — ; (tsy misy ambina mihoatra fa — tery : même sens que *efa erana* : juste à la mesure) ; *folo taona ny nianara'ny ka aiza no tsy hahay izy* : voilà dix années entières qu'il étudie comment ne serait-il pas savant ? *herintaona — ny nanaova'nao ley lamba ka tsy vita* : voilà une année entière que tu travailles à ce lamba, et il n'est pas fini (dit un mari à sa fem paresseuse).

ANGAROHA, (ou *antsiva*) : grande coquille sonnée par les Tsiarondahy à la suite du souverain ; *ny andriamanjaka izy mahazo ny* — : c'est le roi régnant qui à l'— ; elle était le tambour, la trompette et la musique des anciens rois, (fomba fanao ny andriana taloha solo, ny langorony, ny trompetra, ny mozika izy). Dist d'*anjombona*.

ANGATAKA adv de *hataka* : par demandes, en mendiant ; *na inona itain'ny dia atao ny an-gataka, tsy atao ny an-ditra, tsy atao ny ankery ny, fa atao ny an-gataka* : tout ce dont il a besoin c'est en demandant qu'il l'obtient, ce n'est pas en faisant l'entêté ou en usant de violence, mais à force de demandes ; *manao* — : mendier. Il forme des dérivés qu'il est bon de signaler ici, et prend *mi* —.

ANGATAHINA p : demandé, obtenu en demandant, en mendiant, izay tia'ny — dia mangata-dava : ce qu'il désire avoir en demandant il le demande sans fin ; *fangatahina* son h adj : *ol* — : un mendiant. *Angataho* op, — z kely amy ny aho : demandez-lui qqch pour moi ; est aussi op du m rel de mangataka. V hataka.

ANGATRA s : 1° esprit (mauvais), démons, revenants ; *lelafin'* — (léché) touché, lésé par les esprits ; se dit : des cheveux qui tombent, des terres qui s'éboulent d'elles-mêmes (sans qu'on voie la cause de cet éboulement, *tany lany n'* — ka mikoa ho azy), des personnes rongées par qque maladie secrète à qui q aura dit en malédiction ce *lelafin'* — (c'est une des plus grosses injures qu'on puisse dire à q, elle ne passe pas impunément) ;

2° maladie dans les reins, gravelle, rétention d'urine, syn fiafia ; on distingue : *angabelona* et *angamaty*, selon que cette maladie sort avec les évacuations et laisse la vie sauve (angatra mandeha, mivoaka, dia mahavelona), ou qu'elle reste et amène la mort (tsy mba mivoaka ka mamono eroa am-baniana, mahafaty tsy mangery tsy mamany, c'est l'anga-maty ou angatra mitohana) ; *anga boribory* ou *anga-borivory* : la gravelle proprement dite, (tohara ny — tsy hangery tsy hamany ! autre malédiction insupportable à propos d'angatra) ; *angadrano* : espèce de gâle (de la tête) incurable, elle blanchit les cheveux, les fait tomber, entâme la peau de la tête qu'elle dissout en poussière, (anaty ny lelafin'angatra izany : c'est un angatra donné par cette malédiction de q en secret lelafin'angatra).

3° partialité, passe-droit, préférence injustes ; *Andriamanitra mitsa rainy, tody iny manody vadiamanjanaka manody tena, izany atao hoe tsy mba matahotra an' Andriamanitra* : Dieu juge et venge ces sorte de ch, cela revient en représailles, ou cela renferme une vengeance dont Dieu se charge, et qui s'attache à la femme, aux enfants, et à la personne de celui qui se les permet, c'est de lui qu'on dit : il n'a pas la moindre crainte de Dieu. On distingue en ce sens : *anga-mainty* sy *anga-potsy* partage inégal qui fait acception de personnes, de

blanc et de noir, de grand et de petit etc.; et *anga-tokana* partage égal un seul poids et une seul mesure pour tous, et on dit en pvb *Aza asiana anga-mainty sy anga-potsy fa ataovy anga-tokana hiany*: ne fait pas acception de personne, etc.; contre ceux qui ont deux poids et deux mesures dans le partage des ch, quand les copartageants sont là au même titre; *manao anga-mainty sy anga-potsy:* faire des préférences injustes, ny iray tiana omena lamba mena, ny iray tsy tiana omena jiafotsy, kanja samy zanaka, samy havana: donner à l'un un lamba de soie rouge et à l'autre jiafotsy (étoffe de rofia, blanche sans dessin), quand l'un et l'autre sont ses enfants, ses parents, Com mizaha tava n'ol, manao zaravilana.

ANGARA imp rad, — *hianao:* sois à tous les diables! une des formules d'imprécations faites contre ceux qui manqueraient à leur serment, employée aussi par les sorciers manisy angatra; comme si on disait: *vonoin' angatra hianao, lelafin' angatra hianao* ANGARO op rad, — *ny anankiray, hoy izy:* (atao bebe ny azy) donne la préférence à l'un, fais lui la meilleure part, dit-il,

ANGARINA p, *ny ramanenjana — ny zaratra, enjehiny ny angatra, angatry ny maty manenjika azy:* les énergumènes appelés ramanenjana sont comme obsédés sinon possédés du démon, entourés d'esprits, on pense que ce sont les esprits des morts qui les obsèdent, s'attachent à eux; pris adj: *ol —*, comme *seha-dolo* (séhatra) et *azonjavatra:* un possédé, démoniaque, en commerce avec les esprits; emporté, vif, indomptable; *zaza —* : enfant pétulant, qui fait le diable.

ANGATRANGARINA fd: qu'on maltraite de préférence et d'avantage, sur qui on s'acharne, *ley zaza tsy tiana ka— 'ny*: cet enfant (d'une 1^re^ femme), que n'aime pas la 2^e^ femme, et qu'elle maltraite de toute manière; on dit *Aza atao vono ndreny kely, aza dia — ny zaza:* ne fais pas la correction de la petite mère (qui tombe sur les enfants qui ne sont pas d'elle), de grâce qu'il n'y ait pas ce discernement partial entre enfants et enfants, pvb mis dans la bouche d'un mari qui voit ses enfants d'un autre lit maltraités par sa femme actuelle en *vice versa*, et employé par ceux qui se voient lésés par partialité.

Prend *mi* dans le sens 3°.

Mi— faire acception de personnes, avoir des préférences injustes, être partial; *mianga-teny*: fausser la justice (sa balance), donner tort à celui qui a raison; *mianga-pizarana* (com manao zara vilana): user de partialité dans le partage de; *mianga-janaka*: avoir des préférences marquées pour certains de ses enfants, vg la petite mère ou 2^e^ femme qui préfère les siens à ceux du 1^er^ lit; *mianga-kavana*: voir d'un mauvais œil les parents de son mari, ou ceux de sa femme, syn manao *havana lahy* sy *havana vavy* (ny havany ny lahy tsy tiany ny vavy, ny havany ny vavy tsy tiany lahy).

Ny *angatra aretina*, iny mahafaty ny Gasy, ny ol antitra iny mahafaty azy: l'— maladie tue beaucoup de Malg, elle exerce ses ravages parmi ceux qui touchent à la vieillesse, c'est elle qui les met dans la tombe; ary ny *angatra zaravilana*, mamono fahendrena ny lehibe: l— qui fait acception des personnes, est le tombeau (ou l'écueil) de la probité des grands; les *angatra lolo* sont la terreur des Malg, tsy azo n'ody: il n'y a pas de remède contre eux.

Kabary tsy iangarana tsy vita: affaire traitée, dans laquelle on ne penche pas un peu moins d'un côté que de l'autre est interminable pvb, en usage dans les tribunaux inférieurs (ny fokonolona, ny roa trano monina etc.), dont les jugements ne sont pas sans appel: izahay tsy nahita mizana andanjana azy, tsy nahita tangena ampisotroina, f'izao no fantatr'ay fa kabary tsy iangarana tsy vita, k'izao no anaova'nay azy etc: nous n'avons pas trouvé de balance pour peser l'affaire, ni de tanguin à faire boire aux parties, par conséquent nous nous en tenons pvb, et voici notre décision etc; raha ambodirova, raha andriambaventy, rehefa voa didy dia voa didy: il n'y que les tribunaux supérieurs, le roi et les magistrats, dont les jugements soient sans appel (étant censés

être la justice pure qui ne penche pas plus d'un côté que de l'autre).

ANGAVY s : requête, demande d'un service ; V hataka où sont les syn.

ANGAVIANA p, *ny z hay ny no* — : la ch qu'il peut faire est ce qu'on lui demande de faire, vg qu'il vienne aider dans un travail, qu'il écrive pour vous qui ne savez pas, qu'il reste là un instant ; *ny mahay miteny no* — : celui qui sait kabariser est prié de rendre le bon office de sa parole (dans telle ou telle circonstance). *Angavio* op, — *izy mba hitoetra kely eo* : prie-le d'y rester qque peu.

Prend *mi... mifan... maha.*

Mi— demander un service, requér, *mi — anao aho* (mindrana anao aho, mangataka ampelantananaanao aho) : je te prie de venir me rendre ce bon office. *Iangavio* op de mi, — *izany izy f'izy no mahay* : c'est à lui qu'il faut demander cela (la ch en question) car il est à même de te le donner. *Mifan* —, ou *mifampi — hanao z izy 4 trano* : les gens de 4 maisons qui se donnent parole pour faire ensemble leurs travaux (des rizières, &) en commençant aujourd'hui par ceux d'une maison, demain par ceux d'une autre : *ampifanangavina* son p, (— ny efa-trano hanao taozavatra). *Ampiangavina* p de mampi : qu'on prie de, (— ireo hanao ny zavat'ray).

ANGAVO : une grosse massue *famono vato* pour casser les pierres ; V vocabulaire géograph.

ANGAVODIANA ; n d'un arbuste ; ses feuilles servent de remède de la gâle, des plaies, et de son bois on fait du charbon.

ANGÉ : expl très usité quand on commande, pour attirer mieux l'attention, pour rendre plus expressif ce qu'on dit &, hevero —, avia —, jeréo —, he—.

ANGEFA, (et *kangeha*), comme *anefa* : et cependant, néanmoins, et pourtant, — izy manao izany.

ANGÉHA (et *kangeha*) : 1° comme *angé* : ahoana — izany fiteny nao ? avia — ; 2° comme *anga* : —ka tsy avy ; —ka tsy miseho.

ANGEHAGEHA : *avona sy manao volontompony aminy z tsy azy* : orgueil et airs de maître déplacés, (— atao ny foana ka tsy manana tsinona, tsy tahaky ol akory).

ANGEHA EHAINA p, *sangy — ny ol, dia rekitra miavonavona ny vava ny* : loué, flatté des gens, sa bouche aussitôt se remplit d'orgueil ; (ny mpanompo aza — fa tratry ny tsy manompo no farany) ; op *angehangehao.*

Mi — : se vanter, se faire autre qu'on est & ; ses syn *midehadeha*, et *midehadéhaka*, *mirehareha*, *misehaseha*, *mitehateha*, *miehakéhaka*, *miehanehana*, sont employés préférablement maintenant.

ANGÉHANA, fd *angehangéhana* : comme *angehagéha* ; son p *angehangehanina.*

Mi —, a deux sens : 1° celui de miangehagéha ; 2° et celui de misanganéhana : ne savoir que faire ; être comme suffoqué de douleur ou de joie, *sempo-pohoriana*, *sempo-kafaliana.*

ANGÉLY s : grillon, c'est son nom tant qu'il est jeune, efa lehibe fampiady dia *antsion-dahy* no anara' ny : devenu grand et fort, c.a.d. propre au combat, on l'appelle antsiondahy, V *kitra n'angely* ; fg. *angelinolona* : gens de bonne mine et de belles paroles, mais de conduite plus que suspecte, (ny tarehy, ny feo no tsara, fa ny fanahy ratsy, tsy araky ny fanahy, tsy mahay mitondra tena),

ANGELINGÉLY fd, (ou *ngelingely*) : libertin, libertine, prostituée.

ANGELINGELÉNA p : qu'on séduit, corrompt, débouche ; op, *angelingeléo.*

Manangely, ou *manangelingely*

azy : la séduire, le corrompre, l'attirer ; et *miangelingely* : les angelinolona mi — mènent la vie de libertin, de libertine.

Angelilahy maneno ambaravarana (grillon qui chante sur la porte) : fg gens batailleurs qui cherchent avec qui engager une querelle, ne sont forts qu'en paroles, (ol ratsy maro vava ka mampiady ny ol) ; *angelilahy ka samy maneno ambaravarana*, pvb, qu'on leur applique, et à ceux qui ne s'entendent pas entre eux, (ny ol tsy mahay mifanara-draharaha).

Angelilahy mangery am-baravarana : fg, ny ol malemy tsy afaka : les perclus plus ou moins paralysés dans leurs membres, mais qui ne sont pas malades de la langue, et qui assis près de la porte déblatèrent tout le jour contre les uns et les autres, (ny ol osa tsy manao ny atao ny ol, fa ny vava anefa mahery).

ANGÉLO, fd *angelongélo* : *saina miharo helohelo* (*fiovana*) *sy heloka* : esprit mêlé d'instabilité et de travers ; *ol be* — : q qui n'a pas les idées arrêtées, dont l'esprit n'est pas assis, auquel on ne peut se lier ; léger, changeant, et par suite trompeur, (satria tafa haro ny helokelo' ny sy ny fihelohelo ny saïny).

ANGELOÏNA, *angelongeloina* p : *angelongeloy* op ; et on dit *miangelongelo*. On ne fait qu'indiquer ces dérivés, pour les faire connaître, pqu'ils sont encore employés mais rarement, ainsi que les suivants d'*angelogeloka* et *angelongélona*.

ANGELOKA (de *heloka*), fd *angelogeloka* : contours, détours, zigzags ; *asivy angelongelo' ny* : mets y des ornements, des petits dessins (qui ne vont pas en ligne droite), des festons.

ANGELONGELOHINA (ou *sangelogelo hina*) p, — *ny Mompera Taïx ny toko aminy tranovato, indrindra aminy andohalambo, ka talanjona ny mpijery* : les couleurs sont si bien agencées en guirlandes, en festons &, dans l'intérieur de la maison en pierre (la cathédrale), surtout à la voûte et aux ogives, que tous les spectateurs en sont émerveillés ; — *nao ny teny tsy mba ahitsy nao* : tu fais prendre des détours à ta parole, elle ne va pas droit au but. *Angelogelohy* op.

Mi — (mieux *misangeloka, misangelogéloka*) : ny renirano, ny lalana, melomeloka mifaraingio, dia mi — un fleuve, un chmin, qui ne vont pas droit mais font des zigzags dans leur parcours, font le *mi* — il en est de même des canaux d'eau dans les rizières, des guirlandes.

ANGÉLONA, fd *angelongélona* : 1° va et vient, passe et repasse, (de *helona, hélongelona*) ; 2° pris dans la même sens que *angelogeloka*.

ANGELONGELONINA p, com angelongelohina. *Miangelongélona*, (comme mihelongélona, mihelohélo) : passer et repasser, aller et venir, comme l'ombre, comme des festons, comme des caprices d'enfant.

ANGÉNJA : peut-être, par hasard, (syn kenja, kinénja ; *ngenja*) ; ma nao izao izy.

ANGÉNTSANA : autre manière de dire, de faire, de s'habiller &, (se prend en bonne et mauvaise part) ; caprice, boutade, singularité bizarrerie ; fd *angentsangéntsana* plus employée.

ANGENTSANINA *angetsangentsanina* p, *ny z rehetra atao ka atao hafahafa noho ny fanao ny be, dia* —, (ou angesangesaina, angesongesoina) : toutes les actions ordinaires de la vie, si on le fait autrement que le commun des hommes (en bien ou en mal, en moins ou en plus), c'est le cas d'employer ce p : fait autrement, qu'on fait d'une singulière manière ; ainsi les tours de la cathédrale tsy mba natao mitovy loha aminy tranovato sasany fa n — kosa ka natao marina tampona *Angentsano* op, — *izy ka efa nangentsanina aiza no ho azo ho z* : oui passez-lui ses boutades, et quand vous l'aurez rendu fantasque, où trouverez-vous le moyen d'en faire qqch.

Prend *mi... man... mifan...*

Mi — : faire autrement que les autres, chercher à se distinguer ; être singulier, bizarre, fantasque ; *ny olo hafahafa fihaingio, na fandeha, na fiteny* &, *no atao hoe miangentsangentsana* : les gens qui visent à se distinguer, dans la manière de s'habiller, dans leur démarche, dans leur langage &, font le *mi* —.

ANGÉSA, fd *angesangésa* : mot qui vieillit et tend à être remplacé par *angéso* et *angéntsana* ses syn, mais qu'on indique pqu'il est encore rencontré qqfois dans le langage ; ainsi on dit : - ou *ngesa ka tsy miseho ! — ka tsy vita !* c'est singulier il n'a pas paru ! c'est étonnant on n'a pas fini ; — *ka tsy avy ny orana ! saika simba ny fefiloha tsy voa voatra* : c'est singulier la pluie qui menaçait n'est pas tombée, c'en était fait de la digue si elle &, (akay tsy — , akay ley — : com akay ley so*a*va tsara) dans ces phrases il a le sens *d'angé*, de *saikinany*. Son p *angesaina*, fd *angesangesaina* : sens *d'angesoina* et *d'angentsanina* ; op *angesao*. Prend *mi* — ; V *angeso* et *angentsana*.

ANGÉSO, fd *angesongéso* plus usitée : excentricité, singularité, drôlerie, gaillardise, *angeso-nteny* ; il y aussi *angeso-ntany* : alluvions.

ANGESONGESOINA p : qu'on amuse par des singularités, qu'on rend singulier, *aoka handeha amy ny marina fa aza — 'nao izy* : qu'il se tienne dans le vrai, de grâce, et ne le rends pas excentrique ; op *angesongesoy*.

Prend *mi, mampi, mifampi*, ou *mifan*.

Mi— : être excentrique, trancher sur les autres, se croire plus, manao teny harabiraby, maneso, mirehareha ; atao ny tsy mba isaina ny an'ol, fa ny azy hiany no atao ny izy).

ANGÉZA, com *ngéza* : honorable, fameux & ; *angezalahy* et *fangezalahy, angeza n'olona* : fort et robuste, gros, énorme ; qui dépasse et l'emporte par ses richesses, ses honneurs, son avancement, sa capacité.

ANGY, ou a*ngina* s : père, oncle, comme *ray* ici ; (usité dans la partie ouest de l'Imérine ou l'Imamo, et ils disent *ima* ou *imana* pour reny : mère, tante).

ANGI*A*NGY : arrogance, orgueil, ou *anginangina* ; diff de hangihangy. Prend *mi*,

Mi —, ou *min* — : être arrogant, superbe.

ANGIMPO, sens de hambompo : amour propre, respect humain ; sentiment de diguité, ou du point d'honneur ; orgueil (en bonne ou mauvaise part, qui fait qu'on aime mieux souffrir que de dépendre des autres, de reculer du combat &, (ny — makaroa, manao — aminy sitrapo : ny ho hendry mitana ny marina ; ny ho adala aharo ny ny tsara sy ny ratsy).

ANG*I*DINA s : dragon-mouche (la demoiselle) ; *angidimbé* la grande, *angidinkely* la petite ; ils disent que la grande vient de l'ondrindrano et la petite du tsindretra (ny ondrindrano no iaviany ny angidimbe, ny tsindretra no iaviany ny angidinkely : tsindretra voalohany, rehefa miofo dia angidinkely).

ANGIDI-MIRIORIO ka ho any an-kady no farana : demoiselle qui promène çà et là son vol égaré finit (par la toile d'araignée) dans le fossé, pvb, appliqué aux têtes légères qui livrent au hasard leur conduite, s'exposent à tous les dangers et finissent par y périr ; V *lamba n'angidina*.

ANG*I*KIA : 1° n donné au riz fertile, serré, épais (*feno hikia*), quand il est encore sur pied, d'une forte et belle venue, (vary tsara faniry, ny foto'ny tsentsina, tsy misy elanelana, vary vokatra mi*hikia*), — *itony vary tsara ! raha diso itony — itony, dia mosarena ny ol :* com-

me il pousse dru ce riz ci ! c'est la fertilité même, s'il venait à manquer ce serait la disette ; 2° n d'une espèce de riz, dans les provinces ; chez les Betsiléos, c'est le nom du second riz appelé ici varivakiambiaty ; ce mot est employé dans un jeu des enfants : *izaho —, hianao vary hova :* moi je suis le riz —, et toi tu es le riz hova.

ANGILISY : pour *anglais* qui est le nom français des English.

ANGINA, fd *anginangina* : sens d'*angiangy* et *angitrangitra*, arrogance &.

ANG*I*RA ; n d'un bois *ny lavitra sy ny avo atao ny —* : se dit de ce qui est comme perdu dans le lointain ou dans les nues, (odré — tsy hita fa lavitra maizina), comme d'ici à Ankaratra ; — *lahy :* terme de reproche (digne du bâton), de mépris.

ANGITRA, fd *angitrangitra*, s : arrogance, fierté, orgueil mécontent, insoumission ; usité surtout sous fd.

ANGITRANGIRINA p prie adj : superbe, audacieux, fringant.

Mi— ou *minangitrangitra :* 1° être arrogant, vif et entier de caractère, insoumis ; 2° être léger, fringant, folâtre, lubrique ; *mi — aminy zanak'ol malahelo*, pvb, contre ceux qui font les importants avec le petit monde, font les millionnaires quoique n'ayant rien &.

ANG*I*VY : n d'un arbuste, et de son fruit qu'on mange, on s'en sert comme d'entourage des plantations, pqu'il est armé de piquants ; *angivimbazaha* (ou voatabia) tomate.

ANGO, fd *angoango* plus usitée : en tas, en pile ; accumulé, plein jusqu'au comble.

ANGOANGOINA p : amoncelé, empilé, *aza — 'nao am-bata io z io fandrao simba :* ne mets pas en tas (comme des chiffons) dans un coffre, ces choses là (vg des étoffes), car ce serait les endommager. *Angoangoy* op, — *ny vary am-bata :* accumule le riz dans la caisse, remplis là jusqu'au comble.

Miangoango : 1° être accumulé, entassé, empilé, faire comble, *ka mihoatra ny z tsy azo saronana :* il y a le comble, et on ne peut pas fermer le coffre par exemple, 2° miavona, midehadeha : être entier, altier.

ANG*O*A, et *fangoa :* com *angao*, de peur que.

ANG*O*AKA : n d'une espèce de grenouille, qui crie *hoa, hoaka*, (ainsi que le *goaikia* corbeau) ; elle est verdâtre, se tient dans les herbes humides et non dans l'eau. *Mi—* : bourru, maussade, difficile à contenter ; *ny ol malahelo mi— foana, mihaitraitra :* les personnes tristes en sont là, dans un mélange bizarre de caprices et d'obstination à se chagriner.

ANGOA-TENDA : qui a une voix de grenouille ou qui se la donne ; *manao—* : faire la voix de grenouille ; faire le jeu des enfants qui forment un cercle et chantent, énumèrent tout ce qui leur vient à l'esprit, en contrefaisant la voix de l'angoaka ; V *fonangoaha*.

ANG*O*BY : mesure de la contenance des deux mains, pouces et index joints ensemble et formant un cercle ; on met par — ou par petites bottes de cette mesure : les herana, les hisatra & ; *ataovy ravina iray — ho tanehina :* fais une infusion avec ces feuilles, mets en une double-poignée.

On distingue : la poignée *iray tanana*, ou *iray fihina*, ou *iray tanan'anila ;* la double poignée *angomby :* la contenance de deux mains se touchant par les index et les pouces ; la grande double poignée *ampihimamba* (fihina) : tout ce que peuvent contenir les deux mains sans les joindre : la demi-brassée *trotroana :* ce que contient un bras, l'extrémité de la main ramenée vers l'épaule ; la brassée *vongovongo :* ce que contiennent les deux bras dans leur plus grand écart et se joignant par l'extrémité des mains ; le paquet *entena :* tout ce que peuvent contenir les bras sans joindre les mains par dessus le contenu.

ANGOBO, comme *angoby*, on l'emploie préférablement à celui-ci dans l'est.

ANJODY (de *zody*) : *ty anjody n'olona* : ce fainéant obstiné, qui n'est fort qu'au manger, (ol irahina tsy mety, maditra, kamo, anefa kanify lahy) ; *mi* —, (ou *mizodizody* et *mizodinjodina*) : se buter à tout excepté au plat, comme miodinodina midongy ; (W aux M. tout occupé à manger, qui ne donne pas sa part).

ANGOLA, fd *angolangola* : 1° complaisance pour soi, égoïsme ; humeur bourrue envers les autres ; 2° fg (ironiquement), tache blanche sur la peau des noirs.

ANGOLAINA : 1° p, qu'on épargne, à qui l'on passe tout, qu'on rend bourru ; 2° pris adj : malade de cette maladie des taches blanches (ou rouge) à la jambe, au pied, à la main & ; *fangolaina* son h : qui s'expose à contracter cette maladie en faisant les ch qui la donnent ord, *ny ol mahery mamindro dia fangolain-dranjo* : les gens qui aiment trop à se chauffer les jambes au feu, la prennent aux jambes. *Angolagolaina* p fd. *Angolangolay* et *angolangolao* op, (aza dia ampihafina ny zanaka fa mba *angolangolay*, fa zanaka nirina).

Mi — : être indulgent pour soi, ne pas se gêner ; *mi — z amy ny ol* : prendre chez un autre sans se gêner. *Man— zaza* : être trop indulgent envers son enfant, le gâter ; *zaza fanangolangola* : enfant gâté.

ANGOLY, fd *angoligoly* : tromperie ; engourdissement ; sy n kolikoly, kolikojy, kejokéjo, jomo, ambosy.

ANGOLÉNA p : qu'on enjôle ; *fangoléna* son *h* ; *angolingoléna*, p fd, — *ny fanala ny tongo' ny* : ses pieds sont engourdis (par la rosée) de froid. *Angoléo* op, — *izy hanomé anao z* : enjôle-le pour qu'il te donne qqch ; *angolingoléo* fd.

Prend *man... mi... mifan... maha*.

Man— ol : l'enjôler, le tromper, le flagorner ; l'engourdir. *Mi*— être enjôlé, se laisser enjôler, enjôlé ; être engourdi, s'engourdir. *Mifan*— (mifamitaka, mifanambaka) : se leurrer réciproquement ; *ampifanangoléna* p récip (ampifanambakaina) : qu'on fait se leurrer mutuellement.

Adj : *M — maty* : engourdi à mort, saisi du froid de la mort, *ny manana aina rehetra ho faty, rahefa tsapaina ka mangatsiaka, dia mangoly maty izy* : les êtres animés lorsqu'ils sont sur le point de mourir, et que en les touchant, on les sent gagnés par le froid, sont m— maty. V *holy*.

ANGONA s : rassemblement, réunion ; *voa— ny z* : les objets sont réunis ; *taf'— ny ol* : le monde est rassemblé : *taf'— ny omby* : les bœufs pareillement.

ANGONINA p : réuni (à réunir, ou qu'on réunit), vg *varymihahaka* — : du riz éparpillé qu'on met en tas, *ny z miely* — : tout ce qui est répandu ça et là et qu'on réunit ; assemblé, rassemblé, vg des personnes ou des animaux. *Angony* son op.

Prend *mi...man... mifan...maha*.

Man— ol, biby, z : assembler le monde ; rassembler les animaux, poules, dindons, bœufs, moutons ; réunir les objets, les parties diverses d'un tout, ajouter des conquêtes au royaume, *hianareo namory sy nan— ny fanjakana* : c'est vous qui avez fait un seul tout de ce royaume et en avez réuni les diverses parties, en ajoutant conquête à conquête. *Mi*—: être assemblés, pris adj : assemblés ; être réunis, se réunir, qui se réunit ; *fi* — son h, pris subst : manière ord bonne, mauvaise, de se réunir, *ol tsara fi* —, *ratsy fi*— ; l'assemblée ellemême dans son état ord, ses manières ; pris adj : qui doit se réunir, qu'il faut réunir, qui se réunit ord, *ny mpivavaka izao no fi*—: les

priants d'aujourd'hui sont les habitués de l'assemblée de prière ; *fiangonana* h du mod rel iangonana : lieu, temps & de réunion, une assemblée ; une réunion quelconque de personnes, d'animaux, d'objets ; (ce mot a été choisi par les protestants pour désigner leurs temples ; passe, mais il ne paraît pas rendre les idées de *maison de prière, maison de Dieu, assemblée des enfants de Dieu*, qu'on attache au nom d'église *ecclesia :* appel et réunion des enfants de Dieu pour prier).

ANGOTY, fd *angotingoty* : caprice, bouderie ; pleurs, plaintes, com moyen d'obtenir ; syn angentsangentsana, angolangola, haitraitra, vaibaitra, *hanta* no renibe ny izy rehetra.

ANGOTINA et *angoténa*, *angontingotina*, ou *angontingoténa*, p : qu'on rend capricieux & : op *angotio* ou *angotéo.*

Miangotingoty : faire le câlin, le mignon ; être fantasque, mignard, bizarre, prétentieux : *mi—ny zanak'ao ka tsy hay ho izy :* ton enfant est par trop fantasque, je ne sais plus comment le prendre.

ANGOTRA : arrachement, extirpation ; com *ongotra* qui est plus usité.

ANGORANA, ou *angotana*, p : *tsy angorana ny vola n'ol :* les cheveux des gens ne sont pas ch qu'on arrache ; op *angory*, com ongoty.

Mi — : s'arracher, être arraché, com *miongotra. Man* — : arracher. L'impératif *miongora* est comme consacré dans la formule d'imprécation suivante : Raha ho ahy mihondrahondra, fa raha ho azy *miangora velona* : quant aux miens (il s'agit des cheveux), qu'ils soient d'une pousse vigoureuse (c. a. d. épais, noirs et longs), mais les siens qu'ils s'arrachent d'eux mêmes encore pleins de sève et de vie : imprécation redoutée des Malg, qui tiennent singulièrement à leur chevelure ; on dit en pvb *Aza manao* : raha ho ahy &, contre ceux qui se font une joie du mal des autres, et ne veulent du bien que pour eux-mêmes.

ANY : 1° prp, *qui indique la propriété :* à, de, pour ; prp *de lieu, d'état, de temps* : en, dans, sur, à, au, par, avec ; et *n* devient *m* devant les initiales : f, p, v, ainsi *ampovoany* (fovoany) : au milieu ; *ampandehanana* (fandehanana de leha) : en marche ; *am-body* (vody) : au pied, (V frontispice des A) ; *an' iza* et *anjovy* : à qui est-ce ; *an' ol* : à q, à un autre ; *an' andriana* : au roi ; *any ny tena' tsy ho an' iza fa ho any ny tena hiany* : ce n'est pour un autre mais pour lui-même ; *vary ho an' iza* : pour qui ce riz, *ho any ny malahelo* : pour les pauvres ; *natao an-tsoroka, an-tsangory* : mis sur l'épaule, à califourchon ; *an-tsoratra, an' ohatra, andini' ny* : inscrit, *en* ou *par* écrit, *en* ou *par* comparaison, *en* versets ; *an-drariny* : avec justice, selon la justice, *tsy andrariny* : injustement & ; cette prp forme qq mots composés : *anié ani-ka*, les pronoms *an' ay, an' ao, an' areo, an' tsika.*

2° *any* adv *de temps* aujourd'hui, à ce moment, andro— : aujourd'hui même ; taona — : l'an prochain ; — *antoandro* : à midi ; — *antoantoandro* : depuis 9h du matin jusqu'à 4h du soir ; voir plus loin *anihoany, anikeo, anio* &, qui en sont des composés.

3° *any* adv *de lieu* : là, là-bas, y (dans un lieu qu'on ne voit pas en parlant) ; prend *t* au passé *tany*, et se conjugue avec *manka. Mank* — : aller là-bas, y aller, *mankanésa any* : allez-y (là bas) ; *mankanésa aty* : venez ici ; *ankanésana* m rel, ny —' ny any dia hamangy anareo : il y est allé pour vous visiter ; *fankanesana* son h : où l'on va souvent, vg une salle d'attente, (trano — ny olona betsaka i Maromiditra) ; *fankany* h du m ind : l'allée là, atsaharo nao ny — an' trano n'ol : cesse tes allées fréquentes dans la

maison des autres, (dit un mari à sa femme coureuse). *Mampank* — : faire aller là bas chez : *ampankanéso* op, — any izy rahampitso : fais le aller demain là (où j'ai dit), imp *mampankanésa ; ampankanésina* p, ny ol — nareo ho any ataovy re nay ny isa ny : faites-nous savoir le nombre des gens que vous y enverrez ; *fampankanésina* h de ce p, ka ny — any aza ovana : et ne changez pas ceux qui ont l'habitude d'y aller. *Mifampank* — hianareo roa vohitra amy ny izay fotoana ifaneke' nareo.

4° *any* adv *d'état, de manière*, sens de *là où il faut* et *comme il faut*, est pris com subst pour désigner : la préparation définitive qui met là où il faut et comme il faut pour qu'on puisse les tisser, les fils d'une toile ; c.a.d. qu'on déploie tout le fil autour de 2 ou 4 piquets plantés à distance, pour en faire le grand écheveau à mettre sur le métier, et qu'on croise en les comptant *à un même endroit* de cet écheveau tous les fils : c'est là l'endroit important, le nœud de l'affaire, ou la chaîne du tissu par où passera la trame ; on dit dans ce sens *voa — ny landy* : le fil de coton est (fini) préparé ainsi, c.a.d. mis en écheveau croisé et compté à l'endroit voulu ; *nony voa — voa isa aminy isa ny, dia harahana* : cette opération du croisement et du compte des fils à l'endroit voulu étant finie, il ne reste plus qu'à étendre et raidir l'écheveau sur le métier. Cet adv dans ce sens forme des p radicaux et prend les préf *man...mi...maha*.

ANÌNA son p, *ny efa ho tenomina no — na landy, na landahazo, na rofia, na rongony* : fils de soie, de coton, de rofia, de chanvre, lorsqu'on est sur le point de les tisser, sont dévidés en écheveau croisés et comptés à l'endroit voulu. *Aniana*, autre p, *teny* —, (et *anian' teny*) : serment prêté, (com tissé), *ozona sy sahato — izy roa* : ce prêt du serment est comme un tissu de malédictions et d'imprécations avec la parole à ce jointe ; pris subst : 1° le dévidage sur les piquets pour mettre en écheveau croisé et compté dans tous ses fils à l'endroit voulu : 2° fg serment (parole dévidée et mise là ou elle est requise avec force malédictions qui en font la chaîne ; ce n'est pas le serment pur et simple, mais le serment tissé pour ainsi dire ou cousu de malédictions) ; voir plus bas cet *aniana* serment, qui prend les préf.

Mam — : dévider les bobines de fil (de coton, de soie &) sur les piquets pour les mettre en écheveau croisé et compté à l'endroit voulu (man — lamba, salaka, akanjo, zay telo zay no anìna : *manambatra ny ho tenomina* : c'est faire un tout assemblé et coordonné à cette fin de pouvoir être étendu tout d'une pièce sur le métier et être tissé ; (raha man — lamba tsy mba azo atao loak' andro, fa atao izay ahavitana anio, fa fady raha miloaka andro tratra maraina : fady mandry aminy naniana, raha tratra maraina vao vita ny man — ka fady : c.a.d. que cette opération du *man* — doit se faire dans un seul et même jour, sans rien renvoyer au lendemain, ceci est défendu par l'usage). *Mi* —, se dit de cette opération du *man* — commencée et qui reste inachevée, l'*any* reste là inachevé (aniana tsy vita ka mi — eo, na landy na landahazo, tsy voa any aminy indray andro ka mi —) ; V fd *aniany* plus bas.

Pour tisser un lamba, voici les diff opérations à faire et qui sont toutes ouvrage de femme :

Mamoly (foly) aminy ampela. *Manantsody*, nony feno ny ampela dia antsodìna aminy tolotra. *Manira*, sady manira no manisa, nony voatsody izy rehetra dia manira. *Mahandro*, nony voa ira dia ahandroina, dia sasana. *Manenjana* ou *maneza*, nony vao sasa dia henjanina ou hezaina. *Manantsody indray*, nony vao henjana dia antsodina indray, vao anìna. *Manany*, (comme il a été dit). *Mamelatra* (velatra), nony vao any dia velarina aminy voditenona anenomana azy. *Mangaraka* (haraka), nony voa velatra dia harahana atao aminy fandraisana

aminy isa ny. *Manénona* (tenona), nony voa haraka tsirairay aminy isa ny, dia tenomina. Nony voa tenona, dia vita. Zay no lalana ny lamba, na lamba landy, na landahazo, na rongony, na rofia. V les racines de ces mots pour avoir leur sens ; on les indique ici pour donner dans un coup-d'œil la suite des opérations à faire dans la confection d'un lamba, ce qui est l'un des principaux travaux des Malg, le vêtir (et le manger) ; on ne les traduit pas pour ne pas allonger.

ANIANA (p d'*any* pris subst) : 1° *anian' akanjo, anian-damba, aniantsalaka* : mise en écheveau croisé et compté des fils pour faire un akanjo, un lamba, un salaka ; 2° serment-tissu de malédictions ; *ny aniana aminy lamba sy ny aniana aminy fanjakana iray hiany* : *ny vehivavy manambatra* (tambatra) *ny tenona, ary ny andriamanjaka manambatra ny ambanindro, samy atao vita anio tsy azo atao mandry aminy naniana* : l'*aniana* d'une toile et celui du royaume se ressemblent, en ce que de part et d'autre il y a mise en écheveau d'une seule pièce qui se tient et fait chaîne : ici les fils de la toile croisés et comptés par la main de la femme à l'endroit voulu, là les sujets du royaume comptés et croisés ou reliés par le roi dans le serment de fidélité, & De là, la comparaison familière au roi, qui fait des sujets du royaume, ou de l'Imerina, un lamba royal dont il se revêt de deux manières : *roulé autour des reins*, en sikina, alors il est en colère, c'est le signal du combat, que les ennemis tremblent ; ou *drapé sur l'épaule*, en sampy, alors il est content, tout va bien, (hianareo no lamba ny andriamanjaka : tezitra izy, isikinana ; faly, isampinana) ; cette comparaison est aussi appliquée aux *olomainty*, voir ce mot.

Se conj avec *mi, mampi, mifampi*.

M. — : prêter serment ; jurer par (Dieu, les ancêtres, le soleil, la terre sainte, le hasina du roi &,) *Ny malady mi* —, *tompombola ratsy* : qui est prompt à faire serment, est acquéreur de mauvais argent (acquis en vendant son serment au service des mauvaises causes), pvb contre les faux témoins et autres faiseurs de faux serments.

Mampi — *azy* : lui demander le serment, l'adjurer ; *ampianianina* son p : qu'on oblige à faire serment. *Mifampi* — : deux ou plusieurs qui affirment avec serment chacun de leur côté, qu'ils disent vrai ; se contredire l'un l'autre avec serment.

ANIANY fd d'*any* (dist de hanihany), *mi* —, v et a : enflé, bouffi, (par enchevêtrement), com mivohitra, mivozihitra ; *mi — ny kibo ny, miady ao ny ratsy rehetra, mimivozihitra ny kibo ny, feno lainga, feno ozona* &, *olona ratsy mianiana tsy to izy, ny olona kosa manozona azy : ny vava ny sy ny vava ny ol manozona azy tonga aretina mampianiany azy* : son ventre est gonflé pour ainsi dire des mensonges, des imprécations, des faux serments, dont il s'est fait une habitude ; et les malédictions du public arrivant à l'encontre, font ramassis de tous les maux qui se croisent et s'enchevêtrent dans son sein, c'est là cette maladie qui lui gonfle le ventre (ordinairement) ; *mi — ny fo ny satria tezitra izy :* il a le cœur gros de colère ; ce *mi* — se dit aussi des hydropiques, des be vohoka efa ho teraka, des gens qui mangent des haricots et autres ch semblables qui gonflent l'estomac et sont sur ce saisies du froid &.

ANIANINA (dist de *hanihanina* p de hanihany) p : *anianiny ny tsaramaso sy henondry sy anatsinahy nampianiany ny kibo ko :* mon estomac gonflé (et malade) d'un mélange de haricots, de mouton et de brèdes anantsinahy &.

Mianiana tsy to mandrakariva ka maty ny anian-dava faiseur de faux serments finit par en être étranglé (tôt ou tard,) pvb contre les faux témoins etc.

S de mianiana : mi*fanta*, mi*ngioso*, mio*zona*, mi*sahato*, mano*ndro masoandro* (tondro), mi*toto tany*, mi*lefonomby*, mi*sotrovokaka*, mi*velirano*, V ces mots.

ANIÉ (*any e*) : interj exprimant un souhait en bien ou en mal, com *utinam* du latin : *matesa — aho* : puissé-je plutôt mourir ! j'eusse préféré mourir !

ANI HO-ANY adv : dans un autre temps (indéterminé), dans un temps ou dans un autre (mais toujours dans le futur) ; ailleurs, qque part.

ANI-KA (*ita ut* du latin), conj : de telle sorte que, en sorte que, par suite de quoi, par conséquent.

ANIKÉO, et *anikehéo* (*any ka eo*), adv : il n'y a qu'un instant, à présent même, aujourd'hui même (dans la partie du jour déjà passée).

ANIMANDRAKARIVA : tout le jour, tout le long du jour, du matin au soir.

ANIMARAINA : ce matin.

ANIO : aujourd'hui (le reste du jour à écouler) ; — *alina* : cette nuit-ci ; — *maraina* : ce matin-ci ; *tontolo andro* : aujourd'hui jusqu'au soir.

ANITONTOLOANDRO : toute la journée.

ANIKA s : action de grimper sur, de monter à ; escalade, assaut d'une place.

ANIHINA p : sur quoi on grimpe, qu'on gravit, à l'assaut de quoi on monte ; V *tsianihim-poza*. ANIHO op, — *ny hazo mamoa* : grimpe sur cet arbre chargé de fruits ; V *voananiho*.

Prend *Man... mi... mifan..., maha...*

Man — : grimper sur, gravir, monter à l'assaut, escalader ; *fan* —, subst : manière bonne ou mauvaise de grimper, d'escalader, etc. ; adj : qui se prend ordinairement d'assaut, par escalade, en grimpant, vg *ny farafara ny ntaolo* — : le lit des anciens (perché en haut et flanqué d'une échelle pour y monter était com une place) qui se prenait à l'escalade. *Mi — ny tendrombohitra* gravir une montagne, com miakatra.

Manani-drova (grimper au, escalader le palais royal, s'y introduire furtivement, en ennemi) : fg passer à l'ennemi, trahir, se révolter, syn mikiomy. *Mananik'andrimalama* (voir *andrimalama*) : fg, prétendre à une chose difficile, ou impossible, ou gravement interdite ; se dit surtout de ces 3 choses : mamosavy andriana, mamosavy ray aman-dreny, mila olom-pady, vonoina iny.

ANINA s : 1° air, vent, brise ; *anim-balala* : vent de l'Ouest qui apporte les sauterelles ; *anin-kavandra* : vent qui apporte la grêle ; *manao anina avy atsinanana izato andro* : ce jour-ci nous apporte le vent de l'Est ; 2° fg raffraîchissement, (qui suit l'état de fièvre), soulagement (après une grande douleur) ; état de satisfaction, de bien-être. Dist de *hanina* nourriture, *kanefa kosa samy mahavelona ny hanina sy ny anina, samy an kibo hiany* : cependant ces deux mots *air* et *nourriture* différents pour le sens, ont ce point de ressemblance qu'ils sont absorbés l'un et l'autre par l'estomac, et entretiennent la vie chacun à sa manière ; (dist aussi de *hanina* regret, qui donne l'adj *manina*). Syn *tsioka, rivotra* ; et au fg *õnona*.

Prend *mi... mifan... maha.*

Man — ny andro : il (le jour) fait du vent ; *mananim-balala* ou *manao anim-balala*) *ny andro* : c'est le vent des sauterelles, *mananin-kavandra* ou *manao anin-kavandra* : c'est le vent de la grêle. *Mi* —, a plusieurs sens : 1° *mi — ny andro* : le temps se remet au calme, le vent tombe, (mandrivotra be ny andro, ka mijanona ny rivotra mi —) ; 2° *mi* —, prendre l'air, se raffraîchir au vent, reprendre haleine, se remettre en bon état, *efa no tsofiny ny rivotra ka mi* — : étant caressé d'un bon vent il le respire à pleins poumons et s'en raffraîchit les entrailles, il s'agit de q *sempontsempotra ka mi* — : étouffant de chaleur, époumoné, qui se

calme et se soulage ainsi ; 3° (sens de *mionina*), fg : apaisé, calmé dans sa colère ; soulagé dans sa douleur ; content d'avoir trouvé ce dont il avait besoin ; *ny hatezerana, ny alahelo, ny tsy ananana : afo may ; ary ny ananana, etc., dia rivotra mahavelona, dia tsara izao mangatsiatsiaka izao :* la colère, la douleur, l'indigence sont comme un feu qui brûle, ce qui les dissipe et les enlève est justement comparé à un vent vivifiant qui apporte du raffraîchissement ou éteint leurs ardeurs brûlantes, et produit ainsi le bien-être (ny nahazo z, fa mitomany ny tsy nahazoana, faly nahazo ka mi — ; afak' alahelo ley mitomany ka mi—) ; être ou se mettre dans ce bien-être, y trouver contentement, *mi — aminy izany aho :* je me contente de celà ; (samy mi — amy ny azy ny olom-pinaritra fa tapi-java-nirina). *Mampi* —, apaiser, calmer, ny mitaiza mampi— ny zaza ; son op *ampianino* ny zaza kely raha tomany fa sempotsempotra : apaise l'enfant quand il pleure car il se suffoque ; son p *ampianinina.*

ANI*N*DRANA et *tanindrana*, (*indrana*) *:* nom donné à tous ceux qui sont en dehors de l'Imérine, (ny an-koatry ny Merina atao ny avy —) ; *Tanindrana angaha hianao no miadaladala tahaky io :* es-tu donc un— pour que tu fasse de pareilles bêtises ? dit-on en pvb d'un hova qui s'oublie.

ANI*V*ONA : n d'un arbre très dur, *fanao tehina fiadiana, solondefona mahaloaka omby, sy fanao ampela :* dont on fait des bâtons de combat, des lances qui peuvent percer un bœuf, et des fuseaux ; diff de *anivo ny*, d'ivo.

ANJA-RALAHANA, *anja-by, anjabola* etc., *V anjaka.*

ANJADY, adv de *jady* : avec tenacité, de toutes ses forces, comme une massue, de tout son poids ; sort, fortune, lot, partage, com *anjara ; maty vady, maty anaka, very fananana, koa atao ahoana — ho azy* : (tout tombe sur elle à la fois), perte de son mari, de son enfant, de tout son bien, qu'y faire c'est son lot ; se dit de la bonne ou mauvaise fortune.

ANJAD*I*NA (ou *jadina*), p pris adj : renfermé en lui même (dans sa destinée), morne, réservé, (ol vitsy teny, tsy moana, tsy adala, fa mijadijad*i*na).

Mi—, (mamely mafy, maharitra, mitokona, mikatroka, mikezaka mafy, ny raharaha atao ny) : s'appliquer tout entier à une affaire, s'y adonner, ne pas lâcher prise qu'elle ne soit achevée, être tenace ; *nianjadia' ny* ley ady ka naharesy : sa persistance à pousser jusqu'au bout ces débats, a fait qu'il a emporté sur son adversaire ; *nianjadiany ny omby nareo ny voly nay ka lany :* vos bœufs s'étant jetés en masse et rués de tout leur poids sur nos plantations, n'ont rien laissé sur pied ; *nianjadia' ny ley hanimpitoloha ohatry ny hanimbazaha, ka lany ny :* il s'est tellement appliqué à manger, que de 7 plats servis à la façon des Blancs, rien n'est resté.

ANJAY interj de regret ou de désir, (com *akay ka, anga ka*): oh que ! puisse ! oh non ! — *tsy natao ko izany !* (z natao ho tsara kanja ratsy) : oh non je n'ai pas voulu faire cela ; — *Andriamanitra-Andriananadary ka tanteraka izany :* oh Dieu, puisse cela se réaliser.

ANJAIKIA, adv de *zaikia* : (paraître) en public, au concours, à la séance ; (être) en représentation, en tenue, en affaire ; (prendre part à ce qui se fait) en assemblée gén où l'on traite des affaires publiques etc, *nahoana raha mandeha irery tsy misy tahak' azy, ary raha latsaka — tsy nahomby loatra ?* pourquoi donc est-il sans égal si on le considère individuellement comme

simple particulier, et pour ainsi dire nul comme homme public (descendu dans l'arène), ou com homme de représentation devant figurer? *Mi* —: 1° *milatsaka ambahoaka, an-danonana, an-kabary* etc., paraître en public, dans une assemblée, un kabare, y figurer, y représenter son camp, une idée etc. 2° *miomana tsara ka mandeha miadana, mizaikia izany tsy mirotoroto:* être mis sur le grand ton, vraiment bien, et marcher gravement, comme une personne de poids qui ne trahit pas sa légèreté par trop d'empressement.

Latsaka an-jaikia: ny ol tonga ampovoany ny vahoaka, tsy afa-mivoaka, tsy azo anaovana raharaha hafa, vg *ley mpitaha roa*: deux danseuses mises en parallèle pour le prix de danse et de décor, et dont chacune doit soutenir l'honneur d'un camp. Raha vory ny ol aminy izay rabaraha ivoriana sy ikambanana, dia izy rehetra mby anaty ny izany fikambanana izany, dia latsaka an-jaikia.

ANJAINGY (*jaingy* échasses), adv pris subst: 1° com *antse-defona:* ferrure mise à la partie inférieure (au pied) d'une sagaïe, d'un bâton, d'une flèche, *asio— ny ampitik'ao havesatra:* mets qqch com supplément à ta flèche pour lui donner un peu plus de poids; 2° jeu d'enfants, *manao— ny ankizy milaolao*, qui consiste à marcher les pieds en l'air, à faire la roue, à marcher sur la pointe des pieds, etc.

ANJAINGENA p, (*anjaingéo* son op): fortifié, armé d'un anjaingy, vg une sagaïe; *raha tsy— ny tefona. mantsim-body no anara' ny:* si on ne met pas cette douille à la sagaïe, on l'appelle *mantsim-body* dont le pied ne sent pas bon; — *nao ny teny n' ol k' izany mampiady azy:* tu armes, (tu donnes de la portée à) la parole des gens, c'est ce qui fait qu'ils osent entrer en lutte.

Man— tefona kiady: (mamporisika, manome toky): exciter des parents à se battre entre eux, les armer les uns contre les autres. *Man— ny teny n' ol* ou *manao anjaingy* ny teny n' ol: donner de la portée, du poids, à la parole (cause, affaire) de q. *Mi*—, (comme mijaingijaingy): *ny ankizy vao miana-mandeha mijaingijaingy* ou *mi* —: les petits enfants qui commencent à apprendre à marcher, titubent, chancèlent, etc.

ANJAKA s: 1° barres (de métal); courroies, lanières (de cuir): *anjabalahana*, (valahana): ceinture des reins, com le kitamby pour les femmes, le salaka pour les hommes. (rehefa mety ho fehivalahana, dia *anjaka* daholo, tohan' ny aina maha*tanjaka*. V tanjaka qui a un sens rapprochant); *anja-by*: barre de *vy* fer; *anja-bola:* barre ou lingot de *vola* argent; *anja-koditra*: ceinture, lanière de *hoditra* cuir; 2° fg. surtout sous fd *anjakanjaka*: violence, force injuste.

ANJAHANA p. qu'on met en barres, — *io vy io, raha mbola tsy voa anjaka ny vy dia mbola taimby*: on réduit ainsi en barres le fer (et on l'appelle, fer en barre) avant cette opération il porte le nom de scorie; *ny hoditra — atao fehivaniana* etc.,: les peaux sont découpées en lanières pour en faire des ceintures etc.; ANJAHINA autre p; *ny vy dia — ny mpanefy na atao ny fisaka, na atao ny vorivory*; le fer est mis par le forgeron en barres rondes ou plates. ANJAHO leur op, — *ireo vola, fa tsy mbola vita, mbola akorambola*: coulez en lingot cet argent, car il est encore à l'état de scorie.

Prend *man... mifan... mi... maha.*

Man—, a trois sens: 1° *mananjaby:* durcir du fer en le forgeant une première fois, le mettre en barres pour le livrer au commerce: 2° fg (comme manambosy, rehefa nambosina miova mahery); exciter à une ch difficile, inspirer de la confiance, raidir; 3° sous fd *anjakanjaka, man*—, ou *manao*—: user de contrainte, violenter, prendre

de force, *man— ny an' ol rehetra iny :* celui-là prend de force le bien d'autrui, ou il use de contrainte envers tout le monde, (manao ditra, herongerona, maka ny an' ol an-kery). *Mi— :* être allongé en barre ; être raide comme barre de fer, (ny anja-by mi— rehefa nanjahana.

ANJALA, (vieux mot, syn de *sarandrana, salaka, sadika,* qu'on emploie de préférence) : vêtement qui ceint les reins des hommes, en faisant plus ou moins de tours, et laissant pendre ses bouts par devant et par derrière ; *ny mpiady manao — 5 holona :* les combattants (jadis) faisaient cinq tours avec leurs — ; *ny mpandranto sy ny mpilanja izao manao — 10 holona :* les marchands et les porteurs maintenant en font jusqu'à dix.

ANJALANA p, — *ny zanak'ao efa léhibe ka omeo anjala :* ton garçon est grand, le moment est venu de lui mettre un anjala op *anjalao.*

Mi — : porter l'anjala. *Man — azy :* lui mettre l'anjala.

ANJALA *ny mpiady atao ny lava ny lela sy ny rambo ny :* anjala de militaire, long des deux bouts (qui pendent) par devant et par derrière, (à la différence de celui des civils long seulement par devant) : expression qui a pris naissance sous Andp : il obligeait ses guerriers à porter longs ces deux bouts de l'anjala (ataovy ny anoloana lava, ny aty ivoho lava : mahery miady ny olona aminy izay) : pque, disait-il, ils se battaient mieux sans arrière-pensée de fuite, que laisse l'absence de ces deux bouts dont l'un fait queue par où saisir dans la fuite ; de là le pvb dirigé contre les fuyards et les lâches, *Atao ko maty tana' ko aminy rambontsalaka ny :* je le tue l'ayant attrapé par la queue dans sa fuite.

ANJAMA (syn d'*anjaikia,* samy ampahibemaso sy anaty vahoaka) : en public, au vu et au su de tous, en évidence, en représentation ; *tsara izany lamba izany ka fitondra — :* c'est là un beau lamba qu'il convient de porter un jour de séance, de représentation ; *mahasy miteny aminy ol an-kavitsiana izy, ka tsy mahay mandahatra — :* il manie bien la parole en particulier, devant peu de personnes, mais il ne sait rien dire en public, dia atao hoe ol *mahery an-joro.*

ANJANA, : *anjananjana* s 1° belle taille ; allure dégagée, élancée, *ny aminy bikia n'olona, ny hatsarana sy ny halavana no — :* s'il s'agit des personnes, de leur aspect, la beauté des formes et l'élancement d'une taille dégagée, en sont l' — ; 2° *ny aminy hazo lava, raha lanjaina ka milefidefitra,* (*mitonjantonjana ny mpitondra azy*), *dia — ny hazo :* s'il s'agit de ch, vg d'une pièce de bois longue et mince portée par q, la flexibilité dans sa longueur, et non peu d'épaisseur, (qui fatigue le porteur), en sont l' — ; 3° fg, on dit aussi *anjananjam-bava :* langue déliée et trop longue, — *manao ahoana, tsy mifidy teny atao !* Enfin on dit en pvb, *Toy ny mitondra sokona, ny fitondrana maivana hiany fa ny anjananjana no tsy toha :* c'est comme de porter les sokona (ces longues et minces pièces de bois qui dépassent le toit et font cornes au dessus), leur poids n'est pas lourd, mais leur *anjananjana* est insupportable : ny ol mitondra fianakaviana ka ratsy fitondra tena ireo mpianakavy, mahay vava, ka ny mamelona azy zaka hiany fa ny *anjananjam-bava* no tsy zaka : employé par ceux qui ont à leur charge une famille, des gens qui se conduisent mal et ont la langue déliée, trop longue, mauvaise etc, les nourrir passe encore, c'est supportable, mais leur trop de langue est insupportable. Ce pvb seul suffirait à prouver que *anjananjana* est substantif ; D. A et D. W en font un adjectif, ce qu'on n'a pu vérifier.

ANJÀNANA et *anjananjanana*, p : 1° pris adj : *ol* — q bien fait, d'une taille déliée et élancée, pas replet, d'un port majestueux ; *kirobo* — : un kirobo qui a un peu plus que son poids, il y a du trop, (ny lanja na ny fatra ka feno sy mahery kokoa, dia —) ; *ny zarampangady tsara tarehy sy mavesabesatra* dia — un manche d'angady qui a ces deux choses, beauté et poids plus qu'ordinaires est — ; 2° pris subst : air imposant, belle tournure, belle allure, *izany — dRanona na mandeha na mitsangana* : quel aspect majestueux de R.... dans sa démarche quand il avance, et dans son port quand il se lève *avanavanana*.

Prend *mi*, et *min* sous fd.

Mi —, (ny ol lava be, tsara bikia mi — :) être de taille et bien fait ; d'un bel extérieur ; *mianjananjampandeha* : avoir une belle démarche : andry lava be ka *min* ou *mi* — : une colonne très longue qui s'élève majestueusement.

ANJAVIDY : n d'un arbuste très inflammable et qui sert pour le chauffage, il répand une odeur agréable en brûlant ; *tsara manitra afo n'—, kitay ny mpanjaka* : c'est pourquoi on dit feu d'— feu de roi, les rois l'ayant mis au nombre des *kitay* royaux ; *hazo tsy vonto ny herika* : c'est un bois imperméable.

ANJO, *anjoanja* : 1° com *fetra*, marque (en paroles ou en actions) signifiant défense de (travailler une terre, vendre une marchandise, s'emparer d'un héritage &,) jusqu'à ce que le vrai maître soit connu ; opposition mise, suspension faite à la jouissance d'une ch par un tel ; (na aminy varotra ka tsy avela amidy ny z fa asiana *anjoanjonteny* hoe *anay* ; na aminy tany tsy avela asaina, fa mandrara mandrapahavita ny ady ; na aminy fananana hafa izay mbola tsy fantatra izay ho tompo ny) ; 2° com *antoka*, garantie, hypothèque, *ol maka vola n' ol, ka ny andevo natao anjoanjo ny vola* : q emprunte de l'argent chez un autre et l'hypothèque sur son esclave.

ANJOANJOINA p, — *ny teny fa aza atao vita ny fanekena* : parole (de conclusion) à suspendre, à renvoyer à un autre jour, de sorte qu'il ne finisse pas la convention cette fois ; son op *anjoanjoy*.

Man — vola (andevo natao anjoanjo ny vola) : hypothéquer sur son esclave, l'argent qu'on emprunte ; *man — teny n' izy roa lonta miady* suspendre le débat des deux plaideurs (dans un tribunal inférieur), renvoyer leur cause à un tribunal supérieur, assigner le jour et mettre une punition pour celui qui fera défaut.

ANJOLOFO (*jolofo*) : gardes du corps armés (du bouclier et de la sagaïe jadis), quand le roi va en expédition (manana — ny andriana, mpiambina azy raha mankany an'tafika etc : ol matanjaka, ol mahery tsy mahalaha maty, ampingia sy lefona no enti'ny) ; fg, gens osés, audacieux.

On dit *manao* — ou *mi* — : oser tout (dans le bon et le mauvais sens), se jeter à corps perdu dans, ne plus tenir compte de la mort, vg une poignée de braves qui fait une trouée dans les rangs ennemis, ou un puissant qui prend de force le bien d'autrui ; (ireo fahavalo, *nianjolofoa'ny* izy 2 lahy angala'ny babo, fa ol matanjaka ka zatra *mi* — : mahery maka zavatrol ny *mpanao* — aminy zavatrol).

ANJOMBONA : conque marine qui sert de trompe pour appeler à une corvée, à un kabare particulier dans une ville, un village, *ny — azy andriambaventy sy lehibe mitondra vahoaka, fiantsoana, famoriana ny ol, fanambosiana ny manao fefiloha sy mianala* : elle appartient aux magistrats et autres chefs civils, et leur sert de trompe pour appeler et rassembler le public, ou pour exci-

ter ceux qui font la corvée d'une chaussée à réparer, des bois à apporter de la forêt etc. L'*angaroha* est réservée au souverain.

Mandositra ny — ka sendra ny angaroha : fuir l'anjombona (des lehibe qui appelle à une corvée), et tomber dans l'angaroha (du roi qui vg fait une levée de soldats), pvb, comme nous disons *Tomber de Charybde dans Scylla.*

Ny — lasan-davitra noho ny angaroha : (la voix de) l' — porte plus loin que celle de l'angaroha, étant plus petite l' — a le son plus perçant), pvb, se dit des *iraka lasa lavitra noho ny mpaniraka :* envoyés qui portent au loin le message de ceux qui les envoient : des chefs qui reçoivent la parole du roi (angaroha), et la publient (comme ses anjombona) dans tout le royaume etc.

ANJONA, fd *anjonanjona* s : port droit et fixe ; fg dédain, hauteur, raideur.

ANJONANJONINA p, —'*ny ny zana' ny ka tonga miavona* : ayant donné à leur enfant une éducation trop raide et trop altière, il est devenu un orgueilleux ; son op *anjonanjony.*

Prend *mi, mampi, mifampi*, on dit aussi *min* — pour *mi.*

Mi — 1° avoir un port majestueux, une tenue imposante, se tenir droit comme les militaires au commandement fixe, se remuer pour prendre cette prestance com les chevaux de la cavalerie ; 2° être fier, méprisant, hautain, altier.

ANJON' ORONA, *mi* — ou *manao*— : (lever le nez), arrogant, insolent ; on dit mieux *mianjona milanja orona.*

ANJONJA : (*jonja*), adv pris subst : virole en fer ajoutée au manche de l'angady dans sa partie supérieure pour le rendre plus pesant, (asivy — ny angady nao havesatra).

ANJONJAY op (ou *jonjay*), *ny angady nao havesatra* : mets la virole d'usage à ton angady pour le rendre pesant : p *anjonjaina* izy (havesarina ny loha ny) : haut du manche de l'angady rendu pesant par la virole.

On dit *manao* — : mettre *l'* — et *mi* — : angady mi — mavesa-doha.

ANKABIAZANA (pour anka*beaza*na), m rel de *mankabé* pris subst : grande quantité, grand nombre & V *be*, pareillement pour les autres derivés : *ankabeazina* p, *ankabeazo* op *kabeazana* ou *habiazana* &.

ANKABONY, com *angabo ny* : en masse, en quantité innombrable.

ANKABOBÉNY : le même avec *be* en plus qui ajoute encore à l'idée.

ANKAHORIANA, adv formé du subst *hahoriana* de mahory (*ory*) : en adversité, sous le poids du malheur.

ANKAY (*hay*), au brulé, (tanety may no —), *iry — iry, aminy hay eo izahao eo no misy z alaina atao fanafody* , là bas dans cet endroit brulé, regarde bien où le feu a passé, tu trouveras la ch que je te prescris comme remède ; pris subst : espace découvert, plaine du brulé.

ANKANDRÉFANA, adv formé avec le subst *handrefana* (mandreka de *reka* ou raikia) : à l'ouest.

ANKANDREFANINA p : qu'on dirige ou qu'on met à l'ouest, op *ankadrefano.*

Mi — : aller à l'ouest ; *mampi* —: diriger à l'ouest.

ANKANIFY, fd *ankanifinify*, adv de *hanify* (subst abstrait ou futur de manify rac tify) : de peu d'épaisseur, en s'amincissant dans le sens de la largeur.

ANKANIFISANA p, — *ny hazo* (jinjana ho manify) : pièce de bois dont on diminue l'épaisseur, amincie, aplatie ; son op *ankanifiso* : amincis, — *ny tenona tsy ho matevina ny lamba* : espace le tissu (la chaine sur le métier) de telle sorte que le lamba ne soit pas trop épais.

Mi — : s'amincir, être à l'étroit, être aplati, (vg un lamba qui s'amincit par l'usage mi — ny lamba efa ho rovitra, une personne grasse qui devient maigre, une bourse pleine qui se vide) : *miankanifinify* hiany ny harena, « mbola matevina ny hare' ny R, fa namelany ny raiamandreny be, hoy izy manontany?»; tsia fa efa manifinify hiany, ol efa ho reraka efa *an-kanifisana* izy : on dit des richesses ou de la bourse ce *mi* —, ainsi q demande en parlant d'un tel : a-t-il encore la bourse bien garnie celui-là, car ses parents lui avaient laissé un gros héritage? non dit l'autre, il l'a joliment aplatie, et il est réduit à l'étroit (à en serrer les cordons pour ne pas tomber dans la misère).

AN-KANIFISANA autre adv formé du subst *hanifisana* lequel est le m réel de manify avec h du futur : à l'étroit, dans la gêne, mesquinement, clair-semé ; *manao* — : faire les parts minces si on partage qch, être peu épais mais clair-semé s'il s'agit de semis ; *didihena n'Anjoma na Amboanonoka dia manao* — : les bouchers du Zoma et d'Amboanonoka (2 marchés de Tananarive), sont réputés pour faire les tranches minces, quand ils découpent leurs morceaux de viande à vendre.

ANKAPOBE (*kapoka, be*), adv : tous d'un seul coup, en masse, en général, *mijery*— : embrasser d'un coup d'œil ; *ol*— : les gens en masse. *Mi* — ny miaramila eo Mahamasina fa tsy misy manao matso aminy fitoerana hafa : (ordre donné) à tous les soldats de se réunir en masse au champ-de-mars pour une revue générale, toute revue partielle étant supprimée à pareil jour.

ANKAROMATAFINA, et *ankaromatiafina* (*harona, maty, afina*), en secret, en faisant un mystère ; *ny teny ko tsy mba hatao ko*—, *fa hatao ko an-karihary, hoy Andrp* : je ne ferai pas un mystère de ma parole mais je la mettrai en évidence ; *aza atao — ny leny fa lazao aminy lehibe raha haneky na tsy haneky* : ne tenez pas renfermées dans le secret les affaires importantes, dites-les aux grands, afin qu'ils en connaissent et y donnent ou non leur approbation ; *ataovy— ny teny tsy ambarambara* (teny manjohy ambany tany izany) tenez dans le plus profond secret cette chose, qu'on n'en sache rien, vg une mesure de haute politique. *Manao* — : tenir secrète une ch qu'on ne doit pas révéler ; et aussi manafina ny teny tokony ho lazaina : garder le secret sur des ch qu'il conviendrait de révéler à qui de droit, vg sur un complot.

ANKAROMATAMPINA, *aza atao nao*— : ne le laissez pas dans (un panier couvert) le secret, n'en faites pas un mystère, dit P. W à *harona ; tampin-karona no atao fanoharana aminy izay ol manafina raharaha tokona aseho sy ierana sy idinihana* : un panier dont l'ouverture est fermée hermétiquement par son couvercle, sert de point de comparaison avec une personne qui renferme en elle-même dans un profond secret une ch, qu'il conviendrait de manifester à d'autres qui ont droit d'en connaître, pour l'empêcher ou la permettre. Ce mot est usité, et se prend dans le même sens que *an-karo-mati-afina* et *an-karo-mati-afo*, usité surtout dans l'est de l'Imérine.

AKAROMATIAFO *(harona maty afo)* : 1° fanalan'afo aty Ambohimanga sy Antananarivo, *ny vilany kely misy afo alatsaka ao anaty harona, ary rakofan-damba mandra-pahatonga aminy aleha, raha tsy manao izany ka may ny vohitra dia namany ny mpikiony* : c'est la manière à Ambohimanga et à Tananarive de prendre du feu chez q et de le porter chez soi, c.a.d. qu'on le met dans une petite marmite qu'on couvre d'un harona, le tout

enveloppé du lamba jusqu'à ce qu'on arrive chez soi : si on ne fait pas ainsi et que par hasard une étincelle mette le feu dans ces capitales, on est assimilé aux révoltés ou conspirateurs : 2° fg feu d'un complot tenu étouffé dans le secret, et colporté mystérieusement aux affidés, *efa natao nareo— ny raharaha ka tsy mba naseho nareo ahy, hoy ny mpanjaka,* (na ny lehibe, na ny loha fianakaviana), *fa manao raharaha manginngina hianareo, ka no sarona' nareo sobiky aho tsy ahita' ko izany* & : vous faites de cette affaire un mystère pour moi, dit le roi (ou un grand, un chef de famille), vous m'en dérobez la connaissance et vous la traitez à mon insçu, vous m'enfoncez la tête et les yeux dans une sobiky pour que je n'y voie rien, moi qui suis votre roi &.

ANKAZONY : endroits moins serrés dans le tissu des nattes et des chapeaux, qui simulent des dessins de chacun &. — *'drary' raha tsy misy — tsymahay ravehivavy:* la la femme ne sait pas son métier de tisser, si elle ne peut les dessiner sur le tissu. V masompandrary.

ANKEHITRINY, et *ankehitrio*, adv : maintenant, dans le temps qui court.

ANKEZAKA, *(hézaka)*, adv : par force, par violence ; *manao* -- ; 1° agir de toutes ses forces, vigoureusement ; 2° prendre de force le bien d'autrui, manao— ny zavatrolona. S ankinjitra.

ANKY (dist de *hanky*), s: 1° doigt des mains ou des pieds ; 2° nom de l'unité de mesure linéaire la plus petite de toutes, prise de la largeur du pouce posé à plat, et on dit : *iray*-- un doigt &, voir ci-après.

ANKIBÉ : le pouce ; *izy ireo mpitahiry any Kelimalaza manao ho lalanany ho lava hoho n' — an-kavanana, dia potipotéhi' ny aminy hoho ny ny sakamalao atolo' ny aminy ol*: les gardiens de l'idole Kelimalaza se faisaient un devoir de conserver le plus long possible l'ongle du pouce de la main droite, pour en couper le sakamalao qu'ils distribuaient aux gens. On dit également *ankibentanana* ou *ankibé :* et on appelle l'ankibé du pied ou gros orteil *ankibentongotra* ; et on prononce qqfois *ankobentanana* et *ankobentongotra*.

ANKIKELY : les petits doigts ; pour distinguer ceux de la main d'avec ceux des pieds, on dit — *ntanana* et — *ntongotra*.

On dit *Mananky* : mesurer par *anky*, c.a.d. avec le pouce si la ch à mesurer n'a qu'un anky, avec les autres doigts de la main si elle a 2, 3, 4 anky ; *ny entina mananky : ny fanondro, na ny tondro adala, na ny manaraka ny tondro adala na ny ankikely' sy ankibe* : pour mesurer par doigt, on se sert des doigts : de l'index, du majeur, de l'annulaire, du petit-doigt et du pouce, de cette manière ; *raha manohatra ka iray anky hiany, dia aminy ankobé izany* ; *raha mihoatra noho ny iray, dia atao voatondro roa, voatondro telo, voatondro efatra :* s'il n'y a que la largeur d'un doigt dans la ch à mesurer, c'est l'affaire du pouce ; s'il y a plus, on laisse le pouce, et on prend l'index et le majeur pour mesurer et compter *deux doigts*, puis l'annulaire et l'on dit *trois doigts*, puis le petit-doigt ce qui fait *quatre doigts*, puis largeur de la main, ou vodivoampelatanana : *cinq* doigts & ; ils comptent ainsi par doigts jusqu'au zehy : 12 doigts. Mais il parait bon de présenter l'ensemble de leur système ce mesurage des dimensions petites et grandes : pour les saisir d'un coup d'œil, et aussi afin qu'on puisse y renvoyer pour le consulter.

Iray anky ou *eranky* : 1 pouce ;
Voantondro roa : 2 doigts ;
Voatondro telo : 3 doigts ;
Voatondro efatra : 4 doigts ;

Antséfaka ou *antsakéfaka* (largeur des quatre doigts à leur base vers le creux de la main, en laissant dehors le pouce) : 4 doigts et demi tient le milieu entre le précédent et le suivant.

Vodivoampelatanana : largeur de la main, y compris le pouce : 5 doigts.

Vodivoampelatanana mahery voantondro iray : 6 doigts.

Hondry, (ou *vodivoampelatanana mahery voatondro roa*), écart du pouce et de l'index moins les deux premières phalanges de celui-ci qu'on plie pour le raccourcir : 7 doigts.

Vodivoampelatanana mahery voantondro telo : 8 doigts.

Vodivoampelatanana mahery voantondro efatra : 9 doigts.

Véhana petit empan, mesure comprise entre le pouce et l'index dans leur plus grand écart qui égale deux largeurs de main) : 10 doigts.

Zehy latsaka voantondro iray : 11 doigts.

Zehy : grand empan, ou mesure comprise entre le pouce et le majeur dans leur plus grand écart : 12 doigts.

Pour mesurer la partie en plus du zehy, ou le *zehy mahery*, ils se servent encore des doigts et comptent ainsi :

Zehy mahery voantondro iray : 1 emp plus 1 doigt ;

Zehy mahery voantondro roa : 1 emp plus 2 doigts ;

Zehy mahery voantondro telo : 1 emp plus 3 doigts ;

Zehy mahery voatondro efatra : 1 emp plus 4 doigts ;

Zehy sy vodivoampelatanana : 1 emp plus 5 d —, c. a. d. plus 1 largeur de main, etc...

Pareillement pour mesurer la partie en moins du zehy. ou le *zehy latsaka*, ils disent :

Zehy latsaka voantondro iray : 1 emp moins 1 doigt ;

Zehy latsaka voatondro roa : 1 emp moins 2 d—, etc.

Le *zehy* leur sert d'unité secondaire pour mesurer les longueurs moyennes, jusqu'au refy, ils disent.

Irainjehy : 1 empan.

Roanjehy ou *hakiho* coudée : 2 empans, (avec leur esprit superstitieux, ce n'est pas sans crainte que les Malg prononcent le mot *hakiho*).

Telonjehy, ou *tovo-tsandry* (tovotra) longueur du bras à partir de l'épaule à l'extrémité du majeur : 3 empans.

Mamaky tratra (au lieu de *efa-jehy*) de l'extrémité du majeur au creux de l'estomac : 4 empans, la demi-brasse.

Manindao (au lieu de *dimanjehy*), de l'extrémité du majeur à la seconde épaule : 5 empans.

Refy latsaka roanjehy (au lieu de refy latsaka *hakiho* ce dernier mot leur faisant peur) : 6 empans, la brasse moins deux empans.

Refy latsaka irainjehy, la brasse moins un empan : 7 empans.

Refy : la brasse (d'une extrémité à l'autre des deux majeurs les bras étendus) : 8 empans, qui sont aussi la mesure de la taille de l'homme, son toisée, ils savent cela (ny refy mitovy aminy ol tompondrefy, aminy lava ny).

Pour désigner les mesures : *demi*-empan, un empan *et demi* etc, ils disent : *Ampandraofana* (raoka), au creux de la main : demi-empan. *Ampiravahana* na *ampanjatoana*, où se mettent les bracelets sur 3 4 rangées, en haut du poignet : un empan et demi. *Ampahalahelovana* où s'appuie la tête dans la douleur, le gras de l'avant bras plus près du coude : un empan et deux tiers, (ils s'abstiennent ordinairement de prononcer ce mot com celui d'hakiho par superstition). *Mamatontsandry*, au gras (au milieu) du bras : deux empans et demi. *Ampametomana tokana*, à la première mamelle : trois empans et demi ; *ampametoman-droa*, à la seconde mamelle : quatre empans et demi.

Le refy leur sert pour mesurer les grandes longueurs, et ils disent : *Refy* : une brasse ; *faharoa* : 2 brasses ; *fahatelo* : 3 brasses ; *fahefatra* : 4 brasses ; etc, au lieu de dire : refy iray, refy roa, refy telo — comme on dit dans les provinces *Refy mahery iray zehy* : une brasse plus un empan ; ou *refy mahery iray dia* : une brasse plus un pas (un longueur du pied) s'il s'agit de choses à arpenter, *refy sy roa dia* : une brasse plus deux pas, etc ; jusqu'à 7 pas exclusivement : on ne dit pas refy sy fito dia, mais on dit *faharoa* : deux brasses (les 7 pas faisant la brasse. Pareillement on dit refy *latsaka ampandraofalatsaka irainjehy*, *latsaka ampiravahana*, *latsaka mamatotsandry*, *latsaka tovontsandry*, *latsaka ampametomantokana* : une brasse moins un demi-empan, moins, etc.

Avec le refy ils font la perche, pour mesurer les terrains etc, *volontsangana lava no atao refy, na atao faharoa, na fahatelo, andrefesana azy* : c'est un bambou de une, deux, trois brasses, selon que l'exigent les dimensions du terrain à mesurer.

Dia : ils partent aussi du pied ou du pas *dia* pour avoir une autre unité de mesure des longueurs par terre, et ils connaissent le rapport du pas au *zehy* et au *refy* ; *iray dia*, *zehy mahery voantondro roa* : un pas vaut un empan plus deux doigts ou 14 doigts ; *fito dia refy iray* : 7 pas font la brasse. Ils comptent ainsi jusqu'à 7 exclusivement : *1 dia*, *2 dia*, *3 dia*, *4 dia*, *5 dia*, *6 dia*, *refy* : 1 pas, 2 pas, 3 pas etc, une brasse ; *iray dia sy tsivalana dia*, *iray dia manalarantsana* : un pas et demi ou un pas et un travers de pas, un pas moins les doigts de pied. Ils mesurent ainsi du pied les lambas et les nattes à tisser, les dimensions à donner à une maison à construire, les bois de construction, (misy diavina : ny lamba aniana diavina, ny tsihy diavina, ny tranotany diavina, ny hazo atao trano diavina etc). *Raha ny hatevina ny hazo* etc, *no hevevina* : *ny iray dia aloha vao midina*, *dia zehy*, *dia hondry*, *dia vodivoampelatanana*, *dia antséfaka iny no ankabiazana ny hazo n'andriana ny hatevina* : s'il s'agit d'épaisseur des bois de construction voici

les dimensions ordinaires : un pas, 12 doigts, 10 doigts, 7 doigts, 4 doigts et demi, cette dernière étant l'épaisseur réglementaire de la plupart des bois pour le roi.

Dingana : si le mesurage ne demande pas d'être si exact, ou bien que de mesurer au pied soit trop long, ils mesurent par enjambée *dingana*, dont trois font un refy, (*rehefa intelo mandingana, dia refy araky ny fito dia*), *rahamizara tao zavatra, fefiloha* etc, *dia indray mandingana, indroa mandingana, intelo mandingana :* quand il y a une corvée à faire, vg une chaussée, et que les chefs distribuent à chacun sa tâche, ils mesurent celle-ci par enjambées, une, deux, trois, cela dépend.

Enfin ils partent de la taille de l'homme qui égale un refy, pour mesurer ou juger la profondeur des eaux, et ils disent :

Hafaladia, ou *tsy mahalem-paladia :* à la plante des pieds

Hahato-tongotra : à la cheville.

Hakibondranjo : ou *mamatondranjo :* au mollet.

Halohalika : au genou.

Hamatompe, manasaka ny fe : à mi-cuisse.

Hafoto-pe, eto aminy ravim-body : à la fesse.

Maméta, raha aminy filahiana.

Havaniana, ou *havalahana :* aux reins ; ou *ampisalakana :* où se met le salaka.

Hafoitra : au nombril.

Havavafo : au creux de l'estomac.

Hatratra : à la poitrine.

Hahélika : aux aisselles.

Haténda : à la gorge.

Hasaoka : au menton.

Havava : à la bouche.

Hamaso : aux yeux.

Hahandrina : au front.

Mandifotra : par dessus la tête, au submergé difotra.

Rangavina : qui prend pied, enfonce et reparaît pour nager.

Cela s'appelle *manaka-drano* (takatra) : mesurer la profondeur de l'eau avec la taille. *Mandingana :* mesurer à l'enjambée. *Mandia :* mesurer au pas ou au pied. *Mandrefy :* mesurer à la brasse. *Maniho :* mesurer à la coudée kiho, mais ils craignent de se servir de ce mot). *Manjehy :* mesurer à l'empan zehy. *Mivehana :* mesurer au vehana petit empan. *Mananky :* mesurer au pouce ou au doigt. V anankiray, eranky, erianky, dérivés d'anky.

ANKINA s : point d'appui, base d'opération ; assurance donnée (dans un équivalent), sureté prise (dans une compensation) ; caution, garantie, endossement sur endossement à, protectorat, patronage ; syn antoka, antony. *Ankim-bola n'ol :* iny andevo iny aza amidy fa—izy, (ou anto-bola) : ne vends pas ses esclaves, car ils sont la caution de la somme d'argent empruntée. *Ankin' olona :* nahoana no dia tsy ome'nao vola sy tsy mahatoky anao aho ? tsy omby ; tsy tanimbary no ome'ko, fa efa manao— aho : ny zana'ko ankini'ko mandra-pahaloa ny vola nao : pourquoi donc ne m'avances-tu pas cette somme et pourquoi n'as-tu pas confiance en moi ? ce ne sont ni des bœufs, ni des terres, que je t'offre comme garantie, mais ce sont mes propres enfants que je te donne en assurance, jusqu'à ce que je te rende ton argent. *Ankin-drindrina :* ny ol efa antitra tsy mahay mijoro tsara raha tsy manao—, ou miankina aminy rindrina : les vieillards courbés par le poids des ans, ne peuvent plus se tenir fermes et droits, sans prendre un point d'appui contre la cloison, ou sans s'adosser à la cloison. *Ankin'teny :* recours ou droit de reprise par voie légale, l'action qu'on peut avoir contre q pour être garanti ou indemnisé ; ainsi le fokonolona condamme un tel à payer la somme réclamée par un autre, mais accorde le délai d'un mois à celui qui a perdu son procès, ary dia manao— (na anjoanjonteny) ley nabery : raha tsy lasa aminy izao fetrandro izao ny volaka, dia tsy mahita ol afatsy hianareo mpitsara aka'ko ny vola ko, hoy izy : alors le gagnant-cause prend son recours ainsi : j'y consens, dit-il, mais j'aurai recours contre vous fokonolona, s'il ne verse pas la somme au jour fixé, car je ne vois pas à quel autre réclamer mon argent ; malain-kiankinany ny teny nao izahay, alao ankehitriny ny vola nao, hoy ny mpitsara : nous n'acceptons pas ton recours contre nous, disent les juges, reçois ton argent aujourd'hui même s'il en est ainsi, (disent-ils ordinairement, car ils consentent à se porter garants pour le perdant, quand il a de la fortune).

ANKINANA p, — *ny zavatrol ley tanimbary, aza akekena hividy azy :* cette rizière est séquestrée, grevée (d'hypothèques), n'allez pas l'a-

cheter; *ny andevo n — vola :* les esclaves sur lesquels on a assuré la somme d'argent prêtée. ANKININA p : adossé à, appuyé contre; donné en assurance, pris à la charge de, pris à sa charge, *dia — aminy andevo ny vola :* l'argent prêté mis en assurance sur les esclaves (de l'emprunteur); — *ko amin' Andriamanitra ny fanjaka'ko, hoy ny andriana :* j'appuie mon gouvernement sur Dieu, dit le roi. ANKINO leur op.

Prend *mi.... man.... mifan.... maha.*

Mi — amy ny z : être appuyer, se repose (sur le dos de la chaise, contre la muraille contre une colonne, vg. une personne un fusil, une échelle); *mi — amy ny ol :* se reposer sur q, être à sa charge, dépendre de lui, lui peser, *lehilahy mi — amin-kavana,* (efa ratsy tokony hahavelona tena ka tsy mahavita): c'est un homme qui devrait comme tel se sustenter lui-même, le voilà qui se met à la charge de ses parents; *fanjakana mi —* royaume dépendant, sous le protectorat, d'un autre, (l'opposé de fanjakana mahaleo tena : royaume indépendant. *Man—tanimbary, saha, olona :* donner comme garantie, engager com caution une rizière, une campagne, des esclaves, sa propre femme, ses enfants : *man — teny :* prendre recours, s'assurer le recours, ou l'assurer, le donner.

Adv : *An'ankina :* en appuyant contre vg efa natao — ny kitaihazo ahahy aminy rindrina : du bois de chauffage, qu'on dresse ça et là contre la cloison pour le faire sécher; en s'appuyant sur, à l'aide de, sous le protectorat, (fanjakana miankindoha, dia natao ny tompo ny — aminy fanjakana hafa); en recours, en caution, *efa tsy manana na ino na na inona isika, fa efa natao — ny vola n' ol ny fanana' ntsika :* nous n'avons plus rien pour le moment car tout notre avoir a été mis en caution de l'argent d'un tel; *manao —*, vg marcher à l'aide d'un bâton, comme les vieillards; mettre en sureté sa cause autant que possible, en la confiant à un habile; prendre à l'appui de ce qu'on dit ou de ce qu'on fait, les faits ou les paroles d'un autre; prendre son recours *manao an' ankina teny,* comme manankina teny. *Ampiankinana:* contre qui, sur quoi on s'appuise &.

Miakin' amin' olona, (comme *miditr' aman' ol,* ou *mianpitr' aman' ol*) *:* se dit, 1° d'un hova ou d'un noble réduit à cette extrémité de misère, qu'il engage sa personne (sa femme et ses enfants) pour un temps, chez un riche, et s'oblige à lui rendre les services d'esclave, pourvu qu'il en reçoive le vêtement et les vivres (dia mandatsaka ny tena ny ho toy ny andevo fa tsy andevo, manao rahara ha an' ireo idirana sy iankinana sy iampirana); 2° des mêmes, dans le même cas, avec cette différence qu'ils reçoivent de celui chez qui ils s'engagent, une somme d'argent convenue par devant témoins et assurée sur leur propre personne, ou sur celle de leur femme et de leurs enfants, s'obligeant à rendre cette somme à tel jour fixé, sinon à rester au service de leur créancier devenu leur maître, (raha tsy voa loa amy ny izay fe-taona izay, dia mbola mipetraka hanompo anareo hiany izahay, hoy izy;) cela était autorisé, jadis en cas d'extrême nécessité, mais les rois ci-après l'ont défendu aux nobles et aux hovas.

Tsy azo atao ankim-bola ny olom-potsy; na dia zanak'areo, na ny vady nareo, tsy misy tompo ny afatsy izaho mpanjaka, ka dia atao ko mahameloka sy mahavery vadiamanjanaka sy mahalany fananana raha manao izao, hoy ny andriana.

ANKINJITRA (*hinjitra*) adv : par force, de force, avec violence; *manao —* user de violence, abuser de sa force ou de sa position.

ANKITINY adv : conformément, juste à propos, comme on pouvait

désirer, tout-à-fait cela (ny rekitra no — ; ny rafitra tsara no —) ; de *hity* sakal, pour hitsy, voir D. W à hitsy.

ANKITSILOHA (*hitsy loha*), et ANKITSIRANO (*hitsy rano*), adv : directement, droit au but, franchement, simplement, clairement, évidemment, *monao ankitsiloha* : être franc, reconnaître, confesser les ch franchement, *manao ankitsiloha toa fandraka:* aller au but, tailler dans le vif, com le ciseau du menuisier, pvb, se dit des gens droits qui ne prennent pas de détours pour dissimuler leur tort ou celui des autres, disent les ch clairement, n'y vont pas par quatre chemins, mais éventrent la question. *Manao ankitsorano* : faire ou dire en face, ouvertement ; être osé, hardi ; aller directement au but com l'eau qui suit sa pente etc, (fahasahiana sy fahatsorana na soa na ratsy atao) ; ainsi le roi, les grands, qui mettent en évidence les lois et font que le public sache d'avance le chemin où il fait marcher, de telle sorte que le délinquant ne soit pas pris en traître, *manao—*, ou *manao ankitsiloha. Ny z jerena ny maso eo anatrehana no ankitsoloha:* les ch qu'on voit en face, droit devant soi, sans détourner la tête, sont dans le cas de l'ankitsoloha ; et l'*ankitsirano* renferme l'idée de *rano mandeha ka mizotra raha tsy misy iolikolehana :* l'eau qui coule et qui va par le chemin le plus court, en droite ligne, à moins d'obstacle insurmontable. *Maka ankitsirano*: oser prendre publiquement, sous les yeux du maître ; com le milan qui fond sur le poussin, et l'enlève sous les yeux de sa mère et du maître, (aza manao papango hianao ka *maka —*, comme *imasontompo ny*.

ANKIZY. (W *puer* en latin) ; 1° des enfants, des jeunes gens, — *lahy* : garçons ; — *vavy* filles ; 2° terme adouci pour désigner les esclaves, *- n'olona*.

ANKIZILAHIMADINIKA : *anaram-pifehezana amin' ny P. M izao, olona mahatoky azy* : nom donné par le Premier-Ministre à ses gens de confiance, deka sur lesquels il peut compter.

ANKIZIMAHATSOKAFO (tsoka afo) : qui peut allumer son feu et soufler dessus, qui peut mettre le pot au feu avec la poule dedans ; fg qui est à l'aise, qui a fait fortune, (efa be vary, manam-bola, manana andevo, manana omby, efa mahavelona tena).

Ankizy madinika maka roa, dit deux ch : 1° les petits enfants, garçons *kolokely* ou filles *ketaka* ; 2° les mêmes *efa lehibebe* arrivés à l'adolescence. *Ankizilahy* et *ankizivavy* : rehefa mitokana trano, raha mbola ao raiamandreny, na fotsivolo na banga aza ny ankizilahy sy ny ankizivavy mola tsy miala, « ireto ankizy ireto manahirana, hoy raiamandreny » : même lorsque ces jeunes gens sont mariés et qu'ils font ménage à part, si leur père et mère sont encore vivants, le terme d'ankizy leur est encore donné, eussent-ils atteint l'âge ou les cheveux blanchissent et les dents tombent, « ces ankizy nous donnent beaucoup d'inquiétudes, disent leur père et mère.

N° 2 — 2e Trimestre 1904.

VOL. III

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

Procès-verbal de la séance du 21 avril 1904

Présidence de M. A. Jully

La séance est ouverte à trois heures.

Etaient présents : MM. Baron, Berthier, Cadet, Dr Fontoynont, Gerbinis, Malzac, Dr Villette, Andriamifidy, frère Raphaël, Rasanjy.

MM. Guyon, Mouneyres et Raybaud s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 1904 est lu et adopté sans modification. Il est procédé à la lecture de la correspondance, qui comprend :

1° Une lettre de M. Boudillon, sous-inspecteur des domaines à Madagascar, actuellement en congé, sollicitant la nomination de membre correspondant de l'Académie Malgache. Pour se conformer à l'article VII de l'arrêté du 23 juin 1902, portant création de l'Académie Malgache, M. Boudillon fait parvenir une étude intitulée *Notes sur le droit éminent du souverain à Madagascar*. Ce travail est remis à la commission d'études qui jugera, s'il y a lieu, de le publier au bulletin trimestriel.

2° Une lettre de M. Daruty de Grandpré, affirmant son dévouement à l'Académie et faisant connaître qu'il a fait commencer la copie du manuscrit de Chapelier. M. Daruty de Grandpré ajoute qu'il n'a pas encore commencé le dépouillement des collections de son frère, mais qu'il ne manquera pas de communiquer à l'Académie tout ce qu'il rencontrera d'intéressant sur Madagascar.

3° Copie d'une lettre de l'éditeur Delagrave, transmise par M. le Secrétaire Général et relative à une commande d'ouvrages faite par l'Académie Malgache.

4° Un manuscrit transmis par M. le Gouverneur Général et intitulé *Comment lire l'arabico-malgache ?* La question des manuscrits malgaches écrits en caractères arabes pouvant présenter un réel intérêt pour l'histoire de la Grande Ile, le document dont il s'agit est remis à la commission d'études, qui déposera un rapport après examen.

5° Copie d'une lettre adressée par M. Haster à M. le Gouverneur Général, en réponse à sa communication relative au papillon « Actias Cometes ».

Le bureau de l'Académie a déjà transmis au Gouverneur Général les renseignements que le R. P. Camboué, membre sociétaire, a bien voulu faire parvenir sur ce lépidoptère.

6° Une lettre de M. Léon de Costa, accusant réception d'un rouleau de papier qui lui permettra de faire l'estampage d'une inscription qu'il a remarquée sur une pierre.

7° Un accusé de réception de *Public library and art gallery of South Australia*, concernant le bulletin de l'Académie.

8° Une ampliation d'un arrêté de M. le Gouverneur Général, nom-

mant, à titre temporaire, M. Gasquet Henri préparateur assistant à l'Académie.

9° Une lettre de M. Clément Rulff, mettant à la disposition de l'Académie les services de la Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas, Paris, pour les fournitures et recherches d'ouvrages, ainsi que tous renseignements bibliographiques qui pourraient être utiles.

10° Une lettre de Rabesihanaka, priant l'Académie de vouloir bien accepter sa démission de membre titulaire.

11° M. Ferrand a fait hommage à l'Académie du tirage à part d'un article paru dans les mémoires de la Société de linguistique de Paris et ayant pour titre : *Notes sur la transcription arabico-malgache d'après les manuscrits antaimorona*. Cette publication vient compléter les volumes déjà publiés par l'auteur sur les musulmans à Madagascar et aux îles Comores. Au point de vue de l'étude des manuscrits antaimorona, le vocabulaire donné par M. Ferrand, comprenant la transcription du créole, c'est-à-dire d'une langue dénaturée déjà et qui subit de ce fait une seconde altération, n'apporte qu'une faible contribution ; il est d'ailleurs moderne. Quant aux pages qui le précèdent, remarques philologiques et historiques, elles confirment les données précédemment établies. M. Ferrand remarque fort justement que, de Mananjary à Fort-Dauphin, il n'existe aucun vestige d'établissement arabe ; il en conclut qu'il n'y a jamais eu dans cette région de centre musulman. C'est le fait déjà signalé en 1898 (*Notes, reconnaissances et explorations*) pour établir les différences entre les immigrations arabes successives. Il semble, en effet, aujourd'hui bien démontré que toutes celles du Nord Ouest, du Nord et du Nord-Est sont les seules qui aient laissé trace de leur passage avec des constructions prouvant un établissement fixe et bâti pour être durable. Il est à souhaiter que des fouilles méthodiques puissent être faites dans un avenir prochain sur l'emplacement de ces anciens centres : c'est le complément des études entreprises par MM. Ferrand et Gautier.

12° Une lettre de M. Bjorn Elle, missionnaire norvégien à Vangaindrano, présentant à l'Académie une série d'observations intéressantes sur l'alphabet et la grammaire antaisaka, ainsi que des traditions historiques sur les peuplades habitant le district de Vangaindrano et leur origine. Il est décidé que ce travail, écrit en malgache, sera traduit et soumis à la commission du bulletin.

Les ouvrages suivants sont ensuite déposés sur le bureau :

Revue des études historiques (70e année ; janvier-février 1904).

Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar, publiée par Alfred Grandidier, volume XXXVI.

Histoire naturelle des plantes, par E. Drake del Castillo. Tome VI. — Atlas. — IV, 3e partie. — 54e fascicule. — Transmise par M. le Secrétaire Général du Gouvernement Général de Madagascar et Dépendances.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (Années 1898 à 1902).

De Java-Oorlog van 1825-30. Door P. J. F. Louw, major der infanterie Bij Het Ned. O. I. Leger.

Straits Branch royal Asiatic Society. N° 41, journal january 1904.

Revue Tunisienne, organe de l'Institut de Carthage (Association tunisienne des lettres, sciences et arts). Mars 1904 (paraît tous les deux mois).

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département

de la Loire-Inférieure (Année 1903. Tome quarante-cinquième, 2e semestre).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse (Dixième série. — Tome III).

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher :
Quinzième volume. — Quatrième livraison, 31 décembre 1901 ;
Seizième volume. — Première livraison, 31 mars 1902 ;
Seizième volume. — Deuxième livraison, 30 juin 1902 ;
Seizième volume. — Troisième livraison, 30 septembre 1902 ;
Seizième volume. — Quatrième livraison, 30 décembre 1902.

South Australia. — Report of the board of governors of the public library, museum, and art gallery of South Australia for 1902-03.

Livres envoyés par la Société d'ethnographie. Présidence de M. Maurice Bloch, de l'Institut.

Bulletin de la Société d'ethnographie publié par Georges Barclay, secrétaire général, 30 juin 1893. N° 74.

L'Alliance scientifique, organe de l'Association internationale des hommes de sciences. Sciences. Littérature. Beaux-arts. Annales publiées par D. Marceron, secrétaire général, et distribuée aux membres des comités et délégations : 15 novembre 1895, N° 99 ; décembre 1895, N° 100 ; janvier 1896, N° 101 ; septembre 1896, N° 105 ; novembre 1896, N° 106 ; janvier 1897, N° 107 ; février 1897, N° supplémentaire, N° 107 bis.

Annales de l'Alliance scientifique, publiées par D. Marceron, secrétaire général. Mai 1898, N° 115.

Mémoires de la section orientale et américaine. Revue orientale et américaine — Série II. — N° 20.

Tome V. — Partie 4 (Vol. XIX de la collection complète).

Tome V· — Partie 4, série II. — Tome IV. — N° 13 (Vol. XVIII de la collection complète) Partie I.

La philosophie de la certitude. — Introduction à la méthode conscientielle de M. Léon de Rosny, par Bourgoint-Lagrange.

L'Alliance scientifique universelle, par Léon de Rosny.

L'Humanité nouvelle (2e année, XVI, octobre 1898).

Revue orientale et américaine publiée par Léon de Rosny, N° 13 — Avril-juin 1880.

Revue orientale et américaine, N° 3 — Juillet-septembre 1877.

Revue orientale et américaine, N° 8 — Octobre-décembre 1878.

Précis théorique et pratique de langue malgache pour faciliter l'usage rapide du hova, clef des autres dialectes, par M. Gustave Julien (1904).

L'ordre du jour appelle ensuite la question de la réimpression des *Tantaran' ny Andriana* du R. P. Callet. Avant que l'Académie ne se prononce définitivement, le R. P. Cadet fait connaître qu'il lui serait peût-être possible de trouver un traducteur réunissant toutes les conditions pour assurer la traduction de cet important ouvrage. Le président attire l'attention des membres de l'Académie sur le grand intérêt que présenterait ce document historique s'il était possible d'en publier la traduction concurremment avec le texte. Cette question, déjà soulevée précédemment, avait dû être abandonnée en raison de la difficulté que présentait la traduction. Par un vote unanime, les membres présents insistent auprès du R. P. Cadet pour que le projet dont il s'agit puisse être réalisé. La réponse sera donnée à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures et la prochaine réunion fixée au jeudi 19 mai.

Procès-verbal de la séance du 19 mai 1904

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : MM. Baron, Berthier, R.P. Cadet, docteur Fontoynont, Gerbinis, Guyon, R. P. Malzac, Raphaël, docteur Villette, Andriamifidy.

MM. le R. P. Colin, Sescau et Rasanjy s'étaient excusés.

A l'ouverture de la séance, le président dit un adieu ému à M. l'administrateur Raybaud, décédé le 26 avril 1904 et dont la mort a été si cruellement ressentie par tous les membres de l'Académie. Il rappelle, en outre, que le défunt mérita, par son expérience des Malgaches et sa connaissance parfaite de leur langue, d'être souvent mis à contribution dans l'œuvre poursuivie par la Compagnie et qu'il ne se départit jamais du dévouement le plus complet que, dès le début, il avait apporté à ces travaux.

Le président présente ensuite ses souhaits de bienvenue à MM R. P. Colin, Fontoynont, Gerbinis, Guyon et Mouneyres, nommés membres titulaires de l'Académie par arrêté du 22 mars 1904, portant à dix-huit le nombre des membres titulaires, primitivement fixé à douze, et leur témoigne sa confiance de voir la Compagnie prospérer rapidement grâce à leur contribution aussi savante que dévouée.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 1904 est lu et adopté sans modification.

Il est procédé à la lecture de la correspondance, qui comprend :

1° Une lettre de M. Standing, annonçant son arrivée au sanatorium d'Ankeramadinika et l'amélioration de son état de santé, qui lui permettra de poursuivre l'étude des subfossiles d'Ampasambazimba et d'adresser prochainement à l'Académie la première partie de son travail.

2° Une lettre de M. Gasquet transmettant la commande à faire d'yeux en verre pour les animaux empaillés qui doivent figurer au musée de l'Académie. Il est décidé que cette commande sera faite à M. Grandjean, pharmacien.

3° Deux lettres de M. le R. P. Colin, la première pour remercier l'Académie d'avoir bien voulu le proposer comme membre titulaire ; la seconde pour offrir à la Compagnie différents ouvrages mentionnés à la fin de ce procès-verbal. Des remerciements sont votés au R. P. Colin pour ces ouvrages, qui, par leur intérêt scientifique et leur grande valeur, feront à l'Académie un fonds de bibliothèque important.

4° Une lettre de M. Sylvain Lévy demandant que le bulletin de l'Académie soit adressé à la bibliothèque de l'Université à la Sorbonne, et au journal *La Société asiatique*, 1, rue de Seine, à l'Institut. L'Académie décide que satisfaction sera donnée à M. Lévy et que le service gratuit du bulletin sera fait désormais suivant sa demande.

5° Une lettre de M. le docteur Talayrach priant l'Académie de lui fournir tous les renseignements qu'il serait possible de recueillir sur l'emploi à Madagascar des trois végétaux connus, l'un sous le nom de *Kirondro* et les deux autres sous celui de *Kitrongo*, sur leur récolte, les lieux où ils croissent, leurs propriétés, etc. Il est décidé que ces renseignements seront demandés à MM. Samat, à Morondava, et Saïdina, à Ambato (Grande-Terre), les végétaux dont il s'agit se rencontrant surtout en pays sakalava.

6° Copie d'une lettre de l'indigène Rabemanana, transmise par M. le Gouverneur Général et soumettant à l'examen de l'Académie une brochure intitulée *Comment lire l'arabico-malgache*. Cette brochure, déjà présentée à la précédente séance, sera étudiée par la commission du bulletin.

M. le docteur Fontoynont remet à l'Académie huit opuscules sur des travaux médicaux qu'il a faits à Madagascar. Le président remercie M. le docteur Fontoynont de son offre gracieuse, qui enrichira dans des proportions notables la collection d'ouvrages de même nature que possède déjà la Compagnie. Les brochures dont il s'agit sont énumérées à la fin du présent procès-verbal.

Le président annonce ensuite que la commission d'études a décidé de publier au bulletin de l'Académie l'étude de M. Boudillon, intitulée *Notes sur le droit éminent du souverain à Madagascar*, qui avait été remise à cette commission à la séance du 21 avril dernier. Il propose, en outre, la nomination de M. Boudillon au titre de membre correspondant de l'Académie, puisque ce fonctionnaire remplit les conditions prévues par l'article VII de l'arrêté du 23 juin 1902. Cette nomination est décidée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres titulaires en remplacement de M. Raybaud, décédé, et Rabesihanaka, démissionnaire. Le président propose la nomination du F. Raphaël dont le dévouement à l'Académie est bien connu, aux lieu et place de Rabesihanaka, et celle de M. Estèbe, que son long séjour à Madagascar et sa compétence dans les questions locales désignent pour remplacer M. Raybaud.

Ces élections sont approuvées à l'unanimité.

Le R. P. Cadet annonce à l'Académie que le collaborateur sur lequel il comptait pour la traduction des *Tantaran' ny andriana* du R. P. Callet est actuellement très malade et qu'en conséquence il lui a été impossible de régler définitivement cette question ainsi que l'Académie en avait décidé à sa dernière séance. Il ajoute que ne connaissant personne d'autre qui soit capable de mener à bien ce travail dans le cas où l'indigène sur lequel il comptait ne se relèverait pas, il appartient à l'Académie de juger si la traduction de l'ouvrage dont il s'agit doit être écartée ou remise.

Le président fait observer que cette traduction ne saurait être écartée en raison du grand intérêt que présente la vulgarisation des *Tantaran' ny andriana* et qu'il serait peut-être bon, dès aujourd'hui, de s'assurer la collaboration de plusieurs interprètes pour éviter qu'un seul traducteur ne vînt à faire défaut comme dans le cas présent. Le R. P. Cadet répond que, quant à lui, il ne connait pas d'autre interprète dont il puisse garantir la compétence, comme c'était le cas pour l'indigène qu'il avait proposé. Il s'offre à reprendre la question dès que celui-ci sera rétabli.

Tout en reconnaissant les avantages que cette collaboration donnerait à un pareil travail, l'Académie, désirant se mettre rapidement en mesure de le commencer, décide que chacun de ses membres cher-

chera un ou des collaborateurs indigènes susceptibles de se mettre immédiatement à l'œuvre. Quelques noms sont mis en avant : le président se chargera de faire une démarche près de Jérôme Ralisy, qui, par ses études et sa connaissance de la langue française, serait en mesure de coordonner le travail des divers collaborateurs indigènes et de donner à l'œuvre l'unité de traduction indispensable. La revision serait faite ensuite par l'Académie, soit en séance, soit en commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures ; la prochaine est fixée au jeudi 16 juin.

Ouvrages offerts à l'Académie Malgache par le R. P. Colin.

1° *Deux missions scientifiques sur les côtes occidentale et orientale de Madagascar.* — Extrait de *La Géographie*, bulletin de la Société de géographie.

2° *Mon second observatoire à Madagascar*, par le P E. Colin. — Extrait des études du 5 octobre 1900.

3° *Etude sur les deux derniers cyclones ressentis à Madagascar* (10, 11, 12 décembre 1902 et 22, 23, 24 mars 1903), par le R. P. Colin.

4° *Travaux à Madagascar en 1892*, par le P. E. Colin.

5° *Levés géodésiques, astronomiques et magnétiques à Madagascar*, par le P. E. Colin.

6° *Mélodies malgaches*, recueillies et harmonisées par le R. P. E. Colin.

7° *Observations astronomiques et magnétiques faites sur la côte occidentale de Madagascar*, par le R. P. Colin. — Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences (séance du 20 mars 1899).

8° *Positions géographiques et observations magnétiques sur la côte orientale de Madagascar*, par le R. P. Colin. — Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences (séances du 7 mai 1900).

9° *Travaux géographiques autour du massif central de Madagascar*, par le R. P. Colin. — Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences (séance du 28 avril 1902).

10° *Travaux astronomiques et magnétiques à Madagascar*, par le R. P. Colin. — Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences (séance du 2 juin 1903).

11° *Observations météorologiques faites à Tananarive*, par le R. P. E. Colin, S. J.. ...... IIe volume, 1890.

12° *Observations météorologiques faites à Tananarive*, par le R. P. E. Colin. S. J......... IIIe volume, 1891.

13° *Observations météorologiques faites à Tananarive*, par le R. P. E. Colin, S. J......... IVe volume, 1892.

14° *Observations météorologiques faites à Tananarive*, par le R. P. E. Colin.............. Ve volume, 1893.

15° *Mon premier observatoire de 1889 à 1894*, par le R. P. Colin.

16° *Madagascar, la fin d'un observatoire*, par le R. P. Colin. — Extrait d'études du 5 mai 1897.

Ouvrages offerts à l'Académie Malgache par M. le docteur Fontoynont.

1° *Gazette médicale de Paris*, journal hebdomadaire illustré. « Médecine, thérapeuthique générale, informations médicales généra-

les ultra-rapides ». LXXIIIᵉ année. XIIᵉ série. Tome II. Nᵒˢ 31 et 33, des 2 et 16 août 1902.

2° *Gazette des maladies infantiles* et *Journal de clinique et de thérapeutique infantiles réunis*. Journal de pediaterie paraissant le jeudi. Vᵉ année, N° 24, du 11 juin 1903.

3° *Glossite et stomatite à streptocoques*, observées à Madagascar par MM. Fontoynont, ancien interne des hôpitaux de Paris, médecin traitant de l'hôpital indigène de Tananarive, et Jourdran, directeur de l'hôpital indigène et de l'école de médecine de Tananarive.

4° *Statistiques des opérations pratiquées à Tananarive* (hôpital indigène) sur des Malgaches, d'avril 1898 à juin 1903, par M. Fontoynont (de Tananarive), professeur à l'école de médecine de Tananarive (Madagascar).

5° *Un cas d'abcès de la rate des pays chauds*, par MM. Fontoynont (de Tananarive), ancien interne des hôpitaux de Paris, chargé de clinique chirurgicale à l'école de médecine de Tananarive, et E. Jourdran (de Tananarive), directeur de l'école de médecine de Tananarive, chargé de clinique médicale.

6° *Grippe et paludisme à Madagascar*, par M. Fontoynont, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur à l'école de médecine de Tananarive.

7° *L'arrhénal dans la grossesse compliquée de paludisme*, par M. Fontoynont, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur à l'école de médecine de Tananarive.

8° *Plaie perforante de l'abdomen, hernie du pancréas, blessure de l'estomac*, par le Dʳ Fontoynont (de Tananarive), ancien interne des hôpitaux de Paris.

Procès-verbal de la séance du 16 juin 1904

Présidence de M. A. JULLY

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Baron, R. P. Cadet, Deschamps, Dr Fontoynont, R. P. Malzac, capitaine Mouneyres, Standing, Dr Villette, frère Raphael, Rasanjy, Andriamifidy.

MM. le R. P. Colin, Gerbinis et Sescau s'étaient excusés.

M. le président signale la présence à la séance de Jérôme Ralisy, qu'il remercie d'avoir bien voulu venir, sur sa demande, dire dans quelles conditions il acceptait de collaborer à la traduction des *Tantaran' ny Andriana.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification. Au sujet de ce procès-verbal, le président annonce à l'Académie que la brochure *Comment lire l'arabico-malgache* ? transmise par l'indigène Rabemanana, a été remise pour étude à un fonctionnaire du service des bâtiments civils qui connaît l'arabe, et le R. P. Cadet annonce que l'indigène sur lequel il avait compté pour prendre part à la traduction des *Tantaran' ny Andriana* est décédé depuis la dernière séance tenue par l'Académie et que, pour sa part, il ne connait personne capable de le remplacer.

Le président dit ensuite qu'il a été répondu aux diverses lettres et que l'Académie a reçu une partie des différents ouvrages demandés à la librairie Charles Delagrave ; puis il donne lecture du projet d'arrêté nommant M. Estèbe et le frère Raphaël membres titulaires de l'Académie.

Les ouvrages suivants, qui avaient été commandés à Paris par l'Académie, sont ensuite déposés sur le bureau :

Guillain : *Voyage du Ducouédic* (3 volumes et un atlas).

Pouget de St-André : *La colonisation sous Louis XV.*

Cauche : *Relations véritables sur Madagascar.*

Grandidier : *Voyageurs français à Madagascar.*

M. Leclerc : *Les peuplades de Madagascar.*

De Flacourt : *Histoire de la grande île de Madagascar.*

Dupré : *Trois mois de séjour à Madagascar.*

Pfeiffer : *Voyage à Madagascar.*

Souchu de Renefort : *Premier voyage de la Compagnie des Indes à Madagascar.*

Un spécimen de la revue de l'école d'anthropologie de Paris.

Un spécimen du livre intitulé *L'Anthropologie.*

L'ordre du jour appelle la discussion de la traduction des *Tantaran' ny Andriana.* Invité par le président à faire connaître comment il pense procéder, Jérôme Ralisy déclare qu'avec un certain nombre de traducteurs indigènes, il espère mener à bien ce travail ; les indigènes feraient une première traduction qu'il reverrait et corrigerait au besoin ; il ajoute que la difficulté sera de trouver ces collaborateurs. M. Des-

champs demande si cette traduction ne pourrait pas être mise sous la direction du frère Raphaël, mieux placé que quiconque pour recruter des traducteurs.

Le frère Raphël répond qu'il ne connaît pas de traducteurs et que, d'autre part, le temps lui manque pour se charger d'un tel travail. Le président fait observer que Jérôme Ralisy voulant bien se charger de la direction, la difficulté réside dans le choix des traducteurs et qu'il y aurait peut-être avantage à partager le travail entre différents membres de l'Académie ; sous leur direction, une première traduction serait faite par des indigènes de leur connaissance et le tout serait revu ensuite par une commission. Cette proposition est adoptée et il est décidé que le premier volume des *Tantaran' ny Andriana*, sur lequel l'essai sera d'abord fait, sera morcelé en trois parties : le R. P. Cadet assurera la traduction des 300 premières pages ; Jérôme Ralisy, sous la surveillance du président et de M. Gerbinis, sera chargé de la traduction des pages 301 à 600 et MM. le capitaine Mouneyres et Deschamps s'occuperont, avec la collaboration de M. Rigaud, instituteur, de la fin du premier volume. Chacun de ces groupes apportera à la prochaine séance un spécimen du travail qui aura été fait, afin de permettre de juger les résultats que donnera cette façon de procéder. L'Académie arrête ensuite que les traducteurs indigènes seront payés à raison de 0 fr. 60 par page traduite, soit 1.200 francs environ pour l'ensemble de l'ouvrage ; une somme de 300 francs sera également prévue à titre de gratification aux meilleurs traducteurs, ce qui portera la dépense totale à 1.500 francs. Les *Tantaran' ny Andriana* devant être tirés à 1.000 exemplaires, ces 1.500 francs pourront être récupérés en majorant de 1 fr. 50 le prix de chaque exemplaire.

M. le docteur Fontoynont remet au président une lettre de son frère, dans laquelle celui-ci déclare qu'il ne lui a pas été possible de fixer l'origine de l'ammonite qu'il a fait parvenir à l'Académie. Cette ammonite a été trouvée, par hasard, dans une case malgache des environs du village d'Anjozorobe, mais rien ne permet d'en déterminer la provenance exacte.

M. Baron demande que le rapport de la tournée qu'il a effectuée avec M. le capitaine Mouneyres soit inséré au bulletin de l'Académie comme il l'a été déjà au *Bulletin économique* de la Colonie. Le président répond qu'il aurait lui-même désiré que le bulletin de l'Académie eût la priorité de cette publication, mais que cela n'a pas été possible. Il ajoute que ce rapport ne pourra être publié au bulletin que dans deux mois environ, les éléments des deux prochains bulletins ayant déjà été arrêtés. MM. Baron et Mouneyres préfèrent d'ailleurs qu'il en soit ainsi, parce que ce retard leur permettra de joindre à leur rapport de nouveaux renseignements qui doivent leur parvenir incessamment ; ils manifestent, en outre, le désir que les figures annexées à leur travail et qui n'ont pas été jointes au *Bulletin économique* soient reproduites au bulletin de l'Académie, ces figures étant presque nécessaires à la compréhension de certains détails du texte. Le président déclare que satisfaction leur sera donnée et confirme son désir de voir les travaux des membres de l'Académie paraître au bulletin avant d'être publiés dans toute autre brochure.

M. le président remercie M. Standing des différents reptiles qu'il a gracieusement fait parvenir à l'Académie. Ces reptiles vont être préparés par M. Gasquet et formeront une contribution intéressante au muséum récemment créé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ORTHOGRAPHE MALGACHE

L'orthographe est l'art d'écrire correctement les mots d'une langue. Dans toute langue, il faut nécessairement des règles qui indiquent la manière d'écrire les mots. Ces règles s'établissent peu à peu par l'usage. Mais elles doivent, autant que faire se peut, être basées sur la prononciation, sur le sens des mots et sur les relations qu'ont entre eux les divers mots d'une phrase. En malgache, il existe déjà certaines règles qui peuvent être adoptées comme réalisant ces trois conditions; il suffira de les exposer clairement. Mais, pour un grand nombre de mots, l'orthographe varie, et chacun les écrit comme il lui plaît. Il est à souhaiter que l'uniformité s'établisse sur ce point. Pour cela, il sera d'une utilité incontestable de fixer des règles, qui puissent être suivies par tous.

§ I. — Orthographe basée sur la prononciation

La prononciation doit servir de guide pour trouver la véritable orthographe.

1° Est-ce que *ay* et *ey* forment deux diphtongues différentes? Faut il écrire *iley*, *ilehy*, aussi bien que *ilay ? Ilehy* doit être rejeté, parce que, par l'introduction de l'*h*, on forme deux syllabes distinctes *le-hy*, tandis que, dans la prononciation, on n'entend qu'une diphtongue *ay* ou *ey*. Mais pourquoi admettre *ey*, aussi bien que *ay ?* Est-ce que le son de *ey* dans *iley* n'est pas le même que celui de *ay* dans *ilay ?* Est-ce que ce son de *ay* ou *ey* ne se trouve pas dans le corps d'une multitude de mots, tels que *saiky*, *maika*, *taitra*, etc. ? Pourquoi donc admettre une double orthographe quand une seule suffit?

2° La prononciation des dérivés fait parfois connaître l'orthographe des mots racines. Ainsi *mionina* est défectueux, parce que, dans les dérivés, on écrit *fiononana*, *fampiononana*, et que l'*o* de ces dérivés indique clairement qu'il y a un *o* dans la racine *onona*. Par contre *manorona*, bâtir, est défectueux, parce que les dérivés *fanorenana*, *fiorenana* ont un *e* et non un *o*, et viennent de la racine *orina*.

3° Dans la combinaison des mots, *h*, précédé de *n*, se change en *g* ou en *k*. Le *g* de *mangataka* indique que la racine *hataka* commence par une *h*. Le *k* de *ankoatra*, au-delà, indique une *h* dans le mot *hoatra*. .

L'absence du *g* et du *k* indiquera donc qu'il n'y a pas d'*h* dans le mot racine. *Ohatra*, comme, ressemble trop à *ohatra*, modèle ou semblable, pour former une racine à part. Il faudra donc écrire *ohatra*, comme, et *ohatrinona*, combien, sans *h*, parce qu'on dit *an'ohatra*, par comparaison, et non *an-koatra*.

De même, on dit *aretin' avokavoka* plus communément que *aretinkavokavoka*. Il ne faudra donc pas d'*h* dans *avokavoka*.

On prononce encore *aretin-kozatra* plutôt qu'*aretin' ozatra*. Il faudra donc une *h* dans *hozatra*, *hozatina*.

4° *Mahary*, créer, former, ainsi que *mihary*, produire, acquérir, amasser, a pour racine *hary* et non *ary*, parce qu'on dit : *noharin'*

Andriamanitra, ou *nohinarin' Andriamanitra izao tontolo izao*, le monde a été créé par Dieu. L'insertion de *in* dénote évidemment une *h*, comme dans *hinofa*, de *hofa*, loué. Il faudre donc écrire *voahary* et non *voary*.

De même le participe ou adjectif *hary*, formé, produit, acquis, pourvu, réuni, correspondant parfaitement au substantif *hary*, formation, production, acquisition, doit commencer par une *h*. On devra donc écrire *hary saina*, dont la raison est formée ; *hary fanaka*, pourvu d'ustensiles ; *harin' io* ou *voaharin' io lehilahy io ireo fananana ireo*, ces biens ont été acquis, amassés par cet homme ; *hary ao aminy ny zavatra rehetra*, tout est réuni chez lui ; il est pourvu de tout.

§ II. — Des préfixes

Les préfixes malgaches sont très nombreux. On les unit généralement au mot dont ils modifient la signification. Les séparer par un trait d'union, ce serait multiplier ce signe outre mesure, et l'on ne faciliterait pas pour cela l'étude de la langue. Les seuls préfixes qui présentent de sérieuses et nombreuses difficultés sont ceux terminés en *an* ; car tantôt l'*n* de *an* disparaît, tantôt au contraire l'*n* restant, la consonne initiale du mot racine disparaît, et tantôt, l'*n* de *an* se combinant avec la consonne initiale du mot, ces deux consonnes deviennent *m*. Dans ces trois cas, il serait impossible d'insérer rationnellement un trait d'union ; car, en plaçant ce trait d'union après l'*a* de *an* ou *am*, on écourterait ordinairement le préfixe, et en le plaçant après *an* ou *am*, on décapiterait souvent le mot racine. Il est donc préférable d'adopter une règle générale et d'unir tous les préfixes sans trait d'union au mot qu'ils modifient.

Cette règle s'applique :

1° Aux préfixes des substantifs *ha*, *faha* : *hatsara*, *fahatsarana*, bonté.

2° Aux préfixes des adjectifs numéraux *faha*, *ampaha*, *in*, *manin*, *fanin* : *fahatelo*, troisième ; *ampahatelony*, le tiers ; *intelo* ; trois fois ; *manintelo*, faire pour la troisième fois ; *fanintelony*, pour la troisième fois.

3° Aux préfixes des verbes actifs ou neutres *man*, *mampan*, *manka*, *maha*, *mi*, *mian*, etc., *mangotraka*, bouillir ; *mampanao*, faire faire ; *mahavaly*, savoir répondre, *mianavaratra*, aller vers le Nord. Il en est de même des substantifs verbaux qui se forment en changeant l'*m* initiale du préfixe en *f* ou en *mp* : *fangatahana*, demande ; *mpangataka*, mendiant ; *fanao*, usage, etc.

Maha doit suivre cette règle, non seulement quand il précède une racine ou un adjectif : *mahavaky*, pouvoir fendre ; *mahamarina*, rendre vrai, mais encore lorsqu'il précède un substantif ou un pronom : *ny maholona ny olona*, ce qui constitue l'homme ; *ny mahizy azy*, ce qui le constitue.

4° Aux préfixes *a*, *ha*, *voa*, *tafa*, servant à former des participes passifs : *avaly*, ce qu'on répond ; *hamarinina*, qu'on prouve ; *voazara*, partagé ; *tafakatra*, qui est monté.

5° Aux particules *no* et *ho*, qu'on préfixe aux participes à finale *na*, la première pour indiquer un passé, et la seconde pour indiquer un futur : *nolazaina*, qui a été dit ; *holazaina*, qui sera dit.

Devant une voyelle, l'*o* de *no* et de *ho* se retranche : *narovana*, qui a été protégé ; *harovana*, qui sera protégé. Dans ce dernier cas, on ne saurait séparer *n* et *h* de *arovana* par un trait d'union. Il est consé-

quemment naturel de joindre aussi *no* et *ho* au participe à finale *na* sans trait d'union.

Le *no* servant à conjuguer un verbe passif ne doit pas être confondu avec la particule *no*, qui est ordinairement conjonction et sert tout spécialement à unir l'attribut au sujet. Ce *no* parait toujours dans toute son intégrité et doit être écrit séparément : *teto no nitoerany taloha*, c'est ici qu'il demeurait autrefois.

Ho indiquant le futur s'écrit aussi séparément lorsqu'il précède un mot racine, un substantif, un adjectif, un pronom, un adverbe, une préposition ou un verbe déjà précédé des préfixes *voa*, *tafa*, *no* ou *n* abréviatif de *no*. Dans ces divers cas, *ho* parait toujours dans toute son intégrité. De plus, si cet *ho* s'unissait à un verbe qui a déjà un préfixe, ce serait un encombrement de préfixes bien propres à embarrasser. Il est donc préférable de l'écrire séparément : *Ho avy izy*, il viendra ; *ho tsara ny andro*, le temps sera beau ; *ho voasoratro izany raha hariva*, j'aurai achevé d'écrire cela ce soir ; *tsy ho tafakatra aty izy raha tsy rahampitso*, il ne sera monté ici que demain ; *ho nanirahako mpitanjg hianao raha nangataka*, je vous aurais envoyé des porteurs si vous en aviez demandé.

6° A la particule *ha*, jusqu'à, placée devant un substantif et servant à former des adverbes indiquant la profondeur ou la hauteur : *halohalika*, jusqu'aux genoux, *havozona*, jusqu'au cou.

Cette particule *ha* est sans doute une abréviation de la proposition *hatra*, jusqu'à. Cependant comme le *tra* final de *hatra* disparait sans faire subir aucune modification à la consonne initiale du substantif qui suit, on peut la considérer comme un véritable préfixe, et, dès lors, il est naturel de l'unir au mot suivant sans trait d'union.

7° Aux voyelles *a* et *i* placées devant un substantif et servant à former des prépositions : *amorona* (morona), au bord de ; *imaso* (maso), aux yeux de.

On unit également les particules *an* et *am* au mot suivant dans *anaty* (aty), dedans, *anila* (ila), à côté, *ampahibemaso*, publiquement, *ambivitra* (vivitra), sur le bord. Dans les autres prépositions ou adverbes formés également d'un substantif auquel on préfixe *an* et *am*, on sépare généralement ces particules par un trait d'union. D'où vient cette anomalie ? C'est, dit-on, parce que *an* et *am* ayant le sens de la préposition *amy*, avec, à, dans, n'en sont que l'abréviation et doivent être séparés par quelque signe comme ayant un sens distinct.

Sans doute *a*, *an*, *am*, et même *i*, peuvent assez souvent avoir le sens de *amy*. Mais ils n'en sont pas pour cela une abréviation. Assurément, *i* de *imaso* ne dérive nullement de *amy* et forme un préfixe à part. Dans *anaty*, dedans, *anelanelana*, entre, etc., *an* ne saurait provenir de *amy* ; car *my* ne peut devenir *n* devant une voyelle. *An* provient plutôt de *any*, à, là-bas, qui se place très fréquemment devant les noms de lieu. Dans *Antananarivo*, *Antanamalaza*, etc., *an* est l'abrégé de *any*. De même dans *Ambohimanga*, *Ambohimalaza*, etc., *am* provient de *any* plutôt que de *amy* ? Dans *amorona*, *antampona*, *ambadika*, qui s'appliquent à un lieu, *a*, *an*, *am*, dérivent également de *any* plutôt que de *amy*. Il en est ainsi pour un grand nombre d'adverbes ou de prépositions désignant un lieu. Pour certains adverbes de manière, tels que *ankasomparana*, par méchanceté, *ankafetsena*, par ruse, le sens de *amy* cadre mieux avec celui de *an*. Mais encore comment *an* peut-il dériver de *amy* ? Dans certains adverbes formés par un adjectif, tels que *anjamba*, en aveugle, *amboribory*, arbitrairement, aucun des deux mots *any*, *amy*, ne peut rendre compte de *an*.

De même dans beaucoup de substantifs commençant par *an*, *am*, tels que *andiany* (dia), bande, *anjara* (zara), portion, *andininy* (dinika), verset, *ambaviny* (vavy), les basses d'une instrument, etc., il est difficile de voir dans les particules *an*, *am*, autre chose qu'un véritable préfixe modifiant le sens d'un substantif racine. Dans *aloha*, d'abord, devant, l'*a* n'offre aucune trace de *any* ni de *amy* et doit constituer un préfixe à part.

Que conclure de l'exposé qui précède? Dans certains cas, *a*, *an*, *am* sont de véritables préfixes et doivent s'unir sans aucun signe au mot suivant. Dans d'autres cas, ces particules sont l'abrégé de *any*, ou peut-être de *amy*, et devraient être séparées par quelque signe comme ayant un sens distinct. Mais à quelle marque reconnaître, dans la pratique, qu'il faut les séparer ou les unir? Ce triage exigera un sérieux examen et chacun suivant son opinion il y aura lieu des divergences dans l'orthographe. N'est-il pas plus rationnel de les considérer toujours comme de véritables préfixes, et partant de les unir sans aucun signe? La particule *in* dans *indimy*, cinq fois, *impolo*, dix fois, etc., présente un sens distinct et cependant on l'unit au nombre cardinal sans aucun signe. Pourquoi ne pas adapter la même règle pour les particules en question ?

On pourrait objecter qu'il sera alors difficile de distinguer le substantif auquel elles seront accolées. Mais il est aisé de répondre que la difficulté sera bien moindre que pour trouver la racine des verbes à préfixe *man*. Car, après *man* et ses composés, la consonne initiale de la racine disparait ou subit des modifications telles qu'il est difficile de la découvrir, tandis qu'après le préfixe *an*, cette consonne initiale reste ordinairement intacte et suit les règles générales de la combinaison des lettres. Ainsi, presque toujours *s*, *t*, *ts*, et même assez souvent *h* et *k* se suppriment après *man*, tandis qu'après *an*, *t*, *ts*, et *k*, restent toujours, *h* se change en *k* et l'on intercale *t* devant *s* part euphonie. Après *man*, les consonnes initiales *f*, *p*, presque toujours *v*, et quelquefois *b*, se combinent de telle sorte avec l'*n* de *man* qu'une seule lettre, *m*, est la résultante de deux, tandis qu'après *am*, simple modification de *an*, *b* et *p* restent toujours, *f* devient *p* et *v* devient *b*. Ces quelques remarques suffisent pour montrer que la recherche du mot racine qui sera précédé de *an* ou *am* occasionnera fort peu d'embarras. Rien donc ne s'oppose à ce qu'on unisse complètement ces particules au mot qui suit.

Si les partisans de l'opinion contraire tiennent absolument à les séparer par quelque signe, il faudra appliquer la même règle à tous les cas analogues. Il faudra même séparer par un trait d'union *a*, *i*, *ha*, *in*, dans *amorona*, *imaso*, *havava*, *intelo*, puisque ces particules ont un sens distinct. De même lorsque le substantif commence par une voyelle, il faudra mettre une apostrophe après *an*, pour indiquer l'élision de l'*y* de *any* devant cette voyelle.

Il faut nécessairement embrasser une des deux opinions : ou séparer toujours ces particules par quelque signe, ou les unir toujours sans aucun signe. Mais il est illogique de suivre tantôt une opinion et tantôt une autre.

§ III. — Du complément direct

Non seulement les verbes actifs, mais encore la forme relative et bon nombre de participes passifs dérivant d'un verbe actif comportent un complément direct. Chose plus extraordinaire, non seulement les

substantifs verbaux d'un verbe actif, mais encore des substantifs racines et des adjectifs comportent également un complément direct. Dans ces divers cas, on suit les mêmes règles.

1° Lorsque le complément direct est déterminé par l'article *ny*, le mot qui le précède ne subit aucune modification et en est complètement séparé.

Mananatra ny zanany izy, il admoneste son enfant.

Mangataka ny karamany izy, il demande son salaire.

Nomena ny mahantra ny vola rehetra, on a donné tout l'argent aux pauvres.

Notolorana ny voninkazo rehetra izy, on lui a offert toutes les fleurs.

2° De même lorsque le complément direct est indéterminé et qu'il commence par une voyelle, le mot précédent ne subit aucune modification.

Mananatra olona, admonester quelqu'un.

Mandrava efa, détruire ce qui est fait.

Mpilaza angano izy, c'est un conteur de fables.

Savika omby, action de saisir un bœuf par les cornes.

Ny tahotra olona no nanaovany izany, c'est par crainte des hommes qu'il a fait cela.

Mendrika azy izany, c'est digne de lui.

Zatra izany izy, il est habitué à cela.

Dans ces divers exemples l'*a* précédant le complément direct ne se prononce pas. Ce n'est pas toutefois une raison pour le remplacer par une apostrophe. L'apostrophe, en effet, est généralement employée pour indiquer non seulement l'élision d'une voyelle, mais encore un complément indirect qui suit. Il est assurément utile de conserver à ce signe une telle destination, afin de pouvoir distinguer dans l'orthographe le complément indirect du complément direct.

On pourrait croire de prime abord que dans *tahotra olona*, le second mot est complément indirect du premier ; la traduction française semble autoriser une telle interprétation. Il n'en est rien cependant, car on dit : *ny tahotro ny lehibe no tsy nahatongavako*, c'est par crainte des chefs que je ne suis pas venu. L'*a* ne doit donc pas s'élider dans *tahotra olona*.

3° Lorsque le complément direct indéterminé commence par une consonne et que le mot précédent est terminé par *na*, l'*a* de *na* se supprime, l'*n* suit les règles ordinaires de la combinaison des lettres et l'on sépare les deux mots par un trait d'union.

Mandrantsan-kazo, ébrancher un arbre.

Manasivam-pasika, tamiser du sable.

Mana-maso, avoir des yeux.

Trano fanaovam-printy, imprimerie.

Andran-drano, sondage de l'eau.

4° Lorsque le complément direct indéterminé commence par une consonne et qu'il est précédé d'un mot terminé par *ka*, *tra*, on supprime ces deux syllabes et l'on sépare les deux mots par un trait d'union.

Mangata-drano, demander de l'eau.

Miavo-ketsa, arracher le semis du riz.

Fa-bary, mesurage du riz.

Za-tany, acclimaté

5° Lorsque le complément direct indéterminé est précédé d'un mot terminé par d'autres finales que *na*, *ka*, *tra*, les deux mots ne subissent aucune modification.

Misotro rano, boire de l'eau.
Manome vola, donner de l'argent.
Sasa lamba, lavage du linge.
Sahy zavatra, qui ne craint rien.

6° Que penser des nombreux idiotismes dans lesquels un adjectif, un participe et même un verbe sont immédiatement suivis d'un substantif indéterminé, tels que : *tsara fanahy*, vertueux ; *vaky lainga*, convaincu de mensonge ; *afaka ahiahy*, exempt d'inquétude ; *mivadika atidoha*, perdre la tête ? Ce substantif est-il complément direct ou complément indirect ? Il est sûr qu'il n'est précédé d'aucun signe dénotant un complément indirect. Mais ceux qui soutiennent que c'est un complément indirect donnent comme preuve de leur affirmation qu'il y a toujours une préposition sous-entendue. Ainsi, *tsara fanahy* signifie littéralement bon *quant* au caractère, *vaky ra*, rompu *quant* au sang. Néanmoins, un grand nombre pense que ce substantif est un complément direct, analogue à l'accusatif employé en grec et en latin dans des tournures semblables. Ainsi, on dit en grec *podas ocus*, léger quant aux pieds, et en latin, *os humerosque deo similis*, semblable à un dieu par son visage et ses épaules. Or, l'accusatif, dans ces deux langues, représente un complément direct. Il doit donc en être de même en malgache.

Quelle que soit l'opinion qu'on embrasse, on s'accorde généralement, dans la pratique, à considérer le substantif dont il s'agit comme un complément direct, et on lui applique les quatre règles précédentes. Ainsi, l'on écrit séparément *tsara tarehy*, joli (litt. bon quant à l'extérieur). Mettre un trait d'union dans toutes les expressions semblables, c'est multiplier ce signe sans motif, puisque la dépendance du second mot vis-à-vis du premier est assez manifeste. Ne vaut-il pas mieux réserver ce signe pour les divers cas dans lesquels les finales *ka, tra, na* subissent quelque modification devant une consonne ?

Si l'on sépare les deux mots dans *tsara tarehy*, *vaky lainga*, etc., on doit également les séparer dans *afaka ahiahy*, exempt d'inquiétude. D'après la deuxième règle énoncée précédemment, on séparera tous les mots dans *mahafaka ahiahy olona*, débarrasser quelqu'un de toute inquiétude. Il doit en être de même du participe *afaka ahiahy*, d'où dérive le verbe *mahafaka ahiahy*. D'ailleurs, si l'on écrit *afak-ahiahy*, on ne voit pas pourquoi un trait d'union remplacerait la voyelle *a*, qui ne se prononce pas. Il faudrait plutôt la remplacer par une apostrophe. Mais l'apostrophe elle-même n'est pas admissible. Dans *tsy afak' omby ity fefy ity*, cette haie ne peut être franchie par un bœuf, l'apostrophe a sa raison d'être, parce qu'elle indique un agent, *omby*, qui est complément indirect de *afaka*. Dans *afaka ahiahy*, au contraire, le substantif *ahiahy* ne représente nullement un agent complément indirect, mais ressemble à un accusatif grec ou latin ; car *afaka ahiahy* signifie littéralement *délivré quant à l'inquiétude*. Il faut donc séparer les deux mots et réserver l'apostrophe pour indiquer un agent complément indirect. De même dans *mivadika atidoha*, perdre la tête, on ne doit pas remplacer l'*a* de *ka* par une apostrophe ; car le sens littéral est *tourner quant à la tête*.

Conformément à cet exposé, on écrira :
Afaka entana, débarrassé de son fardeau.
Miramirana endrika, qui a un air jovial.
Afa-trosa, qui n'a plus de dettes.
Lasam-pofona, qui a perdu son parfum.
Mahitsy fiteny, dont le langage est correct.

Vaky fono, dont l'enveloppe est brisée.
Miala tsiny, se disculper.

§ IV. — Du complément indirect

Le substantif peut être complément indirect d'un substantif, d'un adjectif, d'un participe passif et d'une forme relative.

Lorsqu'un substantif est complément indirect d'un autre substantif, la dépendance de l'un vis-à-vis de l'autre indique généralement la possession. Dans *tompon-trano*, le second substantif représente la chose possédée, le premier représente celui qui en est le possesseur, et *n* indique cette possession. Dans *tranon' olona* au contraire, le premier substantif représente la chose possédée, le second représente celui qui en est le possesseur, et *n* indique encore cette possession. Ce qui exprime cette possession correspond au génitif du grec et du latin, mais ne lui ressemble nullement, puisque ces *n* sont indépendantes du substantif et ont un sens propre et complet qui se traduit ordinairement par la préposition française de.

Lorsqu'un substantif est complément indirect d'un adjectif, d'un participe passif et d'une forme relative, il représente l'agent qui accomplit l'action exprimée par le mot dont il dépend, et peut être appelé substantif agent. Ce qui exprime la dépendance du substantif vis-à-vis de l'adjectif, du participe ou de la forme relative, correspond à l'ablatif du grec et du latin, mais ne lui ressemble nullement, puisque les *n* qui indiquent assez souvent cette dépendance ne sont pas, comme en grec et en latin, des désinences du mot malgache, mais ont un sens propre et indépendant, comme la préposition française *par*, la préposition anglaise *by*, ou les prépositions latines *a*, *ab*, qui en sont l'équivalent et souvent même la traduction. La ressemblance est parfaite entre resi*n*' ny fahavalo, et vaincu *par* les ennemis, vanquished ***by*** the foes, victus ***ab*** hostibus.

Le substantif précédé d'une préposition peut être encore complément indirect d'un verbe à tous ses temps et à toutes ses formes, et remplit alors les fonctions d'un adverbe. Il exprime dans ce cas les diverses circonstances dans lesquelles s'accomplit l'action exprimée par le verbe et peut pour cela être appelé complément circonstantiel.

Le substantif envisagé sous ces trois formes de complément indirect s'unit d'après les mêmes règles au substantif, à l'adjectif, au participe, à la forme relative et à la préposition qui le précèdent.

Première règle. — Lorsqu'un substantif est complément indirect indéterminé, qu'il commence par une consonne et que le mot qui le précède est terminé par les finales *ka*, *tra*, ces finales se retranchent généralement et la consonne initiale du substantif complément suit les règles ordinaires de la combinaison des lettres.

Tapa-kazo (tapaka hazo), morceau de bois.
Tongo-kazo (tongotra hazo), échasses.
Zana-bitro (zanaka bitro), petits de lapin.
Taka-maso (takatra maso), à portée de la vue.
Mandra-pahafaty (mandraka fahafaty), jusqu'à la mort.

Deuxième règle. — Lorsqu'un substantif est complément indirect indéterminé, qu'il commence par une consonne, et qu'il est précédé d'un mot terminé par *na*, *ny*, la voyelle de ces finales se retranche et l'*n* qui reste se combine avec la consonne initiale du mot suivant d'après les règles ordinaires.

Anaram-bosotra (anarana vosotra), sobriquet.
Anton-draharaha (antony raharaha), occupation déterminée.
Zoim-pahoriana (zoina fahoriana), frappé par un malheur.
Amoron-drano (amorona rano), au bord de l'eau.
Eo ivelan-tanana (eo ivelany tanàna), en dehors du village.

Troisième règle. — Lorsqu'un substantif est complément indirect indéterminé, qu'il commence par une consonne et qu'il est précédé d'un mot dont les finales sont autres que *ka*, *tra*, *na*, on exprime la dépendance du second mot vis-à-vis du premier par les particules *n*- ou *m*-, qui ne sont que l'abréviation de la préposition *ny*, de, par, et, d'après l'orthographe actuellement en vigueur, on unit ces deux particules au premier mot.

Tranon-tsoavaly (trano ny soavaly), écurie.
Adalan-dalao (adala ny lalao), passionné pour le jeu.
Lanim-biby (lany ny biby), dévoré par des bêtes.
Resin-kenatra (resy ny henatra), vaincu par la crainte.
Amim-pahazotoana (amy ny fahazotoana), avec zèle.

Quatrième règle. — Lorsqu'un substantif est complément indirect indéterminé, qu'il commence par une voyelle et qu'il est précédé d'un mot terminé par *ka, tra, na, ny*, ou de la préposition *ny*, l'*a* et l'*y* sont remplacés par l'apostrophe, et *n'*, abréviatif de la préposition *ny*, s'unit au mot précédent conformément à l'orthographe actuelle.

Zanak' alika, petits de chien.
Tongotr' osy, pied de chèvre.
Fantatr' olona, connu de quelqu'un.
Karazan' omby, espèce de bœuf.
Vavan' alika, (vava ny alika), gueule de chien.
Vonoin' olona aho, on me frappe.
Anatrehan' ankizy, devant des enfants.
Imason' olona (imaso ny olona), aux yeux du monde.

Faut-il considérer comme définitivement fixée l'orthographe qui unit les particules *n*-, *m*-, *n'*, au mot précedent ? Une orthographe qui a déjà subi plusieurs remaniements pourrait bien en subir encore d'autres. Il est certain que ces particules, étant unies à la racine qui précède, la cachent complètement. Ne serait-il pas plus avantageux de les en détacher pour la mettre à découvert ? D'autres, avant nous, ont eu cette opinion et l'ont mise en pratique. Même après l'adoption de l'orthographe actuelle, des Anglais ont soutenu qu'il valait mieux unir ces particules au mot suivant. En 1890, M. Thorne disait, dans *l'Antananarivo Annual* (vol. IV, page 240), qu'il conviendrait d'écrire *traño mboalavo*, *natao mbiby*, *trano nolona*. Séparer *m* et *n* du premier mot est très rationnel ; mais les unir sans aucun signe au mot qui suit, c'est tomber de Charybde en Scylla, c'est mettre à découvert une racine pour en cacher une autre. Anglais et Français admettent aujourd'hui que les *n* ou *m* indiquant un génitif ou un ablatif sont l'abrégé de la préposition *ny*, de, par. Ainsi, ces particules constituent un mot ayant un sens distinct, complet et indépendant. N'est-il pas dès lors naturel de les mettre en évidence en les séparant et écrivant : *trano m-boalavo*, *natao m-biby*, *trano n'olona* ?

Cinquième règle. — Dans un grand nombre de cas, le substantif complément indirect indéterminé se met simplement à la suite du substantif dont il dépend.

1° Il en est ainsi lorsque le substantif complément désigne la matière employée pour l'objet exprimé par le premier substantif.

Trano vato, maison en pierre.

Vilany vy, marmite en fer.

Satroka ahibano, chapeau fait avec l'ahibano.

Toaka fary, rhum fait avec la canne à sucre.

Lorsque le premier mot est terminé par *ka*, *tra*, *na*, on suit assez souvent les deux premières règles : *laom-bato* (laona vato), mortier en pierre ; *sesi-by* (sesika vy), coin en fer.

2° On se contente encore de mettre le substantif complément à la suite du substantif dont il dépend dans un bon nombre d'expressions qui ne renferment pas l'idée de possession.

Il en est ainsi du substantif complément de *fara*, signifiant ce qui vient en dernier lieu, ce qui est porté à un point extrême, soit en bien, soit en mal : *fara taiza*, le dernier nourrisson ; *fara hafatra*, les dernières volontés ; *fara haingo*, les parures les plus recherchées ; *fara voninahitra*, le comble des honneurs ; *fara faharatsiana*, le plus bas degré du mal.

Il en est de même de *ody*, remède, amulette : *ody hatina*, remède contre la gale ; *ody vay*, remède pour les furoncles ; *ody varatra*, amulette destinée à préserver de la foudre.

Loha et *vody*, ainsi que les prépositions *andoha*, *ambody*, sont généralement séparés du substantif qui les accompagne, surtout lorsqu'ils sont employés au figuré : *loha làlana*, tête d'une bande ; *vody tafika*, arrière-garde ; *andoha rindrina*, au sommet du mur ; *ambody omby* (sur le derrière du bœuf), sur le fait.

Vava, employé au figuré pour indiquer un point d'entrée ou de sortie, un point extrême, est également séparé du substantif qui en modifie le sens : *vava ala*, entrée d'une forêt ; *vava rano*, embouchure d'une rivière ; *vava làlana*, les deux extrémités d'un chemin ; *vava tany*, l'entrée ou les frontières d'un pays ; *vava ady*, les combattants les plus avancés.

Rien n'est intercalé entre *anjara*, part, portion, *ila*, un côté, une moitié, et le substantif qui en est le complément ; *anjara lova*, une part d'héritage ; *ila tanimbary*, un côté d'une rizière.

Aty, intérieur, *lela*, langue, ce qui ressemble à une langue, sont souvent séparés du substantif qui suit : *aty trano* intérieur d'une maison ; *aty tany*, intérieur d'un pays ; *aty ala*, intérieur d'une forêt ; *lela varavarana*, un battant de porte ; *lela penina*, une plume.

Assez souvent encore, on sépare de leurs compléments les prépositions *anaty*, *anila*, *antenatena*, *akaiky*, *ambany*, *ambony* : *anaty rano*, dans l'eau ; *anila làlana*, à côté du chemin ; *antenatena làlana*, au milieu du chemin ; *akaiky ala*, près de la forêt ; *ambany latabatra*, sous la table ; *ambony lalomoara*, sur l'armoire.

On unit parfois par un trait d'union *vilani-vy*, *loha-làlana*, *atitrano*, *aty-tany*, *anati-rova*, etc. Mettre un trait d'union dans tous les cas analogues, c'est multiplier ce signe outre mesure et sans nul motif. Les deux mots présentent en effet un sens bien distinct et la dépendance du second vis-à-vis du premier est assez manifeste. Le trait d'union est donc inutile, et, de même qu'on écrit séparément *tsara tarehy*, *mahitsy fiteny*, *trano fivavahana*, et une foule d'autres expressions semblables, de même il convient de séparer *vilany vy*, *aty trano*, etc.

Sixième règle. — Lorsqu'un substantif est complément indirect déterminé par l'article *ny* et qu'il est précédé d'un mot terminé par *ka*, *tra*, l'*a* de ces finales se change en *y*, reste de la préposition *ny* dont l'*n* disparaît par euphonie.

Ny tandroky ny osy, les cornes de la chèvre.

Ny tongotry ny omby, les pieds du bœuf.
Tokatry ny tànana, à portée de la main.
Ambadiky ny tendrombohitra, au delà de la montagne.
Hatry ny ela, depuis longtemps.

Conformément à cette règle, il faut dire : *vahoaky ny mpanjaka*, sujets du roi ; *navoaky ny fanjakana*, publié par l'État ; *toetry ny olona*, état des gens. Cependant, les Malgaches disent : *vahoakan' ny mpanjaka*, *navoakan' ny fanjakana*, *toetran' ny olona*. Pourquoi cette irrégularité ? C'est sans doute parce qu'ils transportent sur la voyelle suivante l'accent qui est sur l'*o*.

Quelques verbes neutres s'unissent d'après cette même règle au substantif qui suit.

Mivesatry ny entana izy, il est trop chargé par le paquet.

Milonjehitry ny voany ny hazo, l'arbre ploie sous le poids des fruits.

Septième règle. — Lorsqu'un substantif est complément indirect déterminé et qu'il est précédé d'un mot terminé par *na*, *ny* ou de la préposition *ny*, l'*a* de *na* et l'*y* de *ny* sont remplacés par l'apostrophe, et *n'* abrégé de la préposition *ny*, s'unit au mot qui précède.

Ny anaran' ny mponina, le nom des habitants.
Vonoin' ny ankizy izy, les enfants le frappent.
Ny isan' ny omby, le nombre des bœufs.

Malazon' ny hainandro ny vonin-draozy, les roses sont flétries par le soleil.

Eran' ny tanàna, dans toute la ville.
Andafin' ny lohasaha, au delà de la vallée.

Cette règle peut s'appliquer aux prépositions dont il a été question au N° 2 de la 5ᵉ règle, lorsqu'elles sont suivies d'un substantif déterminé par l'article *ny*.

Ambodin' ny hazo, au pied de l'arbre.
Anatin' ny ala, dans la forêt.
Anilan' ny tranoko, à côté de ma maison.
Antenatenan' ny làlana, au milieu du chemin.
Akekin' ny tanàna, près du village.
Ambanin' ny farafara, sous le lit.
Ambonin' ny trano, sur la maison.

Cette règle s'applique encore à quelques verbes neutres.

Miempon' ny afo ny menaka, la graisse se fond sous l'action du feu.

Huitième règle. — Lorsque le complément indirect est un nom propre étranger et que le mot précédent est terminé par d'autres finales que *ka*, *tra*, *na*, la préposition *ny* paraît dans sa forme pleine et s'unit au mot qui précède ; lorsque le premier mot est terminé par *ka*, *tra*, *na*, l'*a* de ces finales se change en *y*, reste de la préposition *ny* dont l'*n* disparaît par euphonie.

Tranony Daniela, maison de Daniel.
Zanaky Piera, fils de Pierre.
Hevitry Joany, pensée de Jean.
Takatry Paoly, atteint par Paul.
Anarany Josefa, nom de Joseph.
Anatrehany Jakoba, en présence de Jacques.

Telle était l'orthographe en vigueur autrefois depuis Radama Iᵉʳ jusqu'à la fin du règne de Ranavalona III. Depuis quelques années, une nouvelle opinion s'est fait jour et plusieurs malgachisants ont cru devoir mettre en relief la particule *i* devant tous les noms propres

étrangers employés comme compléments : *tranon' i Daniela, zanak' i Piera, hevitr' i Joany*, etc. Ils affirment que le son de l'*i* perçu par l'oreille dans *tranony Daniela* n'est autre que l'*i* préfixé par l'usage à certains noms propres et parfois même à des noms communs. Les adversaires au contraire soutiennent que cet *i* est l'*y* de la préposition *ny*, de, par, qui paraît dans sa forme pleine.

La présence de l'*i* pouvant s'expliquer dans les deux opinions, reste à savoir s'il convient ou non d'avoir recours à l'*i* préfixe des noms propres. Or, pour en apprécier la convenance ou la disconvenance, il suffit d'en connaître la valeur.

Les missionnaires anglais nous renseignent exactement sur ce point. D'après l'orthographe adoptée sous Radama I^er^, ils mirent tout d'abord un *i* devant tous les noms propres étrangers employés comme sujets. On voit dans la Bible imprimée à Londres en 1871 que les noms de Jehovah et de Jesosy Kraisty seuls ne sont pas précédés de cet *i*. Mais ils ne tardèrent pas à changer d'avis ; car, peu après, dans toutes leurs publications, ils supprimèrent cet *i* devant tous les noms propres étrangers. Quel en était le motif ? Evidemment, c'est parce que les indigènes repoussaient cet *i* comme dénotant un manque de respect.

En 1886 surgit la nouvelle opinion. L'*i*, qu'on avait supprimé devant les noms propres étrangers employés comme sujets, on voulut le faire paraître devant ces mêmes noms propres employés comme compléments. Dans le N° X de l'*Antananarivo Annual* publié en 1886, M. Cousins nous apprend que les indigènes instruits qui collaboraient à la révision de la Bible se récrièrent à cette idée et demandèrent humblement qu'on respectât du moins les noms de Jehovah et de Jesosy Kraisty, et qu'on n'écrivît pas *tenin' i Jehovah, tenin' i Jesosy Kraisty*. Les missionnaires anglais tinrent si bien compte de cette observation qu'aucun *i* isolé ne parut dans la Bible qu'ils firent imprimer à Londres en 1889.

Pourquoi des indigènes instruits montraient-ils pour cet *i* une répulsion si bien caractérisée ? Pourquoi encore, de nos jours, un grand nombre parmi eux montrent-ils la même répulsion ? C'est parce que cet *i* s'emploie pour des enfants, pour des inférieurs, mais dénote généralement un manque d'égards vis-à-vis des personnes qu'on respecte. M. Cousins est encore, sur ce point, un témoin des plus autorisés. Dans son introduction à l'étude de la langue malgache imprimée à Tananarive en 1897 (traduction Daurand-Forgues, page 58), il dit entre autres choses : « L'*i* employé pour former des noms propres diffère des autres préfixes en ce qu'il marque un manque de respect. Un individu appelé Rakoto serait offensé si on venait à l'appeler Ikoto. En même temps, il faut noter que, dans certaines combinaisons, il peut être employé sans inconvénients ; par exemple, dans les cas mentionnés au paragraphe précédent (ivadinao, izokinao). Il l'était également dans la phrase autrefois si répandue : *Ingahy Premier Ministre*. Dans ce double emploi, il peut être considéré comme l'équivalent de *ialahy*, qui peut être un terme de dédain : « Vous, l'homme ! » ou bien comme une marque de familiarité et de tendresse, comme dans le discours d'Andrianampoinimerina à Radama ».

Si *i* accolé à un nom propre est généralement irrespectueux, il l'est également lorsqu'on le met devant un nom propre malgache déjà précédé de la particule honorifique *ra*. *I Rakoto* ne diffère guère de *Ikoto*. Est-ce qui *i*, marque de dédain, n'annihile pas à l'avance l'effet de *ra*, marque de respect ? L'argument qu'on invoque en faveur

de *i Rakoto* est que cet *i* est article personnel et on le traite comme l'article ordinaire *ny*, le. Mais est-il bien certain que cet *i* soit un article personnel comme on l'a affirmé jusqu'ici ? Est-ce que *ra*, *andrian* sont aussi des articles personnels ? Ne doit-on pas plutôt les appeler préfixes personnels ? L'article détermine un nom commun. Mais le nom propre n'a nullement besoin d'un article ; car il est toujours déterminé par lui-même. L'*i*, marque de familiarité ou de dédain, correspond à *ra*, *andrian*, marque de respect, et quand on emploie *i* dans *Ikoto*, on parle d'un Koto déterminé, aussi bien que quand on emploie *ra* dans Rakoto. Pourquoi dès lors l'appeler article personnel ? Dans l'introduction à la langue malgache mise en tête du Dictionnaire Malgache-Anglais publié par M. Richardson en 1885, M. Cousins appelait *ra*, *andrian*, préfixes personnels, et ajoutait : « Il serait peut-être plus correct de considérer simplement *i* comme un de ces préfixes plutôt que comme article. » Assurément, il serait naturel de traiter *i* et *ra* de la même façon : si *ra* n'est pas article, *i* ne l'est pas non plus ; si *ra* est préfixe personnel, *i* l'est pareillement ; si *ra* s'unit au mot qui suit, il doit en être de même de *i*, d'après la règle générale suivie pour tous les préfixes.

Que si l'on veut regarder cet *i* comme un article personnel ne dénotant aucun manque de respect, il faudra l'employer devant tous les noms propres, soit indigènes, soit étrangers. Si l'on veut désormais le mettre en évidence devant les noms propres étrangers lorsqu'ils sont employés comme compléments, il faudra, pour être logique, en faire autant lorsqu'ils sont sujets, et les noms les plus honorables, même ceux de Jéhovah et de Jesosy Kraisty, devront subir la même loi. Des conséquences si graves méritent un sérieux examen.

§ V. — Des mots composés

1° On écrit en un seul mot et sans aucun trait d'union les mots composés de plusieurs autres, lorsque ces divers mots constituent des noms propres d'hommes, de pays, de villes, de peuples, de tribus, des noms d'animaux, de plantes, etc. : *Rainiketamanga*, *Fianarantsoa*, *Betsimisaraka*, *bibimora*, petit serpent, *hazomalahelo*, saule pleureur.

2° On s'accorde encore généralement à écrire en un seul mot tout mot composé, désignant un objet déterminé et présentant à l'esprit une idée distincte qui n'est point incluse dans le sens de chaque mot considéré séparément.

Ainsi *ranomasina*, mer, désigne un objet déterminé et présente à l'esprit une idée qui n'est point renfermée dans le sens de chaque mot pris séparément : *rano masina*, eau sainte.

De même, *tranomaizina*, prison, désigne une maison spéciale dont l'idée n'est nullement incluse dans celle de chaque mot considéré séparément : *trano maizina*, maison sombre.

Donner une nomenclature complète des mots composés qu'il conviendrait d'écrire en un seul mot n'est pas chose facile. D'ailleurs, il peut y avoir souvent divergence d'opinions. Néanmoins, un point important serait déjà acquis si l'on s'accordait sur l'orthographe des mots suivants :

Afatsy, excepté.
Afokasika, allumettes.
Afomanga, feu d'artifice.
Ambanivohitra, campagnard.
Amboninjato, centenier.

Andohalambo, cintre.
Anikeheo, tout à l'heure.
Antsipika, couteau.
Arofanina, balustrade.
Atidoha, cerveau.

Basipoleta, pistolet.
Bibiahitra, masque.
Didimaso, chassieux.
Famantaranandro, montre.
Fanalahidy, clef.
Fararano automne.
Farasisa, syphilis.
Gadralava, prisonnier.
Hainandro, chaleur.
Halavolo, haine.
Hatrany hatrany, d'un bout à l'autre.
Hatrizay hatrizay, de tout temps.
Herinandro, semaine.
Herintaona, année.
Hidivava, anneau d'argent.
Lambamena, linceul en soie.
Lampihazo, estrade.
Lampivato, pavé.
Lanivoa, coté.
Latsakemboka, quote-part.
Loharano, source.
Lohasaha, vallée.
Lohataona, printemps.
Lohatrano, chevron.
Lohavy, caractère d'imprimerie.
Loholona, les anciens.
Masoivoho, représentant.
Menakely, seigneurie.
Ohabolana, proverbe.
Rahampitso, demain.
Rahafakampitso, après-demain.
Afakomaly, avant-hier.
Rainiolona, artilleur.
Rambondanitra, trombe.
Ranomainty, encre.
Ranomaso, larmes.
Ranonorana, pluie.
Renirano, rivière.
Renitantely, abeille.
Renivohitra, capitale.
Renivola, capital.
Ronono, lait.
Safononoka, plein jusqu'au bord.
Sesilany, succession continuelle.
Sirahazo, potasse.
Siramamy, sucre.
Soamaravo, presque mûr.
Solombava, représentant.
Tahomaina, soufflet.
Tanimanga, brique cuite.
Tanimbary, rizière.
Tanimboly, jardin.
Taniravo, terre blanche.
Tetiarana, histoire.
Torimaso, sommeil.
Totohondry, coup de poing.
Tranovorona, catafalque.
Tratrantitra, très âgé.
Mpihatsaravelatsihy, hypocrite.
Vainafo, charbon embrasé.
Vatoafo, vatofalia, pierre à fusil.
Vatoasana, pierre à aiguiser.
Vatofantsika, ancre.
Vatolampy, grande roche.
Vatomainty, granit.
Vatomamy, dragée.
Vatomazava, cristal.
Vatosoa, pierre précieuse.
Vatovy, basalte.
Vifotsy, fer-blanc.
Volafotsy, argent.
Volamena, or.
Voankazo, fruit.
Voninkazo, fleur.
Zazasary, bâtard.

3° Les mots *lahy* et *vavy* s'unissent au mot précédent auquel ils se rapportent, lorsqu'ils servent uniquement à désigner le masculin et le féminin : *zazalahy*, *ankizilahy*, garçon ; *zazavavy*, *ankizivavy*, fille ; *ondrilahy*, mouton ; *ondrivavy*, brebis.

Lorsqu'une syllabe, ou même une voyelle, est supprimée devant *lahy* et *vavy*, il n'y a pas lieu de mettre un trait d'union : *antidahy*, vieillard ; *antibavy*, une vieille femme ; *andriandahy*, un homme noble ; *andriambavy*, une femme noble.

Dans les autres cas, *lahy* et *vavy* s'écrivent séparément, soit parce qu'ils ne sont pas immédiatement placés après le mot auquel ils se rapportent, soit parce qu'ils expriment à eux seuls l'idée complète d'homme ou mâle et de femme ou femelle : *ny zanany lahy matoa*, son fils aîné ; *vavy matoa*, fille aînée ; *dimy lahy*, cinq individus.

4° Il y a une catégorie de mots inséparablement unis tels que : *valy soa*, récompense, *vaky teny*, lecture ; *toro hevitra*, conseil ; *vely rano*, serment ; *ala alahelo*, consolation ; *tory teny* prédication ; *ady hevitra*, discussion, etc., qui forment des conjugaisons dans lesquelles

les deux mots sont nécessairement séparés : *efa novaliako soa izy*, je l'ai récompensé ; *ratsy ny namakianao io teny io*, vous avez mal lu ce mot ; *ho hendry izy raha toroanao hevitra tsara*, il deviendra sage si vous lui donnez de bons conseils, etc. Les deux mots étant ainsi séparés dans la conjugaison, il est naturel de les séparer toujours.

5° Les pronoms *ilay ity*, celui-ci, *ilay iroa*, celui-là, *ilay ireto*, ceux-ci, etc. sont composés de deux mots qui doivent être séparés comme *ikala ity*, celle-ci, *ikala iroa*, celle-là, *ikala ireto*, celles-ci.

6° Pour certains mots inséparablement unis, il faut admettre deux orthographes. Lorsque ces mots forment un substantif, un adjectif ou un adverbe, ayant un sens unique, il faut les écrire en un seul mot : *tsy hainy ny tsianjeriny*, il ne sait pas sa leçon ; *izaitsizy*, excessivement. Il faut au contraire les séparer, lorsque chaque mot conserve son sens propre : *mahay tsy anjery ny tantarany Frantsa izy*, il sait par cœur l'histoire de France ; *aza miankina amin'izay tsy izy*, ne vous appuyez pas sur quelque chose de faux.

V. MALZAC.

LES GISEMENTS FOSSILIFÈRES
d'Ampasambazimba

Les travaux entrepris dans les tourbières d'Ampasambazimba (province de Miarinarivo) donnent lieu chaque jour à des découvertes de plus en plus intéressantes.

C'est en 1902, sous la direction de M. l'administrateur Raybaud, que furent exécutées les premières fouilles, au cours desquelles on découvrit une importante couche fossilifère composée d'ossements, de pièces de bois, de noyaux et graines dont des échantillons furent envoyés à l'Académie malgache, à Tananarive. Celle-ci confia alors à M. Standing la tâche de décrire et de classer, d'après les ossements retrouvés, les types des vertébrés disparus et c'est ainsi que put être opérée la classification scientifique des lémuriens qui peuplaient la région de l'Itasy avant les soulèvements volcaniques qui bouleversèrent cette partie de l'île.

Au mois d'août 1904, M. Jully, président de l'Académie malgache, se rendit en mission à Ampasambazimba et en rapporta de nouveaux échantillons et des renseignements permettant de mieux définir l'habitat de cette contrée au moment des éruptions volcaniques.

Enfin, à la suite d'un nouveau voyage, MM. Jully et Standing ont résumé, dans le rapport publié ci-dessous, les résultats de leurs constatations topographiques et géologiques et défini la nature et l'origine des ossements trouvés dans les fouilles.

Il a paru que le meilleur moyen d'exposer le résultat des travaux entrepris à Ampasambazimba était de condenser d'une part les constatations topographiques plutôt que géologiques qu'on a été amené à faire, et, de l'autre, de coordonner, dans un inventaire succinct mais méthodique, les ossements trouvés dans les fouilles.

Le schéma ci-joint, purement théorique, en attendant la carte définitive de la région, qu'enverra prochainement M. Berthier, permettra de suivre ces constatations ; les voici dans leur ordre progressif :

1° Dans la vallée primitive de la rivière Mazy, entre Vasiana et Mahatsinjo, vallée large d'un kilomètre environ et nettement délimitée par deux chaînes de terrains primitifs, l'une au Nord, ayant pour sommets principaux : Nongoa et Mahatsinjo, l'autre au Sud, caractérisée par une série de pitons appelés Ambohidrivotra, Ambohijafy, Ambohitririna, une coulée de laves a dû détourner le cours du Mazy, qui, étant donnée la ligne joignant son lit actuel, d'une part à l'Est de Vasiana et de l'autre à l'Ouest de Mahatsinjo, coulait d'abord dans le milieu de la vallée.

Cette coulée, étant donné l'état de décomposition des laves, l'absence de mornes et de blocs noirâtres, ainsi que l'abondance de la végétation herbacée qui la recouvre, paraît remonter à une époque reculée ; elle provient en majorité du Ngilofotsy et du Beteheza, deux cratères conjugués qui font partie de la masse des volcans situés au Nord du lac Itasy et qui ont été décrits par M. Baron, qui donne au Ngilofotsy une hauteur de 655 pieds avec des pentes de 50°. Son avis, reproduit par M. Gautier, est que « ces volcans n'ont pas projeté de scories, mais ont bavé par dessus les bords du cratère une lave visqueuse. » La coulée de laves présente des formes légèrement arrondies, très allongées suivant la ligne de pente ; elle est désignée par la lettre A.

2° Le Mazy s'est frayé et continue à se frayer un chemin dans cette coulée ; il a, bien entendu, été amené à suivre le trajet le plus facile, c'est-à-dire la jonction de la coulée de lave avec le terrain primitif, favorisé dans sa descente par la ligne de pente des laves. Ce second lit était donc, du moins à l'Ouest du Ngilofotsy, à peu près celui qu'il occupe actuellement ; on le retrouve même au point 1, à quelques mètres au Nord du lit actuel, sous la coulée de laves D dont il sera parlé plus loin ; il est caractérisé, en ce point, par la surface érodée et polie du banc de gneiss dans lequel se sont incrustées des scories.

3° Aux points B, situé à l'Ouest-Nord-Ouest de l'Ambohitrakanga, C, situé au Nord-Ouest de Vasiana, D, situé au Sud-Est de l'Andranomena, trois coulées de laves provenant sans doute de ces cratères et semblant être, sinon de même époque, du moins d'une époque voisine, beaucoup plus récente que celle de la première coulée, ont introduit des perturbations nouvelles, mais momentanées, dans le cours du Mazy ; le fait est certain, tout au moins pour les coulées C. et D.

La première, dirigée vers l'Est-Sud-Est, a pénétré dans une cuvette profonde, large d'un kilomètre au moins et très étendue en longueur, située à l'Est de l'ancien cratère du Ngilofotsy et de la masse volcanique qui le continue vers le Sud. Dans cette cuvette de grandes dimensions a existé vraisemblablement un lac, dont la présence est signalée par un banc de cailloux roulés et de galets, qui longe la chaîne du terrain primitif limitant au Nord la vallée du Mazy. La coulée de laves étend sa croupe allongée et arrondie au-dessus du lit de l'ancien lac, actuellement marais occupé par la concession de M. Brusque. L'étalement de cette coulée visqueuse a rejeté la rivière du Mazy vers l'Est et le Sud et l'a forcée à décrire, dans cette direction, une large courbe qu'elle a conservée. L'éruption, dans la vaste cuvette, de cette masse en fusion fut peut-être la cause de la catastrophe qui tua les centaines d'animaux dont les ossements sont enfouis à Ampasambazimba.

La coulée D, aux formes heurtées, parsemée de cônes et de blocs de scories noirâtres, dont la direction générale semble être du Nord-Ouest au Sud-Est, est limitée, vers l'Est, par sa jonction avec la coulée A, ancienne, qu'elle recouvre légèrement en certaines places, contre laquelle, en d'autres, son flot affaibli est venu mourir, ou qu'il n'a pas même eu la force d'atteindre ; dans ce dernier cas, des parcelles de terrain primitif, formant les cuvettes plus ou moins grandes E. F. G., apparaissent entre les deux coulées ; un ruisseau, issu de la vaste cuvette G, qui borde au Nord le terrain primitif, a suivi cette faille et va se jeter dans le Mazy à Ampasambazimba.

Vers le Sud, la coulée de laves D est venue se heurter contre les

terrains primitifs dans lesquels l'ossature de gneiss sur la croupe de la colline d'Ambohijafy détermine une sorte de falaise. C'est dans cette falaise que la masse imposante de laves est venue s'incruster, ainsi qu'en témoignent des fragments considérables encore adhérents de place en place, à une hauteur de plus de trente mètres au-dessus du lit actuel de la rivière. La présence de ces témoins à une pareille hauteur d'une part, celle bien nette déjà signalée de l'ancien lit du Mazy, de l'autre, déterminent à conclure que le cours de cette rivière a été totalement obstrué par cette coulée de laves D. Etant donné également qu'en suivant la ligne E. F. G. jusqu'à sa rencontre avec la chaîne élevée de terrains primitifs fermant la vallée au Nord, on constate qu'aucune issue n'existe ou n'a existé, la dernière conclusion s'impose. Le Mazy s'engouffrant par l'Est, dans la vallée limitée au Sud et au Nord par les chaînes primitives, à l'Ouest par la coulée de laves D, a déterminé un lac dont l'étendue vers l'Est peut être fixée par le report sur la coulée ancienne A, du niveau atteint par l'incrustation dans le terrain primitif de la coulée de laves D, au point I.

En effet, les sondages pratiqués en E, en F et en G, c'est-à-dire sur une distance totale de plus d'un kilomètre, ont révélé la présence d'alluvions composées de sable, de cailloux, de galets quartzeux ou volcaniques, mais manifestement roulés avec des troncs d'arbres, des morceaux de bambous, diverses plantes et des graines nombreuses.

C'est la cuvette E, qui a été plus spécialement étudiée jusqu'à ce jour. Dans celle-ci, des ossements se trouvent amoncelés, mêlés à tous les débris ci-dessus. Les dernières fouilles, comme les premières, ont fait constater que ces ossements, entassés pêle-mêle, ne permettaient pas la reconstitution d'un seul squelette complet. Alors, en effet, que, pour le Mégaladapis, par exemple, des crânes ou fragments de crânes, des humérus, des cubitus, des radius, des bassins et des dents ont été trouvés, appartenant à trois espèces différentes, il a été, jusqu'à ce jour, impossible de rencontrer un seul os des membres inférieurs et cependant les fouilles ont été faites d'une façon continue. Il y a lieu de noter qu'il en a été de même pour les palæopropithèques, dont l'Académie ne possède ni fémur, ni tibia : cette absence des membres inférieurs pour les grands lémuriens n'est-elle pas étrange ? Les fouilles ont été dirigées du Sud au Nord, c'est-à-dire que, plus on s'écarte du lit du Mazy, plus les ossements deviennent rares : un crâne de palæopropithèque a été découvert, isolé, à plus de 60 mètres du gisement principal.

Les arbres, du reste, pas plus que les ossements, ne peuvent être supposés à leur place primitive, c'est-à-dire au lieu où ils ont vécu. Ils sont, en effet, fragmentés ; les grosses racines, adhérentes encore à certains fragments, ne sont pas fichées dans le sol mais inversement ou dans des directions diverses : tous les fragments provenant d'espèces différentes, de grosseurs différentes, sont superposés et enchevêtrés.

Il faut noter enfin le nombre considérable de certains ossements d'hippopotames, parmi lesquels dominent les fémurs, os essentiellement robustes et lourds. Ce nombre permet d'évaluer à 200 individus au moins le montant des squelettes auxquels ils appartenaient. Or, la presque totalité de ces ossements a été extraite sur une superficie de 1.200 mètres environ, d'une couche d'épaisseur moyenne de 25 centimètres, soit un hippopotame dans 6 mètres superficiels, alors que l'animal vivant avait déjà deux mètres de longueur. Il ne faut pas oublier qu'outre ces hippopotames, figurent des tortues, des lémuriens,

des crocodiles, des æpyornis nombreux, qui restreignent encore l'espace ci-dessus. Si la totalité des squelettes auxquels appartiennent les ossements trouvés était enfouie dans un pareil espace, il en eût résulté un amoncellement en hauteur bien supérieur à la couche ossifère rencontrée. La faible épaisseur de celle-ci prouve que ce dépôt a été constitué pendant une période de temps relativement courte. Il convient aussi de remarquer que de nombreux galets quartzeux ou volcaniques, comme ceux que roule encore le Mazy, sont mélangés aux ossements et aux débris divers. Enfin, une dernière observation faite sur des points différents a permis de constater que la couche ossifère pénètre sous les dépôts calcaires provenant des sources minéralisées dans la direction de l'Ouest, c'est-à-dire toujours dans le sens du lit du Mazy, alors qu'elle diminue de richesse vers le Nord, en suivant les mêmes dépôts calcaires et ne contient plus, à une certaine distance, que des épaves isolées.

En résumant les données ci-dessus et en les complétant par l'observation des ossements, il est établi :

1° Que le Mazy a été obstrué à sa sortie immédiate de la cuvette E.

2° Que des alluvions contenant des débris végétaux et animaux ont été apportées par lui dans la cuvette E située en bordure de son lit, terrain primitif épargné par les coulées de laves A et D et constituant entre elles une profonde dénivellation.

3° Que cet apport n'a pu être de longue durée, étant donnée la faible épaisseur de la couche ossifère, et semble être dû à une catastrophe ayant anéanti la faune et la flore existant dans le cours supérieur du Mazy.

4° Que les débris d'animaux, vu la bonne conservation de beaucoup de mâchoires, par exemple, et la présence pour un Megaladapis de la mâchoire inférieure trouvée à sa place contre la mâchoire supérieure, sans autres os du même individu à proximité, ont été entraînés non à l'état d'ossements, qui auraient gardé la trace du travail destructeur des eaux, mais à l'état de fragments de corps en décomposition, les chairs protégeant encore le tissu osseux.

5° Que ce dépôt a été vraisemblablement effectué au moment où, obstrué par la coulée de lave D, le niveau du Mazy a considérablement monté, ce qui est prouvé par la présence, sur la langue de laves qui sépare le lit actuel du Mazy de la cuvette E, à l'Est de celle ci, d'un banc très épais de galets et de cailloux roulés, recouvrant la coulée d'une calotte qui descend dans la cuvette, plonge dans les alluvions et se mélange avec la couche ossifère, où elle s'arrête suivant une ligne parallèle au grand axe de la cuvette. Or, la partie supérieure de ce banc est aujourd'hui à plus de dix mètres au-dessus du lit de la rivière, qui n'a pu s'abaisser beaucoup, étant donnés les témoins de l'ancien lit, en amont et en aval, qui a pour base la roche primitive : ce niveau est également supérieur de plusieurs mètres à celui des plus grandes crues actuelles et c'est sur son sommet que se trouve le tombeau dit Ampasambazimba.

6° La rivière, après avoir formé un lac dont le niveau s'est élevé jusqu'à la hauteur indiquée par les adhérences de la lave dans les terrains primitifs et qui a dû, par suite, complètement remplir les cuvettes E. F. G. et les bords extrêmes de la coulée A en pente douce, a usé la muraille de lave au-dessus de laquelle elle s'écoulait par un déversoir et est redescendue peu à peu sans doute, ou par des à-coups, jusqu'à son lit primitif, ce dont témoigne la coulée de laves D, coupée, à pic dans le point I et ses environs. Partout d'ailleurs où le Mazy n'a

pas rencontré ce lit primitif, il continue à désagréger les terrains volcaniques qu'il traverse : c'est ce qui produit, tout le long de son cours, entre Vasiana et Mahatsinjo, les alternatives de gouffres et de seuils rocheux qui constituent la caractéristique de cette rivière.

Telles sont les observations faites sur place. Dans une région aussi tourmentée que le fut, à plusieurs reprises, celle qui entoure le lac Itasy, dont la formation elle-même est due à un phénomène volcanique, les soulèvements et les affaissements, les éruptions ou les simples coulées de laves ont dû déterminer de nombreuses catastrophes qui ont modifié complètement la face primitive du pays et ses conditions d'habitat. C'est dans une de ces catastrophes que les représentants de la faune ancienne, dont on trouve des spécimens, ont été anéantis : c'est à une des catastrophes, simultanée sans doute de la précédente, qu'on doit de les rencontrer à Ampasambazimba.

En l'état actuel des connaissances que l'on a sur cette région, il n'est pas encore possible de déterminer l'époque à laquelle le phénomène se produisit. Il est cependant certaines constatations qui interdisent de la supposer très reculée : c'est l'état de conservation des ossements et la présence, parmi ces ossements, de très nombreux troncs d'arbres, assez bien conservés pour recevoir le poli et le vernis qui en laissent apparaître le grain. Des fouilles faites au mois d'août, l'un de ces troncs a été rapporté et reconnu comme fragment d'un hazomena (Weinmania Rutembergii) ; trois autres viennent d'être également recueillis et subissent en ce moment la dessiccation lente nécessaire à leur conservation. Parmi ceux-ci se trouvent un fragment de lalona (Weinmania Bojeriana) et un autre de hitsikitsika (Colea Telfaireæ) : le troisième, d'un diamètre plus faible, encore jeune et par suite plus tendre, a souffert davantage et le grain n'a pu être reconnu. Mais les trois premiers spécimens ne laissent aucun doute sur leur identité et prouvent la présence, sur le versant Ouest du haut plateau, au moment de la catastrophe, d'essences forestières, semblables à celles qui existent encore sur le versant Est. Il existe d'ailleurs, entre Vasiana et Ambolondrano, de nombreux bouquets d'arbres, épars sur les flancs ou dans les fonds des vallées latérales, composés d'essences forestières, et qui semblent être les épaves d'un boisement général de la grande vallée : c'est là que les habitants s'approvisionnent pour la charpente de leurs maisons.

Il semble enfin que cette catastrophe ait eu l'homme pour témoin. Lorsque furent apportés les premiers fragments de poterie rencontrés dans les fouilles, aucune conclusion n'en put être tirée, car ils avaient été trouvés près des ossements, il est vrai, mais à l'entrée de la cuvette : ce pouvait être un apport ultérieur sans signification, du moment qu'il était isolé. Mais depuis, d'autres fragments ont été découverts en deux droits différents, éloignés du premier et distants de 15 mètres entre eux en remontant vers le Nord, à une profondeur respective de 0^m 97 et 0^m 86, c'est-à-dire sensiblement la même que celle de la couche ossifère. Cette poterie grossière, mais nettement caractérisée dans un des fragments par l'intersection des plans formant la panse et le col de l'ustensile, est assez dure, grisâtre ; l'argile contient des grains de quartz ; la trace des doigts qui l'ont façonnée est visible. On ne peut pas encore tirer une conclusion ferme de ces objets, mais il est permis maintenant d'avoir la conviction de rencontrer, au cours de la campagne prochaine, d'autres témoins plus nombreux et plus complets, grâce à l'emploi d'un procédé d'investigation simple et peu coûteux, mais méthodiquement radical, qui sera indiqué à la fin de ce rapport.

Il reste à inventorier rapidement la totalité, au 31 décembre 1904, des ossements trouvés dans les fouilles commencées en 1902, interrompues en 1903 et reprises au mois d'août 1904. Afin de coordonner ce résultat, il convient de le présenter par genres. Le megaladapis, le plus grand des lémuriens connus, est caractérisé par trois espèces : l'insignis, représenté par une grande canine et un fragment, le grandidieri par deux fragments de crânes, dont l'un presque complet avec partie antérieure de la mâchoire inférieure et plusieurs autres fragments, le madagascariensis, représenté par un superbe crâne complet avec mâchoire inférieure en parfait état et plusieurs fragments de mâchoires. Ces documents sont complétés par 4 humérus et 3 fragments d'humérus, 3 radius et des fragments de radius, 1 cubitus et 3 phalanges.

Le palœopropithecus est caractérisé par 2 espèces : le maximus, représenté par 6 crânes dont deux en bon état, des mâchoires inférieures complètes et des fragments ; le Raybaudii, représenté par deux crânes dont un en parfait état, des mâchoires inférieures et des fragments. Ces documents sont complétés par un humérus, remarquable par ses dimensions trapues et qui semble confirmer la théorie émise par M. Standing d'une adaptation des membres de ce groupe à une vie aquatique.

L'archœolemur est caractérisé par 6 crânes, plusieurs mâchoires inférieures et des fragments de nombreux os des membres supérieurs et inférieurs.

Les lémuriens se rapprochant des espèces actuelles sont caractérisés par 4 crânes permettant de déterminer 4 espèces différentes : le premier se rapprochant du lémur varius, le second du propithecus diadema, le troisième se rattachant également au groupe des propithèques et le quatrième, quoique en mauvais état, appartenant à celui des lémures. Ces documents sont complétés par un fragment postérieur de la boîte crânienne, des fragments de mâchoires inférieures, de très nombreux ossements des membres inférieurs et supérieurs, des côtes, des vertèbres, etc.

A signaler enfin : 3 fragments de mâchoire inférieure d'un animal qui paraît être un lien entre le chiromys actuel (Ai-hay des indigènes) et les lémuriens du type caractéristique : le chiromys présentant la formule des rongeurs, bien que le jeune soit pourvu de la dentition normale des lémuriens. A l'effet d'étudier et de comparer ces fragments, il a été demandé, dans toute la région Est, des ai-hay, qui semblent se faire de plus en plus rares.

Cette collection, déjà riche, est complétée par une suite particulièrement intéressante de bassins appartenant vraisemblablement aux grands lémuriens ci-dessus et permettant de fixer 6 catégories différentes ; cinq d'entre eux sont complets, en parfait état de conservation ; de nombreux fragments, dont plusieurs en bon état, se rattachent à ces quatre catégories ou caractérisent les deux autres. Enfin, un lot important de vertèbres, non classées dans les groupes ci-dessous et appartenant probablement à plusieurs espèces de lémuriens.

Le cryptoprocta ferox est représenté par un fragment de crâne et plusieurs os des membres.

L'hippopotame est caractérisé par de très nombreux ossements dont beaucoup en parfait état permettant de reconstituer plusieurs squelettes complets. La majorité de ces ossements appartient au leptorhynchus, dont la taille se rapproche de celle de l'hippopotame liberiensis, qui habite encore la rivière de Saint-Paul, dans la république de Libe-

CARTE
SCHEMATIQUE PROVISOIRE
de la vallée du MAZY
de Vasiana à Mahatsinjo
d'après le levé planimétrique de
M. l'Administrateur Berthier
Echelle du 1/40.000
Légende
Terrains primitifs
Laves de la 1re éruption
d° 2e d°
Cuvettes de terrains primitifs avec apports
Cuvettes non sondées
Sentiers
Marais
Mahatsinjo
Tsararaza
Nangoa
Ahitrondry
Ngilomby
L. Lavarano
v. Tsararazaza
Sahazoro village
v. Antoby
Poste
Col
Rengitsy
Vatolahy
L. Amparihindrano
Ancien village
Gisement de fossiles
Ahijafy
Ahidrivotra
Mazy
Vasiana
Marivolanitra
v. Miarinarivo
Ngilofotsy
Ahibary
A
B
C
D
F
G
XVI
XLII

ria ; il convient de signaler deux bassins complets trouvés dans les dernières fouilles, portant les os du sacrum en place et 3 sternums.

L'æpyornis est caractérisé par des fémurs, des tibiotarses et des tarsométatarses en grande quantité, se rattachant à quatre ou cinq espèces parmi lesquelles le titan semble dominer. Cinq bassins assez complets pour en permettre le rattachement aux espèces, un fragment de crâne et quelques vertèbres, dont deux en très bon état, augmentent les documents ci-dessus.

Le crocodile est représenté par des fragments de crânes, de mâchoires inférieures et de nombreux ossements ; aucun crâne complet n'a été rencontré.

La tortue enfin est caractérisée, par deux crânes et de nombreux fragments de crânes, plusieurs ossements, deux plastrons en bon état et plusieurs fragments importants de la carapace supérieure permettant sans doute des reconstitutions : ces tortues semblent avoir été très nombreuses.

A mentionner en dernier lieu quelques ossements d'oiseaux de petite taille, non encore déterminés.

Il ressort de cet inventaire que les animaux aquatiques, amphibies ou vivant sur le bord des nappes d'eau, dominent parmi les ossements trouvés à Ampasambazimba, ce qui confirme l'hypothèse d'un grand lac voisin qui leur assurait l'habitat et la nourriture.

Les fouilles pratiquées jusqu'à ce jour, outre les conséquences géographiques et géologiques exposées ci-dessus, outre l'enrichissement de notre musée en formation, qui tend à devenir un noyau de documents exceptionnels au point de vue de la faune malgache disparue et peut-être par suite un centre d'études, ont apporté et apporteront une importante contribution à la paléontologie. Ce que l'Académie possède actuellement des lémuriens rapproche, en effet, de plus en plus ce groupe des primates où Linné d'abord, puis Flower et Lydekker les avaient rangés. J. Deniker, dans son ouvrage sur les races et les peuples de la Terre, après avoir distingué 5 groupes ou familles dans l'ordre des primates, les ouistitis (Hapalidae), les singes cébiens (Cebidae), les singes ordinaires ou pithéciens (Cercopithecidœ), les singes anthropoïdes (Simiidae) et enfin les hominiens (Hominidœ), ajoute cette note significative : « Si l'on compte les lémuriens parmi « les primates, il faut réunir les cinq familles que nous venons d'énu- « mérer en un sous-ordre, celui d'Anthropoidea » (Voir, pour les détails, Flower et Lydekker. *Introduction to the Study of Mammals*. — London 1896, p. 680).

Cette classification en deux groupes, Anthropoidea et Lémuroidea, est celle admise par les deux zoologistes anglais, qui, toutefois, n'admettaient que très peu de points communs des lémuriens avec les anthropoidea. Mivart, au contraire, dans *The proceedings of the zoological Society*, donne des arguments en faveur du rattachement des lémuriens aux primates.

L'éminent savant Edwards les en sépare à l'aide d'arguments tirés de l'anatomie des lémuriens.

Or, l'intérêt des découvertes faites à Ampasambazimba est d'établir un rapprochement remarquable entre quelques-uns de ces grands lémuriens disparus et les différentes familles des anthropoidea (Voir notamment les caractères du bras du Megaladapis).

Il semble donc que les conclusions légitimes de ces découvertes sont les suivantes :

1° L'ancienne classification de Linné, rangeant les lémuriens dans l'ordre des primates, est justifiée.

2° Les grands lémuriens disparus (megaladapis, palæopropithecus, archœolemur) présentent plus d'affinités avec les anthropoidea que les lémuriens actuels.

3° Parmi les différents groupes de lémuriens disparus, on trouve des analogies non seulement avec les familles inférieures des anthropoidea, mais même avec les supérieures telles que les simiidœ et les hominidœ.

4° Peut-être, par l'étude plus complète de ces ressemblances des lemuroidea subfossiles d'avec l'anthropoidea, sera-t-on amené à supprimer le terme lemuroidea en tant que distinction de sous-ordre dans l'ordre des primates et à ranger les différents groupes des lemuroidea sous l'étiquette générale de primates, sans distinction de sous-ordres.

L'ensemble des résultats acquis, joint à ceux que l'on peut entrevoir, est suffisamment encourageant pour que l'Académie Malgache continue le travail commencé et poursuive l'exploration méthodique de toute la cuvette d'Ampasambazimba, en même temps que les sondages dans les autres cuvettes voisines. Pour la première, un moyen d'investigation sûr, pratique et peu coûteux a été signalé par M. Standing ; il sera mis à exécution dans le mois de juillet 1905, dès que les eaux seront assez basses pour laisser le marais presque à sec. Il consiste à détourner le ruisseau qui traverse les différentes cuvettes entre E. et G. par une tranchée légère pratiquée dans la coulée de lave qui sépare la cuvette E. du lit du Mazy. Ce ruisseau passe pour l'instant à l'Est de cette coulée de laves : il sera rejeté à l'Ouest, c'est-à-dire dans la cuvette elle-même. Le travail est déjà amorcé du reste par une prise d'eau faite autrefois par les habitants pour irriguer les rizières. Sous l'effort de ce courant violent, toute la petite vallée ossifère, dont les apports sont faits de sable, de tourbe et de marne calcaire, qui, au contact de l'eau, se transforment en boue, se videra peu à peu, les angady en facilitant la désagrégation, et la couche ossifère sera mise à nu. Un treillage métallique, disposé à la sortie de ce « sluice » improvisé, arrêtera les fragments que le courant emporterait. On pourra ainsi être certain que tout ce que le gisement contient encore sera recueilli ; son importance justifie l'effort à faire et la dépense à engager.

A. JULLY et STANDING.

LES NOMS DE NOMBRE

Notes de philologie comparée

A l'occasion d'une exposition des Philippines, un journal illustré de Madrid, *El Globo*, publia, en juillet 1887, une série de 25 articles qui, réunis en volume sous le titre de *Exposicion filipina*, sont, pour l'ancienne colonie espagnole, l'analogue de ce qu'a publié en 1895 la *Revue générale des sciences* sur Madagascar, ou de ce qu'en 1902 la librairie Rudeval nous a donné dans la collection de conférences intitulée *Madagascar au début du XX^e^ siècle*.

La philologie y fait l'objet de deux études. L'une, forcément très sommaire, s'en tient aux lignes générales et donne un aperçu d'ensemble des « Dialectes de l'archipel » ; l'autre, ne portant que sur les noms de nombre, établit une comparaison fort suggestive « entre le tagalog et le sanskrit ».

C'est ce dernier article, dû à la plume d'un missionnaire, Fray Toribio Minguella, et dont les conclusions semblent intéresser le passionnant problème des origines malgaches que je voudrais résumer et compléter.

Un se dit *eka* en sanskrit, *isa* en langue tagale ; et ces deux mots sont identiques.

L'auteur le prouve en comparant les éléments primitifs de la forme sanskrite aux diverses modalités sous lesquelles, en tagalog, le nom de l'unité se présente.

« On doit se rappeler, dit-il, que le sanskrit *eka* est formé de la racine *e* et du suffixe *ka* ; or, *e* n'étant que le guna de *i*, c'est *i* qui, proprement et rigoureusement parlant, est la racine. Quant au suffixe *ka*, il ne faut pas s'étonner de le voir devenir *sa*, puisque, assez souvent, *k* s'adoucit en *c* ou *s*, et ces deux palatales en *s* dentale ».

Du reste, pour exprimer l'unité, le tagalog semble avoir conservé des formes dont la parenté avec *eka* est plus reconnaissable :

1° La particule *ka* est employée, préfixée aux noms, avec le sens *un*, *une* : v. g. *potol*, morceau ; *kapotol*, un morceau — *tano*, personne ; *katano*, une personne, etc.

2° Les adjectifs numéraux ordinaux se forment, à partir de deux, du nombre cardinal correspondant précédé de *ika* : v. g. *ika*lua, *ika*tlo, etc., deuxième, troisième, « ce qui paraît signifier littéralement : un-deux, un-trois ».

Dans aucune des vingt et quelques listes que j'ai pu recueillir, il n'existe pour le premier nombre une forme plus rapprochée du sanskrit, si ce n'est dans le malais et le bulu, qui ont allongé l'*i* primitif de la racine en *e* et disent *esa*. Le visaya s'en éloigne davantage, ayant changé *i* en *u* dans *usa* et même en son guna dans *osa*, forme qu'on retrouve dans le mafoor *osso* et dans le dialecte de la baie du Triton : *samo*si. En dehors du tagalog et du malgache, *isa* se retrouve encore dans plusieurs dialectes philippins : le moro de Mindanao, le samal, le tagacaolo, le bilan et, sous une forme un peu altérée, dans le bilan : *an*isu.

Mais le plus souvent le radical *i* est tombé. *Sa* est demeuré seul dans le soundanais, le madurais, le battak, le dayak, le balinois, le malais ; mais plusieurs dialectes l'ont complété par l'addition d'un nom signifiant pierre (*vatu, bad*, etc.), ou graine (*vidji, bidji, wiji*) et rappelant le « *calculus* » des Romains : *saidji* ou *sidji* (javanais) ; *siji* (soundanais), d'où dérive la forme *sedi* ou *tchedi* (bouguis) et *sere* (makassar) ou par contraction : *sai* (mafoor, amboina, erromango) et *si* (makassar), **si***ki* (kawi) ; de même *sabad* ou *sabbad* (manobo et bagobo), *saccad* (ata), *sebaan* (tiruray).

Un fait intéressant signalé par le P. Minguella seulement pour les adjectifs numéraux ordinaux de la langue tagala, c'est l'emploi de l'unité pour la formation des autres noms de nombre. Le plus ordinairement, c'est la forme *sa* qui sert de préfixe ; mais souvent aussi l'*a* est renforcé par nasalisation labiale, dentale ou gutturale, suivant les circonstances : *sam, san, sang*, formes qui donnent par chute de l'*s* : *a, an, ang*, d'où dérivent par inversion quelques préfixes numéraux irréguliers en *ma* ou *na*; dans un dialecte philippin, l'*s* est adoucie en *h* et l'on trouve les formes *ham* et *han*.

Sa*pulu* malais, maguindanao, atchinais), **sa***puluh* (javanais), **sa***pulo* (atà) ; **sa***leksa* (malais, javanais, battak, dayak, visaya, tagalog), **sa***lacsa*, **sa***cati*, **sa***giula* (maguindanao) ; **sam***polo* (tagacaolo), **sam***fur* (mafoor), **sam***po* (samal), **ham***po* (jolo) ; **sang***falo* (bilan); **sang***powo* (tagalog) ; **sang***gatus* (samal, tagacaolo) et **han***gatus* (jolo) ; **sang***lacsa* (tagalog) ; **an***isu* (bilan), **a***ruan* (atà) ; **a***luu*, **a***llo*, **a***dua*, **a***polo* (pampango) ; **a***rivu* (malgache) ; **ma***fulo* (ibanag) **na***pulo* (visaya), **ma***gatus* (maguindanao) ; **ma***raran*, mille (ata, bagobo, manobo) **ma***ala*, mille (tagacaolo). Enfin, de même que les lois de la combinai son n'expliquent pas la prononciation indigène *rupulu* (vingt) si l'on n'admet à côté de la forme malgache *fulu* une forme non moins malgache *pulu*, qui s'emploie aussi dans *telu pulu, valu pulu*, il faut aussi reconnaître l'existence de **am***pulu* et **andz***alu* ou **ndz***alu* analogues du bilan **an***isu*, pour expliquer les formes irrégulières de *dim***am***pulu*, *ru***andz***alu*, etc.

Dans ces noms de nombre composés, une demi-douzaine de dialectes philippins présentent, plus ou moins accusée, une particularité notable : le suffixe *ka* s'y retrouve non altéré comme dans le sanskrit, seul ou même joint à la racine primitive *i* : **ica***llo*, trois (manobo), **ica***unum* et **ica***pito* (manobo, samal) ; **ca***dua* (manobo) **ca***uaan* (samal), **ca***llo*, **ca***nuon*, **ca***ulian*, **ca***ruan* (tagacaolo), **ca***luhaan* (visaya) et **ca***uhahan* (jolo). Dans le bilan, si la liste fournie par le Dr Montano est exacte, la gutturale forte *k* aurait été changée en la douce *g* et l'on dirait **gas***faolan*, dix, **gas***ium*, neuf, **g***ualo* (contraction de **ga***ualo*), huit, **nag***filo* (inversion pour **gan***filo*) sept, **ag***uaman* (inversion pour **ga***uaman*), six.

De tout ce qui précède, il ressort clairement que Fray Minguella ne s'était pas trompé en reconnaissant dans le tagalog *ka, ika* et *isa* des variétés d'une même racine ; et on a d'autant plus le droit de la dériver du sanskrit *eka* (rac. *i* + *ka*) que les langues malayo-polynésiennes ont fait à l'Inde aryenne, pour leurs noms de nombre, d'autres emprunts plus manifestes, et que, par suite, il est plus difficile d'attribuer au hasard une ressemblance qui, isolée, pourrait ne point paraître à tous indiscutable.

*
* *

Il n'y a aucun doute que le mot qui exprime *deux* dans le monde malais ne vienne du sanskrit *dvi* ou plutôt de la forme originelle *dva*.

L'auteur que nous analysons n'aurait même pas eu à le prouver, tant la chose est, au premier coup d'œil, évidente, si ses recherches avaient porté sur une autre langue que le tagalog, où le nom primitif a été altéré, pense-t-il, par l'un de ces nombreux infixes particuliers aux langues de la famille malaise. Nous reviendrons plus loin sur sa démonstration, qui signale en passant un détail intéressant de la philologie malgache.

Dans la plupart des cas, le mot sanskrit a été conservé sans altération ou en vocalisant simplement la semi-voyelle : aux Philippines et sur plusieurs points des îles de la Sonde on dit *dua* (ilocano, bicol, ibanag, moro maguindanao, manobo, samal, tagacaolo, jolo, bagobo ; madurais, malais, balinois, datjak, atchinais) ; ailleurs, au corps du mot invarié se sont accolés des préfixes ou des suffixes : a*dua* (pampango), da*dua* (montés), ca*dua* (manobo), *dua*ra (pangasinan), forme qu'il faut rapprocher des dérivés européens qui ont ajouté au sanskrit *s* ou *r*, vg. grec *dis* pour *dFis;* ombrien *dur*, ou vieux-germanique *zar*. La légère expiration de la semi-voyelle sanskrite a été traduite en plusieurs endroits par un *w* ou un *h* ordinairement placé entre les deux voyelles *u* et *a* : *duwa* (soundanais, battak, bouguis), *dhuwa* (javanais), *duwi* (kawi), *duha* (visaya).

Le *d* n'est changé qu'en *r* ou *l*, dentales plus douces : *rua* (malgache, Timor, île d'Arron, baie du Triton) ; *ruwa* (makassar), *arua* (ata) ; *ro* ou *roro* (javanais-ngoko : *o* est le guna de *u*). Une seule fois, tandis que dans les langues européennes la dentale devient parfois labiale (bis pour dvis), elle devient gutturale dans le lampong *ghua*, qu'il faut rapprocher de *ingua*, intéressante altération enfantine de la numération malgache usitée dans les jeux (P. Malzac au mot *ingisa*).

Nous venons de dire que le *d* peut se changer en *l* ; le bilan en fournit un exemple *aluu* ; le javanais dit aussi en ngoko : *loro* = *roro*. Faudrait-il voir également dans le tagalog *dalaua* un mot composé, comme le montés *dadua*, de *da* et *laua* = *dua* ? En sanskrit *laua* s'écrirait *loa*, forme tout à fait identique au *loro* ou *ro* javanais, dans lequel l'*a* final, muet dans le malgache et la plupart des autres langues a disparu. Ce serait une quatrième explication aussi probable, sinon plus, que les trois proposées par le P. Minguella. L'une regarderait le mot *dalaua* comme composé de *daua* et de l'infixe *al* qui se retrouve dans un grand nombre de mots tagalogs tels que ga*labay*, sa*laysay*, etc... qui ont le même sens que les formes simples *gabay*, *saysay*, etc... La seconde explication se rapproche de celle que nous avons proposée ; mais la dernière, très difficilement soutenable, est, à un autre point de vue, fort intéressante, en ce qu'elle nous révèle l'étymologie que je ne me rappelle pas avoir trouvée ailleurs de certaines formes malgaches. Le P. Minguella décompose le mot *dalaua* en *da*-la-*ua* ; puis il se demande si ce *la*, qui dans le dialecte tagal n'a aujourd'hui plus de sens, n'a pas été « anciennement une particule « pluralisante, comme la particule *re* semble l'être aujourd'hui à Ma- « dagascar dans les pronoms démonstratifs et quelques pronoms per- « sonnels », ou comme *la* semble le demeurer dans le zambal et peut-être le tagalog, qui présentent, dans leurs pronoms, les rapprochements suivants :

Singulier	celui-là	*sayti*	*pluriel*	ceux-là	la*yti*	(zambal)
	celui-ci	sa*m*		ceux-ci	*sila*in	
	—	*siya, niya, caniya*	—		*sila, nila, canila*	(tagalog)

Et il cite pour le malgache :

Singulier *hianau* *pluriel* *hianareu*

itsy	*iretsy*
irua	*irerua*
iny	*ireny*

Il aurait pu ajouter :

iu	*ireu*
iry	*irery*
irikitra	*irerikitra*
itu	*iretu*
ituny	*iretuny*
anau	*anareu*
zau	*zareu* et *rizareu*

Il aurait dû signaler surtout la particule pluralisante indépendante *re*, qui se rencontre aussi dans le tiruray (Philippines) sous la forme *re* ou *ro* avec le même emploi que dans le malgache :

Bëlëye'ca ro (ou *re*) *Juan* = *tranun-dry Juany*, maison de Jean et des siens.

*
* *

L'origine sanskrite du nom de nombre *trois* dans les langues malaises n'est pas moins évidente.

Déjà, dans la langue aryenne, la double consonne *tr* de *tri* se desserre pour s'adoucir au féminin pluriel par l'intercalation d'un *i* : *tisras* ; le latin forme de même *tertius* en même temps que *tres* et Monier Williams ajoute : « to *tisras* belong old Hibern. *teora*, Cambro-Brit. *tair*, armor. *teir* ». La douceur extrême de la plupart des dialectes que nous étudions ne pouvait s'accommoder du *tr* sanskrit. Presque tous (1) ont adouci *r* en *l* ; deux seulement l'ont changée en *g*. Quelques langues, satisfaites de ce premier adoucissement, n'ont pas été plus loin, mais ont eu besoin, pour monter à l'effort de la syllabe accentuée qui termine alors le mot, de le faire précéder d'un redoublement atténué qui est comme un exercice préliminaire simplifié préparant l'appareil vocal à l'émission de la syllabe plus dure :

*Ta*tlo (tagalog, ata, bagobo), *ca*tlo (tagacaolo), *a*tlo (bilan), *ica*lto (manobo), *te*tleu (tiruray, moro-maguindanao).

La plupart des dialectes ont décomposé l'articulation en ses deux éléments par l'insertion d'une voyelle de repos variable, mais toujours accentuée : *telu* (malgache, javanais, moro-maguindanao, atchinais, balinois, dayak) ; *tilu* (soundanais, madurais) ; *tiga* (javanais, malais) ; *tolu* (battak, visaya, nias) ; *tulu* (Timor, dayak) ; *talu* (lampong) ; *tallu* (makassar, bouguis). Le samal et le joloana, aux Philippines, ont supprimé la seconde consonne : *too* (samal), *tuu* (jolo).

*
* *

Dès le début de son étude, Fray Minguella fait en passant la remarque que si « les idiomes de l'Océanie coïncident avec ceux de l'Inde et « de l'Europe dans l'expression de *un*, *deux* et *trois*, ils ne tardent pas à « se séparer, ou du moins leur conciliation n'est plus aussi aisée dans les « nombres suivants ». Et il en tire, sans y insister du reste, la conclusion timide que peut-être la numération a été ternaire avant d'être décimale. Nous n'entrerons pas dans l'examen de cette question, pour laquelle trop de données nous manquent. Il est vrai que les Malgaches comptent aussi certains objets par groupes de *trois*, et il serait possible

(1) A la baie du Triton, *r* a été conservé : *turu*, trois ; l'amboina dit aussi *t'oru* et le mafoor *kior* (k égalant t, comme à Hawaï on dit *kolu* pour *tolu*.

que le mot *tuku*, qui signifie à la fois « groupement » et « trépied » ou plutôt le « groupe de trois pierres » qui constitue le foyer malgache, soit le doublet de *telu*, (cf. *tulu* et *tiga* ci-dessus). Cela prouverait que le système ternaire a existé, mais non pas que le système décimal n'a pu être de tout temps employé concurremment avec lui.

D'ailleurs, toutes les identifications que l'auteur examine ensuite et qui se rattachent, la plupart, nettement au système décimal, ne sont pas aussi incertaines que la phrase que nous venons de citer le laisserait entendre : *quatre*, *sept*, *cent* ont des noms visiblement identiques en sanskrit et dans presque toutes les langues malayo-polynésiennes. Quelques idiomes ont en outre emprunté à l'Inde le nom de *10 mille* et de *100 mille*, de *dix millions* et de *cent millions ;* enfin les langues qui, dans la formation des nombres, emploient pour joindre les unités aux dizaines des *particules copulatives*, ne les ont pas prises ailleurs que dans le sanskrit.

Ainsi nous trouverons encore une dizaine d'identifications à peu près indiscutables.

Pour que l'identité apparaisse complète entre toute la série des noms de nombre dans les deux groupes de langues, il ne restera plus que quelques ponts à jeter et à établir le passage du sanskrit aux noms malayo-polynésiens des nombres : *cinq*, *six*, *huit*, *neuf* et *dix*.

Commençons par le travail le plus facile.

*
* *

En sanskrit, *quatre* se dit *catur* : « la palatale forte c, ainsi que le fait remarquer l'auteur espagnol, s'est transformée dans les dialectes européens en gutturale ou en labiale ». Ce dernier changement a eu lieu d'après les philologues pour l'éolien *pisures*, le gothique *fidvor* et le cambro-brit *pedwar*, *pedair* et l'anglais actuel *four* : tous mots dérivés de *catur*.

Dans toutes nos listes, c'est en une labiale, presque toujours l'explosive forte *p*, que la palatale sanskrite a été traduite ; deux ou trois fois seulement en la labiale forte continue *f*. Mais, une fois cette altération consommée, la physionomie du mot sanskrit, qui tient avant tout dans sa racine *cat*, a été beaucoup plus respectée en Océanie que chez les races aryennes de l'Occident. Citons, sans faire désormais de remarques sur ce que M. Gautier a si bien nommé quelque part « les paraphes verbaux » que l'aisance de la phonation exige, à l'élévation ou à la chute du son autour de l'accent, comme l'élan de la main en exige, dans l'écriture, différents suivant les tempéraments de chacun : *pat* (javanais, dayak), *paat* (atchinois), *pata* (makassar, bouguis), *upat* (visaya, moro-maguindanao, manobo, samal, jolo), ou *opat* (soundanais, battak, visaya), *apat* (tagalog, bicol, pampango, pangasinan), *eppat* (ilocano), *appat* (ata, bagobo), *ampat* (malais, balinois), *appa* (makassar, bouguis, ibanag), *papat* (javanais), *pa* (lampong), *papah* (madurais), *faat* (baie du Triton, bilan), *ufat* (tagacaolo), *fata* (papous d'Onim), *efatra* (malgache), *fala* (papous de Segaar), *fiak* [comme *kolu* = *tolu*] (mafoor).

*
* *

Pour *sept*, l'identification n'est pas moins obvie. « C'est une coïn-« cidence digne de remarque, disent les *Estudios comparativos*, qu'en « tagalog et dans un grand nombre des idiomes de la famille malaise, « on rencontre, pour l'expression du nombre *sept*, le même groupe de « consonnes *p* et *t* qu'en sanskrit, en grec et en latin ».

Il n'est demeuré de l's initial du sanskrit *saptan* que l'aspiration d'un esprit rude en grec *epta* et de *h* dans le zend *hapta*. Les langues malaises n'en ont gardé aucune trace. Les lois générales de leur articulation exigeaient en même temps l'insertion d'une voyelle pour servir d'appui à la première consonne. Les formes les plus fréquentes sont *pitu* (javanais-ngoko, balinois, battak, bouguis, Timor, N[lle]-Zélande, Taïti, moro-maguindanao) et *pito* (jolo, tagalog, bisaya, manobo, samal); on trouve aussi *pitto* (ata, bagobo), *peitu* (madurais), *pepitu* (javanais-kromo), *fito* (tagacaolo), *fitu* (malgache), *fiteu* (tiruray); enfin *fik* (mafoor) et *hiku* (Hawaï).

Une racine différente semble avoir prévalu dans le soundanais, le malais, le makassar et le dayak: *tudju*, dont nous ne saurions indiquer l'origine.

*
* *

Sata, cent, est encore l'une des racines sanskrites que l'on est forcé de reconnaître dans le malgache et les langues malaises. La palatale initiale *s* passe dans les langues occidentales de l'Europe sous forme de gutturale simple et explosive, ou continue et aspirée: grec *èkaton* (pour *en* = un, *kato* = *sata*), armor. *kant*, latin *centum*, etc., ou bien devient la dentale *s*: slave *sto*, lithuanien *szimtas*. La forme ordinaire qu'elle a prise dans les langues malaises est la gutturale *g*; puis *r*, puis *s*, et dans le malgache *z*.

On trouve donc: *gatus* (visaya, ata, moro-maguindanao, manobo, samal, tagacaolo, jolo, bicol, montés, lampong), *gattu* (ibanag), *gasut* (ilocano); *zatu* (malgache), *yatos* (zambal; y = z comme malais *kayo* = *hazu* malgache), *satus* (balinois, madurais), *ratus* (malais, soundanais, battak, dayak), *ratu* (bouguis), *lasus* (pangasinan).

*
* *

Déjà, à propos de *cent*, Fray Minguella fait observer que « pour les « noms de nombre plus élevés du sanskrit et ceux du tagalog comme « des autres idiomes malais, on remarque que les mots employés « dans le sanskrit pour désigner un nombre ou une quantité dé- « signent ordinairement, dans ces dernières langues, des nombres ou « des quantités différentes ». Et il cite comme exemple *gatos*, qui signifie, en pampango, non pas *cent* comme dans le sanskrit et les autres idiomes malais, mais *cent mille*, et qui, en tagalog, a le sens de *un million*.

Au-dessus, le désaccord des significations s'accentue encore. Dans les langues malaises pourtant, la forme qui domine pour exprimer *mille* est *arivu* (malgache) et ses variétés dialectales: *saribu* (soundanais, malais, battak), *saebbu* (bouguis), *sabu* (makassar), *sewu*, *ewu*, *hewu* (javanais), *maribo* (bagobo), *ribu* (soundanais, malais, battak, dayak), *libu* (tagalog, bisaya), *sangibu* (moro-maguindanao), *hangibu* (jolo).

L'étude espagnole trouve « une parenté entre le tagalog *libo*, « mille, *sanglibo* un millier et l'hébreu *ribo* ou l'arabe *ribet*, avec la « différence que ces deux derniers mots signifient dix mille ». Elle aurait pu remarquer que le même sens de dix mille est attaché à *maribo* dans le dialecte des Bagobos. Ensuite, elle s'aventure à dériver le tagalog *sanglibo* du sanskrit *sahasra* mille, mais sans succès, croyons-nous. Il nous semble qu'à *sahasra*, il faut plutôt rattacher le mafoor *sjaran* (transcription hollandaise), qui signifie précisément *mille* et toutes les formes plus ou moins altérées qui se ramènent au

mafoor : *sangdaan* (tagalog) et *sangman* (samal) ; *raran* (bulu), *mararan* (atà, bagobo, manobo), *maala* (tagacaolo), *lalan* (amboina), *di*nalan (pampango), et *alina* (malgache). Tous ces noms ont la signification du sanscrit *mille*, sauf seulement le tagalog, qui signifie *cent*, ainsi que le pampango ; et l'amboina et le malgache qui sigifient *dix mille*.

***

Quant à *arivu* ou *saribu*, etc., il vient, sans doute possible, de *arbuda*, cent millions.

A ce dernier nom sanskrit, Fray Minguella rattache le tagalog *bahala*. « Le *bahala* tagal, dit-il, égale cent millions ; c'est indubi-« tablement le *bara* javanais, qui a la même signification ; et les deux « sont connexes à l'*arbuda* sanskrit ». Je dirai ailleurs bientôt, je l'espère, l'origine du *bahala* tagal, du *bara* javanais, makassar, etc., du *vary*, mesure de capacité malgache, en même temps que nom du riz, et du singulier mot composé *futsim-bary*, qui devrait être *vary-futsy* si l'étymologie primitive en était ce qui semble à première vue. Tous ces mots ne viennent pas d'*arbuda* ; ils ont une origine sanskrite aussi, mais bien plus simple et qui rend compte de toutes les différences de sens.

Mais revenons à *arbuda* : la racine du mot sanskrit est *arb* ; or, non seulement toute son articulation, qui en est le squelette : *rb*, se retrouve (disjointe comme c'est l'ordinaire dans les langues malaises), mais encore la voyelle du suffixe appuyant la dernière consonne de la racine est conservée partout, allongée ici ou là en *o*, le guna de *u*. L'*a*, nécessaire pour appuyer les consonnes suivantes du sanscrit, quoique devenu inutile par l'addition d'une voyelle intercalaire, persiste encore dans la plupart des idiomes, et jusque dans le javanais e*vu* dont l'*e*, guna de *i*, se résout pour les sanskritistes en *ai* et nous ramène à une forme plus ancienne *aiwu*, qui ne diffère de *arivu* que par la chute de *r*. On trouve du reste les étapes intermédiaires par lesquelles *r* est passée avant de disparaître : elle s'adoucit en *l* dans le visaya et le tagal *libu*, puis devient plus faible encore dans *sangibu* (moro-maguindanao, tiruray), *hangibu* (jolo) et tombe même dans ce dernier dialecte : *hampo sa ibu* (littéralement : *dix mille*).

***

L'identification du sanskrit *laksha*, cent mille, avec les formes malayo polynésiennes : *sa-leksa* (javanais, malais, battak, dayak, visaya), *sang*laksa (tagal) ou *salacsa* (moro-maguindanao) ou *se-lacsa* (tiruray) n'a pas besoin de démonstration. Sauf l'*e* de la première forme, le mot sanscrit ne pourrait pas s'écrire autrement avec l'alphabet de ces langues ; partout seulement la signification est passée de cent à *dix mille*.

Si on voulait voir dans ce mot l'étymologie d'un nom de nombre malgache, ce n'est pas *alina* qu'il faudrait, comme nous l'avons vu, expliquer par *laksha*, mais l'adjectif *alikisa*, innombrable, que j'analyserais, non pas comme le dictionnaire Malzac par « l'étymologie populaire » *aitika*, *isa* (nombre à pousser de côté, à se débarrasser sur), mais plus intelligiblement par le sanskrit *a-lakshana* de *a* privatif et *laksha* marque, signe, mesure et en particulier 100 mille, et par suite : sans marque, sans signe, sans mesure, sans caractéristique, sans *nombre*.

*
* *

Koti, la fin recourbée, le sommet d'une chose, et, par suite, dans la numération, « *le plus haut nombre dans l'ancien système des nombres* », *dix millions*, est passé dans les langues malaises sous les formes semblables de *sacati* (moro-maguindanao), *secati* (tiruray), *koti* et *kaetti* (makassar et bouguis), *keti* (javanais-ngoko, malais). Mais, sauf dans le tiruray, où il signifie *un million*, il a partout le sens de *cent mille*.

Le malgache présente cette particularité qu'il a pris deux fois le même mot : d'abord en le recevant tel quel comme les langues de l'archipel Indien avec la signification de *cent mille*. Il y a un demi-siècle déjà que Crawfurd avait avec raison rapproché *hetsy* du malais *keti*. Ensuite il l'a introduit de nouveau dans la langue, mais en le traduisant cette fois par *tapitrisa* (nombre fini, fin des nombres) et lui faisant signifier, comme le tiruray, *un million*.

*
* *

Avant d'en venir aux noms dont l'identification est plus malaisée, examinons l'origine des particules copulatives usitées dans la numération.

Le sanskrit se sert de *adhika* qu'il place avant le dernier nom, v. g. *ekadhikam satam* (un sur cent = 101), *ekadasadhikam satam* (onze sur cent = 111) ; mais il juxtapose aussi les noms sans particule intercalaire, v. g. *eka-satam*, *ekadasa-satam*, etc.

Le malgache se sert de *amby* (surplus, excédent, plus) ou *ambiny*, qu'on trouve aussi en Océanie sous la forme *winn*. Le tagalog et les divers dialectes des Philippines ont également le mot *labi* ou *labin* qui a le sens de « sur, surplus, excédent » et qu'on emploie dans la formation des comparatifs de supériorité, mais aussi comme les Tagals dans la numération v. g. *labinisa* (*sur un* [sous-entendu *dix*] = 11).

Or, ce mot *ambiny*, *winn* ou *labin* ou *labi* est originairement le même que celui employé dans la numération sanskrite. En effet, le mot sanskrit a deux formes qui ont exactement le même sens : *adhika* et *abhika*, formées par addition du suffixe *ka* à la racine *adhi* ou *abhi* employées dans les Védas avec le sens de « sur, au-dessus de », etc. La racine sanskrite avec la labiale *b* a donné *amby* en malgache par simple renforcement de la syllabe accentuée qui s'est nasalisée. Elle a été aussi conservée sans altération dans la forme *aby* ou *avy*, en exprimant aussi exactement un autre sens du mot sanskrit : un après l'autre, chacun à son tour, chacun en particulier, v. gr. *samy nahazu mufu izy fulu avy*. Et dans ce sens il se place toujours en dernier lieu comme le sanskrit.

*
* *

En résumé, nous avons identifié, jusqu'ici, les nombres *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *sept*, *cent* ; les mots *arivu*, *alina hetsy*, *tapitrisa*, et la particule *amby*, qui les unit dans la numération.

Il serait assurément singulier que les 5 nombres qui nous restent et qui, dans toutes les langues du monde malais, portent le même nom n'eussent point la même origine. Faut-il conclure de là que les mots *dimy*, *enina*, *valu*, *sivy*, *fulu*, dont il nous reste à découvrir l'origine, doivent, de gré ou de force, être ramenés à *pancan*, *shash*, *ashtan*, *navan*, *dasan* ? La conséquence n'est pas rigoureuse. Les orientalistes nous avertissent en effet qu'à côté des noms techniques, pour ainsi dire, il peut exister, et il existe de fait, des expressions symboliques

équivalentes qui finissent par remplacer, dans certaines régions, le mot propre. Ainsi, pour *shash*, Monier William en cite huit. Mais déjà, pour le sixième nombre : *enina* et les formes similaires, il ne semble pas qu'il soit nécessaire de chercher une autre racine que *shash* lui-même ; peut-être, de même que dans les langues romanes les noms dérivent du cas régime, les langues malaises auraient-elles pris *annam*, *unum*, *anim*, *enina*, *onom*, *annang*, etc., au pluriel, dont le génitif est *sh*annam (*sh* tombe fréquemment au commencement des mots), ou bien faudrait-il dériver ces noms de *an-ga*, synonyme très usité du nombre six ? Nous ne saurions le dire.

Espérons que de nouvelles recherches pourront achever l'identification de toute la série. Mais ce que nous avons démontré jusqu'ici laisse entrevoir déjà combien hasardée était l'affirmation de M. Marre, lorsqu'il écrivait dans « Madagascar au début du XX^e^ siècle », page 294 : « La place qu'occupe le sanskrit dans le vocabulaire malgache est imperceptible ».

Aujourd'hui, nous n'avons soulevé qu'un coin du voile : une nouvelle étude sur un autre point, le calendrier malgache, le lèvera bientôt davantage, en attendant qu'un travail d'ensemble déjà fort avancé l'écarte tout à fait ; et l'on verra alors que la place du sanskrit dans le malgache, loin d'être imperceptible, dépasse de beaucoup plus qu'on ne l'aurait imaginé l'importance, par exemple, de l'élément arabe, telle que l'ont révélée les intéressantes études de notre collègue, M. Gabriel Ferrand.

P. THOMAS.

LES FADY [1] MALGACHES

Dans toutes les nations non civilisées, l'accomplissement de certains actes, ou l'usage de certains mots est considéré comme de mauvais augure, et dans les pays réputés civilisés eux-mêmes la partie de la population la plus ignorante et la plus superstitieuse reste encore l'esclave et l'otage de semblables superstitions. Je me suis de temps en temps, pendant plus de vingt ans, occupé de recueillir des exemples de ces pratiques *fady* ou *tabou*, en usage à Madagascar parmi les Hova. Ceux-là même qui ont vécu longtemps au milieu de ce peuple, mais dont l'attention n'a pas été particulièrement dirigé sur ce sujet, peuvent n'avoir qu'une faible idée du degré atteint chez eux par cette superstition. Avec le progrès constant qui dissipe les ténèbres, plusieurs de ces fady sont tombés dans le discrédit ou l'oubli. Jé pense donc que c'est faire œuvre utile d'en conserver le souvenir en publiant, dans le *Bulletin de l'Académie*, une liste assez complète de ces curieuses et intéressantes coutumes, qui pourront jeter quelque lumière sur la vie sociale, les caractères de mentalité et peut-être les affinités de race de l'ancien peuple hova.

La question de l'origine de ces *fady* est une des plus intéressantes. Dans la plupart des cas, les indigènes allèguent une raison à l'abstention qu'ils pratiquent de certains actes, mais, dans la plupart de ceux-ci, un Européen constate que le rapport existant entre la cause supposée et l'effet, c'est à vrai dire complètement obscur. Chez les Malgaches, par exemple, il est *fady* de chanter en mangeant, non pas, comme on pourrait le supposer, parce que c'est une infraction aux règles de savoir-vivre, mais parce que les dents risquent de s'allonger! Une étude de ces *fady* permet de constater le fait que l'esprit des indigènes, complètement inhabile à saisir les vraies relations entre les phénomènes naturels, est à la merci de toutes sortes d'idées absurdes et illogiques. Le défi porté à l'enchaînement logique des événements atteint son maximum dans de nombreux *fady*, tel que celui qui interdit le mélange du piment avec le lait, de crainte que les pis de la vache ne s'enflamment.

Il est possible, dans certains cas cependant, d'assigner une origine probable à ces pratiques *tabou*, comme celle qui, par exemple, s'appuient sur une similarité de mots constituant une sorte de calembour. Aussi, on ne doit pas marcher sur un *halana* (rond de paille servant à porter les cruches sur la tête), de crainte de devenir un être *halan' olona* (haï des autres). On ne doit pas faire une muraille de *enina* (six) assises de haut, de crainte que le constructeur n'ait des remords *(manenina)*.

(1) Le mot *fady*, en malgache, principalement dans la forme verbale *mifady*, signifie seulement s'abstenir de... comme dans les expressions *mifady hanina*, s'abstenir de nourriture, *mifady louka*, s'abstenir de boissons alcooliques. Mais il est certain que cet emploi du mot *fady* est un affaiblissement de la signification ancienne et que, primitivement, il renfermait une idée superstitieuse qui en autorise le rapprochement avec le mot latin : *nefas*. La longue liste que nous donnons aujourd'hui de ces fady permet de reconnaître, dans le plus grand nombre de ces défenses, une cause purement superstitieuse (Voir *Antananarivo Annual*, tome 2, page 252, *Malagasy Fady*).

D'autres, au contraire, étant le résultat d'une expérience faite fréquemment dans le passé, peuvent être considérés comme des précautions rationnelles contre le danger ou la maladie. Dans cette catégorie rentre, par exemple, la défense de s'asseoir au pied du poteau de la case durant l'orage.

La lèpre est malheureusement une maladie très commune parmi les Hova. Comme on peut s'y attendre, par suite de sa terrible réputation, les *fady* se rapportant à cette maladie sont nombreux et étranges. Plusieurs d'entre eux mettent en relief son caractère contagieux.

J'ai recueilli près de deux mille de ces *fady* et il est possible de classer le plus grand nombre d'une manière plus ou moins complète. Dans tous les cas où j'ai pu obtenir le motif donné par les Malgaches au *fady*, je l'ai accolé à celui-ci.

En terminant, j'adresse mes plus vifs remerciements à M. Jully, pour le concours éclairé qu'il a bien voulu me prêter en traduisant les *fady*, malgré de réelles difficultés à rendre certaines expressions à peu près disparues du langage courant.

Ny Andriana	**Les Andriana (descendants des anciens chefs)**
1. Mihinana lambo resy (kisoa). — Resy raha miady.	1. Si un (ou une) andriana mange du porc (sanglier vaincu). — Il sera vaincu dans la guerre.
2. Mihinana sokina. — Sai-mihemotra.	2. Si un (ou une) andriana mange du hérisson. — Son esprit s'abêtit.
3. Milanja faty. — Mampietry razana.	3. Si un (ou une) andriana porte sur un bao (avec d'autres porteurs) un cadavre. — Il rabaisse ses ancêtres.
4. Mihinana tongotr' akoho. — Maharesy.	4. Si un (ou une) andriana mange des pattes de poulets. — Il sera vaincu.
5. Mifoha miaraka amin'ny biby manana tongotra efatra. — Mampietry razana.	5. Si un (ou une) andriana se lève le matin en même temps que des animaux à quatre pattes (qui doivent partir avant). — Il rabaisse ses ancêtres.
6. Miditra amin'ny fatin-kova sy andevo. — Mampietry razana.	6. Si un (ou une) andriana entre dans la maison où se trouve un cadavre de Hova ou d'esclave. — Il rabaisse ses ancêtres.
7. Mihinana amin'ny vilany bory. — Tsy mampanana menakely.	7. Si un (ou une) andriana mange dans une marmite écornée. — Il perdra ses menakely.
8. Aron-doha. — Mahakizo fara.	8. Si un (ou une) andriana est poussé à la tête par quelqu'un. — Il perdra sa lignée.
9. Mihinana amin' ny vilany mipoaka. — Tsy manana menakely.	9. Si un (ou une) andriana mange dans une marmite fendillée (neuve). — Il n'aura pas de menakely.

10. Mihinana anantsinahy. — Tsy ahin' ny vahoakany.

10. Si un (ou une) andriana mange des brèdes anantsinahy (bidens bipinnata). — Il perdra le respect dû par ses menakely.

11. Mihinana lohan-javatra. — Tsy ahin' ny vahoakany.

11. Si un (ou une) andriana mange la tête d'un animal quelconque. — Il perdra le respect dû par ses menakely.

12. Mihinana hena ratsy. — Anjaran' ny sasany.

12. Si un (ou une) andriana mange la viande d'un bœuf tué aux funérailles. — Il cause le partage de ses menakely.

13. Mihinana henan' ny famadihana. — Anjaran' ny sasany.

13. Si un (ou une) andriana mange la viande d'un bœuf tué quand on porte les cadavres dans un nouveau tombeau. — Il cause le partage de ses menakely.

14. Mihinana henan-javatra maty ho azy. — Anjaran' ny sasany,

14. Si un (ou une) andriana mange la viande d'un animal mort (et non tué). — Il cause le partage de ses menakely.

15. Mandry amin' ny hazon-drano. — Resy raha miady.

15. Si un (ou une) andriana dort sur du bois de hazondrano. — Il sera vaincu dans la guerre.

16. Ambanam-by. — Resy raha miady.

16. Si un (ou une) andriana est menacé d'être frappé par un morceau de fer. — Il sera vaincu dans la guerre.

17. Mihinana omby bory. — Mampiendaka ny menakeliny.

17. Si un (ou une) andriana mange du bœuf sans corne. — Il fait fuir ses menakely.

18. Mihinana omby remby (ny tandrony manarona ny masony). — Mampiala ny eo antanany.

18. Si un ou (une) andriana mange du bœuf sauvage dont les cornes retombent devant les yeux. — Il fait disperser ce qu'il tient (il perd ce qu'il possède).

19. Tsy manabory volo raha maty ny mpanjaka. — Mahadiso.

19. Si un (ou une) andriana ne coupe pas ses cheveux à la mort d'un souverain. — Il est coupable.

20. Tsy mampiseho soroka raha mbola misaona. — Mahadiso.

20. Si un (ou une) andriana ne laisse pas ses épaules découvertes quand il est en deuil. — Il est coupable.

21. Mamoly landy raha mbola misaona. — Mahadiso.

21. Si un (ou une) andriana file de la soie quand il est en deuil. — Il est coupable.

22. Mandry am-parafara raha mbola misaona. — Mahadiso.

22. Si un (ou une) andriana couche dans un lit quand il est en deuil. — Il est coupable.

23. Miakanjo raha mbola misaona. — Mahadiso.

24. Manao tanimanga (hatao vilany) raha mbola misaona. — Mahadiso.

25. Mampandihy ampela raha mbola misaona. — Mahadiso.

26. Mielo mena afa-tsy ny mpanjaka raha mbola misaona. — Mahatapa-doha.

27. Manendrom-bohitra raha mbola misaona. — Mahatapa-doha.

28. Mandry tsy misy tsihy raha mbola misaona. — Mahatapa-doha.

29. Mandro raha mbola misaona. Mahatapa-doha.

30. Manao kanety raha mbola misaona. — Mahatapa-doha.

31. Manao antsamotady raha mbola misaona. — Mahatapa-doha.

32. Manao tandrimo raha mbola misaona. — Mahatapa-doha.

33. Manafo trano raha mbola misaona. -- Mahatapa-doha.

23. Si un (ou une) andriana porte des vêtements quand il est en deuil. — Il est coupable.

24. Si un (ou une) andriana fabrique de la poterie quand il est en deuil. -- Il est coupable.

25. Si un (ou une) andriana fait marcher le fuseau quand il est en deuil. — Il est coupable.

26. Si un (ou une) andriana porte une ombrelle rouge quand il est en deuil (à moins qu'il ne règne). —Il mérite d'avoir la tête coupée.

27. Si un (ou une) andriana monte sur une montagne quand il est en deuil. — Il mérite d'avoir la tête coupée.

28. Si un (ou une) andriana se couche sans dérouler une natte quand il est en deuil. — Il mérite d'avoir la tête coupée.

29. Si un (ou une) andriana se baigne quand il est en deuil. — Il mérite d'avoir la tête coupée.

30. Si un (ou une) andriana joue aux billes quand il est en deuil. — Il mérite d'avoir la tête coupée.

31. Si un (ou une) andriana se sert d'une fronde quand il est en deuil. — Il mérite d'avoir la tête coupée.

32. Si un (ou une) andriana joue à la toupie quand il est en deuil. — Il mérite d'avoir la tête coupée.

33. Si un (ou une) andriana recouvre sa maison quand il est en deuil. - Il mérite d'avoir la tête coupée.

Ny lehilahy

34. Miarahaba vehivavy. — Mahafolaka an-dantony.

35. Mihinana tsindrahaka. — Tsy mahavelon-tena.

36. Manao zavatra Alakaosy. — Tsy sitrana raha maratra.

Les hommes

34. Si un homme salue une femme. — Cela le fait mourir en pleine force.

35. Si un homme mange des tsindrahaka (scorpion d'eau). — Il ne donne pas la vie à son corps.

36. Si un homme fait un travail dans le mois et le jour néfaste d'Alakaosy. — La blessure (qu'il se fera) ne guérira pas.

37 Mamono akoho borera. — Tsy mahavelon-tena.	37. Si un homme tue un poulet qui a les ailes pendantes. — Il ne donne pas la vie à son corps.
38. Manao tsindriandriana. — Mahafaty tanora.	38. Si un homme joue au tsindriandriana (jeu d'enfants). — Il mourra jeune.
39. Esorin-tsatroka. — Mahafa-boninahitra.	39. Si on enlève à un homme son chapeau. — Il est déshonoré.
40. Manao tanisa. — Mahafolaka an-dantony.	40. Si un homme joue à jongler. — Il mourra en pleine force.
41. Mantsaka. — Mamaky siny.	41. Si un homme va puiser de l'eau (à la source). — La cruche cassera.
42. Mandrary. — Mahafolaka an-dantony.	42. Si un homme fait de la vannerie. Il mourra en pleine force.
43. Mitaiza zaza. — Mahaosa lehilahy.	43. Si un homme soigne un enfant (le porte, le garde, etc). — Il s'affaiblira (deviendra lâche).
44. Mihinana ranovola — Tsindry akanjon' ny vehivavy.	44. Si un homme boit de l'eau cuite après le riz (ranovola). — Il en prive la femme, car c'est le complément des vêtements (qu'il doit donner à celle-ci).
45. Manoho-tsotro. — Mahaosa lehilahy.	45. Si un homme place une cuillère sens dessus dessous, c'est-à-dire le creux en dessous). — Il s'affaiblira (deviendra lâche).
46. Mively amponga homana. — Mahabe kibo.	46. Si un homme joue du tambour en mangeant. — Il aura un gros ventre.
47. Manomboka lahasa Alatsinainy. — Ela vao vita.	47. Si un homme commence un travail le lundi. — Il sera long à le finir.
48. Miasa tanimbary Alakamisy. Mahabe hao ny vary.	48. Si un homme travaille la rizière le jeudi. — Le riz aura beaucoup de poux (de riz).
49. Homan-koditra. — Mahasaropo.	49. Si un homme mange de la peau (d'un animal quelconque). — Il sera coléreux.
50. Maka ampanga ambony fantsakana. — Arahin-dolo.	50. Si un homme prend des fougères au haut de la source où l'on puise l'eau. — Il sera suivi par les esprits.
51. Homan-javatra amin' ny ravin-kazo. — Omen' ny olona vohony.	51. Si un homme mange sa nourriture dans des feuilles d'arbres. — Il sera trompé par les autres.
52. Mifanolotra sakamalao. — Mampisy aretin-koditra.	52. Si un homme donne ou reçoit du gingembre (de la main à la main). — Il aura une maladie de peau.
53. Mipetraka amin' ny vohontsihy. — Omen' ny olona vohony.	53. Si un homme s'asseoit sur l'envers d'une natte (vohony). — Il sera trompé par les autres.

54. Mipetraka amin' ny Avaratra ka milahatra. — Tsy mahatratra antitra.

45. Miara-mipetraka amin-joky ka tsy eo an-dany atsimo. — Tsy mahatratra antitra.

56. Mionda-tsalaka. — Mampanonofy ratsy.

Ny fanambadiana

57. Mivady olom-pady. — Manimba zaza.

58. Mivady zanak' olo-mirahavavy. — Mahasima zaza.

59. Mivady zanak' olo-mirahalahy. — Manimba.

60. Mamoaka afo (anatin' ny herinandro). — Maha-tsy tamantokantrano.

61. Mamangy havana (anatin' ny herinandro). — Tsy tamana.

62. Tsy mihinana amin' ny vilia tanimanga. — Tsy mahatsara fanambadiana.

63. Mampaka-bady avy orana. — Mahabe ranomaso, na tsy raikitra.

64. Raha ny tongotra havanana no mandia ny tokonana voalohany. — Tsy marina ny tokantrano.

65. Tsy mivady ny zanak' olo-mirahavavy. — Fa heverina ho mianadahy iray tam-po.

66. Manambady ny tsy mitovy razana amin' ny tena. -- Maharatsy taranaka.

67. Manao jiro roa. — Mampirafy.

68. Mihetsiketsika ny renin-jaza eo ampanaovana ny fanamba-

54. Si un homme s'asseoit au Nord et à côté d'autres déjà assis. — Il n'atteindra pas la vieillesse.

55. Si un homme s'asseoit à côté de son aîné sans se placer au Sud. — Il n'atteindra pas la vieillesse.

56. Si un homme se sert de son salaka comme oreiller. — Il fera de mauvais rêves.

Le mariage

57. Le mariage entre consanguins interdits (fady). — Donne des enfants mal constitués.

58. Le mariage entre les enfants de deux sœurs. — Donne des enfants à bec de lièvre.

59. Le mariage entre les enfants de deux frères. — Donne des enfants mal constitués.

60. Sortir du feu de la maison dans la semaine qui suit le mariage. — Rend le ménage instable.

61. Visiter ses parents dans la semaine qui suit le mariage. — Rend le ménage instable.

62. Ne pas manger dans des assiettes d'argile. — Fait du mal au mariage.

63. Aller chercher la fiancée quand la pluie va tomber. — Fait couler les larmes ou rompt les liens (du mariage).

64. Si c'est le pied droit qui franchit d'abord le seuil. — Le ménage ne tiendra pas.

65. Les enfants nés de deux sœurs ne peuvent se marier entre eux. — Car ce sont comme deux frères nés du même ventre.

66. Se marier entre gens de castes différentes par les ancêtres. — Donne une mauvaise postérité.

67. Allumer deux lumières (dans la maison). — Rend le mari bigame.

68. Si la mère de la jeune mariée se donne du mouvement pen-

diana. — Mikorontana ny fanambadiana.

69. Raha mankany amin' ny ray aman-dreniny ny vehivavy raha tsy mbola afaka herinandro. — Tsy marina ny fanambadiana.

70. Raha homan-koditra nitohizankena ny vehivavy. — Tsy afaka raha te-hiala amin' ny lahy.

71. Mividy akoho fotsy. — Mampirafy.

Ny maty vady

72. Mandry am-parafara. — Faly maty vady raha manao izany.

73. Ny mandihy. — Faly maty vady raha manao izany.

74. Raha mihety ny lehilahy. — Faly maty vady raha manao izany.

75. Raha misatroka ny lehilahy. — Faly maty vady raha manao izany.

76. Raha manao volo ny vehivavy. — Faly maty vady raha manao izany.

77. Raha manisy menaka ny volony ny vehivavy. — Faly maty vady raha manao izany.

78. Raha mitafy madio ny maty vady. — Faly maty vady raha manao izany.

79. Ny mitafy zandiana afa-tsy mainty na manga. — Faly maty vady raha manao izany

80. Raha mandro alohan' ny enimbolana. — Faly maty vady raha manao izany.

81. Raha tsy manao tafy sisika ny vehivavy. — Faly maty vady raha manao izany.

82. Raha manao boritanana alohan' ny handroany ny vehivavy.

dant la cérémonie du mariage. — Le mariage sera détruit (par les querelles).

69. Si la femme mariée visite ses père et mère moins d'une semaine après le mariage. — Le mariage ne tient pas.

70. Si la femme mariée mange la peau qui sert d'attache à la viande (le boucher laisse une certaine longueur de peau détachée pour porter la viande). — Elle ne pourra pas s'en aller si elle veut se séparer du mari.

71. Si la femme mariée achète un poulet blanc.— Le mari sera bigame.

Les veufs ou veuves

72. Dormir dans un lit. — Indique que veuf ou veuve sont joyeux.

73. Danser. — Indique que veuf ou veuve sont joyeux.

74. Si le veuf se coupe les cheveux. Il prouve qu'il est heureux.

75. Si le veuf porte un chapeau. — Il prouve qu'il est heureux.

76. Si la veuve arrange sa chevelure. — Elle prouve qu'elle est heureuse.

77. Si la veuve met de la graisse dans ses cheveux. — Elle prouve qu'elle est heureuse.

78. Mettre un lamba propre. — Indique que veuf ou veuve sont joyeux.

79. Porter des lamba d'indienne (excepté les noirs ou les bleus foncés). — Indique que veuf ou veuve sont joyeux.

80. Se baigner avant l'expiration du délai de six mois. — Indique que veuf ou veuve sont joyeux.

81. Si la veuve n'introduit pas le bout du lamba au-dessous de la partie qui traverse l'épaule. — Indique qu'elle est joyeuse.

82. Si la femme porte un corsage court avant le même délai.

— Faly maty vady raha manao izany.

— Elle prouve qu'elle est heureuse.

83. Raha mihogo ny lehilahy na vehivavy. — Faly maty vady raha manao izany.

83. Se peigner. — Indique que veuf ou veuve sont joyeux.

84. Raha mamoy ny vadiny eo ampandroana.— Faly maty vady raha manao izany.

84. Oublier le mort (ne pas commémorer ses morts) dans le jour du fandroana. — Prouve que le vivant est heureux.

85. Raha homana ny sisan' ny maty vady. — Dia ho maty vady koa.

85. Celui (ou celle) qui mange ce qui reste dans l'assiette d'un veuf ou d'une veuve. — Deviendra veuf ou veuve.

86. Raha miray fandriana amin' ny maty vady. — Dia ho maty vady koa.

86. Celui (ou celle) qui partage le lit d'un veuf ou d'une veuve.--Deviendra veuf ou veuve.

87. Raha miara-mihinana (miray lovia) amin' ny maty vady.— Dia ho maty vady koa.

87. Celui (ou celle) qui mange dans l'assiette d'un veuf ou d'une veuve. — Deviendra veuf ou veuve.

88. Raha manipy vato mainty ao am-pasana raha mandevina ny vady maty. — Dia maka ny vadin' ny velona.

88. Celui (ou celle) qui jette une pierre noire dans le tombeau au moment ou il (ou elle) enterre son épouse (ou son époux). — Doit prendre une pierre blanche (quartz) c'est dire au mort : la pierre noire (morte) est ton épouse : la pierre blanche (vivante) est le mien).

89. Raha mandro ao anatin' ny herintaona ny maty vady. — Dia mifaly satria tsy mbola afa-tsaona.

89. Se baigner avant l'expiration d'une année. — Indique que veuf ou veuve sont joyeux, car le deuil n'est pas passé.

90. Raha maty vady mitohy rofia.— Mampitohy fahoriana.

90. Si un (veuf ou une veuve) attache des fibres de rafia (bout à bout). — Il (ou elle) prolongera ses malheurs.

91. Raha mampandihy ampela. — Dia faly maty vady.

91. La veuve qui travaille au fuseau. — Prouve qu'elle est heureuse.

92. Raha mijery fitaratra. — Dia faly maty vady.

92. La veuve qui se regarde dans une glace.--Prouve qu'elle est heureuse.

93. Raha mandray menaka. — Dia faly maty vady.

93. La veuve qui prend de la graisse. — Prouve qu'elle est heureuse.

94. Mitohy fangoka. — Mahafaty vady.

94. La femme qui attache bout à bout les fils de la chaîne non tissée de l'extrémité d'un lamba (après les avoir coupés). — Perdra son mari.

95. Manala hoho Talata.— Mahafaty vady.

95. Celui ou celle qui coupe ses ongles un mardi. — Perdra sa femme (ou son mari).

96. Manolotra hanina miamboho.— Mahafaty vady.

Ny vehivavy bevohoka

97. Mihinana lamokan' atody. — Tsy mahazo zaza.

98. Mihinam-boankazo Alakaosy. — Tsy miteraka.

99. Manao zavatra Asabotsy. — Tsy miteraka (zazavavy mbola tsy niteraka na bevohoka).

100. Mihinana ela-borona. — Lasan-davitra (zazavavy mbola tsy niteraka na bevohoka).

101. Manipaka anadahy. — Mahafaty tanora.

102. Mandro amin' ny fandroan'ny anadahy. — Mahafaty tanora.

103. Kapohina sotrobe. — Tsy miteraka (zazavavy mbola tsy niteraka na bevohoka).

104. Kapohina fantàka. — Tsy miteraka (zazavavy mbola tsy niteraka na bevohoka).

105. Kapohina volotara. — Tsy miteraka (zazavavy mbola tsy niteraka na bevohoka).

106. Tsy mihinana fanambonimbary. — Anjaran'ny lehilahy izany (zazavavy mbola tsy niteraka na bevohoka).

107. Mihinana ambony takotra. — Lany zara (zazavavy mbola tsy niteraka na bevohoka).

108. Mihinana loha-paiso raha mbola tsy manambady. — Mahabe loha-nono.

109. Mitomany ny tsy ary. — Lany zara.

110. Raha mihinana elatr' akoho ny vehivavy manambady. — Dia misintaka.

96. Donner de la nourriture à quelqu'un en tournant le dos. — Rend veuf ou veuve.

L'enfantement et la grossesse

97. Manger des œufs restés stériles. — Empêche la femme d'avoir des enfants.

98. Manger des fruits dans le mois d'Alakaosy. — Empêche la femme d'avoir des enfants.

99. Faire quelque chose un samedi. — Empêche la femme d'avoir des enfants.

100. Manger des ailes d'oiseaux. — Fait partir la femme au loin.

101. Donner un coup de pied à son frère.— Fera mourir la femme encore jeune.

102 Se baigner dans la baignoire (le récipient) de son frère.— Fera mourir la femme encore jeune.

103. Frapper une femme avec la cuillère à pot. — Empêche celle-ci d'avoir des enfants.

104. Frapper une femme avec un fantaka (roseau : *arundo Madagascariensis*). — Empêche celle-ci d'avoir des enfants.

105. Frapper une femme avec un volotara (roseau). — Empêche celle-ci d'avoir des enfants.

106. Il ne faut pas (pour la femme) manger le dessus du riz cuit. — Car c'est usurper le droit de l'homme.

107. Manger sur un couvercle de marmite. — Empêche de trouver un mari.

108. Manger l'extrémité d'une pêche avant d'être mariée. — Fait grossir le bout des seins de la jeune fille.

109. Pleurer après un avortement. — Empêche une nouvelle conception.

110. Manger des ailes de poulet. — Fait sauver la femme mariée du foyer conjugal.

111. Tsy manatsa-parihy. — Tsy miteraka.	111. Ne pas couper l'herbe sur les digues des rizières. — Empêche d'avoir des enfants.
112. Manafo-trano. — Tsy miteraka.	112. Couvrir une maison. — Empêche la femme (qui le fait) d'avoir des enfants.
113. Manongotra ahi-maitso. — Mamotsitra.	113. Une femme enceinte qui arrache de l'herbe verte.—Avorte (fait une fausse couche).
114. Kapohina fantàka ny vehivavy. — Mamotsitra.	114. Une femme enceinte frappée avec un fantaka (roseau). — Avorte (fait une fausse couche).
115. Kapohina volotara ny vehivavy. — Mamotsitra.	115. Une femme enceinte frappée avec un volotara (roseau).— Avorte (fait une fausse couche).
116. Kapohina ampanga ny vehivavy. — Mamotsitra.	116. Une femme enceinte frappée avec une fougère. — Avorte (fait une fausse couche).
117. Mihinana hasina tsy tonga volana. — Mamotsitra.	117. Une femme enceinte qui mange des quartiers de citron doux avant terme. — Avorte (faite une fausse couche).
118. Manihika. — Mamotsitra.	118. Une femme enceinte qui pêche des poissons au panier (tandroho). — Avorte (fait une fausse couche).
119. Mihinan-kanina amin' ny rary tsy efa. — Mamotsitra.	119. Une femme enceinte qui mange sur des vanneries inachevées. — Avorte (fait une fausse couche).
120. Miditra am-paty. — Mahafa-jaza.	120. Une femme enceinte qui entre dans la maison d'un mort. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort.
121. Miditra an-davabary. — Mahafa-jaza.	121. Une femme enceinte qui entre dans un silo à riz. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
122. Miloloha rano roa, na mivimbina rano roa. — Mahafa-jaza.	122. Une femme enceinte qui porte sur la tête ou sur les bras deux charges d'eau. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
123. Mijery teraka. — Mahafa-jaza.	123. Une femme enceinte qui regarde un accouchement. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
124. Maka valala. — id.	124. Une femme enceinte qui cherche des sauterelles. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

125. Mihazakazaka mafy loatra. — Mahafa-jaza.	125. Une femme enceinte qui court trop fort. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
126. Miditra an-dapa. — Mahafa-jaza.	126. Une femme enceinte qui entre dans un lapa (maison royale de réunion). — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
127. Milomano. — Mahafa-jaza.	127. Une femme enceinte qui se baigne et nage. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
128. Manao raharaha be loatra. — Mahafa-jaza.	128. Une femme enceinte qui se fatigue au travail. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
129. Manongo-jozoro ny bevohoka. — Afa-jaza.	129. Une femme enceinte qui pince une tige de zozoro (roseau). — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
130. Maka hazandrano. — Mahafa-jaza.	130. Une femme enceinte qui pêche des animaux d'eau (poissons, crustacés, insectes, etc). — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
131. Mamotsotra vololon' ahitra. — Mahafa-jaza.	131. Une femme enceinte qui arrache en la faisant glisser dans les doigts la pousse d'un herbe verte. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort.)
132. Lanjaina alina. – Mahafa-jaza.	132. Une femme enceinte qui se fait porter en filanjana la nuit. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
133. Tairina. — id.	133. Une femme enceinte qui est prise d'une peur subite. — Avorte (accouche avant terme).
134. Mandingan-tatatra. — Mahafa-jaza.	134. Une femme enceinte qui saute un fossé. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
135. Manongotra vondrona. — Mahafa-jaza.	135. Une femme enceinte qui arrache du vondrona (roseau).— Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
136. Manaingaka vato. — Mahafa-jaza.	136. Une femme enceinte qui soulève une pierre. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).
137. Misotro toaka. – Mahafa-jaza.	137. Une femme enceinte qui boit du toaka (rhum indigène).—

Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

138. Mitsena rano mahery. — Mahafa-jaza.

138. Une femme enceinte qui va à la rencontre de l'eau de la circoncision. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

139. Bevohoka mampiteraka. — Mahafa-jaza.

139. Une femme enceinte qui prête son aide à un accouchement. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

140. Mandrombaka volon-jaza. — Mahafa-jaza.

140. Une femme enceinte qui saisit les cheveux (coupés) d'un enfant (dans la cérémonie de la première tonte). — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

141. Homan-kanina am-patan' olona. — Mahafa-jaza.

141. Une femme enceinte qui mange près du foyer dans une maison étrangère. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

142. Mihinana akohokely maty ankaranany. — Mahafa-jaza.

142. Une femme enceinte qui mange un poussin mort dans sa coquille. -- Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

143. Mianika tohatra. — id.

143. Une femme encente qui monte sur une échelle. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

144. Manasadika akanjo. — Mahafa-jaza.

144. Une femme enceinte qui met son lamba en écharpe (sur l'épaule). — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

145. Tsy mandona tokonana raha miditra am-paty. — Mahafa-jaza.

145. Une femme enceinte qui ne frappe pas du pied le seuil en entrant dans la maison d'un mort. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

146. Mantsaka rano vao mitsidik' andro. — Afa-jaza.

146. Une femme enceinte qui va puiser de l'eau à midi. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

147. Mantsaka rano vao takariva.— Afa-jaza.

147. Une femme enceinte qui va puiser de l'eau au jour tombant. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort)

148. Maniry manana. — Afa-jaza.

148. Une femme enceinte qui envie ce qu'elle a déjà. —

Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

149. Manahana raha misy bevohoka ao an-trano. — Afa-jaza.

149. Une femme enceinte qui reste sur le seuil de la maison d'une autre femme enceinte. — Avorte (accouche avant terme d'un enfant mort).

150. Manatsoaka hazondrano. — Mahafa-jaza.

150. Une femme enceinte qui cueille en les tirant des hazondrano (roseau). — Accouche avant terme.

151. Mitahiry rary tsy efa. — Tsy tonga volana ny zaza.

151. Une femme enceinte qui conserve des objets de vannerie inachevés. — Accouche avant terme.

152. Mandry raha voky. — Mahavotsotra.

152. Une femme enceinte qui se couche après le repas. — Accouche avant terme.

153. Mihomehy tsy tonga volana. — Tsy tonga volana ny zanany.

153. Une femme enceinte qui se moque d'une accouchement avant terme. — Accouche avant terme.

154. Misoron' afo manatrika. — Mahamaina ahitra.

154. Une femme enceinte qui attire le feu en se mettant en face. — Aura le placenta desséché.

155. Mitanin' andro miamboho. — Mahamaina ahitra.

155. Une femme enceinte qui reste le dos au soleil. — Aura le placenta desséché.

156. Mivoaka alina. — Seranindolo.

156. Une femme enceinte qui sort la nuit. — Est effleurée par les esprits (des andriana).

157. Mihinana ahitra miraikitra. — Mampiraikitra ahitra.

157. Une femme enceinte qui mange des herbes accolées. — Aura le placenta adhérent.

158. Mandika vahatra raha bevohoka. — Mampijanona ny zaza.

158. Une femme enceinte qui passe par-dessus des racines. — Retarde son accouchement.

159. Mandika voatavo. — Misadika ny tadim-poitran-jaza.

159. Une femme enceinte qui passe par dessus une citrouille. — Fait faire des circuits au cordon ombilical de l'enfant.

160. Misampin-droa. — Misadika ny tadim-poitran-jaza.

160. Une femme enceinte qui rejette son lamba sur les deux épaules successivement. — Fait faire des circuits au cordon ombilical de l'enfant

161. Mandika mahazaka. — Misadika ny tadim-poitran-jaza.

161. Une femme enceinte qui passe par-dessus une corde. — Fait faire des circuits au cordon ombilical de l'enfant.

162. Mananton-drano. — Tsy mampiteraka.

162. Une femme enceinte qui suspend un vase plein d'eau. — Retarde son accouchement.

163. Mivoaka tsy mihosotra arina kely. — Seranin-javatra.

163. Une femme enceinte qui sort la nuit sans enduire sa peau d'un peu de suie. — Est effleurée par les mauvais génies.

164. Mivoaka andron-dolo. — Mahaserana.

164. Une femme enceinte qui sort avant le lever du soleil. — Est victime des sortilèges.

165. Mandry maraina. — Ny andro iray no tsy toha.

165. Une femme enceinte qui reste couchée le matin. — Rend son accouchement pénible.

166. Tsy manao na inona na inona. — Ny andro iray no tsy toha.

166. Une femme enceinte qui reste oisive. — Rend son accouchement pénible.

167. Manantona fotsimbary. — Mampijanona ny zaza.

167. Une femme enceinte qui suspend du riz blanc. — Retarde l'accouchement.

168. Manao tanana ivoho. — Mampihahotra ny zaza.

168. Une femme enceinte qui met ses mains liées derrière le dos. — Retarde l'accouchement.

169. Mampiditra bokotra. — Mampijanona ny zaza.

169. Une femme enceinte qui boutonne ses vêtements. — Retarde l'accouchement.

170. Manahana am-baravarana. — Mampiahotra ny zaza.

170. Une femme enceinte qui se met sur le seuil de la porte. — Retarde l'accouchement.

171. Mamoaka afo anatin' ny herinandro. — Serana.

171. Une femme enceinte qui sort du feu (de la maison) dans la semaine qui précède l'accouchement. — Est victime des sortilèges.

172. Mandrindrina varavarana nefa miady mafy ny ao an-trano. — Mahamafy ny fiterahana.

172. Quelqu'un fermant violemment la porte d'une maison où l'accouchée est en travail. — Rend l'accouchement pénible.

173. Misatroka raha ho teraka. — Tsy mahavaky sarona.

173. Si le mari met son chapeau quand la femme va accoucher. — La poche ne crèvera pas.

174. Tsy mety ny mipetraka eo ambaravarana raha misy bevohoka ao an-trano. — Tsy latsaka ny zazakely.

174. Si quelqu'un s'accroupit à l'entrée de la maison où la femme est en train d'accoucher. — L'enfant ne sort pas.

175. Mipetraka ambony tokonana. — Mahasarotra ny fiterahana.

175. La femme enceinte qui s'accroupit sur le seuil. — Rend son accouchement pénible.

176. Mifafa trano mianatsimo raha bevohoka. — Idiran' ny mpamosavy.

176. La femme enceinte qui balaie la case en se dirigeant vers le Sud. — Fait entrer les sorciers.

177. Mandry maraina. — Maharaikitra ahitra.

177. La femme enceinte qui reste couchée le matin. — Aura le placenta adhérent.

178. Miteny eo am-piterahana. — Mampijanona ny zaza.

178. La femme enceinte qui parle en accouchant. — Rend l'accouchement pénible.

179. Mihinan-kanina Alakaosy. — Teraka Alakaosy.

179. La femme enceinte qui mange du riz dans le jour fady du mois d'alakaosy. — Accouchera le même jour d'alakaosy.

180. Mihinana hen' omby vavy maty miteraka. — Maty rehefa miteraka.

180. La femme enceinte qui mange de la viande d'une vache morte en vélant. — Mourra après son accouchement.

181. Mitsakotsako foana. — Maharaikitra ahitra.

181. La femme enceinte qui mange à tort et à travers. — A le placenta adhérent.

182. Manakaiky ny mpifana raha avy any an-tsaha. — Mahasembana ny zaza.

182. Si quelqu'un venant du jardin s'approche de l'accouchée qui se tient au chaud. — L'enfant tombe malade.

183. Raha mangatsiaka azon' ny sovoka ny mpifana. — Mahasembana ny zaza.

183. S'il fait froid et que la nouvelle accouchée éprouve un refroidissement. — L'enfant tombe malade.

184. Homana miankin-drindrina. — Mahasarotra ny fiterahana.

184. La femme enceinte qui mange en s'appuyant au mur. — Rend son accouchement pénible.

185. Homana vomanga miraikitra. — Mampiraikitra ny ahitra.

185. La femme enceinte qui mange des patates accolées. — Aura le placenta adhérent.

186. Misotro ronono. — Mamahanjaza an-kibo.

186. La femme enceinte qui boit du lait. — Aura un enfant trop gros (accouchement difficile).

187. Homana tsoka. — Mahabe-lelon-jaza.

187. La femme enceinte qui mange de la moëlle. — Aura un enfant morveux.

188. Mamono rano. — Mahasarotra ny fiterahana.

188. La femme enceinte qui travaille à la réparation d'une digue rompue. — Aura un accouchement laborieux.

189. Mietra raha mandry. — Mampisadika tadim-poitran-jaza.

189. La femme enceinte qui a l'habitude de se ceindre pour reposer. — Fait faire des circuits au cordon ombilical de l'enfant.

190. Manahona eo am-baravarana. — Manahona ny zaza.

190. La femme enceinte qui s'arrête sur la porte. — Retarde son accouchement.

191. Mahery mitsakotsako. — Tsy mahafaka andro.

191. La femme enceinte qui mastique trop ses aliments. — Ne sera pas délivrée au terme.

192. Raha mangatsiaka ny mpifana. — Arahin-javatra.

192. L'accouchée qui prend froid. — Sera suivie par les mauvais génies.

193. Mitanin' andro. — Mahamain--toerana.

194. Manesotra zava-mihantona. — Mahela ny fiterahana.

195. Manatona renirano. — Mahasarotra ny fiterahana.

196. Raha mipetraka eo ambony tolana rehefa ho teraka ilay bevohoka. — Mahaela fiterahana.

197. Torahana fatambary raha ratsianady ny bevohoka. — Tsy mampiady ny bevohoka.

198. Raha dikain'ny lehilahy misalaka. — Mampisadika tadimpoitran-jaza.

199. Miondan-tsalaka. — Mahabe tadim-poitran-jaza.

200. Sokafana ny zavatra misarona raha misy ho teraka. — Mahamora fiterahana.

201. Kapohina ny rambontsalaka ny bevohoka hiteraka (lehilahy no mikapoka). — Mampandeha ny zaza.

202. Apetraka ny zavatra mihantona. — Mahamora fiterahana.

203. Apetraka an-tany ny tanantsotro. — Mahamora fiterahana.

204. Raha tsy latsaka ny ahitra dia dikain' ny ray ny renin-jaza. — Mampilatsaka ny ahitra.

205. Donina fanoto ny rindrina. — Mahamora ny fiterahana.

206. Miseran' afo raha miditra ao

193. La femme enceinte qui s'expose au soleil. — Aura un accouchement sec (pénible).

194. La femme enceinte qui enlève des objets suspendus. — Retarde son accouchement.

195. La femme enceinte qui se dirige vers une rivière. — Aura un accouchement pénible.

196. La femme enceinte qui s'accroupit sur le cadre de la porte quand elle doit accoucher. — Retarde son accouchement.

197. Quand une femme enceinte est tourmentée du désir de se battre, il faut lancer contre elle la mesure à riz. — Cela l'empêche de chercher dispute.

198. Si un homme portant le salaka passe par dessus une femme enceinte. — Le cordon ombilical de l'enfant fera des circuits.

199. La femme enceinte qui se sert d'un salaka comme oreiller. — Augmente la grosseur du cordon ombilical de l'enfant.

200. Quand une femme va accoucher, si les assistants se couvrent la tête avec leur lamba. — L'accouchement est rendu facile.

201. Quand une femme va accoucher, si l'homme la frappe avec l'extrémité de son salaka. — L'enfant sort facilement.

202. Mettre à terre les objets accrochés aux murs. — Facilite l'accouchement.

203. Mettre à terre le porte-cuillères. — Facilite l'accouchement.

204. Si le placenta n'est pas évacué, le père de l'enfant passe par dessus la femme en couche. — Cela provoque l'évacuation.

205. Frapper les murs avec le pilon à riz. — Facilite l'accouchement.

206. Les gens qui entrent dans la

an-tranon' ny mpifana. — Andrao arahin-javatra.

maison d'une nouvelle accouchée doivent passer rapidement leur corps à la flamme. — De peur d'être suivis par les mauvais génies.

207. Mihinana hodi-javatra. — Mamindra amin' ny tarehin-jaza.

207. Si la femme enceinte mange la peau des aliments. — Celle-ci se reproduira sur la figure de son enfant.

208. Mihomehy sima. — Mahasima zaza.

208. Si la femme enceinte rit d'un bec de lièvre. — Son enfant aura le même mal.

209. Mihinana zavatra kambana. — Mahakamban-jaza.

209. Si la femme enceinte mange des aliments doubles (accolés). — Elle aura des jumeaux.

210. Mandriatra ravin-tsaonjo. — Mahasima zaza.

210. Si la femme enceinte déchire des feuilles de songe (arum). — Son enfant aura un bec de lièvre.

211. Mitondra fanilo alina. — Mahafotsy bobo ny zaza.

211. Si la femme enceinte porte une torche la nuit. — Son enfant sera albinos.

212. Mitohy sakay, na mamono azy an-joron-damba. — Mahamena ny zaza.

212. Enfile des grains de piment dans une ficelle ou les noue dans le coin de son lamba.— Son enfant sera rouge.

213. Mihomehy zaza na zavatra ratsy. — Manahaka an' iny ny zaza.

213. Si la femme enceinte se moque d'un enfant ou de tout objet de vilaine apparence. — Son enfant sera semblable à ce qui aura provoqué son rire.

214. Mihinana sakay. — Mangovibava ny zaza.

214. Si la femme enceinte mange du piment. — Son enfant aura la lèvre tremblante.

215. Mihinana vomanga. — Mamahy zaza.

215. Si la femme enceinte mange des patates. — Son enfant grossira dans le ventre.

216. Mihinana voaroisaka. — Mifindra amin' ny tavan-jaza.

216. Si la femme enceinte mange des mûres (de ronces). — Son enfant aura sur la face des taches semblables.

217. Mitsilany mandry. — Mahabe loha ny zaza.

217. Si la femme enceinte repose sur le dos. — Son enfant aura une grosse tête.

218. Mitalapetraka. — Mahabe zaza.

218. Si la femme enceinte s'asseoit sur ses jambes croisées. — Son enfant sera gros.

219. Mahery homan-tsira. — Mamahy zaza.

219. Si la femme enceinte mange trop de sel. — Son enfant grossira dans le ventre.

220. Mihinana tsindrahaka. — Mitsindrahaka ny tanan-jaza.

220. Si la femme enceinte mange des tsindrahaka (scorpion d'eau). — Son enfant aura les mains maladroites.

221. Mihinana tongo-borona. — Maharatsy ny tongotry ny zaza.

221. Si la femme enceinte mange des pattes d'oiseau. — Son enfant aura de vilains pieds.

222. Mihinana fon'akoho. — Mahasaro-po ny zaza.

222. Si la femme enceinte mange du cœur de poulet. — Son enfant sera coléreux.

223. Mihinana tongotr' akoho. — Mandany harena ny zaza.

223. Si la femme enceinte mange des pattes de poulet. — Son enfant dissipera son héritage.

224. Mihinana loha-voroña. — Maha-tsindohaina zaza.

224. Si la femme enceinte mange des têtes d'oiseaux. — Son enfant aura la teigne.

225. Mihinana tanam-poza. — Mahavozavoza ny tanan-jaza.

225. Si la femme enceinte mange des pattes de crabes. — Son enfant laissera tomber ce qu'il prendra dans ses mains.

226. Mihinana papango. — Mahafangalarina ny zaza.

226. Si la femme enceinte mange du papango. — Son enfant sera voleur.

227. Mihinana fody. — Mahatsaingoka ny zaza.

227. Si la femme enceinte mange du fody (*foudia Madagascariensis*). — Son enfant sera querelleur.

228. Mihinana tsindrahaka. — Tsy mahatafi-tena ny zaza.

228. Si la femme enceinte mange des tsindrahaka. — Son enfant n'aura pas de quoi se vêtir.

229. Mihinana sofin' ondry. — Saro-tahotra ny zaza.

229. Si la femme enceinte mange des oreilles de mouton. — Son enfant sera peureux.

230. Mipetraka ambony laona. — Mahabe loha-malemy zaza.

230. Si la femme enceinte s'asseoit sur le mortier à riz. — Son enfant aura une grande fontanelle.

231. Mitondra rano tapany. — Mahatevika ny lohan-jaza.

231. Si la femme enceinte porte une cruche à moitié pleine. — Son enfant aura des saignements de nez.

232. Mihinana tsintsina. — Mahahaolo loha ny zaza.

232. Si la femme enceinte mange du tsitsina (petit oiseau : *cisticola Madagascariensis*). — Son enfant sera sauvage (aura le regard fuyant).

233. Mihinana tararaka. — Mahabe maso ny zaza.

233. Si la femme enceinte mange du tararaha (sorte de hibou). — Son enfant aura de grands yeux ronds.

234. Mandika famaky. — Mahabingo ny zaza.

234. Si la femme enceinte passe par dessus une hache. — Son enfant sera bancal.

235. Mamono sakamalao an-jorondamba. — Mampisy kambo ny zaza.

235. Si la femme enceinte noue de gingembre dans le coin de son lamba. — Son enfant aura des loupes sur le corps.

236. Mamonosakayanjoron-damba. — Boramena ny zaza.

236. Si la femme enceinte noue du piment dans le coin de son lamba. — Son enfant sera tout rouge.

237. Mihinana amin' ny sotrobe. — Mahasima vava zaza.

237. Si la femme enceinte mange avec la cuillère à pot. — Son enfant aura la bouche large.

238. Mihinan-tsifotra. — Mahabori-bory zaza.

238. Si la femme enceinte mange des escargots d'eau. — Son enfant sera gros et court.

239. Mamaky ran-kena. — Mahasima zaza.

239. Si la femme enceinte casse du sang de bœuf caillé. — Son enfant aura un bec de lièvre.

240. Mihinana zanak' omby. — Mamindra amin' ny tarehin-jaza.

240. Si la femme enceinte mange du veau. — Son enfant aura des taches de même couleur sur la figure.

241. Mihinana voankazon-dandy. — Mamindra amin' ny tarehin-jaza.

241. Si la femme enceinte mange des mûres (de mûrier). — Son enfant aura des taches de même couleur sur la figure.

242. Mihinana mangahazo kambana. — Mahery vintana ny zaza.

242. Si la femme enceinte mange du manioc double (accolé). — Son enfant, par la force de son destin, causera la mort de ses parents.

243. Mihinana menamaso. — Mahakely fingo-jaza.

243. Si la femme enceinte mange du menamaso (oiseau d'eau : *erythroxyium intidulum*). — Son enfant n'aura pas de mollets.

244. Mihinana vivy. — Mikopalapala ny tongo-jaza.

244. Si la femme enceinte mange du vivy (grèbe : *podiceps minor*). — Son enfant aura la démarche de travers.

245. Mihinana oron' omby. — Mahasima zaza.

245. Si la femme enceinte mange du museau de bœuf. — Son enfant aura un bec de lièvre.

246. Mihinana vavan-kisoa.—Songa molotra ny zaza.

246. Si la femme enceinte mange du museau de porc. — Son enfant aura la lèvre supérieure retroussée.

247. Mangala-boatavo. — Mahamoana zaza.

247. Si la femme enceinte vole des citrouilles. — Son enfant sera muet.

248. Mangalatra horirika. — Mahakary fiaina ny zaza.

248. Si la femme enceinte vole des horirika (sorte d'arum). — Son enfant aura un caractère de coquin.

49. Mihinana sakamalao natao an-

249. Si la femme enceinte mange

tsalaka. — Enin-drantsana ny zaza.

du gingembre conservé dans un salaka. — Son enfant aura six doigts.

250\. Mibata vilany foana. — Mahamoana zaza.

250\. Si la femme enceinte soulève une marmite vide. — Son enfant sera muet.

251\. Mitondra rano mifanongoa. — Mahakamban-jaza.

251\. Si la femme enceinte porte deux cruches placées l'une sur l'autre. — Elle aura des jumeaux.

252\. Mihinana hanina kambana. — Mampiteraka kambana.

252\. Si la femme enceinte mange des mets doubles (accolés). — Elle accouchera de jumeaux.

253\. Manome ny tadim-poitran-jaza hohanin' ny omby. — Mankararin' ny tety ny zaza.

253\. Donner le cordon ombilical à manger aux bœufs. — Donne la syphilis (tety) à l'enfant.

254\. Mihinana ravim-bomanga. — Marary kibo ny zaza.

254\. Si la femme enceinte mange des feuilles de patates. – Son enfant aura mal au ventre.

255\. Mihinana sakay. — Mena dia mena ny fivalanan-jaza.

255\. Si la femme enceinte mange du piment. — Son enfant aura des selles rouges.

256\. Mandray zaza tsy miseran' afo raha avy any an-tsaha. — Mahaserana.

256\. Si l'enfant est pris dans les mains par des gens venant du dehors qui ne se sont pas purifiés au feu. — Il subira des maléfices (tombera malade).

257\. Mipetraka ambony bozaka. — Mahabe tavony.

257\. Si la femme enceinte s'asseoit sur l'herbe. — La poche sera augmentée.

258\. Tsy manome fanjaitra ny renin-jaza. — Mahajamba zaza.

258\. Si on donne des aiguilles à la sage-femme. — L'enfant ne sera pas aveugle.

259\. Tsy manome vola ny renin-jaza. — Mahafarofy zaza.

259\. Si on donne de l'argent à la sage-femme. — L'enfant ne sera pas maladif.

260\. Mitaina tsilo ny bevohoka. — Mahafoizina ny zaza.

260\. Si la femme enceinte fait brûler du cactus. — Son enfant sera susceptible.

261\. Raha miady amin' ny olona ratsy endrika ny bevohoka. — Manahaka an' iny ny zaza.

261\. Si la femme enceinte se dispute avec quelqu'un de vilaine figure. — Son enfant sera semblable à celui-ci.

262\. Mandika fanoto. — Mampivadika ny tongo-jaza.

262\. Si la femme enceinte passe par dessus un pilon à riz. — Son enfant aura la plante du pied de travers.

263\. Mizaha hao tsy valian' ila. — Mahasola.

263\. Si la femme enceinte cherche ses poux d'un seul côté de la tête. — Son enfant sera chauve.

264. Manentsina vazan-trano.—Mahasima zaza.

264. Si la femme enceinte bouche l'espace entre le toit et les murs. — Son enfant aura un bec de lièvre.

265 Mihomehy moana. — Mahamoana zaza.

265. Si la femme enceinte se moque d'un muet. — Son enfant sera muet.

266. Mihomehy mondry. — Mahamondry zaza.

266. Si la femme enceinte se moque d'une personne ayant les doigts coupés. — Son enfant sera de même.

267. Mihomehy sima. — Mahasima zaza.

267. Si la femme enceinte se moque d'un bec de lièvre. — Son enfant sera de même.

268. Mihomehy marenina. — Maharenina ny zaza.

268. Si la femme enceinte se moque d'une personne sourde. — Son enfant sera de même.

269. Mitaiza zaza teraka Alakaosy. – Mahery vintana ny zaza hateraka.

269. Si la femme enceinte prend soin d'un enfant né le jour d'Alakaosy. — Son propre enfant aura un destin fort (causera la mort des parents).

270. Mihomehy adala. — Mahadala zaza.

270. Si la femme enceinte se moque d'un fou. — Son enfant sera fou.

271. Mikapoka vehivavy amin' ny lohany. – Mahatsindohaina ny zaza.

271. Frapper une femme enceinte sur la tête. - Donne la teigne à l'enfant.

272. Mifafa trano alina raha bevohoka. – Maharava harena.

272. Si la femme enceinte balaie la maison la nuit. — Elle détruit sa fortune.

273. Mibata moana. — Mahamoana zaza.

273. Si une femme enceinte porte dans les mains un enfant muet. — Son propre enfant sera muet.

274. Mijery ankizy mihorirana. — Mahanjola zaza.

274. Si une femme enceinte regarde un enfant qui dort sur le coté. – Son propre enfant louchera.

275. Manome tsifoifoy. — Maharaiki-dela zaza.

275. Si une femme enceinte donne pour reprendre. — Son enfant aura la prononciation grasseyante.

276. Mamaky ravin-tsaonjo. — Mahasima zaza.

276. Si une femme enceinte brise des feuilles de songe (arum). — Son enfant aura un bec de lièvre.

277. Mihinana atody. — Miraikitra amin' ny zaza.

277. Si une femme enceinte mange des œufs. – Son enfant aura des taches semblables.

278. Mamono anana an-damba. — Miraikitra amin' ny zaza.

278. Si une femme enceinte enferme des légumes dans son

lamba. — Son enfant aura des taches semblables.

279. Mihinana hanim-py. — Mahabe vain-jaza.

279. Si une femme enceinte ne mange que des mets délicats. Son enfant aura beaucoup d'abcès.

280. Mihinana vary mangatsiaka. — Mahabe vain-jaza.

280. Si une femme enceinte mange du riz froid. — Son enfant aura beaucoup d'abcès.

281. Misambotra saka. — Mahasakasaka zaza (fiainany).

281. Si une femme enceinte emprunte un chat. — Son enfant sera enclin à dérober.

282. Misotro ro. — Mahamena ny volon-jaza.

282. Si une femme enceinte boit du bouillon. — Son enfant aura les cheveux rouges.

283. Mihinana lohan-kisoa. — Tia tondro-molotra ny zaza.

283. Si une femme enceinte mange de la tête de porc. — Son enfant sera porté à indiquer avec les lèvres.

284. Manapaka kitay hazo. — Mahabingo zaza.

284. Si une femme enceinte casse du bois à brûler. — Son enfant sera bancal.

285. Manakira ravin-tsaonjo. — Maharatsy zaza.

285. Si une femme enceinte enlève les côtes des feuilles de songe. — Son enfant sera vilain.

286. Mamono ravin-tsaonjo an-damba. — Ratsy ny zanany raha lahy.

286. Si une femme enceinte enferme des feuilles de songe dans son lamba. — Son enfant sera vilain si c'est un homme.

287. Mibata laona. — Mahabe tratra ny zaza.

287. Si une femme enceinte porte dans les mains un mortier à riz. — Son enfant aura une grosse poitrine.

288. Mihinana anana raha vao teraka. — Mahabe tambavy.

288. Si la femme qui vient d'accoucher mange des légumes. — Son enfant aura le tambavy (diarrhée verte ?).

289. Mihinan-tsira. — Mahabe vahan-jaza.

289. Si la femme enceinte mange du sel. — Elle augmente les dimensions du corps de l'enfant.

290. Misafo-tena raha homan' amalona. — Mipetaka amin' ny zaza.

290. Si la femme enceinte se frotte le corps en mangeant de l'anguille. — L'enfant aura des taches semblables.

291. Misafo-tena raha homana toho. — Mipetaka amin' ny zaza.

291. Si la femme enceinte se frotte le corps en mangeant des toho (petits poissons). — L'enfant aura des taches semblables.

Misafo-tena raha homana zanak'omby. — Mipetaka amin' ny zaza.

292. Si la femme enceinte se frotte le corps en mangeant du veau. — L'enfant aura des taches semblables.

293. Mihinana vary sosoa. — Mahabe vahan-jaza.

293. Si la femme enceinte mange du riz en soupe. — Elle augmente les dimensions du corps de l'enfant.

294. Milafi-damba raha misy teraka. — Mahafarofy zaza.

294. Si quelqu'un s'asseoit sur son lamba au lieu de le relever dans la maison d'une femme qui accouche. — L'enfant sera maladif.

295. Raha jerena ny lohan' ny zaza raha vao teraka. — Mahanjola azy.

295. Si quelqu'un regarde la tête de l'enfant qui vient d'être accouché. — Cet enfant louchera.

296. Mifanongoa ny tongotra. — Mifanongoa ny tongo-jaza.

296. Si une femme enceinte croise les jambes. — Son enfant aura les jambes croisées.

297. Homam-boatavo. — Mahakely ny volon-jaza.

297. Si une femme enceinte mange de la citrouille. — Son enfant aura peu de cheveux.

298. Mahery homana horirika. — Mahabe farasisa.

298. Si une femme enceinte mange beaucoup de horirika (arum). — Son enfant aura des accidents syphilitiques (farasisa).

299. Mihomehy fotsy maso. — Fotsy maso ny zanany.

299. Si une femme enceinte se moque d'une personne qui a les yeux blancs. — Son enfant sera de même.

300. Misafosafo tarehy. — Mampisy mpanda ny zaza.

300. Si une femme enceinte se frotte la figure. — Son enfant aura des taches foncées sur la figure.

301. Homan-dranom-bary mbola tsy masaka. — Tsy tonga volana ny zaza.

301. Si une femme enceinte mange de l'eau de riz insuffisamment cuit. — Son enfant n'arrivera pas à terme.

302. Manoroka tanan-jaza. — Mahafangatahana ny zaza.

302. Si la femme enceinte embrasse la main d'un enfant. — Son enfant sera enclin à tout demander.

303. Miherikerika raha mitondra ny tranon-jaza. — Mahanjola azy.

303. Si celle qui emporte la poche de l'enfant regarde çà et là. — L'enfant louchera.

304. Mitongilam-pitoerana. — Tonga am-potope ny zaza.

304. Si la femme enceinte, en s'asseyant, prend une position inclinée. — L'enfant vien au haut de la cuisse.

305. Mitono tongo-tsaka. — Mahasakasaka zaza.

305. Si la femme enceinte fait rôtir au feu des pattes de chat. — Son enfant sera enclin à dérober.

306. Homan-javatra mamy. — Mahatambaviana zaza.

306. Si la femme enceinte mange des mets sucrés. — L'enfant aura le tambavy (diarrhée verte).

307. Mitranga lela amin-jaza. — Mahabada lela zaza.	307. Si la femme enceinte montre la langue à un enfant. — Son enfant sera bègue.
308. Manome zavatra iray ho an' olona. — Mahatoka-maso ny zaza.	308. Si la femme enceinte offre une seule chose (et non deux) aux autres. — Son enfant sera borgne.
309. Homan-kanina be sira. — Mahadonga zaza.	309. Si la femme enceinte mange des mets trop salés. — Elle rend son enfant dodu.
310. Mihomehy zaza sampona. — Sampona ny zanany.	310. Si la femme enceinte se moque d'un (enfant) monstre. — Son enfant sera monstre aussi.
311. Mifanolotra atody. — Mampisy atody amin' ny zaza.	311. Si la femme enceinte reçoit ou donne des œufs (de la main à la main). — Son enfant aura des taches semblables.
312. Mihinana zanak' omby. — Mampisy volo amin' ny hodi-jaza.	312. Si la femme enceinte mange du veau. — Sons enfant aura des poils sur la peau.
313. Mihinana lelan' omby. — Mampisy lelan' omby ny zaza.	313. Si la femme enceinte mange de la langue de bœuf. — Son enfant aura une langue de bœuf sur le corps.
314. Mihinana hena avy amin' ny mpamora. — Lahy ny zaza.	314. Si la femme enceinte mange de la viande de (qui lui été donnée par) l'homme qui circoncit. — Son enfant sera un garçon.
315. Bevohoka manipy fanoto. — Mahanjola zaza.	315. Si la femme enceinte jette le pilon à riz. — Son enfant louchera.
316. Mitsoka volotara raha misy teraka. — Mahasarotry ny olotra.	316. Si quelqu'un souffle dans un volotara (roseau) pendant un accouchement. — L'enfant aura des maux de dents.
317. Raisin' ny bevohoka ny kofafa raha ho teraka Alahamady izy. — Mahery vintana ny zaza.	317. Si la femme enceinte qui va accoucher dans le mois d'Alahamady prend un balai. — Son enfant aura un destin fort.
318. Ny hoteraka Alahamady tsy mandray lavenona. — Ambony vintana ny zaza.	318. Si la femmme enceinte qui va accoucher dans le mois d'Alahamady prend (dans ses mains) des cendres. — Son enfant aura un destin fort.
319. Teraka Adaoro, anaovana trano kely ho dorana. — Andrao may trano rehefa lehibe.	319. Toute personne accouchant dans le mois d'Adaoro doit faire une petite case et la brûler. — De peur que la case ne soit incendiée quand l'enfant sera grand.

320. Omena ny omby ny foitran-jaza. — Tsy hahafarofy zaza.

321. Hitsahina ny ankihiben-tongotra ny foitran-jaza raha mivonto. — Tsy mampivonto azy.

322. Anariana kely ny nono. — Tsy hankarary zaza.

323. Ahohoka amin' ny sahafa raha teraka Alakaosy. — Mandratra ny vintan-drainy.

324. Hitsahin'ny omby raha teraka Alakaosy. — Andrao mandratra ny vintan-drainy.

325. Bevohoka manitsaka voatavo. — Tsy mahavanom-boa ilay voatavo.

326. Bevohoka mitari-bato. — Manapaka mahazaka.

327. Bevohoka manato landy. — Tsy mandaitra ny nato.

Ny ankizy madinika

328. Mijery fitaratra mbola tsy lahy (mbola tsy voafora). — Mahasaro-pery raha forana.

329. Misalaka mbola tsy lahy. — Mahasaro-pery raha forana.

330. Miditra am-paty. — Mamoy fo.

331. Mijery didiam-poitra. — Mamoy fo.

332. Misatroka. — Mandratra azy raha didiana.

320. Si on donne aux bœufs le cordon ombilical de l'enfant. — Celui-ci ne sera pas maladif.

321. Quand le nombril de l'enfant enfle, il faut le presser avec le pouce du pied. — Cela l'empêche de gonfler.

322. Presser le sein (avant d'allaiter) pour en faire sortir un peu de lait. — Empêche que l'enfant ne soit malade.

323. Il faut noyer l'enfant né dans le mois d'Alakaosy dans le van à riz. — De peur qu'il ne brise le destin de ses parents.

324. Il faut exposer aux pieds des bœufs l'enfant né dans le mois d'Alakaosy. — De peur qu'il ne brise le destin de ses parents.

325. Si une femme enceinte passe par dessus une citrouille. — La citrouille ne peut fructifier.

326. Si une femme enceinte traîne une pierre de tombeau. — Elle fait casser la corde.

327. Si une femme enceinte teint de la soie avec du nato. — La couleur n'adhère pas.

Les petits enfants

328. L'enfant qui se regarde dans une glace avant d'être un homme (avant la circoncision). — Aura une mauvaise plaie quand on le circoncira.

329. L'enfant qui porte un salaka avant d'être un homme. — Aura une mauvaise plaie quand on le circoncira.

330. L'enfant qui entre dans la maison d'un mort avant d'être un homme. — Sera un désespéré.

331. L'enfant qui regarde une circoncision avant d'être un homme. — Sera un désespéré.

332. L'enfant qui porte un chapeau avant d'être un homme. —

333. Ambanam-by. — Tonga farofy.

334. Mitahiry voatavo tsy loaka antrano (raha mbola zazabodo). — Mahamoana ilay zaza.

335. Mampifandray tanana ny zaza. — Mahamoana ilay zaza.

336. Raha homana atody. — Mahamoana ilay zaza.

337. Raha homana lamokan' atody ny ankizy. — Tsy vanona.

338. Raha zehena ny ankizy. — Tsy mitombo.

339. Raha anofam-bary ny ankizy. — Tsy mitombo.

340. Mampandro zaza tsy misy ariandro. — Mahabe aretina.

341. Mampilalao fatambary zaza. — Mahavotsa azy.

342. Mampilalao sotro zaza. — Mira tay izy.

343. Mamerina hetin-jaza. — Mahafarofy azy.

344. Manety zaza ka ny havia no hetezana aloha. — Mahafarofy azy.

345. Raha mijery biby vonoina ny zaza. — Tsy antra ain-javatra.

346. Manao zaza hoe : botrabotra. — Mahafarofy azy.

347. Mihinana fen'akoho tsy anombinana. — Mitondra fahoriana irery.

348. Pehin-doha. — Tsindohaina.

Sera blessé dans la circoncision.

333. L'enfant qui est menacé d'être frappé avec un objet en fer. — Sera maladif.

334. Si les parents conservent une courge non percée chez eux quand leur enfant est encore tout petit (ne parle pas). — L'enfant sera muet.

335. Si deux enfants, ne parlant pas encore, se tendent la main. — Ils seront muets.

336. Si l'enfant qui ne parle pas encore mange des œufs. — Il sera muet.

337. Si les enfants mangent des œufs restés stériles. — Les œufs de la prochaine couvée seront couvis.

338. Les enfants dont on mesure la taille. — Ne grandissent pas.

339. Les enfants près desquels on vanne le riz. — Ne grandissent pas.

340. Si on baigne l'enfant sans mettre de l'ariandro (plante) dans l'eau. — Il aura beaucoup de maladies.

341 Si on laisse jouer l'enfant avec la mesure à riz. — Il sera lent à marcher.

342. Si on laisse jouer l'enfant avec une cuillère. — Il jouera avec des excréments.

343. S'y prendre à plusieurs fois pour couper les cheveux d'un enfant. — Le rend maladif.

344. Couper les cheveux de l'enfant en commençant par la gauche. — Le rend maladif.

345. Si l'enfant regarde tuer un animal. — Il ne respectera pas la vie des êtres.

346. Dire d'un enfant qu'il est gros et dodu. — Le rend maladif.

347. Si l'enfant mange une cuisse de poulet sans que les parents y goûtent. — L'enfant seul sera malheureux.

348. Frapper un enfant sur la tête. — Lui donne la teigne.

349. Miombom-bary amin' ny lehibe. — Maty tanora.	349. Si l'enfant mange le riz dans la même assiette que les parents. — Il mourra jeune.
350. Homan-tain' orana. — Tsy mitombo.	350. Si l'enfant mange des intestins d'écrevisses. — Il ne grandit pas.
351. Homana atin-kena. – Lo nify.	351. Si l'enfant mange du foie. — Ses dents se gâtent.
352. Mivoky siramamy. — Tambaviana.	352. Si l'enfant mange trop de sucre. — Il sera malade du tambavy (diarrhée verte).
353. Hetezan' olona maty ray. — Ho tonga kamboty.	353. Si une personne ayant perdu son père coupe les cheveux de l'enfant. — Il sera orphelin.
354. Tsidihin' olona ngita volo raha mihety. — Tonga ngita volo.	354. Si une personne à cheveux crépus met la tête à la fenêtre pendant qu'on coupe les cheveux de l'enfant. — L'enfant aura les cheveux crépus.
355. Misotro ranovola. — Mahafotsy volo.	355. L'enfant qui boit de l'eau cuite après le riz (ranovola). — Aura des cheveux blancs avant l'âge.
356. Miditra am-pasana. — Malady afa-nify.	356. L'enfant qui entre dans un tombeau. — Perd ses dents de bonne heure.
357. Manasa tanana amin' ny savony. — Mahafotsy tanana.	357. L'enfant qui lave ses mains avec du savon. — Aura les mains blanches.
358. Manasa loha amin' ny savony. — Mahafotsy volo.	358. L'enfant qui lave sa tête avec du savon. — Aura les cheveux blancs.
359. Manasa tava miendaka amin' ny savony. — Mampisy panda.	359. L'enfant qui lave sa figure après un coup de soleil. — Aura des taches sur la figure.
360. Mifandrora. — Mampisy anakandroana.	360. Les enfants qui jouent à se cracher l'un sur l'autre. — Auront des dartres.
361. Manolo-kanina ny zokiny alohan' ny zandriny. — Mahabotry ny zandriny.	361. Donner de la nourriture à l'aîné avant le cadet. — Empêche la croissance du cadet.
362. Mamboly hazo. — Maty haingana.	362. L'enfant qui plante des arbres. — Mourra rapidement.
363. Mitoto tany. — Mahafaty renibe.	363. L'enfant qui pilonne de la terre. — Cause la mort de sa grand'mère.
364. Orokorohana. — Mararin' ny sery.	364. Embrasser fréquemment et violemment l'enfant. — Lui donne du rhume.
365. Ampilalaovina ranon-taretra. — Hatenina.	365. L'enfant qui joue avec la sève de l'aloès (à fibres). — Aura la gale.

366. Mihinana voangivy. – Mahavotsy.

367. Mihinana voampo. — Mahavotsy.

368. Milalao tanimanga. — Hatenina.

369. Milalao fompotra. — Hatenina.

370. Milalao fotaka. — Mahavakivaky ny tongony.

371. Arenin-doha raha mbola tsy ampy iray volana. — Mahatailana ny zaza.

372. Ampihinanina sahobakaka. — Mampidrahodraho azy.

373. Vokisana nofon-kena. — Be kankana.

374. Raha omena ny ondry ny tadim-poitrany. — Mahay vava.

375. Raha omena ny omby maty anaka ny tadim-poitrany. — Mararin' ny tety ny zaza.

376. Raotina fandraotra ny lohany. — Be angadrano.

377. Iverenan-kety. — Maditra.

378. Ampilalaovina lovia. — Miratay.

379. Torahana fitsongoananana. — Moana.

380. Entina mivoaka maraina. — Azon' ny voronambo.

381. Ampilalaovina voanantsindrana. — Vakivaky tongotra.

382. Ampidirina am-paty. — Mivadi-po ka maty.

383. Mihinana zava-manta. — Mararin' ny harokaty.

366. L'enfant qui mange des graines d'angivy (solanés). — Aura des verrues.

367. L'enfant qui mange des graines de voampo (solanées). — Aura des verrues.

368. L'enfant qui joue avec de l'argile. — Aura la gale.

369. L'enfant qui joue avec la tourbe. — Aura la gale.

370. L'enfant qui joue avec la boue. Aura la peau des pieds fendillée.

371. Si on place l'enfant la tête verticale avant qu'il ait un mois. — Il aura la tête penchée.

372. Faire manger de la grosse grenouille (sahobakaka) à l'enfant. — Le rend bêta.

373. Faire manger beaucoup de viande (sans graisse) à l'enfant. — Lui donne des vers.

374. L'enfant dont le cordon aura été donné aux moutons. — Parlera à tort et à travers.

375. L'enfant dont le cordon aura été donné à une vache dont le veau sera mort. — Sera malade de la syphilis (tety).

376. L'enfant qu'on peignera avec un petit balai de joncs. — Aura beaucoup de pellicules.

377. L'enfant dont on coupe les cheveux en repassant plusieurs fois sur la même place. — Sera têtu.

378. L'enfant qui joue avec des assiettes. — Jouera avec des excréments.

379. L'enfant contre lequel on lance la sobika à cueillir les légumes. — Sera muet.

380. L'enfant qu'on sort le matin. — Prend la maladie du voronambo (méningite ?).

381. L'enfant qui joue avec des voanantsindrana (physalis peruviana). — Aura la peau des pieds fendillée.

382. L'enfant qu'on fait entrer près d'un mort. — Aura les sens retournés et mourra.

383. L'enfant qui mange des viandes crues ou des fruits

384. Ampitahorina. — Manonofy ratsy.

385. Manjehy tena. — Tsy mitombo.

386. Misafo tarehy raha tsemboka. — Mahabe mony.

387. Raha torahana fatambary ny ankizy. — Mahaosa azy.

388. Raha torahana soitrafo ny ankizy. — Maditra.

389. Mifandronjon-doha. — Mankararin' ny tsindohaina.

390. Mijery volana nefa osa ray. — Mahareraka ilay zaza mijery.

391. Mahasasa ny fivalanan-jazakely amin' ny akanjony etc. — Mankarary ny kibony.

392. Raha itrangana lela ny zaza. — Mahaosa azy.

393. Raha ampisotroina rano amin' ny fitsingerenan' ny andro nahateravy ny ankizy. — Mahafarofy zaza.

394. Homana orana. — Adaladala vava.

395. Raha atao hoe : matavy ny ankizy. — Dia maty.

396. Atao antsangory. — Sarotra forana.

397. Raha manary ny nifiny vao nifona eny amin' ny tany ny ankizy madinika. — Tsy maniry ny nify.

398. Mitranga lela raha mbola tsy maniry ny nifiny nifona. — Tsy maniry intsony.

399. Mijery loa-bary. — Sarotra an-kanina.

400. Raha atao hoe tsara tarehy. — Mahafarofy azy.

verts. — Sera malade du arokaty (maladie des intestins).

384. L'enfant qu'on effraie. — A de mauvais rêves.

385. L'enfant qui mesure sa taille. — Ne grandit pas.

386. L'enfant qui passe sa main sur la figure quand il transpire. Aura des boutons sur la figure.

387. Si on lance la mesure à riz contre un enfant. — Il sera faible.

388. Si on frappe l'enfant avec le tisonnier. — Il sera têtu.

389. Si deux enfants se poussent réciproquement la tête. — Ils auront la teigne.

390. Si l'enfant qui a un père affaibli regarde la lune. — Il sera faible lui aussi.

391. On ne doit pas laver de suite le vêtement souillé par un enfant. — De peur de donner le mal de ventre à l'enfant.

392. Montrer la langue à un enfant. — Lui donne une mauvaise prononciation.

393. Faire boire de l'eau à l'enfant le jour anniversaire de sa naissance après une semaine. — Le rend maladif.

394. Si l'enfant mange des écrevisses. — Il s'exprimera difficilement.

395. Dire d'un enfant qu'il est gros. — Le fait mourir.

396. Porter l'enfant sur l'épaule. — Rendra la circoncision pénible.

397. Si l'enfant jette par terre une dent de lait tombée. — Elle ne repoussera plus.

398. Si l'enfant passe sa langue sur la place des dents de lait tombées avant qu'elles ne repoussent. — Elles ne repousseront plus.

399. Si l'enfant regarde servir le riz. — Il sera gourmand.

400. Dire d'un enfant qu'il a une jolie figure. — Le rend maladif.

401. Tsy mivoaka maty masoandro ny mpitaiza. — Fa arahindolo.

402. Mikasika nify ny ankizy raha avy mandray zavatra maloto. — Mahabanga tanora.

403. Mihinana akondro manta raha mbola tsy nifo-nify. — Lanin' ny angaty ny nifiny.

404. Raha ampijoroina ny zaza mbola tsy mandeha. — Mahabingo azy.

405. Mihaotra amin' ny kofafa. — Mankarary azy.

406. Miditra am-pasana. — Maty tanora na manonofy ratsy.

407. Miara-mipetraka ambony laona. — Mahafohy andro.

408. Apetraka eo ambony lohalika. — Lava nify.

409. Raha omena ny soavaly ny foitran-jaza. — Miridiridy izy rehefa lehibe.

410. Ampizahana fitaratra rehefa voahety. — Maditra.

411 Orohana ny sofiny. — Mampaharenina azy.

412. Alana takariva ny hohony. — Mampahadaladala azy.

413. Hetezana raha vao 5 volana noho midina. — Mahabe farasisa.

414. Dikaina ny ankizy. — Tsy mitombo.

415. Manome kaohi-dronono ny zaza. — Mahakisina azy.

416. Manome voanosivato ny zaza. — Mahaditra azy.

417. Mikiakiaka eo amin' ny sofinjaza. — Maharenina azy.

418. Homa-mandry. — Mahaosa ray.

401. Si la mère qui soigne son enfant sort après le coucher du soleil. — Elle sera suivie par les esprits.

402. Si l'enfant se nettoie les dents (avec les doigts) après avoir pris quelque chose de sale. — Il sera brèche-dents de bonne heure.

403. Si l'enfant mange des bananes vertes avant d'avoir ses secondes dents. — Il perdra l'émail de celles-ci.

404. Mettre l'enfant sur ses pieds avant qu'il ne marche. — Le rend bancal.

405. Gratter l'enfant avec le balai. — Le rend malade.

406. Si l'enfant entre dans un tombeau. — Il mourra jeune ou fera de mauvais rêves.

407. Deux enfants qui s'asseoient ensemble sur le mortier à riz. — Raccourcissent leur vie.

408. Mettre l'enfant sur ses genoux. — Lui donne de longues dents.

409. L'enfant dont le cordon aura été jeté aux chevaux. — Aura la démarche raide.

410. Présenter un miroir à l'enfant dont on vient de couper les cheveux. — Le rend têtu.

411. Embrasser les oreilles de l'enfant. — Le rend sourd.

412. Lui couper les ongles à la tombée de la nuit. — Le rend étourdi.

413. Lui couper les cheveux à 5 mois ou avant. — Lui donne la farasisa (syphilis).

414. Passer par dessus un enfant. — L'empêche de grandir.

415. Donner à l'enfant le lait qui s'est attaché (dans la marmite). — Le rend indolent.

416. Donner à l'enfant un voanosivato (insecte). — Le rend têtu.

417. Crier dans l'oreille d'un enfant. — Le rend sourd.

418. Si l'enfant mange couché. — Il affaiblit son père.

419. Manatsongoloka zaza. — Azon' ny tsitongandronono izy.	419. Si l'enfant dort la tête trop basse. — Il aura le mal d'oreilles (otite externe purulente).
420. Manome zava-mamy ny zaza. — Mahabe kankana azy.	420. Si l'enfant mange des choses sucrées. — Il aura des vers.
421. Manipa-drindrina. — Mahafaty ray.	421. Si l'enfant frappe du pied les murs. — Son père mourra.
422. Omena haranan' akoho ny ankizy. — Mararin' ny tety.	422. Donner à l'enfant du gésier de poulet. — Lui donne la syphilis (tety).
423. Manaikitra fantàka. — Mararin' ny olitra.	423. Si l'enfant mordille du fantaka. —Il aura des maux de dents.
424. Mampijery fitaratra ny ankizy. — Mahajamba azy.	424. Faire voir une glace à un petit enfant. — Le rend aveugle.
425. Raha apetraka ao anaty sobiky ny ankizy. — Mievona.	425. Mettre l'enfant dans une sobika. — Lui donne des éternuements.
426. Raha lalaovin' ny ankizy ny tandroho. — Tsy mahazo trondro.	426. Un tandroho (panier à pêche) qui aura servi de jouet aux enfants. — Ne prendra plus de poissons.
427. Raha mitango lalitra. — Mahadidy maso.	427. Si l'enfant enlève les pattes et les ailes à une mouche. — Il aura les yeux chassieux.
428. Homan-tsira nyankizy. — Bongo maso.	428. Si l'enfant mange trop de sel. — Il aura les yeux gros (enflés).
429. Tsentsefina ny tanan-jaza raha handeha lavitra rainy. — Andrao malahelo ny zaza.	429. Avant de partir en voyage, le père doit sucer la main de l'enfant. - Pour l'empêcher d'être malheureux.
430. Raha tongorana ny zaza. — Tonga votsa.	430. Saisir la jambe de l'enfant. — L'empêche d'apprendre à marcher.
431. Raha ongotana ny volo fotsy amin' ny zaza. — Mitombo.	431. Enlever les cheveux blancs que peut avoir un enfant. — En multiplie le nombre.
432. Raha homan kanina ambony toko ny zazavavy. — Tsy mahazo vady.	432. La petite fille qui mange des aliments déposés sur le toko (les pierres du foyer). — N'aura pas de mari.
433. Mamelona ny zaza teraka Alakaosy. — Manoto ray amandreny.	433. Nourrir un enfant né dans le mois d'Alakaosy. — Cause la mort des parents.
434. Mihinam-body akoho. — Ma hakizo fara.	434. L'enfant qui mange le croupion de poulet. — Aura des enfants malheureux.
435. Kely aharo volo (zazavavy kely). — Kely antitra.	435. Si une petite fille est coiffée comme une femme. — Elle restera petite dans sa vieillesse.
436. Raha kibokiboina ny ankizy. — Tambaviana.	436. Chatouiller un enfant. — Lui donne le tambavy.

437. Mamaky vilanin-jaza. — Mahafarofy azy.

437. Casser la marmite où bout l'eau du bain de l'enfant. — Le rend maladif.

438. Manitsa-bari-masaka. — Mahabe farasisa.

438. Si l'enfant marche sur du riz cuit. — Il aura beaucoup de farasisa.

439. Milalao voantsilo. — Mahafotsy maso.

439. Si l'enfant joue avec des graines de plantes épineuses. — Il aura les yeux blancs (borgne).

Ny famorana

La circoncision

440. Ny tsy mifaditra ahitra raha hamora. — Maratra ny zaza.

440. On doit jeter de l'herbe (comme expiation) avant la circoncision. — Pour empêcher l'enfant d'être blessé.

441. Raha miray fandriana ny renin-jaza. — Maratra ny zaza.

441. Les femmes appelées mères de l'enfant doivent faire lit à part avant la circoncision. — Pour empêcher l'enfant d'être blessé.

442. Raha mahandro hanina ny vehivavy. — Maratra ny zaza.

442. Les femmes ne doivent pas faire cuire d'aliments avant la circoncision. — Pour empêcher l'enfant d'être blessé.

443. Raha mifampiarahaba ny vehivavy. — Maratra ny zaza.

443. Les femmes ne doivent pas se faire des salutations avant la circoncision. — Pour empêcher l'enfant d'être blessé.

444. Raha mandika hanin-jaza. — Maratra ny zaza.

444. On doit éviter de passer par dessus la nourriture de l'enfant avant la circoncision. — Pour empêcher l'enfant d'être blessé.

445. Raha ny vehivavy no mantsaka rehefa hamora. — Maratra ny zaza.

445. Les femmes ne doivent pas aller puiser l'eau pour la circoncision. — Pour empêcher l'enfant d'être blessé.

446. Raha tsy miera amin' ny lehibe rehefa hamora. — Maratra ny zaza.

446. Il faut demander la permission aux chefs avant de circoncire. — Pour empêcher l'enfant d'être blessé.

447. Raha lehilahy osa no maka rano. — Maratra ny zaza.

447. Si l'homme qui va chercher l'eau de la circoncision est poltron — L'enfant sera poltron.

448. Tsenain' ny zanak' andriana ny mpaka rano. — Mba hahamasina ny rano.

448. Si des zanak' andriana (parents du roi régnant) vont au devant de l'eau de la circoncision. — L'eau sera puissante (sanctifiée).

449. Fehezina fandrotrarana ny

449. Si l'homme qui va cherche

valahan' ny mpaka rano. — Mba tsy handratra ny zaza.

450. Orina raha hoforana ny zaza. —Mampahatanjaka azy.

451. Mitana ampinga ny lehilahy. — Mampahatanjaka ny zaza.

452. Mandrary herana ny vehivavy. — Mampahatanjaka ny zaza.

453. Mivaky volo ny vehivavy. — Mampahatanjaka ny zaza.

544. Mandidy zava-maitso ny vehivavy. — Mampahatanjaka ny zaza.

455. Raha mively takotra. — Mampaharatra zaza.

456. Raha mifampiarahaba ny havan' ny vavy. — Mampaharatra zaza.

457. Raha miray fandriana ny mpivady amin' ny herinandro alohan' ny hamorana ny zaza. — Mampaharatra zaza.

458. Tenenina raha mbola tsy hoforana ny zaza. — Mampahatsatra azy.

459. Raha tsy oharina ny zaza. — Maratra.

460. Raha tsy oharina amin' ny bararata ny zaza. — Maratra.

461. Mampidi-bokotra. — Mahaosa zaza.

462. Matahotra raha forana ny zaza. — Mahaosa azy.

463. Raha entin' olona tsy velondray aman-dreny ny rano mahery. — Mahaosa azy.

l'eau nécessaire se fait une ceinture de chiendent. — L'enfant n'est pas blessé.

450. Il faut masser le corps de l'enfant qu'on va circoncire. — Pour rendre fort l'enfant.

451. L'homme (de garde) doit tenir en main un bouclier. — Pour rendre fort l'enfant.

452. Les femmes doivent tresser des herana (joncs) dans la nuit qui précède la circoncision. — Pour rendre fort l'enfant.

453. Les femmes doivent partager leurs cheveux (celles qui sont appelées mères de l'enfant). — Pour rendre fort l'enfant.

454. Les femmes doivent couper des plantes encore vertes (celles qui sont appelées mères de l'enfant). — Pour rendre fort l'enfant.

455. Faire résonner (en le frappant) un couvercle de marmite. — Fait blesser l'enfant.

456. Si les parents de la mère échangent des salutations. — L'enfant sera blessé.

457. Si le père et la mère de l'enfant couchent dans le même lit pendant la semaine qui précède la circoncision. — L'enfant sera blessé.

458. Dire à tous qu'on va circoncire l'enfant. — Le rend pâle. (l'affaiblit).

459. Ne pas mesurer l'enfant avant la circoncision. — Le fait blesser.

460. Le mesurer avec une tige de bararata (roseau). — Le fait blesser.

461. Les gens (qui assistent à la circoncision) ne doivent pas boutonner leurs habits. — Sinon l'enfant sera poltron.

462. Les gens (qui assistent à la circoncision) ne doivent pas avoir peur. — Sinon l'enfant sera poltron.

463. L'homme qui porte l'eau de la circoncision doit avoir ses père et mère vivants. — Sinon l'enfant sera poltron.

464. **Misangy eny an-dàlana. — Mandratra zaza.**

464. Il ne doit pas badiner (avec quelqu'un) dans le chemin. — Sinon l'enfant sera blessé.

465. **Miady. — Mandratra zaza.**

465. Il ne doit pas (lui ni ceux qui l'accompagnent) se disputer avec d'autres. — Sinon l'enfant sera blessé.

466. **Manota na manao fahalotoana hafa. — Mandratra zaza.**

466. Il ne doit pas commettre d'actes libertins. — Sinon l'enfant sera blessé.

467. **Miteny vetaveta. — Mandratra zaza.**

467. Il ne doit pas (lui ni sa suite) dire des paroles licencieuses. — Sinon l'enfant sera blessé.

468. **Mikorana loatra. — Mandratra zaza.**

468. Il ne doit pas (lui ni sa suite) trop bavarder. — Sinon l'enfant sera blessé.

469. **Mibango (manao bontana) ny vehivavy. — Mandratra zaza.**

469. Les femmes ne doivent pas porter les cheveux dans le dos. — Sinon l'enfant sera blessé.

470. **Raha vehivavy no mibaby ny zaza. — Mahaosa zaza.**

470. L'enfant qui va être circoncis ne doit plus être porté sur le dos d'une femme. — Sinon l'enfant serait poltron.

471. **Totoin' ny vehivavy ny vary hohanina. — Mahaosa zaza.**

471. Les femmes ne peuvent plus piler le riz qui est destiné à l'enfant. Sinon l'enfant serait poltron.

472. **Misatroka raha miditra amin' ny famoran-jaza. — Mampahasarotra ny fanaovana azy.**

472. On ne doit pas garder son chapeau sur la tête en entrant dans la maison (où va se faire la circoncision). — Sinon l'opération serait difficile.

473. **Raha idiran' ny ngita volo ny trano amoran-jaza. — Mampahasarotra ny famorana.**

473. Les gens à cheveux crépus ne doivent pas entrer dans la maison (où va se faire la circoncision). — Sinon l'opération serait difficile.

474. **Tsy ariana ny tapaka. — Fa hohanin-drainy.**

474. La partie du prépuce coupée ne doit pas être jetée. — Le père doit la manger.

475. **Mifanditra amin' ny zaza. — Mandratra azy.**

475. Il ne faut pas contredire l'enfant. — Sinon il serait blessé.

476. **Mamora tsy manao zanaboromahery. — Mahaosa zaza.**

476. Pendant la circoncision, les assistants doivent repéter: zanaboromahery (fils d'épervier). — Sinon l'enfant serait poltron.

477. **Mampitana fototra ny vehivavy. — Mahaosa zaza.**

477. Si ce sont des femmes qui tiennent à la main la torche de la circoncision. — L'enfant sera poltron.

478. Manome ny tapaka ho an' ny omby. — Mahafarofy zaza.

478. Si l'on donne aux bœufs la partie du prépuce coupée.— L'enfant sera maladif.

479. Mamora lohataona. — Ela vao sitrana.

479. Si l'on pratique la circoncision dans les journées chaudes (septembre et octobre). — La plaie de l'enfant sera longue à guérir.

Ny maty, levenana, fasana

Les morts, funérailles, tombeaux

480. Mandritra hena. — Mahalany ritra ny ao an-trano.

480. On ne doit pas faire cuire la viande des funérailles jusqu'à dessiccation. — Sinon tous les habitants de la maison mourront.

481. Manisy sira ny laoka. — Mahafarofy.

481. On ne doit pas mettre de sel dans les mets des funérailles. —Sinon tous les habitants de la maison seront maladifs.

482. Misasa Alakamisy. – Mampisy maty indray.

482. Se laver (purifier) après les funérailles un jeudi. — Amène une nouvelle mort.

483. Mandevina maraina. – Mampahery ny fahafatesana.

483. Faire les funérailles le matin. — Provoque les coups de la mort.

484. Mandevina Alahady. — Mahafaty ny velona sisa.

484. Faire les funérailles un dimanche. — Fait mourir les parents vivants.

485. Misaron-doha misy maty. — Manao ny fomban' ny maty.

485. Il ne faut pas se couvrir la tête (avec le lamba) dans la maison où est un mort. — Ce serait prendre les usages réservés aux morts.

486. Miakanjo miamboho. — Manao ny fomban' ny maty.

486. Il ne faut pas avoir des vêtements se fermant par derrière.—Ce serait prendre les usages réservés aux morts.

487. Maka afo raha eo ny maty. — Alain' ny maty.

487. Personne ne doit aller prendre du feu dans la maison d'un mort. — Car le mort ira prendre cette personne.

488. Mananty ampombo.— Mananty fahoriana.

488. Recueillir dans une soubique (mananty) la balle du riz dans la maison d'un mort. — C'est recueillir (mananty) des malheurs.

489. Mandry maty jiro. —Fomban' ny maty.

489. On ne doit pas se coucher sans lumière. — Ce serait imiter les morts.

490. Manome ronono ny tompon' alahelo. -- Mahafaty azy.

490. On ne doit pas donner du lait au plus proche parent ou allié du mort. — Ce serait causer sa mort.

491. Mandevina Alakamisy. — Misy indray ny maty.

491. On ne doit pas faire les funérailles un jeudi. — Ce serait causer une nouvelle mort.

492. Mandevina Talata. — Andro gorobaka.

492. On ne doit pas faire les funérailles un mardi. — Car ce jour est percé de part en part (ce malheur sera sans fin).

493. Tsy mifafa trano raha vao lasa ny faty. — Mampisy faty indray.

493. Si on ne balaie pas la maison après le départ du cadavre. Il y aura une nouvelle mort.

494. Mialoha faty. — Mahafaty ilay mialoha.

494. Quelqu'un qui marche en tête avant un cadavre.— Mourra aussi.

495. Raha tsy misasa ny mpandevina. — Dia hisy ho faty aminy.

495. Si ceux qui ont suivi les funérailles ne trempent pas les coins de leur lamba dans l'eau courante après l'enterrement. — Il y aura des morts parmi eux.

496. Tsy mifindra toerana rehefa tafiditra ny faty. — Mamindra ny fahafatesana.

496. Si ceux qui assistent aux funérailles ne changent pas de place (mamindra) après que le corps est entré dans le tombeau. — La mort les frappera par contagion (mamindra).

497. Tsy totofan' ny faralahy ny fara-tototry ny fasana. — Mampisy faty indray.

497. Si ce n'est pas le dernier enfant mâle (faralahy) qui vient après tous les assistants pilonner la terre sur l'ouverture du tombeau. — Il y aura de nouveaux morts dans la famille.

498. Mandray faty na mihady fasana ny lehilahy mbola kely anaka. — Mahafaty ny zaza, na mahafa-jaza.

498. Si un homme dont les enfants sont encore en bas-âge touche un mort ou enlève la terre d'un tombeau. — Il perdra ses enfants ou, si sa femme est enceinte, elle avortera.

499. Manisy hena ratsy amin' ny ravi-mangahazo. — Mahalo ny vodi-mangahazo.

499. Faire cuire des feuilles de manioc avec la viande des funérailles. — Fait pourrir le pied de manioc (où ont été prises les feuilles).

500. Mitono hena ratsy. — Mahafaty tanora ny sisa.

500. Faire rôtir la viande des funérailles.— Fait mourir jeunes ceux de la famille.

501. Manao hoe: Mandrosoa, raha ao an-trano ny faty.—Mampandroso ny fahafatesana.

501. Dans la maison où est un cadavre, on ne doit pas dire « entrez » (aux gens qui viennent). — Cela fait entrer la mort.

502. Tsy misasa tanana ao atsimon-

502. Se laver les mains (purifier) au

trano raha avy mamono maty. — Mampisy ny fahafatesana indray.

Sud de la maison quand on vient d'ensevelir un mort. — Cause une nouvelle mort.

503. Ny faralahy raha tsy mifehy ny fara-fehim-paty.— Mampisy ny fahafatesana indray.

503. Si ce n'est pas le dernier enfant mâle (faralahy) qui place autour du cadavre le dernier lien. — Il y aura un autre mort dans la famille.

504. Manao akanjo manatrika ny maty. — Maka ny velona ny maty.

504. Si on met au mort des vêtements ouverts devant. — Le mort prendra les vivants.

505. Mandevina maty roa mifanaraka. — Faran' ny lohany.

505. Si on met au tombeau en même temps deux morts. — Ce sera la continuation de ce qui a précédé (le malheur se reproduira).

506. Milanja faty ka ny lohany no atao aloha. — Halan' ny maty.

506. Porter un mort la tête en avant. — Lui est pénible.

507. Miharatra raha misy maty.— Mahabe ny manjo.

507. Se raser quand on a un parent ou ami mort. — Est cause (pour celui qui le fait) de deuil prochain.

508. Mitendry zava-maneno. — Mahabe ny manjo.

508. Jouer d'un instrument quand on a un parent ou ami mort. Est cause (pour celui qui le fait) de deuil prochain.

509. Manipa-drindrina. — Mahafaty renibe.

509. Donner des coups de pieds aux murs. — Cause la mort de la grand'mère.

510. Misalovana eo am-pihinanana. — Mahafaty renibe.

510. Se mettre devant quelqu'un pour manger (des parents). — Cause la mort de la grand' mère.

511. Mitoto tany. — Mahafaty renibe.

511. Frapper la terre avec un pilon à riz. — Cause la mort de la grand'mère.

512. Miara-mipetraka ambony laona. — Mahafaty renibe.

512. S'asseoir avec un parent sur le mortier à riz. — Cause la mort de la grand' mère.

513. Miara-mivalana mifanakaiky. — Mahafaty renibe.

513. Se placer à côté d'un parent pour faire ses besoins. — Cause la mort de la grand' mère.

514. Miray fivalanan-drano. — Mahafaty renibe.

514. Uriner au même endroit qu'un de ses parents. — Cause la mort de la grand'mère.

515. Misotro rano alohan-joky. — Mahafaty renibe.

515. Le cadet buvant de l'eau avant son aîné. — Cause la mort de la grand'mère.

516. Mizaha hao mifanongoa. — Mahafaty renibe.

516. Chercher les poux d'un parent pendant qu'un autre cherche les vôtres. — Cause la mort de la grand'mère.

517. Mijery masoandro maty. — Mahafaty renibe.

517. Regarder le soleil qui se couche. — Cause la mort de la grand'mère.

518. Mitsongo vodi-tongotra. — Mahafaty renibe.

518. Pincer son talon. — Cause la mort de la grand'mère.

519. Olon-droa mangaro ro. — Mahafaty renibe.

519. Deux parents qui se succèdent pour remuer le bouillon. — Cause la mort de la grand'mère.

520. Mandazo ravina. — Mahafaty renibe.

520. Faire sécher des feuilles (surtout au soleil). — Cause la mort de la grand'mère.

521. Manimba na maka zana-borona. — Mahafaty renibe.

521. Prendre ou faire souffrir des petits d'oiseaux. — Cause la mort de la grand'mère.

522. Mifandafatra. — Mahafaty renibe.

522. Opposer ses pieds (plante à plante) à ceux d'une autre personne. — Cause la mort de la grand'mère.

523. Manao tsifasampasana. — Mahafaty renibe.

523. L'enfant qui fait le simulacre des funérailles. — Cause la mort de la grand'mère.

524. Manala hoho Talata. — Mahafaty ray.

524. Couper ses ongles un mardi. — Cause la mort du père.

525. Mitsotra mifamototra. — Mahafaty ray.

525. Reposer, la tête contre les pieds d'une autre personne. — Cause la mort du père.

526. Mampiditra faty maina antrano. — Tsy nentim-paharazana.

526. Il ne faut pas faire entrer un cadavre ancien (desséché) dans la maison. — Les ancêtres ne l'ont jamais fait.

527. Mizaha vary avy mandevina — Mahakofa ny vary.

527. Il ne faut pas aller voir la rizière en revenant des funérailles. — Car l'épi du riz serait vide.

528. Tsy manary kidoro etc. nialan' ny maty aina. — Mankarary.

528. Il faut jeter le matelas sur lequel un mort a rendu le dernier soupir. — Pour ne pas être malade.

529. Mandihy raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

529. Il ne faut pas danser quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

530. Mitehaka. — Faly fa tsy malahelo.

530. Il ne faut pas frapper des mains quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

531. Manipitsipy sandry. — Faly fa tsy malahelo.

531. Il ne faut pas agiter les bras (faire des gestes de danseurs). Ce serait preuve de joie et non de douleur.

532. Mihomehy. — Faly fa tsy malahelo.

532. Il ne faut pas rire quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

533. Mitafy madio. — Faly fa tsy malahelo.

533. Il ne faut pas mettre de vêtements propres quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

534. Mitafy zandiana, afa-tsy ny mainty na manga. — Faly fa tsy malahelo.

534. Il ne faut pas mettre de vêtements de couleur si ce n'est noirs ou bleus. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

535. Mihirahira raha misy maty.— Faly fa tsy malahelo.

535. Il ne faut pas chanter quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

536. Mihogo (raha lehilahy) raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

536. L'homme ne doit pas se peigner quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

537. Mihety (raha lehilahy) raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

537. L'homme ne doit pas se couper les cheveux quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

538. Misatroka (raha lehilahy) raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

538. L'homme ne doit pas porter de chapeau quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

539. Tsy miseho soroka (raha lehilahy) raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

539. L'homme ne doit pas couvrir ses épaules quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

540. Mitafy mamolaka (raha lehilahy) raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

540. L'homme ne doit pas rejeter deux fois son lamba (mamolaka) sur l'épaule. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

541. Mirandrana raha misy maty (raha vehivavy). — Faly fa tsy malahelo.

541. La femme ne doit pas arranger sa coiffure quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

542. Manisy menaka ny volo (raha vehivavy). — Faly fa tsy malahelo.

542. La femme ne doit pas mettre de graisse dans ses cheveux quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

543. Tsy manao tafi-sisika (raha vehivavy). — Faly fa tsy malahelo.

543. La femme doit entrer le bout de son lamba au-dessous de la partie qui traverse l'épaule quand il y a un mort. — Autrement ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

544. Mandray menaka (raha vehi-

544. La femme ne doit pas toucher

vavy). — Faly fa tsy malahelo.

de la graisse quand il y a un mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

545. Miala saona Talata. — Mahabe ny maty.

545. On ne doit pas quitter le deuil un mardi. — Il y aurait d'autres morts.

546. Miala saona Alakamisy. — Mampisy maty indray.

546. On ne doit pas quitter le deuil un jeudi. — Il y aurait d'autres morts.

547. Mizaha hao mifanongoa raha misy maty. — Mampifanongoa ny alahelo.

547. Se chercher mutuellement les poux quand on est en deuil. — Provoque un enchaînement de malheurs.

548. Manosoka tsihy raha misy maty. — Mampisosoka ny alahelo.

548. Mettre une pièce (manosoka) à une natte quand on est en deuil. — Fait se succéder (mampisosoka) les malheurs.

549. Mitahiry zavatra nialan-tsaona. — Mitahiry fahafatesana.

549. Conserver des objets qui ont servi à un deuil. — C'est conserver la mort.

550. Mitahiry ny vilany nisy ny rano nandroan' ny maty. — Mitahiry fahafatesana

550. Conserver la marmite dans laquelle a été préparé le bain du mort. — C'est conserver la mort.

551. Mitahiry (tsy manongotra) ny toko nametrahana ny vilany namanana ny rano nandroan' ny maty. — Mitahiry fahafatesana.

551. Conserver (ne pas jeter) le trépied sur lequel était posée la marmite dans laquelle l'eau a été chauffée (pour le bain du mort). — C'est conserver la mort.

552. Mijery fitaratra raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

552. Il ne faut pas regarder une glace quand un parent est mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

553. Manasa tava raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

553. Il ne faut pas se laver la figure quand un parent est mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

554. Manala hoho raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

554. Il ne faut pas couper ses ongles quand un parent est mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

555. Mandro raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

555. Il ne faut pas se baigner quand un parent est mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

556. Mandry am-parafara raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

556. Il ne faut pas coucher dans un lit quand un parent est mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

557. Mampandihy ampela raha mi-

557. Il ne faut pas travailler au

sy maty. — Faly fa tsy malahelo.

558. Mamoly landy raha misy maty. — Faly fa tsy malahelo.

559. Mandevina boka ka tsy manao salaka ratsy. — Mahaboka.

560. Manosotra menaka ny volo raha misaona. — Mampiongotra azy.

561. Mikasika ny zavatra nikasipaty. — Arahin-dolo.

562. Mamangy ny mana-maty raha Alakamisy. — Mampisy ny manjo.

563. Misaona ny boka. — Tsy manaja ny velona.

564. Mamaky tany Asorotany. — Mahatratra antitra.

565. Mamaky tany alina. — Satria maizina no atao (fasana).

566. Angady mondro no amakiantany. — Mahatratra antitra.

567. Mamaky tany amin' ny harahara. — Mahafaty.

568. Mamono akoho tsy manatody (tsy mitarika) raha manao fasana. — Mahatratra antitra ny tompony.

569. Raha tanora no mamaky ny tany. — Sintonin' ny herin' ny tany.

570. Manodidina impito ny fasana. — Mahalala trano ny maty.

571. Ny lehilahy no aloha rehefa

fuseau quand un parent est mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

558. Il ne faut pas filer de la soie quand un parent est mort. — Ce serait faire preuve de joie et non de douleur.

559. Assister aux funérailles d'un lépreux sans mettre un mauvais salaka. — Fait attraper la lèpre.

560. Mettre de la graisse sur les cheveux quand on est en deuil. — Les fait tous tomber.

561. Toucher les objets qui ont effleuré un mort. — Fait suivre (celui qui l'a fait) par le mort.

562. Visiter la famille d'un mort un jeudi. — Cause le malheur.

563. Porter le deuil d'un lépreux. — C'est faire injure aux vivants.

564. Celui qui fait un tombeau doit donner les premiers coups d'angady dans le mois asorotany. — Pour atteindre un âge avancé.

565. Ce travail doit être fait la nuit. — Car le tombeau est une chose obscure.

566. Dans ce travail on doit se servir d'angady usées. — Pour atteindre un âge avancé.

567. Se servir du harahara (bois) pour ce travail. — Amène la mort.

568. Immoler un poulet qui n'a pas pondu ou qui n'a pas de poussins à sa suite, quand on fait un tombeau. — Permet au propriétaire du tombeau d'atteindre un âge avancé.

569. Si celui qui fouille la terre est un homme jeune. — Il est attiré par la force de la terre.

570. Faire sept fois le tour du tombeau. — Apprend au mort où est sa demeure.

571. Quand on fait le tour du tom-

manodidina. — Satria mpitari-dàlana.

beau, l'homme doit marcher le premier. — Car il est le guide.

572\. Raha tsy amonoan'ondry amin' ny famakian-tany. — Mampisesika ny fahafatesana.

572\. Il faut immoler un mouton quand on creuse un tombeau (pour l'ouvrir). — Pour empêcher la mort de s'étendre.

573\. Manahy kitay raha misy maty. — Ahafatesana ny ao antrano.

573\. Faire sécher du bois quand il y a un mort. — Fait mourir les habitants de la maison.

574\. Manao volo 6 na 8 an' ila. — Volon' ny maty.

574\. Il ne faut pas se coiffer en 6 ou 8 nattes sur le même côté de la tête. — Car c'est ainsi qu'on coiffe les morts.

575\. Maty raha mbola kely tsy fonosin-dambamena. — Mbola zaza rano.

575\. On ne met pas de lamba rouge (lamba mena) autour des enfants morts en bas âge. — Car ce sont encore des enfants au sein (litt. : des enfants d'eau).

576\. Fatin-jaza tsy anokafam-pasana. — Mbola zaza rano.

576\. On n'ouvre pas le tombeau pour des enfants mâles en bas âge. — Car ce sont encore des enfants au sein (litt. : des enfants d'eau).

577\. Misasa rehefa avy mandevina. — Miala loza.

577\. Se purifier (dans l'eau) en revenant des funérailles. — Chasse le malheur.

578\. Miserana amin' ny afo rehefa avy mandevina. — Mampitombo taona ny velona.

578\. Se purifier (au feu) en revenant des funérailles. — Augmente les années d'existence des vivants.

579\. Manondro fasana. — Mahamondry.

579\. Indiquer du doigt un tombeau. Fait perdre le doigt.

580\. Manondro lanitra. — Mahamondry.

580\. Indiquer du doigt le ciel. — Fait perdre le doigt.

581\. Mitomany avy mandevina. — Mampisesika ny maty.

581\. Pleurer en rentrant des funérailles. — Fait revenir la mort.

582\. Mamono zava-manana aina rehefa avy mandevina. — Ho solon' ny maty.

582\. Il faut tuer un animal vivant lorsqu'on rentre des funérailles. — Pour remplacer le mort.

583\. Manotrika akoho avy mandevina. — Tsy foy ny atody.

583\. Il ne faut pas faire couver une poule lorsqu'on rentre des funérailles. — Les œufs seraient stériles.

584\. Manili-tongotra ny tany anaovam-pasana. — Tsy vita ny fasana.

584\. Il ne faut pas repousser du pied la terre quand on fait un tombeau. — Celui-ci ne serait pas achevé.

585\. Tsy miamboho raha mandrindrina varavaram-pasana. — Misokatra mandany masoa-

585\. Quand on ferme la porte d'un tombeau il faut lui tourner le dos. — Sinon la porte

ndro ny varavaram-pasana.

s'ouvre jusqu'au coucher du soleil.

586. Miverina indroa hanototra fasana. — Hovohana imbetsaka ny fasana.

586. S'y reprendre à plusieurs fois pour combler le dessus du tombeau. — Provoque l'ouverture fréquente de celui-ci (de nombreux décès).

587. Manao raharaha avy mandevina. — Tsy mety fa mbola misaona.

587. Les parents ne doivent pas travailler en revenant des funérailles. — Ils doivent rester tout entiers à leur deuil.

Ny trano

La maison

588. Manao trano mandritra ny fihenan' ny volana. — Tsy mahazo harena.

588. Construire une maison quand la lune est à son déclin. — Empêche de devenir riche.

589. Manao trano andrarezina. — Ilatsaham-baratra ny trano.

589. Se servir de l'andrarezina (*trema grisea*) comme bois de construction. — Fait tomber le tonnerre sur la maison.

590. Manao hazon-trano harongana. — Mahafolaka an-dantony.

590. Se servir du harongana (*haronga Madagascariensis*) comme bois de construction. — Fait mourir le propriétaire en pleine force.

591. Manili-tongotra ny fototra. — Maharava ny trano.

591. Pilonner avec les pieds les fondations d'une maison. — Fait tomber celle-ci.

592. Manorina trano mitsivalana. — Mahalao monina.

592. Faire le tracé d'une maison en mettant les pignons à l'Est et à l'Ouest. — Sera cause que les habitants seront forcés de s'en débarrasser.

593. Manorin-trano, ka atao hitsim-pasana ny varavarankely. — Mahakizo fara.

593. Faire le tracé d'une maison en mettant la fenêtre en face d'un tombeau. — Détruit la postérité.

594. Mianatsimo varavarana. — Mamosavy.

594. Mettre la porte d'une maison au Sud. — Rend le maître sorcier.

595. Miatsinanam-baravarana. — Mahafaty vady.

595. Mettre la porte d'une maison à l'Est. — Fait mourir la femme du maître.

596. Manao tandrimo an-trano. — Mahalao monina.

596. Jouer à la toupie dans la maison. — Sera cause que les habitants seront forcés de s'en débarrasser.

597. Mively varavarana. — Mahalao monina.

597. Faire résonner la porte (en frappant dessus). — Sera cause que les habitants seront forcés de s'en débarrasser.

598. Manao antsamotady an-trano. — Mahalao monina.

598. Se servir d'une fronde dans la maison. — Sera cause que

	les habitants seront forcés de s'en débarrasser.
599. Mively tohatra. — Mahalao monina.	599. Faire résonner l'escalier (en frappant dessus). — Sera cause que les habitants seront forcés de s'en débarrasser.
600. Mitaina hidin-trano. — Mahalao monina.	600. Se servir comme bois à brûler du bois qui ferme l'entrée. — Sera cause que les habitants seront forcés de s'en débarrasser.
601. Mitaina andry. — Mahalao monina.	601. Se servir comme bois à brûler des poteaux de la case. — Sera cause que les habitants seront forcés de s'en débarrasser.
602. Monina an-kadilalana. — Mahalao monina.	602. Habiter une maison dans un cul de sac (hadilalana). — Sera cause que les habitants seront forcés de s'en débarrasser.
603. Manorin-trano an-dohasaha. — Mahafolaka an-dantony.	603. Construire une maison dans une vallée. — Fait mourir (le propriétaire) en pleine force.
604. Manorin-trano amin' ny rambon-tany. — Mahafolaka an-dantony.	604. Construire une maison sur la crête d'une chaîne de montagne. — Fait mourir (le propriétaire) en pleine force.
605. Manorin-trano mianavaratra. — Halam-baratra.	605. Construire une maison avec la porte au Nord. — Attire le tonnerre.
606. Mamboly hazo mihoatra ny trano. — Mahafaty ilay mamboly.	606. Planter des arbres qui sont plus hauts que la maison. — Cause la mort de celui qui les plante.
607. Tsy fanao ny mitondra sira an-dapa. — Misy razan' andriana atao hoe: Andriantsira.	607. Il ne faut pas apporter du sel (sira) dans le lapa (maison royale servant de lieu de réunion). — Car il y avait un ancêtre des Andriana qui s'appelait Andriantsira.
608. Manorina trano an-kodivirana. — Halan-drivotra.	608. Faire le tracé d'une maison obliquement. — L'expose aux vents.
609. Manorina trano Alahamady. — Tsy mahatratra antitra.	609. Faire le tracé d'une maison dans le mois d'Alahamady. Empêchera d'atteindre la vieillesse.
610. Manorina trano Adaoro. — Mahakely fara.	610. Faire le tracé d'une maison dans le mois d'Adaoro. — Donnera peu de postérité.
611. Manorina trano Adizaoza tsy misy ampela. — Mahafaty tanora.	611. Faire le tracé d'une maison dans le mois d'Adizaoza sans avoir un fuseau (en main). — Fait mourir jeune.

612. Manao fototra Alahasaty. — Tsy mampanan-karena.	612. Faire les fondations d'une maison dans le mois d'Alahasaty. — Empêche de devenir riche.
613. Manorin-trano sokera raha Alakarabo. — Mahakambanjaza.	613. Faire le tracé d'une maison avec un retour d'aile dans le mois d'Alakarabo. — Donne des enfants jumeaux.
614. Manao trano hazotokana. — Mahavaky vilany.	614. Faire une maison avec le bois de hazotokana (vernonia sp.). — Fait casser les marmites.
615. Manao trano amin' ny vodivona. — Mahalao monina.	615 Faire une maison sur le contrefort d'une montagne. — Sera cause que les habitants seront forcés de s'en débarrasser.
616. Manao tanisa an-trano. — Mahaosa reny.	616. Jouer à jongler en comptant dans la maison. — Affaiblit la mère.
617. Mifafa trano mianavaratra. — Mahabe trosa.	617. Balayer la maison en se dirigeant vers le Nord. — Fait contracter beaucoup de dettes.
618. Mifafa trano maty masoandro. — Tsy tian' ny razana.	618. Balayer la maison après le coucher du soleil. — Déplaît aux ancêtres.
619. Misorona afo avara-patana. — Mahabe trosa.	619. Attiser le feu en se plaçant au Nord du foyer. — Fait contracter beaucoup de dettes.
620. Mifafa trano mianavaratra. — Mandika ny ala-faditra.	620. Balayer la maison en se dirigeant vers le Nord. — Empêche d'exorciser celui qui a fait un mauvais rêve.
621. Mividy fanangan-kena raha manorin-trano. — Satria izany no fananganan-karena.	621. Il faut acheter la viande de bœuf qui entoure l'omoplate quand on fait le tracé d'une maison. — Car cela fait développer la fortune.
622. Mividy vorivorin-kena raha manorin-trano. — Famoriana harena, fahamaroan' ny zanaka, fanesorana ny ratsy.	622. Il faut acheter des gros intestins du bœuf quand on fait le tracé d'une maison. — Car cela rassemble la richesse, augmente le nombre des enfants et chasse le malheur.
623. Manorin-trano tsinam-bolana. — Mahafaty ny tompony.	523. Faire le tracé d'une maison au premier quartier de la lune. — Fait mourir le propriétaire.
624. Asiana an-joro raha manorin-trano. — Hiandrinan' ny ratsy.	624. Il faut préparer le coin des poulets quand on fait le tracé d'une maison. — Pour mettre en tas (empêcher de se répandre) le malheur.
625. Asiana an-joro firarazana. — Ho fahatsiarovana ny razana.	625. Il faut préparer le coin des ancêtres quand on fait le

tracé d'une maison. — Pour rappeler la mémoire des ancêtres.

626. Manorin-trano takariva. — Mampitsipozipozy ny tompony.

626. Faire le tracé d'une maison à la nuit tombante. — Place le propriétaire dans un dénûment complet.

Ny afo sy ny fandrahoana

Le feu et la cuisson des aliments

627. Mitaina ambiaty. — Mahavainana.

627. Se servir comme bois à brûler de l'ambiaty. — Donne des abcès.

628. Mitaina borona. — Mahavaky takotra.

628. Se servir comme bois à brûler du borona. — Fait casser le couvercle de la marmite.

629. Mitaina hidim-pahitra. — Mahory.

629. Se servir comme bois à brûler des bois qui ferment le parc à bœufs. — Rend pauvre.

630. Mitaina hazom-pasana. — Mahaboka.

630. Se servir comme bois à brûler du bois (de la case) du tombeau. — Rend lépreux.

631. Mitaina hazonorana. — Mahabe havandra.

631. Se servir comme bois à brûler du hazonorana (arbuste). — Fait tomber la grêle.

632. Mitaina tonon-kofehy. — Mahabe lohalika.

632. Se servir comme bois à brûler des nœuds des liens (qui entourent la charge de bois). Fait grossir les genoux.

533. Mitaina akalana. — Mahavainana.

633. Se servir comme bois à brûler du billot à couper la viande. — Donne des abcès.

634. Mitaina halana. — Mahahalan' olona.

634. Brûler un rond de paille (halana). — Rend (celui qui le fait) odieux aux autres (halan' olona).

635. Mitaina zava maitso. — Mahafaty tanora.

635. Brûler des plantes encore vertes. — Fait mourir jeune.

636. Mitaina songosongo. — Mahaboka.

636. Brûler des euphorbes (songosongo). — Rend lépreux.

637. Mitaina rambon-drary. — Mahalany harena.

637. Brûler l'extrémité des tresses d'une soubique (les tiges restant après la fabrication.) Fait dissiper la richesse.

638. Mitaina sobiky rotika. — Mahafaraidina.

638. Brûler une soubique déchirée en morceaux. — Rend très pauvre.

639. Mitaina taolan-katsaka nambolena. — Maha-tsy misy voa ny katsaka maniry.

639. Brûler des tiges de l'épi de maïs dont on a semé les graines. — Rend stérile du maïs.

640. Mitaina vorokitsay. — Mahafaraidina.

640. Brûler des chiffons. — Rend très pauvre.

641. Mitaina tsihy nialan' aina. — Mankarary.

641. Brûler une natte sur laquelle quelqu'un a rendu le dernier soupir.—Rend malade.

642. Mitono tsindretra. — Mahabotry (na mahakamboty) tsy satry.

642. Faire rôtir des tsindretra (larves de libellules). — Rend chétifs ou orphelins les enfants (qui le font).

643. Mitono hanina voatomboka angady. — Mahakeoka andilana.

643. Faire rôtir des légumes coupés par l'angady.— Rend la taille mince (vilaine).

644. Mitono mangahazo tapahina angady.— Tsy mivoraka, mahalozitra azy.

644. Faire rôtir du manioc coupé en morceaux. — Le rend dur (il ne cuit pas).

545. Mihomehy mitono toloho. — Mampiraraka ny tonon-toloho.

645. Rire quand on fait rôtir un toloho (oiseau, coucal centropus). — Fait séparer la viande des os (du toloho rôti).

646. Mitono hao. — Mahaboka.

646. Faire griller des poux. — Rend lépreux.

647. Mandoro sira am-patana. — Mandoro trano.

647. Faire brûler du sel dans le foyer. — Fait brûler la maison.

648. Mitono ny efa masaka. — Tsy ambinin-tsoa.

648. Faire rôtir des mets déjà cuits. — Empêche de réussir ce qu'on entreprend

649. Mitono tain' ondry. — Mahaboka.

649. Faire brûler des excréments de mouton. — Rend lépreux.

650. Mamerin-tono. — Mampitombo fahoriana.

650. Faire rôtir un aliment en (s'y reprenant à) plusieurs fois. — Augmente la pauvreté.

651. Milalao afo. — Mahamaitso lafika.

651. Si les enfants jouent avec le feu. — Ils urinent dans leur lit.

652. Mahandro hanina tsy mitsahatr' afo. — Mahasarotin' aretina.

652. Faire cuire des aliments sans entretenir le feu (le laisser s'éteindre). — Rend les maladies difficiles à guérir.

653. Manakapoka zavatra atono amin' ny alapatana. — Mahasaro-bitsika.

653. Battre (secouer) des aliments rôtis sur le bord du foyer (le garde-cendres). — Rend les fourmis voraces.

654. Mitaina hazotokana. — Mahavaky takotra sy vilany.

654. Faire brûler du hazotokana.— Fait casser les marmites et les couvercles.

655. Mandoro anana. — Mahakamboty.

655. Faire brûler des légumes. — Rend orphelin.

656. Mamadika hanina atono. —Mahavainana.

656. Changer de foyer les aliments qu'on fait rôtir. — Donne des abcès.

657. Mandritra hena ratsy. — Mahalany ringana.

657. Faire cuire (jusqu'à siccité) de la viande de bœuf tué aux funérailles. — Fait mourir tous ceux qui le font.

658. Mitono zavatra akapoka. — Halam-bitsika.

658. Faire rôtir des aliments qu'on a battus (secoues pour les nettoyer). — Est désagréable aux fourmis (les fait venir[1].

659. Mamadika sotrobe. — Tsy manaja olona.

659. Retourner la grande cuillère à pot. — Rend impôli envers autrui.

660. Tsy manary vilany nandrahoana raha vaky. — Manimba.

660. Ne pas jeter une marmite quand elle est cassée. — Est cause de malheur.

661. Raha olon-droa no mangaro vomanga. — Tsy mety masaka ny vomanga.

661. Si deux personnes différentes remuent des patates (en train de cuire). — Les patates ne cuisent pas.

662. Mitohy atin-kena atono. — Mahasimba nify.

662. Enfiler des morceaux de foie pour les faire rôtir. — Abîme les dents.

663. Manao tono serana. — Mahafaty ray.

663. Faire passer rapidement au feu (des aliments). — Fait mourir le père.

664. Mitono valala raha mahandro nato. — Tsy mandaitra ny nato.

664. Faire rôtir des sauterelles en faisant cuire du nato (bois de teinture). — Empêche la couleur de prendre.

665. Mitaina fanoro. — Maharomotra ny omby.

665. Faire brûler du fanoro (gomphocarpus fruticosus). — Rend les bœufs enragés.

Ny fihinanana sy ny hanina

Les repas et les mets

666. Mampifangaro ronono sy sira na sakay. — Mampitriatra ny nonon' omby.

666. Mêler du sel ou du piment avec le lait. — Fait gercer les pis de la vache.

667. Mahandro iray vilany loha sy tongotr' akoho. — Mahavoafady fohehatra, mahafaty tanora.

667. Faire cuire dans une même marmite la tête et les pattes d'un poulet. — Expose (celui qui transgresse le fady) aux calamités, le fait mourir jeune.

668. Ny hanina aterina alina dia tsy hanina raha tsy aseran' afo. — Sao seranin-dolo.

668. Les aliments qu'on porte à quelqu'un la nuit doivent être purifiés au feu avant d'être mangés. — De crainte qu'ils n'aient été effleurés par les esprits (lolo).

669. Homana hanina tsy nandraman' ilay manatitra. — Mampiahiahy mosavy.

669. Avant de recevoir des aliments, il faut les faire goûter par celui qui les apporte. — De crainte qu'ils n'aient reçu quelque sort.

670. Mangaro mangahazo maina andrahoina. — Tsy mivoraka

670. Remuer (avec la cuillère) du manioc sec pendant la cuisson. — L'empêche de se fendre (il cuit mal).

671. Manohoka sotro eo ambony hanina. — Mampihahaka ny olona, mahabe jomo.

672. Mampitsidika sotro amin-kanina. — Mahamosarena, mampitanontanon-jana-ko antena.

673. Torahan-kani-masaka. — Mahavainana.

674. Manao tanisa hanina. — Tanisain' olona amin kanina.

675. Homana hanina andramana. — Mankarary.

576. Homana akondro potraka. — Mahafaty ray.

677. Homa-mandry. — Mahaosa ray.

678. Homa-maizina. — Mahasaro-boalavo.

679. Homana arin-kena. — Mahafaty arika.

680. Homana akanikanin-kena. — Mikanikany foana.

681. Tsy homana osy ny Zanak' antitra. — Fa mahafaty.

682. Misatroka homana. — Mahasola.

683. Mihira homana. — Mahalava nify.

684. Mitsitsy hanina. — Mahalava nify.

685. Mihomehy homana. -- Mahakofona.

686. Torahan-kani-masaka. — Mahavotsy.

687. Homan-tsira be. — Bongo maso.

688. Homan-tsiramamy be. — Mahalo nify.

689. Homan tain' orana. — Mahakely antitra.

690. Kapohina sotrobe. — Manjary rajako.

671. Déposer sa cuillère sur les aliments. — Sépare et disperse les gens (provoque les médisances).

672. Déposer sa cuillère en appuyant le bout sur l'assiette. — Amène la famine, ses enfants restent muets (devant l'assiette vide).

673. Lancer (contre quelqu'un) des aliments cuits. — Donne des abcès (à la personne frappée).

674. Jongler en comptant (tanisa) avec des aliments. -- Provoque les caquets des gens qui comptent vos actes (tanisaina).

675. Manger des aliments en les goûtant. — Rend malade.

676. Manger des bananes tombées. — Fait mourir le père (de celui qui le fait).

677. Manger couché. -- Affaiblit le père (de celui qui le fait).

678. Manger dans l'obscurité. — Rend les rats gourmands.

679. Manger la rate du bœuf (ary). Rend distrait (arika).

680. Manger les racines des nerfs du bœuf.— Fait rire sans motif.

681. Si un Zanak'antitra mange de la chèvre. - Il mourra.

682. Mettre son chapeau en mangeant. — Rend chauve.

683. Chanter en mangeant. — Rend les dents longues.

684. Manger par petites bouchées. — Rend les dents longues.

685. Rire en mangeant. — Fait avaler de travers.

686. Lancer des aliments cuits (contre) quelqu'un). — Donne des verrues (à la personne frappée).

687. Manger trop de sel. — Fait enfler les yeux.

688. Manger trop de sucre. — Fait gâter les dents.

689. Manger des intestins d'écrevisses. — Fait devenir vieux avant l'âge.

690. Frapper quelqu'un avec la grande cuillère à pot. — Le transforme en singe (rajako).

691. Andramana ny mangahazo raha andrahoina. — Fandrao lozitra.	691. Goûter du manioc qui cuit. — L'empêche de cuire.
692. Manoza-tanana amin' ny ranovola. — Mahafotsy tànana.	692. Se laver les mains avec de l'eau cuite après le riz (ranovola). Rend les mains blanches.
693. Homana anantsinahy. — Mahabe lohalika.	693. Manger des brèdes anatsinahy (bidens bipinnata). — Fait grossir les genoux.
694. Homana raotram-bary. — Mahasaro-po.	694. Manger l'écume du riz (qui cuit). — Rend coléreux.
695. Raha homana lamokan' atody ny zaza. — Moana.	695. Si un enfant mange un œuf resté stérile. — Il sera muet.
696. Homana tendron' ny fon-javatra. — Mahasaro-po.	696. Manger l'extrémité inférieure (la pointe) du cœur des animaux. — Rend coléreux.
697. Mitanisa hanina. — Fosain' olona.	697. Manger des aliments en les comptant. — Provoque la diffamation d'autrui.
698. Mibata hanina mitakotra. — Mahamoana.	698. Porter des aliments recouverts (d'un couvercle). — Rend muet.
699. Manolotra hanina miamboho. — Manome tsy mahafoy.	699. Donner des aliments (à quelqu'un) en lui tournant le dos. — Prouve qu'on donne à regret.
700. Mitsoka voatavo. — Tsy afatrosa.	700. Souffler dans une courge. — Empêche de liquider ses dettes.
701. Homana tonon-kena mivadika. — Sarotin' aretina.	701. Manger de la viande rôtie cuite sur deux trépieds différents (successivement). — Rend les maladies mortelles.
702. Homana kikin-tsotrobe. — Maharaiki-tapisaka.	702. Manger ce qui s'attache après la grande cuillère à pot. — Rend chétif et faible.
703. Homana amin' ny sotron' ny mpandeha. — Saro-po.	703. Manger dans la cuillère d'un voyageur. — Rend coléreux.
704. Mangaro vary totoina. — Mahabe tonon-tanana.	704. Remuer le riz qu'on pile. — Fait grossir les jointures des doigts.
705. Misarom-bava homana. — Mahamaimbo vava.	705. Se couvrir la bouche en mangeant. — Donne à la bouche une mauvaise odeur.
706. Homam-bary tsy manitra. — Mahamosarena.	706. Manger du riz dont le fumet ne se dégage pas (insuffisamment cuit). — Cause la famine.
707. Mampifanongoa takotra. — Mahabe trosa.	707. Mettre deux couvercles l'un sur l'autre. — Fait contracter des dettes.
708. Manao sahafa avaratra. — Mahabe trosa.	708. Placer le van à riz au Nord du foyer. — Fait contracter des dettes.

709. Manome hanina iray ho an' olona. — Iray ny masonjanany.

710. Tsy manasa tanana sy vava rehefa avy homana. — Mahamaimbo vava.

711. Tsy mitsoka homana. — Mahabe mangy.

712. Homana elatr' akoho. — Lasa an-tany lavitra.

713. Milalao saka raha homam-bary. Kitratraina.

714. Homana masontantelin-kena. — Sarotin' ny nendra.

715. Mihinan-kanina ambony farafara raha mbola velon-dray aman-dreny. — Mahafolaka an-dantony.

716. Milalao vary masaka. -- Mahavotsy.

717. Mitehin-tànana raha homana. — Mahabe ozatra.

718. Mihinana amin' ny sotrobe. — Mahafaty ray aman-dreny.

719. Mihinana voatavo vaky. — Mahafolaka an-dantony.

720. Manasa lovia avy homana akoho. — Mahafolaka an-dantony.

721. Homana vodi-akoho raha mbola velon-dray aman-dreny.— Tsy tratra antitra.

722. Mandray hanina miamboho. — Mahakely aizana.

723. Mandanja hanina. — Mahasaro-taona.

724. Mihinana amin' ny sotro roa. — Mahasaro-taona.

725. Mizaha fitaratra homana. -- -- Mahalava nify.

709. Donner un seul aliment à quelqu'un (au lieu de deux). — L'enfant (de celui qui donne) n'aura qu'un œil.

710. Ne pas se laver les mains et la bouche après le repas. — Donne à la bouche une mauvaise odeur.

711. Ne pas siffler en mangeant. — Donne des renflements sous les oreilles.

712. Manger des ailes de poulets. — Fait partir au loin (celui qui le fait).

713. Jouer avec un chat en mangeant du riz. — Rend asthmatique (à cause des poils du chat qui entrent dans la bouche).

714. Manger du gras double.— Rend la petite vérole mortelle.

715. Manger des aliments sur un lit si on a ses père et mère encore vivants. — Fait mourir l'homme en pleine force.

716. Jouer avec du riz cuit. — Donne des verrues.

717. S'appuyer sur sa main (droite) en mangeant. — Fait grossir les muscles.

718. Manger avec la cuillère à pot. — Fait mourir les père et mère.

719. Manger une citrouille brisée. — Fait mourir en pleine force.

720. Laver son assiette après avoir mangé du poulet. — Fait mourir en pleine force.

721. Manger le croupion du poulet quand on a encore ses père et mère vivants. — Fait mourir jeune.

722. Prendre des aliments en tournant le dos (pour une femme qui a un petit enfant). — Fait concevoir à nouveau.

723. Peser des aliments. — Donne une année de disette.

724. Manger avec deux cuillères. — Donne une année de disette.

725. Se regarder dans une glace en mangeant. — Fait allonger les dents.

726. Mitohoka raha misotro ranovola. — Mahafisaka.

727. Raha homana tanam-poza ny ankizy. — Tsy mitombo saina.

728. Homana tsimbaivay. — Mahavainana.

729. Tanora manandran-kanina. — Mahavainana.

730. Mihinana farany indrindra. — Mahafadiranovana.

731. Miofy akondro vava. — Mampahantra.

732. Mihinam-potsimbary. — Mankararin' ny sakoitra.

733. Mampihinana andevo amin' ny takotra. — Tsy lafo amidy ny andevo.

734. Lehilahy homan-daferan-javatra. — Mahalefitra.

735. Lehilahy manambady nefa mandry an-defitra. — Resim-bavy.

736. Mihinana tsindrahaka. — Mahavotsa saina.

737. Mitetika horirika amin' ny antsy. — Mankaleo tenda.

738. Mihinana ampangoro mitokan-trano. — Mahabanky.

739. Manasa tongotra amin' ny ranovola. — Mahafotsy tongotra.

740. Mihinana anantarika na anandrambo. — Mahavainana.

741. Mamadika hanina atono. — Mahavainana.

742. Mihinan-kena raha mitokantrano. - Mahakely fara.

726. Boire l'eau cuite après le riz en lampant (dans une assiette plate). — Aplatit le corps.

727. Si un enfant mange des pattes de crabes. — Son intelligence ne croît pas.

728. Manger des sauterelles vertes (tsimbaivay). — Donne des abcès (mahavainana).

729. Si une personne encore jeune goûte des aliments (avant de les manger). — Elle aura des abcès (mahavainana).

730. Manger après tout le monde. — Met (celui qui le fait) dans le dénûment le plus complet.

731. Enlever la peau d'une banane avec les dents. — Rend pauvre.

732. Manger du riz non cuit. — Donne le ver solitaire.

733. Faire manger les esclaves sur un couvercle. — Empêche de vendre ses esclaves.

734. Si un homme mange l'enveloppe du dessus des intestins d'un oiseau (le ferena). — Il supportera tout (restera indifférent).

735. Si un homme marié dort dans la ruelle du lit. — Il sera vaincu par sa femme.

736. Manger des tsindrahaka (scorpions d'eau). — Rend l'esprit paresseux.

737. Couper des horirika (arum) avec un couteau. — Rend les horirika cuisants à la gorge.

738. Manger du riz cuit (jusqu'à siccité) à l'inauguration d'une maison. — Ruine celui qui le fait.

739. Se laver les pieds dans l'eau cuite après le riz. — Les rend blancs.

740. Manger des brèdes anantarika (*amaranthus tristis*) ou des brèdes anandrambo (*gynura ceruna*). — Donne des abcès.

741. Changer de trépied les aliments qu'on fait rôtir. — Donne des abcès.

742. Manger de la viande de bœuf à l'inauguration d'une mai-

743. Mihinana amin' ny vilany mipoaka. — Mahafolaka andantony.

744. Mitsoka raha homana ovimbazaha. — Mahabe mangy.

745. Mively amponga raha homana. — Mahabe kibo.

746. Mihinana amin' ny sotrobe hazo. — Mahabe molotra.

747. Mandro avy homana. — Mahavotsotra.

748. Mihinana tain' orana. — Mahakely ray.

749. Homana ambony laona. — Mahafa-tangena.

750. Homan kanina tohizana. — Mahasarotr' olitra.

751. Misokitra tsoka amin' ny sotro. — Mahasarotr' olitra.

752. Homana mangahazo manta vao maraina. — Mahabe kankana.

753. Manao hani masaka ampatambary. — Mahabe totozy.

754. Homam-boasary manjaitra. — Mahatapa-panjaitra.

755. Homana haranan' akoho tsy vitan' ny tety. — Mahasarotin' aretina.

756. Raha homana sira alina ny mararin' ny tety. — Dia mivoaka ny tetiny.

757. Homana anana manta. — Mararin' ny ngorongoso.

758. Mahery homana siramamy. — Mararin' ny angatra.

759. Mahery homana sakay. — Mararin' ny mandalo.

son. — Diminue le nombre des enfants.

743. Manger dans une marmite fendillée (neuve). — Fait mourir en pleine force.

744. Souffler en mangeant des pommes de terre. — Donne des renflements sous les oreilles.

745. Jouer du tambour en mangeant. — Fait grossir le ventre.

746. Manger dans une cuillère à pot en bois. — Fait grossir les lèvres.

747. Se baigner après le repas. — Cause la faim immédiate.

748. Manger des intestins d'écrevisses. — Fait vieillir avant l'âge.

749. Manger sur le mortier à riz. — Fait rendre le tanguin (empêche de mourir par le tanguin).

750. Manger des aliments en filés (fruits, morceaux de viande, etc.). — Donne de violents maux de dents.

751. Extraire la moëlle des os avec une cuillère. — Donne de violents maux de dents.

752. Manger du manioc cru dès le matin. — Donne des vers.

753. Mettre des aliments cuits dans la mesure à riz. — Fait venir les souris.

754. Manger des citrons (ou oranges) en cousant. — Fait casser l'aiguille.

755. Manger du gésier de poulet si on n'a pas eu le tety (le chancre syphilitique). — Rend les maladies violentes.

756. Manger du gros sel dans la nuit quand on a le tety (chancre syphilitique). — Augmente et crevasse le tety.

757. Manger des légumes crus. — Donne le ngorongoso (la jaunisse).

758. Manger trop de sucre. — Donne la blennorrhagie.

759. Manger trop de piment. — Donne la maladie des coliques sèches (mandalo).

760. Homana tongo-poza. — Tsy mahay milomano.

761. Homana tsindrahaka. — Tsy mahatafy tena.

762. Raha mitsangana no mandoatra vary eo an-dava-bary. — Dia malaky lany ny vary.

763. Mihinana avoko. — Mahamosarena.

764. Manasa lovia rehefa avy ihinanan-dronono. — Mahatsatso ny ronono.

765. Misotro ranom-boangahazo.— Mankarenina.

766. Mahery homana ravintoto. — Be torimaso.

767. Mifampihazon-kena masaka.— Mahafiadiana.

768. Homana valala tsindakana. — Mahafaty zoky.

769. Homana voan' akoho. — Mahafolaka an-dantony.

770. Ny mandry fotsy. — Fa ny maty no mandry fotsy.

771. Manisin-delo homana. — Mampandoa.

772. Mandrehoka homana. — Mampandoa.

773. Mihinana amin' ny sotro tandroka mainty. — Voatoton' ny omby.

774. Homana voan-kena. — Maharatsy hoditra.

775. Manandrana anana. — Mahalava tenda.

776. Mihinan-kanim-py. — Mankarary tenda.

760. Manger des pattes de crabes.— Empêche de savoir nager.

761. Manger des tsindrahaka. — Rend (celui qui le fait) si pauvre qu'il ne peut s'acheter de vêtements.

762. Se tenir droit en puisant du riz dans le silo. — Hâte l'épuisement (de la provision) de riz.

763. Manger de l'avoko (vigna angivinis). — Cause la famine.

764. Laver de suite l'assiette dans laquelle on a mangé du lait. — Rend le lait fade et aqueux.

765. Boire l'eau dans laquelle a cuit du manioc. — Rend sourd.

766. Manger trop de feuilles de manioc pilées. — Fait dormir.

767. Couper à deux (l'un tient, l'autre coupe) de la viande cuite. — Fait se disputer les deux.

768. Manger des sauterelles tsindakana (qui se tiennent au bord de l'eau). — Fait mourir l'aîné (de celui qui en mange).

769. Manger des rognons de poulet. — Fait mourir en pleine force.

770. Il ne faut pas se coucher sans manger. - Car ce sont les morts qui font ainsi.

771. Il ne faut pas se moucher en mangeant. — Cela fait vomir.

772. Il ne faut pas cracher en mangeant. — Cela fait vomir.

773. Il ne faut pas manger dans une cuillère de corne noire. — De peur d'être chargé par les bœufs.

774. Manger des rognons de bœuf. — Abîme la peau (donne la lèpre).

775. Goûter des légumes (qui cuisent).—Fait allonger la langue.

776. Manger trop de mets délicats. — Rend la gorge malade.

777. Mihinan-domotra. — Mahamanirano.

778. Mihinana vomanga manta. — Mampizihi kibo.

779. Mandika hanina tsy masaka. — Mampizihi-kibo.

780. Homam-bary tsidihan-tsotro. — Mampizihi-kibo.

781. Mitsilany avy homana. — Mahatapa-tsinay.

782. Mihinana karandohan' akoho. — Mankararin' ny tety.

783. Mihinana masontantelin-kena. — Mankararin' ny tety.

784. Mikapoka hanina amin' ny sotrobe. — Mankarary.

785. Homan-tongolo raha azon' ny aretin-janahary. — Maty.

786. Homana hen' ondry raha azon' ny aretin-janahary. — Maty

787. Homana henan-kisoa raha azon' ny aretin-janahary. — Maty.

788. Homana hen' osy raha azon' ny aretin-janahary. — Maty.

789. Mihinana haranan' akoho. — Mankararin' ny nendra.

790. Mihinana angivy. — Mankararin' ny nendra.

791. Mihinana anamafaitra. — Mahavainana.

792. Mihinana sofim-bitro. — Ranga sofina.

793. Homan-javatra mahamay. — Mampitsoa-nify.

(A suivre).

777. Manger du lomotra (algue qui couvre les pierres dans l'eau). — Donne l'hydropisie.

778. Manger des patates crues. — Donne des vents.

779. Passer par dessus des aliments non cuits. — Donne des vents

780. Manger du riz sur lequel est posée la cuillère. — Donne des vents.

781. S'étendre sur le dos après le repas. — Fait rompre les intestins.

782. Manger le crâne d'un poulet. — Donne le tety.

783. Manger du gras double. — Donne le tety.

784. Frapper les aliments avec la cuillère à pot. — Rend malade.

785. Manger de l'oignon quand on est atteint de l'aretin-janahary (la maladie du dieu zanahary, délire inspiré). — Fait mourir (celui qui le fait).

786. Manger du mouton quand on est atteint de l'aretin-janahary (la maladie du dieu zanahary, délire inspiré). — Fait mourir (celui qui le fait).

787. Manger du porc quand on est atteint de l'aretin-janahary (la maladie du dieu zanahary, délire inspiré). — Fait mourir (celui qui le fait).

788. Manger de la chèvre quand on est atteint de l'aretin-janahary (la maladie du dieu zanahary, délire inspiré). — Fait mourir (celui qui le fait).

789. Manger du gésier de poulet. — Donne la petite vérole.

790. Manger les fruits de l'angivy. — Donne la petite vérole.

791. Manger des brèdes anamafaitra (solanun nigrum). — Donne des abcès.

792 Manger des oreilles de lapin. — Fait redresser les oreilles.

793. Manger des aliments trop chauds. — Fait sauter les dents.

H.-J. STANDING.

PAGES OUBLIÉES (1)

NOUVEAU DICTIONNAIRE MALGACHE-FRANÇAIS

PAR LE P. CALLET

ANKOBANA (*kobana*), conj : entre ce qui est (avant et après, ici et là, en haut et en bas, &), syn elanélana ; ainsi le chemin entre Tananarive et Ambohimanga qui se regardent est un *ankoban-dàlana* : une distance entre 2 villes, marquée par un chemin.

ANKOBAN' ANDRO : ny elanelany ny indroa alahady no — : jours de la semaine entre deux dimanches, jours ouvriers.

ANKOBAN' OLONA : gens qui ne sont ni bourgeois ni soldats, ni de l'Imamo ni de l'Imerine, sans feu ni lieu (ol tsy Imamo tsy Imerina, tsy an'tany tsy amparafara, fa ol mialokaloka sy misisitsisika foana aminy lehibe na aminy manampahefana).

ANKOBAN'TRANO : ny elanelany ny renivintana aminy trano no — : les intervalles entre les destinées-mères (qui sont aux quatre coins de la case), ou les cloisons, les 4 côtés de la case, sont des — : *ataovy ço — ny z* : mets la ch là contre la cloison.

ANKOBÈ (pour *ankibé*) : pouce ; *ankobetongotra* : gros orteil.

ANKOBOKA *(hoboka)* adv : sens de *an'takona*, ni vu ni connu, (tenu) dans le secret, au creux (d'un rocher), dans le lamba, (couvé) sous ses ailes ; *varotra* — : vente d'un objet qui n'est pas vu de l'acheteur, pas présent. S *ankiboka* (hiboka), *an-kobona*.

ANKOBOHINA p, — *ny vorona ny atody ny, dia mafana ka mora foy* : couvés par les oiseaux, leurs œufs s'échauffent et ils éclosent bientôt ; (— ny reny ny ao anaty ny kiomby sy ny lamba, ny zana'ny, dia mafana) ; *aza —'nareo ny teny n'andriana fa vakio fono izy :* ne tenez pas secrète la parole du roi, mais révélez-là ; (on dit mieux *kobohina*). ANKOBOHY son op, comme *kobohy*.

Mi — : être cachés, vg des poussins *mi* — sous les ailes de leur mère ; une femme nouvellement accouchée *mi — aminy komby ny :* se tient chaudement dans sa guérite (les sens de miery, misitrika, milobolobo, miévoka). *Man* — : cacher dans ses profondeurs, recéler *ny lavaka man — ny z ao anaty ny :* le trou cache tout ce qui est renfermé dedans, *Manao* — : agir avec fausseté, céler, tromper.

ANKOBONA (*kobona*), comme *ankoboka*, prend *mi, man.*

ANKOBONINA son p, — *ny reniakoho ny zana'ny fandrao paohiny ny papango :* poussins rassemblés et cachés par leur mère sous ses ailes, de peur qu'ils ne soient enlevés du milan. ANKOBONY son op.

(1) Voir le commencement de ce dictionnaire dans les bulletins des 3e trimestre 1902, page 195, et 1er trimestre 1903, page 39.

ANKODY (*hody* d'ody) : mot usité aux jeux de hasard, quitte ou double, *isika hanao* — : jouons quitte ou double, tout ou rien ; syn avo sasaka. *Manao* —, ou *mi* — : jouer quitte ou double, à avoir tout ou rien ; *mifanao — izy 2 lahy.*

ANKODINA son p, — *ho betsaka ny vola :* argent qu'on risque ainsi au jeu quitte ou double, pour qu'il multiplie, vg 1 piastre devient 2 piastres, celles-ci remises en enjeu deviennent 4 piastres, lesquelles faites enjeu de nouveau deviennent 8 piastres ; *efa n—ny kitay ka tonga betsaka :* il a risqué son kitay au jeu tout ou rien, et il en a gagné une quantité considérable. ANKODIO op, — ny vola azo nao ankody hitomboana.

ANKODIARANA (*kodiarana*) : traîneau à 4 ou 6 roues, sur lequel on charrie les pierres de tombeau ; voir ambarambana.

ANKODINA (*hodina*) adv : en tournant sur soi-même, com une toupie ; en retournant à l'alambic, com du toaka malg pour le rendre plus fort : en revenant à l'emprunteur, com une somme d'argent que celui ci obtient facilement de garder encore chaque fois que le terme est échu, p qu'il inspire toute confiance au prêteur qui voit son argent bien placé et les intérêts courir en toute sûreté ; (ny toaka ratsy natao — ho tsara ; tapitra ny andro ka tapitra ny vola, dia maka indray izy : aoka indray alai'ko atao —).

ANKODIMIRINA (*hodi-mirina*) : au chemin à mi-côte, qui tourne par le penchant de la colline ; *mahazo* — : aller par le chemin qui est sur le penchant de la colline (et non par celui de la vallée en bas, ou celui du sommet en haut. V *hazakazaka ankodimirina.*

ANKOHOKA (*hohoka*) adv : sens dessus dessous.

ANKOHOFY op, — *ny lakana* : renverse la pirogue sens dessus dessous ; se dit des marmites, des assiettes, des paniers &. ANKOHOFINA p : qu'on renverse ainsi ; *ny zaza teraka vav'alakaosy sy fara asorotany — ho vonoina :* jadis, c'était l'usage d'étouffer, en leur renversant la tête dans le van à riz, les enfants nés au premier d'alakaosy et au dernier d'asorotany.

Prend *mi... man...*

Mi — : 1° se coucher sur le ventre ; 2° se prosterner la face contre terre, adorer ; *miankohofa* imp, *iankohofy* op ; *iankohofana* m rel, *fiankohofana* son h. *Man* — 1° renverser, vg la main ou un livre ouvert, le dos en haut ; 2° coucher q sur le ventre, un enfant la face par terre pour qu'il soit plus vite étouffé ; suffoquer un enfant, en terme d'astrologue ; *vao taminy Rabodo tsy nan — intsony, tsy navela ny atao intsony, « olona, hoy izy, k'aza mamono ol intsony, esory ami' nao rahefa lehibe izy, atao ko meloka raha man — ol, hoy izy » ; ny ol tandrify ankohofina, nony taminy Rabodo, natao tsizany kosa :* c'est sous Ranavalona I qu'on a commencé à ne plus suffoquer les enfants, elle a défendu de le faire, « ce sont des gens (et non des bêtes), dit-elle, donc ne les tuez pas ; éloignez les de vous si vous craignez, lorsqu'ils sont devenus grands) : je regarde comme criminel quiconque les suffoque encore » ; c'est ainsi qu'elle vint au secours de ces enfants qui se trouvaient dans le cas d'être étouffés.

ANKOHONA (*hohona*) adv : au giron, en famille, sous les ailes de la mère.

ANKOHONINA p, — *daholo ny akohokely sao misy diso :* tous les poussins mis ensemble avec leur mère (sous une sobiky pour la nuit), de peur qu'ils s'égarent.

ANKOHONY op, — *eo izy efa osa :* recueille-les (chez-toi, ou dans une maison où tu les garderas et les

entretiendras, vg des parents), car ils sont réduits à la misère.

On *dit mi —* : être réunis en famille, *ny akoho mitaiza ka saronana sobiky rahalina, dia mi— eo izy*: comme la mère-poule mise sous le sobiky, pour la nuit, avec sa couvée.

ANKOHONANA (*hohonana* de hohona), adv pris subst : une famille, une maison ; les couvées d'une même poule ; les bœufs d'un parc ; *ny ol tsy mahay mifanary, ny iray fasana, ny iray tanindrazana, zay no —* : gens qui ne peuvent se rejeter, qui ont le même tombeau après la mort et les mêmes terres reçues des ancêtres pendant leur vie ; *miditra —* ,se dit, vg des *Ampanarifito* (nom d'une branche des Tsimahafotsy), qui se divisant en trois grandes familles, font le *miditra ankohonana* entre en ramifications et chaque ramification est un *ankohonana* qui porte le nom de son ancêtre respectif, (Ampanarifito firenen'ol iray aminy Tsimahafotsy mitelo miditra an-kohonana : Rabefiraisana dia ankohonana iray, Ngahiratendro dia ankohonana iray, Andriamandrasoa dia ankohonana iray).

ANKOLAFITRA (*holafitra*), et *ankolafi'ny :* 1° adv, à son rang, d'ensemble, en hiérarchie, (com les *holafitr'akondro :* mains dans le régime de bananes, qui vient se ranger à leur place dans l'ordre de leur naissance, et y restent, y croissent, y font grappe) ; *miditra ankolafi'ny :* entrer en subdivision se subdiviser, en mains ou en grappes (com le régime de bananes), se séparer en sections, en corporations, en castes, en tribus, en races (com les Tsimahafotsy qui se subdivisent en 20 branches : les Ampanarifito & ; 2° *ankolafi'ny* pris subst : une caste, une tribu, une catégorie, un fokonolona, gens d'un même village ou d'une même descendance ; l'ensemble des gens qui son reliés entre eux dans une même juridiction ; *samy —, samy ahy ankolafi'ko tsy misy hafa, samy ahy tsy misy tombo sy hala, hoy ny lehibe mianiso ny olom-pehezi'ny :* ils sont tous de ma juridiction, membres de ma famille à moi, aucun ne m'est étranger &. *Manao ankolafi'ny :* faire deux camps (non selon la justice, mais selon qu'on est de la même parenté de la même caste, de la même juridiction &), faire nombre et agir d'ensemble chacun de son côté, pour mieux écraser la partie que la lutte montrera la plus faible ; se dit de ces grands débats entre castes, familles, maisons puissantes, que les tribunaux inférieurs (les fokonolona) sont impuissants à terminer, il faut que le roi intervienne, (firenena roa samy maro ka miady, samy manao ny azy ho marina, ka tsy vita ny fokonolona : samy momba ny azy, miandany eo ny ol samy henjana, dia vimbinina any aminy andriana ny teny). Dist de manao *tsindrio fa irery*, manao *tery ankamaroana*, manao *be am-pirenena*, manao *be noho kely :* dans ces cas, le nombre, et la force, sont d'un côté seulement ainsi que l'injustice.

ANKOLAFIRINA son op : qu'on met par catégories selon la parenté, la caste, la juridiction, vg une foule réunie à laquelle on donne à manger (vory miangona ampihinanina, dia—, comme atao ankolafi'ny).

ANKOLAFIRO son op, — *ireo ol, omena z, — no fanao :* distribuez cette foule par groupes selon &, disent les grands, lorsqu'il s'agit de donner qch, ou de faire faire une corvée, — est le mot dans ces circonst.

Man — : 1° *ny ol betsaka tsy hita isaina, « avelao handeha ankolafiny, hoy ny andriana, » dia man — azy ny lehibe :* il y a là une assemblée immense, « qu'on permette au gens de se grouper selon & dit le roi, alors les grands divisent l'assemblée par groupe selon etc ; 2° *mananamana, manan-kavana :* avoir

de nombreux compagnons, beaucoup de parents, sur qui s'appuyer, n'être pas réduit à sa propre personne. *Mi — : efa nosarahina itoerana samy ankolafi'ny, dia mi — :* après la séparation faite par groupes, l'assemblée est en effet divisée en groupes.

ANKONA a : froid, figé, engourdi, morfondu ; fg confondu (diff d'*ankona* adv de hona) ; *ny ol ana ny hatsiaka atao —, manana alahelo ka —, ol resy n'ady dia — tsy mahateny intsony :* cet — se dit d'une personne : engourdie de froid, accablée de tristesse, muette de honte dans une défaite.

ANKONINA son p, *mafy nanjo azy — ny alahelo :* sous le coup d'un grand malheur, il est comme anéanti de tristesse. *Ankonankonina* fd, — ny alahelo ka tsy tonga olona : opprimé de la douleur au point d'en être réduit à n'être plus un homme.

ANKONANKONA fd, *man — :* hébéter ; la faim et la douleur *man — azy* l'hébètent. *Mi — foana ty*, tsy mahalala na inona na inona akory : en voici un qui est par trop hébété (engourdi d'esprit), il ne sait rien et on en peut rien lui faire comprendre.

ANKOSOTRA (*hosotra*) : 1° adv, (qui n'est pas seul mais) avec ou sous une couche de qqch qui fait par dessus, vg couche d'or, d'argent, de couleurs, etc. ; de belle mais fausse apparence ; 2° pris subst : enduit, teinture, *ankoso-bolafotsy* argenture, *ankoso-bolamena* dorure ; fg circonvention, faux dehors, hypocrisie, calomnie.

ANKOSORANA son p, *zavatra n —, ka tia'nao dia vidi'nao, tsy tia'nao avela :* (je t'avertis, dit le marchand), ceci est une ch embellie par le dehors, faite de belle apparence (je ne te garantis pas le fond), si elle te plaît, achète-la, sinon laisse-la.

ANKOSORY op, *— ty firaka, hoy ny mpanao vola ratsy, — vola izy :* donne une couche à ce plomb, dit le fabricant de faux argent, argente-le.

Prend *mi... manao* au lieu de *man*·

Mi — (z misy ankosotra), v et a : 1° être enduit de, être recouvert de, être teint en ; enduit, teint, recouvert d'une couche de, *miankosobolafotsy*, argenté, *miakosobolamena* doré ; *ny lamba rofia afahana ny landinamboa mi — ny jiafotsy rovitra afahana ny jiafotsy vao — mi :* un lamba en rofia qu'on tisse avec une trame en landinamboa, *mi —* n'est pas un, mais il est composé de deux éléments de différents prix (dont l'un augmente la valeur de l'autre et peut induire en erreur), pareillement une étoffe en rofia déja usée et qu'on défait pour la tisser de nouveau avec une trame de rofia neuf, est dans le même cas (quoique les deux éléments composants soient de même nature, mais il y a entre eux cette différence de vieux et de neuf) ; 2° fg, *ley tsara mivoaka, tsy manana tsinona, ka milafy lamba tsara lamba indramina, dia mi — :* se dit au fg, de q toujours bien mis quand il sort, dans un lamba qui n'est pas à lui mais d'emprunt, car il n'a absolument rien. *Manao ankoso-bolafotsy*, argenter, *manao ankoso bolamena*, dorer ; *manao ankosotra* : 1° couvrir ou recouvrir par dehors, vg des cuillères qu'on étame, un visage qu'on farde ; 2° fg, tromper (en donnant à qqch un extérieur trompeur, ou en le prenant soi-même), faire l'hypocrite, calomnier, (mandrakotra, mamitaka, mihiatsaravelatsihy).

ANKOTRALAHY *(kotra lahy)* : nom donné aux soldats qui, les premiers, ont porté giberne *kotra*, et l'habit rouge, sous Lahidama, qui a fait la division du civil et du militaire (mibaby kotra, zay nanaovana azy —, taminy Lahidama ny ni-

sehoany ny —, ny kotra avy aminy Vazaha).

Salasala aminy ankotralahy, arahabaina tsy andriana, ary avela miakanjo jaky : on ne sait pas que faire devant ces porte-giberne, leur donner le salut (des andriana, ceux qui ont le droit d'être vêtus de pourpre : vady n'andriana, zanakandriana, zazamarolahy), ils ne sont pas andriana, mais simples hova ; le leur refuser, ils ont un habit de pourpre : plaisanterie lancée, par le public, à l'apparition de ces habits rouges (anglais), qui déplaçaient le droit de la pourpre en retranchant le salut qu'il entraine ; devenue proverbiale *mahasalasala tahaky ny ankotralahy*, etc., dit-on, dans les affaires où il y a du pour et du contre.

ANKOVA *(hova)* : n de l'Imérine ou du pays habité par les Hova, et *ipetrahany ny tendrombohitra 12*, où sont assises les 12 montagnes ; l'opposé d'*Anindrantany*.

On dit *mi* — (Miakatra aty Merina, mankaty) monter ici, en haut, dans l'Imérine ; (ny Anindrantany sy ny Ambanivolo dia mi — mankaty ambony : andeha hi — any ambony isika, hoy izy) ; l'opposé de *mianala :* aller à la forêt, y descendre.

Hianala mahay, hiankova mahay ; savoir descendre dans la forêt (fréquenter les ennemis) et monter dans l'Imerina (où sont les concitoyens pour les tromper) pvb, contre les (hova) traitres, qui faisaient ici serment d'être pour un roi de l'Ankove et allaient en faire un autre là dans la forêt avec l'ennemi, et faisaient ainsi durer la guerre entre les petits rois de jadis ; fony any mbola tsy mandry, tany maro andriana, tny nisehoan'izany : ce pvb est né quand le royaume hova n'était pas encore consolidé en un, mais divisé entre plusieurs petits rois qui se faisaient la guerre et s'abritaient dans les forêts ; syn *Zatovo ny any, ary zazalahy ny aty* ; *Mankaroa milolo tany, mankatsy manondro masoandro* ; *Hovalahy mampiady andriana.*

ANO s : chose quelconque ; chose indéfinie (com notre *on*), sans nom, qui a besoin d'un autre mot pour avoir un sens spécifique (comme a*nona* qui en est formé).

ANOANO fd. 1° conjecture sans fondement, chose faite ou dite au hasard, niaiserie, bagatelle ; — *nteny* : parole vaine, fadaise, frivolité ; — *njavatra* : affaires de rien qui n'en méritent pas le nom ; — *n'olona ?* gens singuliers, qui ne sont pas et ne font pas com les autres, auxquels il manque qqch, c'est tout au plus s'ils méritent le nom de personne ; 2° nom d'un insecte ailé, qui a des petites cornes par lesquelles les enfants le prennent, pour le faire fredonner à leurs oreilles, puis souffler sur lui et le faire s'envoler, il laisse sa puanteur aux mains qui le touchent ; il y a une légende sur son nom, elle dit :

Taminy taloha raha nanamboatra ny tani-aman-danitra Andriamanitra ka nasiana anarana ny zava-miaina rehetra, dia niakatra Andriamanitra ; nony lasa kelikely, tonga ol anankiray, « *Aza mahafady Tompoko e*, mampamerina kely anao », izany nisehoany ny *Aza mahafady* ; « ary lazao kosa, hoy Andriamanitra » ; « misy iray tonga ka tsy manana anarana » ; iray monja dia hiverina aho ? *alaovy anoano ao izy*, hoy Andriamanitra » ; dia nody anoano iley ol anankiray vao tonga, zary anoano, nody biby maimbo : c. à. d. au commencement, quand Dieu fit le ciel et la terre et qu'il donna un nom à chaque être vivant, il arriva qu'une personne ne se trouva pas à cette distribution des noms, et que Dieu s'en retournant, quelqu'un courut après lui en disant « *Aza mahafady*, ne me défendez pas (ou permettez-moi), Seigneur, de parler, veuillez revenir sur vos pas », c'est là l'origine de cette formule de politesse *Aza mahafady* ; « parle, dit le Seigneur » ; « il y en a un d'oublié, qui est sans nom, dit l'autre » ; « je retournerais pour un seul ? qu'il s'appelle *anoano* et qu'il le devienne, dit Dieu » ; ce qui fut dit fut fait : cette personne fut changée en *anoano*, l'insecte puant dont il a été parlé : dia tonga ohabolana : de là le pvb « *Alaovy anoano ao na hisy na tsy misy*, pour dire : cherche bien pour voir s'il y a ombre de personne ou de chose, en cet endroit, et si tu trouves, apporte.

ANOINA, ou *anovina* avec *v* euph, p : *n — nenti'ny tami'nareo ny z sa tsia ? efa n — hiany* : vous ont-ils fait parvenir la ch qu'ils devaient vous porter, oui ou non ? elle nous est arrivée par eux ; *olona — tazo* : q qui a la fièvre (tonga tazo izy ; *tsy avela ny — sarotra ny z :* il ne veut pas qu'on achète cher telle ch ; — *moramora* : qu'on l'achète à très bon marché.

ANOY, ou *anovy*, op, — *tsimoramora f'aza anoin-tsarotra fa mandositra izy :* qu'on use de douceur à son endroit sans la moindre ri-

gueur, car autrement il prend la fuite.

Prend *man... mifan.*

Man —, *sy manao, ireo maka be indrindra* : ces deux mots *man* — et *manao* sont de ceux qui prennent le plus de sens et d'un plus fréquent emploi ; voici les sens principaux de *man* —, il signifie : *mitondra* z porter une ch, *mividy* z acheter, *mindrana* z emprunter, *manafatra teny* donner une commission, *mitady* z chercher, *mangataka* z demander ; *man* — z : agir, exécuter, faire qqchose ; *man* — *tena* : ny tsy manambady fa maty vady, efa anti-panahy ; (raha tanora atao mitovo tsy manambady), izy no atao man — tena : tsy mba manana ol irahinao hividy, &, fa ny mividy izy hiany, ny miasa izy hiany, ny hamelona izy hiany : ny tena ny mandeha, izay no man —tena : seul à s'occuper de soi-même, se dit spécialement d'une veuve (ou d'un veuf) sur le retour de l'âge, obligée de tout faire par soi-même, n'ayant plus un autre soi-même à envoyer çà et là, acheter, travailler &, réduit à tout faire par soi-même ; *misy mpan* — *tena* miadana, vg vehivavy maty vady, koa misy harena, aleo ny mitoetra amy ny haria' ny toizay manambady ratsiratsy foana, izy irery mihevitra ny tena ny izy irery, mpan — tena ambarapahamanambady indray : il y a de ces *mpan* — *tena* qui sont à l'aise, ainsi on trouve des veuves qui, ayant de la fortune, préfèrent rester ce qu'elles sont avec ce qu'elles ont, plutôt que de faire un mauvais mariage, elles restent mpan — tena c. a. d. seules à avoir souci de leur propre personne, tant qu'elles ne se remarient pas. *Mananova* imp. (sens de *manaova*) : agissez, faites la ch dite. *Ananovina*, et fd *ananovinovina*, p. de *man* — (ou bien de l'adv *an'ano*) : *zavatra* —, ou z atao : ch à faire ou qu'on fait, *ny raharaha no tsy vita dia nananovinovina foana* : l'affaire n'a pas été terminée, pqu'on n'y a pas ou peu travaillé. *Ananovy* et *ananovinovy*, op, — *eo izy fa aiza hianao irery hahavita azy rehetra* : fais-en ce qui t'est possible, comment toi seul viendrais-tu à bout de la chose. *Ananovana*, *fananovana*, m rel : comme *anaovana* et *fanaovana* de manao. *Mifan* — *tsara* : se faire du bien réciproquement ; *mifan* — *ratsy* : se rendre mal pour mal. *Mananoano* toana izy, ou *manao anoano* : agir au hasard, à l'aveugle, vivre d'aventure, et à l'aventure, se régler sur des peut-être, risquer, conjecturer, craindre où il ne faut pas et ne pas craindre où il faudrait, *manao mosalahy aminy zavatrolona*, « *anay itony hoy izy* », *kanefa tsy azy* : il dit du bien d'autrui : ceci est à nous, quand il n'en est rien ; *manaraka anoana* : 1° suivre à l'aveugle ; obéir, agir, par peur, par respect humain, comme manaraka ambokony : 2° poursuivre une chimère, manaraka harena tsy misy. *Mianoano* : ne savoir que faire ni que devenir, divaguer, en parlant : s'embarrasser dans des riens, des chimères ; être changeant, mobile.

Adv *An'ano*, usité dans le Sud mais remplacé ici par *an'anona*, son équivalent.

Anoanobé izany, ataovy izay atao nao, fositra va tsy ambolem-boavahy : fantôme et chimères dont on te fait peur tout cela, fais ton œuvre, vas de l'avant : est-ce qu'on cesse de planter des voavahy (espèce de fève), pque le fositra (un petit insecte) en mange ou en goûte ; se dit en pvb, contre les mauvaises raisons et les vaines frayeurs, apportées par un tiers, pour empêcher d'agir. *Anoano sa tsy anoano ?* est-ce un conte, oui ou non ? *Mpanano-tena* et *mananotena* différeraient entre eux en ceci : que le premier désigne q décidé à rester dans le veuvage et que le second désignerait plutôt q qui n'a jamais eu de mari légitime et avoué : ny mpitondra tena, vavy, tsy nanambady ary tsy tiany ny ol, kanefa manankarena izy : la mpitondra tena, d'abord n'est pas une veuve puisqu'elle n'a jamais eu de mari, et ensuite il ne lui est pas facile d'en avoir puisqu'elle n'est pas aimée du public, quand même elle a suffisamment de fortune. Mais certains qui sont bien au courant de la société malg rient de cette différence imaginaire et disent que ces deux mots signifient la même chose.

ANOKA s: lenteur, com *adana*; mouvement lent et doux, comme celui de l'eau qui coule dans son lit sur une pente légère.

Anohy op, — *ny fiteny nao f'aza maikia* : ralentis ta parole, ne sois pas si pressé — *ny fihinanana :* ne mange pas si vite ; fd *anokanohy* ny dia nao : ralentis un peu le pas. anohina et *anokanohina* : que l'on fait lentement, *ataovy haingiana ny rahakaraha f'aza anokanohina*, fais l'envoyé au pas accéléré, ne lui permets pas de prendre le pas de tortue.

Prend *mi, mampi* (au lieu de *man), mifampi ; maha.*

Mi — : aller où se mouvoir lentement, mais avec grâce ; faire posément une chose, vg boire, manger, parler, sans précipitation ; *ny manan-karena mi* — ceux qui ont fait fortune *mi* — modèrent le pas à sa poursuite ; *mandry mi* —, dormir d'un sommeil paisible, non agité, être heureux, mener une vie tranquille.

ANONA s : 1° choses innommées, non classées (comme à l'état de chaos, de transition ; on ne sait si ce sont des choses ou des personnes), — *daholo ny z rehetra, ley — tsy misy tonondoha, dia rano maneniheny kandeha tsy fantatra*: mot appliqué à toutes ces choses qui n'ont pas de nom spécifique, qui débordent de partout comme l'eau et qu'on ne connaît pas ; 2° chose inconnue, extraordinaire, et par suite d'un mauvais présage ; *raha misy — dia hisy ho faty :* quand paraît un —, c'est un signe qu'il y aura un mort ; 3° *anon'aman'anona* ou simplement *anona :* mot indéfini sur lequel on s'arrête quand on ne trouve pas (ou qu'on ne veut pas trouver) le nom de la chose que l'on veut exprimer ; (en parlant d'une personne, on fait de même avec le mot *ranona*). En prov, on dit *ano* au lieu d'*anona*.

Prend *man... mifan... mi* ou *min* sous fd *anonànona.*

Man —, (comme *manàno*) : agir à peu près comme il faudrait, besogner &, *raha tonga i Ranona vao man — tsy hita izay aso, fa man — foana eo izy :* lorsqu'un tel arrive, aussitôt il se donne du mouvement, il fait l'affaire, l'entreprenant &, on ne peut pas donner le nom de travail à ce qu'il fait, cela s'appelle *man* — : faire qqchose d'approchant, mais qui ne mérite pas de porter le nom de la chose à faire. *Mifan* — tao izy, asa ny natao ny : il se sont mis à l'œuvre dans tel endroit, on ne sait trop ce qu'ils ont fait. *Mianonànona*, ou *min* —, mabarenina izy, fa ataovy izay atao : il dit beaucoup de paroles qui n'en méritent pas le nom et ne sont qu'un bruit assourdissant, n'en tiens pas compte et fais la ch. *Mananonanona foana eo izy* (ol tsy mipaka aminy rabaraha) : il n'arrive pas au but, mais reste en chemin. *Mifananon' anona :* manahoana no tsy mba miaraka aminy Ranona hianao, miady angaha hianareo va ? tsia, fa mbola — kely : comment ne va-tu pas avec un tel, est-ce par hasard vous êtes brouillés ? Non, répond celui-ci d'une manière évasive avec le *mifan* —, comme s'il disait : nous ne sommes ni amis, ni ennemis.

Adv *An ànona*, lasa any — izy : il est allé à N... ou à X...) : manière d'éviter de répondre au juste, de dire clairement la chose ; on ne sait pas au juste, ou bien l'on ne veut pas dire au juste, et cependant *an anona* dit poliment quelque chose. *Mananona* pris com adv : manahoana ny marary ? *manànona*, ou *mananonanona* biany : comment va le malade ? un peu mieux, comme ça même ; ou bien réponse évasive à une question à laquelle on ne veut pas ou l'on ne doit pas répondre : (il est) en affaire, occupé à ceci ou à cela (sous-entendu : cela ne vous regarde pas).

V *ianona, rànona*, formés d'anona.

ANONGONA, adv d'*ongona* : nom

d'un jeu de hasard *tout ou rien*, qui consiste à former plusieurs tas de poussière ou de sable, à faire sur chacun le semblant d'y cacher un caillou mais en ne le cachant réellement que dans un, et donner à deviner où est le caillou : partie gagnée ou perdue selon que l'on devine ou non le tas où il est ; *andeha anaovana—ny vilona :* allons ! faisons le jeu (*an'ongona* aux tas de terre), disent ceux qui vont chercher dans les champs des herbes pour les bœufs, celui qui devinera aura toute l'herbe ; *manao —*, ou *manao loka —* : risquer ainsi d'avoir tout ou rien, à ce jeu ; les mpaka kitay le font assez souvent.

Loka an'ongona ny teny, zara n'izay mahazo be, pvb, se dit 1° des paroles suprêmes : du père de famille qui partage ses biens, du roi qui prononce en dernier ressort sur une affaire, etc : elles ont un côté secret, impénétrable et indépendant de tout ce qu'on peut faire (com le caillou caché dans l'un des tas), il faut attendre l'arrêt du père, du roi : 2° des affaires quelconques qui renferment un côté chanceux et en dehors de la portée humaine, on fait ce qu'on doit et advienne que pourra, tahaky ny vintana nomen' Andriamanitra : attendre en définitive l'arrêt de Dieu et de sa propre destinée.

ANOTRA, adv d'*otra* : à reculons, en arrière, *tahaky ny dia n'orana ny dia — atao mandeha aty ivoho* : comme la marche de l'écrevisse qui va à reculons.

ANORINA p : qu'on fait reculer com le cheval, à quoi on fait rebrousser chemin ; qu'on fait revenir sur ses pas, qu'on rétracte com des paroles déplacées. ANORY op, — *ny teny nao fa tsy mety* : retire cette parole car elle ne convient pas.

Mi — : reculer, rebrousser chemin. *Manao dia mi* — même sens : faire le pas de l'écrevisse, *manao dia mi—ny mitondra azy* (Ramahavaly) *raha sendra tezitra izy* : comme les gardiens de l'idole Mahavaly quand elle était en colère, elle les obligeait à marcher à reculons. *Mifampi — ny andro* tsy rekitra aminy fanambadiana, ny iray maneky ny iray mandà : deux pers qui ont convenu du jour pour célébrer leur mariage, et le jour venu il y en a une qui le recule.

ANTADY, adv de *tady :* à la corde, à l'attache, *mby—ny omby, ny olo-meloka voa fatotra :* comme des bœufs ou des coupables qu'on a liés ; pris adj : garrotté, enlacé, cordé.

ANTADÍNA p ; qu'on passe à la corde; qu'on garrotte, qu'on enlace. ANTADIO op, — *omby an'tady ho entina aminy làlana* (aminy andriana), *fa manahirana :* passe une corde aux cornes du bœuf, pour le conduire plus facilement à sa destination.

On dit *mi*— : être attaché, être garotté. S'enlacer. *Man*— Enlacer, garrotter.

ANTADINY : n d'une plante qui se mange en temps de famine.

ANTAFIKA, adv de *iàfika :* 1° à l'armée (expéditionnaire), de l'expédition, faisant la guerre à la guerre comme à la guerre, en lutte, sur pied de guerre, en bataille rangée, (livré) aux chances de la guerre, entre la vie et la mort, — *izao ny miaramila ka vitsy ny ol aty Merina* : les soldats étant allés en guerre, il reste peu de monde ici dans l'Imerina ; 2° fg, se dit des personnes qui se trouvent dans un état critique, vg une femme en couche, q ayant bu le tanguin et attendant de rendre la peau ny hoditr' akoho mêlée à la potion, un malade pris d'une crise subite qui le met aux portes du tombeau, *mbola tahaky an'tafika ny ainy ny marary ka tsy fantatra na ho velona :* la vie du malade est encore aux prises avec la maladie et l'on ne sait s'il en sortira mort ou vif. (Maty — izy ka taolam-balo nenti mody fa zara fa tsy very faty : il est mort à l'armée &).

ANTAFÍHINA p, *daholo ny vohitra rehetra, hoy ny andriana :* qu'on attaque toutes villes qui se sont révoltées et qu'on s'en empare, dit le roi, *Antafiho* op, — *io vohitra :* que cette place soit attaquée.

Mi—, (com *manafika*), *ny ta fika mi—ny fahavalo, ny vohitra* : l'armée marche contre les ennemis, leur fait la guerre, s'empare des places fortes. *Ampiantafihina* p de mampi, *izy voa tendry handeha n—ny andriana hamory fanjakana* : tous les enrôlés pour l'expédition ont été par le roi d'aller faire la guerre de conquête et d'agrandissement du royaume.

ANTALANTALANA, adv de *talantàlana* : en étagères, sur cale, en se calant et se croisant les unes les autres (com des planches superposées et espacées les unes par les autres, pour sécher) ; *ny vata tiana tsy hitehika ny tany ka asiana akalana dia atao— izany* : ainsi le coffre qu'on ne veut pas laisser toucher la terre, et sous lequel on met des cales, est *an'talantalana* sur càles (kaka, tsikalana, halana ; sont syn de talantalana).

ANTALANTALANINA p : qu'on met sur cale, qu'on superpose en les espaçant ou en les croisant pour qu'ils se fassent cale l'un à l'autre, (com *talantalana*). ANTALANTALANO op : qu'ils soient superposés, échelonnés.

On dit *mi—* : être ainsi superposé, croisé, espacé. *Man—* com *manatantalana* : caler, &.

ANTAMBA : 1° d'un *kary* chat sauvage, ou de son cri regardé com de mauvais augure, *ny kary minao naona any alatrano no atao hoe maneno ny—* : quand les kary font leur sabbat de nuit hors des maisons, on dit, voilà l'— ; 2° fg, *ny zaza mitomany lava no—* se dit des enfants insupportables, qui ne cessent de pleurer, de gémir et de se plaindre (d'une voix lamentable com celle des kary faisant sabbat).

ANTAMBO : ch extraordinaire, calamité subite ; coups instantanés et inévitables du malheur, du destin ; monstre ; *asesiky ny loza ny—* : les— viennent du *loza* com de leur cause ; *antambo n'olona* : q dénaturé.

ANTANINDRANA ou *tanindrana* et *anindrana*, d'*indrana* : nom donné à tous ceux qui sont en dehors de l'Imerina.

ANTANONA, adv de *tanona* : à proximité, voisin de, près, syn d'antomotra, akeky, avivitra, antéhaka) ; *vorika—* : sorcellerie (dont l'auteur n'est pas loin) faite par les gens de la maison.

ANTANONINA p,— *ny ol ratsy izy ka azo ny* : fréquenté des mauvaises gens ils l'ont gagné. ANTANONY op,— *ny afo* : approche du feu ; *eo f'aza ilaozana* : vas là et restes-y sans bouger.

On dit, *Man — azy* : s'en approcher. Man— : approcher, *efa man—ao izy rehetra miandry izay anavana* : ils se sont tous rendus là, attendant ce qu'il y a à faire. *Mi—foana izy tsy mahita izay atao* : et ils attendent en vain ne sachant pas ce qu'il faut faire.

ANTAOLO ou *'taolo* ou *aolo* : les anciens, *ny — lahy* les hommes de l'ancien temps, *ny—vavy* : les femmes de l'ancien temps, *heritry ny 'ntaolo ka lalina* : pensée des anciens, donc elle est profonde.

ANTARA : 1° froid glacial (W com celui de l'eau d'un abime, en prov *antara* abime d'eau) ; *ny mangatsiaka ohatry ny fantara 'ny manara ohatry ny—*, ou bien *ohatry ny havandra ohatry ny fanala* : froid comme l'—, ou comme la grêle, la gelée blanche (dit-on encore, quand on veut parler d'un froid excessif, et ces expressions sont équivalentes) ; *atao ny—ny vary fa avela ny hangatsiaka* : du riz chaud) qu'il laisse devenir froid à lui glacer les dents ; 2° *ny ela lasa lavitra no —* , *takaky ny mandrakizay sy ny doria no atao-valo* : l'antiquité avec son lointain qui s'enfuit toujours, s'appelle aussi —, ou l'abime du passé sans retour, syn ny mandrakizay,

ny doria alaovalo ; 3° nom d'honneur donné aux ancêtres, aux 12 tendrombohitra où ils sont ensevelis, aux sampy et autres antiquités saintes et sacrées, quand on en faisait mention dans les invocations ou autrement (veloma ry *Antara nahamasina* & ; izay nitahy taloha, na Andriamanitra, na razana, na tendrombohitra 12, na sampimasina, na zava-masina hafa, no antsoina aminy izany).

ANTARANTARA fd : *tsy laitra tsobohina ny rano maraina fa — ohatry ny havandra :* le matin on ne supporte pas de plonger dans l'eau, car elle est plus froide, très froide, froide com la grêle ; *ny ela mandry, ny ela tsy miova no* — : le temps, passé à l'état de repos et d'immutabilité, s'appelle —, ou l'éternité.

ANTARALAHY et ANTARAVELONA : froid (vif) rigoureux, excessif (ny fanala mikararaina erany ny tanety, dia mikasaoka raha hitsahina, ary hoy ny ol . — aza diavina ny fanala).

ANTARANOA, ou *antaranoana :* pour toujours, à jamais ; *mandrakizay*.

ANTARAVANA p d'*antara* avec *v* euph, pris subst : un nouveau né encore tendre et qui ne peut pas encore téter (raiso moramora ny zaza fa mbola — izy, mbola rano izy).

ANTARAVINA, autre p, *ol very miresaka manao tantara lava, ka hoy ny sasany : izay atao ataovy, aza — mandrakariva ny fiteny, antefao haingiana* : un causeur qui se perd dans des longueurs et des histoires sans fin, alors on lui dit : n'allonge pas tant (ne prends pas de si loin la ch), coupe court et sache toucher au but (sens d'*elaina, taria-vina, tantaràvina* ou *tantaraina*, ceux-ci remplacent celui-là, qui tombe en désuétude, ainsi que son opt *antaravo*, qu'on remplace par *tariavo, tantararo* ou *tantarao*).

V *tara* r de manara, *taraina, taratara, tantara, fantara, taranaka, tarazo, tomara* et *tomaratara, volotara.*

ANTÉFA adv de *tefa* : touché, au but, au terme, (com q qui coupe court et va droit au but *mitefatefa fiteny*), maila-bava ka kinga, mamelively ka mahavoa : souple de la langue et fin d'esprit, il est prompt à la riposte et il accable à bout portant (son adversaire).

ANTEFAINA p, *dia—'ny ny teny ny eo anatrehany ny maro* : il expose en qques mots substantiels et bien frappés, son affaire, en présence de plusieurs. ANTEFAO op,— *ao ny teny nao ihainoana* : que ton affaire nous soit exposée en substance, afin que nous en connaissions.

Man— k, raharaha, teny : terminer une affaire, la décider, syn manefa. *Mi* — : se reposer com un oiseau sur la branche, s'arrêter à, se reposer sur q, s'en tenir à lui, le choisir ; être arrangée, terminée (com une affaire) ; *iantefana*, ny vahoaka — ny teny n'andriana.

ANTÉFAKA (adv de *téfaka* : à la hâte d'un coup de main, rapidement, brièvement; instantanément, d'un trait, com l'éclair.

ANTEFAHINA p, *n—'ny ny raharaha fa tsy mba natao ny ho ela* : il a fait vite la ch et ne l'a pas laissée trainer en longueur.

ANTEFAHO op, — *ny teny nao fa dia aza lava rarina loatra :* sois plus rapide dans ton discours, et ne tombe pas dans l'excès d'une critique minutieuse et raffinée (com *tefatefaho).*

On dit. *Man— ny raharaha ho haingana* : faire vite une ch et bien, pour qu'elle ne traîne pas en longueur ; la faire précipitamment et imparfaitement. *Mi— : ny varatra milatsaka mi — aminy vato ka mamaky azy* : la foudre tombe et frappe un rocher qui vole en éclats ; *niantefehany* ny varatra ny trano ka may : frappée de la foudre la maison a pris feu. *Manao* — : agir, travailler négligemment, superficiellement (W comme en 3 coups de

mains ou de marteau, aza atao nao *an'tefaka* ny fanaova'nao z).

ANTÉHAKA, adv de *téhaka* : 1° sous le coup, sous la main, tout près, *efa—ny fahavalo* : les ennemis sont près d'ici ; 2° vite, d'urgence, pressé, serré, en raccourci, — *tahaky ny tavantsaka* : pressé, écourté, comme le visage d'un chat ; 3° en battant des mains, en cadence, pour accompagner et presser un chant, une danse (lalao atao— ; ny sasany mandihy, ny sasany mihira mitehaka). *Manao*—, comme *manao antéfaka*.

On dit *Mi* — (com *mitehaka*) : *ny ol rehefa miandapa ka mitsangana ny mpandihy, dia mi—izy rehetra* : lorsque les gens sont réunis en assemblée, et que les danseuses ou danseurs s'avancent pour commencer la danse, alors toute l'assistance les accompagne et les excite en battant des mains.

ANTÉHIKA (adv de *téhika*), *ma nao* — : manao kely, manaonao foana, mipaka kely kasihi' ny kely ny raharaha : faire qque peu, aborder la ch, y toucher du bout des doigts seulement, ne pas s'y mettre tout de bon.

On dit dans le même sens, avec *Manao* : — *tandrevaka*, — *tsirâmbina*, — *tsi-vinitra*, — *an' kasika*, — *an' ohatra*, — *an' temoka*. — *an' téhaka* — *an'téfaka*, — *an' telo*, — *ante-ndro*.

ANTEHI-TANANA (*mitehika* ny tany ny tana' ny, *tehefiny* ny tana' ny ny tany : en s'appuyant des mains à terre pour mieux lancer les pieds), *manao* — : 1° s'appuyer sur les mains et ruer avec les pieds (au jeu *diamanga* on boxe avec les pieds), alors on peut frapper à la tête l'adversaire ; 2° s'appuyer avec les mains sur q, le tenir par la main, pour porter plus loin ou plus haut le coup de pied ; 3° sauter des pieds en avant, de manière à retomber sur les mains et sur le derrière, afin que les pieds mesurent un saut plus grand.

ANTEHINA, adv de *téhina* : à l'aide d'un bâton, d'un point d'appui. Manao *antehimbato* (vato) : sauter un fossé, un ruisseau, à l'aide d'une roche qui se trouve dans la largeur où qu'on y met ; manao *antehinkazo* (hazo) : si on franchit la distance à l'aide d'un bâton ou d'une pièce de bois ; manao *antehitany* : si on la franchit au moyen d'une butte qui sert de point d'appui, (asiana téhina, na vato, na halo, &, izay z azo *tehénana*, dia mamikina.

ANTEHITRA adv de *téhitra* : sur appui, avec point d'appui, en confiance, à coup sur, avec hardiesse, à l'aveugle.

Mi— : se confier aveuglement en q, s'appuyer sur lui sans méfiance ; *ol iantehérana* : à qui on s'abandonne, ou se fie : *fiantehérana* : confiance aveugle. *Man* — *ny teny amy ny lehibe* : mettre une affaire entre les mains des lehibe, la leur confier, s'appuyer sur eux.

ANTÉMOKA, *antemotémoka* fd, adv de *témoka* : 1° com *avivitra*, *amorona* : au bord, vg d'un fossé, *hianao mipetraka amoron' tevana ka — ny ilaera'nao, ka miala sao mianjera* : assis près d'un précipice ainsi, tu es trop au bord et sur le point d'y tomber, retire-toi bien vite ; 2° com *marivo* : à la surface, vg des patates, du manioc plantés moins profond, mais un peu—, à la surface, pqu'ils donnent de plus gros vody ; superficiel, com un travail *asa*— qui ne fait que gratter la terre, ou com des paroles *teny* — futiles : *manao* — : agir à la légère, en homme superficiel : *manao teny — foana io raha miteny* (fohy saina tsy mahatakatra ny lavitra, ila tsy hahazaka tena ny heviny) : qu'il est court d'esprit celui-là, ses paroles ne portent pas loin, c'est à peine si on y trouve une pensée qui se soutienne.

ANTEMOHINA p, —'*nao ny fiasa azo ny hakamoa'nao ka tsy hanjary* : ton travail, dominé par la paresse,

s'arrête à la surface des choses et ne produit rien. ANTEMOHY op : qu'il soit mis moins profond. à la surface ; — ny voly mangahazo sy atsivalano, f'aza atsatoka lalina, fa tsy mamody, fa raha antemohina dia mamody isa ny tonina.

On dit : *Man—* : approcher le bord du trou, com les chrysalides hors de terre, vg celle du ver-à-soie, qui se retourne dans sa coque pour trouver l'issue au moment venu (ny samoina *man—* ny vava ny ombindandy satria hivoaka) ; monter à la surface de la terre, comme les chrysalides sous terre, vg celle du hanneton, qui, sentant qu'elle va sortir ailée, se retire des profondeurs et prend ses dispositions pour faciliter le vol au nouvel éclos (ny] sakohivy man— ambony toerana rahefa hiofo ho voangory). *Mi—* : être trop *antemoka* au bord, manquer d'équilibre et le perdre, être sur le point de tomber (vg des pierres superposées à une certaine hauteur en dehors des lois de l'équilibre, si on les touche elles dégringolent mi— ny vato mifanongoa, ka raha tohinina dia mikodia sy mianjera dia an'temoka izany) ; être planté à la surface, comme le manioc, les patates.

ANTEMO-BAVA : qui a les deux lèvres écourtées (ol fohy molotra simba roa ny molo'ny) ; fg, indiscret, qui ne sait rien tenir ; syn *anomo-bava* de tomotra.

ANTÉNA adv de *tena* : 1° à soi, pour soi, avec soi, envers soi, à lui en propre, dans les atributions de sa nature ; on dit en pvb, *Ratsy ihany ny vody, fa — ka tsy azo ariana* : considéré dans sa fonction, le postérieur des êtres semble mauvais, et cependant il appartient à leur nature et ils ne peuvent s'en passer (toy ny hoe : ratsy fianakaviana, ratsy zanaka, ratsy mpanompo, ratsy olom-pehezina... ka tsy ariana satria *an' tena*, ou *any ny ena*, ka anarina sy amboarina : de même les membres de la famille, enfants, esclaves &, quand même leur conduite est mauvaise, ne se rejettent pas facilement, pqu'ils touchent de trop près, on les avertit & ; — *ntsika izany z ka azo atao izay sitrapo ntsika* : cette ch est à nous en propre et nous pouvons en faire ce que bon nous semble ; 2° pronom personnel, de la 2[de] personne du sing, équivalent à *itena* : tu, toi, — *ihany ny z ka raha tian' tena ho simba, avelao ho simba, hoy ny tompovaviny aminy mpanompo ny, na lahy na vavy :* cette ch est à toi-même, s'il te plaît de la dégrader, soit, dit la maîtresse à l'un de ses esclaves, fille ou garçon. Les femmes entre elles *mifanao antena na itena :* se disent cet *antena* ou *itena* quand elles sont d'égale condition ou position ; les hommes entre eux ne se permettent pas la chose, ni même envers les femmes, à moins qu'ils ne soient en colère ou trop familiers; (izao fiteny izao tsy azo atao raha tsy aminy fahatezerana na fahazarana ratsy miteny izany).

ANTENAINA son p : qu'on a ou qu'on met dans (soi) son cœur, qu'on espère pour soi ; à quoi on s'attend, on pense toujours, *matetika izy voa fitaka ny — ny* souvent il est dupe de (ce qu'il espère) ses espérances. ANTENAO op, — *izy f'indro ho avy* : attends-le, car il viendra.

Prend *man*, *mampan*, *mifampan*, *mifan*, *mampifan*, *mifampifan* ;

Man — ol : avoir ou mettre qch (en soi-même) dans son cœur, l'espérer, s'y attendre, compter dessus, y penser toujours. *Mampan —* : promettre, faire espérer, donner à espérer ; *ampanantenaina* son p : promis, qu'on fait espérer ; *ampanantenao*, son op. *Mampifan —* ou *mifan — :* se donner des espérances mutuelles, se promettre de part et d'autre ; *ampifanantenaina* son p, ol — hihaona ; des per à qui on fait espérer, on ménage, une rencontre. *Fanantenana* : l'espérance, ny — faram-piaro ny ory : est la

dernière ressource des malheureux. *Fampanantenana :* ny —' ko tsy mamitaka ol : ma promesse ne trompe pas.

ANTENDRY, adv de *tendry*, forme plusieurs locutions :

ANTENDRI*A*HITRA : jeu à la paille, qui consiste à mettre une paille ou brin d'herbe entre le pouce et l'index, l'un choisit le pouce, l'autre l'index : celui qui tient la paille la serre de manière à la faire plier ; si elle plie au milieu la partie est nulle ; elle est gagnée par le pouce ou par l'index, selon qu'elle plie plus près de l'un ou de l'autre ; *manao* — faire ce jeu.

ANTENDRIVARY : exigence trop rigoureuse, querelle sur des riens, mauvaise chicane, vg q qui aura pris en route qques épis de riz, un peu de manioc &, pour apaiser sa faim, tsy naka ho enti-mody fa hani-manta : il n'a pas pris la ch pour l'emporter, mais pour la manger sur place en cas de nécessité : si le maître du manioc lui cherche querelle pour cela, il est désapprouvé du public et du roi, c'est le *manao — ol* : ne lui faire grâce de rien, faire un procès sur une ch qui n'en vaut pas la peine, trop exigeant syn *mila an tsongovary*.

Ireo fihinana mangahazo, fary, katsaka etc. ; ka noana ny olo'ko, ka raisina ho hani'manta, tsy mahameloka izany, hoy ny andriana : raha izany atao —, anaovana antsolafaka, asiana teny, tsy eke'ko.

On dit dans ce sens d'*antendrivary*, avec *manao* : — *antsolafaka* (solafaka) — *antsongontsongo* (tsongo), — *antsongoravina*, — *antsontsany*, — *andify*, — *ambivitra*.

ANTÉNDRO adv de *tendro* : au bout, à la cime, au sommet, à la pointe, à l'extrémité ; pris subst : *antendrontànana* (tànana) : pincée. *Manao antendro* : 1° faire les choses vite et mal ; les faire sommairement, superficiellement, pressé d'arriver au bout, d'en voir la fin ; 2° faire le résumé d'une affaire (la prendre *per summa capital*), la récapituler.

ANTENDROY op, — *ny famaky ny andry* : fais avec la hache l'entaille et ses deux tenons au bout du pilier (asivy tendro roa ilatsahany ny vovonana) ; — *ny lefona, ny fandri baratra* : mets sa pointe (ou son fer) à la lance, au paratonnerre. ANTEDROINA p : qu'on met au bout de, au sommet de ; à quoi on met un *tendro* tenon, pointe etc. ; à la cime de quoi on arrive ; dont on retranche l'extrémité, le bourgeon, — *ny zava-maniry hitsimoka ny tenatena ny* (tapahina ny laingio ny) : on émonde le bourgeon principal, on retranche la tête des végétaux, afin qu'ils poussent d'avantage par en bas et ramifient mieux.

Mi — : 1° (izay avo noho ny namana dia mi —) : s'élever au dessus des environs, comme les *tendrombohitra* cimes des collines et les villages perchés dessus : 2° (eta mi — mitsiry ny katsaka, ny zavamaniry rehetra, dia ny tendro ny mitranga mitsimoka) : pousser à la manière des végétaux, qui sortent de terre et portent leur tête dans les nues.

ANTÈZA adv de *teza* : 1° en escarpement, ardu, perpendiculairement, *ny avo no* — : les hauteurs sont dans ce cas : se dit aussi des longueurs qui offrent des difficultés, *loka antsipilavaka no — koa* : *atao akeky, dia atao lavitra kely, ary atao lavitra* : ainsi au jeu des galets à lancer dans le trou, si d'abord on se met à la distance ord pour les lancer, puis qu'on porte cette distance un peu plus loin, et qu'enfin on la mette loin, c'est l'—, *miloka* — : jouer à mettre les galets dans le trou ainsi éloigné (ce qui est difficile et ardu), ou à planter des flèches, des balles, dans une cible placée à une grande distance ; 2° pris subst : saut à retomber raide debout, bond, cabriole, *manao* — : jouer à ce jeu ; 3° *antezatéza* : sentinelle, en vigie (com les rochers

escarpés, plantés ça et là, qui ont l'air d'être en vigie), V tezateza.

ANTEZAINA son p: — *lavitra ny tsipilavaka:* le jet des galets rendu difficile et ardu, en éloignant le trou à une grande distance; — *ny fiakarana tsy atao ankodimirana:* montée dont on fait l'ascension en ligne directe par son côté ardu, et non en la longeant par le flanc. ANTEZAO son op: — *ny lalambe aminy io:* que la route passe droit par cette (montée).

ANTIKA, fd *antikantika*, (et aussi *hantikantika*, P. W): hardiesse, trop de liberté.

ANTIKANTÉHINA p, fd: qu'on rend empressé; qu'on presse de dire ou de faire (avec précipitation, avant le temps, avant les autres); z *iaraha-mahita, ary izy — 'ny hafa hitaza aloha*: c'est une chose que d'autres ont vue comme lui, et il est poussé par q à en parler le premier (—'nao ny azy tsy avela ho lazai' ny miadana). ANTIKANTÉHO op, — *izy*: presse-le d'avantage.

On dit *mi* —, v et a, se mêler de tout, toucher à tout; qui fait l'entendu, l'officieux; s'imposer, être intrus, un sans-gène (manao habay, manao ho tiana ny lehibe, ka mi — foana, tsy mifidy vava atao, na teny soa na teny ratsy aharo ny avokoa. ol mirehareha, ary hoy ny ol: avelao ho voa: akorainy ny olona).

ANTILY adv de *tily* pris subst: 1° *voanjo amponénina aminy sisintany*: sentinelles éloignées, hommes de guet chargés de veiller et de suivre les mouvements de l'ennemi; patrouilles, éclaireurs, espions, colons mis par le gouvernement aux confins du royaume pour occuper et garder les nouvelles conquêtes; 2° nom donné en 1881 aux ci-devant *Sakaizambohitra* de récente institution, mis dans les villes principales, pour y faire l'office de la police et de la gendarmerie d'Europe, (mandeha andro aman' alina, miambina, manao —, ou mitilitily).

ANTIMA: nom d'un singe; fg *antimatima*: vilain de figure, ny ol ratsy tarehy no — endrika.

ANTITRA a: 1° âgé, ancien, mûr, *anti-bavy* vieille, *anti-dahy* vieux, vieillard, *anti-panahy* d'un âge et d'un esprit mûrs; 2° durable, accompli, arrivé à son terme; mûri, scruté à fond; on dit en pvb à l'honneur de la vieillesse, *Ny antitra antitra hiany*: les vieillards (sont ce qu'ils sont), confits en sagesse et en expérience, mais réduits à l'impuissance par l'âge: c'est le contraire pour les jeunes gens, qui ont la force de l'âge avec sa verdeur et son inexpérience, sens de notre pvb *Si jeunesse savait et si vieillesse pouvait* (mifanohitra antitra sy tanora: *tanora* est l'opposé d'*antitra*). Mais il n'y a pas de règle sans exception, on dit aussi en pvb contre les vieillards qui ne prennent des ans que le poids et la décrépitude, *Anti-poana ohatry ny amboa n'Avaradrano*: vieillards bons à rien, comme les chiens (vieux) des Avaradrano, qui, habitués à être ménagés, environnés d'égards et trop bien traités, oublient leur office de garder la maison et ne savent plus aboyer ni mordre; on l'applique aussi aux *loholona* inutiles qui ne savent pas user de leur autorité.

Cette considération des Avaradrano pour leurs chiens et le pvb auquel elle a donné lieu ont pris naissance sous Andrp. à l'occasion de sa chienne, (amboa n'Andrp, vavy lehibe), nony indray andro dia niteny izy, « *anao ny tany sy ny fanjakana, hoy izy, hianao no manjaka tokana aminy ity tany ity* »: qui un jour parla et dit, « à toi, Andrp, la terre et le gouvernement du royaume; tu en es le roi unique », (c'est au commencement de son règne qu'elle parla ainsi, quand Tananarive et Ambohidratrimo avaient encore leur roi); dia natao an-kabary eo ankianja izay teny ny amboa, « *lazai'ko ami'nareo Tsimahafotsy, niteny io amboa io, izao no fiteny ny* etc., *dia lazaiko ami'nareo Tsimahafotsy: raha miditra ami'nareo, aza kapohina* »; dia vodihena isan'andro nandrahoina ho azy; dia nikabary ny olona ny lehibe, « *amboa*

ny malala, aza kapohina » ; be naka anarana izany *Amboa-ni-malala* ny olona ; dia trat antitra tsara ny amboa n'Andrp : dia tonga ny ohatra hoe : *Anti-poana* etc : c. a. d. qu'Andrp fit un kabare de cette affaire extraordinaire, demanda des égards pour cette chienne, fit cuire pour elle chaque jour un vodihena : elle atteignit une longue et tranquille vieillesse au milieu d'une considération générale, dont les chiens des Avaradrano se ressentirent ; les personnes mêmes portèrent son nom Amboa-ni-malala.

ANTÉRINA son p : que l'on mûrit, examiné : qu'on laisse mûrir ; que l'on rend durable et de bon teint ; *mbola tanora ny katsaka ka aoka* — : le maïs est encore tendre qu'on le laisse mûrir. ANTÉRO op, — *ao ny akondro* (avelao ho masaka ampoto'ny), *aza maka tanora* : laisse mûrir sur pied les bananes, n'en cueille pas le régime trop jeune ; — *tsara ny teny nao* : mûris bien tes paroles. (*Ampanantéro* et *ampanantérina*. com *antéro*, *antérina*).

Prend *mi*... *man*... *mifan*... *maha*... *mihia*.

Mi — : être mûrs (vg des fruits) ; durer longtemps, être de bon teint ; *iantérana* m rel, *olona* — : chez qui on passe ses vieux jours. *Mihia* — : vieillir, se mûrir peu à peu. *Mifan* — : vieillir ensemble, *izy mpivady mifan* — des époux qui vieillissent ensemble dans un bon accord ; des bananes en régime, encore sur pied, *mifan* — *co ampoto'ny* : arrivent ensemble tout d'une pièce, au point d'une parfaite maturité ; le roi et ses sujets *mifan* —, les sujets disent au roi, (imp) *mifanantéra* aminy ambl, et le hasina qu'ils lui font avec la piastre ne va pas sans le m rel *ifanantérana*, qui exprime le pourquoi ils le font, qui est sa longue et heureuse vieillesse au milieu de ses sujets qui la partagent (ity hasina atao nay ity.., hahamasina anao *ifanantera'nao* aminy ambl) ; *ampifanantérina* p récipr : qu'on fait vieillir, se mûrir ensemble. *Man* — *vary*, *kabary*, *loko* : laisser mûrir du riz parfaitement ; mûrir une affaire, l'examiner à fond ; rendre des couleurs durables ; *man* — *teny amy ny mpanao azy* : discuter, approfondir une affaire avec celui qui doit la traiter. *Mah* — : capable de rendre *antitra* selon tous ses sens ; scrutateur, investigateur.

ANTO, fd *antoànto* rac (inusitée) de *mantoanto* son adj qui signifie ; non encore arrivé à son point mais en progrès pour, en voie de, pas assez fait, pas assez rôti ou bouilli, cru ; pas assez mûri, examiné ; qui a besoin d'être remis sur le tapis ; syn *mantamanta*. Les mots suivants *antoana* et *antoandro* paraissent être des dérivés d'anto.

Ny hanina tanehina ka tsy mbola masaka, dia mantoanto : des vivres qu'on fait cuire, tant qu'ils ne sont pas cuits, sont en marche vers la cuisson, y montent de degré en degre, c'est le sens de *mantoanto* : qui est en marche vers : *teny mantoanto* ; vao teny indraimbava, maikia, mantoanto, « aoka ho masaka tsara rahefa masaka dia arafitra » : pareillement, des paroles dites à la hâte et comme données en substance dans une première bouchée, sont *mantoanto*, c. a. d. qu'elles ont besoin de développements, et de passer par les degrés d'une exposition pleine et entière, pour être saisies complètement « c'est dire trop crûment la chose, qu'on la mûrisse en détail, et alors on viendra nous l'exposer », disent les intéressés.

ANTOANA, (? p d'*anto* : mis en marche vers le terme ; qu'on fait passer par les degrés de cuisson, de maturité, d'examen ; pris subst) : pas, marches, degrés ; ordre, gradation ; syn de *ambaratonga*, *antanantohatra*. Dist d'*antohana* adv de tohana.

ANTOANINA son p, — *ny teny nao*, (atao mankao an'tanan'tohatra) : ton affaire est de celles qui doivent passer par la filière de la hiérarchie, *n* — *ny vahoaka n'Andrp fa mpanjaka hendry*, (nekena, nandrianina) : Andrp a été agréé et honoré com roi par le peuple, d'autant plus volontiers qu'il était roi d'une haute sagesse ; *ny teny navoaky ny andriana dia n* — *ny vahoaka* (telina, sitraka, nomen'toky) : la parole du roi portée à la connaissance du peuple, en a été approuvée pleinement et il a donné son toky au roi ;

(— ny mpianakavy ny loha ny fianakaviana. ANTOANY son op, — *ny teny ko amy ny lehibe raha marina, hianao afaka ao* : toi qui as accès auprès des grands, saisis-les de mon affaire si elle est selon la justice.

Prend *man .. mi... mifan.*

Man — teny : remettre une aff, un procès, entre les mains des chefs du village d'abord, pour qu'elle aille ensuite aux *andriambaventy*, juges supérieurs, puis au P.M. et enfin au roi; la faire passer par la filière, *man — ny fanjakana*: affermir l'état, donner à chacun l'honneur qui lui revient selon sa position sociale, avancer le bien du royaume; *man — ny lehibe* (manandriana azy, manoa azy, izy atoavina) : tenir les grands pour ce qu'ils sont, les respecter, leur obéir. *Mi — amy ny andriambaventy ny teny* : l'affaire est maintenant arrivée au second degré, celui des magistrats ; *Iantoanana* m rel, — ny teny hianareo lehibe, dia atao ko mahare izao alahelo ko izao : c'est vous chefs (locaux), qui êtes le tribunal (de première instance) auquel on défère les causes qui surviennent, c'est pourquoi je viens vous déférer la mienne.

Adv : *Am-pifanantoana* : (cause qui passe) par les degrés hiérarchiques, par les différents tribunaux, dans la filière.

V fandraka antoanim-pively.

ANTOANDRO, (D.A et D.W disent : *le plein jour de 7 h. du matin à 5 h. du soir* ; mais il paraît que l'antoandro finit à midi et commence avant le lever du soleil) : *hatr' aminy maraina mbola tsy vaky masoandro, ka hatr'aminy mitatao vovonana alao ny — : andro miakatra izay ; ary andro midina tsy miteny intsony ny —, efa tolatolaka ny andro* : depuis le matin avant le lever du soleil jusqu'à midi quand le soleil est perpendiculaire au faîtage, c'est ce qu'on appelle—, ou jour (qui monte avec le soleil) croissant ; le jour baissant (ou décroissant à partir de ce moment) ne s'appelle plus —, mais après-midi. Il y aurait trois — : 1° *raha vao mifoha ny ol tsy mbola vaky ny masoandro* : lorsque les gens se lèvent, bien avant le lever du soleil ; 2° *famoaka omby*, « *efa antoantoandro ny andro ka hianareo tsy mbola manao zavatra* » quand on fait sortir les bœufs (pour aller paître), et qu'on dit aux fainéants, « le jour (ou le soleil) monte, monte, (est au milieu de son ascension), et vous êtes encore là à ne rien faire » ; 3° *misasaka ny andro, ampovoany ny maraina sy ny hariva efa mitatao ny andro, efa antoandrobé* : à midi c. a. d. le milieu du jour entre le matin et le soir, quand le soleil est perpendiculaire et arrivé au suprême degré de son ascension, c'est ce qu'on appele *antoandro be* : point culminant de l'ascension du soleil qui termine la matinée avec éclat ; (ceci fait croire que *antoandro* est formé de *anto* et *andro*). *Antoandro*, au fg, se dit des *ol velondraiamandreny dia — izy* : personnes qui ont leur père et leur mère vivants ; et des *manan-kariana, maro anaka, ka miaranarana amy ny fananana, dia* — : riches qui ont beaucoup d'enfants, arrivés par conséquent au faîte du bonheur malg, et qui peuvent donner libre satisfaction à leurs désirs ; *manao azy ho* — : se donner comme —, se dit de ceux qui se haussent plus qu'il ne faut, veulent se faire passer pour non misérables, pour affranchis de l'ombre (longue de l'indigence et du malheur), et cependant elle reste inhérente à leurs pas ; même sens que *manao tsy ho tratry ny aloka*, kanjo tratry ny alo-baventy, (voa ny fahoriana na ny tody) : se croire dispensés d'être suivis de son ombre (le pendant ou le revers des ch humaines), se la faire courte avant le temps, et finalement s'en trouver une démesurément grande, qui fait queue de malheur.

ANTOANTOANDRO fd : le milieu de la matinée, au sortir des bœufs : any —.

ANTOANDROBÉ : à partir du milieu de la matinée, jusqu'à midi inclusivement, celui-ci étant la plénitude et le terme de l'antoandro.

On dit *Manantoandro* : attendre le plein jour pour faire une ch, pour se rendre à tel rendez-vous, quand on devait s'y rendre ou la faire, le matin de bonne heure, *man — andro hianao* : tu fais mentir l'heure, tu n'arrives pas à temps.

Ny andro efa *antoantoandro* : andro hiany kanefa tsy dia mbola andro, fa andro miakatra ny antoandro ; tahaky ny *teny mantoanto* : tsy mbola ho tanteraka ho teny ka mantoanto.

ANTOKA s : 1° signe d'assentiment, d'affirmation (qui se fait en levant la tête, au lieu de la baisser com nous), V *voanantoka* ; 2° consentement à prendre ch ou pers, sous sa responsabilité, (com l'argent d'un autre pour acheter du riz, des marchandises à revendre à commission), et on dit *maty* — : qui a perdu l'argent qu'on lui a confié, qui a vendu à perte, *velon'* — : qui retrouve son capital, n'a pas éprouvé de pertes, V *fati-antoka* ; garantie donnée, cautionnement, assurance, nantissement, — *ny trosa* : hypothèque d'une dette, ce qu'on donne à un créancier pour le nantir. On distingue : *Anto-bava*, parole donnée par laquelle on se fait répondant pour q, son garant, sa caution, sans rien désigner en particulier sur quoi porte la caution, tous ses biens en général sont engagés (tsy voatondro ny z, « afatra amiko ny fanana' nareo, dit celui qui demande une garantie ». *Antoka hita tokotany* : garantie spécifiée, qui porte sur telle ch en particulier, terre ou esclave, femme ou enfant —, (ley z anefàna ny an' olona). *Anto-bola* : ce qui est donné à un créancier com assurance d'une dette, d'un prêt d'arg. *An-todoha* : acquiescement, consentement manifesté par le signe de tête *loha*; *naneky hianao, hoy ley anankiray ? tsy naneky ny vava ko* : as-tu consenti, dit l'un ? ma bouche n'a encore rien dit, répond l'autre : *ary hoy ny vavolombelona : ny vava tsy niteny fa — no natao ny* : alors les gens présents de dire : c'est vrai, sa bouche n'a pas parlé, mais sa tête a fait le signe de consentement ; *rahefa niantoka ny loha ny dia naneky izy, hoy ny sasany* : si sa tête a fait le signe *oui*, c'est un consentement, disent la plupart des assistants.

ANTOHANA p : assuré, cautionné, — *aminy andevo na tanimbary, ny vola n'ol* : l'argent d'autrui qu'on assure sur un esclave ou sur une rizière. ANTOHINA, autre p : acquiescé, consenti, affirmé (par le signe de tête), *ny hataka atao ny*, — *'nao na ho lavi'nao ?* sa demande estelle consentie par toi ou bien rejetée. ANTOHY op, — *ny zavatr'ao fandrao very ny fanana'nao* : assure tes biens de peur que tu ne viennes à tout perdre ; — *vava ireo hava' nareo mifatotra, dia ho vaha'ko* : répondez pour vos parents mis aux fers (par précaution) et je les en déchargerai (mais s'ils s'enfuient, c'est vous qui prendrez leur place et subirez leur jugement : raha sendra ireo no vahana, dia atindra amy nareo nanao anto-bava ny gadra ny sy izay didy n'andriana).

Prend *mi* ... *man*... *mifan* ... *maha*.

Mi — : 1° consentir, dire oui (en levant la tête) ; 2° se faire caution, répondre pour q ; assurer l'argent &, nantir ; prendre sous sa responsabilité ; assumer la responsabilité ; *mianto-bava* : raha tsy misy — ny havana (ny mpifatotra), dia tsy vahàna ny kofeby raha tsy ampitsarana : s'il n'y a personne parmi les parents de ces garottés qui réponde pour eux (donnent parole d'honneur qu'ils ne s'échapperont pas) ou ne leur ôte pas leurs liens

si ce n'est après jugement rendu; *mianto bola*: assurer l'argent de q; ny tompom-bola mamoaka ny vola, ary ny maka vola — azy: le maître de l'argent avance la somme et l'emprunteur lui donne une assurance sur ses biens; *mianto-doha*: 1° consentir par le signe de tête, miantoka ny loha ny; 2° miaro ny saikia diso, tsy ho voa ny lalàna, na vita n'aina, na vita-nkarena, na vita nkevitra; prendre sur soi de protéger (ou couvrir de sa protection) q engagé dans des passés difficiles, s'y employer de sa personne, de sa fortune et de toutes les ressources de son esprit, vg un grand qui engage ainsi sa responsabilité en faveur des gens qui sont sous sa juridiction, ceux-ci de dire (misaotra anao izahay tompokolahy, tsy lany fananana, tsy tapadoha, dia hianao *mianto-doha anay* fa manoro ny lalambe mahitsy sy marina sy ny manivoana); *miantoka ol*; répondre pour q; izay ol tsy mahatoky ny firenena, ary hoy ny olom-panta'ny, « izaho no miantoka azy » il s'agit de q qui n'inspire pas trop de confiance aux gens au milieu desquels il se trouve, alors celui qui le connaît dit: je me fais caution pour lui; *fiantoka*, h de *mi*, *olona* —: un sûr garant, un répondant qui ne fait pas banqueroute, ne perd rien de ce qui est commis à sa charge. *Iantohana*: ce par quoi on assure, na andevo, na tanimbary, na vadiaman-janaka: comme esclaves, rizières, femme et enfants; *fiantohana* son h: otage, gage donné, assurance, acte de cautionnement; affirmation, approbation, *Man* — signifier le consentement, lever la tête; faire acte d'approbation. *Ampiantohina* p de mampi: — *ny vola n'ol izy fa izy no fantatr' ol fa izaho tsy fanta'ny, ka raha tsy izy no miantoka tsy eme' ny ol*: qu'on le fasse se porter caution de l'argent d'autrui, car il est connu et a la confiance du monde, et moi je ne suis pas connu, et s'il ne répond pas pour moi je ne trouverai personne qui veuille me prêter; *fampiantohina* son h: gens qui font métier de se porter caution pour d'autres et qui sont connus pour offrir une sûre garantie. *Ampanantohina* p de mampan: qu'on fait consentir; il est aussi employé dans le sens d'ampiantohina, *Ampifanantohina* p récip: qu'on fait se donner un mutuel consentement, une assurance mutuelle.

Adv: *An' antoka*: en caution, en nantissement, ny andevo natao — ny vola n'ol: esclaves mis, engagés, comme caution de l'argent d'autrui.

Am-piantohana: approbativement; avec garantie, en acte de cautionnement, eo — ny vola: là où se fait le cautionnement de l'argent (au bureau des hypothèques).

ANTOKO adv de *toko*: en lots, section; pris subst: compagnie, escouade, tribu, — *miaramila* (na atao zato na atao firy ny fanokoana azy): peloton de soldats; — *mborizano*: bande, troupe de civils; — *mpirenena*: tribu.

ANTOKOY op, — *ny vahoaka, k'ataovy 100 isan' antoko* ou *isan' toko, hoy ny andriana*: qu'on divise cette foule réunie, par sections de 100, dit le roi. ANTOKOINA p: divisé en sections.

On dit: *Mi* — être divisé en sections en pelotons, en articles &, ou se diviser. *Man* —, *manao* —, (com manoko): diviser en lots.

ANTOMADY adv de *tomady* rac *tady*, sens d'*an'tady*: fortement lié, serré fortement; donne:

ANTOMADIO (com *antadio*) op, — *ny omby, ny hazo*: lie fortement le bœuf, le paquet de bois, serre le lieu. ANTOMADINA (com *antadina*) p: qu'on lie et serre de toutes ses forces, fehezina mafy; ataovy *fatotr' amboa ny Gara* (Betsimisaraka), aleo maty to'izay ho lasana.

Prend *Mi* —: mifatotra voa tery

mafy : être lié et serré fortement. *Man* — : maningotra, mamatotra mafy : serrer au nœud coulant, lier fortement, garrotter.

ANTOMBOKA adv de *tomboka* : en prélude, comme début, initial ; coup-sur-coup (comme des coups-de-langue), en imputation, par calomnie. *Manao* — (manendrikendrika ny sasany, manao fiavy ny reniomby manotototo be hiany tsy mifidy ny atao) : colomnier le monde, faire une décharge de coups de langue à droite et à gauche. à la façon d'une vache qui allaite et qui est toujours prête à faire le coup de corne ; com *manombo-teny ol.*

ANTOMBOHINA son p : que l'on commence, — *ny asa tanimbary, — amin' izao fa izao no andro tsara* : il faut commencer maintenant le travail des rizières, car c'est le bon moment de commencer ; que l'on impute à q, — *teny vao n — tamy ny* : accusation nouvellement imputée à, procès fraîchement intenté à un tel. ANTOMBOHY op, — *aminy izao ny fanavana azy* : qu'on commence maintenant l'opération, qu'on y mette la première main, qu'on y donne le premier coup.

On dit : *Mi* — : 1° commencer, préluder ; y donner le premier coup (de main, de pioche &), poser la première pierre d'un édifice, prendre l'initiative, syn *mitehindoha* ; 2° atteindre d'un point à un autre, com un cordeau qui mesure une distance et qui fait le *mi* — au point de départ, ou comme la toile d'araignée jetée sur un fossé et qui atteint d'un bord à l'autre ; 3° s'asseoir lourdement, tomber de tout son poids, tout d'un coup, syn *miantonta vody, miantombina* ; aza mi — aminy vato fandrao maratra (vody) hianao : ne t'assois pas si lourdement sur cette pierre (de manière à faire choc), de peur de te blesser qque part.

ANTOMEFY, fd *antomefitéfy*, adv de *toméfy* rac *téfy* : dense, dru, épais, serré, — *betsaka izy ao, na omby, na ol &* : ils sont réunis là en masse épaisse, compacte ; se dit des bœufs, des gens &.

ANTOMITRA adv de *tomitra* : sur le point de, imminent ; syn *antomotra.*

ANTOMIRINA son p : qu'on talonne, qu'on presse de, qu'on excite à, qu'on met sur le point de, *ol malemy fanahy lasa n — miady tsy satry* : q doux de caractère qui talonné par d'autres, s'engage dans une lutte à contre-cœur. ANTOMIRO op.— *izy* (terezina ampiadina, atao manatona ny hatezerana) : irrite le au point de l'engager à la lutte.

On dit : *Man* — (mamoky ho tezitra) : talonner (au fig), presser de, exciter à, inspirer la colère. *Mi* — *foana aminy izay vahoaka* : faire sans raison le zélé, l'enthousiaste, l'emporté, avec le public.

ANTOMOTRA, adv de *tomotra* ; forme le p *antomorina*, l'op *antomory* : prend *mi* —, *man* —, comme *antomitra*, et ayant le même sens que les dérivés semblables de ce dernier ; voir plus haut, et tomotra.

ANTONAN'TENY, V *antony.*

ANTONDRAINA a : qui a une blessure derrière l'oreille, — *izy* : il a mal à l'oreille, pqu'on lui a percée.

ANTONÉRY adv de *tonéry* rac *tery*, sens d'*an'tery* : 1° en presse, pressé, sous presse ; comprimé, forcément par contrainte ; tenus. joints de force, par une cheville, par un boulon... comme les montants des tenailles, des ciseaux &. — *ny kely terena haneky ny lehibe* : les petits dans la serre des grands et contraints par eux de leur céder en tout injustement ; 2° se dit de la manière de porter un paquet, en le posant sur l'épaule et en le tenant serré des mains, vg une pierre, un fusil, un paquet de bois, (entana iray —). *Manao* —, (ny lehibe maka an-kery, mitsara tsy marina, manao terisetra) : prendre

de force, violenter la justice, opprimer, contraindre ; syn manao *teni-tsi-valiana*, manao *refi-tsimiampatra*, manao *jadona ny mpanjaka*.

ANTONERÉO (com *teréo*) op, — *mafy ny vahoaka hanao fanompoana* : pressez fortement le peuple de faire le service qui lui est échu en partage, (dit le roi aux grands). ANTONERÉNA p, (com *teréna*) : qu'on presse &.

On dit *Man* — (com *manery*), *iza nan* — *izao vahoaka izao no manao fanompoana mafy sy mazoto to' izany ? dia hoy izy : i Lehibe R. fa izy mahai-bahoaka* (aikia), qui donc a su imprimer un tel mouvement à cette foule pour qu'elle fasse la corvée avec ce zèle etcette vigueur? on lui répond : c'est le chef un tel qui sait manier son monde et (le presser) lui donner l'impulsion qu'il veut.

ANTONGOMBY : une manière traître de donner le coup de pied au jeu diamanga, qui consiste à sauter en faisant semblant de vouloir le donner en avant et au visage, et on le donne autrement et ailleurs ; *mifa nao* — ; en venir à cette manière : qui n'est plus un jeu mais une bataille acharnée (mifamely mafy, ady izany).

ANTONY, S de *foto'ny* : 1° cause première, origine, principe ; cause finale, objet, dessein, motif ; 2° un agent principal, un surintendant, ceux sur qui reposent les affaires de l'état, d'une tribu, d'une caste, d'une contrée... com nos chefs de canton et préfets de département) ; ceux qui ne sont plus mais qui ont bien mérité de la patrie, qui se sont fait un nom et se sont acquis un droit à la reconnaissance de l'état, nom et droit portés en héritage par leur famille, *ley — nomen' Andrp vodihena tsy azo avela* : les— auxquels Andrp a donné le droit du vodihena ne peuvent être laissés dans l'oubli, et ne pas recevoir le vodihena, (or parmi ces—, il y a les douze *roambinifololahy* qui l'ont fait régner, ont été l'*antony* ou la raison principale de son avènement au trône, et auxquels il a donné à perpétuité, entre autres privilèges, celui du droit au vodihena). Dist de *hantona*.

ANTONANA p pris subst : *hafatra tsy ovana, teny mafy lehibe misy antony, orim-bato* : décision irrévocable qui se transmet telle quelle com un testament ; parole considérable basée sur des raisons majeures, en confirmation de laquelle on fait la plantation de la pierre com borne immuable : ou *antonan-teny*, (ley antony nomen' Andrp vodihena tsy azo avela, nasian' Andrp antonan' teny), *manao* — ; faire, poser une décision semblable.

ANTONINA autre p pris adj : juste à (son objet, son motif), suffisant, conforme, (ny rekitra, efa sahala nampitovina amy ny antony) ; syn *antonona*, adv de tonona.

On dit ; *Miantonantony*, (tsy mahita izay àntony, manao mosalahy, tsy manontany fitana, miadonadona) ; agir au hasard, sans considérer la fin, sans peser le pourquoi ni le comment ou le pesant à demi, passer l'eau au hasard sans s'informer auparavant de l'endroit guéable, dédaigner d'interroger, se croyant suffisamment instruit de tout, faire le suffisant ; aza mi — foana hianao tsy manontany. *Fiantona, fiantom-boina, fiantonatom-boina* : sujet au malheur, poursuivi du châtiment, qui a en lui-même la raison des punitions ou peines qui s'attachent à lui, *matetika manamaty, matetika manana ampinomina* : il y a souvent des morts chez lui, souvent on fait boire le tanguin aux membres de sa famille ; si un jeune homme de cette famille veut épouser la fille de q, celui-ci dit « *tsy omeko fa fiantonantom-boina ny ao amy ny* » ; je ne la lui donnerai pas pque les gens de cette famille sont sujets au malheur.

Adj : *Mantona* (W aux M) ; *miditra aminy antony* : tout à fait conforme à son objet, à sa raison d'être ; parfait, *raharaha vita lavorary no* — , *ny vita tsara no* — : les choses faites parfaitement, qui ont atteint la perfection du genre, sont —.

ANTONTANY (*antony ny tany*) : gouverneur, chef, délégué (le sens 2° d'*antony*), syn *vadintany ;* dist de *an' tonta ny* adv de tonta.

Ny varavarana no antony ny trano, ny vavahady no antony ny vohitra, ny kiady no antony ny saha : la porte donne la raison de la maison, le portail celle de la ville et de son fossé, le piquet de défense celle de la campagne plantée d'arbres à etc. pvb, à l'honneur du roi, des seigneurs, des chefs du gouvernement ou de la famille, qui sont plus ou moins ces trois choses : *varavarana, kiady*, chacun dans ses attributions.

ANTONTA, adv de *tonta* : tout d'une pièce, tout son poids ; en pile, en tas ; *ny vary* — : le riz en tas, gerbes de riz empilées les unes sur les autres ; *antonta ny* : tas de (ch dont il a été question), leur amas, leur tassement, *manao* — : tasser ; *antontambary* : meule de gerbes de riz.

ANTONTAINA son p, *ny amboarambary — vao velezina* : les petites gerbes de riz sont mises en pile d'abord et ensuite on le bat ; *ny bozaka* —, *ny hazo* — : on met ainsi en pile les paquets d'herbes et de bois de chauffage. ANTONTAY op, — *eo ny vary* : amoncèle le riz en cet endroit : com *avosay*, d'avosa ; — *ny voalavo ho faty*, fa be voalavo ty trano ty : mets le piège à prendre à écraser les rats &.

Man — vary : amonceler le riz (en grain), mettre en meule les gerbes de riz ; *man — ténona* : étendre l'écheveau sur le métier, en fixer les fils à leur place respective, et raidir le métier pour qu'ils ne puissent plus se déplacer ; *man— trano* : porter de la terre dans la case pour exhausser ou niveler le terrain qui fait plancher et piler le tout ; *man — tanimbary* : porter de la terre dans une rizière pour en élever le niveau et l'étendre de niveau ; *man — voalavo* : prendre des rats au piège malg qui les écrase en tombant. *Mi* — : se précipiter de tout son poids, fondre sur, se laisser tomber lourdement ; *ny vy mi — milambatra rahefa rendrika, ny taimby miala ho azy, ny vy mi — milambatra* : le fer se précipite de lui-même quand il est fondu et se sépare de la scorie.

ANTORAKA adv de *toraka* : 1° en jet, par bond ; 2° également, semblablement, comme ; *manao — tokana, — indroa, — inefatra* : jouer en un, en deux, en quatre (coups de) galets lancés dans le trou, au jeu des galets.

ANTORAHINA son p (comme ampitovina), z *zaraina iombonana izy rehetra* : c'est une ch à partager à laquelle chacun a un droit égal, que tous soient assimilés dans le partage. ANTORAHY ou *antoraho*, op.

Mi — : 1° se lancer, s'élancer, bondir ; sauter, se précipiter ; *rano mi* — : jet d'eau, chute d'eau, cascade ; *ny iantorahana* : sur quoi, pourquoi on s'élance ; 2° être assimilé aux autres, avoir une part égale, (efa nantorahina sahala izao, ka mi—). *Miantoratora-piteny* : battre la campagne en parlant.

ANTORA-BINTSY, (com le martin-pêcheur *vintsy*) : 1° jeu d'enfants, qui consiste à faire des souterrains horizontaux, des cavernes, dans un talus, à l'imitation des vintsy, pour y jouer à la cachette, *manao* — ; 2° *faty n'ol atao* — : les corps des morts se mettent aussi dans des trous horizontaux creusés dans une terre dure, (lavahana ny tany mafy, eny mandry ny faty, fasana — izany), c'est la manière des Betsiléos ; 3° souterrains, caveaux de sortie, ménagés dans leur case par les ennemis qui viennent se fixer un temps, sur les confins de l'Imerine, pour piller c'est par là qu'ils s'échappent quand on envoie une expédition pour les enfermer et les

prendre ; (ny vavatany amorony Merina misy fahavalo miakatra, misy lavaka ny trano rehetra ; avy hianao miakatra hamabo azy : *milatsaka eo mi —, zohy lavitra*, dia mivoaka any an-tsaha tsy hita akory).

ANTORABODY *(vody), manao* — : jouer à se lancer en l'air et à retomber sur le derrière.

ANTORINY (pour *an'tory ny*) adv de *tory* pris subst : (sens de *soritra, fangitra*), une plantation de pistache *antorim-boanjo* ; un champ de manioc *antorim-boangahazo*, ou *antori-mangahazo ;* un champ de patates *antorim-bomanga* ; un carré, une plate-bande, une planche, une bordure.... de haricots *antorin-tsaramaso*, de maïs *antorin-katsaka* & ; *manao* — : mettre les diff espèces de voly par catégories, com un jardinier qui fait plusieurs planches dans son jardin ; *manao antorim-boanjo* makadiry izy mianakavy, mindrana olona betsaka.

ANTRANO adv de *trano* : à la maison ; (se prononçait jadis *andrano*, ainsi que tous ses dérivés qui suivent ; mais on prononce maintenant le *t* initial de la racine com un *t* et non comme un *d*).

ANTRANOINA p. (et *ampiantranoina*) : qu'on introduit dans la maison, ou dans le *tokotany* cour, dans les dépendances de la maison, *ny vato, ny hazo, ny vady* — : comme les pierres, les bois, une épouse. ANTRANOY op, (ou *ampiantranoy*), — *ny vatompasana* (ny z taritina hankao amy ny tompon-trano), introduisez dans mon tamboho les pierres de tombeau, dit le maître de la maison, (il dirait de même de toutes les ch à introduire chez lui).

Prend *mi, mampi, mifampi, mampifampi ; maha.*

Mi — : entrer, s'introduire dans la maison, y être introduit ; *miantranoa* imp, — *tompo ko e ! aza mandalo tana-misy havana fa* — : faites-moi le plaisir d'entrer chez moi, de grâce ne traversez pas le village où vous avez des parents, sans leur faire l'honneur d'une visite. *Mampi — ny vahiny* : introduire chez soi des étrangers, des passants qu'on veut honorer, leur donner l'hospitalité. *Mifampi — ny Malagasy* : les Malg sont gens hospitaliers qui exercent volontiers l'hospitalité les uns envers les autres.

Mampifampi — anareo raiamandreny izahay, hoy ny ankizy mitokana trano, avy ny taona tsy isarahana. *Ampifampiantranoy* son op, (comme avelao samy hifampitsidika ny trano tsy hisaraka mianakavy). *Ampifampiantranoina* son p, — izy mianakavy, raha tsy izany rava ny fihavanana, na hilelaka ny tanty aza.

ANTRA s : pitié, compassion ; charité, tendresse ; *antrantra* fd : (un acte spécial de charité), expédition de qques personnes du peuple qui volent au secours de... à une petite distance.

ANTRAINA p, « *n* —, *ko ka tsy nety, hoy ily mpianatra* » ; *rahefa n — 'nao ka tsy nety izy, dia afak' amin' And*[tra] *hianao* : lui ayant fait la charité, il l'a refusée, dit cette pers compatissante ; si tu as voulu avoir pitié de lui et qu'il n'ait pas voulu de ta pitié, tu es disculpé devant Dieu. ANTRAO op, — *fa mahantra izy :* aies-en compassion car il est misérable ; (on dit mieux *iantrao* dans le même sens, et *iantrana* au lieu d'*antraina*).

Autres p et op : *Ampahantraina* (ampahorina), ny olo-meloka — satria valiana ny ratsy natao ny : les criminels sont gens a traiter sévèrement car ils doivent porter la peine de leur crime ; *ampahantrao,* son op. *Ampifampahantraina* (comme ampifampahorina, ampifampalahelovina), n — ny havana ny zana-dRanona, tsy natao tsara zara ny fananana fahavelon-draiamandreny ; ka nony efa lasana ny vaventy, nampianadi'ny ley havana mampifampahantra azy, ka nifampahantra izy (zana-dranona) n — ny havana ; *ampifampahantrao* son op. *Ampiantraina* (hiantra : qu'on rend miséricordieux ; *ampiantrao* op. *Ampifampiantraina* izy mianadahy avy fa mahantra ny zazavavy : sœurs et frères qu'on rend compatissants les uns envers les autres, qu'on fait se venir en aide mutuellement, les sœurs étant plus sujettes à la misère ; *Ampifampiantrao* son op.

Prend *mi*, *mampi*, *mifampi*, *mampifampi*; *maha*, *mampaha*, *mifampaha*, *mampifampaha*.

Mi — : être compatissant, *mi* — *azy* : avoir pitié de lui, le ménager, sympathiser avec lui ; m rel *ol iantrana* : dont on a pitié, *fiantrana* son h : charité, compassion, œuvre de charité, aumône ; op *iantrao izy*: ayez en compassion, (qu'il soit l'objet de votre compassion) ; imp *miantra* azy hianareo : faites-lui miséricorde ; *fiantra* : 1° adj ; dont on doit avoir compassion, pitoyable ; 2° subst, compassion (en général), manière ord de la pratiquer. *Mah – ol* : avoir pitié de q : *ol mah* — : q qui excite la pitié, malheureux ; *ny mah* — : les malheureux, les misérables ; *fahantrana* : misère, pauvreté ; *fampahantrana* (fampijaliana) : tout ce qui fait souffrir, rend misérable ; *fiantrana* : compassion, commisération ; *fampiantrana* : tout ce qui rend miséricordieux, charitable.

ANTREBOTREBO adv de *trebotrebo* ; *mamono* — : tuer sans forme de procès ; *maty* — : mis à mort sans jugement ; *tsy mamono — fa maka am-bava :* ne pas tuer sans examen, sans soumettre à l'épreuve, (sans faire passer sur la sellette) mais interroger le coupables (pour ne pas l'envoyer à la mort avant qu'il ait parlé).

ANTSA s : 1° chant ou hymne en l'honneur du souverain ; 2° manière de l'exécuter, par ceux qui accompagnent le souverain en nombre pair : 2, 4, 6, 8 & ; *izy hanjaka tompo ny* — : *ny angaroha sy ny hasina sy ny atoavina*, *azy hanjaka* : l' — appartient au roi régnant ou qui règnera, à lui ces 4 ch : l' —, l'angaroha, le hasina et l'atoavina, V ces mots.

ANTSAINA p : qu'on exalte par les chants antsa, *ny andriana* — , *ny vahoaka tsy azo* — : le souverain a droit d'être ainsi exalté, chanté, son peuple non. ANTSAO op, — *ny andriana, sao very hianareo Tsiarombavy, fa mandeha mivoaka antsaina* : que le roi reçoive vos chants d'office, vous Tsiarombavy, de peur que vous ne soyez inculpées et perdues, car il va paraître en public (et il ne peut le faire sans être accompagné de vos antsa).

On dit : *Mi* — : exécuter les antsa en l'honneur du souverain, ce qui font les *mpi* — (ny Andonaka vehivavy no mpi —) : chanteuses du roi (les femmes des Tandonaka, Tsiarondahy ; leurs maris font retentir le son de l'angaroha (ny lehilahy mamelona ny angaroha), et les Tsimandaolahy font la danse guerrière des Sakalaves (ny Tsimandaolahy manao dihint-Sakalava, milaikia amy ny basy, aingiai'ny ny basy atsato ny eny an'tany).

ANTSAMBALIHA : antsa accompagné du *valiha* guitare malg en bambou ; *mba tsara zay – zay :* ce air de guitare est bien beau, ou cet antsa accompagné de la guitare est magnifique.

ANTSAFA (*teny avy an'indrana vao ekena raisina adika aty* : mot venu des prov. nouvellement reçu ici et traduit par) ; questions adroites sur ce que l'on sait déjà, pour arriver à savoir plus ou mieux ; enquête avec feinte d'ignorance.

ANTSAFAINA p, que l'on sonde adroitement (com alaina am-bava). ANTSAFAO op, — *kely ny teny* : sonde un peu l'affaire.

Prend *man*... *mifan*... *maha*.

Man – ol : l'interroger, le sonder tout en faisant l'ignorant ; *man* — *mahita toy ny mpaka afo* : interroger sur ce qu'on a devant les yeux, comme celui qui vient demander du feu, pvb, à l'adresse des gens faux, des espions (mpitsaravelatsihy, mpanakatso), qui font semblant d'ignorer ce sur quoi ils interrogent, pour avoir le droit d'interroger.

S *katso, sombia*.

ANTSAFELIKA adv de *safelika*

rac *felika* : en faisant des circuits, des détours, en rusant, *teny* — : tourner autour du pot, paroles adroites et détournées pour arriver à savoir & ; *raharaha* — : affaire dérobée à la connaissance de celui qui a droit d'en connaître. *Manao* — : 1° *maka am-po, mitsapa teny n'ol* : chercher à pénétrer les secrets des autres, sonder le fond de leurs affaires par des moyens détournés, s'ingérer, s'immiscer ; 2° *manao teny tsy ambara, atao tsy hita ny namana* : agir et parler à la dérobée, en cachant son jeu à ceux qui y sont intéresés, afin de les tromper.

ANTSAFELEHINA (com *safelehina*) p, *ny z imbonana ifanatrehana n—'ny ka azo ny izy irery* : c'était une ch à partager en commun et en présence de tous, et il l'a détournée en secret pour lui seul.

ANTSAFALEHO (com *safalého*) op. *aza atao hita fa — lavitra* (z alaina takona) : que la ch ne paraisse pas mais qu'elle soit détournée habilement, pour mieux nous en emparer ; *aza ahitsy nao fa — ny teny, ny ol, ny omby* : ne vas pas droit, mais use de paroles détournées, tortueuses ; jette hors la voie droite, dans des circuits, des détours qui l'éloignent, cette personne, ce bœuf.

On dit *Man — ny zavatr' olona* : détourner le bien d'autrui, z imbonana ka mitady ho an' irery : la ch est à partager avec des compagnons, il dérobe la part des autres et se l'approprie.

ANTSAHA adv de *saha* : à la campagne.

ANTSAHABENY : totalité, généralité, masse, volume, *ao ny — ny lamba* : c'est le pays aux étoffes ; efa — ny ol vory any Andohalo amy ny firaharahana : tout le public en sa totalité, semble réuni à Andohalo, pour l'affaire en question ; *antsahabeny* dit plus qu'*ankabiazany*.

ANTSAKA adv de *tsaka* : en puisant.

ANTSAKAINA son p, *rano* — : eau qu'on puise, ANTSAKAO op.

On dit : *M*—adj verbal : qui puise de l'eau, en puiser ; (ne prend pas *man* — qui signifierait : avoir un chat manantsaka ou manana saka) ; *fantsaka* adj et subst : puisage, manière ord bonne ou mauvaise de le faire ; *rano* — : eau que l'on puise ord, eau que l'on boit, potable ; *rano tsy* — : eau non potable (par superstition ou autrement), que personne ne prend. *Antsakana* m rel : où, avec quoi, pourquoi, l'on puise ; *fantsakana* son h : la fontaine, &.

Tsy mahaleo mora toy ny mpantsaka : ne pas savoir choisir le facile comme les puiseuses d'eau, (qui renvoient au soir c. a. d. au dernier moment quand l'eau manque absolument à la maison et qu'il y a encombrement à la fontaine, pour aller en chercher : qu'il pleuve qu'il vente, il faut aller), pvb, contre les paresseux et les négligents, qui laissent échapper le moment favorable de remplir un devoir.

Nº 3 — 3e Trimestre 1904.

VOL. III

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

Procès-verbal de la séance du 21 juillet 1904

Présidence de M. A. JULLY

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Baron, R. P. Cadet, Dr Fontoynont, Gerbinis, R.P. Malzac, capitaine Mouneyres, Sibree, Dr Villette, frère Raphaël, Rasanjy.

MM. le R. P. Colin, Sescau et Andriamifidy s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification.

Avant de dépouiller la correspondance, le président fait connaître que le R. P. Cadet a attiré son attention sur l'intérêt que présenterait le concours de MM. Razanatefy et Marc Rabibisoa, assesseurs près la Cour d'appel, pour la traduction des *Tantaran' ny Andriana* du P. Callet, dont l'Académie a entrepris la publication. Par la connaissance, en effet, que ces messieurs ont des coutumes indigènes, connaissance indispensable pour pouvoir traduire et annoter cet important document, le concours des deux assesseurs ne peut être que profitable et apporter un sérieux appoint à l'œuvre entreprise. Le président, prenant en considération le précieux renseignement du P. Cadet, a fait une démarche auprès de M. le procureur général, chef du service judiciaire, afin d'obtenir l'autorisation pour MM. Razanatefy et Rabibisoa, qui ont bien voulu, du reste, promettre leur concours, de collaborer à la traduction dont il s'agit. Le 1er volume sera donc divisé en trois parties, savoir : les 300 premières pages seront traduites par MM. Razanatefy et Rabibisoa et revisées par le P. Cadet ; les 300 pages suivantes seront préparées par Jérôme Ralisy sous la direction de MM. Jully et Gerbinis ; enfin, le reste du 1er volume sera traduit sous la direction de M. Deschamps, chef du service de l'enseignement. Le président ajoute que le travail ainsi divisé est actuellement en cours d'exécution et qu'il ne reste plus qu'à préparer les bulletins de souscription, détail pour lequel il prie l'Académie de vouloir bien s'en rapporter à son bureau.

Il est procédé ensuite à la lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. Charles Roux, président de Comité de Madagascar, au sujet d'une souscription ouverte pour la publication d'une bibliographie de Madagascar qui constituera le complément rationnel et nécessaire des *Ouvrages anciens concernant Madagascar*. La question est mise aux voix et il est décidé à l'unanimité que l'Académie souscrira à un exemplaire de la publication dont il s'agit.

2° Une carte de M. Eugène Wolf portant changement d'adresse.

3° Une carte de la Société asiatique du Bengale transmettant à la bibliothèque de l'Académie 11 fascicules.

4° Un télégramme de M. Auguste Marchal faisant connaître l'envoi d'une copie du manuscrit de Chapelier que M. Daruty de Grandpré avait bien voulu faire préparer pour l'Académie.

5° Une ampliation de la circulaire que M. le Gouverneur Général a adressée aux chefs des provinces de la côte Est en vue des recherches des manuscrits antaimoro.

6° Un accusé de réception de la Société de géographie de Marseille du bulletin de l'Académie.

7° Une demande d'un numéro spécimen du bulletin de l'Académie, envoyée par le Lynceorum bibliotheca de Rome.

8° Une lettre de M. Marcel Parquer faisant connaître qu'il soumettra à l'Académie une étude intéressant les relations maritimes de Madagascar, au point de vue commercial, dans le passé, le présent et l'avenir. M. Parquer envoie en outre un exemplaire d'une brochure sur la Tunisie qu'il vient de faire paraître.

9° Une lettre du R. P. Sacleux adressant à l'Académie un exemplaire de l'introduction aux langues bantoues publié dans la revue *La Parole*, de M. l'abbé Rousselot, professeur de phonétique au Collège de France, et un vocabulaire français-swahili teita (Swahili, de Zanzibar, et teita, des monts Boura, au Nord du Kiliman-djaro). Ces deux ouvrages, dit le P. Sacleux, sont orthographiés d'après la méthode de l'abbé Rousselot, dont la revue va publier prochainement une étude de la prononciation malgache faite sur cinq sujets de la Grande Ile. Ce travail, exécuté avec la précision et la rigueur scientifiques nécessaires, vient à propos apporter une aide précieuse à la question si délicate de la réforme de l'orthographe.

10° Une lettre de M. Gautier complétée par un questionnaire sur divers points relatifs à l'année malgache, la fixation du fandroana et la correspondance du calendrier malgache avec le calendrier grégorien. Ces questions devant avoir une importance capitale pour préciser certaines dates figurant dans les manuscrits antaimoro, il est décidé qu'un questionnaire précis, établi sur les bases indiquées par M. Gautier, sera adressé dans les provinces côtières.

11° Une lettre de M. le commandant du cercle de Morondava répondant à une demande de renseignements que l'Académie lui avait adressée sur le *Kalalo* et faisant connaître qu'il fera parvenir à Tananarive, dès que la saison le permettra, des graines et des fruits de cet arbuste.

12° Copie d'une lettre de M. l'administrateur-maire de Tamatave accusant réception de la collection du bulletin de l'Académie adressée à la bibliothèque du musée de Tamatave.

13° Une lettre de M. Blavette, à Fianarantsoa, demandant à soucrire à l'édition des *Tantaran' ny Andriana.*

Les ouvrages suivants sont ensuite déposés sur le bureau :

Madagascar, par le capitaine S. P. Oliver, en 2 volumes. Cet ouvrage avait été demandé par l'Académie à un libraire de Paris.

Le Livret d'enseignement antialcolique des écoles de Madagascar, par J. Baudrillard et J. Lapassade.

Vocabulaire français-Swahili-teita, par le R. P. A. Hémery.

Bulletin de la Société de géographie et d'études coloniales de Marseille. Tome XXVII. — 4e trimestre 1903.

Revue des études historiques, mars-avril 1904, mai-juin 1904.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — Janvier, février, mars 1904.

Introduction à l'étude des langues bantoues, par le R. P. Ch. Sacleux.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1902-1903.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Liste générale des membres. — I, de 1744 à 1793 ; II, de 1803-1804 à 1900-1901, dressée par M. A. Héron.

Hochland monatschrit fur alle gebiette des Wiffens, der literatur, Hinft, Herausgegeben von Karl Muth.

Dagk-register gehonden int casteel batavia vant passerend daer ter plaetse als over geheel Nederlandts-India, anno 1647-1768.

Results of the sivedish zoological expedition to Egypt and tWhile Nil 1901, under the direction of L. A. Jagerciola. Part. I.

Tijdschrift voor Indische taal, land, en volkenkunde, par le Dr Ph. S. Van Ronkel, deel XLVII. 1904.

Bulletin de l'Institut égyptien, 5 mai 1902, fascicule N° 5.
Bulletin de l'Institut égyptien, 3 novembre 1902, fascicule N° 6.
Bulletin de l'Institut égyptien, 1er décembre 1902, fascicule N° 7.
Bulletin de l'Institut égyptien, 29 décembre 1902, fascicule N° 8.
Bulletin de l'Institut égyptien, 12 février 1903, fascicule N° 1.
Bulletin de l'Institut égyptien, 2 février 1903, fascicule N° 2.
Revue tunisienne, organe de l'Institut de Carthage, mai 1904.
Revue tunisienne, organe de l'Institut de Carthage, juillet 1904.
Revue tunisienne, organe de l'Institut de Carthage, septembre 1904.
Proceedings of the Asiatic society of Bengal. N° 6, june 1903.
Proceedings of the Asiatic society of Bengal. N° 7, july 1903.
Proceedings of the Asiatic society of Bengal. N° 8, august 1903.
Proceedings of the Asiatic society of Bengal. N° 9, november 1903.
Proceedings of the Asiatic society of Bengal. N° 10, décember 1903.
Journal of the Asiatic society of Bengal. Volume LXVIII, 1899.
Journal of the Asiatic society of Bengal. Volume LXX, 1901.
Journal of the Asiatic society of Bengal. Volume LXXI, 1902.
Journal of the Asiatic society of Bengal. Part. III, 1902.
Journal of the Asiatic society of Bengal. N° 3, volume LXXII, 1903.
Journal of the Asiatic society of Bengal. N° 4, volume LXXII, 1903.
Journal of the Asiatic society of Bengal. Part II (volume LXXII), 1903.

Journal of the Asiatic society of Bengal. Part III (volume LXXII), 1903.

Les Ophidiens de Madagascar, par le Dr Jourdran, ouvrage offert par le Gouverneur Général.

Atti della R. Accademia Peloritana. Volume XVIII, 1903-1904.

Le président expose ensuite que les études destinées au bulletin devenant de plus en plus sérieuses et approfondies, il arrive que les cartes et dessins destinés à éclairer le texte ne peuvent pas toujours être prêts dans le délai normal pour la publication du périodique. Il y aurait donc avantage, à son avis, à transformer le bulletin trimestriel en semestriel afin de pouvoir publier, avec les études, des documents qui ne peuvent être établis qu'en France à l'aide de procédés perfectionnés. Le président propose donc à l'Académie d'émettre un vœu à transmettre à M. le Gouverneur Général tendant à modifier la périodicité du bulletin. M. le capitaine Mouneyres dit qu'il ne verrait que des avantages à faire du bulletin une publication annuelle. Plusieurs membres estimant que le *statu quo* doit être conservé le plus longtemps possible, il est décidé que la question sera examinée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

Procès-verbal de la séance du 18 août 1904

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

La séance est ouverte à trois heures.

Etaient présents :

MM. le R. P. Cadet, Deschamps, Fontoynont, Gerbinis, Jully, R. P. Malzac, Mouneyres, Rasanjy, frère Raphaël, Andriamifidy.

S'étaient fait excuser : MM. Baron, le R. P. Colin, Villette, Sescau.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, approuvé à l'unanimité, le président donne connaissance à l'assemblée des lettres reçues :

1° De M. le capitaine Maritz transmettant des renseignements de M. le docteur Levrier annexés à un envoi de deux bocaux contenant des spécimens de batraciens *anoures (saobakaka)* (?) recueillis dans le cercle de Maintirano. Alors que les Hova les nomment saobakaka, les Sakalava leur donnent le nom de *nsao*. M. Levrier croit pouvoir classer les types du flacon N° 1 dans la tribu des Discodactyles, famille des Hylidæ, à cause de leurs larges orteils garnis de pelotes adhésives. On les trouve dans les mares ou les endroits humides, rarement en terre sèche ; ils sont fréquents pendant la saison des pluies, sautent et ne courent pas. Le cri est le même que celui de la grenouille de France. D'après M. le docteur Levrier, ils seraient sujets au mimétisme et leur peau présenterait la couleur blanche sur fond de sable, la noire sur fond de boue et la verdâtre avec raies blanches ou noires sur le dos dans les mares profondes. Le flacon N° 2 contient un batracien anoure appelé également *nsao* par les indigènes ; c'est le seul spécimen trouvé jusqu'ici à Maintirano par le docteur, qui pense pouvoir le classer dans la tribu des Oxydactyles. Il existerait également un *nsao* dénommé *tsingy* par les Sakalava : deux fois plus grand que celui du flacon N° 2, il pousserait une sorte de mugissement sur deux tons différents, suivi d'un sifflement. Il habiterait la forêt, de préférence dans les trous creusés au bord des rivières : aucun échantillon n'a encore été fourni. Il y a lieu de remercier M. le docteur Levrier de son intéressante communication et des échantillons qui l'accompagnent.

2° Deux lettres de M. l'administrateur Bénévent annonçant l'envoi des échantillons de batraciens expédiés de Midongy, d'Ivohibe, de Karianga, de Vangaindrano, de Vohipeno et d'Ankarana. L'envoi de Midongy comprend deux flacons : dans l'un *le boketra*, vivant dans les rizières ; *le sahon dravina*, grenouille blanche vivant sur les arbres et les bananiers ; le *fikaik'amalona*, grenouille noire vivant dans les rizières ; le *rebakaka*, de fortes dimensions, vivant dans l'herbe ; dans l'autre deux grenouilles, une jeune et une adulte, disséquées par M. le docteur Bernard, d'Ivohibe. Cinq flacons contenant : 1° *sabakaka*

de marais; 2° *bakakanala* de forêt; 3° *sahonala*, deux spécimens, l'un nommé *anoka*, vivant dans les creux des arbres et poussant des cris rauques, l'autre appelé *lehimbiko*, vivant sous les feuilles de ravinala; 4° *sahofotsy*, vivant sur les feuilles de bananiers; 5° *sahona ou boketra*. De Karianga, 4 flacons avec les espèces ci-dessus. De Vangaindrano un flacon contenant *boketrafasika*, *sahofotsy*, *boketramene*, *sahomainty*, *sahomaitso*, *boketramaitso*, *sahoboraky*, *bakaka*, *sahobaratra*, *sahomena* et une espèce non dénommée. De Vohipeno, dix flacons contenant bakaka blanc, rose, noir, tacheté et rouge, boketra rouge, noir, noir rayé, vert rayé. — D'Ankarana, un flacon contenant les espèces déjà vues. Comme toujours, M. l'administrateur Bénévent a voulu fournir à ses collègues de l'Académie une collection complète qui sera d'un secours précieux dans l'étude poursuivie. Dès que la caisse contenant ces échantillons sera parvenue à Tananarive, il sera adressé une lettre de remerciements à notre collègue, sur la collaboration dévouée duquel l'Académie peut compter.

Les ouvrages suivants ont été reçus :

Bijdragen tot de Taal-En-Volkenkunde van Nederlandsch-Indie.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 5e année, I, II, III, IV, février, mai, août, novembre 1903.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Jérôme Ralisy annonçant que, souffrant depuis quelques jours, il n'a pu avancer encore beaucoup le travail de traduction des *Tantaran'ny Andriana*, mais qu'il compte envoyer à l'Académie pour sa prochaine séance plusieurs pages terminées : même promesse est faite par MM. Rabibisoa et Razanatefy. M. Deschamps donne lecture de quelques pages qui ont été produites par ses instituteurs à titre d'essai : le texte paraît serré d'assez près et la forme est nette et correcte : il semble donc que ce travail important pourra être mené à bien dans les conditions arrêtées à la dernière séance.

M. Jully met ensuite ses collègues au courant de la mission qu'il vient de remplir à Ampasambazimba et exprime ses regrets d'avoir été privé, dans cette excursion, de la collaboration précieuse de M. Standing, retenu à Tananarive. Parti le 6 août de Tananarive, le président était le 7 à Miarinarivo, où M. l'administrateur Berthier avait pris toutes dispositions pour que le travail puisse être commencé dès le lendemain : l'ancien gouverneur Ramaniraka, qui avait dirigé les premières fouilles, était prêt notamment à repartir. Arrivé à Tsarazaza le lundi 8 août, à midi, M. Jully put faire ouvrir à deux heures une première tranchée coupant perpendiculairement le grand axe du gisement des subfossiles : trente hommes munis d'angady, de pioches et de pics furent alignés sur cette tranchée dont la limite s'arrêtait au Sud contre les trous pratiqués dans les recherches précédentes : les déblais étaient rejetés sur ces anciens trous et la ligne de travailleurs avait ordre de s'avancer ainsi méthodiquement vers le Nord. La coupe de terrain présentée par notre regretté collègue M. Raybaud est juste dans la partie qui avoisine les dépôts de calcaires ; mais dès qu'on aborde le marais proprement dit, réduit à une largeur de 50 mètres au plus, elle se modifie et présente à une certaine distance des dépôts calcaires une homogénéité absolue. On rencontre une couche de tourbe non compacte, d'une profondeur de 0^m 60 à 0^m 80, sous laquelle s'étend une marne calcaire maigre de 0^m25 à 0^m 30 d'épaisseur dans laquelle sont disséminés quelques rognons de calcaires. Immédiatement au-dessous de cette marne s'étend une couche sablonneuse d'inégale épaisseur avec de nombreux cailloux roulés : c'est dans cette couche que les

végétaux font leur apparition. Ils sont signalés généralement par une agglomération de 0m 10 à 0m 25 d'épaisseur de feuilles, de graines, de bambous brisés, de touffes d'herbes présentant en somme l'aspect de l'humus qu'on rencontre en forêt, le tout d'ailleurs en bon état de conservation, les bambous ayant par exemple gardé leur teinte verte. Des branches et des troncs d'arbres, enchevêtrés parfois dans un amas inextricable, gisent dans cet humus : l'un de ces arbres, d'une longueur de 4 mètres, a pu être extrait : une section en a été faite à la scie et le morceau, expédié à Tananarive, figurera dans les collections de l'Académie. En parfait état, puisqu'il a même gardé son écorce, il offre tous les caractères de l'arbre appelé en Imerina hazomena (*Weinmannia Rutembergii*) et appartient indubitablement à cette espèce : les feuilles sont aussi les mêmes. C'est sous ces arbres, entre les interstices même de leurs branches, que se rencontrent les ossements : les débris les recouvrent comme un linceul. La couche ossifère est d'une épaisseur maximum de 0m 20 et nulle sur de larges espaces ; les ossements des diverses espèces sont mélangés dans un chaos désordonné, les parties d'un même membre se retrouvant séparées par des distances de 5 mètres, et certaines manquant totalement. Le gisement est donc absolument différent de celui déjà signalé par M. Jully dans la vallée d'Andrangy, située au Sud-Ouest d'Antsirabe, et exploré par lui en 1898. Les squelettes de mullerornis et d'ardea, plus fragiles que les gros ossements d'Ampasambazimba, étaient retrouvés dans cette vallée absolument en place (*Notes et explorations*, août 1898). La marne sablonneuse qui enveloppe les os est rougeâtre ; elle blanchit au dessous et semble s'enfoncer à une grande profondeur : un sondage de 3 mètres n'a donné aucun résultat.

Après deux jours de travail dans cette tranchée, une autre fut ouverte à une distance de 10 mètres environ plus au Nord, parallèle à la première, l'avancement se faisant vers le Sud de manière à explorer l'espace existant entre les deux tranchées.

Dès que le sol présentait une agglomération de petits ossements, la terre était lavée au crible. Le travail fut conduit ainsi jusqu'au samedi 13 août, à midi : les ossements intéressants, au fur et à mesure de leur découverte, étaient passés à la graisse pour éviter une dessiccation trop rapide. La quantité d'ossements extraite dans ces cinq jours peut être évaluée à près de deux mètres cubes : l'hippopotame Lemerlei est de beaucoup le plus abondant : cinq ou six des plus belles têtes ainsi que les ossements en meilleur état ont été envoyés à Tananarive. Les tortues sont nombreuses. Parmi les fragments les plus intéressants figurent des crânes de lémuriens (*Palæopropithecus et archaeolemur*), des mâchoires, un crâne de carnivore, un bassin d'æpiornys titans, ainsi que les os des pattes, divers fragments de crânes et plusieurs os de membres paraissant se rattacher aux grands lémuriens, enfin, un ensemble qui complète sur plus d'un point les découvertes précédemment faites. Le tout a été remis à M. Standing pour l'identification des sujets et la suite de l'étude dont la première partie a paru dans le bulletin du 4e trimestre 1903. Ces nouvelles fouilles viennent confirmer l'intérêt qui s'attache à l'exploitation méthodique du gisement d'Ampasambazimba. Son étendue étant relativement restreinte, il est essentiel que la totalité en soit progressivement étudiée sous le contrôle d'un Européen si possible, les recherches des Malgaches se poursuivant souvent au hasard des découvertes comme pour le travail de l'or, ce qui laisse de nombreux coins inexplorés. Il est de la plus haute

importance également que tous les fragments soient recueillis, une vertèbre, une dent, une phalange pouvant se trouver parfois isolée dans une masse de *stérile* par suite du chaos déjà signalé. En résumé, il faut un travail lent et consciencieux pour mettre à jour l'ossuaire des bords du Mazy qui nous fournirait encore, à n'en pas douter, des espèces nouvelles.

En déposant sur le bureau sept photographies prises par lui sur le gisement et dans les environs, M. Jully signale tout particulièrement à ses collègues la situation spéciale du marais limité au Sud par les terrains primitifs en collines abruptes de terre rouge qui portent les noms d'Ambohijafy et d'Ambohidrivotra, au pied desquelles coule le Mazy décrivant une demi-circonférence, à l'Ouest et au Nord par une coulée de laves semblant avoir pour origine les volcans de l'Andranomena, au Nord et à l'Est par une coulée de laves originaire du Ngilofotsy, de l'Ambohitrakanga et de l'Ankororosy. Entre ces deux coulées de laves court un ruisseau qui prend sa source dans une seconde tourbière située au Nord, au pied du poste de Tsarazaza, à quelques mètres au-dessus du gisement, sinon au même niveau. Y a-t-il similitude de terrain entre les deux tourbières et par suite dépôts d'ossements dans la supérieure comme dans l'inférieure ? Aucun sondage n'a encore été pratiqué dans la première : le manque d'instruments n'a même pas permis de donner un coup de niveau entre les deux. Il y a certainement grand intérêt à déterminer par un levé aussi exact que possible la topographie et le nivellement de toute cette région en prenant pour base d'opérations le sol même du gisement d'Ampasambazimba : aucun levé sérieux des volcans du Nord de l'Itasy n'a encore été exécuté : il est évident que toute la bande de terrain située au Nord-Ouest, entre le lac actuel et le marais d'Ifanja, jalonnée par l'Andranonatoa, le Ngilofotsy et l'Andranomena, est d'origine volcanique récente et recouvre une plaine basse jadis, un lac peut-être, dont les bords boisés étaient habités par les grandes espèces disparues. Le marais d'Ampasambazimba serait une émergence de cet ancien sol, épargnée par les deux coulées de laves venant l'une de l'Est, l'autre du Nord-Ouest : la présence du terrain primitif qui le borde au Sud indiquerait l'ancienne limite de la cuvette de ce côté, le bord du lac peut-être. Il est indiscutable en effet que le nombre considérable des hippopotames, des tortues et des crocodiles indique la présence d'une ancienne nappe d'eau de vastes dimensions à proximité, alors que les arbres, les bambous mêlés aux ossements des grands lémuriens, de l'æpiornys et des carnassiers dénonce l'existence d'une forêt voisine. Les deux hypothèses sont plus que vraisemblables et le lien qui les unit est l'hypothèse d'un rivage, rendue admissible par la présence du terrain primitif encadrant le marais qui forme aujourd'hui une sorte de golfe dont le Mazy, arrêté par les granits et les gneiss, limite le contour. Existe-t-il d'autres émergences et leur continuité permettra-t-elle le rattachement d'Ifanja à Itasy? C'est ce à quoi le levé précis de la région permettra sans doute de répondre. M. l'administrateur Berthier a bien voulu se charger d'assurer l'exécution de ce levé : les instruments nécessaires, prêtés par le service géographique, lui ont été remis. Il est donc permis d'espérer que la solution du problème va prochainement recevoir un nouvel appoint en ce qui concerne la géographie des hauts plateaux et l'habitat dans cette région, au moment des éruptions volcaniques, des animaux dont le catalogue scientifique s'enrichit de jour en jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal de la séance du 15 septembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : MM. Baron, Berthier, R. P. Cadet, Estèbe, Dr Fontoynont, Gerbinis, Dr Lacaze, R. P. Malzac, capitaine Mouneyres, Dr Villette, Andriamifidy, Rasanjy.

S'étaient fait excuser : MM. R. P. Colin, Sescau, Standing, frère Raphaël.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, approuvé à l'unanimité, le président donne connaissance à l'assemblée des lettres reçues :

1° De M. docteur Jourdran, directeur de l'école de médecine et de l'hôpital municipal de Tananarive, faisant connaître à M. l'administrateur-maire de Tananarive qu'il avait donné des ordres au prosecteur de l'école de médecine pour que deux squelettes de Hova soient cédés à l'Académie aussitôt que l'occasion se présentera.

2° Une lettre de M. Gautier, remerciant l'Académie d'avoir demandé à la côte Ouest des renseignements sur le *Kalalo*, sorte de dattier sauvage, et d'avoir provoqué la recherche des documents antaimoro sur la côte Sud-Est.

3° Une lettre de M. l'administrateur Bénévent transmettant un manuscrit antaimoro prêté par l'indigène Ramanambahoaka à M. l'administrateur-adjoint Voyron. M. Bénévent signale que les manuscrits qui ont fait l'objet d'une circulaire aux administrateurs de la côte Sud-Est se font de plus en plus rares, mais que M. l'administrateur-adjoint Voyron a pu en acheter un. Dans une lettre adressée au chef de la province de Farafangana. M. Voyron offre de faire parvenir à l'Académie une copie, avec sa traduction, du texte antaimoro qu'il a pu se procurer. Il est décidé qu'une lettre de remerciements sera envoyée au chef du district de Vohipeno.

4° Une lettre de M. l'administrateur chef de la province de Tulear annonçant l'envoi de deux bocaux d'échantillons de grenouilles.

5° Une lettre circulaire de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier faisant connaître qu'un prix de 300 francs sera donné en 1906, sous le nom de prix Lichtenstein, au plus intéressant mémoire sur la zoologie relative aux animaux.

Le président informe ensuite l'Académie qu'il a reçu la visite du R. P. Camboué qui lui a remis pour la bibliothèque plusieurs brochures concernant divers sujets intéressant Madagascar. Ces brochures, dont le détail est donné à la suite du présent procès-verbal, seront versées à la bibliothèque. Le P. Camboué a ensuite assuré le président de tout son dévouement aux travaux entrepris par l'Académie.

Le R. P. Malzac dépose sur le bureau, au nom du P. Colin, trois intéressantes brochures ; l'Académie remercie le donateur de son offre gracieuse.

M. le docteur Fontoynont fait ensuite connaître qu'il a reçu de son confrère établi à Nossi-Bé, M. le docteur Manceau, quelques échantillons de feuilles provenant d'un arbre indigène et dont le parfum rappelle celui de la badiane. M. le docteur Manceau désirerait qu'on lui fît savoir si ces feuilles ont un emploi connu, car dans le cas où elles ne révéleraient la présence d'aucun principe toxique, elles pourraient être utilisées dans la préparation de tisanes. M. Baron fait observer que l'examen de quelques feuilles ne saurait suffire pour déterminer l'espèce de la plante et qu'il faudrait demander quelques graines et fruits pour pouvoir se prononcer exactement. M. le docteur Fontoynont répond qu'il écrira dans ce sens au docteur Manceau.

M. le président annonce que les travaux de traduction du 1er volume des *Tantaran' ny Andriana* du P. Callet sont déjà commencés ; M. Jérôme Ralisy a fait parvenir environ cent pages de texte français et MM. Marc Rabibisoa et Razanatefy ont, eux aussi, entamé la partie dont ils ont bien voulu se charger. Dans ces conditions, il y aurait peut-être lieu de nommer dès maintenant la commission chargée de reviser les traductions. Sur l'observation que le travail de revision devra être fait par les membres qui ont bien voulu se charger de surveiller les traducteurs, il est décidé que la commission dont il s'agit pourra être nommée plus tard pour examiner les notes et discuter, le cas échéant, les traductions d'expressions qui pourraient être douteuses.

Avant de lever la séance, M. Estèbe tient à remercier l'Académie pour son élection comme membre titulaire.

Les ouvrages suivants sont ensuite déposés sur le bureau :

Brochures remises par le R. P. Camboué :

Discours prononcé à la séance d'inauguration du cours de malgache de l'Institut catholique de Paris, le 21 janvier 1897, par le P. Camboué, procureur de la mission centrale de Madagascar, professeur.

Un extrait du bulletin de la Société nationale d'acclimatation sur les services rendus à l'acclimatation par les RR. PP. missionnaires de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Camboué.

Les sauterelles à Madagascar, par le R. P. Camboué.

La soie d'araignée, par le R. P. Camboué.

Les sauterelles à Madagascar sur le riz malgache, par le R. P. Camboué.

Aranéides utiles et nuisibles de Madagascar, par le R. P. Camboué.

L'araignée, par le R. P. Camboué.

Coutumes juives à Madagascar, par le R. P. Camboué.

Deux fascicules intitulés : *Notes sur Madagascar*, par le R. P. Camboué.

Sur l'utilisation de deux aranéides séricigènes de Madagascar, par le R. P. Camboué.

Araignées et leur venin, par le R. P. Camboué.

La vigne à Madagascar, par le R. P. Camboué.

L'araignée fileuse de Madagascar, par J. Dusuzeau.

Extrait des mémoires de la Société zoologique de France pour l'année 1893.

Coleoptera nova exotica.

Verzeichniss der seit 1871 nen beschrieben. Glaphyriden Melolonthiden und Euchiriden.

L'halabe, araignée fileuse de Madagascar, par M. A. Acloque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LES FADY MALGACHES[1]

(*Fin*)

Ny taozavatra	Les travaux manuels
794. Raha mikapo-tenona amin' ny rambon-kena ratsy. — Tsy mahalafo ny taozavany.	794. Frapper (épousseter) un tissu sur le métier avec la queue d'un bœuf tué pour des funérailles. — Empêche de vendre ce qu'on a fabriqué.
795. Raha mandika tenona tsy voaveravera. — Mora vidy ny taozavany.	795. Passer par dessus un tissu qu'on n'a pas encore élargi (distendre) après le tissage. — Fait vendre bon marché ce qu'on a fabriqué.
796. Ny mitono valala raha manato (raha mitetika ody). — Mitarehim-balala maty ny landiny.	796. Faire rôtir des sauterelles quand on teint un tissu (quand on coupe en petits morceaux l'écorce de nato). — Donne à la soie la couleur d'une sauterelle morte (jaune) c'est-à-dire que la couleur rouge prend mal.
797. Raha manao lambamena tsy amonoana akoholahy mena. — Mahaela ny vola vidiny.	797. Quand on tisse un lambamena il faut tuer un coq rouge. — Afin qu'on puisse vendre rapidement le lamba (c'est-à-dire afin de provoquer la mort de quelqu'un).
798. Raha mitohy tenona vao mihoatra. — Halan-drafozana.	798. Si on rattache les fils (cassés) du tissu quand on n'a pas fini la moitié supérieure. — On se fait haïr de ses beaux-parents.
799. Raha mihinana am-boditenona. — Tsy ampy fahantenona.	799. Si on mange au pied d'un tissu sur le métier. — Le fil de la navette sera insuffisant.

(1) Le mot *fady*, en malgache, principalement dans la forme verbale *mifady*, signifie seulement s'abstenir de... comme dans les expressions *mifady haniana*, s'abstenir de nourriture, *mifady toaka*, s'abstenir de boissons alcooliques. Mais il est certain que cet emploi du mot *fady* est un affaiblissement de la signification ancienne et que, primitivement, il renfermait une idée superstitieuse qui en autorise le rapprochement avec le mot latin : *nefas*. La longue liste que nous donnons aujourd'hui de ces fady permet de reconnaître, dans le plus grand nombre de ces défenses, une cause purement superstitieuse (Voir *Antananarivo Annual*, tome 2, page 252, *Malagasy Fady*).

800. Raha mamoaka afo raha manato (raha mitetika ody). — Halan-javatra sy sendra ny tsy izy matetika.

800. Sortir du feu de la maisson quand on teint un tissu (quand on coupe en petits morceaux l'écorce du nato). -- Mettra (celui qui le fait) en but aux maléfices et rendra la couleur vilaine.

801. Raha mitohy fangoka. — Manenina na adala.

801. Mettre bout à boux les fils coupés de la chaîne (qui restent après le tissage). — Rendra la personne (qui le fait) folle de regret.

802. Raha manorim-bolo amin' ny vohom-pofy. — Tsy tratra antitra.

802. Celle qui se coiffe en séparant ses petites nattes avec le dessus de la pointe de corne. — N'atteindra pas la vieillesse.

803. Manao volo amin' ny rano nilatsahan-dalitra. — Fambara ratsy.

803. Se coiffer en prenant de l'eau dans laquelle est tombée une mouche. — Est le présage d'un malheur.

804. Mitsimpo-menaka raha manao volo. — Mahafaty ranitra.

804. Ramasser la graisse tombée pendant qu'on se coiffe. — Fait mourir l'amant de la femme (qui le fait).

805. Raha ataon' olon-droa ny volo. — Dia hirafy.

805. Si deux femmes travaillent à la coiffure d'une autre. — Le mari de celle-ci devient bigame.

806. Manao volo ala-trano ka misy miongotra. — Mahasola.

806. Si une femme se coiffe à l'extérieur de la maison et que des cheveux tombent. — Elle deviendra chauve.

807. Raha misy alika milelaka ny vilia nanaovany volo. — Voan' ny angatra.

807. Si un chien lèche l'assiette où se trouve la graisse servant à la coiffure. — La femme aura la blennorrhagie.

808. Misaotra ny mpanao volo. — Mampiongo-bolo.

808. Remercier celle qui vous a coiffée. — Fait tomber les cheveux.

809. Mamaha volon-tenona raha misy maty. — Mahafaty.

809. Dénouer ses cheveux soi-même en cas de deuil. — Fait mourir celle qui le fait.

810. Manao volo amin' ny vilia fihinanana. — Mampiongo-bolo.

810. Se servir d'une assiette dans laquelle on mange pour se coiffer. — Fait tomber les cheveux.

811. Mihosotra menaky ny henampaty. — Mampiongo-bolo.

811. Se graisser les cheveux avec la graisse d'un bœuf tué aux funérailles. — Fait tomber les cheveux.

812. Manao volo valo an' ila. — Mitovy amin' ny volon' ny maty.

812. Faire 8 tresses dans sa coiffure de chaque côté. — C'est prendre la coiffure des mortes.

813. Milafi-damba raha mahandro landy. — Tsy mahamasadandy.

813. S'asseoir sur son lamba en ébouillantant des cocons de vers à soie. — Empêche les cocons de cuire.

814. Manahy volo alina. — Mahafaty tanora.

814. Faire ses nattes la nuit. — Fait mourir jeune.

815. Manary rano nanaovana ny volon' ny tena. — Manary tena.

815. Jeter soi-même l'eau avec laquelle on s'est coiffée. — C'est exposer son corps à la mort (mot à mot : abandonner son corps).

816. Mamboly zavatra tsy homankanina. — Tsy mahavanona.

816. Ne pas manger avant de planter des légumes. — Les empêche de fructifier.

817. Manao am-piantany 6, 8 na 10 dia ny balavany. — Mahafaty tanora.

817. Faire un mur de 6, 8 ou 10 assises de hauteur. — Fait mourir jeune.

818. Mifehy kitay 6, 8 na 10 fehy. — Tsy fanao fa famehy faty izany.

818. Entourer une charge de bois à brûler de 6, 8 ou 10 liens. — Ne doit pas se faire, car c'est ainsi qu'on attache les morts.

819. Mamafy vary mena masoandro. — Maty.

819. Semer du riz quand le soleil est rouge (à son déclin). — Fait mourir.

820. Manao fasana avara-trano. — Mandringana ny velona.

820. Construire un tombeau au Nord de la maison. — Tue les vivants.

821. Mamafy vary maraina. — Be akofa ny vary vokatra.

821. Semer du riz le matin. — Rend l'épi vide.

822. Mamafy vary tra-paty. — Tsy mahavanom-bary.

822. Semer du riz pris dans la maison où est un cadavre. — Empêche le riz de fructifier.

823. Mifehy ketsa amim-pandrotrarana. — Kaboaka.

823. Attacher des plants de riz avec des traçons de chiendent. — Fait pousser le riz en herbe.

824. Miteniteny manefy bakoly. — Mahavaky azy.

824. Causer beaucoup en fabriquant des assiettes. — Les fait casser.

825. Mamafy vary avy mandevina. — Be akofa ny vary ho vokatra.

825. Semer du riz au retour des funérailles. — Rend l'épi vide.

826. Manjaitra voro-kitsay alina. — Faraidiny mandrakariva.

826. Recoudre un lamba tout troué la nuit. — Rendra misérable à tout jamais.

827. Mihazakazaka avy mihady mangahazo. — Mangidy ny mangahazo.

827. Courir quand on revient de fouiller (arracher) du manioc. — Rend le manioc amer.

828. Mandidy amim-bohon' antsy. — Omen' olom-bohony.

828. Couper avec le dos d'un couteau. — Fait commettre des fautes à l'instigation des autres.

829. Manety tena. — Mahafohy andro.

829. Se couper les cheveux soi-même.—Raccourcit l'existence.

830. Miray rano anaovam-bolo. — Mahafiadiana.

831. Manomboka zavatra Alatsinainy. — Ela vao lafo.

832. Manao zavatra tsy mizaha andro tsara. — Mahafolaka an-dantony.

Ny harena

833. Manohoka sinibe. — Tsy mampahazo harena.

834. Manohoka laona. — Tsy mampahazo harena.

835. Manjaitra voro-kitsay. — Tsy mampahazo harena.

836. Mifafa fatana. — Tsy mampahazo harena.

837. Mandrandrana fandrotrarana. — Mahabe trosa.

838. Manohoka vilany nongo. — Mahabe trosa.

839. Mampifanongoa takotra. — Mahabe trosa.

840. Mampifanongoa fandrahoambary. — Mahabe trosa.

841. Mitaina ambin-drary. — Mahabe trosa.

842. Mitaina hidin-trano. — Mahabe trosa.

843. Mitaina voro-tsihy. — Mahabe trosa.

844. Mihinana tongotr' akoho. — Mahabe trosa.

845. Manampim borodamba. — Faraidiny lava.

846. Mitaina volombodin-trano nohetezana. — Faraidiny lava.

847. Mitaina tafon-trano tsy noravana. — Faraidiny lava.

830. Si deux femmes se servent de la même eau pour se coiffer. — Elles se disputeront.

831. Commencer un travail le lundi. — Retarde la vente (de l'objet fabriqué).

832. Faire un travail sans choisir un jour faste. — Fait mourir dans la force de l'âge.

La richesse

833. S'appuyer avec le bras sur la grande jarre. — Empêche de devenir riche.

834. S'appuyer avec le bras sur le mortier à riz. — Empêche de devenir riche.

835. Recoudre un chiffon (lamba complètement troué). — Empêche de devenir riche.

836. Balayer le foyer. — Empêche de devenir riche.

837. Natter du chiendent. — Donne beaucoup de dettes.

838. S'appuyer avec le bras sur la marmite à faire cuire la viande. — Donne beaucoup de dettes.

839. Mettre l'un sur l'autre deux couvercles. — Donne beaucoup de dettes.

840. Mettre l'un sur l'autre deux marmites à cuire le riz. — Donne beaucoup de dettes.

841. Faire brûler les joncs non employés dans la vannerie. — Donne beaucoup de dettes.

842. Faire brûler la fermeture de la porte. — Donne beaucoup de dettes.

843. Faire brûler une natte trouée. — Donne beaucoup de dettes.

844. Manger des pattes de poulets. — Donne beaucoup de dettes.

845. Rapiécer un lamba troué. — Met dans un dénuement prolongé.

846. Faire brûler les herbes du bas du toit qu'on a coupées. — Met dans un dénuement prolongé.

847. Faire brûler les joncs d'un toit qu'on n'a pas démoli (après l'avoir recouvert). — Met

dans un dénuement prolongé.

848. Tsy manesotra ny tranon-kala. — Fa mahabe trosan' olona.

848. Ne pas enlever les toiles d'araignée. — Fait contracter des dettes.

849. Manofa vary mianavaratra. — Mahabe trosa.

849. Vanner du riz en se tournant vers le Nord. — Fait contracter des dettes.

850. Tsy mandatsa-dra akoho etc., raha manorin-trano. — Tsy mampanan-karena.

850. Ne pas faire couler le sang d'un poulet égorgé quand on établit une maison (faire le tracé). — Empêche de devenir riche.

851. Raha tsy tonga daholo ny hanim-pilo loha rehefa mitokan-trano : patsa, toho, ronono, tantely, saonjo, vary sosoa, anamamy. — Tsy mahasoa, tsy mahatratra antitra, tsy mampiteraka, tsy mampanan-karena.

851. Quand on inaugure une maison, il faut rassembler tous les mets de choix : crevettes, petits poissons (toho), lait, miel, riz en soupe, brèdes douces. — Pour avoir le bonheur, pour atteindre la vieillesse, pour avoir des enfants, pour devenir riche.

852. Manarina ny hena rehefa tsy misy mpividy. — Mahalafo azy faingana.

852. Mettre les morceaux de viande debout (verticalement) quand il ne vient pas d'acheteur. — La fait vendre rapidement.

853. Manarona hozatra ny tantely. — Tsy misy mpividy ny hena.

853. Si un marchand de viande ferme un bambou plein de miel avec des muscles de bœuf. — Il ne vendra pas sa viande.

854. Mandalo boka. — Mahafaty antoka.

854. Passer (en traversant) devant un lépreux. — Empêche le gain du revendeur.

855. Mandalo andrmedian-drorosy. — Mahafaty antoka.

855. Passer (en traversant) devant un mendiant de la caste des Andrmedian-drorosy. — Empêche le gain du revendeur.

856. Mijery fatin-jaza. — Mahafaty antoka.

856. Regarder le cadavre d'un enfant. — Empêche le gain du revendeur.

857. Kapohina rambon' omby avy amin' ny maty ny tenona. — tsy lafo.

857. Frapper (épousseter) un lamba sur le métier avec la queue d'un bœuf tué aux funérailles. — Empêche de vendre le lamba.

Ny zava-maniry sy ny fambolena

Les plantes et la culture

858. Raha makaka nify no mamboly katsaka. — Mahalana ny voan-katsaka.

858. Si c'est un homme aux dents espacées qui plante du maïs. — Les graines ne germeront pas.

859. Mamboly mangahazo an-tanàna. — Mahalao monina.

859. Planter du manioc dans un village. — Fait déserter les habitants.

860. Homana vary amin' anana raha hamafy vary. — Mahabe ahitra ny vary.

860. Manger du riz avec des brèdes quand on va faire des semis de riz.—Fera pousser l'herbe dans le riz.

861. Manondro voatavo efa mamoa. — Tsy vanona ny voany.

861. Désigner un plant de citrouille fleuri. — Empêche le fruit de pousser.

862. Raha dikaina ny voatavo. — Tsy vanona ny voany.

862. Passer par dessus un plant de citrouille. — Empêche le fruit de pousser.

863. Mamboly filao an-tanàna. — Mahalao monina.

863. Planter des filaos dans un village. — Fait déserter les habitants.

864. Mamboly tsitoavina an-tanàna. — Mahalao monina.

864. Planter des tsitoavina dans un village. — Fait déserter les habitants.

865. Mizaha vary avy mandevina. — Manakofa ny vary.

865. Aller voir sa rizière en revenant de l'enterrement. — Rend la gerbe stérile.

866. Mamafy vary raha tratry ny faty. — Manakofa ny vary.

866. Semer du riz pris dans la maison où est un mort. — Rend la gerbe stérile.

867. Manoko lohan' ondry sy tendron-kofany. — Tsy vokatra ny vary.

867. Partager une tête de mouton ou l'extrémité d'une queue (aux travailleurs). — Empêche le riz de fructifier.

868. Miteny raha misy maka valala eny amin' ny vary. — Lanin' ny valala ny vary.

868. Quereller quelqu'un qui prend des sauterelles dans votre rizière. — Fait détruire le riz par les sauterelles.

869. Mitafy lamba raha mandroaka valala. — Lanin' ny valala ny vary.

869. Garder son lamba en chassant des sauterelles. — Fait détruire le riz par les sauterelles.

870. Manao vari-masaka am-pantam-bary raha hamafy vary. — Lanin' ny voalavo ny vary.

870. Mettre du riz cuit dans une mesure à riz quand on va semer du riz. — Fait détruire le riz par les rats.

871. Mitango valala eny am-balamparihy. — Lanin' ny valala ny vary.

871. Enlever les ailes et les pattes d'une sauterelle sur la digue de la rizière. — Fait détruire le riz par les sauterelles.

872. Raha dorana ny taolan-katsaka nambolena. — Mikainkona ny katsaka.

872. Brûler les tiges de maïs dont on a enlevé les graines pour les planter. — Rend le maïs chétif.

873. Mitondra harona eny anaty fary. — Lanin' ny fositra ny fary.

873. Porter une petite sobique (harona) dans un champ de canne à sucre. — Fait détruire la canne à sucre par l'insecte (fositra).

874. Mivalan-drivotra raha mamboly mangahazo. — Mangidy ny mangahazo.	874. Lâcher des vents en plantant du manioc. — Rend le manioc amer.
875. Hitsakitsahana raha avy orana ny tanim-bomangahazo. — Mitsaotsao ny mangahazo.	875. Fouler aux pieds par un temps de pluie le champ de manioc. — Rend le manioc aqueux.
876. Mihazakazaka raha hihady mangahazo. — Mangidy ny mangahazo.	876. Courir fort en allant arracher du manioc. — Rend le manioc amer.
877. Mamboly voanjo eny anelanelan' ny mangahazo. — Mangidy ny mangahazo.	877. Planter des pistaches (vertes) entre des pieds de manioc. — Rend le manioc amer.
878. Manisy zezik' ondry ny mangahazo. — Mangidy ny mangahazo.	878. Fumer le champ de manioc avec du fumier de mouton. — Rend le manioc amer.
879. Mamboly mangahazo amin' ny tanin' antsoina. — Mangidy ny mangahazo.	879. Planter du manioc dans une terre où pousse l'antsoina (herbe). - Rend le manioc amer.
880. Tsy manotokotoko tsaramaso rehefa hamboly azy.—Ataon' ny olona ho mpisikidy.	880. Il ne faut pas prendre isolément les haricots quand on les plante. — De peur que les gens ne vous prennent pour un mpisikidy (sorcier, devin).
881. Raha ampitahorina ny mpamboly tsaramaso. — Tsy mamoa ny tsaramaso.	881. Effrayer ceux qui plantent des haricots. — Empêche ceux-ci de fleurir.
882. Raha tondroina ny tsirin' iny tsaramaso iny. — Dia mahafaty ny tsiriny.	882. Désigner du doigt des haricots qui germent. - Fait mourir la pousse.
883. Raha dikaina ny tsaramaso.— Tsy misy voany.	883. Passer par dessus des haricots. — Les empêche de grainer.
884. Raha tetehina ny antsy ny raviny. — Masaika.	884. Couper avec un couteau les feuilles de haricots (destinées à la cuisson). — Les empêche de cuire.
885. Raha angalana raviny raha tsy efa mandatsaka ny ravim-boatavo. — Tsy mampandatsaka azy.	885. Prendre des feuilles de citrouille avant que les fleurs ne soient formées.— Empêche les fruits de pousser.
886. Raha tondroina ny voany. — Mandazo.	886. Désigner du doigt des fruits de citrouille. — Les fait dessécher.
887 Ampitahorina ilay mamboly.— Tsy mahavanona ny voa.	887. Effrayer ceux qui plantent des citrouilles. - - Empêche celles-ci de fructifier.
888. Ambolena raha mbola tsy misy kintana. — Vitsy ny voany.	888. Planter des citrouilles avant le lever des étoiles. — Rend les fruits rares.
889. Tetehina amin' ny antsy ny raviny. — Matsatso.	889. Couper des feuilles de citrouille avec un couteau. — Rend les fruits aqueux.

890. Atao any anaty afo ny kirany. — Maty izy.

891. Raha tetehina amin' ny antsy ny horirika. — Homan-tenda.

892. Raha tetehina amin' ny antsy ny anamamy. — Matsatso.

893. Didiana amin' ny antsy ny voatango. — Matsaboaka.

894. Ampitahorina ny mpambo-ly. — Tsy mamoa ny voatango.

895. Haroina amin' ny sotrobe ny ravin-tsaonjo. — Homantenda.

896. Tetehina amin' ny antsy ny ravin-tsaonjo. — Homantenda.

898. Ataina ny tahon-tsakay. — Mahafaty azy.

898. Raha apaika amin' ny vody vomanga ny angady raha mihady azy. — Hanin' ny biby ny vodiny.

899. Hitsakitsahina avy orana ny tanim-bomanga. — Matsatso.

900. Mandohalika ambony vary. — Mandafika ny vary.

901. Ambolena hariva ny zavatra. — Be maty maso.

902. Mamafy vary tratry ny havandra. — Mahafatin-katsaka azy.

903. Manisy ampombo ny tanim-bomanga. — Lanin' ny biby ny vomanga.

904. Asiana tain-tsoavaly ny tanimbary. — Be dinta.

905. Raha asiana zeziky ny tain-kisoa ny vary. — Be sofina.

890. Jeter au feu les filaments des feuilles de citrouille qu'on épluche. — Fait mourir le pied.

891. Couper les feuilles de horirika (arum) avec un couteau. — Rend celles-ci cuisantes à la gorge.

892. Couper les feuilles des anamamy (brèdes) avec un couteau. — Rend celles-ci fades.

893. Couper un melon d'eau (voatango) avec un couteau. — Le rend aqueux.

894. Effrayer ceux qui plantent des voatango. — Empêche ceux-ci de fructifier.

895. Remuer les feuilles de songe (qui cuisent) avec la grande cuillère de fer. — Rend celles-ci cuisantes à la gorge.

896. Couper avec un couteau les feuilles de songe. — Rend celles-ci cuisantes à la gorge.

897. Enlever les tiges sèches d'un piment pour les brûler. — Fait mourir le pied.

898. Secouer sur son angady les patates qu'on vient d'arracher. — Les fait manger par les bêtes.

899. Fouler aux pieds un champ de patates en temps de pluie. — Les rend aqueuses.

900. S'agenouiller sur du riz. — Fait pourir le riz.

901. Planter des graines le soir. — Fait mourir les germes.

902. Etre pris par la grêle pendant qu'on sème du riz. — Fait mourir celui-ci de froid.

903. Jeter la balle du riz décortiqué dans un champ de patates. — Fait manger celles-ci par les bêtes.

904. Mettre du fumier de cheval dans les rizières. — Y fait venir les sangsues.

905. Mettre du fumier de porc dans les rizières. — Fait pousser le riz en herbe.

Ny biby	Les animaux
906. Kapohina hazondrano. — Manehitra.	906. Frapper un animal avec du hazondrano (roseau).—Donne la diarrhée.
907. Kapohina ambiaty. — Marary.	907. Frapper un animal avec du bois d'ambiaty (Vernonia appendiculata). — Rend malade.
908. Tsilovim-pahitra (tsilovina ao anaty fahitra). — Angalarin' ny sasany.	908. Eclairer le trou à bœufs (porter une torche en éclairant le trou où sont les bœufs). — Attire les voleurs de bœufs.
909. Mamela ronono handroatra.— Mahavaky ny nonon' omby.	909. Laisser le lait qui bout écumer. — Fait gercer le pis de vaches.
910. Mandrora tànana raha mitery omby. — Mahavaky ny nonon' omby.	910. Cracher dans ses mains quand on trait une vache. — Fait gercer le pis des vaches.
911. Mihinana ronono sy sakay na sira mifangaro. — Mahavaky ny nonon' omby.	911. Manger du lait mélangé de sel et de piment. — Fait gercer le pis des vaches.
912. Raha mihinam-boankena ny mpitolona omby. — Totoin' ny omby.	912. Ceux qui luttent avec les bœufs ne doivent pas manger de rognons. — Car les bœufs chargeraient.
913. Mividy andevo amin' ny vidin' omby. — Tsy manana andevo.	913. Acheter des esclaves avec l'argent de la vente des bœufs. — Empêche d'avoir des esclaves.
914. Misoitra afo amin' ny tahontsotrobe. — Mahasingotra aty ny omby.	914. Attiser le feu avec le manche de la cuillère à pot. — Donne aux bœufs la maladie du singotra, les rend étiques.
915. Misoitra afo fantaka. — Mahasingotra aty ny omby.	915. Attiser le feu avec un fantaka (roseau). — Donne aux bœufs la maladie du singotra, les rend étiques.
916. Kapohin-tsoitra afo. — Singotra aty.	916. Frapper le bétail avec le tisonnier. — Donne aux bœufs la maladie du singotra, les rend étiques.
917. Mitsipaka alika. — Mahabe lohalika.	917. Frapper du pied un chien (alika). — Fait grossir les genoux (lohalika) de celui qui frappe.
918. Omen-droa-bary ny alika. — Mahagaigy azy.	918. Donner l'écume du riz à un chien. — Le rend enragé.
919. Omen-dronono ny alika. — Mahery vintana izy.	919. Donner du lait à un chien. — Lui donne un destin fort (fait mourir le maître).
920. Miompy omby afa-jaza. — Misy loza mihatra amin' ny omby.	920. Elever une vache qui a avorté. — Une calamité frappera l'animal.

921. Tsy manao ny saka hoe : bevohoka. — Fa mamosavy.

921. Il ne faut pas dire bevohoka (pleine) en parlant d'une chatte. — Mais mamosavy (qui jette des sorts).

922. Mikapoka vohon-tànana ny saka. — Mangalatra akoho izy.

922. Frapper avec le dessus de la main un chat. — Lui fait voler des poulets.

923. Mitsipaka azy. — Mangalapihinana izy.

923. Donner un coup de pied à un chat. — Lui fait voler les plats.

924. Mitoraka fatambary azy. — Mamotsitra izy.

924. Jeter la mesure à riz contre une chatte.— La fait avorter.

925. Mikapoka azy amin' ny kofafa. — Mamotsitra izy.

925. Frapper une chatte avec le balai. -- La fait avorter.

926. Mikapoka soitr' afo azy. — Tonga kary izy.

926. Frapper une chatte avec le tisonnier. — La fait devenir sauvage (kary).

927. Manome tsinaim borona, trandraka, akoho. — Homamborona na akoho ny saka.

927. Donner au chat des intestins de volaille, de trandraka, de poulet. — L'incite à manger la volaille, les poulets.

928. Maka trandraka hita mivoaka. — Mankarary.

928. Prendre un trandraka quand on le voit sortir. — Rend malade.

929. Manatrika ny lavany raha gorobaka. — Mahasohihina.

929. Se mettre en face d'un trou de trandraka à deux issues. — Rend asthmatique.

930. Mampijaly trandraka. — Tsy mahazo intsony.

930. Faire souffrir un trandraka.— Empêchera pour toujours d'en prendre.

931. Tsy mamono lambamena azy raha maty izy. — Tsy mahazo intsony.

931. Ne pas lui mettre un lambamena quand on le trouve mort. — Empêchera pour toujours d'en prendre.

932. Mamindra vorona. — Tsy foy raha akotrika ny atody akoho.

932. Changer de place une poule qui couve. — Rend les œufs stériles.

933. Mampiditra hazondrano. — Tsy foy raha akotrika ny atody akoho.

933. Apporter dans la maison où couve une poule du hazondrano (roseau). — Rend les œufs stériles.

934. Mampiditra ampanga. — Foy daholo ny atody akoho akotrika.

934. Apporter dans la maison où couve une poule de la fougère. — Fait éclore tous les œufs.

935. Miompy akoho mba hangalana atodiny fotsiny. — Fambara fa hisy loza hanjo ny tompon' akoho.

935. Elever des poules pour prendre seulement les œufs (sans les faire couver). — Un malheur frappera directement le propriétaire des poulets.

936. Miompy akohovavy maneno.— Fambara fa hisy loza hanjo ny tompon' akoho.

936. Elever une poule qui chante (comme le coq). — Un malheur frappera directement le propriétaire des poulets.

937. Miompy akohovavy manatody kely. — Fambara fa hisy loza hanjo ny tompon'akoho.

938. Mandidy antsy ny tendan' ny akohovavy maro atody. — Fambara fa hisy loza hanjo ny tompon' akoho.

939. Manomboka lohan' akohovavy tsy ao an-trano. — Fambara fa hisy loza hanjo ny tompon' akoho.

940. Miompy akohovavy misy fantsy na sanga. — Fambara fa hisy loza hanjo ny tompon' akoho.

941. Tsy mamono lambamena ny vintsy maty. — Mba maty koa.

942. Tsy tokony hovonoina ny hitsikitsika. — Fa mpiandry tanàna.

943. Tsy tokony hovonoina ny taotaokafo. — Fa voro-manompo.

944. Tsy tokony hovonoina ny sorohitra fa mpiandry fasana.

945. Tsy tokony hovonoina ny vintsy. — Fa mahafaty tanora.

946. Mamono fangaraka. — Mahakely andilana.

947. Manambasamba biby hovonoina. — Mahavery ilay biby.

948. Miteny alina ny biby very. — Lanin' ny biby.

949. Manome ranombary sosoa ny kisoa. — Mamoa vary ny kisoa.

950. Mamono lolom-paty. — Mahabe matoatoa.

937. Elever une poule qui pond de petits œufs. — Un malheur frappera directement le propriétaire des poulets.

938. Couper avec un couteau la gorge d'une poule qui pond beaucoup. — Un malheur frappera directement le propriétaire des poulets.

939. Frapper avec l'angady la tête d'une poule hors de la maison. — Un malheur frappera directement le propriétaire des poulets.

940. Elever une poule qui a un éperon et une crête. — Un malheur frapera directement le propriétaire des poulets.

941. Ne pas mettre un lambamena autour d'un martin-pêcheur qu'on trouve mort. — Cause la mort de celui qui le néglige.

942. Il ne faut pas tuer le hitsikitsika (crécerelle). — C'est le gardien de la maison.

943. Il ne faut pas tuer le kankafotra (Cuculus poliscephalus). — C'est le serviteur de la maison (il annonce la pluie).

944. Il ne faut pas tuer l'alouette. — C'est le gardien du tombeau.

945. Il ne faut pas tuer le martin-pêcheur. — Cela ferait mourir jeune.

946. Tuer une guêpe maçonne. — Atrophie un côté (du corps de celui qui le fait).

947. Il ne faut pas annoncer à l'avance qu'on va tuer un animal. — Sinon il sera perdu (volé ou disparu).

948. Il ne faut pas crier la nuit qu'on a perdu un animal.— Sinon il sera mangé par un autre animal.

949. Donner de la soupe de riz à un cochon. — Lui donne le ver blanc (trichine).

950. Tuer un papillon de mort (noir). — Fait venir les fantômes (dans la maison de celui qui le fait).

951. Manisy tay ny lohan' ny menarana. — Laniny.

951. Mettre des excréments sur la tête d'un menarana (petit serpent boa). — Il mord ceux qui le font.

952. Mamono angidina. — Mahadidy maso.

952. Tuer des libellules. — Rend les yeux chassieux.

953. Mamono lalitra. — Mahadidy maso.

953. Tuer des mouches. — Rend les yeux chassieux.

954. Mampiady tanalahy nefa milafi-damba. — Mihaosa ny tanalahy.

954. S'asseoir sur son lamba pour faire battre des caméléons. — Rend ceux-ci lâches.

955. Manambam-by ny biby ompiana. — Tsy mahavanona azy.

955. Menacer avec du fer les animaux qu'on élève. — Les empêche de profiter.

956. Manisy taim-boay anaty rano. — Laniny na ny zafiny aza.

956. Jeter des excréments de crocodile dans l'eau. — Fait dévorer (celui qui le fait ou ses petits enfants).

957. Manasa lambamena voanato.— Mahasaro-mamba.

957. Laver dans l'eau un lambamena qui vient d'être teint (au nato). — Rend les crocodiles méchants.

958. Manipy tain' omby anaty rano. — Mahasaro-mamba.

958. Jeter dans l'eau de la fiente de bœuf. — Rend les crocodiles méchants.

959. Miteny mamba eny anaty lakana. — Mahasaro-mamba.

959. Parler de crocodile en étant dans une pirogue. — Rend les crocodiles méchants.

960. Mandika haran-jono. — Tsy mahazo trondro.

960. Passer par dessus une ligne à pêcher. — Empêche de prendre des poissons.

961. Mitondra voasary am-panjonoana. — Tsy mahazo trondro.

961. Porter des citrons (ou des oranges) avec soi quand on va pêcher à la ligne. — Empêche de prendre des poissons.

962. Mitatao tandroho hanihifana. — Tsy mahazo trondro.

962. Porter sur la tête un panier à pêcher. — Empêche de prendre des poissons.

963. Mihinana voasary nefahanjono. — Tsy mahazo trondro.

963. Manger des citrons (ou oranges) quand on va pêcher à la ligne. — Empêche de prendre des poissons.

964. Milaza rano hanihifana. — Tsy mahazo raha tsy mitsilo afo.

964. Indiquer à l'avance l'endroit où l'on doit pêcher au poisson. — Empêche de prendre des poissons à moins qu'on ne porte une torche avec soi.

965. Mitehaka vody harona hanihifana. — Mandositra ny trondro.

965. Attacher sur la tête une soubique dont on a secoué le fond. — Fait sauver les poissons.

966. Mihinana hazan-tena. — Tsy mahazo amin' ny sisa.

966. Manger sa propre pêche. — Empêche de prendre (du poisson) une *autre fois*.

967. Manisa ny azoazo. — Mahavitsy ny enti-mody.

968. Manakora am-pihazana. — Tsy azo ny sisa.

969. Mandeha mihaza vao voky. — Tsy mahazo.

970. Mitondra salaka na akanjo tsara raha maka tantely. — Tsy mahazo.

971. Miteny hoe : sahona raha manjono. — Tsy mahazo.

972. Manihika arahin-karona.—Tsy mahazo.

973. Manjono an-tanety. — Mahasaro-mamba.

974. Manihika am-bohitra. — Mahasaro-mamba.

975. Mangalatra ravinkazo hoan' ny landy ompiana. — Mahafaty ny landy.

976. Mandidy sakay amin' ny antsy fitetehana ravin-kazo. — Mahafaty ny landy.

977. Mitondra afom-borodamba ao an-trano. — Mahafaty ny landy.

978. Raha idiran' olona avy niditra am-paty ny trano. —Mahafaty ny landy.

979. Raha tsipahina ny kisoa. — Mangalatra akoho.

980. Raha torahana kofafa ny saka. — Mangalatra akoho.

981. Raha kapohina soitrafo ny saka. — Mangalatra akoho.

982. Raha kapohina soitrafo ny omby. —Sarotra an-kanina.

967. Compter sa propre pêche. — Rend la fin de la pêche peu fructueuse.

968. Faire du bruit en pêchant.— Fait sauver ce qui reste (de poisson).

969. Aller pêcher en sortant du repas. — Empêche de prendre du poisson).

970. Porter un salaka ou un beau vêtement pour aller chercher du miel. — Empêche d'en trouver.

971. Prononcer le mot « grenouille » quand on pêche.— Empêche de prendre du poisson.

972. Pêcher en portant une soubique à la main. — Empêche de prendre du poisson.

973. Pêcher à la ligne sur le sol (sans eau — jeu des enfants). — Rend les crocodiles méchants.

974. Pècher au panier dans le village (sans eau-jeu des enfants). — Rend les crocodiles méchants.

975. Voler les feuilles d'arbres que l'on donne aux vers à soie. — Fait mourir ceux-ci.

976. Hacher avec un couteau qui a servi à couper du piment les feuilles qu'on donne aux vers à soie. — Fait mourir ceux-ci.

977. Apporter du chiffon qui brûle dans la maison où se trouvent des vers à soie. — Fait mourir ceux-ci.

978. Si quelqu'un venant de visiter un mort entre la maison où se trouveint des vers à soie. — Il fait mourir ceux-ci.

979. Le cochon qu'on frappe du pied. — Vole les poulets.

980. Le chat contre lequel on lance le balai. — Vole les poulets.

981. Le chat qu'on frappe avec le tisonnier. — Vole les poulets.

982. Le bœuf qu'on frappe avec le tisonnier.—Devient glouton.

983. Raha kapohina fàntaka ny ondry. — Votsitra.

983. La brebis qu'on frappe avec du fantaka (roseau). — Avorte.

984. Raha dorana ny akoran' atody. — Masiaka ny reniakoho.

984. Brûler la coquille des œufs.— Rend la poule méchante.

985. Raha manjera alika an-kady. — Tsy velona raha ampinomina.

985. Jeter un chien dans un fossé. — Empêche (celui qui le fait) de rendre *le tanguin* (le fera mourir par le tanguin).

986. Raha maka zana-borona. — Mahafaty renibe.

986. Prendre des petits d'oiseaux. Fait mourir la grand, mère (de celui qui le fait).

987. Tsy fanao ny mamono tsikirity. — Fa vorona manompo.

987. On ne doit pas tuer le tsikirity (bouvreuil nain).—C'est un (oiseau) serviteur.

988. Mamono bibilava tsy mahafaty. — Ifoterany.

988. Attaquer un serpent sans le tuer. — Le fait revenir à la charge.

989. Mamono bibilava tsy mahafaty. — Manonofy ratsy.

999. Attaquer un serpent sans le tuer. — Donne de mauvais rêves.

990. Raha homana rano an-tsinibe ny omby afahy. — Mitrentrena.

990. Donner de l'eau dans le sinibe (la grande cruche) au bœuf qu'on engraisse. — Le fait mugir.

991. Raha avoaka maraina ny ondry. — Deronina.

991. Faire sortir les moutons le matin. — Leur donne des goîtres.

992. Raha homana tahom-bomanga raha fahavaratra ny ondry. — Deronina.

992. Donner aux moutons des tiges de patates pendant la saison des pluies. — Leur donne des goîtres.

993. Raha homana akotry ny akoho. — Tsy mitombo.

993. Donner du paddy aux poulets. — Les empêche de grossir.

994. Mamono hala. — Halan' olona.

994. Tuer une araignée (hala). — Rend (celui qui le fait) odieux à ses semblables (halana).

995. Mijery akoho vonoina. — Mitsipatsipaka raha marary.

995. Regarder tuer un poulet. — Donne des convulsions quand on est malade.

996. Tsy tokony hatao ny mamono bibikely miditra antrano. — Milaza fa hisy vahiny.

996. Il ne faut pas tuer les petites bêtes qui entrent dans la maison. — Elles annoncent que des hôtes viennent.

997. Miompy omby bory. — Mahabory filana.

997. Elever un bœuf sans corne (bory). — Mutile les vœux (mahabory).

998. Raha toa manao hoe : Hamonoana akoho ve ny vahiny. — Mahasarotr' aretina.

998. Demander à un hôte : « Nous allons tuer un poulet, n'est-ce pas ? » — Rend les maladies difficiles à guérir.

999. Raha mamadi-dandy ny mpiompy landy. — Tsy mahavanona ny landy.

999. Si les éleveurs de vers à soie retournent eux-mêmes le cocon (débarrassé de la chrysalide). — Les vers à soie (à côté) ne profiteront pas.

1000. Raha omena sira ny dokotra kely. — Mora maty.

1000. Donner du sel à un petit canard musqué (dokotra). — Le fait mourir.

1001. Tsy tokony homena henankisoa ny boloky. — Fa maty.

1001. Donner de la viande de porc au perroquet. — Le fait mourir.

1002. Raha kapohina ambiaty ny omby. — Tsy miteraka.

1002. Frapper des vaches avec de l'ambiaty. — Les empêche d'avoir des veaux.

1003. Raha kapohina fantàka ny omby. — Mivotsitra.

1003. Frapper des vaches avec du fantaka. — Les empêche d'avoir des veaux.

1004. Raha kapohina volotsangana ny omby. — Tsy miteraka.

1004. Frapper des vaches avec du bambou. — Les empêche d'avoir des veaux.

1005. Raha kapohina bararata ny omby. — Manana anaka.

1005. Frapper des vaches avec du bararata. — Les fait avoir des veaux.

1006. Raha omena lazon-dravimbomangahazo ny omby. — Maty.

1006. Donner aux bœufs des feuilles de manioc avant qu'elles soient bien sèches. — Les fait mourir.

1007. Mitondra tsindranolahy antrano. — Marary ny nonon' omby.

1007. Apporter des sauterelles tsindrano mâles dans la maison. — Rend malades les pieds des vaches.

1008. Raha kapohina soitrafo ny ondry. — Tonga sarotra.

1008. Frapper les moutons avec le tisonnier. — Les rend gloutons.

1009. Raha kapohina fantàka ny ondry. — Mivotsotra.

1009. Frapper les moutons avec du fantaka. — Les rend affamés.

1010. Raha omena ravim-pantàka ny ondry. — Mamotsotra.

1010. Leur donner des feuilles de fantaka. — Les fait avorter.

1011. Raha omena ravim-bomanga ny ondry. — Deronina.

1011. Leur donner des feuilles de patates. — Les rend goîtreux.

1012. Raha omena ravim-bomangahazo ny ondry. — Leony.

1012. Leur donner des feuilles de manioc. — Leur donne des indigestions.

1013. Raha omena hodi-bomangahazo ny ondry. — Leony.

1013. Leur donner de la peau de manioc. — Leur donne des indigestions.

1014. Raha omena ampombo be loatra ny ondry. — Deronina.

1014. Leur donner trop de balle de riz. — Les rend goîtreux.

1015. Raha andrasana eny amin'

1015. Faire paître les moutons

ny harefo ny ondry. — Manehitra.

1016. Raha omena lazon-kodimangahazo ny ondry. — Dia leony.

1017. Raha omena fatin-javatra ny kisoa. — Manenjika akoho.

1018. Raha omena tsikobonkobondanitra ny kisoa. — Mamoa vary izy.

1019. Raha omena akotry ny kisoa. — Mamoa vary izy.

1020. Manasa lamba an-tanety. — Lanin' ny mamba.

1021. Raha manao hoe : Lena ny lambako raha mita rano, fa tsy maintsy atao hoe : Misotro rano. — Lanin' ny mamba.

1022. Raha manao antsamotady fahavaratra. — Halan' ny mamba.

1023. Raha manao tanisa fahavaratra. — Halan' ny mamba.

1024. Raha manao tsaobato fahavaratra. — Halan' ny mamba.

1025. Mitoraka voay amin' ny tainy. — Lanin' ny voay.

1026. Mandika alika mandry. — Laniny.

1027. Mikapoka alika amin' ny harahara. — Mandra-tena.

1028. Manombana alika. — Mahafaty azy.

1029. Raha atao hoe : Manan'ana-

dans une prairie de harefo (jonc). — Leur donne la diarrhée.

1016. Donner aux moutons de la peau de manioc fanée. — Leur donne des indigestions.

1017. Donner aux porcs des animaux morts. — Les fait courir après les poulets.

1018. Donner aux porcs du pourpier. — Leur donne des vers blancs (trichine).

1019. Donner aux porcs du paddy. — Leur donne des vers blancs (trichine).

1020. Jouer à laver du linge sur la terre (sans eau ; comme les enfants). — Fait manger (ceux qui le font) par les crocodiles.

1021. Dire « Mon lamba est mouillé » en passant de l'eau à gué. — Fait manger (ceux qui le font) par les crocodiles.

1022. Lancer des pierres avec la fronde pendant la saison des pluies. — Rend (celui qui le fait) ennemi des crocodiles.

1023. Jongler en comptant pendant la saison des pluies. — Rend (celui qui le fait) ennemi des crocodiles.

1024. Jongler (en prenant des pierres sur ses genoux) pendant la saison des pluies. — Rend (celui qui le fait) ennemi des crocodiles.

1025. Lancer des excréments de crocodile contre un de ces animaux. — Fait manger (ceux qui le font) par les crocodiles.

1026. Passer par dessus un chien qui dort. — Fait mordre par celui-ci.

1027. Frapper un chien avec un bâton de harahara. — Blessera le corps (de celui qui le fait).

1028. Evaluer la valeur d'un chien. — Fait mourir le chien.

1029. Dire d'une chatte « Elle a des

ka ny saka. — Tonga kary.

enfants ». — La fait devenir sauvage (kary).

1030. Manipy tain' omby amin' ny menarana. — Kekeriny.

1030. Si on jette de la fiente de bœuf sur un menarana (petit boa). — Il mord.

1031. Mamono bibimora. — Arahiny.

1031. Si on attaque un serpent bibimora (petit serpent très familier). — Il suit son agresseur.

1032. Mialoha zoky. — Sakanan' ny bibilava.

1032. Si on précède son aîné. — On trouve des serpents sur son chemin.

1033. Mamono fananina. — Mankarary.

1033. Si on attaque un serpent fananina (espèce de boa). — On tombe malade.

1034. Mamono tompondrano. — Mahafaty.

1034. Si on attaque un serpent tompondrano (couleuvre d'eau). — On meurt.

1035. Mamono vintsy. — Mamono lambamena azy.

1035. Si on tue un martin-pêcheur. — On doit l'envelopper dans un lambamena.

1036. Manome vitsika ny zanak' akanga. — Mahafaty azy.

1036. Donner des fourmis aux petits des pintades. — Les fait mourir.

1037. Manome vitsika ny zanadokotra. — Mahafaty azy.

1037. Donner des fourmis aux petits des canards musqués. — Les fait mourir.

1038. Raha mihinana anampatsa ny akoho. — Voan' ny barika.

1038. Si des poulets mangent des brèdes anampatsy (Amaranthus spinosus). — Ils attraperont le barika (choléra des poules).

1039. Raha raisina ny zana-pody. — Voan' ny barika.

1039. Si des poulets se battent avec des petits fody. — Ils attraperont le barika (choléra des poules).

1040. Miompy akoho manatody malemy. — Mampidi-doza ny tompony.

1040. Elever des poules qui pondent des œufs mous. — Fait tomber le malheur sur le propriétaire des poules.

1041. Mampifangaro atody samihafa. — Vonoin-dreniny ilay tsy atodiny raha foy.

1041. Si on met sous une poule qui couve des œufs pondus par d'autres. — Elle tue les poussins qui ne viennent pas de ses œufs.

1042. Raha tsirihina ny atodimborona. — Tsy tian' ny reniny.

1042. Si on regarde les œufs d'une oie qui couve. — Elle abandonne son nid.

1043. Mandro tapaka. — Lanin' ny voay.

1043. Si on ne baigne que le haut de son corps. — On sera mangé par les crocodiles.

1044. Mijery ny biby atao hoe: Do. — Mahafaty.

1044. Regarder le serpent appelé do (Pelophilus Madagascariensis). — Fait mourir.

1045. Mangalatra alika. — Mandoa parasy iray lavabary.

1045. Si quelqu'un vole un chien. — Le voleur devra remplir de puces un silo à riz (chose impossible, donc il devra payer une indemnité).

Ny mahafaty tanora

Ce qui fait mourir jeune

1046. Manorin-trano ambava-lohasaha. — Mahafaty tanora.

1046. Faire le tracé d'une maison à l'entrée d'une vallée. — Fait mourir jeune (celui qui le fait).

1047. Mamono vorondreo. — Mahafaty tanora.

1047. Tuer l'oiseau vorondreo (Leptonnus discolor). — Fait mourir jeune (celui qui le fait).

1048. Mandeha alohan' ny ray na zoky. — Mahafaty tanora.

1048. Marcher avant son père ou son aîné. — Fait mourir jeune (celui qui le fait).

1049. Miteny alohan' ny ray na zoky. — Mahafaty tanora.

1049. Parler avant son père ou son aîné. — Fait mourir jeune (celui qui le fait).

1050. Manasa tanana alohan' ny ray na zoky. — Mahafaty tanora.

1050. Se laver les mains avant son père ou son aîné. — Fait mourir jeune (celui qui le fait).

1051. Mifafa trano mianatsimo. — Mahafaty tanora.

1051. Balayer la maison en allant vers le Sud. — Fait mourir jeune (celui qui le fait).

1052. Mamboly akondro tanora. — Mahafaty tanora.

1052. Planter des bananiers encore petits. — Fait mourir jeune (celui qui le fait).

1053. Mipetraka ambony akalana raha misy zoky sy ray. — Mahafaty tanora.

1053. S'asseoir sur le billot (escabeau à couper la viande) en présence de son père et de son aîné. — Fait mourir jeune (celui qui le fait).

1054. Refesin' olona. — Mahafaty tanora.

1054. Mesurer la taille de quelqu'un. — Le fait mourir jeune.

1055. Raha homana vody akoho raha velon-dray aman-dreny. — Mahafaty tanora.

1055. Manger le croupion de poulet quand on a encore son père et sa mère vivants. — Fait mourir jeune.

1056. Mamboly hazo raha olona tanora.— Mahafaty tanora.

1056. Quand on est jeune, planter des arbres. — Fait mourir jeune.

1057. Mijery zoky mitondra entana fa tsy misolo azy. — Mahafaty tanora.

1057. Regarder son aîné porter un fardeau sans lui venir en aide. — Fait mourir jeune.

1058. Mitoto lavenona. — Mahafaty tanora.

1058. Piler de la cendre. — Fait mourir jeune.

1059. Mitsipaka anabavy. — Mahafaty tanora.

1059. Si le frère donne un coup de pied à sa sœur. — Il mourra jeune.

1060. Misafo rano alina. — Mahafolaka an-dantony.

1060. Se laver la figure la nuit. — Fait mourir jeune.

1061. Mandazo zava-maitso. — Mahafaty tanora.

1061. Faire imcomplètement sécher au soleil des plantes encore vertes. — Fait mourir jeune.

1062. Mitsipaka sotrobe hazo raha tsy Andriana. — Mahafaty tanora.

1062. A moins qu'on ne soit Andriana, frapper du pied une cuillère à pot en bois. — Fait mourir jeune.

1063. Mampijery ra ny zaza raha tsy Andriana. — Mahafaty tanora.

1063. Faire regarder aux enfants (s'il ne sont pas Andriana) du sang qui coule. — Les fait mourir jeunes.

1064. Mivalan-drivotra an-daona raha tsy Andriana. — Mahafaty tanora.

1064. A moins qu'on ne soit Andriana, lâcher des vents sur le mortier à riz. — Fait mourir jeune.

1065. Miditra am-pasana raha mbola kely raha tsy Andriana. — Mahafaty tanora.

1065. A moins qu'on ne soit Andriana, entrer encore jeune dans un tombeau. — Fait mourir jeune.

1066. Mandevina ny zaza tsy mbola ampy herintaona ao ampasana. — Mahafaty tanora.

1066. Enterrer dans le tombeau un enfant mort avant d'avoir un an.— Fait mourir jeune (le propriétaire).

1067. Manatsaka valam-parihy raha mbola tanora. — Mahafaty tanora.

1067. Nettoyer une petite digue de rizière quand on est encore jeune. Fait mourir jeune.

1068. Mifandafatra. — Mahafaty tanora.

1068. Si deux personnes opposent leurs pieds (face à face). — Elles mourront jeunes.

1069. Mandeha tsy mangata-dàlana alohan'olona. — Mahafaty tanora.

1069. Passer devant quelqu'un sans lui demander le chemin (la permission de passer). — Fait mourir jeune.

1070. Mihinana lamokan-javatra. — Mahafaty tanora.

1.070. Manger des objets (bêtes ou plants) restés stériles. — Fait mourir jeune.

1071. Mihinana alohan-dray amandreny na zoky. — Mahafaty tanora.

1.971. Manger avant ses père et mère ou son aîné. — Fait mourir jeune.

1072. Miarahaba vehivavy raha lehilahy. — Mahafaty tanora.

1072. L'homme qui salue une femme. — Mourra jeune.

1073. Manao tsindriandriana raha lehilahy. — Mahafaty tanora.

1073. L'homme qui joue au tsindriandriana (à la poupée, aux visites, etc). — Mourra jeune.

1074. Manao tanisa raha lehilahy. — Mahafaty tanora.

1074. L'homme qui joue à jongler en comptant (tanisa). — Mourra jeune.

1075. Mandrary raha lehilahy. — Mahafaty tanora.

1075. L'homme qui fait de la vannerie. — Mourra jeune.

1076. Mitono hena ratsy. — Mahafaty tanora.

1076. Faire rôtir la viande d'un bœuf tué aux funérailles. — Fait mourir jeune, (l'homme ou la femme qui le fait).

1077. Mitono tongotr' akoho na vorona raha tanora. — Mahafaty tanora.

1077. Faire rôtir des pattes de poulet ou d'oiseau quand on est encore jeune. — Fait mourir jeune (l'homme ou la femme qui le fait.

1078. Monina amoron-kady. — Mahafaty tanora.

1078. Habiter sur le bord immédiat d'un fossé. — Fait mourir jeune (l'homme ou la femme qui le fait).

1079. Mifamototra raha mandry. — Mahafaty tanora.

1079. Coucher sous un seul lamba — Fait mourir jeune.

1080. Manao soitrafo ny antsy. — Mahafaty tanora.

1080. Attiser le feu avec un couteau. — Fait mourir jeune.

1081. Manao trano orim-pasana. — Mahafaty tanora.

1081. Etablir les fondations d'une maison comme celles d'un tombeau. — Fait mourir jeune.

1082. Manao trano avaratry ny zoky. — Mahafaty tanora.

1082. Construire une maison au Nord de celle de son aîné. — Fait mourir jeune.

1083. Raha ankizy no mandevina. — Mahafaty tanora.

1083. L'enfant qui assiste à des funérailles. — Mourra jeune.

Ny mahalany taranaka

Ce qui détruit la postérité

1084. Mitoraka sorohitra. — Mahalany fara sy dimby.

1084. Jeter une pierre contre une alouette. — Anéantit jusqu'au dernier les rejetons.

1085. Manompa ray aman-dreny. — Mahalany fara sy dimby.

1085. Injurier ses père et mère. — Anéantit jusqu'au dernier les rejetons.

1086. Mamafa kofafa ny fatana. — Mahalany fara sy dimby.

1086. Balayer le foyer avec un balai fait d'une touffe de horondrano. — Anéantit jusqu'au dernier les rejetons.

1087. Manozona amin-kanina. — Mahalany fara sy dimby.

1087. Injurier des objets pouvant servir de nourriture. — Anéantit jusqu'au dernier les rejetons.

1088. Mandrava trano diavolana. — Mahalany fara sy dimby.

1088. Démolir une maison quand il fait clair de lune. — Anéantit jusqu'au dernier les rejetons.

1089. Manao trano amin' ny nanaovam-pasana. — Mahalany fara sy dimby.

1089. Construire une maison sur l'emplacement d'un ancien tombeau. — Anéantit jusqu'au dernier les rejetons.

1090. Manao trano tsinjon-dohasaha. — Mahalany fara sy dimby.

1091. Manao trano tsy vita sikidy. — Mahalany fara sy dimby.

Ny mpandeha

1092. Miondam-batsy. — Tsy mahazo harena rehefa tonga.

1093. Mivonko-mandry. — Tsy afaka.

1094. Miala-janona amin' ny sampanan-dàlana. — Asian' olon-doza.

1095. Miala-jonona ambony vato. — Mamantan-doza.

1096. Itomaniana. — Tsy tafaverina.

1097. Mandroso nefa tafintohina. — Tsy mahatratra izay haleha.

1098. Mihinana hanina akapoka amin' ny toko. — Tafasaraka amin' ny namana.

1099. Sisàn-kani-masaka. — Tsy tonga.

1100. Tsy mamona ahitra raha misotro rano an-dàlana. — Marary.

1101. Manova fitana. — Lanin' ny mamba.

1102. Manampo-tany nefa tsy misafo tany. — Azon' ny tamberin-tany.

1090. Construire une maison d'où l'on voit une vallée. — Anéantit jusqu'au dernier les rejetons.

1091. Construire une maison sans consulter le sikidy. — Anéantit jusqu'au dernier les rejetons.

Les voyageurs

1092. Se servir de sa provision de route comme oreiller. — Empêchera de gagner de l'argent à l'arrivée.

1093. Dormir replié (les genoux remontés). — Empêche de continuer la route (à pied).

1094. S'arrêter à un carrefour de routes. — Provoque des sortilèges de la part des autres.

1095. S'arrêter sur une pierre. — Donne une déception (immédiate).

1096. Verser des larmes à un départ. — Empêche de revenir (celui qui part).

1097. Continuer sa route après s'être blessé les doigts de pied contre une pierre. — Empêche d'atteindre le but du voyage.

1098. Manger des aliments qu'on a frappés sur le foyer (les pierres du foyer). — Fait séparer le voyageur de ses compagnons.

1099. Laisser (avant le départ) des aliments cuits. — Empêche d'arriver.

1100. Ne pas nouer des brins d'herbe en buvant de l'eau en route. — Rend malade.

1101. Changer de gué (en prendre un autre que l'habituel) en passant une rivière. — Fait manger (le voyageur) par les crocodiles.

1102. Aller dans une terre (un pays) nouvelle sans se passer de cette terre sur la figure. — Désoriente le voyageur (il ne connait plus les quatre points cardinaux).

1103. Mitsipa-doha-laka-nitana. — Maharendrika.

1104. Mifafa trano raha vao lasa ilay mpandeha. — Tsy tafaverina fa maty.

1105. Mitatao rano raha mita. — Rendrika.

1106. Mandeha tsy misotro ranovola. — Sakanan' androngo.

1107. Mitahiry tsitoavina an-trano. — Tsy tonga ilay mpandeha.

1108. Miteny mamba mita rano. — Laniny.

1103. Repousser du pied (en sautant) la proue de la pirogue (dans laquelle on a traversé une rivière). — Fait noyer le voyageur.

1104. Balayer la maison quand le voyageur vient de la quitter. — L'empêche de revenir, le fait mourir.

1105. Porter de l'eau sur la tête en traversant une rivière. — Fait noyer le voyageur.

1106. Ne pas boire d'eau cuite après le riz (ranovola) avant le départ. — Fait traverser la route par des androngo.

1107. Conserver du tsitoavina dans la maison. — Empêche le voyageur d'arriver.

1108. Parler crocodiles en traversant à gué une rivière. — Fait manger le voyageur par les crocodiles.

Ny sampy

1109. Mampiditra soavaly amin' ny fitoeran-tsampy. — Fadin-tsampy.

1110. Mampiditra tongolo amin' ny tranon-tsampy. — Fadin-tsampy.

1111. Mampiditra kisoa amin' ny tranon-tsampy. — Fady fa biby maloto ny kisoa.

Les fétiches

1109. Faire entrer un cheval là où réside un fétiche. — Est une chose interdite par les fétiches.

1110. Introduire de l'oignon là où réside un fétiche. — Est interdit par les fétiches.

1111. Introduire un porc là où réside un fétiche. — Est interdit, car le porc est un animal immonde.

Ny mpamosavy

1112. Miverina kely raha tafintohina tandrao. — mifanena amin' ny mpamosavy.

1113. Manitsaka dian' olona. — Mampamosavy.

1114. Manongotra volon' olona. — Mampamosavy.

Les sorciers (ou sorcières)

1112. Quand on s'est heurté le pied contre une pierre il faut revenir un peu en arrière (puis repartir). — Pour éviter de rencontrer des sorciers sur la route.

1113. Marcher dans la trace des pas d'autres personnes. — Rend sorcier (celui ou celle qui le fait).

1114. Arracher les cheveux de quelqu'un. — Rend sorcier (celui ou celle qui le fait).

1115. Hosorana vovoka ao ambany faladian' ny Andriana raha mandeha alina. — Andrao voan' ny fanjambenana.

1115. Les Andriana, s'ils sortent la nuit, doivent se mettre de la poussière sur la plante des pieds. — De crainte d'être exposés aux charmes (des sorciers) qui se dérobent à la vue.

1116. Miresaka mpamosavy alina. — Idirany.

1116. Parler de sorciers la nuit. — Fait entrer les sorciers.

1117. Manao tolana mandroso. — Idiran' ny mpamosavy.

1117. Faire des cadres de portes qui dépassent. — Fait entrer les sorciers.

1118. Tsy hanina ny hanina avy eny an-tanan' olona ahina ho mpamosavy raha tsy ampandalovina ny faladia. — Andrao amosaviny.

1118. Quand on reçoit des mets de la main de quelqu'un, il ne faut pas les manger avant d'en avoir écrasé un peu sous la plante des pieds. — De crainte que ces mets ne soient ensorcelés.

1119. Manitsa-pasana alina. — Mpamosavy.

1119. Ceux qui foulent aux pieds le sommet d'un tombeau la nuit. — Sont des sorciers.

1120. Mamono vorondolo. — Arahin' ny mpamosavy raha alina.

1120. Tuer un hibou. — Fait suivre la nuit par les sorciers (celui qui le fait).

1121. Mamono kary. — Arahin' ny mpamosavy raha alina.

1121. Tuer un chat sauvage. — Fait suivre la nuit par les sorciers (celui qui le fait).

1122. Mamono alika miambozona voatavo. — Arahin' ny mpamosavy raha alina.

1122. Tuer un chien qui porte une courge au cou (chien des sorciers). — Fait suivre la nuit par les sorciers (celui qui le fait).

1123. Mivoaka alina. — Arahin' ny mpamosavy raha alina.

1123. Sortir la nuit. — Fait suivre la nuit par les sorciers (celui qui le fait).

1124. Raha toraham-boanjo ny mpamosavy. — Azo na maty.

1124. Lancer des pistaches contre un sorcier (et l'atteindre). — Permet de le saisir ou le tue.

1125. Homana tangena ny mpamosavy. — Azo na maty.

1125. Si les sorciers mangent le tanguin. — Ils meurent.

1126. Torahan-tsoitrafo ny mpamosavy. — Tra-maraina.

1126. Lancer un tisonnier contre un sorcier. — Le fait rester jusqu'au matin (l'immobilise).

1127. Torahana vody kofafa ny mpamosavy. — Tra-maraina.

1127. Lancer le sommet (où se réunissent les brins d'herbe) d'un balai contre le sorcier. Le fait rester jusqu'au matin (l'immobilise).

1128. Miloloha lamba alina. — Mpamosavy.

1128. Ceux qui portent sur la tête un lamba la nuit. — Sont des sorciers.

1129. Mianatsimo loha. — Mpamosavy.
1130. Mitaratra olona. — Mpamosavy.
1131. Mihinana ambony laona. — Tsy mahafa-tangena (mamosavy).
1132. Mianjera eo an-tokonana. — Mpamosavy.
1133. Mihinana hoditr' akoho. — Mpamosavy.
1134. Manisy sira hena ratsy. — Mamosavy.

Ny alina, ny antoandro

1135. Manao sahafa avara-patana. — Mahabe trosa.
1136. Misioka alina. — Arahin-javatra.
1137. Manofa vary ala-trano. — Ilatsahan' ny fantara.
1138. Mitondra hen' ondry alina. — Arahin-javatra.
1139. Maka hoho alina. — Maratra.
1140. Mijery fitaratra alina. — Lasa ambiroa.
1141. Mitondra fanantana mandalo fasana. — Arahindolo.
1142. Manjai-borodamba. — Mampitombo fahoriana.
1143. Miloloha lamba alina. — Mamosavy.
1144. Mifafa trano alina. — Mahabe trosa.

1129. Ceux qui dorment la tête au Sud. — Sont des sorciers.
1130. Ceux qui regardent dans une glace une autre personne. — Sont des sorciers.
1131. Manger en s'asseyant sur le mortier à riz. — Empêche de résister au tanguin (celui qui le fait est un sorcier car il mourra par le tanguin).
1132. Ceux qui tombent en passant le seuil. — Sont des sorciers.
1133. Ceux qui mangent de la peau de poulet. — Sont des sorciers.
1134. Ceux qui mettent du sel dans la viande d'un bœuf tué aux funérailles. — Sont des sorciers qui veulent jeter un sort aux autres.

La nuit, le jour

1135. Poser le van à riz au Nord du foyer. — Fait contracter des dettes.
1136. Celui qui siffle la nuit. — Est suivi par les mauvais génies.
1137. Vanner le riz hors de la maison. — Fait tomber les aérolithes.
1138. Celui qui porte de la viande de mouton la nuit. — Est suivi par les mauvais génies.
1139. Celui qui se coupe les ongles la nuit. — Se blesse.
1140. Celui qui se regarde dans une glace la nuit. — Perd son double (dépérit).
1141. Celui qui passe près d'un tombeau en portant un battant de métier à tisser la nuit. — Est suivi par les esprits des morts.
1142. Recoudre un lamba tout troué la nuit. — Augmente le malheur.
1143. Celui qui met son lamba sur sa tête la nuit. — Jette des sorts.
1144. Celui qui balaie sa maison la nuit. — Aura beaucoup de dettes.

1145. Mitaky trosa alina. — Tsy mampanana.

1146. Miresaka biby. — Mampanonofy ratsy.

1147. Misafo rano alina. — Halan' ny matoatoa.

1148 Manao volo alina. — Fomban' ny maty.

1149. Misaron-doha alina. — Halan' ny matoatoa.

1150. Raha mivoaka alina ny zaza ka tsy asiana arina ny tendany. — Arahin' ny matoatoa.

1151. Mianatsimo loha raha mandry. — Mpamosavy.

1152. Miresaka faty alina. — Manonofy ratsy.

1153. Miondam-bato. — Manonofy ratsy.

1154. Miondan-tsalaka. — Manonofy ratsy.

1155. Mametraka kiraro an-doha. — Manonofy ratsy.

1156. Mametraka vorodamba andoha. — Manonofy ratsy.

1157. Miondana akalana. — Lanin' ny olitra.

1158. Mihira alina. — Kendain' ny matoatoa.

1159. Mizaha hao alina. — Mahajamba.

1160. Manala hoho alina. — Fomban' ny maty.

1161. Mitehina amin' ny tsihy raha alina. — Mampandositra ambiroa.

1162. Mikopa-damba alina. —

1145. Se faire rembourser par ses créanciers la nuit. — Empêcher de posséder.

1146. Parler d'animaux la nuit. — Donne de mauvais rêves.

1147. Se passer de l'eau sur la figure la nuit. — Est désagréable aux revenants.

1148. Arranger ses cheveux la nuit. — Est la coutume observée pour les morts.

1149. Se couvrir la tête de son lamba la nuit. — Est désagréable aux revenants.

1150. Laisser sortir un enfant sans enduire sa gorge de suie la nuit. — Le fait suivre par les revenants.

1151. Dormir la tête vers le Sud la nuit. — Est le fait d'un sorcier.

1152. Parler de morts la nuit. — Fait faire de mauvais rêves.

1153. Se servir d'une pierre comme oreiller en dormant la nuit. — Fait faire de mauvais rêves.

1154. Se servir d'un salaka comme oreiller en dormant la nuit. — Fait faire de mauvais rêves.

1155. Déposer ses souliers près de sa tête la nuit. — Fait faire de mauvais rêves.

1156. Déposer un lamba troué près de sa tête la nuit. — Fait faire de mauvais rêves.

1157. Se servir du billot à couper la viande comme d'un oreiller la nuit. — Donne de forts maux de dents.

1158. Si quelqu'un chante la nuit. — Les revenants le saisissent à la gorge.

1159. Chercher les poux la nuit. — Rend aveugle.

1160. Couper ses ongles la nuit. — Est la coutume observée par les morts.

1161. S'appuyer sur une natte roulée (et verticale) la nuit. — Fait fuir le double (ambiroa).

1162. Secouer son lamba la nuit. —

Mampandositra ambiroa. | Fait fuir le double (ambiroa).

1163. Mamono aloka alina. — Mampandositra ambiroa.

1163. Frapper sur l'ombre de son corps la nuit. — Fait fuir le double (ambiroa).

1164. Mitaratra olona raha alina. — Mahalasa ny ambiroany (avelo).

1164. Regarder une personne dans une glace (qu'on tient la nuit. — Fait fuir le double de cette personne.

1165. Manisy ravoravo tarehy raha matory. — Tsy miverina ny ambiroa.

1165. S'enduire la figure d'argile blanche pour dormir. — Empêche l'âme de revenir.

1166. Mitondra hanina mivoaka alina. — Seranin-dolo.

1156. Celui qui sort portant des aliments la nuit. — Est effleuré par les esprits.

Ny Matoatoa

Les revenants

1167. Mitondra hen' ondry mandalo fasana amin' ny hariva. — Arahin' ny matoatoa.

1167. Passer à côté d'un tombeau en portant de la viande de mouton. — On est suivi par les revenants.

1168. Misiaka alina. — Arahin' ny matoatoa.

1168. Siffler la nuit. — On est suivi par les revenants.

1169. Mizaha fitaratra alina. — Arahin' ny matoatoa.

1169. Regarder une glace la nuit. — On est suivi par les revenants.

1170. Misaron-doha alina raha misaona. — Halan' ny matoatoa.

1170. Se couvrir la tête (avec son lamba) la nuit, quand on est en deuil. — Est désagréable aux revenants.

1171. Raha mivoaka alina ny zaza ka tsy asiana arina ny tendany. — Arahin' ny matoatoa.

1171. Laisser sortir des enfants la nuit sans leur mettre de la suie sur la gorge. — Les fait suivre par les revenants.

1172. Manosotra ravoravo ny tarehy. — Arahin' ny matoatoa.

1172. S'enduire le visage d'argile blanche. — Fait suivre par les revenants (celui qui le fait).

Ny fantara

Les aérolithes

1173. Mamoaka ampombo alatrano. — Ilatsahan' ny fantara.

1173. Sortir hors de la maison de la balle de riz (résidus du riz décortiqué). — Fait tomber les aérolithes.

1174. Mitoto vary an-tokotany. — Ilatsahan' ny fantara.

1174. Piler du riz (décortiquer) dans la cour de la maison. — Fait tomber les aérolithes.

1175. Mandeha maraina koa. — Ilatsahan' ny fantara.

1175. Sortir de grand matin. — Fait tomber les aérolithes.

1176. Mandrora raha mahita tain-

1176. Cracher en voyant des étoi-

kitana. — Ilatsahan' ny fantara.
1177. Mipetraka andrefan-trano raha alina. — Ilatsahan' ny fantara.
1178. Mandry eny ala-trano raha antoandro. — Ilatsahan' ny fantara.
1179. Mijery kintana. — Ilatsahan' ny fantara.
1180. Manisa kintana. — Ilatsahan' ny fantara.

les filantes. — Fait tomber les aérolithes.
1177. S'asseoir hors de la maison sur le côté Ouest, pendant la nuit. — Fait tomber les aérolithes.
1178. Se coucher hors de la maison dans la journée. — Fait tomber les aérolithes.
1179. Regarder les étoiles. — Fait tomber les aérolithes.
1180. Compter les étoiles. — Fait tomber les aérolithes.

Ny Rano

1181. Mandona vilany mainty. — Mahamerika andro.
1182. Manasaika vilany mainty anaty rano. — Mahamerika andro.
1183. Mantsaka rano amin' ny vilany mainty. — Mahamerika andro.
1184. Mahandro amin' ny vilany saba. — Mahamerika andro.
1185. Mahandro amin' ny maharitra afo. — Mahamerika andro.
1186. Mampandiby tandrimo avy orana. — Mahamerika andro.
1187. Manao angano antoandro. — Mahamerika andro.
1188. Mamaky tatatra. — Mahavaky fefiloha.
1189. Milomano amin' ny rano samihafa. — Mahadala.
1190. Misotro rano raha homana horirika. — Homan-tenda.
1191. Misotro amin' ny rano misy lomotra. — Mahamanirano.
1192. Manova fitana raha mita

L'eau

1181. Frapper une marmite noire. — Fait bruiner.
1182. Plonger dans l'eau une marmite noire. — Fait bruiner.
1183. Puiser de l'eau avec une marmite noire. — Fait bruiner.
1184. Se servir pour prendre son bain d'une marmite saba (bassin en fer à anses usitée chez les Betsimisaraka). — Fait bruiner.
1185. Se servir pour prendre son bain d'une marmite en fer-blanc (celle dont se servent les condamnés aux fers). — Fait bruiner.
1186. Jouer à la toupie en saison des pluies. — Fait bruiner.
1187. Raconter des légendes dans la journée. — Fait bruiner.
1188. Briser le bord d'un petit fossé (d'irrigation). — Fait rompre les digues.
1189. Nager dans plusieurs rivières différentes (le même jour). — Rend fou (celui qui le fait).
1190. Boire de l'eau après avoir mangé des horirika (arum). — Rend la gorge cuisante.
1191. Boire de l'eau où se trouve de la mousse (qui pousse sur les pierres). — Rend hydropique.
1192. Changer de gué (prendre un

rano. — Lanin' ny mamba.

autre que l'habituel) quand on passe une rivière. — Fait manger par les crocodiles (celui qui le fait).

1193. Manova fantsakana. — Mahavaky siny.

1193. Changer de puits (de source où on puise l'eau). — Fait casser le siny (la cruche).

1194. Misotro rano tsy mamona ahitra. — Mankarary.

1194. Boire de l'eau sans nouer des brins d'herbe. — Rend malade.

1195. Vaky sinibe. — Misy olona ho faty.

1195. Casser la grande jarre (de la maison). — Présage une mort.

1196. Mantsaka lehilahy. — Vaky siny.

1196. Si c'est un homme qui va puiser l'eau (à la source). — La cruche cassera.

1197. Manary rano am-patana. — Mahadidy maso.

1197. Jeter de l'eau sur le foyer. — Rend les yeux chassieux.

1198. Tsy manasa lohalika. — Tsy tian-drafozana.

1198. Ne pas se laver les genoux. — Provoque la haine des beaux-parents.

1199. Misafo rano alina. — Tsy tian-kavana.

1199. Se laver la figure avec de l'eau la nuit. — Provoque la haine des parents.

1200. Miontsam-bava amin' ny tavy misy fivalanan-drano. — Mampihintsa-nify.

1200. Rejeter l'eau avec laquelle on s'est rincé la bouche dans un vase où se trouve de l'urine. — Fait tomber les dents.

1201. Misotro rano fara-sinibe. — Mankararin' ny rano.

1201. Boire les dernières gouttes d'eau qui sont dans la jarre. — Donne des maladies de la bouche.

1202. Mitsipa-doha laka-nitana. — Maharendrika,

1202. Repousser du pied (en sautant) la pirogue dans laquelle on vient de traverser (une rivière). — Fait noyer tout le monde (celui qui le fait et ceux qui sont dans la pirogue).

1203. Mandro mena masoandro. — Mahasarotra aretina.

1203. Se baigner quand le soleil est rouge (à son déclin). — Donne des maladies difficiles à guérir.

1204. Mahery mitsobo-drano. — Mahatandomerina.

1204. Se plonger trop souvent dans l'eau. — Fait ternir la peau.

1205. Mifandrora. — Mahabe anakandroana.

1205. Se cracher l'un sur l'autre. — Donne des taches sur la peau.

1206. Mifanipy rano. — Mahavasoka.

1206. Se lancer de l'eau l'un sur l'autre. — Ternit la peau.

1207. Mamotsy nify amin' ny rano vao maraina. — Mampison-

1207. Se nettoyer les dents avec de l'eau de grand matin. —

dro-nify.	Fait déchausser les dents (en les allongeant).
Ny mahamosarena	**Ce qui cause la famine**
1208. Mangaro-mosary. — Mahamosarena.	1208. Se frapper les lèvres avec les doigts en bourdonnant. Cause la famine.
1209. Manao angoan-tenda. — Mahamosarena.	1209. Se frapper sur la gorge avec les doigts en bourdonnant et chantant. — Cause la famine.
1210. Misaron-tsobiky. — Mahamosarena.	1210. Se couvrir la tête avec une soubique. — Cause la famine.
1211. Mively kibo. — Mahamosarena.	1211. Faire résonner son ventre en frappant dessus. — Cause la famine.
1212. Manipy famarana. — Mahamosarena.	1212. Lancer la mesure du riz (loin de soi). — Cause la famine.
1213. Manao tandrimo an-trano alohan' ny fahavaratra. — Mahamosarena.	1213. Jouer à la toupie dans la maison au début de la saison des pluies. — Cause la famine.
1214. Mitsoka farara alohan' ny fiakaran' ny vary. — Mahamosarena.	1214. Jouer de la musique dans la paille de riz avant que la récolte ne soit rentrée. — Cause la famine.
1215. Manao tsindriandriana alina. — Mahamosarena.	1215. Jouer au tsindriandriana la nuit. — Cause la famine.
1216. Mively vilany. — Mahamosarena.	1216. Faire résonner des marmites en frappant dessus. — Cause la famine.
1217. Mandoro vary maitso. — Mahamosarena.	1217. Faire brûler du riz encore vert. — Cause la famine.
1218. Manipy fatambary fararano. — Mahalafo hanina.	1218. Lancer la mesure à riz (loin de soi) à la fin de la saison des pluies. — Fait monter le prix des denrées.
1219. Mizaha vary mbola maitso. Mahasaro-taona.	1219. Aller voir sa rizière quand le riz est encore vert. — Rend l'année dure (cause la disette.)
Ny mpiady — Tafika	**Cuax qui font la guerre. — Les guerriers**
1220. Mihinana voankena. — Maty alohan' ny sasany.	1220. S'ils mangent des rognons. — Ils mourront avant les autres.
1221. Misotro rano miankohoka. — Maty voan' ny bala.	1221. S'ils boivent de l'eau en se penchant. — Ils mourront atteints par les balles.

1222. Mihinana hanina akapoka amin' ny toko. — Lasanko babo.	1222. S'ils mangent des mets qu'on secoués sur le foyer. — Ils seront faits prisonniers.
1223. Mihinana tono avadika amin' ny toko hafa. — Voavadika.	1223. S'ils mangent des mets rôtis (sucessivement) sur deux foyers différents. — Ils seront trahis.
1224. Mihinana hanina mitongilana. — Mahaosa.	1224. S'ils mangent des mets cuits dans un vase incliné. — Ils seront lâches.
1225. Mpiady itomaniana. — Mahaosa azy.	1225. Les guerriers sur lesquels on pleure. — Seront lâches.
1226. Alaim-bady. — Mahameloka.	1226. Celui qui prend la femme d'un soldat. — Est coupable (devant le fanjakana).
1227. Raha tsy mifady hanina ny vavy. — Mahafaty ny lahy.	1227. Si les femmes des guerriers partis n'observent pas la continence. — Leurs maris meurent.
1228. Mihinana hanina mbola tenehina. — Voatendry lavitra.	1228. Les guerriers qui mangent des mets non encore cuits. — Seront expédiés au loin.
1229. Mihinana amin' ny vilany nanatoana. — Malemy.	1229. Les guerriers qui mangent dans la marmite ayant servi à préparer le nato. — Seront faibles.
1230. Misotro rano mitsingoloka. — Resy an' ady.	1230. Les guerriers qui boivent en se courbant sur le chemin. — Seront vaincus dans la guerre.
1231. Mihinana henan-javatra maty miady. — Maty an' ady.	1231. Les guerriers qui mangent la viande d'animaux tués dans une lutte. — Mourront dans la guerre.
1232. Mitsaba-bilany. — Mahaosa.	1232. Les guerriers qui mangent à même dans la marmite. — Seront lâches.

Ny Varatra	**Le tonnerre**
1233. Mitarika angady. — Halambaratra.	1233. Trainer une angady (bêche) derrière soi en saison des pluies. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre)
1234. Mampiditra alika an-trano. — Halam-baratra.	1234. Faire entrer un chien dans une maison. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre.)
1235. Mipetraka am-body andry. — Halam-baratra.	1235. S'asseoir au pied du poteau du milieu. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1236. Manakaiky ny ondry. — Halam-baratra.

1236. Se placer à côté de moutons — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1237. Manary rano. — Halam-baratra.

1237. Jeter de l'eau. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1238. Mandoro sokina am-bohitra. — Halam-baratra.

1238. Faire brûler un hérisson dans le village. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1239. Tsy mandrora raha manjelatra ny andro. — Halam-baratra.

1239. Ne pas cracher quand il fait des éclairs. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1239 *bis*. Mandrora amin' ny tratra. — Halam-baratra.

1239 *bis*. Cracher sur la poitrine. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1240. Mandoro kitron' omby raha be ny varatra. — Halam-baratra.

1240. Faire brûler un sabot de bœuf quand il tonne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1241. Mivaofy mangahazo. — Halam-baratra.

1241. Enlever la peau du manioc quand il tonne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1242. Mitondra hazon' orana. — Halam-baratra.

1242. Porter du hazon'orana (arbuste). — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1243. Mipetraka amin' ny tolambaravarana. — Halam-baratra.

1243. S'asseoir contre le cadre de la porte. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1244. Mamaky vava-lohasaha. — Halam-baratra.

1244. Parcourir une vallée de l'entrée vers le sommet. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1245. Mitsingolongoloka. — Halam-baratra.

1245. Se courber vers le sol. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1246. Mihinana mangahazo manta. — Halam-baratra.

1246. Manger du manioc cru. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1247. Manao trano amin' ny rambon-tany. — Halam-baratra.

1247. Construire une maison sur le contrefort d'une montagne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1248. Mipetraka amin' ny tranokotona. — Halam-baratra.	1248. S'asseoir dans une maison de bois. — Attire le tonnerre (mot à mot : désagréable au tonnerre).
1248bis. Mipetraka ambody laona. — Halam-baratra.	1248bis. S'asseoir au pied du mortier à riz. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1249. Manao zavatra. — Halam-baratra.	1249. Travailler. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1250. Mively zavatra. — Halam-baratra	1250. Faire du bruit en tapant sur quelque chose. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1251. Mampakatra voarohibe. — Halam-baratra	1251. Apporter dans la maison des fleurs de roibe (Hibiscus sp.). — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1252. Manao antsamotady. — Halam-baratra.	1252. Se servir d'une fronde. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1253. Miasa na manao zavatra antsaha. — Halam-baratra.	1253. Travailler à quoi que ce soit dans la campagne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1254. Mampidi-bokotra. — Halam-baratra.	1254. Boutonner ses vêtements quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1255. Mamaky volontsangana antrano. — Halam-baratra.	1255. Fendre du bambou dans la maison quand il tonne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1256. Mampakatra hazandrano. — Halam-baratra.	1256. Apporter du hazondrano dans la maison quand il tonne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1257. Mandeha na mihazakazaka. — Halam-baratra.	1257. Marcher vite ou courir quand il tonne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1258. Miankin-drindrina. — Halam-baratra.	1258. S'appuyer contre les murs quand il tonne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1259. Mialoka amin' ny vato. — Halam-baratra.	1259. S'abriter sous une pierre quand il tonne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).

1260. Mialoka ampoto-kazo. — Halam-baratra.	1260. S'abriter contre le tronc d'un arbre quand il tonne. — Attire le tonnerre (mot à mot : est désagréable au tonnerre).
1261. Mitoetra tsy misy afo. — Halam-baratra.	1261. S'abriter sous une pierre quand il tonne. — Attire le tonnere (mot à mot : est désagréable au tonnerre.
1262. Mandry. — Halam-baratra.	1262. Se coucher quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1263. Miara-mitoetra amin' ny biby. — Halam-baratra.	1263. Habiter avec des animaux quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1264. Miara-mipetraka be an-trano. — Halam-baratra.	1264. Rester trop nombreux dans une seule case quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1265. Mampandihy tandrimo. — Halam-baratra.	1265. Jouer à la toupie quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1266. Manakodia sobiky. — Halam-baratra.	1266. Repousser du pied une soubique placée sur le côté quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1267. Miteny hoe : varatra fa tsy fotaka. — Halam-baratra.	1267. Prononcer le mot « tonnerre » (varatra) au lieu de « boue » (fotaka). — Rend le tonnerre dangereux.
1268 Mitoetra ampototr' omby. — Halam-baratra.	1268. Rester à côté des bœufs quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1269. Milalao varahina. — Halam-baratra.	1269. Jouer avec du cuivre quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1270. Mively vy. — Halam-baratra.	1270. Faire résonner du fer quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1271. Mitoto vary. — Halam-baratra.	1271. Piler (décortiquer) du riz quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1272. Mitabataba. — Halam-baratra.	1272. Faire du bruit quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1273. Mitsidika ambaravaran-kely. — Halam-baratra.	1273. Mettre la tête à la fenêtre quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1274. Miloloha sahafa. — Halam-baratra.	1274. Porter sur la tête le van à riz quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1275. Mipetraka ambony rihana. — Halam-baratra.	1275. S'asseoir à l'étage supérieur quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.
1276. Mandroaka omby na ondry.	1276. Conduire des bœufs ou des

— Halam-baratra.

moutons quand il tonne.— Rend le tonnerre dangereux.

1277. Mamafa trano. — Halam-baratra.

1277. Balayer la maison quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux

1278. Milafi-damba (mipetraka ambony lamba). — Halam-baratra.

1278. S'asseoir sur son lamba quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.

1279. Mitsangana ao an-trano. — Halam-baratra.

1279. Se tenir debout dans la maison quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.

1280. Miasadia na mandehandeha ao an-trano. — Halam-baratra.

1280. Se promener de long en large ou circuler dans la maison quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux,

1281. Mikalokalo na misiaka ao an-trano. — Halam-baratra.

1281. Chanter ou siffler dans la maison quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.

1282. Manipitsipy kofafa. — Halam-baratra.

1282. Jeter au loin le balai quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.

1283. Mitangogo fipetraka. — Halam-baratra.

1283. Etre plusieurs assis côte à côte quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.

1284. Mampiarina fanoto. — Halam-baratra.

1284. Redresser verticalement le pilon à riz quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.

1285. Manankin-drindrina ny sahafa. — Halam-baratra.

1285. Appuyer verticalement contre le mur le van à riz quand il tonne.—Rend le tonnerre dangereux

1286. Manipy rano. — Halam-baratra.

1286. Jeter au loin de l'eau quand il tonne. — Rend le tonnerre dang reux.

1287. Misalovana ny sasany. — Halam baratra.

1287. Se placer devant les autres quand il tonne. — Rend le tonnerre dangereux.

Ny havandra

La grêle

1288. Manao voanjo am-patana raha avy ny orana. — Mahabe havandra.

1288. Faire rôtir des pistaches dans le foyer pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1289. Manao tongodovia raha avy ny orana. — Mahabe havandra.

1289. Marcher à cloche-pied pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1290. Manipy kofafa raha avy ny orana. — Mahabe havandra.

1290. Jeter le balai pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1291. Mametraka sotro ambony takotra. — Mahabe havandra.

1291. Déposer une cuillère sur le couvercle de la marmite pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1292. Mitehina fanaovan-jiro. — Mahabe havandra.

1292. S'appuyer sur le porte-lumière pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1293. Manao antsamotady. — Mahabe havandra.

1293. Se servir d'une fronde pendant la saison des pluies.— Fait tomber beaucoup de grêle.

1294. Mihinan-kanina ambony takotra. — Mahabe havandra.

1294. Manger sur le couvercle de la marmite pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1295. Mandraraka fotsimbary alatrano.— Mahabe havandra.

1295. Laisser tomber du riz blanc hors de la maison pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1296. Mitsoka lavenona. — Mahabe havandra.

1296. Souffler sur des cendres pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1297. Mikasika tolana. — Mahabe havandra.

1297. Frôler le cadre de la porte pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1298. Manisy sakamalao am-bava. — Mahabe havandra.

1298. Mettre du gingembre dans sa bouche pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1299. Mandefa lavenom-potsy. — Mahabe havandra.

1299. Faire voler en soufflant de la cendre blanche pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1300. Manetsa Asabotsy. — Mahabe havandra.

1300. Repiquer du riz un samedi pendant la saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1301. Manao tongo-kazo fararano. — Mahabe havandra.

1301. Marcher sur des échasses au moment de la maturité du riz. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1302. Manao tandrimo fararano. — Mahabe havandra.

1302. Jouer à la toupie au moment de la maturité du riz. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1303. Manao tsao-bato fararano. — Mahabe havandra.

1303. Jongler en reprenant une pierre chaque fois au moment de la maturité du riz.— Fait tomber beaucoup de grêle.

1304. Mitono voanjo fararano. — Mahabe havandra.

1305. Manao vary masaka ampatambary. — Mahabe havandra.

1306. Mitaina tahom-boanjo. — Ilatsahan' ny havandra ny vary

1307. Manao diamanga avy orana. — Ilatsahan' ny havandra ny vary.

1308. Misatroka am-parihy. — Ilatsahan' ny havandra ny vary.

1309. Mametraka fotsimbary amin' ny fitoeran' entana. — Ilatsahan' ny havandra ny vary.

1310. Manary rano amin' ny vilia tanimanga alina. — Mahabe havandra.

1311. Manasa voanjo. — Mahabe havandra.

1312. Mitsoka sira raha be ny havandra. — Mahabe havandra raha tsy manao.

1313. Mampakatra herana. — Mahabe havandra.

1314. Mampakatra zava-maitso. — Mahabe havandra.

1315. Manao tanisa. — Mahabe havandra.

1316. Manao fotsimbary ambony akotry. — Mahabe havandra.

1317. Manao katra. — Mahabe havandra.

1318. Manao fanorona. — Mahabe havandra.

1304. Faire rôtir des pistaches au moment de la maturité du riz. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1305. Mettre du riz cuit dans une mesure de riz en saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1306. Brûler (comme bois) des tiges de pistaches en saison des pluies. — Fait tomber la grêle sur le riz.

1307. Jouer à la lutte (du chausson diamanga) en saison des pluies. — Fait tomber la grêle sur le riz.

1308. Mettre son chapeau quand on est sur un lac en saison des pluies. — Fait tomber la grêle sur le riz.

1309. Déposer du riz blanc sur les étagères en saison des pluies. — Fait tomber la grêle sur le riz.

1310. Jeter la nuit de l'eau qui se trouve dans une assiette de terre en saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1311. Laver des pistaches en saison des pluies. — Fait tomber beaucoup de grêle.

1312. Il faut souffler sur du sel pilé quand tombe la grêle. — Pour l'empêcher de tomber.

1313. Transporter au village des herana en saison des pluies. — Fait tomber la grêle.

1314. Transporter au village des plantes encore vertes en saison des pluies. — Fait tomber la grêle.

1315. Jongler en comptant en saison des pluies. — Fait tomber la grêle.

1316. Mettre du riz blanc sur du paddy en saison des pluies. — Fait tomber la grêle.

1317. Jouer au katra en saison des pluies. — Fait tomber la grêle.

1318. Jouer au fanorona en saison des pluies. — Fait tomber la grêle.

1319. Manantona fotsimbary. — Mahabe havandra.

1319. Suspendre du riz blanc (ou le déposer sur l'étagère) en saison des pluies. — Fait tomber la grêle.

1320. Mahandro vary ambony rihana. — Mahabe havandra.

1320. Faire cuire du riz au 1er étage en saison des pluies. — Fait tomber la grêle.

1321. Mitsoka farara raha mbola eny an-tsaha ny vary. — Mampisy havandra.

1321. Faire de la musique avec les pailles de riz quand le riz est encore dans la rizière. — Fait tomber la grêle.

1322. Manahy fanjozoro ambony trano. — Mampisy havandra.

1322. Faire sécher du fanjozoro sur la toiture. — Fait tomber la grêle.

1323. Mandraraka voatavo fotsy am-patana na fotsimbary. — Mampisy havandra.

1323. Laisser tomber sur le foyer des graines de citrouille ou du riz blanc. — Fait tomber la grêle.

1324. Manao fotsimbary am-pandriana. — Mampisy havandra.

1324. Déposer du riz blanc (riz non cuit) sur le lit. — Fait tomber la grêle.

1325. Miondana fotsimbary. — Mampisy havandra.

1325. Se servir de riz blanc comme oreiller. — Fait tomber la grêle.

1326. Miloka antsipilavaka. — Mampisy havandra.

1326. Jouer à jeter des pierres dans un trou. — Fait tomber la grêle.

1327. Mitampitora-bato. — Mampisy havandra.

1327. Jouer à lancer des pierres. — Fait tomber la grêle.

1328. Manantona voatavo. — Mampisy havandra.

1328. Accrocher une citrouille (ou la déposer sur l'étagère). — Fait tomber la grêle.

1329. Manao lango. — Mampisy havandra.

1329. Faire griller des grains de riz à peine formés (pour les piler et les manger avec du sel). — Fait tomber la grêle.

1330. Mitono voangory. — Mampisy havandra.

1330. Faire rôtir des grillons. — Fait tomber la grêle.

1331. Manipy hodi-boanjo ampatana. — Mampisy havandra.

1331. Jeter la peau des pistaches dans le foyer. — Fait tomber la grêle.

Ny aretina hafa

Les diverses maladies

1332. Manongotra toko. — Hanin' ny olitra.

1332. Arracher le trépied (les pierres du foyer). — Donne la carie des dents).

1333. Misoki-nify amin' ny volombodin-trano. — Hanin' ny olitra.

1333. Se nettoyer les dents avec de l'herbe prise au bas du toit. — Donne la carie des dents.

1334. Mihinana hanina notsondronina vy. — Hanin' ny olitra.

1334. Manger des aliments percés par un objet en fer. — Donne la carie des dents.

1335. Misoki-nify amim-by. — Hanin' ny olitra.	1335. Se nettoyer les dents avec du fer. — Donne la carie des dents.
1336. Manaiki-drofia amin' ny nify. — Hanin' ny olitra.	1336. Couper du rafia avec les dents. — Donne la carie des dents.
1337. Mihinana akoho marary. — Mankarary.	1337. Manger un poulet malade. — Rend malade.
1338. Mifanolotra sakamalao. — Mahamondro tànana.	1338. Donner ou recevoir (de la main) du gingembre.—Fait tomber les doigts.
1339. Matory ambony vato. — Mararin' ny androbe.	1339. Dormir sur une pierre. — Donne l'épilepsie.
1340. Mihinana haranan-javatra. — Tsy efan' ny nendra.	1340. On ne doit pas manger l'estomac des animaux. — Si on n'a pas eu la petite vérole.
1341. Manipy fanjaitra. — Mahajamba.	1341. Jeter (à quelqu'un une aiguille. — Rend aveugle (celui qui le fait).
1342. Manasa loha amin' ny savony. — Mahafotsy volo.	1342. Se laver la tête avec du savon. —Donne des cheveux blancs avant l'âge.
1343. Mampakatra hazondrano amin' ny tany ivoahan' ny nendra. — Mahabe aretina.	1343. Transporter (de la vallée) des roseaux (hazondrano) dans un endroit où la petite vérole à fait son apparition. — Provoque de nombreuses maladies.
1344. Mipetraka an-tsobiky. — Mahavorotina.	1344. S'asseoir sur une soubique. — Donne l'hydrocèle.
1345. Mamaky hazondrano amin' ny tany tsy efan' ny tety. — Mahabe tety.	1345. Casser du hazondrano là où personne n'a encore été malade du tety. — Répand cette maladie.
1346. Mihinana sisan' ny marary. — Mamindra aretina.	1346. Manger les restes d'un malade. — Rend malade par contagion.
1347. Misotro rano-mangahazo tsy antsoina. — Marenina.	1347. Boire l'eau où a cuit le manioc sans que quelqu'un vous appelle. — Rend sourd.
1348. Mitohy hena amin' ny fantaka. — Be olitra.	1348. Enfiler de la viande dans un fantaka (roseau). — Donne la carie des dents.
1349. Misotro roatra. — Mahavainana.	1349. Boire l'écume du riz. — Donne des abcès.
1350. Misotro lomotra. — Mahamanirano.	1350. Manger de la mousse de pierres en buvant de l'eau. — Donne l'hydropisie.
1351. Misotro rano fararano (antsinibe). — Mankarary vava.	1351. Boire le peu d'eau qui reste dans la grande cruche. — Donne des maladies de la bouche.
1352. Mivalana anaty rano. — Mahavainana.	1352. Faire ses besoins dans l'eau. — Donne des abcès.

1353. Mitsoka voara. — Mampizihi-kibo.

1354. Manoho-tsinibe. — Mampi-zihi-kibo.

1355. Mioty tapia. — Mankarary kibo.

1356. Mijery voalohan-dra. — Tsy efan' ny nendra.

1357. Mitsoka jiro. — Mankarary.

1358. Mifampitoraka fotsimbary. — Mahavotsy.

1359. Mandro rano tsy mitampoka. — Mahabe aretina.

1360. Manaiki-pantaka. — Mara-rin' ny olitra.

1361. Manitsa-pasam-bazimba. — Mahakely ila.

1362. Manapa-bolotara tokana. — Mararin' ny nendra.

1363. Mamaky volotsangana. — Mararin' ny nendra.

1364. Manondro fasana. — Maha-sarotin' ny nendra.

1365. Mihety andro nahaterahana. — Mahafarofy.

1366. Manety marary. — Mahafo-hy ny andron' ny marary.

1367. Manisa kintana. — Mahavai-nana.

1368. Manondro tandindona. — Ma-hafarofy.

1369. Mihinana anantsonga man-ta. — Mararin' ny ngoron-goso.

1370. Manaraka akoholahy miady. — Mahakitratraina.

1371. Mihinana papelika. — Maha-

1353. Souffler sur des fruits de voara (avant de les man-ger). — Donne des vents.

1354. S'appuyer avec le bras sur la grande cruche. — Donne des vents.

1355. Cueillir sur la branche des fruits de tapia. — Donne des coliques.

1356. Il ne faut pas regarder le sang qui sort (d'un animal qu'on égorge). — Si on n'a pas eu la petite vérole.

1357. Eteindre la lumière en souf-flant dessus. — Rend ma-lade.

1358. Se lancer réciproquement du riz non cuit. — Cause des verrues.

1359. Se baigner dans l'eau qui vient de bouillir, mais où on n'a pas mis d'eau froide. — Donne des maladies.

1360. Mordre dans un fantaka (ro-seau). — Donne la carie des dents.

1361. Fouler aux pieds un tombeau de Vazimba. — Fait atro-phier une jambe.

1362. Couper un volotara (roseau) isolé. — Donne la petite vérole.

1363. Couper en deux un bambou. — Donne la petite vérole.

1364. Désigner du doigt un tom-beau. — Rend la petite vérole difficile à guérir.

1365. Se couper les cheveux le jour anniversaire de sa naissan-ce. — Affaiblit (rend mala-dif).

1366. Couper les cheveux à un malade. — Raccourcit les jours de celui-ci.

1367. Compter les étoiles. — Don-ne des abcès.

1368. Désigner du doigt son om-bre. — Rend maladif.

1369. Manger des brèdes anantson-ga (Brassica campestris). — Donne la famine.

1370. Regarder en les suivant des coqs qui se battent. — Rend asthmatique.

1371. Manger de la caille. — Rend

kizo fara.

1372. Monina ankadilalana. — Mahafarofy.

1373. Mandika fanoto. — Mahavainana.

1374. Mamaky hazo ampaly. — Mahavainana.

1375. Mandroritra horirika. — Mahavainana.

1376. Mitoraka famaky. — Mahavainana.

1377. Mijery fatin' alika. — Mahavainana.

1378. Mijery mason-jiafotsy. — Mahavainana.

1379. Manenona ratsy tohana. — Mahavainana.

1380. Manontsam-bava amin' ny ranovola. — Fotsy ny molony.

1381. Mihinana molo-kisoa. — Mahalava molotra.

1382. Milela molotra. — Vaky molotra.

1383. Mihinana akondro manta. — Mihalo ny nify.

1384. Mihinana ati-kena manta. — Mihalo ny nify.

1385. Mandika baon' ny mpilanja. — Mahavaky ny sorony.

1386. Hosorana molo-kisoa ny bao. — Mahavaky ny sorony.

1387. Mandrora tay maina. — Mankarary ny tenda.

1388. Mangalatra ovitanty. — Mahamondry tànana.

1389. Mandrava tranom-pangaraka. — Kely andilana.

1390. Mamono fangaraka. — Kely andilana.

1391. Mamono vitsika. — Kely andilana.

les enfants (de celui qui en mange) de mauvaise santé.

1372. Habiter dans un cul de sac (au fond d'un fossé). — Rend maladif.

1373. Passer par dessus un pilon à riz. — Donne des abcès.

1374. Casser du bois d'ampaly. — Donne des abcès.

1375. Arracher les tiges des horirika (Arum). — Donne des abcès.

1376. Lancer quelque chose contre une hache. — Donne des abcès.

1377. Regarder un chien mort. — Donne des abcès.

1378. Regarder les intervalles de la trame d'une rabane. — Donne des abcès.

1379. Tisser quand les pieds du métier sont mal assujettis. — Donne des abcès.

1380. Se rincer la bouche avec de l'eau cuite après le riz (ranovola). — Rend les lèvres blanches.

1381. Manger des babines de porc. — Fait allonger les lèvres.

1382. Passer la langue sur ses lèvres. — Fait gercer les lèvres.

1383. Manger des bananes vertes. — Fait carier les dents.

1384. Manger du foie de bœuf. — Fait carier les dents.

1385. Passer par dessus un filanzane. — Fait gercer les épaules des porteurs.

1386. Frotter le bout du filanzane avec des babines de porc. — Fait gercer les épaules des porteurs.

1387. Cracher sur des excréments secs. — Rend la gorge malade.

1388. Voler des ignames de forêt (Ovitanty). — Fait tomber les doigts.

1389. Détruire le nid de la guèpe maçonne (Fangaraka). — Donne l'atrophie d'un côté.

1390. Tuer une guèpe maçonné. — Donne l'atrophie d'un côté.

1391. Tuer une grosse fourmi. — Donne l'atrophie d'un côté

1392. Mangalatra tamotamo. — Boka rantsan-tongotra.

1392. Voler du safran. — Fait tomber les doigts de pieds.

1393. Mangalatra sakamalao. — Boka rantsan-tongotra.

1393. Voler du gingembre. — Fait tomber les doigts de pieds.

1394. Manala foitram-boanantsindrana. — Mampizihi-kibo.

1394. Enlever la tige du fruit du voanatsindrana (Physatis Perviana). — Donne des vents.

1395. Mikapoka voantsilo. — Mampizihi-kibo.

1395. Frapper des fruits de cactus. — Donne des vents.

1396. Mivalan-drano amin' ny lavabitsika. — Mankarary ny ankasarotana.

1396. Uriner dans une fourmilière. — Rend malade les parties.

1397. Manosotra mena-tsinain-kena ny volo. — Mahafotsy azy.

1397. Mettre dans ses cheveux de la graisse des intestins de bœuf. — Les fait blanchir.

1398. Mifandimby fandroatra. — Mahabe angadrano.

1398. Se servir (réciproquement) du balai à cheveux (d'autres personnes). — Donne des pellicules.

1399. Mihosotra mena-kisoa. — Mampiongo-bolo.

1399. Se mettre dans les cheveux de la graisse de porc.—Fait tomber les cheveux.

1400. Mirandrana menak' amalona. — Mampihintsam-bolo.

1400. Se mettre dans les cheveux de la graisse d'anguille (pour faire les nattes). — Fait tomber les cheveux.

1401. Manisa volo. — Mahabory volo.

1401. Compter ses cheveux. — Eclaircit les cheveux.

1402. Mihady lava-bitsika. — Mankarenina.

1402. Creuser dans une fourmilière. — Rend sourd.

1403. Miondam-pamaky. — Mahabe mangy.

1403. Se servir d'une hache comme oreiller. — Donne des verrues sous l'oreille.

1404. Miondan-tsalaka. — Mahabe mangy.

1404. Se servir d'un salaka comme oreiller. — Donne des verrues sous l'oreille.

1405. Mitsoka aviavy masaka. — Mahabe mangy.

1405. Souffler sur des fruits d'aviavy mûrs. — Donne des verrues sous l'oreille.

1406. Mandena fatana. — Mahadidy maso.

1406. Mouiller le foyer (avec de l'eau). — Rend les yeux chassieux.

1407. Mamono lalitra. — Mahadidy maso.

1407. Tuer des mouches. — Rend les yeux chassieux.

1408. Mamono angidina. — Mahadidy maso.

1408. Tuer des libellules. — Rend des yeux chassieux.

1409. Mizaha hao tsy misy. — Mahajamba.

1409. Chercher des poux quand il n'y en a pas. — Rend aveugle.

1410. Mizaha hao tsy misy. — Mahajamba.

1410. Chercher des poux la nuit. — Rend aveugle.

1411. Mitondra tongolo an-tanàna. — Mankararin' ny nendra.

1411. Porter des oignons chez soi. — Donne la petite vérole.

1412. Mitondra sokina an-tanàna. —Mankararin' ny nendra.	1412. Porter un hérisson chez soi. —Donne la petite vérole.
1413. Mandidy voasary an-tanàna. — Mankararin' ny nendra.	1413. Couper un citron (ou orange). — Donne la petite vérole.
1414. Mandidy henan' akoho masaka. — Mankararin' ny nendra.	1414. Couper un poulet cuit.—Donne la petite vérole.
1415. Mandoaka voatavo an-tanàna.—Mankararin' ny nendra.	1415. Percer une citrouille chez soi.—Donne la petite vérole.
1416. Mivadi-po raha mahita mararin' ny nendra. — Ifindrany.	1416. Avoir une peur subite en voyant un malade atteint de petite vérole. — La fait gagner par contagion.
1417. Tsy homan-trondro rehefa handeha lavitra.—Manavy.	1417. Manger des poissons quand on est loin de chez soi. — Donne la fièvre.
1418. Misafo tany rehefa handeha lavitra.—Manavy.	1418. Se mettre de la terre sur la figure quand on est loin de chez soi.—Donne la fièvre.
1419. Manoroka zava-maimbo rehefa handeha lavitra. — Manavy.	1419. Sentir des choses de mauvaise odeur quand on est loin de chez soi. - Donne la fièvre.
1420. Tia orokoroka. — Manavy.	1420. Chercher à sentir (tout ce qu'on rencontre) quand on est loin de chez soi.— Donne la fièvre.
1421. Mifanohona raha mandry.— Manavy.	1421. S'enlacer avec le bras en reposant. – Donne la fièvre.
1422. Miray fofon' aina raha mandry. — Mampanavy.	1422. Respirer réciproquement l'haleine. — Donne la fièvre.
1423. Tsy mifandrakotra raha mandry. — Mampanavy.	1423. Ne pas dormir sous le même lamba. — Donne la fièvre.
1424. Mivoaka alina. -- Mampanavy.	1424. Sortir la nuit. — Donne la fièvre.
1425. Mivatsy toho lena. — Mampanavy.	1425. Porter comme provision de route des petits poissons (toho) frais. — Donne la fièvre.
1426. Tsy misotro raha mita rano. — Mampanavy.	1426. Traverser de l'eau (à gué) sans en boire un peu. — Donne la fièvre.
1427. Tsy manongotra ahitra raha mita rano. — Mampanavy.	1427. Traverser de l'eau (à gué) sans arracher une touffe d'herbe. — Donne la fièvre.
1428. Manary ny volo nihetezana raha ho any ambany. — Mampanavy.	1428. Ne pas recueillir ses cheveux coupés quand on est sur les côtes (dans les bas pays). — Donne la fièvre.
1429. Manao harendrina antoandro.	1429. Allumer des torches (au fan-

— Mahabe aretina.

1430. Manakaiky ny afo raha mararin' ny androbe. — Maty.

1431. Mampakatra borona an-tanàna. — Mararin' ny nendra.

1432. Mivalana an-dàlana. — Mahavainana.

1433. Mirandrana menaka misy sira. — Mahafotsy volo.

1434. Mikoso-maso raha mararin' ny nendra. — Mahajamba.

1435. Manome tsy ankasa. — Mahatoka maso.

1436. Mamazana taolam-paiso. — Hanin' ny olitra.

1437. Misaron-doha homana. — Mahabe maoja.

1438. Manondro tany amin' ny fanondro. — Mahamondry tànana.

1439. Manosotra mena-dratsy ny volo. — Mahafotsy azy.

1440. Mirakaraka volo tsy misy maty. — Mankaha-doza.

1441. Mandona sotrobe amin' ny zavatra afanaina. — Mararin' ny olitra.

1442. Dikain' afo. — Mararin' ny tety.

1443. Ambanan-tsotrobe. — Mararin' ny tety.

Ny habokana

1444. Misotro rano nandroan-goaika. - Mahaboka.

droana) quand il fait encore jour. — Donne beaucoup de maladies.

1430. S'approcher du feu quand on est malade de l'épilepsie.— Fait mourir (celui qui le fait).

1431. Transporter (de la vallée) chez soi du borona (arbuste : Tethradenia fructiculosa). — Donne la petite vérole.

1432. Faire ses besoins dans le chemin.—Donne des abcès.

1433. Mettre dans ses cheveux (pour faire les nattes) de la graisse salée. — Les fait blanchir.

1434. Se frotter les yeux quand on a la petite vérole. — Rend aveugle.

1435. Donner une chose non accompagnée (une seule chose, tout cadeau doit aller par paire). — Rend borgne (celui qui donne).

1436. Essayer de casser un noyau de pêche. — Fait tomber les dents par carie.

1437. Se couvrir la tête avec le lamba en mangeant. — Fait grossir l'os des hanches.

1438. Indiquer avec l'index la terre. — Fait tomber les doigts.

1439. Mettre dans ses cheveux de la graisse mauvaise. — Les fait blanchir.

1440. Laisser ses cheveux tombants sans être en deuil. — C'est appeler une calamité (la mort).

1441. Frapper avec la cuillère à pot des aliments qu'on réchauffe. — Donne le mal de dents.

1442. Passer par dessus le feu. — Donne le tety.

1443. Menacer du geste la cuillère à pot. — Donne le tety.

La lèpre

1444. Boire de l'eau dans laquelle se sont baignés des corbeaux. — Rend lépreux.

1445. Mandro amin' ny rano nandroam-bibilava. — Mahaboka.

1446. Mifanolo-bola amin' ny boka. — Mahaboka.

1447. Monina an-kady. — Mahaboka.

1448. Mandoro haofotsy. -- Mahaboka.

1449. Mandoro tain' ondry. — Mahaboka.

1450. Mandoro hao. — Mahaboka.

1451. Mandoro vitsika. — Mahaboka.

1452. Mitono tsindretra. — Mahaboka.

1453. Mikasika amiana. — Mahaboka.

1454. Mandrava tranon-takatra. — Mahaboka.

1455. Mihinana goaika. — Mahaboka.

1456. Mihinana papango. — Mahaboka.

1457. Mihinana voan-kena. — Mahaboka.

1458. Mihinana lohan' ny fon-javatra. — Mahaboka.

1459. Mihinana fonom-boan' ondry, — Mahaboka.

1460. Mampifangaro trondro amin' ny tsaramaso. — Mahaboka.

1461. Mihinan-tsorohitra. — Mahaboka.

1462. Mihinana anana vao mangotraka. — Mahaboka.

1463. Mandingana ny fivalanandranon' ny boka.— Mahaboka.

1464. Mikasika rom-boka. — Mahaboka.

1465. Manao volon' ny boka. — Mahaboka.

1466. Izay mandro amin' ny vilany nandrahoana trondro. — Mahaboka.

1467. Mangalatra vovo. — Mahaboka.

1445. Se baigner dans l'eau où sont passés les serpents. — Rend lépreux.

1446. Donner ou recevoir de l'argent (de la main à la main) avec un lépreux. — Rend lépreux.

1447. Habiter dans un fossé. — Rend lépreux.

1448. Brûler des poux blancs (pou du corps). — Rend lépreux.

1449. Brûler de la fiente de mouton. — Rend lépreux.

1450. Brûler des poux (pou de la tête). — Rend lépreux.

1451. Brûler des fourmis. — Rend lépreux.

1452. Faire rôtir des larves de libellules. — Rend lépreux.

1453. Frôler un amiana (arbre à feuilles piquantes: Ureza sp.). Rend lépreux.

1454. Détruire le nid d'un takatra. — Rend lépreux.

1455. Manger du corbeau. — Rend lépreux.

1456. Manger des papango. — Rend lépreux.

1457. Manger des rognons. — Rend lépreux.

1458. Manger l'extrémité (inférieure) du cœur des animaux. — Rend lépreux.

1459. Manger l'enveloppe des rognons de mouton. — Rend lépreux.

1460. Mélanger des poissons avec des haricots. — Rend lépreux.

1461. Manger des alouettes. — Rend lépreux.

1462. Manger des legumes insuffisamment cuits. — Rend lépreux.

1463. Passer par dessus l'urine d'un lépreux. — Rend lépreux.

1464. Frôler les aliments d'un lépreux. — Rend lépreux.

1465. Arranger les cheveux d'un lépreux. — Rend lépreux.

1466. Se baigner dans un récépient où ont cuit des poissons. — Rend lépreux.

1467. Voler une nasse à poissons. — Rend lépreux.

1468. Mandrora boka. — Mahaboka.	1468. Cracher en voyant un lépreux. — Rend lépreux.
1469. Mihinana sokina. — Mahaboka.	1469. Manger du hérisson. — Rend lépreux.
1470. Raha homana trondro ny Betsileo. — Dia boka.	1470. Manger du poisson, si l'on est de race betsileo. — Rend lépreux.
1471. Mitoraka sorohitra. — Mahaboka.	1471. Lancer (une pierre) contre une alouette. — Rend lépreux.
1472. Mifohy hao ambony vato. — Mahaboka.	1472. Ecraser un pou sur une pierre. — Rend lépreux.
1473. Mifanolo-by amin' ny boka. — Mahaboka.	1473. Donner ou recevoir du fer (de la main à la main) avec un lépreux. — Rend lépreux.
1474. Mihinana trondro sy ronono. — Mahaboka.	1474. Manger du poisson avec du lait. — Rend lépreux.
1475. Mandoro borona. — Mahaboka.	1475. Brûler du borona (arbuste : Tethradenia fructiculosa). — Rend lépreux.
1476. Maka zavatra misy kalo. — Mahaboka.	1476. Prendre des objets (fruits, légumes, etc.) là où se trouve un kalo (épouvantail ou amulette). — Rend lépreux.
1477. Mitentin-tava. — Mahaboka.	1477. Se mettre des couleurs (terre, résines, graines, etc.) sur la figure. — Rend lépreux.
1478. Mitaina amiana. — Mahaboka.	1478. Prendre des branches d'amiana pour brûler. — Rend lépreux.
1479. Mitaina tranom-pody. — Mahaboka.	1479. Faire brûler des nids de fody. — Rend lépreux.
1480. Ny manesotra na manary ny kalo napetrak' olona. — Boka	1480. Enlever ou jeter l'épouvantail placé dans un jardin. — Rend lépreux.
1481. Tsy mirodorodo raha mandevina boka. — Fa andrao boka.	1481. Il ne faut pas marcher bruyamment quand on enterre un lépreux. — Cela rend lépreux.
1482. Mifanolotra hanina amin' ny boka. — Tonga boka.	1482. Donner ou recevoir de la nourriture (de la main à la main) avec un lépreux. — Cela rend lépreux.
1483. Mifanolotra afo amin' ny boka. — Tonga boka.	1483. Donner ou recevoir de la paille enflammée (de la main à la main) avec un lépreux. — Cela rend lépreux.
1484. Miray trano amin' ny boka. — Tonga boka.	1484. Habiter avec un lépreux. — Cela rend lépreux.
1485. Mihinana amin' ny vilia ihinanan' ny boka. — Tonga boka.	1485. Manger dans une assiette où a mangé un lépreux. — Cela rend lépreux.

1486. Mihinana amin' ny sotro ihinanan' ny boka. — Tonga boka.

1487. Manitsy eo ambodiny rehefa mandeha. — Tonga boka.

1488. Izay tsy manjera ny fatin' ny boka. — Tonga boka.

1489. Misotro rononon' ondry. — Mahaboka.

1490. Manaikitra hao. — Mahaboka.

1491. Mitafy rongony. — Mahaboka.

1492. Tsy miteny boka hoe : mahantra, fa mavoin-tena.— Mahaboka.

1493. Manondro fasana. — Mahaboka.

1494. Manala hoho alina. — Mahaboka.

1495. Manolotra nofon-kena ny boka. — Mahaboka.

1496. Homan-tsira raha homambomanga. — Mahaboka.

1497. Mandevina boka ka mijery manatrika. — Mahaboka.

1486. Manger avec une cuillère qui a servi à un lépreux. — Cela rend lépreux.

1487. Marcher par derrière un lépreux et dans la même ligne que lui. — Cela rend lépreux.

1488. Il faut jeter (dans la fosse) le cadavre d'un lépreux en l'enterrant. — Pour ne pas devenir lépreux.

1489. Boire du lait de brebis. — Rend lépreux.

1490. Ecraser un pou avec les dents. — Rend lépreux.

1491. Se vêtir avec un lamba de chanvre. — Rend lépreux.

1492. Il ne faut pas dire à un lépreux « Vous êtes misérable » (mahantra) mais « Vous êtes dégradé » (mavoin-tena). — Rend lépreux.

1493. Indiquer du doigt un tombeau. — Cela rend lépreux.

1494. Couper ses ongles la nuit. — Cela rend lépreux.

1495. Donner à un lépreux de la viande (sans graisse). — Cela rend lépreux.

1496. Manger du sel avec les patates. — Cela rend lépreux.

1497. Enterrer un lépreux et le regarder en face. — Cela rend lépreux.

Ny samihafa

1498. Mijery fitara-drano. — Heverin-doha.

1499. Tsy miankohoka anaty tatatra raha misy rambon-danitra. — Faohiny.

1500. Tsy manakora na tsy manapoaka basy raha misy rambon-danitra. — Faohiny.

1501. Tsy manao afo takariva. — Mahabe lolo.

1502. Mitohy hena ratsy amin' ny

Divers

1498. Se regarder dans l'eau comme dans une glace. — Donne le tremblement de la tête (affirmatif).

1499. Si on ne se cache pas (en se courbant) dans un fossé lorsque passe une trombe. — On est enlevé par elle.

1500. Si on ne pousse pas des cris ou si on ne tire pas des coups de fusil lorsque passe une trombe. — On est enlevé par elle.

1501. Si on ne fait pas du feu quand vient la nuit. — Les esprits viendront nombreux.

1502. Enfiler de la viande des fu-

fandrotrarana. — Mampisy ny manjo.

1503. Manondro masoandro. — Malaky maty.

1504. Ariana ny vilanin-kena vaky. — Fa namela.

1505. Mamafy rano olona. — Lasa ambiroa.

1506. Mitanin'andro mena masoandro andrefan' ny fisoko. — Mahafohy andro.

1507. Kapohin-tsotrobe. — Miova ho endri-drajako.

1508. Mandevin-kao. — Mahariva andro.

1509. Manao trosa ny vidin-javatra voalohany. — Lohan' ny farany.

1510. Manoro vidin-javatra nefa mbola kely no azo.— Vitsy mpividy.

1511. Maka hoho amin' ny antsimbary. — Mandratra.

1512. Mangalatra atody. — Todin' ny atao.

1513. Manositra arina na ravoravo ny tarehy. — Lasa ambiroa.

1514. Mitoto vary diavolana. — Maka fanahy ny akoho.

1515. Mandry mena masoandro. — Arahin-dolo.

1516. Mitohy kapila. — Manenina.

nérailles dans une tige de chiendent. — Est une cause de deuil.

1503. Celui qui indique du doigt le soleil. — Meurt rapidement.

1504. Il en faut pas jeter une marmite à cuire la viande quand elle est cassée. — Car elle a fait un bon service.

1505. Il faut asperger avec de l'eau. — Les gens dont le double est parti.

1506. S'exposer au soleil quand celui-ci est rouge (à son déclin) atteint l'Ouest du parc à volailles.— Raccourcit l'existence.

1507. Frapper quelqu'un avec la grande cuillère à pot. — Lui fait prendre l'apparence d'un singe.

1508. Enterrer un pou. — Fait rapidement tomber la nuit.

1509. Ne pas vendre à crédit quand on vend pour la première fois. — Sinon on vendra toujours à crédit.

1510. Indiquer le prix (fixe) d'un objet quand on n'a encore réalisé qu'un faible gain.— Rend les acheteurs rares.

1511. Couper ses ongles avec le couteau à riz. — Fait blesser (celui qui le fait).

1512. Voler des œufs (atody). — Fait retourner le mal (todin' ny atao) sur son auteur.

1513. Se mettre du charbon ou de l'argile blanche sur la figure. — Fait fuir le double.

1514. Piler (décortiquer) du riz par le clair de lune. — C'est interroger les poulets (parce qu'ils se réveillent).

1515. Celui qui se couche quand le soleil est rouge (à son déclin). —Est suivi par les esprits.

1516. Enfiler des courges (à écorce dure). — Donne des remords.

1517. Mitafy lamba tohy loha. — Manohy vintana.

1518. Misangy an-dàlana raha mankany an' ala. — Maty.

1519. Miandry masaka.— Mandrendrika ny mpandeha.

1520. Miombona rano anaovambolo. — Mahafiadiana.

1521. Mifandrirotra hena masaka.— Mahafiadiana.

1522. Manasa voanjo anaty rano. — Halam-bazimba.

1523. Manombantombana zavatra an-trano. — Iny no vidiny.

1524. Manaiki-tongotra. — Mahavotsa.

1525. Mpandeha homana amin' ny sotrobe. — Mankasia-boay.

1526. Mihomehy mizaha fitaratra. — Alain' olom-bady.

1527. Raha avy manetsa ka manasa tànana amin' ny tanimbarin' olona. — Hanetsan' io koa.

1528. Maka tain' omby voavadika. — Mahafadiranovana.

1529. Mitatao fantsakana. — Halam-bazimba.

1517. Se couvrir d'un lamba percé au milieu qu'on a coupé et dont on a rapporté les deux extrémités (en les retournant). — Met bout à bout les destins (fait se suivre les malheurs).

1518. S'amuser en chemin quand on va en forêt.—Fait mourir.

1519. Attendre (dans une maison étrangère) que le riz soit cuit. — Fait noyer le voyageur.

1520. Se servir de l'eau (pour se coiffer) qui a déjà servi à une autre femme. — Rend querelleuse.

1521. Se repasser de la viande cuite pour en manger avec les dents (tour à tour). — Rend querelleuse

1522. Laver des pistaches dans l'eau. — Est désagréable aux Vazimba.

1523. Donner l'estimation des objets qu'on possède chez soi. — En fixe le prix définitivement.

1524. Mordre son pied (pour un enfant). — L'empêche de marcher.

1525. Si un voyageur mange dans une grande cuillère à pot. — Il sera attaqué par les crocodiles.

1526. Se regarder dans une glace en riant. — Fait prendre (par un autre) le mari (ou la femme) de celle ou celui qui le fait.

1527. Si celui qui vient de repiquer du riz se lave les mains dans la rizière d'un autre. — Cet autre repiquera du riz aussi le même jour.

1528. Celui qui prend de la fiente de bœuf que d'autres ont retournée et font sécher (pour la brûler). — Sera dans un dénuement complet.

1529. Se pencher dans une source (où l'on puise l'eau). — Est désagréable aux Vazimba.

1530. Mietra fandrotrarana. — Halan-javatra.

1530. Se faire une ceinture avec du chiendent. — Est désagréable aux mauvais génies.

1531. Manipaka kofafa. — Tsy tian' ny razana.

1531. Lancer un coup de pied au balai. — Déplait aux ancêtres.

1532. Mitahiry a'a-fady.— Tsy mety manan-karena.

1532. Conserver l'argent des funérailles (donné aux assistants pour s'acheter du savon et se purifier). — Empêche de devenir riche.

1533. Mitondra tsindranolahy antrano. — Mahavaky sinibe.

1533. Porter un tsindrano mâle (sauterelle) dans la maison. — Fait casser la grande jarre.

1534. Mandry an-joro. — Mahafaty.

1534. Se coucher dans le coin Sud-Est. — Fait mourir.

1535. Raha manao raharaha amin' ny Alakaosy ka maratra. — Tsy mety sitrana.

1535. Si on fait un travail dans Alakaosy (le jour et le mois et qu'on se blesse. — La blessure ne guérit pas.

1536. Homa-miondrika. — Mahakely tratra.

1536. Manger en se courbant (vers la terre). — Diminue le volume de la poitrine.

1537. Manao angano. — Mampangatsiaka andro.

1537. Raconter des légendes. — Rend la journée froide.

1538. Manapoaka tanana. — Mangovi-tanana rehefa lehibe.

1538. Faire craquer ses doigts (pour un enfant). — Fera trembler ses mains quand il sera grand.

1539. Mitondra vary masaka alina raha tsy adika zaza. — Dia mankarary.

1539. Quand on porte du riz dans la nuit, on doit passer par dessus un enfant. — Pour éviter la maladie.

1540. Manety volomaso. — Mahajamba.

1540. Se couper les sourcils. — Rend aveugle.

1541. Homana valalan-kisoa. — Mahavery zoky.

1541. Si un enfant mange des sauterelles préparées pour les cochons. — Il perdra son aîné.

1542. Mandika vary. — Mankarary.

1542. Passer par dessus du riz (cuit). — Rend malade.

1543. Mandika bao. — Mahabao ranjo.

1543. Passer par dessus un bao (bois pour porter). — Donnera un mollet semblable au bao (aussi gros en haut qu'en bas).

1544. Mamaky atodiakanga (taolana boribory). — Halan-drafozana.

1544. Casser des œufs de pintade (os ronds). — Fait haïr des beaux-parents.

1545. Mitaina tsihy. — Mahabe voalavo.

1545. Brûler une natte qui craque (en brûlant). — Attire les rats.

1546. Mitondra votry (biby sahala

1546. Porter dans la maison une

amin' ny vitsika). — Mahatapaka andry.

1547. Mihady votry. — Mampilatsaka orana.

1548. Miady raha hanao zavatra. — Mahamerika andro.

1549. Mandro amin' ny ony na renirano tondraka. — Mankararin' ny nendra.

1550. Mangalatra. — Mahavery vady aman-janaka.

1551. Mamitaka. — Todin' ny atao.

1552. Manihika raha lehilahy. — Mahavorotina.

1553. Mitehin' ila. — Mahakely ila.

1554. Milalao kiran-trondro. — Mahavotsy.

1555. Misotro vahivoraka. — Mampandoa ra.

1556. Mirandrana solika. — Mampiongo-bolo.

1557. Fadin' ny ntaolo ny olona miara-miteny. — Fa miaramaty hono ! ary raha misy olona tratrany miara-miteny dia ataony hoe : Tsy hiara-matyfa hiara-belona.

1558. Maka kitay amoron-dàlana. — Hitan' ny olona ny fahoriany.

1559. Mifosa trondro raha manjono. — Tsy mahazo.

1560. Manary vato manetsa. — Mampaharatra tànana.

fourmi ailée (votry). — Fait casser le pilier du milieu.

1547. Chercher dans son trou une fourmi ailée. — Fait tomber la pluie.

1548. Si des gens se disputent en travaillant. — Il bruine.

1549. Se baigner dans un fleuve ou dans une rivière qui coule à pleins bords. — Rend malade de la petite vérole.

1550. Commettre un vol. — Réduit en esclavage la femme et les enfants (du voleur).

1551. Tromper quelqu'un. — La tromperie se retourne contre son auteur.

1552. Si un homme pêche du poisson avec le panier. — Il aura l'hydrocèle (c'est le fait des femmes).

1553. S'appuyer sur un côté du corps. — L'affaiblit.

1554. Jouer avec des écailles de poisson. — Donne des verrues.

1555. Boire la sève du vahivoraka (Phytolacca Abyssinica). — Donne des vomissements de sang.

1556. Graisser ses cheveux avec de l'huile de pied de bœuf. — Fait tomber les cheveux.

1557. Les anciens déclaraient fady le fait que deux personnes à la fois parlaient à une troisième, à moins que celle à qui l'on s'adressait ne dise : Qu'ils ne meurent pas ensemble, mais qu'ils vivent tous deux. — Car celles-ci mourraient ensemble sans cette précaution.

1558. Prendre du bois à brûler le long du chemin. — Fait tomber le malheur sur ceux qui le font.

1559. Celui qui injurie les poissons en pêchant. — N'en prend pas.

1560. Quand on trouve une pierre en repiquant du riz, il ne faut pas la laisser. — Car elle blessera la main (des travailleurs).

1561. Manipa-pandriana. — Mahadisadisa.	1561. Frapper du pied le lit. — Rend le sommeil agité.
1562. Mitatao olona. — Mahafaty vorona.	1562. Regarder quelqu'un de haut (en se penchant vers lui). — Fait mourir les canards.
1563. Homam-bary amin' anana raha vao teraka. — Mahakely aizana.	1563. Si une femme qui vient d'accoucher mange du riz avec des légumes. — Elle sera de nouveau enceinte.
1564. Homana zavatra maharikivy raha tera-bao. — Mahakely aizana.	1564. Si une femme qui vient d'accoucher mange des aliments aigres. — Elle sera de nouveau enceinte.
1565. Maka taranaka ny vary voan' ny havandra. — Voa indray rehefa maniry.	1565. Prendre des semences dans du riz qui a subi la grêle. — Fera tomber celle-ci quand les graines pousseront.
1566. Homana voatabia. — Mahabe vato.	1566. Manger des tomates. — Donne la pierre.
1567. Homam-boanjo bory. — Mampivalan-drivotra.	1567. Manger des pistaches (Voandzeia subterranea). — Donne des vents.
1568. Milela-molotra ririnina. — Mahavakivaky azy.	1568. Se passer la langue sur les lèvres en hiver. — Fait crevasser les lèvres.
1569. Manongotra volofotsin'olona. — Ifindrany.	1569. Si on arrache les cheveux blancs de quelqu'un. — On aura les cheveux blancs (par contagion).
1570. Manitsa-barimasaka. — Mahavakivaky na mahavotsy tongotra.	1570. Ecraser du riz cuit. — Donne des crevasses ou des verrues aux pieds.
1571. Mitahiry hena raha misy maty. — Mampisy maty indray ny ao an-trano.	1571. Garder de la viande dans une maison où est un mort. — Cause une nouvelle mort dans cette maison.
1572. Raha toa raisina ny zana-tsaka. — Tsy tian-dreniny intsony.	1572. Si on prend dans les mains des petits chats. — La mère n'en veut plus.
1573. Homan-java-pady. — Mankarary.	1573. Manger des aliments fady. — Rend malade.
1574. Manary fati-bolo. — Mankarary.	1574. Jeter les cheveux qui tombent. — Rend malade.
1575. Mamono valala an-tanàna. — Mampahangina ny tanàna.	1575. Tuer des sauterelles dans le village. — Rend silencieux le village (il se vide).
1575. Mamaky hazo famakivodivilany. — Mahavaky vilany.	1576. Casser (avec la hache) du bois appelé « *vody vilany* » (fond de marmite). — Fait casser les marmites.
1577. Manao fanjaitra am-bava. — Mahalo nify.	1577. Mettre une aiguille dans sa bouche. — Fait carier les dents.
1578. Mianatra ny feon' ny amboa-	1578. Imiter le cri des amboanalo

nala. — Mampilatsaka orana.

1579. Raha atsipy ao am-patana ny hotam-pary. — Mahararaka ny nify.

1580. Milaza vintana sy andro nahaterahana amin' olona. — Andrao amosaviny.

1581. Miteny faty raha manjono amalona. — Mahatapaka ny kofehy.

1582. Miondam-bato. — Maka ny fanaon' ny maty.

1583. Mitsipaka ny zoro firarazana. — Mankarary.

1584. Mihinan-kanina nilatsahandroatra. — Mankarary.

1585. Mihinan-tsakay. — Mamparary mandalo.

1586. Misambotra valala raha nanihika. — Tsy mahazo trondro.

1587. Mandray tai-mamba. — Laniny.

1588. Mampifangaro vary amin'ny mangahazo. — Mahasarotaona.

1589. Maka hoho amin' ny antsimbilona. — Mandratra tànana.

1590. Mandidy hena amin' ny antsim-bilona. — Mandratra tànana.

1591. Mandika fatim-biby. — Mankarary.

1592. Manao sanga afa-tsy ny sangan' ny miaramila. — Meloka.

1593. Ampihinanina intelo raha mievina.—Andrao ilaozambary.

(Lemur macaco). — Fait tomber la pluie.

1579. Rejeter dans le foyer le résidu de la canne à sucre (qu'on a sucée). — Fait tomber les dents.

1580. Si l'on dit aux autres quel jour et sous quel destin on est né. — On s'expose aux sortilèges (des sorciers).

1581. Parler de morts en pêchant des anguilles. — Fait casser la corde (la ligne).

1582. Se servir d'une pierre comme oreiller. — C'est prendre les coutumes réservées aux morts.

1583. Frapper du pied l'angle des ancêtres. — Rend malade.

1584. Manger des aliments sur lesquels est tombée de l'écume de riz. — Rend malade.

1585. Manger du piment. — Donne des coliques sèches.

1586. Prendre des sauterelles quand on va pêcher au panier. — Empêche de prendre des poissons.

1587. Prendre des excréments de crocodiles. — Fait manger par les crocodiles (celui que le fait).

1588. Mêler du riz avec du manioc. — Rend l'année dure (la vie chère).

1589. Couper ses ongles avec le couteau à couper de l'herbe. — Fait blesser (celui qui le fait).

1590. Couper de la viande avec le couteau à couper de l'herbe. — Fait blesser (celui qui le fait).

1591. Passer par dessus le cadavre d'un animal.--Rend malade.

1592. Laisser pousser une touffe de cheveux autre que celle des soldats. — C'est enfreindre les lois.

1593. Quand quelqu'un éternue (en mangeant) on doit lui donner successivement trois cuillerées de riz à manger. — De peur qu'il ne manque de riz ensuite (disette).

1594. Miala saona Talata. — Misy maty indray.

1594. Si on quitte le deuil un mardi. — Il y aura une nouvelle mort.

1595. Miala saona Alakamisy. — Misy maty indray.

1595. Si on quitte le deuil un jeudi. — Il y aura une nouvelle mort.

1596. Miala saona Zoma. — Misy maty indray.

1596. Si on quitte le deuil un vendredi. — Il y aura une nouvelle mort.

1597. Miala saona Asabotsy. — Misy maty indray.

1597. Si on quitte le deuil un samedi. — Il y aura une nouvelle mort.

1598. Miala saona Alahady. — Misy maty indray.

1598. Si on quitte le deuil un dimanche. — Il y aura une nouvelle mort.

1599. Tsy mifanolotra atodin-javatra. — Misy aretin-koditra.

1599. On ne doit pas donner ou recevoir de la main à la main des œufs d'oiseaux. — De crainte des maladies de peau.

1600. Raha manao trano tany ny tompon-tsampy. — Tsy manan-kery ny sampiny.

1600. Le maitre des fétiches (prêtre) ne doit pas construire une maison de terre. — Les fétiches perdraient leur force.

1601. Manakora ronono mandroatra raha vehivavy. — Misinta-dava.

1601. Si une femme crie en voyant le lait (qui bout) écumer. — Elle devient coureuse.

1602. Mitatao lohasaha. — Mankarary.

1602. Regarder du haut (d'une montagne) le fond d'une vallée. — Rend malade.

1603. Homam-bary vava-Alakaosy. — Teraka Alakaosy.

1603. Si une femme enceinte mange du riz dans alakaosy (jour et mois d'). — Elle accouchera dans alakaosy.

1604. Homana tsinain'omby. — Tsy mahantso kabary.

1604. Manger des tripes de bœuf. — Empêche de parler fort au kabary.

1605. Mamboly zozoro an-tanety. — Mahafaty.

1605. Planter des zozoro dans la terre ferme. — Fait mourir.

1606. Manao lamba misavorovoro. — Mampanonofy ratsy.

1606. Porter un lamba en désordre (dont les plis ne sont pas disposés suivant la coutume). — Donne de mauvais rêves.

1607. Manao tànana ambony ondana. — Mampanonofy ratsy.

1607. Placer sa main sur un oreiller. — Donne de mauvais rêves.

1608. Mitahiry jaky an-doha fandriana. — Mampanonofy ratsy.

1608. Conserver de la viande du jaky à la tête de son lit. — Donne de mauvais rêves.

1609. Mikasakasa. — Mampisakana ny dia.

1609. Parler de ses projets (de voyage) à l'avance. — Empêche le voyage de se faire.

1610. Manao tokoa. — Máhasam-

1610. Prononcer des imprécations

pona.

1611. Mitahiry voatavo arivolahy: — Mahasampona.

1612. Mihinana miankohoka. — Miandron-dra ny maso.

1613. Mamoaka afo raha manato. - Tsy masaka ny nato.

1614. Miasa tanimbary Alakamisy. — Tsy mahavokatra ny tany.

1615. Mamboly katsaka raha noana. — Tsy vanona ny katsaka.

1616. Manary hodi-bomanga ambody sinibe. — Mampiżihikibo.

1617. Mandoa lasiray raha voan' ny famaky. — Vao mety sitrana.

1618. Mampisotro tambavy ny zaza amin 'ny herinandro ahaterahany. — Mahafarofy zaza.

1619. Mitsipa-toko. — Mankarary.

1620. Hosoran'olon-droa raha mandro. — Ny maty no atao toy izany.

1621. Raha avela haneno eo ambaravarana ny akoholahy. — Mampidi-bahiny.

1622. Mijery tandindona alina. — Mahalasa ambiroa.

1623. Mitsoka afo mirehitra.' — Mampirehitra volomaso.

1624. Raha manao hoe : Ity ny zanako re biby. — Laniny.

1625. Mamboly voa eo amin' ny

(invoquer) en formulant un désir, une volonté. — Multiplie les obstacles.

1911. Conserver une courge arivolaby (à deux renflements). — Multiplie les obstacles.

1612. Manger à plat ventre ou accroupi en courbant la tête, et appuyé sur les avant-bras. — Fait descendre le sang aux yeux.

1613. Sortir du feu (hors de la maison, quand on fait cuire du nato pour teindre). — Empêche le nato d'être cuit.

1614. Travailler une rizière le jeudi. — Empêche la terre de produire.

1615. Planter du maïs quand on a faim. — Empêche le maïs de fructifier.

1616. Jeter de l'écorce de patates contre la grande jarre. — Fait grossir le ventre (donne des vents).

1617. Donner à quelqu'un six sous quand on s'est blessé avec une hache. — Fait guérir la blessure.

1618. Faire boire à un enfant de l'infusion contre le tambavy huit jours exactement après sa naissance. — Affaiblit l'enfant.

1619. Frapper du pied le trépied (les pierres du foyer). — Rend malade.

1620. Il ne faut pas se faire frictionner par deux personnes à la fois quand on se baigne. — Ce sont les coutumes réservées aux morts.

1621. Laisser chanter un coq sur le seuil. — Fait venir les hôtes.

1622. Regarder sa propre ombre la nuit. -- Fait fuir le double.

1623. Souffler sur du feu qui brûle bien. — Fait brûler les sourcils.

1624. Dire : Tiens, bête (féroce), voici mon enfant. — Fait manger l'enfant par les bêtes.

1625. Si on sème des graines dans

tany misy fary. — Tsy maniry ny voa.

1626. Mandoro faty. — Mahamondro tànana.

1627. Tsy atao amin' ny tanimbary ny lavenona nandrahoana hena ratsy. — Tsy mahavanom-boa ny vary.

1628. Mifanamby homana. — Mahabe taí-nify.

1629. Mijery loa-bary. — Mahakely ny sisa.

1630. Mihinana fadin-kena loak' andro. — Mankarary.

1631. Misafo rano alohan' ny Andriana. — Mahafa-tarazo.

1632. Manala hoho raha misaona. — Mampisy ny maty indray.

1633. Raha miteny ny mpitana fanidim-balala. — Lanin' ny valala ny vary.

1634. Raha mitango valala ny mpitana fanidim-balala. — Tangosan' ny valala ny vary.

1634bis. Raha maka valala ny mpitana fanidim-balala. — Tangosan' ny valala ny vary.

1635. Manakora raha maka voangory. — Tsy mahazo.

1636. Raha arahina avy ato aoriana raha manihika. — Tsy mahazo.

1637. Mitaina tanantanamanga. — Mahafaty akoho.

1638. Anaovana tsangambato ny maty nanafika. — Ho solon' ilay maty.

un champ de cannes à sucre. — Elles ne pousseront pas.

1626. Brûler un cadavre. — Fait tomber les doigts.

1627. Jeter dans la rizière la cendre du bois qui a servi à cuire la viande des funérailles. — Empêche l'épi de riz de grainer.

1628. Faire un pari en mangeant. — Donne beaucoup de tartre aux dents.

1629. Regarder avec envie le riz qu'on sert. — Amoindrit la part des autres.

1630. Manger le lendemain (du jour où on a tué) des déchets de viande (intestins, gras-double, foie, etc). — Rend malade.

1631. Se passer de l'eau sur la figure avant un Andriana. — Détruit la postérité.

1632. Couper ses ongles quand on est en deuil. — Provoque une nouvelle mort.

1633. Si l'homme qui porte l'ody (le charme) contre les sauterelles parle. — Le riz sera mangé par les sauterelles.

1634. Si l'homme qui porte l'ody contre les sauterelles enlève les pattes et les ailes d'une sauterelle (mitango). — Les sauterelles dévoreront les pousses du riz (laingo).

1634bis. Si le même homme attrape des sauterelles. — Les sauterelles dévoreront les pousses du riz (laingo).

1635. Pousser des cris en attrapant des hannetons. — Empêche de les prendre.

1636. Si une femme qui pêche au panier est suivie par quelqu'un. — Elle ne prendra pas de poissons.

1637. Faire brûler du ricin. — Fait mourir les poulets.

1638. Il faut dresser une pierre au soldat mort en combattant. — Pour rappeler sa mémoire (litt : le remplacer).

1639. Raha apetraka ao an-trano misy maty ny atody. — Tsy foy.	1639. Laisser des œufs dans la maison où est un mort. — Les rend stériles.
1640. Raha tsy dorana ny kidoron' ny maty. — Mahafaty ny mandry aminy.	1640. Ne pas brûler le matelas d'un mort. — Cause la mort de celui qui se couche dessus.
1641. Raha tsy dorana ny tsihin'ny maty. — Mahafaty ny mandry aminy.	1641. Ne pas brûler la natte d'un mort. — Cause la mort de celui qui se couche dessus.
1642. Raha tsy dorana ny ondan' ny maty. — Mahafaty ny miondana aminy.	1641. Ne pas brûler l'oreiller d'un mort. — Cause la mort celui qui se couche dessus.
1643. Mandray rofia nifehezampaty. — Mahafaty.	1643. Prendre du rafia qui a attaché un mort. — Fait mourir.
1644. Manondro ondry mihetsi-jaza. — Mahabila ny zanak' ondry.	1644. Montrer du doigt une brebis qui va accoucher (Litt : dont l'enfant remue). — Rend le petit mouton bancal.
1645. Raha tsy leman-drora ny vonin' ny ankitsangana raha hadina. — Lalim-body.	1645. Si avant de fouiller (pour déterrer du kitsangana, Pyenoneuron juneiforme, on n'humecte pas ses lèvres de salive. — On ne trouvera pas le tubercule.
1646. Raha kasihina ny ravin'ankitsangana. — Sarotra hadina.	1646. Si on groupe dans ses mains les feuilles du kitsangana (en fouillant la terre). — On aura de la peine à le déterrer.
1647. Raha manao hoe lehibe raha miady ankitsangana. — Mahakely ny vodiny.	1647. Si on annonce en déterrant du kitsangana qu'il sera gros. — Il sera extrêmement petit.
1648. Manisy tsingala ao anati-siny. — Mahavaky siny.	1648. Mettre dans la cruche à porter l'eau des tsingala (Hydrocorise sp.). — Fait casser cette cruche.
1649. Raha tsy tanisaina ny angely. — Tsy miady.	1649. Si on n'excite pas (en les tenant dans la main) les grillons. — Ils ne se battent pas.
1650. Raha tsy fehezina ny volombodin' akoho rehefa avy nikotrika. — Mikotri-dava.	1650. Si on n'attache pas les plumes de la queue d'une poule qui vient de couver. — Elle ne cessera de le faire.
1651. Tsy mitondra fandrotrarana raha mamboly katsaka. — Tsy mahavokatra azy.	1651. Si on n'apporte pas du chiendent avec soi en plantant du maïs. — Il ne fructifiera pas.
1652. Mibaby vato raha hamboly katsaka. — Mahabe ny babony.	1652. Porter des pierres (comme un enfant sur le dos : mibaby, en allant planter du maïs. — Développe le fruit (babony : ce que la plante porte sur le dos. Litt.)

1653. Mibaby vato raha hamboly voatavo. — Mahabe ny voany.

1653. Porter des pierres (sur le dos comme un enfant) quand on va planter des citrouilles. — Développe le fruit (babony : ce que la plante porte sur le dos. Litt.).

1654. Manome reni-akoho iray ny zaza raha mahafoy hehy azy. — Andrao mahafati-ari-jaza.

1654. Celui qui reçoit le premier d'un enfant doit lui donner une poule. — Pour l'empêcher d'être oublieux.

1655. Manao hodi-tsaonjo am-patana. — Mahabe tain-kankana ny vary.

1655. Placer de la peau de soonjo dans le foyer. — Produit dans la rizière beaucoup d'excréments de vers de terre (la boue qui ressort de leurs trous).

1656. Mihinana voandrafy mihoatra ny folo. — Mampivalandra.

1656. Manger plus de dix graines de rafy (arbuste : Mesatrichophlebia). — Donne le flux de sang.

1657. Mitsorori-doha. — Mampahararin' ny tsitongandronono.

1657. Courber la tête en l'inclinant. Donne le mal d'oreilles.

1658 Alain-tsary. — Lasa ambiroa.

1658. Prendre le portrait de quelqu'un. — Lui enlève son double (ambiroa).

1659. Manary molaly ambony vary. — Tsy mahaela velona.

1659. Laisser la suie (Litt. : Les saletés pleines de suie qui garnissent l'intérieur du toit) dans la maison. — Empêche les habitants de vivre vieux.

1660. Mitomany raha mamadika. — Mankarary.

1660. Pleurer en changeant de tombeau les cadavres. — Rend malade.

1661. Mihinan-koditra. — Mahasaro-po.

1661. Manger de la peau (d'un objet quelconque). — Rend coléreux.

1662. Mihoso-menaka alina. — Mahafaty.

1662. Se graisser les cheveux la nuit. — Fait mourir.

1663. Raha tsinana ny Alahamady no ampakarina dia torahana tain'omby. — Ho tratra antitra.

1663. Sur la fiancée qu'on va chercher quand commence la lune d'Alahamady, il faut jeter de la fiente de bœuf. — Pour qu'elle atteigne un âge avancé.

1664. Tsy manongotra ny ahitra maniry eo ambody sinibe. — Fa mahafaroty.

1664. Ne pas arracher l'herbe qui pousse au pied de la grande jarre (sinibe). — Rend maladif.

1665. Itonoana voan-kena ny hazo izay tsy mamoa. — Dia mamoa.

1665. Brûler du rognon de bœuf au pied d'un arbre qui ne porte plus de fruit. — Le fait fructifier à nouveau.

1666. Mandrora ny many helika. —

1666. Cracher en sentant l'odeur

Itindrany. | forte des aisselles. — Fait prendre cette odeur par contagion.

1667. Kikisana ny fandraisana raha mivarotra. — Mba hahalafo ny entana.

1667. Si un marchand râcle la pièce de bois servant à croiser les chaînes d'un tissu (Fandraisana). — Il vendra ses denrées (il y aura beaucoup d'acheteurs (Mpandray).

1668. Manisy loto am-pantsakana. — Arahin-javatra.

1668. Si quelqu' un salit la source (où l'on puise l'eau). — Il sera suivi par les mauvais génies ou tombera malade.

1669. Mihinana voankazo tokana entin' olona. — Mahafaty

1669. Manger le fruit isolé (un seul) qu'on a reçu en cadeau. — Fait mourir.

1670. Manisy tahon-tsaonjo eny an-tanimbary. — Mahafaty ny vary.

1670. Laisser des côtes de songe dans la rizière.—Fait mourir le riz.

1671. Raha tsy mitsako ahi-maitso raha mifanena irery amin' ny mpamosavy. — Tsy mahahetsika.

1671. Il faut mâcher de l'herbe verte quand on est seul et qu'on rencontre un sorcier. — Pour l'empêcher de remuer.

1672. Mandainga. — Maharatsy fihavanana.

1672. Mentir. — Détruit l'affection.

1673. Mively rano tsy to. — Mahakizo fara.

1673. Nier en protestant l'acte qu'on a commis. —Détruit la postérité.

1674. Mivoaka amin' ny tonon' andro nahaterahana. —Tsy mahavita izay atao.

1674. Sortir le jour du mois anniversaire de sa naissance. — Empêche de réussir ce qu'on entreprend.

1675. Raha tsy ny ray aman-dreny no homena aloha raha manao hasoavana. — Tsy mahatratra antitra.

1675. Si les enfants ne font pas manger leurs père et mère d'abord dans les fêtes de famille. — Ils (les enfants) n'atteindront pas la vieillesse.

1676. Mampanao raharaha raha handeha lavitra. — Tsy mahazo izay ilaina.

1676. Ordonner un travail quand on part en voyage. — Empêche d'atteindre le but du voyage.

1677. Raha tsabahana sotrobe ny mangahazo maina. — Tsy mety masaka.

1677. Si on met la grande cuiller dans le manioc qu'on fait cuire. — Il ne cuira pas.

1678. Mampielo andevo. — Tsy azo ampanaovin-draharaha izy.

1678. Si on donne un parasol à un esclave.—On ne peut plus le faire travailler.

1679. Manisy voahangy ny tanan'ny andevo. — Tsy azo ampanaovin-draharaha izy.

1679. Si on met des grains de corail au poignet d'un esclave. — On ne peut plus le faire travailler.

1680. Raha tsy ahantona eny ala-

1680. Si on ne suspend pas le mais

trano ny katsaka. — Tsy mety maniry.

dans le vide de la maison (à l'intérieur). — Il ne poussera pas.

1681. Mirakotra tsihy. — Maharovi-damba.

1681. Si on se couvre (en dormant) avec une natte. — On fera déchirer son lamba.

1682. Mibata vovon' olona. — Mahavery.

1682. Celui qui prend (vole) la nasse d'autrui. — La perdra (elle s'égarera.

1683. Mangala-dandy. — Tsy mifono lambamena raha maty.

1683. Celui qui vole de la soie. — Ne sera pas enveloppé dans un lambamena (à sa mort).

1684. Manary anana nalain-jaza. — Mahadala zaza.

1684. Jeter les brèdes qu'a été chercher un enfant. — Rend fou ce dernier.

1685. Mively maimbo. — Mankarary.

1685. Faire du bruit en frappant sur un animal mort. — Rend malade.

1686. Misotro rano amin' ny vilanim-bary. — Mahafisaka.

1686. Boire de l'eau dans la marmite à faire cuire le riz. — Rend maigre et plat.

1687. Manasa tongotra amin' ny ranom-boangahazo maina. — Mahavakivaky tongotra.

1687. Se laver les pieds dans l'eau où on a fait cuire du manioc sec. — Fait crevasser la peau des pieds.

1688. Tsy mitango raha manaitra valala. — Laniny ny vary.

1688. Enlever les ailes d'une sauterelle quand on les effraie (pour les faire partir). — Leur fait manger le champ de riz.

1689. Raha mihinana avokavokena ny mpitolona omby. — Matin' ny omby.

1689. Si ceux qui luttent avec les bœufs mangent des poumons de bœuf. — Ils seront tués par les bœufs.

1690. Mangala-tovana. — Mampiongo-bolo.

1690. Voler des faux cheveux qu'on rajoute au bout des autres. — Fait tomber les cheveux du voleur.

1691. Manontany raha mandeha ka mahita zavatra mahagaga azy. — Alain' ny lolondrano.

1691. Si on voit sur sa route quelque chose d'étonnant et qu'on demande (ce que c'est). — On se fait enlever par les esprits des eaux.

1692. Mitondra aketa mody raha vehivavy. — Mahafaty anadahy.

1692. Si une femme (en rentrant chez elle) porte des sauterelles (aketa). — Elle causera la mort de son frère.

1693. Mampisotro tsingala ny omby. — Maty raha tsy manao tsingalangalavola.

1693. Faire boire des tsingala à des bœufs. — Les fait mourir, à moins qu'on ne leur donne à manger l'herbe des tsingala (plante).

1694. Mampihinana tsindranolahy

1694. Faire manger à des bœufs

ny omby. — Mahafaty ny omby.

des tsindrano (sauterelles) (mâle du Paracineura tricolor). — Fait mourir les bœufs.

1695. Mitsilo menaka anaovam-bolo — Mahabe atody hao.

1695. Eclairer avec une lumière la graisse qu'on fait fondre pour les cheveux. — Donne beaucoup d'œufs de poux (au fig. la graisse est granulée).

1696. Manisa volo voarandrana. — Mampiongo-bolo.

1696. Compter ses cheveux quand on s'est fait des petites nattes. — Fait tomber les cheveux.

1697. Misaotra ny mpandraudrambolo. — Mampiongo-bolo.

1697. Remercier ceux qui (vous) ont aidé à tresser les cheveux. — Fait tomber les cheveux.

1698. Manala hoho amin' ny andro nahaterabana. — Mandratra.

1698. Couper ses ongles le jour anniversaire de sa naissance. — Fait se blesser.

1699. Tsy mitevika. — Mankarenina.

1699. Ne pas se percer le lobe de l'oreille. — Rend sourd.

1700. Raha dikaina ny tsirika. — Tsy mahavoa fody.

1700. Passer par dessus une sarbacane. — Empêche d'atteindre les fody.

1701. Manao sia-droa raha mampiady tanalahy. — Tsy mampiady azy.

1701. Si deux personnes sifflent à la fois pour faire battre les caméléons. — Ils ne se battent pas.

1702. Angeren' ny hitsikitsika ny loha. — Mahasola.

1702. Si de la fiente de hitsikitsika tombe sur la tête de quelqu'un. — Il sera chauve.

1703. Mianatra ny feon' ny kankafotra. — Mahamay lamba.

1703. Imiter le cri du kakafotra. — Fait brûler le lamba.

1704. Manafo trano amin' ny herana. — Halan-drivotra.

1704. Couvrir la maison avec du herana. — Est désagréable au vent (qui abime la maison).

1705. Manahaka vary amin' ny lovia. — Fosain' ny olona.

1705. Disperser le riz dans son assiette (en mangeant). — Provoque la médisance d'autrui.

1706. Mameraka vomanga masaka. — Fosain' ny olona.

1706. Ouvrir (en les cassant) des patates cuites. — Provoque la médisance d'autrui.

1707. Mandidy amin' ny antsy bory. — Mahafaty ray.

1707. Couper (quelque chose) avec un couteau dont le manche est cassé. — Fait mourir le père (de celui qui le fait).

1708. Mifamaly am-patra. — Mahafola-dray aman-dreny.

1708. Discuter sur la contenance de la mesure de riz. — Fait mourir les père et mère.

1709. Misavi-boa tsy latsaka. — Tsy mahafa-tangena.

1709. Cueillir (en ployant les branches) les fruits d'un arbre qui ne sont pas tombés. — Empêche de rendre le tanguin. (Fait mourir par le tanguin).

1710. Manova ny fanaon-drazana. — Mahahaolo sofina.

1710. Changer les usages des ancêtres. — Rend les oreilles sourdes (au fig. le fait redevenir sauvage.

1711. Manofa vary amin' olona. — Mahakely ray.

1711. Vanner le riz devant quelqu'un. — Empêche de grandir (celui qui le fait).

1712. Mandika fandrika. — Tsy mahavoa.

1712. Passer par-dessus un piège à animaux. – Empêche (celui-ci) de prendre des animaux.

1713. Mihoa-tady. — Halan-drano.

1713. Demander à grands cris la corde pour passer l'eau (ancienne coutume pour traverser les rivières profondes). — Fait noyer celui qui le fait.

1714. Mifanaraka raha mitady zavatra. — Tsy mahita.

1714. Etre accompagné (par un autre) quand on cherche quelque chose. — Empêche de trouver ce qu'on cherche.

1715. Mandrora raha mahita olona voan' ny anakandroana. — Ifindrany.

1715. Cracher avec dégoût en voyant quelqu'un qui a des dartres. — Fait prendre la maladie par contagion.

1716. Mandika lambamena. — Mahafohy andro.

1716. Passer par-dessus un lamba rouge (lamba des morts). — Raccourcit la vie.

1717. Mihinana tsy mizara. – Mahakapakapa lela.

1717. Manger sans partager (aux autres). — Fait fendiller la langue.

1718. Mihinana amin' ny vilany nanatoana. — Mataho-basy aman-defona.

1718. Manger dans une marmite qui sert à cuire le nato. — Fait craindre le fusil et la sagaie.

1719. Mihinana amin' ny vilany bory tongotra. — Mampahory.

1719. Manger dans une marmite ayant les pieds cassés (bory). — Met dans le dénuement (celui qui le fait) bory (malgré ses efforts).

1720. Milondra halina nahavaky siny. — Ho vaky siny.

1720. Ramasser le rond de paille jeté par quelqu'un qui a cassé sa cruche. — Fait casser la cruche (de celui qui l'a ramassé).

1721. Mifafa trano amin' ny mondron-kofafa. — Mahafadiranovana.

1721. Balayer la maison avec un balai qui n'a plus de brindilles. — Rend pauvre (celui qui le fait).

1722. Misotro rano tsy efa. — Mahasahozanina.

1722. Boire de l'eau puisée à un puits inachevé. — Rend maladif.

1723. Mihinana zanadandy tokana. — Mampihodinkodin-doha.

1723. Manger une seule chrysalide de ver à soie. — Donne le tremblement (négatif) de la tête (comme le ver à soie).

1724. Mitsongo foitra. — Mahasarotra areti-mandalo.

1724. Pincer en le tirant son nombril. — Agrave les coliques sèches.

1725. Manao tanan' akanjo ankibo. — Mampahory.

1725. Faire les manches d'un vêtement courtes (arrêtées aux coudes). — Met dans le dénuement complet.

1726. Mihomehy tany vaky. — Mahadala.

1726. Rire à propos de rien. — Rend fou.

1727. Miteniteny havan-davitra. — Mampievona azy.

1727. Parler de parents qui sont au loin. — Les fait éternuer.

1728. Ampifamatorina ny lamban' ny mpivady vao mitokantrano. — Hahamarin-tokan-trano.

1728. Attacher les extrémités des lambas de deux nouveaux conjoints qui inaugurent leur maison. — Rend le ménage stable et juste.

1729. Mikapoka halam-patana. — Mahafolaka ny mpitondra.

1729. Frapper le garde-cendre du foyer (la planche qui l'encadre). — Rend malade le chef de famille (l'empêche de gagner sa vie).

1730. Raha tsy manatitra azy ireo ny rainy sy reniny. — Tsy marina ny tokan-trano.

1730. Si les père et mère n'accompagnent pas la fiancée dans la maison du mari. — Le ménage ne sera pas stable.

1731. Manatsatoka angady am-pefiloha. — Mahavaky fefiloha.

1731. Planter son angady dans le sol d'une digue. — Fait rompre la digue.

1732. Misanta-javatra Talata. — Andro gorobaka io (faran' ny lohany).

1732. Il ne faut pas commencer un travail le mardi. — Car c'est un jour percé à fond (le travail se succèdera sans interruption) ne sera jamais achevé.

1733. Mihety andro nahaterahana. — Mahafarofy.

1733. Se couper les cheveux le jour anniversaire de sa naissance. — Rend maladif.

1734. Mihety Alakaosy. — Mandratra.

1734. Se couper les cheveux le jour néfaste du mois d'Alakaosy. — Fait qu'on se blesse.

1735. Kapohin-tsoroka amin' ny avokavo-kena. — Mandratra.

1735. Frapper quelqu'un sur l'épaule avec du poumon de bœuf. — Causera des blessures.

1736. Mihoso-menak' amalona. — Tsy maniry.

1736. S'enduire les cheveux de graisse d'anguille (on en met sur le corps des enfants

1737. Manao tanisa an-trano. — Mahalao monina.

1738. Mitafy lamba nahamaizana. — Fambara ratsy.

1739. Mihomehy lavo. — Mahapotraka ilay mihomehy koa.

1740. Mitahiry vilany fandrahoambary vaky. — Manimba.

1741. Tsy homan-kanina raha vao handeha maraina. — Mararin' ny mandalo.

1742. Manao varavaran-kely mifanandrify. — Mampahory.

1743. Manendy vary. — Mahasarotaona.

1744. Misafo rano alina. — Tsy tiankavana.

1745. Raha misy trano roa mifanakaiky ka ny andrefana no avo noho ny atsinanana. — Mananty loza.

1746. Mipetraka ambony halana. — Halan' olona.

1747. Manaitra olona mpierotra. — Tonga mpierotra.

1748. Mametraka jiro an-doha. — Mampanonofy ratsy.

1749. Raha ifanolorana ny atody. — Tsy foy.

1750. Tsy miondana raha mandry. — Voan' ny tsitongandronono.

1751. Tsy fanao ny mihinana hanimasaka izay latsaka. — Fa misy mosavy.

pour empêcher les poils de pousser). — Les empêche de pousser.

1737. Jouer à jongler avec des pierres en comptant. — Cause l'abandon de la maison par ceux qui y habitent.

1738. Se couvrir avec un lamba qui a été brûlé partiellement. — Est un mauvais présage.

1739. Se moquer de quelqu'un qui est tombé. — Fait tomber le moqueur.

1740. Conserver une marmite à cuire le riz quand elle est cassée. — Est cause de malheurs.

1741. Ne pas manger des aliments quand on sort le matin. — Donne des coliques sèches.

1742. Placer dans une maison deux fenêtres qui se font face. — Met dans un dénuement complet (le propriétaire).

1743. Faire griller du riz. — Rend l'année dure (cause disette).

1744. Se laver la figure la nuit. — Fait haïr de ses parents (celui qui le fait).

1745. Si deux maisons sont à côté l'une de l'autre et que celle de l'Ouest soit plus haute que celle de l'Est. — C'est une cause de ruine.

1746. S'asseoir sur le rond de paille (qui sert à porter les cruches halana. — Fait haïr par autrui celui qui le fait) (halan' olona).

1747. Réveiller quelqu'un qui ronfle. — Fait ronfler ensuite (celui qui le fait).

1748. Poser la lumière à la tête (du lit). — Fait faire de mauvais rêves.

1749. Donner ou recevoir (de la main à la main) des œufs. — Les rend stériles.

1750. Dormir sans oreiller. — Donne le mal d'oreilles.

1751. Il ne faut pas manger des aliments cuits tombés par terre. — De crainte des sorts.

1752. Miankohoka an-doharano. — Mahafaty.	1752. Boire en lampant dans une source. — Fait mourir.
1753. Vohana daholo ny varavarankely sy ny varavarambe raha fandroana. — Satria àndro tsy maty.	1753. Il faut ouvrir toutes grandes les fenêtres et la porte de sa maison le jour du Fandroana. — Car c'est un jour de pleine lumière.
1754. Mandeha atsinanan' ny andry. — Mahatratra antitra.	1754. Passer à l'Est du poteau du milieu (dans la case). — Fait atteindre la vieillesse.
1755. Manary volo nihetezana. — Lanin' ny angatra.	1754. Jeter les cheveux qui viennent d'être coupés. — Fait prendre par les fantômes.
1756. Raha mena masoandro no maka zavatra amin' ny vazimba.— Masiaka izy amin' io (vazimba).	1756. Aller prendre quelque chose là où est un Vazimba au moment où le soleil devient rouge (est à son déclin). — Met le Vazimba en colère (il se vengera).
1757. Raha tsy ampandroina avy mikotrika ny akoho. — Mikotri-dava.	1757. Baigner une poule qui a fini de couver. — L'empêche de continuer à couver.
1758. Raha tairina ny mpanakotrik'akoho. — Lanin' ny papango ny zanak' akoho.	1758. Faire peur à la personne qui place les œufs sous la poule qui va couver. — Fera prendre par les papango les poussins (une fois éclos).
1759. Ny olona izay mahare zavatra mahatahotra ka tsy manao izao teny izao : « tsy nofiko antoandro tsy nofiko alina ». — Dia hanonofy izany indray.	1759. Celui qui a entendu raconter un fait effrayant doit cracher en disant : Puisse-je ne pas rêver un fait semblable ni la nuit ni le jour. — Pour éviter d'avoir un rêve semblable.
1760. Mampisaraka akoho miady. — Mahakitratraina.	1760. Separer deux coqs qui se battent.—Rend poitrinaire.
1761. Miondam-pivelifandraka. — Vonoin' olona.	1761. Celui qui dort en se servant comme oreiller d'un maillet de bois. — Sera assassiné.
1792. Manongotra kiry. — Mahafotsy ny volo rehetra.	1762. Arracher quelques cheveux blancs. — Les rend tous blancs.
1763. Mandrina ny olona matory.— Mahalasa ambiroa.	1763. Pousser (avec la main) quelqu'un qui dort. — Fait sauver son double (ambiroa).
1764. Manoratra taniravo ny trano. — Mankarary ny aretinjanahary.	1764. Ecrire sur les murs d'une maison avec de l'argile blanche. — Rend (celui qui écrit) malade du délire prophétique (aretin-anjanahary).
1765. Mipetraka amin' ny sampanan-dàlana. — Tsy maha-	1765. S'asseoir à un carrefour de chemin. — Rend impuis-

masin' ody.

1766. Kapohina ny rambon-tsalakan' ny andevolahy ny olona izay mararin' ny takodimena. — Dia sitrana.

1767. Manakora raha mizaha parasy. — Tsy mahazo azy.

1768. Tsipazam-bozaka raha mararin' ny androbe. — Andrao mamindra.

sant les ody (les contre-sort).

1766. Frapper avec l'extrémité d'un salaka l'esclave mâle d'une personne ayant un orgelet. — Fait guérir celle ci.

1767. Pousser des cris en cherchant une puce. — Empêche de la prendre.

1768. Il faut jeter loin de soi de l'herbe quand on voit un épileptique. — Pour ne pas attrapper l'épilepsie par contagion.

H. F. STANDING.

Traduit par M. A. JULLY.

PAGES OUBLIÉES (1)

NOUVEAU DICTIONNAIRE MALGACHE-FRANÇAIS

PAR LE P. CALLET

ANTSAKÉFAKA adv de *tsakéfaka*, pris subst : 1° entre-deux, intervalle, crevasse, lézarde, fente ; *antsakefabato* : fente d'un rocher ; *antsakefakazo* : fente d'un bois; *antsakefaka ny tanana :* l'entre deux doigts ; 2° nom de nombre dans le mesurage à l'*anky*, désignant l'épaisseur de 4 doigts et demi, ou la largeur de la main à la base des 4 doigts et des 3 *antsefaka* qui les divisent, (non compris le pouce), se dit surtout de l'épaisseur à donner aux bois de construction.

ANTSAKEFAHINA p, — '*ny teo antsakefa-kazo ny rantsantan' ny ka poritra* : ayant introduit sa main dans la fente d'un bois, elle a été broyée ; — *ny mpandrafitra aminy tanam-bankona ny telavankona :* fer de varlope ajusté par le charpentier dans la fente pratiquée pour la recevoir. ANTSAKEFAHO son op : qu'il soit introduit fourré entre, enfoncé, inséré dans ; qu'on lui donne l'épaisseur d'un *antsakéfaka* 4 doigts et demi, — *ny hazo*, (comme ataovy antsakefaka ny hatevina) : fendez les bois, et donnez à chaque pièce quatre doigts et demi d'épaisseur.

On dit *Man* — : insérer dans, fourrer entre, enfoncer (un coin), adapter (le fer de la varlope) : joindre les mains en entrelaçant les doigts les uns dans les autres, (raha

azo ny fahoriana ny ntaolo dia man — ny rantsantanana roa ka mijakoretra ; ny mpandrafitra man — ny sokona aminy tandro-trano). *Mi :* — être enfoncé, pris, serré entre &, *mi — ao anaty ny vato ny ondry ka tery :* le mouton tombé dans une fente de rocher y reste pris et serré. S *antséfaka*.

ANTSALOVANA fd. *antsalovalovana* ou *antsalovandovana*, adv de *salovana :* (com *anoloana anatrehana) :* en passant avant, devant, en face ; de front, qui sont en présence l'un de l'autre ; qui se font face l'un au nord et l'autre au sud, si un tiers placé à l'est ou à l'ouest coupe la vue des deux qui sont en face, fait passer son rayon visuel par devant le leur, c'est aussi un cas d'—; dans ce cas, si l'un des deux qui sont en face, est une femme, elle s'abstient de manger par superstition, p que ce serait *homana* —, ce que les anciens ont défendu, *aza homana* —, fady ny vehivavy miteraka. *Manao* — : parler avant les grands, les raiamandreny, les aînés, en leur présence ; passer devant eux, en face, ou s'asseoir en leur présence et en face, comme si on voulait les masquer (tahaky manakona azy) ; tenir lieu et place d'un autre au barreau, à la tribune, *aza manao — foana hianao fa eo izy tompo ny*

(1) Voir le commencement de ce dictionnaire dans les bulletins des 3e trimestre 1902, page 195, et 1er trimestre 1903, page 39.

hamaly azy : nous ne voulons pas que tu nous repliques en lieu et place de l'ayant-cause puisqu'il est là pour parler lui-même (dit la partie adverse qui n'aime pas tel avocat et le récuse).

ANTSALOVANINA (com *salovanina*) p : par devant qui on passe, en face de qui on met, (aza — ny andriana na ny lehibe) ; qu'on remplace, en lieu et place de qui on se met (—' nao foana izy tompo ny teny f' izy hiany no hamaly) ; devant qui on se met, vg un soldat devant son chef, pour parer les coups de l'ennemi. ANTSALOVANO (com *salovano*) op, — *nareo miaramila, ny lehibe fa solon tena ko, k' aza avela ho azo ny fahavalo* : faites un bouclier de vos personnes à vos chefs, dit le roi aux soldats, car ils sont un autre moi-même, et ne les laissez pas prendre par l'ennemi.

On dit *Man* —, (comme *manao* plus haut), *ny zanaka man — ny raiamandreny* : l'enfant qui parle avant son père man — azy. *Mi* — ; ny miaramila mi — ny lehibe raha rafitra ny ady, misosoka eo anoloa' ny na inona na inona no avy, raha manary lehibe dorana izy : les soldats quand la bataille est engagée se tiennent serrés devant leurs chefs et leur font bouclier de leurs corps contre quoique ce soit qui arrive, c'est le *mi* —, un soldat qui ne ferait pas cela et abandonnerait son chef aux coups de l'ennemi serait brûlé.

ANTSAMBOTRA adv de *sambotra* : par saut, par bond, avec élan ; se prend subst : élan ; *antsambotsambotra* : gambade.

ANTSAMBORINA son p, (W, vers quoi on saute, il faut sauter ; qu'on atteint que par des efforts : qu'on lance en l'air ; placé haut, trop élevé, mis à un prix trop élevé, hors de la portée : *tsy misy z atao malemy fa —' ny avokoa, manao sambo-boa tsy latsaka* : il ne fait rien en douceur, avec poids et mesure, mais en tout il procède par bond, par élan, com q qui saisit des fruits haut pendus et n'attend pas qu'ils soient tombés, il va aux extrêmes ; *atao nao malemy), dia — ny* (atao ny hery ny) : tu traites l'affaire en douceur, il l'emporte de force ; *tsy miteny kianao, dia —' ny* : tu ne dis rien il te fait parler bongré malgré. ANTSAMBORY, op, — *ny teny ny ho tezitra* : accroche-toi à quelqu'une de ses paroles pour le prendre et l'irriter ; fd *antsambotsambory antsambotsamborina*.

Mi — : s'élancer (com q qui veut sortir d'un fossé où il est tombé, com la flamme d'un grand feu), bondir (com un bœuf qu'on saisit par les cornes) ; s'accrocher, se suspendre (au cou de sa mère com un enfant maditra, mitomany) : se lancer dans les querelles, les disputes, les affaires ardues, pour y faire qque prise. *Manao* — comme manao *sambo-boa tsy latsaka*, manao *kofehy lava*, manao *tsy hitory aman' ol.*

Aza miantsambotsambotra toy ny vary kely an-daona : ne sois pas agité et sautillant com du riz en petite quantité, pilé au mortier, pvb, (ny ol taitra, maikia, raha miteny), à l'adresse des gens troublés, qui parlent avec précipitation et confusion : *alamino miadana aza* etc., leur dit-on.

ANTSAMBO-BATO : jeu d'enfants qui consiste à saisir une pierre à terre qu'on lance en l'air, à en recevoir une autre qui tombe ; la promptitude et l'adresse à combiner ces deux opérations d'une seule main : lancer l'une et recevoir l'autre, et à continuer la chose plus longtemps, en comptant, en chantant &, font l'intérêt du jeu ; si on laisse tomber à terre la pierre qui descend, on perd tout ou en partie selon la convention : *manao* — faire ce jeu ; les filles surtout le font.

ANTSAMOTADY (*samo, tady*) adv : à la fronde ; *manao* — : lancer à la fronde ; jouer ou se battre à la fronde, celle-ci était jadis une arme de guerre.

ANTSANA, fd *antsanantsana*, (diffde hantsana), donne :

ANTSANINA p, — *ny lehibe izy fa hendry*, (irahina matetika, hasohasoina, anjainge' ny) : étant reconnu capable, il est dressé, formé à la science des affaires par les grands, qui l'envoient en mission et aiguisent sa pointe. ANTSANO son op, — *izy* : qu'il soit dressé aux affaires.

On dit *mi* — et *min* — sous fd.

Miantsanantsana ou *min* — : 1° *ol tsara feo raha mihira, manako ambony* : se dit de q dont la voix agréable et forte, perce facilement au dessus de toutes les autres et les domine quand il chante ; *satria ny akanga avo feo min* — : et pque la pintade a cette voix perçante, aiguë, on dit d'elle ce *min* — : 2° *ny ol mahay vava* : se dit aussi de q qui sait manier la parole.

Adj *Mantsana* 1° désireux (de remplir un office), prompt à exécuter, qui n'attend qu'un signe de la volonté pour, prêt à, *mba — iny ol iny raha mandeha amy ny raharaha*, (sady malady no haingiana) : qu'il est expert et expéditif dans une affaire, celui-là ! 2° se dit aussi d'une chose de grande importance, accomplie, arrivée à son *nec plus ultra*.

ANTSANGA, fd *antsangatsanga*, adv de *tsanga* pris subst : ordures, sable, terre &, que les eaux jettent au rivage, ou dans une rizière et qui y couvrent le riz, y font dépôt, *tetik' — ny vary* : le champ de riz recouvert des ordures apportées par le torrent, ensablé, misy *antsangatsanga* kely ny tanimbary, esory ; fg épave.

ANTSANGAINA p, — *ny tanimbary any ankeniheny tian-ko avo ho tsara vary* (asiana antsanga) : rizière dans les marais dont on élève le niveau en y faisant aboutir des eaux et ce qu'elles entraînent ; *n — betsaka ny z nangonina eo* : un tas de ch qui ont été amoncelées pêle mêle en cet endroit ; — *nao foana ny teny, tsara ny raharaha kandeha — foana* (raharaha vita ka simba ny n —) : affaire encombrée par lui de ch étrangères qui gâtent tout, elle s'arrangeait d'elle-même sans ce pêle-mêle survenant. ANTSANGAO op, — *ny tanimbary nao* : fais entrer l'antsanga dans ta rizière pour en élever le niveau ; — *ny teny nao, hoy ny mpandranitra*, (aranito, herezo, asio laingia) : élève le ton de ta parole (de tes réclamations &), parle haut et fort, embrouille l'affaire de mensonges si cela est nécessaire.

Prend *mi... man.*

Man — ny tanimbary tian-ko avo (mampiditra antsanga aminy tanimbary) : élever le niveau d'une rizière en y faisant arriver ce qu'entraînent les eaux ; *man — teny* (mandranitra ol hiady) : donner force raison à q pour le pousser à la lutte, l'engager dans un procès &, aiguiser sa pointe ; envenimer les affaires, les surcharger de ch étrangères, les embrouiller de mensonges &. *Mi* — : ny tanimbary nidiran' antsanga, dia mi — : s'élever de niveau, monter, com une rizière où l'on a introduit l'antsanga ; *miantsangatsangambava*, (ol maro vava, mpiady aman' ol, aharo ny ny laingia sy ny marina, ny vava ny tsy laitra) : se dit de q qui a la bouche pleine de paroles de toute sorte, fort à susciter des querelles, mêlant le faux au vrai, et se rendant insupportable quand il parle.

ANTSANGAMPASIKA (*fasika*) : ensablement.

ANTSANGA-TSI-AMAN-ORANA (fumier, dépôt, sans pluie qui l'ait amené) : long discours insignifiant amené on ne sait pourquoi ni comment, *Aza ny — no alahatra*, pvb, contre ceux qui embrouillent et encombrent les affaires, de choses étrangères, de mensonges &, et qu'on rappelle au vrai en disant : izay marina ambara f'aza mandahatra izay —.

ANTSANGENGY adv de *sangényy* : en tas, en monceau, *z angoni-*

na avosaina — choses à réunir et à elever en monceau ; *teny* — : *teny betsaka tsy azo valiana* : se dit aussi des paroles entassees, jetées pêle-mêle et surabondamment, qui ne méritent pas qu'on y réponde, (teny misangengy).

ANTSANGENGENA p : qu'on amoncèle, com *avosaina*. ANTSANGENGEO op, (comme *avosay*), — *eo ny bozaka, ny vato, ho betsaka* : mets en tas à cet endroit, la paille, les pierres, fais-en un grand tas ; se dit des choses surtout.

On dit *Man* — : amasser, entasser. *Mi* — être entassé.

ANTSANGODINA adv de *sangodina* rac *hodina*, (comme *antsingerina*) : en tournant sur soi-même comme la *sangodina* toupie malg qu'on fouette pour la faire tourner, en pirouettant, en tournoyant ; *manao* — : faire le jeu des enfants *mifanenjika manodidina ny trano* : qui se poursuivent en tournant autour de la maison.

ANTSANGODININA (com *sangodinina*) p : autour de quoi on tourne, on tournoie, on valse ; qu'on entoure de plusieurs tours (de corde &), *ny tandrimo — aminy kofehy dia atsipy handihy* : la toupie (européenne de récente importation) est entourée d'abord de la ficelle, puis lancée pour faire sa danse ; *ny meloka, ny z hodidininy ny kofehy, dia* — : les criminels, et en général les ch qu'on entoure de liens : qu'on garotte, sont dans le cas de ce p —.

ANTSANGODINO (ou *sangodino* op, — *aminy kofehy ny meloka*, (atao maro mihodinkodina ny kofehy, tsy atao fohy) : que les criminels soient liés solidement, garottés en règle.

On dit *Mi* —, vg ny tandrimo lava kofehy mi — rahefa mandihy : la toupie garnie de nombreux tours d'une longue ficelle pirouette plus longtemps dans sa danse ; les enfants qui jouent à se poursuivre autour de la case *mi* — tournoient comme dans un cercle. *Man* — : 1° entourer de liens des criminels, les garotter ; entourer de tours de ficelle la topie ; 2° *man — ny teny*, teny vita ka asangodina fohaziny ny hendry : revenir sur une affaire terminée, la confier à des mains habiles qui sauront la manier et faire changer la décision.

ANTSANGOTRA adv de *sàngotra* : en se haussant vg pour cueillir des fruits, pour attendre plus haut.

ANTSANGORY et ANTSANGORO, son op pris adv : à califourchon sur l'épaule, *Lahidama efa andriamanjaka dia atao —, tia' ny izany* : Radama I même étant roi, aimait à se faire porter ainsi à califourchon sur l'épaule ; *ny zaza atao* — : les enfants se portent ainsi ; *z ambony ho raisina ka tsy misy tohatra, ary atao — ny iray handray azy* : il y a des objets haut placés, pas d'échelle pour y atteindre, l'un monte sur les épaules de l'autre pour les enlever. On distingue : *antsagory n' olona* : prise et mise de q à califourchon sur l'épaule pour le porter : *antsangory n' teny* : saisie des paroles de q, pour en faire une besace où prendre de quoi l'attaquer, *teny tsy natao, teny tsy teny, fa vao atao ny* — : paroles supposées (com mises à califourchon par dessus la vérité) qu'on prête à q, et qu'on colporte à droite et à gauche contre lui. S'il s'agit d'un paquet mis sur l'épaule, on dit *antonery* et non antsangory. ANTSANGORINA son p, *teny — ny foana izany ka tsy hatao amy ny ka* — : parole inutilement relevée par lui et portée en évidence, puisqu'elle n'a pas été dite contre lui. On ne dit pas : ol —, mais on dit *ol atao antsangory* : q à mettre sur l'épaule à califourchon ; *ataoy antsangory* : mets le &.

On dit *mi — teny* ou *manao antsangory n' teny* : relever des paroles qui n'en sont pas, et les porter en évidence, leur donner de la publicité ; *nahoana hianao no mi* — :

pourquoi relèves-tu cette parole ? personne ne songe à parler de toi & ; syn *misambo boa tsy latsaka* (sambotra), *misalovana ny atao ny ol*.

ANTSANY adv : antérieurement, préalablement ; pendant que, durant, à l'époque de, *fa—tanora matanjaka dia mba mahereza fatratra hita harena* : mais pendant que vous êtes jeunes et vigoureux, efforcez-vous d'amasser les richesses.

ANTSANJY : n d'un arbuste ; son fruit grillé et réduit en poudre est odoriférant et bon à manger seul ou avec les riz, il enivre si on en mange trop. S voantsanjy, voahazo.

ANTSANTSA : requin.

ANTSANTSALAHY (oi matanjaka, maditra, mitoky ny hery ny, manan-karena, tsy mba isan' ny an'ol) ; q d'une force physique extraord, têtu, qui a foi en sa force et en ses richesses et qui ne fait pas cas des autres ; *manao* — : faire le pourfendeur, se rendre insupportable par ses excès. syn *araralahy*.

ANTSASAKA (*sasaka*) 1° *ny akondro no atao — rahefa masak' otrika, ny — ny ontsy angalao anomezana ny havana* : nom donné aux bananes mûries en serre, prends de l'— d'ontsy (espèce de banane) pour en faire part à nos parents : 2° moitié, on écrit aussi *antsasa ny*, (z zaraina antsasany, zaraina roa mitovy).

ANTSASAHINA p, qu'on fait mûrir artificiellement, *ny akondro* — : comme les bananes. ANTSASAHO op, — *ny akondro*, (aotreho eo an-davabary) : serre les bananes dans le trou à riz, pour se faire.

Man — ny akondro : faire mûrir en serre de bananes *manôtrika* ; *fanantsasahana* : moyen, lieu propre à les faire mûrir artificiellement ; une serre, le trou à riz.

Adj *Mantsasaka* : mûri artificiellement ; syn masak' otrika *ny z maitso aotrika andeha m — :* se dit des ch vertes et crues qu'il est d'usage de mettre en serre pour leur enlever leur crudité et leur verdeur.

ANTSAVOKA et *antsavo'ny*, adv de *savoka* : 1° dans sa totalité, totalement ; en monceau, en son tas, vg des pierres, du bois, de la paille, des paquets, du fumier, des ch jetées là ; *atao antsavoka eo ny vato:* pierres à mettre en tas à cet endroit ; harena be no tao lova ny fa *lany antsavoka*, ou *lany antsavo'ny* foana : il avait une grande fortune héritage de ses pères, il l'a totalement dépensée en gros et en détail, (syn *lany tsitsika*, *lany an' tendry ny*, *lany an' tentina*, V lany ; *very antsavoka*, ou *very antsavo'ny*, izy, (tsy mba manao, tsy vita ny anjara ny, maraina ny andro lasa ny vahoaka rehetra samy manao ny atao ny, ary izy tsy mba manao, misaraka amy ny be sy ny maro, mandrimandry foana eny, mitsangatsangana eny, dia tonga ny ohatra *very antsavo'ny*) : se dit d'un paresseux qui cherche à esquiver une corvée, en s'éclipsant le plus possible et en laissant croire qu'il est perdu dans la foule ; *lany antsavony veri-antsavony* : usés, perdus, dépensés en pure perte, sans profit, com des biens, du temps, des efforts, W à *savoka* ; 2° pris subst *antsavoka* se dit d'un *tanety tsy misy ala* : coteau découvert, sans bois qui le distingue du reste. *Manao* — : faire le moins possible d'une ch, la faire *grosso modo* &, comme manao *an' ohatra*, manao *an'tehaka*, miala *safay*.

ANTSAVOHINA p : qu'on amoncele, met en tas. ANTSAVOHY op, — *eo ny mololo :* que la paille soit amoncelée en cet endroit.

On dit *Mi*— : être entassé, amoncelé, *ny antsanga entina ny rano mi— ao an' tanimbary* : la terre charriée par l'eau s'amoncelle dans telle rizière, syn *miantsavovoka*, *miantsavona*, *miantsavovona*, et

miavoavo, miavosa. Man— : entasser, amonceler.

ANTSAVONA de *savona* (on dit aussi *tsavona*), est syn d'*antsavoka*, et forme : *antsavonina* p, *antsavono* op ; prend *mi—*, *man—* ; et ces dérivés ont le même sens que leurs correspondants dans le mot *antsavoka* qui précède.

Il faut en dire autant de :

ANTSAVOVOKA et ANTSAVOVONA, qui prennent *mi—*, *man—*, et forment ainsi p et op : *antsavovohina antsavovohy*, *antsavovonina antsavovony*. Atao *antsavovoka* be ou *antsavovo'ny* be, tsy kely akory, ny zezika : il faut mettre en un seul tas, pas petit mais gros, le fumier. Aza apariaka fa *antsavovony* ny mololo : ne disperse pas la paille mais réunis-la en un seul tas. V *savovoka* et *tsavovoka*, *savovona* et *tsavovona*.

ANTSEFAKA, adv de *tséfaka* : 1° dans l'entre-deux, dans la crevasse ; 2° pris subst : entre-deux, fente, lézarde, *trano vaky*, *tany vaky*, *hazo vaky*, *vato vaky*, *misy antsefa'ny*, *rahefa mitambatra ka vaky misaraka zay no—* : maisons, terres, bois, roches, ont leur— qui prennent les noms de lézarde, crevasse, fente : et on peut dire en général : ce qui, faisant un tout compacte, vient à se séparer plus ou moins çà et là, produit des—, *antsefa-bato* fente de rocher &, (la fente aux pieds des bœufs, des moutons, s'appelle *efakefaka*, efakefa-tongotr' omby, efakefa-tongotr' ondry) ; pareillement l'intervalle entre deux doigts, entre deux maisons, est un—, *antsefa-tànana*, *antsefa-trano* & ; 3° mesure d'épaisseur, quand on mesure à l'*anky*, équivalant à 4 doigts et demi, *atao—ny hateviny ny hazo* : il faut donner l'épaisseur de la main prise à la base des 4 doigts, aux bois, *rody* — même sens ; 4° jeu à croiser les mains et entrelaçant les doigts, espèce de duel à la main armée de ses ongles, en cherchant à égratigner le poignet de l'adversaire, *manao—* : manao lalao, sangy mahery, mifampiady tanana samy lehilahy : avia isika hanao—).

ANTSEFAHINA p,—'*ny ny lelavankona aminy tanambakona* : fer de varlope introduit et ajusté par lui dans la fente pratiquée pour le recevoir ; — *ny hazo* : bois à fendre et auxquels on donne l'épaisseur de l'antséfaka. ANTSEFAHO son opt.

On dit *Man—* introduire, fendre (du bois, des roches), lézarder, séparer. *Mi—* : être pris et serré là entre (vg un enfant tombé, dans une fente de rocher), être lézardé, se crevasser.

S *ankelakélaka* (helakelaka), *antsakefaka*.

ANTSELIKA adv de *tsélika* (com an' *karétsaka*) : rapidement, en un clin-d'œil (com le chat qui prend la souris), d'un trait (com la foudre). *Manao —* : faire au plus vite (com un voleur qui craint d'être pris sur le fait), au pas de course (com q envoyé loin en message et qui doit revenir le même jour) ; faire peu chaque fois qu'on se met au travail, faire peu à peu (com celui qui travaille chaque matin, un peu à la hâte, dans son champ).

ANTSÉLÉHINA son p. (com *karetsahina*), -- *ny kary ny akoho ka tsy hita izay itondrana* : poule enlevée en un clin-d'œil par un chat sauvage et emportée on ne sait où. ANTSELÉHO op, (*karetsàho*). — *vetivety aza atao ela ny asa* : qu'on fasse promptement ce travail et qu'il ne traîne pas en longueur.

Prend *mi*..... *man*.

Mi — : se dit de la foudre qui tombe *mi—ny varatra* ; de ceux qui font un travail avec ardeur et finissent vite, *mi—kely foana izy ka mahazo kitay betsaka* : (vg les marchands d'herbes de chauffage), en rien de temps ils ont fini d'en arracher une grande quantité. *Man* — : *ny saka man — ny totozy vetivety foana* : le chat prend la souris d'un

bond ; *ny papango man — ny akoho kely* : le mifan fond sur le poussin et enlève d'un trait.

ANTSÉNA adv de *tsena* : au marché, à la rencontre.

ANTSENAINA p, com *tsenaina* plus usité : à la rencontre de qui, de quoi, on va, (— ao an' tsena, na etsy an' tanety, hianao, aza mandaingia). — ANTSÉNAO op (ou *tsenao*) *ao antenatena làlana ny omby nao ho tsenai' ko* : amène tes bœufs à michemin dans tel endroit, c'est là que nous rencontrerons.

On dit *Mi* — : 1° aller au marché, ou *mankany* —, 2° aller à la rencontre de q ou de qqch, (lasa mihaona), *mitséna* est plus usité dans ce sens.

ANTSÉTRA (*setra*) : espèce de ferrure ou douille qu'on met au pied de la sagaïe, ou d'un bâton de voyage & ; sarcloir.

ANTSE-DÉFONA : douille de la sagaïe.

ANTSY : grand couteau, hachette.

ANTSIARARA (*arara* fort en bouche ou fine lame) : 1° sabre, coutelas ; 2° fg, *ol mahay vava, sady mahay mileny no maro vava* : qui a la langue bien affilée pouvant parler sur tout, parlant trop et ayant deux paroles au besoin.

ANTSIBÉ : cognée, hache ; — *atsipy ami-manam-panahy ka raisiny ny* (ampy saina ou) *mpahalala* : cognée jetée à qui sait la recevoir (par le manche et non par le tranchant), et transmise à qui (de droit) comprend, pvb, se dit des secrets d'état, de tribu, de famille... des mesures de haute politique, des mots d'ordre... confiés à des personnes sûres qui en comprennent la portée et l'usage à en faire ; — *vaky maso na tsy hita n' olombelona hita ny hazo* : cognée mal forgée (mal trempée) dont le tranchant saute au premier coup, a pu tromper les gens qui ignoraient son défaut, mais elle ne trompe pas l'arbre de la forêt qui le manifeste surement, pvb, contre les *ol manao ratsy mangingina, manao tsy ho hita n' ol ka hita n' Andtra* : gens qui font le mal en secret, com le forgeron, donnent pour bon ce qui est mauvais, pour vrai ce qui est faux, trompent le monde mais ne trompent pas Dieu ; et spécialement contre les grands manao jado-mpanjaka, didy mangina, didy tsy miera : trancheraient du souverain, forgeraient des arrêts, des fausses pièces, dans l'ombre, pour opprimer les innocents.

ANTSIBENANDRIAMANITRA : arc-en-ciel, syn *avana*.

ANTSIFOTSY : 1° grand coutelas qui faisait partie des armes de guerre jadis, pour se battre de près à l'arme blanche ; et maintenant encore les Tanindrana ne vont pas sans cette arme ; 2° fg, l'aîné des garçons (que nous appelons *bâton de vieillesse* et qu'ils appellent *coutelas de sûreté* ; syn *kalaza*.

ANTSIKELY : couteau, canif.

ANTSIANTSY : n d'un petit lézard ; appeau.

Mi — : se dit d'un vagabond, fainéant, chercheur d'occasions, (mi — tsy mba miasa, kaolokaololahy mihevitra).

ANTSINIKA : mot de la prov reçu ici dans qques locutions, sens de *bitika, kitika*, ainsi on dit : *kely loatra ny vola namidy ka hena kely — no azo ko* : il y avait trop peu d'argent pour acheter de la viande, aussi voyez quel petit morceau j'en ai eu ; *tsy afa-dratsiaina ny bevoka ka — ny zana ny* : cette mère souffre toujours de qqch tout le temps de ses grossesses, aussi voyez quels enfants rabougris, rapetissés, elle met au monde.

ANTSIMBADIKA, de *tsimbadika* rac *vadika*, 1° adv : outre, au de là (d'un fossé), *au rebours* (d'une convention), en sens contraire, en faisant volte-face : *ny vato akodia atao* — : une roche qu'on fait avancer en la roulant sur ses côtés, sur

elle même ; *ny teny vita ka ovana dia atao* — : une affaire décidée sur laquelle on revient pour passer outre ; *voa* — : franchi, enjambé, transgressé ; 2° pris subst : manque de parole, trahison, volte face ; manière de frapper en traitre l'adversaire, au jeu dia manga, (en faisant semblant de vouloir lui porter le coup ordinaire et debout, puis se renversant subitement la tête en bas et les deux mains à terre pour lancer un coup de pied plus allongé et frappé plus fort) : manière (des enfants) de jouer à rouler sur soi-même. *Manao* — : faire ce jeu des enfants ; frapper en traître au jeu dia manga ; faire volte-face, trahir.

ANTSIMBADIHINA p, — *ny manda* : rempart à emporter d'assaut, à franchir ; *teny vita ka namporisihiny ny sasany n*— : c'était une convention faite, et poussé par tels et tels il l'a transgressée. ANTSIMBADIHO op, — *ny manda izahana izay mahery* : que ce fort soit emporté d'assaut pour voir s'il y a des braves.

Prend *mi... man.*

Mi— : passer outre (la difficulté), franchir les obstacles, *mi—ny manda ny mahery* com les braves qui prennent le fort d'assaut et s'y logent ; rouler sur soi-même com une roche, com les enfants qui jouent ; se renverser la tête en bas com ceux qui frappent le coup de pied en traître. *Man — ny vato* : retourner, remuer une roche, la faire avancer successivement sur ses différents côtés : *man — ny vita* (com mamoha fota-mandry) : remuer une chose qui doit rester inamovible, vg un arrêt du roi, d'un tribunal, de la famille ; transgresser, outrer.

ANTSIMBADIK' AMPONGA, (rotation du tambour), *manao* —, mivadika ka mikodia tahaky ny amponga mitsimbadibadika amin' ny kosilasila... no anaovana izany : se dit des ch et des pers extrêmement mobiles et changeantes, sans constance, ne tenant à rien, faciles à rouler com une boule (com un tambour disent les Malg', et qui roulent en effet toute leur vie.

ANTSINANANA (*tsinanana* de *tsinana*) comme *atsinanana* : l'est, à l'est ; forme : p *antsinananina*, op *antsinanano* : prend *mi* — : ny faty *mi—doha* : les morts ont la tête tournée à l'est ; *mitodika mi*—any anjorofirarazana : se tourner au coin nord-est de la case pour prier.

ANTSINGÉRINA, fd *antsingeringérina*, adv. de *tsingérina* rac *hérina* : en revenant sur ses pas, en tournant sur soi-même : pris subst : nom d'un jeu d'enfants, ils tournent sur eux-mêmes jusqu'à ce que la tête leur tourne ; ceux qui les regardent subissent l'influence de ce mouvement de rotation, de la pvb, *Ny ankizy manao — ka ny lehibe no fanina*, se dit, vg contre les maîtres qui épousent les querelles de leurs esclaves et se brouillent entre eux à propos d'une ch qui n'en vaut pas la peine ; pareillement contre les familles qui rompent entre elles, au sujet des mariages essayés et manqués entre leurs enfants.

ANTSINGERÉNINA p': qu'on fait revenir sur ses pas, rebrousser chemin, (com un bœuf échappé que q arrête dans sa fuite et retourne à son maître) ; *tsy n — 'nareo ny teny, izay valinteny nampitondrai' nay anareo* : la parole que nous vous avons fait parvenir ne nous est pas encore revenue avec sa réponse. ANTSINGERÉNO op (ahodino, avereno), — *haingana ny valinteny* : que la réponse à notre message nous arrive sans retard.

Mi — : l'araignée qui file sa toile en porte les fils à la circonférence et revient les fixer au centre, *mi*—, ny hala raha manira ny foly ny mi— ; une affaire portée à un tribunal supérieur et qui en revient jugée et décidée, (mi — ny teny, teny nampitondraina ka miverina) ; *miantsingeringérina* : aller et revenir sans fin, comme un procès

souvent jugé et toujours ramené, teny mifohafoha tsy vita lava, karindraharaha, iny mi —, miverimberindava).

ANTSIFA : 1° com *antsiva* grande coquille qui sert de clairon à la suite du souverain, *mitsoka* — ; 2° adv de *tsifa* pris subst pour signifier : les interruptions de la trame dans un tissu qui montre des vides çà et là d'un fil à l'autre, *ny tenona misy*— (misy elanelana tsy voa tenona, diso haraka tsy latsapahana) : les tissus lâches ont ces— ; *raha mividy lamba ny ol, ny jerena aloha : misy —, hoy ny mpividy, tsy tia ko* ; « mora sosohana, hoy ny mpivarotra, ataoko mora ami'nao fa vidio » : lorsqu'on achète des lambas, la première ch qu'on fait c'est de regarder s'il y a de ces intervalles lâches &.

On ne dit pas *Man — ny ténona*, mais on dit : *manontsifa* ou *manitsifa*, et aussi *montsifa* ou *montsifana ny tenona, ny lamba* : même sens que *misy*— ou *misy tsifa* : le tissu, le lamba a de vides est mal tissé ; on dirait aussi *manana*—.

ANTSIFALAHY et *tsifalahy* : nom d'une tribu chez les Sakalaves.

ANTSINJARA (*tsinjara*, zara) : en détail, en lots, *mpivarotra*— : marchand au détail, *z amidy*— : ch à vendre en détail.

ANTSINJARAINA p : qu'on met en lots, qu'on détaille, vg du savon. ANTSINJARAO op, — *ny savony tsy ho lasa n'ol irery* : vends en détail le savon (et non en gros à une seule personne).

Mi— : être partagé en petits lots, mis en détail, détaillé.

Manao— : vendre au détail.

ANTSINKAFONA adv de *tsinkafona* rac *afona* (ou hafona) : à la légère, en flottant (sur l'eau com le *tsinkafonkafona*, zavatra maniry anaty rano tsy misy faka), de peu de poids, sans fixité, d'une grande mobilité, qui ne va pas au fond des ch mais reste à la surface. *Manao*— : faire les ch à la légère, superficiellement, (comme manao *an' kasika*, manao *an' ohatra, miala safay*) ; *izay atao rehetra anaovana—avokoa* ; *tsy mba mifototra tsara* : tout ce qu'il fait il le fait superficiellement, il ne va pas à la racine, au fond, des choses.

ANTSINKAFONINA p : 1° qu'on met à la surface, en haut et non en bas, vg les mauvaises herbes quand on travaille la terre, — *ny ahitra f aza atao ambany asa fandrao maniry* : sont mises par dessus le travail fait et non enterrées dessous, de peur qu'elles ne poussent ; qu'on change de place, com les herbes arrachées qui étaient dessous et dedans, mais qu'on met dessus et dehors ; qu'on fait flotter sur l'eau, com des bois, une pirogue : qu'on rend léger ou qu'on expose au dehors, par dessus une natte &, comme les *z ahahy ho maina* : choses étendues au soleil pour sécher ; 2° fg, qu'on traite légèrement, comme si c'était une personne de rien ; qu'on discrédite, déconsidère, *no — 'ny ohatry ny ahitra izahay, tsy nome ny vominahitra akory, vao hipetraka izahay ka tsy no velarana tsihy akory fa n — 'ny no roahina hiala* : il a fait de nous le cas qu'on fait d'une herbe (à jeter), ne nous donnant aucune marque d'honneur, nous désirions nous asseoir mais il ne nous a pas même offert d'étendre la natte, et nous a obligés de nous retirer comme chassés par sa déconsidération : (les deux p *antsinkafona* et *tsinkafonina*, de tsinkafona, ont aussi ces sens là). ANTSINKAFONY op, (com *atsinkafony* et *tsinkafony*) fd *antsikafonhafony* : —*ny lakana, hivalana* : ne coule pas la pirogue mais mets-là à flot et laisse là descendre le courant ; — *izy ho tezitra* ataovy maivana ohatry ny ahitra) : ne fais pas cas de lui pas plus que d'une herbe sèche, afin de l'irriter ; *ny ambony f aza atao eo*, (fandrao) : mets en haut (ce dont il s'agit) et non en cet endroit ; —*eny ambony vato ny lamba ho maina :*

étends le lamba sur cette roche pour qu'il sèche.

On dit : *Mi —* : nager, surnager, remonter à flot : être tiré d'en bas et mis en haut, comme les mauvaises herbes ; flotter com les nuages ; aller à droite et à gauche, errer çà et là com des gens sans feu ni lieu, *mi — ny ol resy, ny ol ratsy* : les mauvaises gens (écume du monde), sont dans un va-et-vient perpétuel ; se dit aussi, du peu de forces qui reste aux vieillards, *rahefa antitra ny ol dia mi — ny aïny* : leur reste de vie monte (à la gorge), prêt à s'échapper : pareillement du peu de forces exhibé par les paresseux qui ne poussent pas un travail jusqu'au fond mais s'arrêtent à la surface, (ny kamo tsy mahavita z, dia mi— ny ai ny), *ny ol tsy marina am-panambadiana, ny andevo tsy marim-panompoana, miantsinkafon-keritra* : on dit des gens mariés qui divorcent souvent, et des esclaves qui ne peuvent rester longtemps chez un même maître : que leur pensée (leur tête) est trop légère et qu'ils varient comme elle. *Man— ny ahi-dratsy :* mettre les mauvaises herbes d'un terrain défoncé, par dessus la terre : *man — ny hazo hivalana amy ny rano :* faire flotter des bois sur l'eau en descendant son cours &.

ANTSIONA : comme *angely*, grillon.

ANTSION-DAHY : grillon, devenu fort et propre au combat. On s'amuse à faire battre les mâles en leur présentant au bout d'une baguette la tête d'une femelle qu'ils cherchent à manger par jalousie, et on répète *kitra n'angely*, fa sarotra ny maty, ro voky lahy.

ANTSION-KARY : une espèce de grillon, qui chante la nuit, (angely hiany, fa mavo ratsy, maneno alina).

ANTSIPILAVAKA, *antsipiriana*, V tsipy. S

ANTIVA : n d'une grande coquille qui sert de cornet et de clairon, à la suite du souverain ; *mitsoka —* : corner.

ANTSO s : appel, sommation ; convocation, publication ; invocation, supplication *Vo —* : appelé, convoqué, invoqué, sommé.

ANTSOINA et *antsovina* p : qu'on appelle, qu'on publie, qu'on invoque, ANTSOY et *antsovy* op.

Prend *mi... mifan... maha.*

Mi — appeler, inviter ; convoquer ; proclamer ; invoquer, *mi — an' Andtra*, *mi — ny razana* : invoquer Dieu, les ancêtres ; *mi — kabary* : proclamer un kabare ; *mi — arivo* : un jeune taureau sauvage (qui provoque au combat) ; *fi —* : adj, qu'on doit appeler ou invoquer ; subst, manière ord de l'appel, de l'invocation. *Ampiantsoina* p de mampi : qu'on fait publier ; *ampifanantsoina* p récip : qu'on fait s'appeler réciproquement.

Miantso : appeler de la voix, et proclamer teny tsy afenina intsony des paroles qu'on ne doit plus tenir secrètes. *Manatsika*, (hatsika), *manofa lanana* (hofa) *manondro molotra* (tondro) : appeler d'un signe, appeler de la main, appeler des lèvres, samy raharaha tsy ambara aman' ol : il s'agit de ch à dire en particulier.

ANTSODY adv de *sody* : (fil) en bobine, au fuseau ; pris subst : pelote ; *vo —* : dévidé, pelotonné.

ANTSODINA ou *antsodivina* p : qu'on dévide, met en bobine. ANTSODIO et *antsodivo* op : qu'il soit dévidé, mis en pelote.

On dit *Man —* : dévider du fil (de coton, de chanvre, de soie, de rofia), pelotonner. *Anantsodiana* ou *Anantsodiavana* m rel, ny ampela no — azy : le fuseau est ce sur quoi, avec quoi, on le dévide ; *fanantsodiavana* son h. V *maranantsody.*

ANTSOHARA : épreuve au feu d'un pot de terre neuf selon les procédés, pour l'assainir, lui donner la trempe.

ANTSOHARAINA p, — *ny vilany vaovao fandrao vaky* : marmite

neuve qu'on éprouve ainsi au feu, de peur qu'elle ne se brise (la première fois qu'on s'en servira), ANTSOHARAO ou *antsoharay* op, — *ny vilany* : que la marmite soit trempée ; — *kely ny teny, androa tsy ome' ny ka mahazo henatra* : (il s'agit de q *alaina am-bava* qu'on veut faire parler pour en avoir des aveux &, on dit à ceux qui sont chargés de le sonder) : donnez la trempe convenable à vos paroles, ou bien dorez la pilule, de peur qu'il ne retienne tout et que vous vous retiriez honteux (d'avoir été pris quand vous alliez pour prendre).

Man — vilany : essayer et assainir au feu un pot de terre neuf au moyen de cire d'eau bouillante, ou d'eau froide versée sur la marmite brûlante & ; ce sont la *fanantsoharana* azy des moyens de l'éprouver au feu, de lui donner la trempe ; *man — teny* : passez au creuset ses paroles avant de... ne rien dire de trop cru ni de trop pressé (raha tsotra loatra ny teny dia anenenana ; raha maikia, diso).

ANTSOINTSOINA : une espèce de brède ; — *'kary* : l' — de chat sauvage.

ANTSOJA et *antsojany*, adv de *tsoja* : 1° au point voulu, au moment décisif qui ne souffre pas de délai, vg *ho ritina alaina menaka ny henamandro raha tsy vonjena atsahatra ny afo aminy marika ka diso tanika, dia tsy misy menaka, ritra, dia — ny menaka, ary ny afo atao —* : on fait fondre une partie de la viande de bœuf du fandroana pour en extraire la graisse, or si on n'éteint pas le feu à un certain moment et qu'on dépasse le point ou qu'on force la cuisson, il ne reste plus de graisse elle est absorbée, ce point décisif est ce qu'on appelle —, la graisse s'obtient — : à — point, et le feu s'éteint pour cela — : à-point ; 2° de convention, selon la convention ; ainsi les joueurs au saut jadis faisaient cette convention, « *raha mahatratra ny ahy hianao dia ome' ko izany, raha tsy mahatratra ny ahy dia anala'ko izany* » ; *ny loka nifanekena no — samy lafo ny vava natao* : si tu atteins aussi loin que moi je te donnerai tant, sinon tu me donneras tant ; cet engagement réciproque en vertu duquel chacun est lié par sa parole donnée, est un — ; se dit de toutes les gageures et conventions où il y a une marque donnée, un terme fixé, une condition apposée, un enjeu déterminé, (loka nifanekena, teny nifanekena, vava natao, ka mivadika ny teny hianao, ka teny — ka tsy azo avadika, hoy ley anankiray, lafo ny vava nao hianao mivadika) ; 3° *tao zavatra ka misy marika nomena, raha tsy tonga aminy marika, dia ravana, dia — izany; ary raha tonga marika ka ravana, dia — koa, kanefa mari-bazaha, tao zava-bazaha ka rava ny vazaha : tsy misy lanteraka raha mihodivitra kely ny marika* : ch à faire selon une marque donnée, et qu'on défait si elle n'est pas faite selon la marque ; si étant à peu de chose près selon la marque, et qu'on la défasse encore, il s'agit alors d'un travail et d'une marque de blanc : si le travail s'écarte tant soit peu de son idée il le fait recommencer ; *zavatra — ka tandremo fa misy marika, raha diso aminy io dia simba* : attention à vous autres, car c'est chose à faire selon un plan, et si l'exécution ne répond pas au plan vous subirez des pertes ; 4° (agir dans une affaire, ou envers q comme s'il y avait une convention, comme en vertu d'un droit acquis, quand il n'en est rien, *tsy maneky izy ka atao nao* — : il ne consent pas et tu en uses envers lui com s'il consentait. *Manao* —, ou *manao antsojay* : 1° presser q avec raison, en vertu d'une convention, d'une marque &, de donner ou de faire telle ch, manao — aminy marina fa misy teny nifanekena) ; 2° presser q à tort, comme s'il y avait une convention faite,

(manao — aminy tsy marina fa tsy misy teny nifanekena), syn manao *ditra*, manao *antendrivary*, manao *antsontsany*; faire le fâché, le lésé, le difficile, celui qui n'est jamais content de l'ouvrage des autres, le refuse, trouve à redire à tous sous prétexte que ce n'est pas selon la convention, la marque vraie ou supposée; 3° faire vite tant bien que mal, comme q qui fait une ch à la tâche, à la marque, qui cherche à se dégager le plus tôt possible; 4° faire exactement, à point nommé, comme les connaisseurs qui fondent la graisse (dont il a été question plus haut et qui éteignent le feu au moment juste, (manao — ny menaka).

ANTSOJAY op,—*ny afo, hoy ny mahay, andrao diso marika ka tsy misy menaka*: éteins le feu au moment juste, dit le connaisseur, de peur d'outre passer le point et qu'il n'y ait pas de graisse. ANTSOJAINA p: *dia — ny afo*, atsahatra amy ny vava ny mahay manao hoe aoka izay: alors on éteint le feu au moment juste, c. a. d. quand le connaisseur dit assez, (on jette de l'eau dessus): *antsojatsojaina* fd, aza — ny raharaha fa avelao handeha miadana: n'urge pas trop cette affaire (ne sois pas si pressant), laisse la suivre le cours ordinaire; on dirait également: aza *tsojaina* ny raharaha &.

Antsojay est pris dans le sens d'*antsoja*: *ol —' mpanao* —, mitady hahadiso ny namana, raha diso kely aza ny ol dia tezitra mafy): qui cherche à trouver en faute, urgent la marque ou la convention et qui s'emporte s'il y manque la moindre chose; *antsojaina* et *antsojatsojaina*, sont pris com adj également, et dans le même sens: trop exigeant, qui chicane pour des riens &.

ANTSOKO, fd *antsokosoko*, adv de *soko*: à la dérobée, subrepticement, en tapinois, *teny* —, *dia* —: parole dite, à la dérobée, chuchotée en secret; marche à pas de loup, *mitsaikia*. *Manao* —: aller à pas de loup, agir à la sourdine; cacher ses manœuvres, son jeu, ses manigances.

ANTSOKOINA, fd *antsokosokoina*. p: *ny teny*, *ny fandehanana*, *ny fanomé zavatra*, *ny fanakan-javatra*, *azo* —: parler, marcher, donner, prendre, sont des actions qui peuvent être (plus ou moins) dérobées à la connaissance de l'entourage. ANTSOKOY, *antsokosokoy*, op, — *ao amy ny izay teny izay*: chuchote-lui à l'oreille cette parole; — *kely ny lamba eny*: enlève le lamba qui est là bas, en fin voleur, sans qu'on s'en aperçoive.

On dit: *Mi* —: *ni — ny nandehana'ny tao ka tsy hita*: son allée là a été si bien couverte qu'elle a été inaperçue; *ni — ny nanomeza'ny tao ka tsy re*: la donation faite par lui en tel endroit, a été tenue si secrète, qu'on n'en a pas entendu parler. *Man — ny vady n'ol, ny ankizy n'ol*: enlever furtivement, par des machinations couvertes, la femme, l'esclave, d'autrui.

ANTSOLAFAKA adv de *solafaka*: en pente com un terrain, un rocher); de biais, oblique (com des paroles et autres moyens détournés pour); — *ny tany*: tany misompirana sady malama, ka mahapotraka mahasolafaka: se dit des terres en pente et glissantes, — *ny teny*: teny ampitaka, antsongoloka, am-bivitra, teny mamandrika: et des paroles frauduleuses, captieuses. *Manao* —: prendre un homme en biais, prendre une affaire de biais; agir obliquement, manao — aminy namana.

ANTSOLAFAHINA (com *solafahina*) p, — *ny hatsa-parihy, ny tany tsy tiana hietry*: les rives d'un étang dont on retranche autant qu'il faut pour leur donner une pente convenable qui empêche l'éboulement. ANTSOLAFAHO op (et *solafaho*), — *ny hadifetsy tsy ho afaka ny ankizy*: faites un fossé profond, large d'ouverture et rétréci à sa base, avec des bords en pente ménagée de manière que les gamins ne puissent y descendre ou en remonter.

Man — : donner la pente convenable à un talus de rizière, à une étang &. *Mi* — : être en pente; glisser, effleurer, ainsi lorsque les soldats tirent à la cible sur un bœuf, *misy izy mahavoa ka miantefa ny bala, ary misy izy solafaka mivily*, ou *mi — mivily ny bala* : il y a la balle qui touche et se loge dans le bœuf, il y a aussi les balles qui effleurent et glissent sur lui.

ANTSOLATRA adv de *solatra* : 1° à pic et entamé, com un rocher dont se sont détachés des fragments, (raha tsy hantsana niendahana tsy —) ; en tranches coupées perpendiculairement (com du manioc, des pommes de terre à frire), 2° pris subst on dit : *Antsola-bato* : rocher escarpé et entamé, ou *sola-bato* ; *Antsola-dena* (lena), ou *sola-dena* : tranches minces de manioc, de viande fraîche découpée, ataovy — ny mangahazo, izay no mahatsara azy ; ny z lena rehetra rahefa tetehina ho manify no —), V *teti-pohy*, quand le manioc est coupé menu en petits morceaux, et *velivoho* si on le découpe en tranches longues ; *Antsola-kady* : fossé profond, à bords coupés à pic ; *Antsola-potsy*, comme *antsola dena* ; *Antsolatany* : terre montagne) escarpée, lalambe, miakatra sy midina sarotra aleha : com un chemin ardu, à montées et à descentes raides ; *Antsola-tevana* : chemin dangereux qui longe ou effleure un précipice ; *Antsolatra* : nom donné à l'endroit où est tombée et s'est arrêtée une roche détachée du flanc du rocher appelé Ambatomiantendro à Ambohimanga, à la *pierre-entamure* tombée de... et fixée là au bord du chemin qui fait ceinture autour de la ville).

ANTSOLARY et *antsolaro op*, — *ny ilikena* : découper le filet en tranches (pour faire un bifteck).

ANTSOLARINA p, — *ny mpivarokena ny hena amidy ny entina hanambaka ny ol* : viande découpée par les marchands-bouchers en tranches minces, pour la faire paraître davantage et faire des dupes si possible ; *nahoana no n— 'nao ny ovimbazaha efa nasaina avongady ny fahandro azy* : pourquoi as-tu découpé en tranches les pommes-de-terre, quand on t'avait dit de les cuire rondes ; fd *antsolatsolarina, antsolatsolary*..

On dit : *Mi* — : ny osy mandeha aminy sola-bato mi— : des chèvres qui grimpent de rocher en rocher et vont de préférence aux endroits les plus escarpés, font le mi — ; *ni— aminy tevana ny omby ka potraka* : les bœufs ont longé un précipice et sont tombés dedans. *Man*— : se dit des soldats qui tirent à la cible, vg sur un bœuf, et le touchent de manière à lui enlever un lambeau de peau, à lui faire une entamure ; se dit pareillement de la balle, *man — foana ny bala*, mieux *manolatra* de solatra également ; (ny omby tofirina, ny z tofirina, raha tsy milen tika ny bala fa manoditra, dia *man* —, ou *manolatra* ou *manao* —). *Manao — ny mangahazo maina* : couper en petits morceaux du manioc qu'on a fait sécher au soleil, et le faire sécher de nouveau avant de le faire cuire, pour lui enlever son amertume, c'est le *teti-pohy* ou *avolona* ; manao *antsola-dena* : couper du manioc frais, en tranches, et le faire cuire ; *ny mpivarokena manao — ny hena, manao didy manify* : des marchands-bouchers qui découpent leur viande en tranches minces.

ANTSONA : bouché, arrêté, empêché, échoué. *Vo* — : fixé à terre ; échoué, adossé au rivage, com une pirogue sortie de l'eau à demi, aux deux tiers.

ANTSONINA p : que l'on fait échouer ANTSONY son op, — *eroa ny lakana hipetraka* : que la pirogue soit échouée en tel endroit et y reste.

On dit *Mi* — : échouer, atterrir, heurter ; fg, se dit de q qui gouver-

ne mal sa langue ; *fiantsonana* : port, débarcadère.

ANTSONANTSONA fd, *mi*-- ou *min*— : haingiam-piteny, maro vava, tsy toha raha miteny) : se dit de q prompt de la langue, qui touche et se heurte à tout, insupportable quand il parle.

ANTSONAINA, (W *antson' aina* : q grand et gros, un colosse, un géant) : ol *sonaina*, ol matanjaka, mahery mambata entana, z lehibe no *sonai' ny*, ou *antsonai' ny*, ka zaka ny izy irery : q puissant par la force et la science à porter les fardeaux (un hercule parmi les porte-faix), un paquet énorme qui ferait la charge de plusieurs, est porté par lui seul ; (entana mavesatra *nantsonai' ny* ka gaga ny ol, fa tsy zaka ny irery). V sonaina.

ANTSONGO, fd *antsongotsongo*, adv de *tsongo* : en cueillant, en entamant ; à la pincée, en pinçant q (com fait un pince-sans-rire), en recueillant minutieusement et malicieusement les moindres ch pour en faire une chicane. *Antsongoravina*, *antsongovary*, *antsongotsongo ny* : exigence outrée, chicane ; *manao* — : faire l'exigeant, chicaner sur des riens, recueillir les paroles échappées pour &.

ANTSONGOINA p, fd *antsongotsongoina*, — *ny avokoa ny teny n' ol rehetra* : recueillie, épluchée, envenimée par lui, toute parole qui échappe de la bouche des gens. ANTSONGOY, *antsongotsongoy*, op, — *ny teny ny hamelaza' ny azy, hoy ny namana* : arrache-lui une parole, dont nous ferons une arme pour le frapper, dit un compère.

Mi— : (ol maditra, raha tsy ny azy no marina tsy mety izy, sarotra arahina) se dit de q entêté, qui apprécie tout ce qui vient de lui, trouve à redire à toute parole ou action des autres. *Man* —, (com *misambobona tsy latsaka, maka vara latsaka*), ou *manao* — : entamer la réputation & de son prochain ; recueillir les paroles échappées, ne rien laisser tomber à terre (des paroles des autres), s'en emparer avant même qu'elles soient prononcées.

ATSONGOLOKA, adv de *tsongoloka* : (renversé) la tête en bas, com q qui boit à une fontaine ; (retourné) en sens contraire, com une sagaïe la pointe en bas en présence du roi, ou com un fusil la bouche de son canon à terre et sa crosse servant d'appui à la tête du soldat lorsqu'on enterre un grand officier de l'armée ; pris subst : *raha ny — no ahazoana hariana, dia ny ganagana no mahazo be, fa ny varina no ahazoana* : si de plonger la tête (dans les bas fonds) était le moyen d'amasser des richesses, les canards feraient fortune, mais il n'en est rien, c'est la justice. *Manao* — : 1° les canards *manao — ny filadiavan-kanina* : cherchent leur nourriture en plongeant la tête au fond de l'eau ; 2° fg, s'abaisser, ramper, aller à ses fins par des voies souterraines ; chercher à abaisser tout ce qui est élevé, ravaler ce qui est grand, (manetry montotra, misimba hava-manana, ny manankarena satry ny lany harena, ny mana-marina satry ny maty, satry miady aman'ol, andosiram-bahoaka) ; se dit spécialement des *mihady vodirindrina manao — ny fananan' ol* : voleurs de nuit qui se creusent un trou ras-de-terre, dans les cases (en terre pétrie et durcie), pour s'y introduire en rampant et y faire passer les ch qu'ils volent.

ANTSONGOLOHY op, — *ny basy, hoy ny andriana, anaovana raivasy ny lehibe maty* : renversez les fusils à l'enterrement de ce grand officier, dit le roi &. ANTSONGOLOHINA p, *dia — ny basy* : alors les fusils sont renversés selon l'usage ; *tavoahangy fenotoakan - izy tompony rahefa lany toaka* : bouteille de rhum renversée sens dessus dessous par son maître une fois qu'elle est vide.

On dit *Mi* — : *raha misotro rano ny ol, dia, mi* — (ou *manao* — *ny misotro rano*) : lorsque les gens boivent de l'eau à une fontaine, ils se baissent renversés sur les mains, et la bouche boit ; *ol lasana mi* — *anaty rano misitrika* : q qui (allant se baigner) se jette la tête la première dans l'eau et plonge. *Man* — : *ny miaramila man* — *ny basy ny* : les soldats (à l'enterrement d'un grand) renversent leur fusil, ou bien *manao* — *ny basy ny* : mettent leur fusil à la renverse ; et *mi*— *ny basy ny* : leur fusil est renversé en sens contraire.

ANTSONTSA, et *antsontsa ny*, ad de *tsontsa* : 1° par méprise, par mégarde, (induit) en erreur, (qui faillit) par inadvertance, *teny* — *natao ny iray ka vivitiny ley mpanao antsolafaka alao ny hahadiso azy* : une parole malheureuse est échappée par inadvertance à celui-là, et celui-ci, toujours prêt à aider à la glissade, s'en empare, l'étire jusqu'à lui en faire un crime ; — *kely foana tsy nahafaty azy* : un peu plus cette affaire le menait à la mort, peu s'en est fallu, — *kely foana tsy nahazoana azy* ; peu s'en est fallu qu'il obtînt la ch : 2° pris subst ; erreur involontaire, bévue, faute irréfléchie, mal commis à l'instigation d'un autre, *be* — *ny ol* (com be hadisoana ny ol) : le monde est sujet à beaucoup d'erreurs, de bévues. *Antsontsa ny* et *antsontsam-paikia*, manao — : prendre à partie q qui n'est pas de force, pas sur ses gardes ; l'induire en erreur ; lui faire faire des méprises, des bévues pour le compromettre ; syn manao *ankodivitra* (hodivitra), manao *andify*, maka *fanahy*, miandry *vava latsaka*, manao *antsolafaka*.

ANTSONTSAY et *antsontsao* op, — *izy ho diso vava anaora'nay azy, hoy izy amy ny namana* : fais-le faillir en paroles, pour que nous puissions le saisir et en jouir à notre guise, dit celui-ci à un compère.

ANTSONTSAINA, fd *antsontsatsontsaina*, p, *ny mpiasa be* ; *ny olomarina, ny keiy, ny adala*, — *ny kantolahy, tianko latsa-bava* : les gens de peine forts au travail et ignorants la chicane, les honnêtes gens, les petits, les dépourvus de connaissance des hommes et des affaires, sont pris à partie et poussés à la glissade par les habiles et les madrés qui jouissent de les faire faillir en paroles.

On dit *Man* — comme *manao* — : *ny hendry fetsy ratsy man* — *manambaka ny adala tsy ho simba* ; *ol tsy mifidy ny atao, manao Andriamanitra tsy hisy no mpan* —, ou *mpanao* — : les hâbles d'une habileté plus que suspecte, qui disent qu'il n'y a pas de Dieu et ne choisissent plus entre action bonne ou mauvaise, font ce métier d'exploiter les incapables, les inhabiles, les simples. *Mila* — : chercher des causes pour saisir q, de quoi avoir prise sur lui ; épier l'occasion de faire dévier et trébucher, faire usage du guet-apens.

ANTSONTSAM-PAIKIA : 1° assaut de finesse et d'habileté au jeu fanorona, sur la fin quand l'un a pris presque tous les pions de l'autre, celle-ci se laissant faire d'abord, puis engageant son adversaire trop confiant dans un guet-apens où il lui porte le coup décisif. de là le pvb. *ka matimbela* (vela) : assaut d'habileté, et il a été battu par le peu qu'il a laissé, (matimbela : resy ny 5 ny betsaka, resy ley homana betsaka) ; 2° fg, se dit du crime des grands, qui ayant entendu le roi sur le point de mourir, désigner son successeur, changeraient sa parole et feraient porter la couronne à un autre, après sa mort : ils seraient mis en pièces par le peuple ; (raheſa hiambolho ny andriana, milena izy, « Ranona no manjaka & », ka re ny lehibe ; ary efa niamboho, ova' ny ny teny, *raha misy manova iny teny n' andriana iny dia manao* —, *dia ma-*

timbela : dia mandeha ny aina, maty ny teny navela ny mpanjaka : ceux qui changeraient cette parole du roi désignant son successeur, feraient l'*antsontsam-paikia* ou *hevitra ampiadina* : se battre pour la couronne, naitre la guerre civile, au plus fort de l'emporter : ceux-là, quels qu'ils soient, sont condamnés à mort par la parole du roi laissée en testament.

Raha misy andriana miamboho, mifanorona ny lehibe androa *antsontsam-paikia ny fanjakana ka matimbela* ; fomba izany, « velomy ny fanorona, raha tsy velomina iny tsy mety, hoy ny taloha ».

ANTSORO 1° n d'une herbe *tsy misy taho ny, ravina hiany* : qui n'a que des feuilles sans tige ; 2° large ciseau, gouge pour creuser les canots. *Antsoro-mianotra*, V plus bas antsorona.

ANTSOROKA adv de *soroka* : sur l'épaule.

ANTSOROHINA p, — *ny zaza, ny vato, ny hazo, ny entana* : qu'on met et qu'on porte sur l'épaule, com un enfant, une pierre, un bois, un paquet : ANTSOROHY son op.

On dit *Mi* — co ny zaza natao antsangory; être mis, porté sur l'épaule, vg. un enfant mis à califourchon.

ANTSORONA adv de *sorona* : (qui voit) juste ce qu'il faudrait dire ou faire mais qui garde tout pour lui et ne se livre pas, izay atao rehetra atao ny —, an' kibo, fanta 'ny hiany ny marina ka tsy avoaka ny). *Manao — izy :* il fait celui qui se renferme en lui-même, garde tout pour lui ; de là la maxime *Hitsimpo tsy ambara tsy hita iarahabana, ary helo-po tsy ambara tsy hita ieren dalana* : l'équité et le droit gardés à l'état latent privent l'individu des visites de félicitation d'usage (V *arahaba*) les iniquités et les torts tenus cachés privent la société du moyen d'éviter leur rencontre.

ANTSORONINA, fd *antsorontsoronina*, p : — *'ny ny teny entina*, (avily ny, ova' ny, amelan' ny, na hadalana na fanahy iniana) : paroles qu'on lui donne à porter, et déviées de leur sens, changées par lui, dont il retient une partie, de propos délibéré ou par bêtise ; *antsorontsoroni' ny izay atao ny rehetra*, (tsy mba misy ambara) ; tout ce qu'il dit ou fait est tenu par lui célé à quiconque, il garde et rumine tout en lui-même ; *ataovy ny atao f'aza — foana ny atao :* fais ce qui est à faire et n'hésite pas inutilement arrêté par tes réflexions. ANTSORONY op.

On dit : *Man* — ny teny atao, ny teny entina : céler à tort ses affaires, son dessin, n'en rien dire à sa femme, à la famille & ; s'acquitter mal d'un message, soit qu'on retienne une partie des paroles données, soit qu'on garde pour soi ses propres inspirations de circonstance qui iraient au bien de la ch, sans mettre du sien mais au contraire en ôtant à la parole reçue ; de là la maxime, *Manafatra ny hendry : ny anao tsy misy amelana : ary ny azy hanampy ny anao, manafatra ny adala : ny anao amela ny ary ny azy tsy atao ny :* confiez une mission à un homme sensé il n'omettra rien du vôtre et ajoutera du sien, confiez-la à un sot il n'a rien à mettre du sien et il retranchera du vôtre. *Mi* —, adj verbal : 1° renfermé en lui-même, concentré ; qui donne en retenant, en hésitant ; qui ne se livre pas en faisant une ch, ne s'y met pas tout entier ; 2° *mi — ny taona raha sendra tsy milatsaka ny rano n'orana aminy taona platsahana* (syn miantsosana) : se dit aussi de la saison qui ne donne pas toute la pluie d'usage au temps des pluies.

ANTSORO-MIANOTRA, *mi — tahaky ny dia n' tana*, tsy mba mandeha maka hery, ary ny maso ny miherika ny aoriana sy ny aloha : aller du pas du caméléon, qui va lentement et qui a un œil porté en avant et l'autre en arrière, consi-

dérant bien toutes choses ; *mi — tahaky ny hevitr' antitra*, ka miverina saina mandroso fihinana : chanceler comme la pensée des vieillards, dont l'esprit rebrousse chemin, et l'appétit va de l'avant, pvb, contre les mahery homan-kanina na homan-kariana kandrefa kamo na amin' inona na amin' inona, fa indrindra fa kely saina : gros mangeurs qui dévorent leur fortune, vrais paresseux sur toute la ligne, grands par cet appétit dévorant mais petits d'esprit ; *ny raharaha tsy vita mi —* : une affaire en train qui ne s'achève pas *mi —* va de l'avant puis s'arrête, reste dans un va et vient qui en empêche l'achèvement ; betsaka ny tao-zavatra atao ka *mi — ny ol* : il s'agit d'une grosse affaire et les gens réunis pour la traiter hésitent, ne donnent pas du leur, se retiennent et finissent par reculer, c. a. d. *miantsorona ny ol*, kasa hanao ka tsy manao indray, ny raharaha saikia kely kanjo ka betsaka, *dia mianotra ny ol*, izany no *mi* — Les gens réunis pour l'affaire font d'abord le *miantsorona*, en voyant qu'il s'agit d'une affaire majeure, quand ils venaient pour une affaire ordinaire, et alors vient le *mianotra* recul).

Aza manao dia n' androngo, fa manaova dian'tana (miantsoro-mianotra), pvb, pour dire de ne pas faire le pas léger et inconsidéré du lézard, mais plutôt celui du caméléon qui d'un double regard envisage le passé et le présent, et règle sa marche (avancer ou reculer) sur cette vue.

AO : 1° pron (primitif de n'*ao*, an'*ao*, hian'*ao*, toi, à toi, par toi), pour *nao* après les muettes finales *ka*, *na*, *tra* : *afak' ao*, *fantatr'ao* ; *alélin'ao* (ou ateli'nao), *andehanan'ao* (ou andehana'nao) ; 2° adv ; y, là (dans un endroit tout près mais sans voir l'objet) au passé *tao* ; *ao am-bata* : là dans la malle (fermée). L'adv prend : *mank*, *mifank*, *mampifank*. *Mank —* : y aller. *Fank —* : ol fank — ami'nao matetika ireny : ce sont des habitués de votre maison, de votre compagnie, ceux-là.

AOÉA : int de surprise dans une méprise, une perte : — *diso aho* : tiens je me suis trompé (là, dans cette affaire, sur toi).

AOHOAO : W, un de ces quatre matins mais pas aujourd'hui.

AOKA : 1° a, suffisant, convenable, assez ; 2° locution optative : que ! puisse ! fasse ! — *izany ho tanteraka* ! puisse ! puisse cela se réaliser ! *aoka andeha izy* : qu'il aille ! *aoka hanao izy* : qu'il fasse !

AOK'ALOHA, et *aok'angaloha* : assez pour le moment, attendez un peu ; un instant s'il vous plaît.

AOKA ARY : soit, qu'à cela ne tienne, bien, — *raha tsy misy andeha aho* : bien, s'il n'y en a point je m'en vais ; — *raha izany no izy* : soit, s'il en est ainsi.

AOKA HIANY, *aoka izay* : c'est assez, assez comme ça, le requis y est.

AOKA TSY ! qu'on se garde bien de ! oh que non ! qu'il n'en soit pas ainsi ! que cela ne ! — *handeha izy* : qu'il n'aille pas !

AOLO, (D. W *haolo* ; mais on dit *tanan' aolo* : ville ancienne, abandonnée et en ruines, et *ntaolo* : les anciens) : adj, ancien, abandonnée à soi-même, séparé du commerce des autres, isolé, sauvage ; *tsy misy olon' aolo*, *ntaolo kosa ny ol* ; *ny omby no — ary ny tanàna koa* : cet adj ne se dirait pas des gens, il serait remplacé par *ntaolo*, mais on le dit des bœufs, des villes, &, V *fandrotrarana an' tanan' aolo* ; ny omby manga tsy manana trafo, omby — : les bœufs sauvages, sans bosse, sont des bœufs —, laissés à eux-mêmes.

Quoiqu'il paraisse qu'on puisse écrire *aolo*, sans *h*, comme avec une *h*, on ne fait qu'indiquer ici cette possibilité et on renvoie à haolo pour les dérivés qu'il forme.

AORIANA, fd *aoriandriana*, adv : après, en arrière, tardivement ; au passé : *taoriana* ou *tato aoriana* et *taty aoriana*.

AORIANINA p, — *aoria' nao izy* : ils

sont à mettre après toi, derrière toi, AORIANO p : qu'il soit mis en arrière, après.

Mi — (l'opposé de mialoha) ; être, rester, se mettre en arrière, en retard ; imp *miaoriana* hianao : passe derrière. *Ampiaorianina* p de mampi, n — izy aoriana : on le fit passer après les autres.

S ivoho, an-damosina, atarany.

AOTANA, fd *aotanaotana* plus usitée, p : pressuré, tiraillé, torturé, tordu, *aotanaota' nao ny ankizy* (aforiporitra ila ho folaka) : tordu, plié, retourné ainsi en tout sens par toi, l'enfant va en avoir les membres rompus.

AOTANAOTANINA son p, *n — ny tompomboly ny ankizy nampitondraka ka tapaka ny sandry ny* : l'enfant qui gardait le bétail, l'ayant laissé se jeter sur les plantations de q, a été tellement écrasé de coups par le maitre, qu'il a en a eu le bras cassé ; *n —' ny ny fitsongo azy* (anana) *andeha simba* : n'ayant pas cueilli comme il faut les brèdes, mais en ayant tordu la tige, le pied en est mort. AOTANAOTANO op, — *ny ankizy mampitondraka ho fay* : donne une bonne frottée à ces gardiens de bœufs de moutons, qui laissent toujours leurs animaux faire des descentes dans les plantations des gens, afin qu'ils soient corrigés.

Prend *mi... man...* sous fd.

Mi — v et a, (ny ol tezitra ka mihetsiketsika be hiany, misamboaravoara) : se dit des gens irrités, agités de colère, qui roulent des pensées sinistres dans leur esprit. *Man* — (comme manolanolana) : tordre (les membres de q), torturer, pressurer, écraser.

AOTINA, fd *aotinaotina* plus usitée, p : comme *aotanaotana*, — *'ny lehibe ny kely, vonoï ny aotanolana* : les petits pressurés des grands qui les tourmentent et les frappent. Suit la même dérivation que *aotanaotana*, et les dérivés correspondants ont le même sens, p *aotinaotinina*, op *aotinaotino*, prend *mi* — et *man*—.

AOTRA (dist de *haotra*) : 1° ny Sakalava manao *aotra ko*, ny aty manao *zaotra ko* : mot sakalava pour dire *beau-frère*, *belle-sœur*, ici on dit *zaotra*, V ce mot ; cependant *aotra* est usité ici avec *mi* —, ainsi *ny vady n'izy mirahalahy atao ny mi* — : les femmes de deux frères sont *mi* — belles-sœur entre elles, (et chacune est belle-sœur du frère qui n'est pas son mari, ou sa *zaobavy*) : *ny vady n' izy mirahavavy atao ny mi* — ; de même les maris de deux sœurs sont mi — beaux-frères entre eux (et chacun est le *zao-dahy* de la sœur qui n'est pas sa femme) ; *ary mi — izy efatra* : et les quatre font le mi — : les deux femmes sont belles-sœurs entre elles et se donnent le nom de *ranaotra*, les deux maris beaux-frères s'appelant aussi du nom de *ranaotra*, V ce mot ; 2° zéro, (sens nouvellement introduit).

APANA, fd *apanapana* plus usitée : tâtonnement, heurt, titubation, hésitation, déviation.

APANAPANINA p, *aza - 'nao ny iraka, aoka izy handeha maraina* : ne laisse pas l'envoyé aller au hasard, égarer sa marche et retarder l'affaire, qu'il parte de bon matin, (et bien renseigné) ; — *'ny ny teny koa tsy atao ny amy ny marina* : paroles qu'il fait dévier du vrai. APANAPANO op.

Prend *mi* et *min*. . .*man*. . . *maha*, sous fd.

Mi — (W aux M : chanceler, vaciller) : 1° marcher à tâtons dans l'obscurité, se heurter à tout, dévier ; *rahefa mandeha maizina dia mi — ou min* — : si on marche dans l'obscurité on ne peut que marcher à tâtons : *ny jamba, ny osa, ny mifoha alina, mi* — les aveugles, les gens affaiblis, ceux qui se lèvent la nuit, tâtonnent, titubent, se heurtent, trébuchent, (syn mianàna, manotototo, manonta verintany) ; 2° fg, aller

à tâtons dans une affaire, *teny mi —* ,ou *min — avoaky ny tsy ampandehanina amy ny marina, izay sendra ny vava* : paroles qui s'écartant de la question, battent la campagne, que toutes celles qu'il profère &. *Man — mampi —* : faire dévier, détourner, faire trébucher.

APOKA. (D.A et D.W, aux M, disent *mi —* : tomber de tout son long), mais il paraît que cette racine prend *h* en tête, puisqu'elle donne le p *ahapoka* et l'op *ahapohy*, (z ahahy *ahapoka* eny aminy ahitra eny, *ahapohy* ny lamba) ; c'est pourquoi on la renvoie aux H.

APOSTOLY : apôtre (mot latin), ou *apôtra* (mot français).

ARA com *an-doharano*, : amont *ad) montem* en remontant les eaux , plateau plus élevé d'où viennent les eaux, aux sources des eaux ; (l'opposé d'*ava* aval, en descendant le cours de l'eau) ; — *sy ava, ny miorika sy ny mivalana* : en amont et en aval c. a. d. en remontant ou en descendant le cours de l'eau.

Ny atsy —, sy ny eroa àva, iray firenena iray vady, iray zanaka : ceux d'ici en haut en amont des eaux, et ceux d'en bas là bas en aval, ne forment qu'une même descendance etc ; de là le pvb, *Morika tsy vahiny, mivalana tompontany :* qui remonte le cours de l'eau n'est pas étranger (au pays), qui le descend (en) est le maître.

ARA (dist de *hara*), est peut-être la rac inusitée de l'adj *màra, maràmara* ou *màrara* fd ; V ce mot.

ARAKA (? fd d'ara), on dit : — *lahy*, — *vavy*, — *n'olona*, 1° en bonne part, des gens qui excellent en sagesse, en capacité, en fortune, en renommée &, (— lahy amy ny tsara, fantsilahy ou famantsy, fiasilahy, fiasibé) ; 2° en mauvaise part, des *fetsy ratsy, konjo ratsy, mahery vava ikoizany ny olona, — n'olona amy ny ratsy* : experts en finesses de toute sorte, versés dans la science du mal et dans l'art de la parole &, syn *antsantsalahy* ; on dit dans ce second sens : *Araralahy* (prononcé aussi areralahy) *manetra lakana* : qui persiste à faire ce qui est blâmable ; *manao —* : courir à sa perte, (avelao ho faty lehiny fa manao—), W à setra.

ARARA RAILAHY, même sens que *araralahy* avec cette idée en plus, de *supériorité* ray ou zoky parmis les araralahy, qui prime parmi eux, iny efa—izay tsizy.

ARAVOLA : nom d'une herbe très forte, dont on fait des paniers pour transporter le riz, et même des cordes pour traîner les pierres de tombeau &, ahitra mafy, madinika, atao harona itaomam-bary, atao mahazaka itariham bato, any Ankaratra any Mamo betsaka). Diff de *aram-bola* (arana).

Aràra se met après certains mots, comme *antsy—* : yatagan, fine lame.

ARAFA : *karazan'toaka ny —*, *ley toaka mena, ley toa-tsoavaly* : une espèce de rhum, le rouge, qu'on appelle aussi rhum de cheval.

ARAHABA s : salut, salutation ; visite d'honneur, de reconnaissance, de félicitation &, qu'il est d'usage de faire dans certaines circonstances.

ARAHABAINA p : qu'on salue (ou à saluer) ; qu'on honore de la politesse ou visite d'usage en telle circonstance. ARAHABAO op.

Prend *mi, mampi, mifampi, mampifampi ; maha*.

Mi—azy : le saluer ; *fi—*, a et s : à qui on doit donner le salut ; saluts ordinaire selon le grade, la position, *ny lehibe no fi—* : les chefs sont gens à saluer (de différents saluts selon qu'ils sont chefs civils ou militaires). *Ampiarahabaina* p de mampi, — *ny zandry ny zoky :* aîné qu'on fait saluer par son cadet. *Ampifampiarahabaina* p de mampifampi, — *ny olmitovy :* des égaux qu'on oblige à se donner le salut réciproque (bonnement et simplement en mettant de côté la question de prééminence et de prévenance).

ARAHABA MAMBA tsy fitia fa tahotra: salut à un crocodile n'est pas de l'affection mais de la crainte, ou courbettes faites à un grand qui vous opprime ne sont pas &, pvb, contre les gros qui mangent les petits, et contre ceux-ci qui sont assez sots pour se laisser faire, et aller même au devant de leur perte en caressant des êtres intraitables, en leur faisant des cadeaux inutiles pour en obtenir justice, *aza manao* — : ne pas s'abaisser encore davantage, en cherchant, à acheter la justice avec cette sorte de gens, mais se tenir fort de son droit, à eux la honte s'ils le foulent aux pieds (aza mividy fitia, marina ny anao ka matahotra ny ho helohina, aza matahotra...hita biby ka arahabaina : hita izy lehibe masiaka, hita izy mahery, ka homena zavatra, tambatambazana, aza mividy fitia & ; V Randranobe *miafy*, à *afy*, c'est cette grand'mère qu'on a pris pour terme de comparaison dans ce pvb.

ARAHABA NAHAVITA TONTA : visite de félicitation qque peu railleuse, faite à celui qui a fini sa maison mais l'a mal faite, elle devra s'écrouler : il a fait un piège pour se prendre ; on le salue par ces mots en entrant.

ARAHABA NAHAZO TOKAN'TRANO : visite de félicitation à des nouveaux mariés, qui se sont installés dans une maison nouvellement acquise ou faite : ils se sont procuré un chez soi ; ils répondent, « azo ny saotr'areo &, mba manàna hianareo ».

ARAHABA NIERENY NY LOZA AMAN' ANTAMBO (niereny ny afo) : visite de félicitation après un incendie, à ceux dont la maison voisine des incendiés a été épargnée du feu.

ARAHABA NIERENY VARATRA tsy maty foamanaina : item, à q sur la maison ou sur la personne de qui le tonnerre est tombé, mais sans causer de grave dommage, la vie est sauve, la maison n'est pas brûlée.

ARAHABA NY HITSIAN'ANDRIAMANITRA : à celui qui est disculpé par le roi (afa-keloka), ou renvoyé absous par jugement royal.

ARAHABA NY ZANAKA VITA SOAMANTSARA : item, aux enfants circoncis qui ne meurent pas de l'opération.

ARAHABA NOMEN' ANDRIAMANITRA NY HITSY NY : item, aux échappés à la mort par le tanguin : pqu'ils sont déclarés innocents par jugement de Dieu ; (ils répondaient : hosodratsy atao n'ol, raha tsy any ny tena nalàna dia afaka.

ARAHABA NOMEN'ANDRIAMANITRA NY FARA SY NY DIMBY : item, à une nouvelle accouchée qui a reçu de Dieu le don de la postérité.

ARAHABA NO TAHIN' ANDRIAMANITRA SITRANA SOAMANTSARA : item, aux malades qui ont reçu de Dieu le don de la guérison.

ARAHABA SOA ARAHABA TSARA : 1° salut d'honneur à sa majesté présente ou absente, au commencement et à la fin du discours de ceux qui donnent le tokiandriana et font le hasinandriana ; si elle est absente, ils se tournent du côté du Palais pour faire ce salut avec inclination profonde ; 2° *anatra lehibe atao ny olon-kendry*, « *tandremo tsara ! tsy teli nao ny arahaba soa arahaba tsara ?* » avis important donné, remontrance faite par des gens sages qui ont autorité, à q qui en a besoin, « fais bien attention ! tu n'aurais pas pour agréable cette remontrance ou cette marque d'estime et d'affection que &.

ARAHABA TONGA SOAMANTSARA tsy maty foamanaina : visite de félicitation aux soldats revenus sains et saufs d'une expédition.

ARAHABA TRATRY NY TAONA : salut et visite de félicitation au premier jour de l'an, et qques jours après.

ARAHABA TSY MANAO TAKALO KELY : visite de condoléance et en même

temps de félicitation, à une nouvelle accouchée dont l'enfant est né mort, ou meurt peu après, ou qui a fait fausse couche *vaky manta*, tsy mahazo zaza, mais elle a la vie sauve.

ARAHABA TSY MATY FOAMANAINA, (raha may ny trano ka tsy maty ny ol) : visite de condoléance et de félicitation, aux incendiés qui ont perdu leur maison, mais n'ont pas perdu la vie et l'espérance.

*A*RAKA : 1° s, suite, poursuite, *boka very tsy misy* — : lépreux perdu (ou qui s'enfuit, n'exige pas de poursuite, pvb, se dit des ch de peu d'importance égarées ou perdues, dont la perte est censée causer peu de chagrin à leur maître ; *arakaraka* fd : poursuite en justice ; réclamation, revendication de son bien volé ou vendu, (very ny zavatrol ary hita ny tompo ny « taiza no azo nao ity ? hoy izy » ; ary hoy ny mpangalatra, « aoka aho hamoadia voaka , fa raha tsy mahavoa-dia aho dia izaho no fara lavaka ou izaho no mpangalatra) ; *ary hoy ny tomponjavatra « mamoaha dia* : dis la marche de la ch, le comment tu l'as obtenue, dit le maître ; ny tompo mahita ny zavatra, iny no *manaraka* : le maître de la ch qui la trouve chez un autre et la suit pour ne pas la perdre, s'appelle le poursuivant, ny nahitana zavatra no *arahina* : celui chez qui il la trouve est appelé le poursuivi com détenteur ; 2° prp : selon, suivant, conformément à, au gré de, à mesure que, à la suite de, ensuite de quoi, en conséquence de ; *arakaraka* : au fur et à mesure. *Voa* — : suivi, recherché, poursuivi.

ARAHINA p, — *iny ol iny ka atao izay hahatrarana azy* : que cet individu là soit poursuivi et qu'on fasse tout ce qu'il faut pour l'atteindre ; pris subst ; le poursuivi en justice, détenteur du bien d'autrui; déférence aux volontés de ; *mahay — ralehilahy mahay manaraka ravehivavy* : mari sait (céder de son droit et montre de) la déférence aux volontés de sa femme, celle-ci alors et aussi sait emboiter le pas du mari, pvb, à la louange bien assortis, quand l'homme des mariages et la femme mifanaraka tsara s'entendent parfaitement, *ny lahy malemy fihosy ary ny vavy mateti-panetsa* : autre pvb pour dire la même chose ; *arakarahina* fd ARAHO op, — *izy* : suivez-le, conformez-vous y, poursuivez-le.

Autres p et op : *Ampanaràhina* anao Rainikioto raha afaka indroa andro : dans deux jours on fera aller à ta suite Rainikioto : *ampanaràho izy*. op. *Ampiaràhina* hianareo roa laby hankany Toamasina : vous deux on vous fera aller ensemble à Tamatave : *ampiaràho* ahy izy, (qu'il, un tel, soit fait m'accompagner) : dites-lui de m'accompagner. *Ampifanaràhina* ny teny nareo roa tonta alona : *ampifanaràho* son op. *Ampifampanaràhina* ny fahatelobe izy roa tonta hifanaraka hizara ny (zi adiana ;) *ampifampanaraho* izy roa tonta. *Ampifampiaràhina* izao dia n'tafika izao, hoy ny andriana, ary indro Ranona lehibe hitondra anareo, *ampifampiaràho* atao iray dia izy rehetra : il faut faire se réunir en une seule armée, tous les différents corps, dit le roi à un chef venu du théâtre de la guerre, voilà un tel qui en sera le généralissime, etc.

Il y a d'autres op qui n'ont pas des p correspondants : *Anaràho* ny iray : que l'un d'entre eux soit suivi de près, observé etc, (par toi) ou par vous sous-entendu). *Iaràho* izy telo lahy : (qu'eux trois soient pris par toi pour compagnons), vas avec eux, *Ifanaràho* hevitra izy : entends-toi avec eux, ou avec lui.

Il ne faut pas confondre ces op avec les imp : *manaràha*, *mampanaràha*, *mifampanaràha*, *miaraha*, *mifanaràha* etc. Il en est de même pour toutes les racines verbales, qui mènent de front leur op et imp, en les distinguant parfaitement.

Prend *man...mi..mifan..maha Man — azy* : 1° le suivre, marcher à sa suite ; s'y conformer, l'imiter, lui obéir, la professer, la pratiquer ; 2° le poursuivre en justice ; pris subst : le plaignant, le poursuivant ; *fan* — : des aides de camp qui remplissent bien leur office de faire suite, qui les remplissent mal ; *ny tompo fan—ny andevony* : le maitre est (celui que doi-

vent suivre) suivi de ses esclaves ; et on dit aussi *ny andevo fan-ny tompo ny* : les esclaves qui s'enfuient sont de droit poursuivis de leur maître ; *ny lehilahy fan-ny vehivavy na ho aiza na ho aiza ny lehilahy arahina maty arahina velona* : le mari et suivi de sa femme &, *ary ny vehivavy fan—nay lahy vady ny*, si q la lui ravit elle en est poursuivie partout ; *fanaràhana* : l'action de suivre, la poursuite de l'obéissance à, la pratique de, l'imitation, la conformité, le goût pour ; le refrain de, la répétition ; revendication en justice, réquisition. *Mi* — v et a : être avec, aller ensemble, être de la partie qui coopère à, copartageant &, selon le context ; *miaràha* imp, — mandeha: allez ensemble ; —mifaly amiko hianareo : réjouissez-vous avec moi ; *iaràhana*, tsy manana namankiarahana : ne pas avoir de compagnon *avec qui* aller, travailler, être, *fiarahana* son h : l'ensemble, la simultanéité, la coopération, mitady ny fiaraha'ntsika miasa : il faut chercher à travailler ensemble nous tous, à ne pas nous séparer : *mpi* — a deux sens : 1° *mpiara-dia*, un compagnon de voyage, qui est de la partie ; 2° *ny ol mpikarama aman'ady, mpisolo vava olona, mandranitra ny ady n'ol, mpikabary mahay, mpitamby ady, tsy tian'andriana tsy tiany ny andriambaventy : rahefa matetika mankeo am-piadiana, aesotra* : plaideur habile qui s'offre à soutenir les causes des autres moyennant rétribution, toujours prêt à épouser la querelle de q, à lui prêter main forte, car il a le verbe en bouche et il sait donner de l'aigu et de la portée à une affaire ; je suis avec toi et pour toi, dit-il, ne crains rien... personnage détesté du roi et mal vu des juges, quand ceux-ci le reconnaissent pour tel ils lui ordonnent de se retirer. *Mifampi* — : se tenir ensemble, se suivre, comme des esclaves et leur maître, une femme et son mari ; se tenir sur le pied d'une seule armée, comme différents corps plus ou moins distants mais qui agissent de concert et sous la direction du commandant en chef. *Mifan* — : s'accorder, s'accommoder, se correspondre &, vg des personnes, des destinées, des idées, des phrases, des sons, *mahaiza mifan — hianareo* : sachez vous accorder, vous entendre, vous accommoder.

Adv *Am-pifanarahana* : d'accord, à l'unisson, d'entente. *Am-panarahana* azy : à sa suite, à son imitation, conformément à. *Am-piarahana* : vg une mère — ny zana'ny : avec ses enfants ; *iarahana* se prend adv : ensemble, d'ensemble, en même temps, avec, simultanément, iaraha'ntsika mijery, iaraha'ko mifaly amy ny sakaiza ko, lazao izahay iaraha'ntsika manao) ; *miaraka*, item, miara-monina : habitants d'un même village, miaraka amy ny vava : instantanément, (aussi prompt que la parole, com *arak'afo*. *Manaraka* pris aussi adv : selon, suivant, ensuite.

Misy ro ny *miara-misotro*, misy venty ny *miara-mitsako* : il y a de la sauce (des pots cassés dans une affaire), on la boit (on en supporte la perte) en commun ; il y a de la substance ou du solide, chacun en a sa part à mâcher, pvb, se dit des procès et des affaires en commun, des sociétés de commerce etc., où les chances de perte et de gain sont également partagées entre ceux qui font société, (raharaha imbonana, teny ikambanana, varotra iraisana etc. mahery dia miaraka homana ny venty ny, resy miara-misotro ny ro ny).

ARA-BAVA : accompagnement de la voix, *man*— : s'accompagner de la voix, vg en pinçant la guitare malg, (mitendry lokanga sady man—, valiha koa arahim-bava).

ARA-BOAMASO, (comme *njola* qui louche, avec cette diff que celui-ci est adj et l'autre subst) : *voa maso mifanaraka izay aleha ny iray, dia aleha ny iray* : les deux prunelles de l'œil se suivent, de manière que l'une regardant de côté, l'autre se tourne du même côté, mais fait la chose de travers, regard louche ;

mifan — ny zaza : enfant dont les prunelles se suivent de cette manière et produisent ce regard de travers, (ce qui provient, selon la croyance malg, de ce que le père, à la naissance de l'enfant, a regardé de côté en portant le *placenta* au sud pour l'enterrer, c'est à lui qu'appartient ce devoir, et il doit le remplir en regardant parfaitement devant soi de peur que son regard de côté ne se change en regard louche pour l'enfant : hianao angaha nierikerika nandevina ny ahitra, kandrefa mifan — ny zaza, et le pvb *Ny zaza no njola ray ny nihcrikerika nandevina ny ahitra*, (V anjola) ; W *mifan* — : qui se suivent et se mesurent du regard.

ARA-BINTANA (*vintana*) : accord, conformité de la destinée *man — azy* : conforme à sa destinée.

ARA-DOVA (*lova*) : revendication en justice d'un héritage détenu par un autre, *man* — : poursuivre le détenteur devant les tribunaux.

ARA-DRENIRANO : descente du courant, *man* — : suivre le courant, le grand nombre, l'opinion ; suivre implicitement, *Aza manara-dreni-rano toa takatra* : ne suis pas le courant, com le *takatra* oiseau huppé mais sot aux yeux des Malg, pqu'il fait son nid avec des crottes de *kary* et quand il est fini il se le laisse voler par le *vorondolo*, et de plus il a pour habitude d'aller chercher sa nourriture (grenouilles, sauterelles &), sur le bord des eaux en suivant le courant, ce qu'il fait avec une attention partagée et un air attrapé les grenouilles sautant à l'eau &, pvb contre cette sorte de gens qui font écho à tout, se mettent au pas de tout le monde.

ARA-JAZA (*zaza*) : réclamation juridique d'un enfant, en vertu d'un droit tacite ou consenti ; *man* — : 1° *anay ny zaza ampimihira*, hoy ny avy aty aminy iaviany ny zazavavy, izay nisehoany ny ara-jaza : se dit de la réclamation faite par le père et la mère de la mariée qui a mis au monde (une fois ou deux, V ampimihira), à eux appartient l'un des enfants, ils le réclament en justice s'ils ne peuvent l'avoir autrement ; 2° *miady zaza*, ny ray niteraka ny iray nanangana, ary didiany ny andriana ny miteraka hiany atao ny manan-drarina : se dit aussi des parents adoptifs et des parents réels, qui débattent chacun leur droit au sujet d'un enfant, il faut que le roi prononce dans ces cas, il donne raison aux parents qui ont enfanté ; 3° *manan-ton-jaza*, be vohoka ny reny ny ary ilain'olon-ko vady ary dia akarina rahefa maneky, ary hoy ireto hava'ny ravehivavy, « anay io zaza an'kibo io, na hanaraka hianao na tsy hanaraka », ary dia maneky izy vady ny : se dit enfin des parents d'une femme enceinte dont le mari est mort, ou qui n'en a point, et demandée en mariage par un tel, et qui mettent cette clause dans la conclusion du mariage « l'enfant nous appartiendra quand il sera mis au monde... » ils acquièrent un droit sur cet enfant et le font valoir au besoin.

ARA-JOKY (*zoky*) : prise en considération du droit d'aînesse ou d'ancienneté dans les circonstances qui l'exigent ; *mifanao* —, izay niamboho farany itonoana farany : vg les morts auxquels on rend les honneurs de la bosse de bœuf brûlée (grillée sur leurs tombeaux) sont soumis à cette loi : ceux qui ont quitté ce monde en dernier lieu reçoivent ces honneurs les derniers, (ceci se faisait jadis à la fête du fandroana surtout ; atao fasana iray aty Ambohimanga, Andrp no anaovana : akambana ami'ny ny ao aloha sy ny ao aoriana : quant aux tombeaux des rois, ici à Ambohimanga, on fait la chose *per modum unius*, c'est le tombeau d'Andrp qu'on choisit &) ; mifanoava fa misy zoky sy zandry, ampanoavina ny zandry : se dit aussi des vivants quand il y a

aîné et cadets, et qu'il s'agit vg de nommer un successeur au trône, l'héritier d'un nom ou d'une fortune, on oblige les cadets à céder le pas à l'aîné et à reconnaître le titre qu'on lui donne.

ARAK' AFO : sur le champ, immédiatement, sans interruption, (promptitude et activité du feu), subit ; *teny* — (teny anio dia anio, teny tsy miloak' andro, tsy miandry rahampitso) : affaire pressante, qui doit se traiter et être terminée le jour même ; *ady* — : eo mifanatrika ka tsy manao, ary nony miamboho hianareo vao asian' ny ampitaka sy tampoka : attaque subite et chaude, à laquelle on ne s'attendait plus pque étant en présence les uns des autres rien ne l'annonçait, et une fois le dos tourné, elle vous tombe dessus comme la foudre ; se dirait également d'une attaque (imprévue) en justice.

ARAK'AMBOKONY : suite d'un autre ou des autres, par honte, par peur, par respect humain, servilement, comme forcément, à la façon d'une vieille qui garde un taureau *Rafotsibe miandry ombalahy ka man* — : et qui n'est plus maîtresse de ses propres mouvements, elle va où il va, qqchose de plus fort qu'elle la domine ; *manao* — : ny lehibe manao — ny kely : les grands imposent (plus ou moins) cette manière de les suivre aux petits, à ceux qui dépendent d'eux ; ny kely *man* — ny lehibe : et les petits observent le mouvements des grands, leurs moindres désirs, pour s'y conformer servilement.

ARAK'ANDROMODY, *man*— : suivre la chaleur du soleil qui décline, pour se réchauffer.

ARA-KEVI'NY (*hevitra*) : à proportion, proportion gardée, *man*— : proportionner.

ARA-KODIMIRINA : marche qui suit le chemin mi-côté sur le penchant de la colline, en laissant ceux du sommet ou de la vallée, *man*— : aller par ce chemin là ; se faire un chemin là quand il n'y en a point, com pour cacher sa marche.

ARA-MIRITRA (*iritra*) : 1° suite à l'eau de q qui se noie, pour le sauver, mais se noyer avec lui pqu'on ne sait pas (assez) nager ; 2° envoi d'un second à la recherche d'un premier (envoyé) qui n'a pas reparu, et ce second disparaît comme le premier ; *man*— : tomber dans le malheur d'où l'on voulait retirer ; lâcher ce qu'on tient pour courir après une ombre ; de là le pvb (qui a le même sens que *man*—), *Ny ambolena tsy maniry ary ny asosoka maty maso* : ch plantées qui ne poussent pas, on les remplace et rien encore, alors on cesse pour ne pas perdre plus longtemps son bien et sa peine.

ARA-MODY (*ody*) : sortilége, poison lent qui suit celui auquel on l'a donné et le frappe quand il est de retour chez lui ; *man* — : se dit de ce poison qui accompagne ainsi sa victime et lui donne la mort à l'heure marquée par l'ensorcelleur ou l'ensorcelleuse, (fotoana atao ny mpanao ody mahery amy ny ody ny : raha mby an'trano vao atao nao marary, dia atao maty, hoy izy).

ARA-MORONDRANO : suite du rivage des eaux, à la manière d'une vieille qui pêche à la ligne et qui, ne prenant rien, se met à l'eau pour poursuivre les poissons, se noie et devient la proie de ceux qu'elle voulait manger, *Rafotsibé man — ka tsy nahazo, dia miroboka ka maty nandimby ananana :* fg, *man* — se dit d'un plaideur qui poursuit une mauvaise cause, qui cherche à pêcher en eau trouble, et qui, ne réussissant pas d'abord, s'engage de plus en plus dans le labyrinthe de la justice et y perd son propre bien quand il voulait prendre celui des autres, (ol manana ady, ny azy tsy

marina kanefa manaraka hiany mandeha amy ny lalina ny ady izy, dia miroboka ka resy mandimby an*a*nana).

V b*a*raka, f*a*raka, h*a*ra*k*a, tana-r*a*hina &, qui renferment la rac *araka* et gardent qqchose de son sens.

N° 4 — 4e Trimestre 1904.

VOL. IV

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

Procès-verbal de la séance du 20 octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

La séance est ouverte à 3 heures.

Étaient présents : MM. le R. P. Cadet, Estèbe, Dr Fontoynont, Gerbinis, le R. P. Malzac, capitaine Mouneyres, frère Raphaël, Dr Villette.

S'étaient fait excuser : MM. Baron, R. P. Colin, Sibree, Rasanjy, Andriamifidy.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification.

Le président donne ensuite lecture de la correspondance, comprenant :

1. — Une lettre de M. le Gouverneur Général communiquant à l'Académie une lettre de M. Marcelin Boule, proposant à la Colonie de créer, avec son concours matériel et moral, une publication spéciale destinée à faire connaître au monde savant les recherches et travaux sur la paléontologie malgache. M. Boule signale, d'une part, les collections qui n'ont pu encore être étudiées d'une façon systématique et, d'autre part, les documents déjà prêts et non encore publiés par suite de l'encombrement des recueils périodiques. Une publication spéciale, composée sur le modèle de la *Paleontologia Indica*, aurait donc l'avantage de permettre à la fois et l'étude des collections de Paris et l'édition des mémoires s'y rattachant. Pour assurer cette publication, une subvention annuelle de 3.000 à 4.000 francs serait nécessaire. M. le Gouverneur Général, en conséquence, prie l'Académie d'examiner cette proposition et de lui faire connaître dans quelle mesure elle peut prêter son concours à M. Boule et à ses collaborateurs.

Le président, après avoir donné lecture de ces deux lettres, attire tout spécialement l'attention de ses collègues sur l'importance de la question, qui rentre précisément dans le cycle des travaux actuels de l'Académie. Il rappelle quelle fut l'idée qui présida à la création et à l'organisation du Musée de Tananarive et le vœu unanime, émis dans la séance du 10 décembre 1903 par l'Académie, de voir se constituer, à Tananarive même, des collections complètes de la faune disparue, dont pas un spécimen ne peut être encore livré à l'étude, tous les ossements trouvés jusqu'ici ayant été envoyés aux Muséums de Paris et de Londres. Les travaux poursuivis par M. Standing depuis six mois sur ce sujet, qui permettront une classification méthodique de ces collections, demandent à être continués progressivement au fur et à mesure que des découvertes nouvelles faites à Miarinarivo augmenteront ces collections, qui, pour le moment déjà, réunissent un ensemble de documents sur les lémuriens des plus importants. L'Académie malgache doit donc continuer à publier dans son bulletin les études commencées, qui sont l'inventaire détaillé et descriptif des pièces composant son musée paléontologique. Il est hors de doute qu'une publica-

tion spéciale du genre de celle demandée par M. Boule, dont la haute compétence sur tout ce qui touche aux questions paléontologiques a tant contribué à l'étude des découvertes scientifiques faites à Madagascar, présente un intérêt de premier ordre, tant pour le monde savant que pour la Colonie elle-même. Le concours de l'Académie et de ses collaborateurs doit donc être absolument acquis à cette œuvre et il s'agit de déterminer sous quelle forme ce concours peut se manifester, tout en laissant à l'Académie la faculté de poursuivre ses études en cours.

M. Standing insiste particulièrement sur la nécessité de publier à Tananarive, dans le bulletin de l'Académie, les travaux entrepris par ses membres, travaux modestes, études de début, mais suffisamment précises pour permettre aux spécialistes de les approfondir et de les compléter.

M. Estèbe demande au président quel est le montant de la subvention annuelle faite à l'Académie par la Colonie. La modicité de l'allocation de 5.000 francs par an, étant données les dépenses exigées par la création du musée et les recherches paléontologiques en cours, ne saurait permettre à l'Académie d'apporter à l'œuvre de M. Boule un autre concours que son appui moral.

Plusieurs membres font observer que des documents ont été envoyés en France, pour étude, sans que les doubles de ces exemplaires aient été conservés pour la Colonie ou le musée. Ces pièces manquent actuellement et seraient indispensables pour aider les intéressés dans l'étude et le classement des collections.

Résumant cette discussion, le président soumet au vote de l'Académie les deux vœux ci-dessous :

1° L'Académie, estimant que la publication d'une paléontologie malgache présente des avantages précieux, tant dans l'intérêt de la science que dans celui de la Colonie, c'est-à-dire pour les savants comme pour les prospecteurs, transmet à M. le Gouverneur Général le vœu unanime que la subvention demandée par M. Boule lui soit accordée ;

2° L'Académie, reconnaissant que c'est à l'impulsion éclairée du général Gallieni qu'elle doit d'avoir entrepris et de poursuivre ses travaux actuels, transmet à M. le Gouverneur Général le vœu unanime que cette publication, ayant pour titre : « Paléontologie malgache », soit placée sous le haut patronage du Gouverneur Général de Madagascar et de l'Académie malgache, dont il est le président honoraire.

Ces deux vœux étant approuvés à l'unanimité, il est décidé qu'un extrait du présent procès-verbal sera adressé à M. le Gouverneur Général.

2. — Une lettre de M. Samat, en date du 9 septembre 1904, accusant réception des communications Nos 138 et 148, des 6 mai et 19 août, faites par le bureau de l'Académie et relatives au Kalalao, sorte de dattier sauvage, et au Kirondro, pour lequel M. le Dr Talayrach avait demandé quelques renseignements. M. Samat fera parvenir des plants et des graines de Kalalao au mois de novembre. Quand au Kirondro, M. Samat fait connaître que cet arbre, qui ne contient du reste aucun principe toxique, est répandu à la côte Ouest, et que, par contre, le Kitrongo est inconnu des indigènes.

3. — Une lettre de M. le Dr Wœltzkow, transmettant trois publications dont il est l'auteur. En considération des intéressants travaux faits sur Madagascar, le président propose d'élire M. Wœltzkow

membre correspondant de l'Académie. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4. — Un accusé de réception du bulletin de l'Académie par la société royale d'Upsala.

M. Estèbe attire l'attention de l'Académie sur l'intérêt que présenterait l'insertion au bulletin du sommaire des ouvrages et publications reçus ; il ajoute que, s'il était possible de publier la traduction des articles intéressant Madagascar parus dans les mêmes ouvrages et publications, ou même un compte rendu analytique, les lecteurs y puiseraient d'utiles renseignements.

M. Standing se proposant de déposer un travail concernant une collection d'un millier de *Fady*, demande si le texte malgache sera suffisant. On fait observer qu'il serait préférable de donner la traduction en regard du texte original. M. Standing fait observer que ce travail aura besoin de nombreuses annotations et qu'il le livrera dans le courant du mois de décembre.

Avant de lever la séance, M. le Président lit la communication suivante sur le manuscrit de Chapelier :

Communication faite à l'Académie Malgache dans sa séance du jeudi 20 octobre

MESSIEURS,

En étudiant le manuscrit de Chapelier, dont la copie nous a gracieusement été envoyée par le directeur des archives de Port-Louis, à Maurice, par l'entremise de notre dévoué collègue, M. Daruty, quelques remarques m'ont frappé et je vais vous les soumettre.

J'ai dû d'abord rétablir l'ordre chronologique des lettres, datées d'après le calendrier républicain. Cet ordre a une grande importance, étant donnés les événements qui se passaient alors à l'île de France et les tentatives qui allaient être faites pour notre installation à Tamatave. Les lettres sont au nombre de 32 ; la première est datée du 1er décembre 1803 et la dernière du 28 mai 1805. La lettre du 1er décembre avait été précédée d'une autre, qui ne figure pas dans la collection, mais qui contenait une demande de secours et des offres de services adressées au général Magallon. Celui-ci, qui resta gouverneur de l'île de France de 1800 à 1803, avait reçu, en février 1801, l'expédition de découvertes commandée par le capitaine Baudin, à laquelle appartenait Bory de Saint-Vincent, qui en a laissé une description détaillée en trois volumes avec atlas. A la page 3 du tome I, Bory donne la liste des officiers et savants qui se trouvaient à bord des deux corvettes, le *Géographe* et le *Naturaliste*. Le nom de Chapelier n'y figure pas, mais nous en relevons un autre, celui de Michaux, qui fut inscrit dans une des lettres de Chapelier. Voici comment Bory s'exprime à son sujet : « Il y avait en outre le naturaliste, M. Michaux, associé de l'Institut national, si connu par ses voyages en Perse et dans l'Amérique septentrionale, dont il a *naturalisé tant d'arbres en Europe*. En quittant la France, il avait mis dans ses projets d'en demeurer dix ans absent ; conséquemment, il ne se regardait que comme passager et il était aux appointements du Ministre de l'intérieur. » Plus loin, à la page 189, nouvelle allusion à Michaux. M. Magallon, qui ne connaissait pas *les savants inutiles dont l'Institut avait surchargé l'expédition* (allusion au mauvais vouloir dont le capitaine Baudin avait fait preuve à leur égard), « mais qui ne les jugea pas sur ce qu'en disait le marin destiné à les conduire ; M. Magallon, dis-je, accueillit avec distinction tous ceux qui se présentèrent à lui, ainsi que les officiers, que M. Baudin

affectait de traiter du haut de sa grandeur. Les marques d'estime qu'il donna particulièrement à Michaux nous firent un vif plaisir, car Michaux avait un grand empire sur nous : c'était notre doyen et, dans l'expédition, nous le regardions, en quelque sorte, comme le plus essentiel de nos membres ». Et plus loin : « Il écrivit à M. Baudin qu'il ne se considérait que comme passager à son bord, que son zèle pour l'histoire naturelle lui serait garant auprès des hommes éclairés, qu'il ne le quitterait que pour le bien de la science ; conséquemment, qu'il l'avertissait de ne plus compter sur lui ; qu'il avait mis dans ses projets de demeurer à l'île de France et de faire l'histoire naturelle de Madagascar ». Le projet ne fut pas exécuté de suite par Michaux, car, le 25 ventôse an X (16 mars 1802), au moment de quitter l'île de France pour rentrer en Europe, Bory de Saint-Vincent fait ses adieux à ses compagnons. « J'éprouvais surtout du chagrin en embrassant Michaux, je ne sais quel instinct secret me disait : C'est pour la dernière fois. » Michaux devait en effet partir peu de temps après pour Madagascar et y mourir. Une note, à la page 6 du volume I, signale au lecteur ce dénouement tragique : « Depuis mon retour en France et pendant l'impression de cet ouvrage, nous avons appris la nouvelle de la mort de ce savant estimable et pas assez connu. Victime de son zèle pour les progrès de la botanique, Michaux périt à Madagascar au commencement d'un voyage qu'il y avait entrepris et duquel j'eusse été, si une mission du gouverneur Magallon ne m'eût ramené en France au moment du départ. » A quelle date eut donc lieu la mort de Michaux ? Les encyclopédies donnent le 16 novembre 1802, date qui ne concorde pas avec le témoignage de Bory de Saint-Vincent, disant : « Pendant l'impression de cet ouvrage, nous avons appris..... » Or, son ouvrage a été imprimé en 1804 ; c'est donc en 1804 que la nouvelle de la mort de Michaux est parvenue à Paris, et elle datait de la fin de 1803 ou du début de 1804.

En effet, dans la lettre 25, datée du 16 fructidor an XII (3 septembre 1804), Chapelier écrit au gouverneur de l'île de France : « Je recevrai avec reconnaissance les graines potagères que vous avez la bonté de m'offrir. Je les sèmerai à Hy-Satchan, lieu où je réside et que je ne quitte que pour faire mes excursions et où je cultive et conserve une quarantaine d'espèces d'arbres fruitiers et autres exotiques au sol de Madagascar, tels que : manguiers, goyaviers, avocayers, letchis, néfliers du Japon, rangey de la Réunion, thé, caféyers, etc..., qui y furent apportés par l'estimable et infortuné Michaux, naturaliste, voyageur de la République, lequel se trouvait, comme vous l'avez dû apprendre, à la tête de l'expédition du capitaine Baudin autour du monde. Il est mort à Tamatave le 18 vendémiaire de l'an XII (11 octobre 1803), c'est depuis cette époque que j'habite le logement qu'il avait fait construire à Hy-Satchan. » Quelques lignes plus loin, nouvelle allusion qui nous fixe encore davantage sur les relations ayant existé entre Michaux et Chapelier : « J'avais, de concert avec le naturaliste mentionné ci-dessus, fait quelques essais pour écussonner le caféier sur un arbrisseau qui croît ici dans les bois et qui appartient au même genre ». De cette dernière phrase, il nous est permis de conclure que Chapelier avait connu Michaux vivant et le fréquentait, s'il n'habitait au même endroit et près de lui. Or, c'est dans cette lettre écrite le 3 septembre 1804, que Chapelier parle pour la première fois de Michaux. Du 1er décembre 1803 (6 semaines après l'événement tragique) au 3 septembre 1804, c'est-à-dire pendant près d'un an, il n'est pas question de son compagnon. C'est lui qu'il met toujours en

avant; reprenant l'idée chère à Michaux, c'est lui qui introduira des arbres nouveaux à l'île de France, lui qui a fait ces observations si documentées et si justes, et quand, dans la détermination d'une plante d'espèce nouvelle, il faut lui donner un nom, pas une fois celui de Michaux n'apparaît: Melastoma, Macrophylla Chapelieri spec., nov., etc. Quelle était donc la situation de cet inconnu au moment de la mort de Michaux? Il la dépeint lui-même dans la lettre N° 1, en réponse à celle que venait de lui adresser le citoyen préfet de l'île de France, l'informant qu'on acceptait ses offres de services: « Je prolongerai mon séjour en cette isle, vraie terre de promission pour qui sait l'apprécier et que j'allais quitter avec le plus amer regret, en étant chassé par la misère qui m'accablait. » Cette misère, Chapelier l'étale dans chacune de ses lettres et quémande continuellement. Ami, commensal peut-être de Michaux, il était au courant des travaux de celui-ci; il savait la mission dont le général Magallon l'avait chargé et, à la mort du savant, il s'installe dans sa maison et prend sa place. Michaux est mort le 11 octobre: c'est aussitôt que Chapelier a dû faire ses offres de service au général Magallon, sans parler de Michaux certainement. Mais les papiers, les notes de Michaux, ses observations, ses documents, que sont-ils devenus? Ils n'ont pas été renvoyés en France, car François-André Michaux, qui fit paraître en 1805 une relation des explorations faites avec son père, n'aurait pas manqué de publier les travaux exécutés à Madagascar par celui qu'il vénérait. Et, d'autre part, un travailleur comme Michaux, dans un séjour de plus d'une année à Tamatave, avait dû recueillir de nombreuses collections et une abondante documentation.

Il est hors de doute que Chapelier s'est servi de ces documents; il est possible même que ce soit aux notes de Michaux qu'il ait emprunté tous les renseignements scientifiques et techniques qu'il donne abondamment. C'est ce qu'une étude des documents existant à Paris au Muséum peut éclaircir. En tous cas, il est juste de laisser d'ores et déjà à Michaux une bonne part dans les lettres de Chapelier, auxquelles sa collaboration imprévue ajoute un grand intérêt. En publiant ce manuscrit, l'Académie ajoutera un souvenir historique et scientifique de valeur à ceux déjà recueillis dans son bulletin et peut-être fera-t-elle œuvre de justice en rendant au compagnon de Chapelier l'hommage posthume qu'il mérite, comme savant jusqu'ici ignoré à Madagascar et comme pionnier de la civilisation, mort à la tâche il y a cent un ans.

Les ouvrages suivants sont ensuite déposés sur le bureau:

Proceedings of the Asiatic society of Bengal, N° extra 1903, janvier 1904, février 1904, mars 1904, avril 1904, mai 1904.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, 7 brochures.

Notulen van de Algemeene en directie vergaderinhen, 2 volumes, 1903-1904.

Tijdschrift voor indische Taal-Land en Volkenkunde, par Dr Ph. Van Roukel. Deel XLVII.

Bijdragen tot de Kennis van Het Midden Maleisch, par O. L. Helfrich. Deel LIII.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille, N° 1, 1er trimestre 1904.

Catalogus der Munte en Amuletten, par H. N. Stuart.

Mededeelingen oustrent Belœ of Midden-Timor, par H. J. Crizen. Deel LIV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

Procès-verbal de la séance du 11 novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

A l'occasion de la visite du Gouverneur Général, de M. le Gouverneur Samary, des délégués des corps élus de la Réunion et de M. le Gouverneur Lepreux, Secrétaire Général, les membres de l'Académie malgache, convoqués régulièrement, ont tenu leur assemblée mensuelle le vendredi 11 novembre, au lieu du jeudi 17 novembre, au palais d'Argent.

Etaient présents : MM. le R. P. Cadet, Deschamps, Dr Fontoynont, Gerbinis, Guyon, Dr Lacaze, capitaine Mouneyres, Sibree, Standing, Dr Villette, frère Raphaël, Rasanjy et Andriamifidy.

S'étaient fait excuser : MM. Baron, R. P. Colin, R. P. Malzac et Estèbe.

Assistaient également à la séance, de nombreuses personnes accompagnant le Gouverneur Général.

Le président souhaite la bienvenue aux hôtes de la Colonie dans le discours ci-dessous reproduit :

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,
MESSIEURS,

Au nom de mes collègues de l'Académie malgache, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue.

L'organisation de notre compagnie est une des œuvres les plus récentes du Gouverneur Général : il manifeste aujourd'hui sa sympathie pour cette cadette en vous amenant au palais d'Argent et nous lui en sommes sincèrement reconnaissants, car c'est pour nous un gage d'union et de travail fructueux.

Votre île, en effet, occupée par la France dès le début, retenue par elle comme le poste avancé de la civilisation dans l'Océan Indien et la sentinelle vigilante qui observait Madagascar, présente, à toutes les époques de ses annales, trop de pages communes avec les nôtres pour que l'historien ne soit pas amené à compulser simultanément les deux. Les documents malgaches anciens étant rares, c'est à vos archives, aux livres documentés de vos compatriotes que nous sommes souvent obligés d'avoir recours ; mes collègues et moi souhaitons donc vivement que des relations régulières et suivies assurent à notre jeune compagnie une collaboration précieuse pour le développement de ses recherches historiques, philologiques et scientifiques.

Vous présentant en effet l'hommage de la ville de Tananarive, M. Estèbe a dit en excellents termes les efforts opiniâtres et constants soutenus par vous pendant un siècle entier pour faire, de la grande île sœur, une terre française. Commencés au couchant du XVIIIe siècle, c'est à l'aurore du XXe seulement que leur résultat fut définitivement

acquis. Si ceux des vôtres qui menèrent le rude combat à des dates récentes sont encore vivants, ou si leurs noms ont été transmis, combien d'autres vaillants, à des dates plus lointaines, méritent d'être rappelés et conservés : L'Académie malgache, Messieurs, s'efforcera de combler ces lacunes historiques et, pour vous en porter dès aujourd'hui un gage ferme et sincère, son président dépose sur le bureau quelques pages de Théophile Frappaz, parues dans le *Journal des Voyages* de Varneur, tome 21, février 1824, sous le titre de *Souvenirs d'un jeune marin*.

Ces pages relatent une partie du voyage d'exploration effectué en octobre 1818, par le *Golo*, sur la côte orientale de Madagascar. Simples et vécues, elles sont particulièrement intéressantes, car elles évoquent le souvenir d'une des périodes qui eut le plus d'influence sur les destinées de notre colonisation à Madagascar.

Un de vos prédécesseurs, M. le gouverneur baron Milius, qui venait de succéder à Lafitte de Courteil, avait organisé, dès son arrivée, en septembre 1818, suivant les instructions du Département de la marine, une exploration qui devait se procurer des notions positives sur la côte orientale de Madagascar et notamment sur Tintingue et sur Sainte-Marie.

La commission spéciale, placée sous les ordres de M. Sylvain Roux, comprenait : MM. Schneider, ingénieur géographe ; Petit de la Rhodière, arpenteur ; Bréon, jardinier botaniste du roi à Bourbon, et Choppy Desgranges, colon dans cette île. Le baron de Mackau, capitaine de frégate, commandait la flûte *Le Golo*. Frappaz avait été désigné par le gouverneur Milius pour conduire une croisière sur la goélette *Le Lys*, qui se trouvait alors à Madagascar. Afin de rejoindre son bâtiment, il prit passage sur *Le Golo*. C'est donc de Bourbon, avec le concours de son argent et de ses enfants, que partit l'expédition chargée de reprendre pied sur le sol malgache et de donner une suite aux traditions glorieuses du XVII[e] siècle. C'est de Saint-Denis, à l'emplacement où, quelques mois plus tard, le 27 novembre 1819, devait s'élever le barachois, dans un travail opiniâtre de jour et de nuit, que fut lancé le premier assaut pour la restauration du passé.

La conséquence immédiate fut la reprise de possession solennelle de Sainte-Marie et de Tintingue, en octobre 1818 : c'est presque un anniversaire, aujourd'hui.

L'année suivante, le 1[er] août 1819, M. Frappaz conduisait à Fort-Dauphin, sur *L'Amarante*, M. Albrad, professeur au collège de Saint-Denis, qui devait courageusement donner l'exemple, quelques mois après, et s'établir colon : le premier colon de Madagascar sur la terre de Sainte-Marie française. Il y est mort, Messieurs : entre sa tombe que j'ai religieusement visitée en 1898, dans le petit ilot verdoyant de la baie, et celles de vos compatriotes, mes camarades de 1895, qui sont tombés pour la conquête définitive, j'aperçois dans l'histoire une suite ininterrompue d'ardents et patriotiques appels, de justes et généreuses revendications ! Aujourd'hui que l'ère des luttes armées est close à Madagascar, au jour où nous avons la joie sincère de vous recevoir dans ce vieux palais de Radama, groupés près de notre président d'honneur dans la confraternité que la science, une par le monde, impose par sa méthode à la vieille Europe, plus unie qu'elle ne l'a jamais été dans l'histoire, permettez-nous de vous convier, Messieurs, aux travaux pacifiques pour lesquels le Général Gallieni nous a coordonnés.

Quand vous serez rentrés dans vos foyers, vous lirez, au bulletin

de l'Académie malgache, le procès-verbal de cette séance et les pages de Frappaz.

Puisse cette lecture vous rappeler à la fois, avec la gloire du passé, l'espérance que notre Compagnie fonde pour l'avenir sur votre visite à Tananarive en novembre 1904.

Après ces quelques paroles, M. Jully dépose sur le bureau les pages de Théop. Frappaz, en manuscrit, pour l'insertion au bulletin.

Madagascar, 1818 — Théop. Frappaz

Dans les premiers jours d'octobre 1818, le gouverneur Milius me donna le commandement de la goélette *Le Lys*, qui se trouvait alors à Madagascar, et il m'ordonna de passer sur *Le Golo*, qui devait se rendre incessamment dans cette île. Je reçus en conséquence mes instructions et, le 15, nous quittâmes la rade de Saint-Denis.

CHAPITRE II

Trois jours après notre départ de Bourbon, nous connûmes l'île de Sainte-Marie et comme nous supposions devoir y rencontrer *Le Lys*, nous nous dirigeâmes vers le Port-Louis, devant lequel nous mouillâmes, le 18 au soir. Un Malgache vint aussitôt nous annoncer que la goélette *Le Lys*, portant l'agent commercial Silvain Roux, était partie depuis deux jours pour explorer la côte, et qu'elle avait pris possession du pays au nom du roi. Ce noir présenta en même temps au commandant le procès-verbal de cette cérémonie ; il avait été remis à la reine qui gouverne actuellement cette partie de l'île.

M. le capitaine baron de Mackau et moi désirant aller saluer cette souveraine, nous descendîmes à terre avec quelques officiers et nous nous fîmes conduire chez la reine, nommée *Siba*. Nous la trouvâmes couchée sur une large natte, dans une case de paille couverte de larges feuilles de palmier. Des femmes et les principaux chefs étaient autour d'elle. Après avoir été introduits sans aucune cérémonie, nous nous assîmes sur des paniers, et le commandant, au moyen d'un interprète, complimenta Sa Majesté, lui offrit ses services et la pria d'accepter six bouteilles d'arack et une gargousse de poudre, comme des gages de l'amitié qui doit désormais régner entre ce pays et la France. Cette singulière princesse, d'ailleurs fort laide, était vêtue de toile bleue ; une chaîne d'or et une petite montre pendaient à son col ; ses oreilles étaient ornées de boucles du même métal, et elle avait sur le front quelques raies blanches que je pensais devoir être un signe de puissance. Un des nôtres, qui avait une tabatière, lui offrit une prise, ainsi qu'à plusieurs personnes de sa suite ; ils acceptèrent avec empressement ; mais, au lieu de porter au nez ce tabac, comme nous devions le supposer, ils le mêlèrent à de la cendre et s'en frottèrent les dents, en exprimant leur satisfaction. Au reste, le palais royal était si petit, si enfumé, et la chaleur y était tellement forte que nous prîmes au plutôt (*sic*) congé de la reine pour aller respirer en plein air.

Le 19, au jour, nous mîmes sous voiles et cotoyâmes l'île en nous dirigeant vers le Nord, par un fond régulier de 30 à 36 brasses, sables vaseux, l'intention de M. de Mackau étant de joindre le plutôt (*sic*) possible la goélette *Le Lys*, que l'on nous avait assuré devoir être mouillée à *Lokensy*, autre baie de la même île. En effet, en y arrivant, nous l'avons aperçue. Bientôt après, M. Roux vint à notre bord saluer le capitaine et prendre les nouveaux ordres que nous lui apportions ;

ils lui enjoignaient de passer sur *Le Golo* pour y continuer ses travaux, nous laissâmes tomber l'ancre près du *Lys*. Le 20, M. de Mackau vint me faire connaître à bord de la goélette, et M. Leliair de Ville-sur-Ars, élève de la première classe, que j'avais demandé au gouverneur, comme lieutenant, y fut aussitôt embarqué.

Je trouvai ce bâtiment dénué des choses les plus nécessaires à la navigation : pas une embarcation capable de porter même une ancre à jet, sans goudron, sans clous, sans étoupe, sans outils d'aucune espèce ; et, ce qui est encore plus surprenant, sans cartes ni instructions pour éclairer sa route. M. de Mackau voulut bien me donner quelques secours en approvisionnements; mais devant faire lui-même une longue campagne, il ne put se livrer à tout le désir qu'il avait de m'obliger.

Le 21, dans la matinee, j'appareillai pour suivre *Le Golo à Tintingue*, port situé à la côte de Madagascar, vis-à-vis de Lokensy. Dans l'après-midi, nous mouillâmes sur la rade par 18 brasses, fond de vase. Le lendemain 22, la journée fut employée à baliser la passe et le 23, après-midi, les bâtiments entrèrent dans le port et y jetèrent l'ancre, par cinq brasses et demie, sur un fond de sable vaseux. Comme mes instructions portaient que je devais me rendre le plutôt (*sic*) possible à *Anjouan*, pour y prendre un chargement de cocos germés destinés à la plantation des routes de Bourbon, je fis travailler de suite et avec la plus grande célérité à quelques réparations urgentes ; j'ordonnai en même temps de remplir les futailles et de se procurer des rafraichissements nécessaires à notre prochaine navigation et, le 28, au soir, je fus prêt à prendre la mer.

Pendant ce peu de jours, je fus quelquefois visiter le roi de cette contrée ; sa case était entourée de palissades et surmontée d'une gaule où flottait le pavillon blanc. C'est un fort bel homme. Une pièce de toile à fond rouge couvrait une partie de son corps et il portait en baudrier une chaine d'argent à laquelle pendaient, de distance en distance, des quadruples percés ; l'intérieur de sa maison est un arsenal où l'on voit des armes de toutes les espèces, qu'il s'est sans doute procurées par le commerce du riz et des esclaves. Je lui ai fait présent de deux pièces de toile bleue, de 10 bouteilles d'arack et d'un sabre pour entretenir ses bonnes intentions à notre égard.

Le 29, au jour, après avoir pris congé de M. de Mackau et embrassé tous mes amis du *Golo*, je levai l'ancre et sortis du port à la faveur d'une légère brise d'Ouest qui rallia bientôt le Sud-Est et prit alors de la consistance, ce dont je profitai en forçant de voile, pour être avant la nuit hors du canal de Ste-Marie.

Théophile Frappaz. — *Souvenir d'un jeune marin*, dans le *Journal des Voyages* de Varneur, XXI, 168 à 172, février 1824.

L'auteur se rend à Anjouan où il séjourna.

Le 28 novembre, comme il revenait de cette île, les courants et les vents le jetèrent à son insu près du cap *St-Sébastien*, et à cette occasion il donne quelques détails nautiques sur cette partie de Madagascar et sur le cap d'Ambre, pp. 262 à 265.

M. le Gouverneur Samary a répondu à ce discours en remerciant l'Académie malgache de l'accueil qu'elle lui avait réservé, ainsi qu'aux délégués de l'île voisine et en disant combien ils étaient tous touchés des allusions faites par M. Jully aux efforts des habitants de la Réunion dans leur contribution à l'histoire de Madagascar Ces efforts, a ajouté M. Samary, ont été consacrés par la création de la Société des lettres, des sciences et des arts de Saint-Denis, qui a produit des travaux d'un grand intérêt. A la suite du décès de quelques-uns de ses membres

les plus éminents et actifs, cette société a dû ralentir ses efforts, mais il y a lieu d'espérer qu'elle se relèvera bientôt plus vivante que par le passé et s'associera aux travaux de l'Académie malgache. C'est dans ce but que M. le Gouverneur Samary convie tout spécialement les membres de l'Académie à déléguer quelques-uns des leurs à la Réunion pour nouer des relations amicales avec la société de l'île voisine et effectuer dans les archives les recherches auxquelles M. Jully a fait allusion.

Le président continue en rendant compte de la lettre qu'il vient d'écrire au maire de Nohant-Vicq pour lui demander des renseignements sur un personnage de l'entourage de George Sand auquel il est fait allusion plusieurs fois dans ses lettres et qui serait venu à Madagascar vers 1820. Cette remarque historique est due à M. Lepreux, qui a bien voulu communiquer au président le volume de la correspondance de George Sand, où il est question du *malgache*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et M. Jully conduit ensuite les visiteurs devant les vitrines contenant les collections de l'Académie. Devant les beaux spécimens de subfossiles provenant des fouilles de Miarinarivo, le président cède la parole à M. Standing, qui donne quelques explications sur les crânes des lémuriens, dont poursuit en ce moment l'étude et l'identification.

Procès-verbal de la séance du 15 décembre 1904

Présidence de M. A. JULLY

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : MM. Baron, RR. PP. Cadet et Colin, Estèbe, Dr Fontoynont, Gerbinis, R. P. Malzac, Dr Villette, frère Raphaël, Rasanjy, Andriamifidy.

S'étaient fait excuser : MM. Mouneyres, Sescau.

Les procès-verbaux des séances des 20 octobre et 2 novembre sont lus et adoptés sans modification.

Le président donne ensuite lecture de la correspondance, comprenant :

1° Une lettre de M. l'administrateur en chef des colonies Besson, transmettant la réponse du questionnaire adressé dans diverses provinces et relatif à l'année malgache et à la correspondance du calendrier malgache avec le calendrier grégorien.

2° Une lettre de M. l'administrateur-adjoint Vally, chef de la province d'Andovoranto, en réponse à une communication à lui adressée par le bureau de l'Académie au sujet d'ossements qui auraient existé à Isondrara, près Andovoranto. M. Vally fait connaître que s'étant rendu lui-même à Isondrara, il a appris des indigènes que les ossements dont il s'agit, signalés bien avant 1867, disparus vers l'époque où la reine de Madagascar est venue à Tanimandry, auraient appartenu à un gros poisson mesurant environ 2 mètres de haut, jeté par les courants sur la côte à la suite d'un cyclone. M. Vally a bien voulu faire immédiatement effectuer des fouilles, dont il fera connaître ultérieurement le résultat.

3° Une lettre de M. l'administrateur Goujon, chef de la province du Vakinankaratra, précédemment à Farafangana, attirant l'attention de l'Académie sur une erreur relative aux Antaimorona et qu'on retrouve dans l'annuaire de la Colonie. Le Secrétaire Général fait observer que cette erreur, qui fait des Antaimorona une tribu nomade, a été rectifiée dans la notice ethnographique destinée à l'annuaire pour 1905. C'est avec raison que M. Goujon signale le fait à l'attention de l'Académie, qui l'en remercie.

Le président dépose sur le bureau un projet de dictionnaire malgache que l'indigène Rajaonah lui a remis pour être soumis à l'examen de l'Académie. Ce document est donné à la commission d'études, pour examen.

M. Jully rend succinctement compte de la mission qu'il vient d'accomplir à Miarinarivo en compagnie de M. Standing. Ce dernier ne devant rentrer à Tananarive que vers la fin du mois courant, le président fait connaître que l'argumentation du rapport sera basée sur les observations et remarques judicieuses faites par son collègue. L'Académie pourra être convoquée en séance extraordinaire pour le

compte rendu détaillé des résultats des fouilles entreprises à Miarinarivo. M. Jully fait enfin remarquer que la planimétrie de la région, dont M. Berthier a bien voulu entreprendre le levé, éclairera le texte et permettra au lecteur de suivre les différentes phases du rapport.

Le président expose de nouveau l'intérêt que présenterait la publication de la traduction des *Tantaran' ny Andriana* du R. P. Callet; il ajoute que des groupes avaient été constitués pour la revision des traductions que divers indigènes devaient préparer. On fait observer que le travail a été commencé et que l'examen de cette première traduction a montré des difficultés auxquelles on devait se heurter pour un travail aussi important. La presque impossibilité de traduire certaines tournures spéciales au génie de la langue malgache, les nombreuses notes qui devront accompagner le texte sont autant de difficultés qui imposeront aux groupes la nécessité de reprendre complètement le travail. En tenant compte de ces différentes observations, l'Académie estime que ce premier travail préparatoire ne pourrait être mené utilement à bien que par une personne s'y consacrant exclusivement.

Le R. P. Colin fait ensuite une communication fort intéressante sur l'inclinaison de la boussole dans certaines régions de l'Imerina.

Puis, le Dr Fontoynont expose, dans les termes reproduits ci-dessous, un cas de splenectomie pour rupture traumatique d'une rate palustre.

« J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie un cas de splenectomie pour rupture traumatique d'une rate palustre. Voici l'histoire en quelques mots : Ranoro, âgée de 28 ans et demeurant à Mahamasina, fut tamponnée, le 14 octobre dernier, par le timon d'une voiture à bras. Elle tomba à terre, mais put se relever elle-même et faire quelques pas. Elle ne tarda pas à retomber évanouie et fut transportée à l'hôpital indigène, dans mon service de chirurgie, où je la trouvai moins de deux heures après avec toute sa connaissance. Le docteur Andrianjafy avait diagnostiqué une rupture de la rate et tout préparé pour une intervention. Je pus l'opérer deux heures exactement après l'accident, avec l'assistance du Dr Maurras.

« L'abdomen était rempli d'une quantité de sang qu'on peut évaluer à au moins un litre et demi ; ce sang provenait d'une large rupture de la rate au niveau de son tiers supérieur. Le pancréas, au niveau de sa queue, était également blessé. Rapidement, la rate fut enlevée et aujourd'hui la malade va aussi bien que possible.

« Ce n'est pas, d'ailleurs, de l'intervention chirurgicale elle-même dont j'ai tenu à entretenir l'Académie, quoique les succès opératoires soient assez rares ; mais, de ce fait qu'il est utile d'insister sur la fréquence des ruptures de la rate à Madagascar comme dans tous les pays très palustres et d'attirer l'attention des médecins indigènes sur cette fréquence, pour que les ruptures ne passent pas méconnues, que le diagnostic en soit fait à temps et que les malades soient envoyés de suite à l'hôpital. Le fait d'être opéré aussitôt que possible après l'accident importe beaucoup pour le succès. Les médecins indigènes doivent se rappeler que tout traumatisme de l'abdomen est sérieux et que le moindre signe suspect commande la laparotomie d'urgence. Il est bon aussi de faire connaître à tous combien est dangereux le moindre coup sur l'abdomen ; des cas de mort ayant souvent, chez des paludéens à grosse rate, été la conséquence d'un choc minime, tel un simple coup de pied ou de poing. »

Les ouvrages suivants sont ensuite déposés sur le bureau.

Bulletin de l'école française d'Extrême-Orient (Tome IV, Nos 1, 2, janvier-juin 1904) transmis par le Gouvernement Général.

Revue des études historiques, 70e année, septembre-octobre 1904).

Revue tunisienne, organe de l'Institut de Carthage, Nos 47 et 48 du mois de septembre 1904.

Bulletin de l'Institut égyptien, N° 3 (2 mars 1903).

Bulletin de l'Institut égyptien, N° 4 (6 avril 1903).

Notulen Van de Algemeene en directiever-gaderingen van het Bataviaasch Genootschap Deel, XLII (1904).

Pratiques et croyances des Malgaches relatives aux accouchements et à la médecine. — Thèse par M. le docteur Ch. Ranaivo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

Procès-verbal de la séance du 29 décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

MM. Jully et Standing ayant achevé le rapport sur les fouilles entreprises au cours de leur mission à Miarinarivo, les membres de l'Académie malgache ont été convoqués en séance extraordinaire.

Etaient présents : MM. le R. P. Cadet, Deschamps, Estèbe, Dr Fontoynont, Gerbinis, Dr Lacaze, R. P. Malzac, Mondain, Mouneyres, Sibree, Standing, Dr Villette, frère Raphaël.

S'étaient fait excuser : MM. Baron, Rasanjy et Andriamifidy.

Le président donne lecture du rapport établi à la suite de la mission qu'il vient d'effectuer, en compagnie de M. Standing, dans la région de Miarinarivo. Il est décidé que ce document, qui expose les intéressants résultats obtenus par les fouilles récentes, sera inséré, *in extenso*, au bulletin de l'Académie.

Tous les frais occasionnés par les travaux jusqu'à ce jour ont été supportés par le modeste budget de l'Académie.

Le vœu suivant est ensuite adopté à l'unanimité.

« L'Académie malgache signale à la haute attention de M. le Gouverneur Général l'importance qui s'attache à la section de paléontologie et exprime le désir de se voir nantie, tant dans sa bibliothèque, où les ouvrages spéciaux lui manquent, que dans son budget de dépenses, des éléments susceptibles d'assurer le succès complet de ses recherches. »

A l'unanimité, l'Académie procède ensuite à l'élection de MM. le commandant Giorgio, chef du service géographique de l'état-major, et Bastard, administrateur-adjoint des colonies, en qualité de membres sociétaires.

Le frère Raphaël dépose sur le bureau un projet de dictionnaire que l'indigène Rajaonah avait soumis à l'Académie. Il ressort d'un examen attentif que ce document, très incomplet dans le fond et imparfait dans la forme, aurait besoin d'une refonte complète pour retenir plus longtemps l'attention. Il est décidé que ce travail sera rendu à l'intéressé avec les observations adoptées à l'unanimité.

M. Mondain dépose ensuite sur le bureau une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Des idées religieuses des Hova avant l'introduction du christianisme*. Le président, au nom de l'Académie malgache, remercie M. Mondain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

RAPPORT

sur des ossements sub-fossiles provenant d'Ampasambazimba

I. — LES LÉMURIENS

(Suite)

Groupe des Lémurs

Depuis dix ans, de très nombreux ossements appartenant au genre des Lémurs (Linné) proprement dit ont été trouvés en différentes parties de l'île. Malgré quelques petites différences de taille, tous ces documents ont été rattachés par M. G. Grandidier à une seule espèce, le *Lémur insignis*, nom proposé par M. le docteur Filhol sur un humérus décrit en 1895.

Dans le Bulletin du Muséum d'histoire naturelle de Paris (1902, Nos 7 et 8), M. Grandidier donne des figures de la partie antérieure du crâne et de la moitié droite de la mâchoire inférieure de cet animal. Ces figures ne sont pas accompagnées des mensurations détaillées et il semble que le crâne entier n'est pas encore connu.

Quoi qu'il y ait des ressemblances assez frappantes entre cette espèce disparue et les lémurs actuels, il existe cependant des caractères spéciaux qui la différencient de celles-ci, notamment l'étroitesse de la région frontale post-orbitaire, caractère que nous avons déjà remarqué chez les palaeopropithèques et les mégaladapis, et que nous verrons plus tard chez toutes les autres espèces nouvelles de Lemuroïdea que nous aurons à signaler.

La dentition du *Lemus insignis* se rapproche de celle du *Lemur varius*, type existant parmi les lémurs vivants, mais le bourrelet interne de la dernière prémolaire et des deux premières molaires est très prononcé dans l'espèce disparue ; la dernière molaire même ne montre pas, selon la figure, l'échancrure qui caractérise cette dent chez les lémurs actuels. D'autres caractères signalés par M. Grandidier sont la courbure considérable de la série des molaires et des prémolaires et le resserrement remarquable de toutes ces dents.

Parmi les ossements, provenant des fouilles faites par l'Académie malgache à Ampasambazimba, se trouvent deux crânes de lémurs, dont un en parfait état, et la partie occipitale d'un troisième crâne. Ces ossements sont figurés sur les planches XIII à XIX, qui accompagnent ce mémoire.

La partie postérieure faisant défaut dans le crâne de *Lemur insignis* figuré par M. Grandidier, il n'est pas facile d'établir une comparaison exacte entre celui-ci et le crâne figuré sur les planches XVII à XIX, mais avec le magnifiques crâne dont nous donnons des photographies sur les planches XIII à XVI cette comparaison est plus facile à faire. La conclusion à laquelle une telle comparaison nous a porté est que le dit

crâne appartient à une nouvelle espèce intermédiaire entre le *Lemur insignis* et les lémurs actuels. Pour cette nouvelle espèce, nous proposons le nom de *Lemur Jullyi* d'après le nom de l'infatigable président de l'Académie malgache, au zèle duquel nous devons la plupart des documents paléontolo- giques récemment reçus par l'Académie.

J'indiquerai d'abord les caractères qui rattachent le *Lemur Jullyi* du *Lemur insignis* et ensuite ceux qui le rapprochent des lémurs actuels.

L'étroitesse de la région frontale derrière les orbites remarquée chez le *Lemur insignis*, existe également dans cette nouvelle espèce. Il y a une ressemblance considérable entre la conformation générale et les dimensions des deux crânes. Les saillies de l'os frontal circonscrivent dans tous les deux un carré ou losange. Les deux lignes supérieures limitant les surfaces d'attache des muscles temporaux, qui s'écartent considérablement chez tous les lémurs actuels, se réunissent chez le *Lemur Jullyi*, formant une vraie crête sagittale. La direction prise par les saillies formant les bords postérieurs du carré frontal du *Lemur insignis* indiquerait une disposition pareille.

La série dentaire du *Lemur Jullyi* montre le même resserrement que nous avons vu dans le *Lemur insignis* ; les bourrelets internes des deux premières molaires sont presque aussi prononcés dans les deux formes, et dans ces deux dents il n'y a pas de trace d'échancrure divsant ce bourrelet en deux moitiés plus ou moins distinctes.

Mais il faut s'arrêter à ce point-là, car les différences entre les deux formes sont presque aussi prononcées que les ressemblances. Le profil du front du *Lemur inisgnis*, selon la description de M. Grandidier, « se relève d'une manière brusque et accentuée », tandis que chez le lémur Jullyi un, ligne droite tirée de la crête sagittale jusqu'à l'extrémité antérieure des os naseaux ne s'écarte guère d'un millimètre de la ligne médiane du crâne.

Les molaires et les prémolaires du *Lemur Jullyi* forment une ligne sensiblement droite comme chez le *Lemur varius*, ce qui donne au palais une conformation qui le différencie nettement de celui du *Lemur insignis*. La troisième molaire est exactement intermédiaire entre celle de ce dernier et la même dent chez quelques espèces actuelles comme le *Lemur niger* ou le *Lemur varius* : le bourrelet interne est imparfait et interrompu. Les prémolaires de la nouvelle espèce sont beaucoup moins massives que celles du *Lemur insignis* et le bourrelet de la troisième prémolaire est très peu prononcé : Le bord antérieur de la deuxième molaire est dirigé plutôt en arrière chez la nouvelle espèce et pas en avant, comme chez le *Lemur insignis*.

Les principales dimensions du crâne du *Lemur Jullyi* sont données à la fin de cette étude.

En tournant maintenant notre attention sur le crâne figuré sur les planches XVII à XIX, nous remarquons des différences assez frappantes entre celui-ci et le crâne que nous venons de décrire. Malheureusement, la dentition de ce crâne est très incomplète, aussi est-il difficile de fixer très exactement la place de cette forme. La seule dent qui reste intacte est la première prémolaire droite, mais les alvéoles des deux autres prémolaires du même côté donnent quelques indications sur le caractère des dents, la direction de la série dentaire et la largeur du palais. La partie postérieure du palais manque entièrement, ainsi que les arcades zygomatiques et les apophyses orbitaires des os jugaux. Il est possible cependant d'établir une comparaison entre les profils des deux crânes et entre les boîtes crâniennes, qui sont

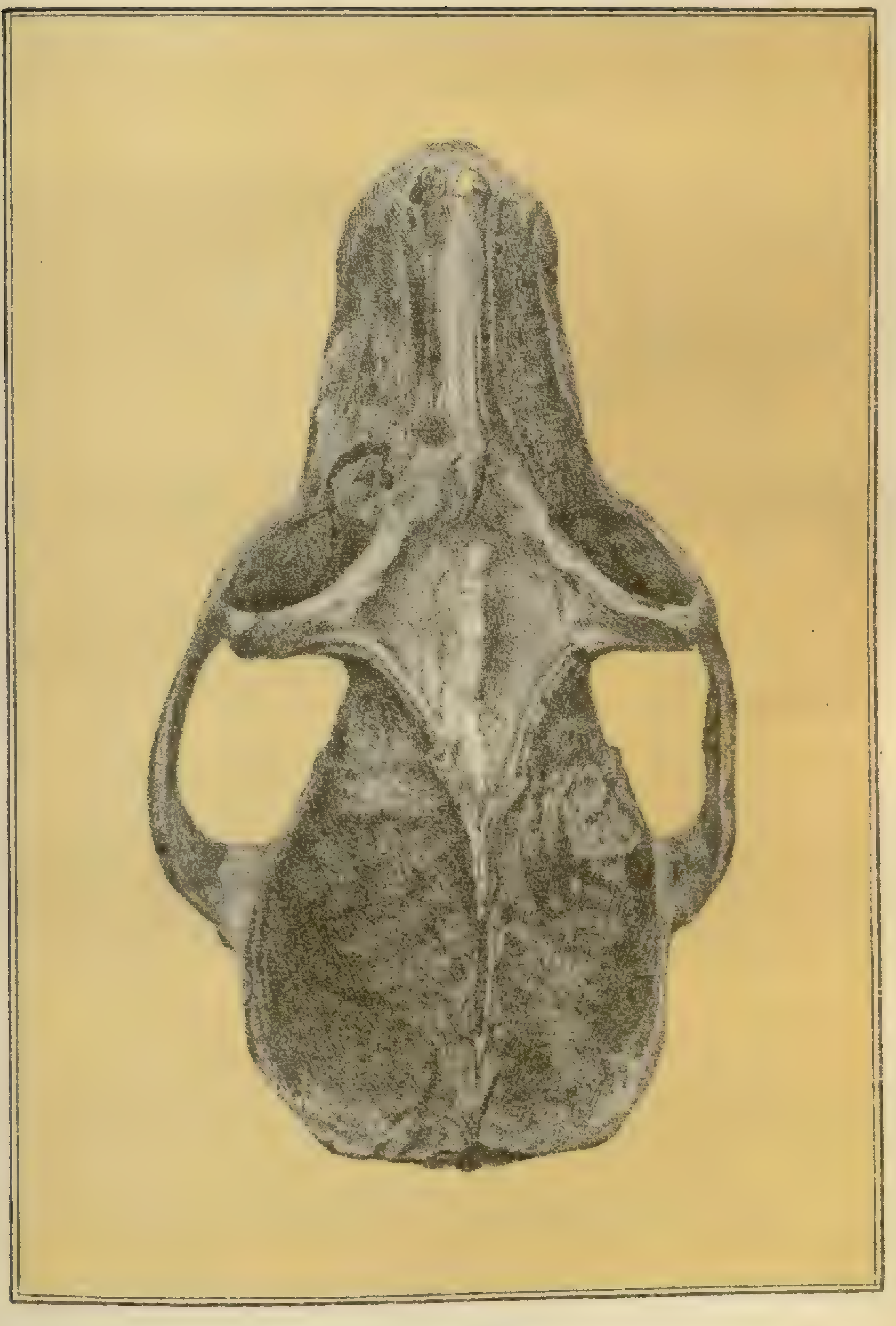

LEMUR JULLYI (sp: nov.)

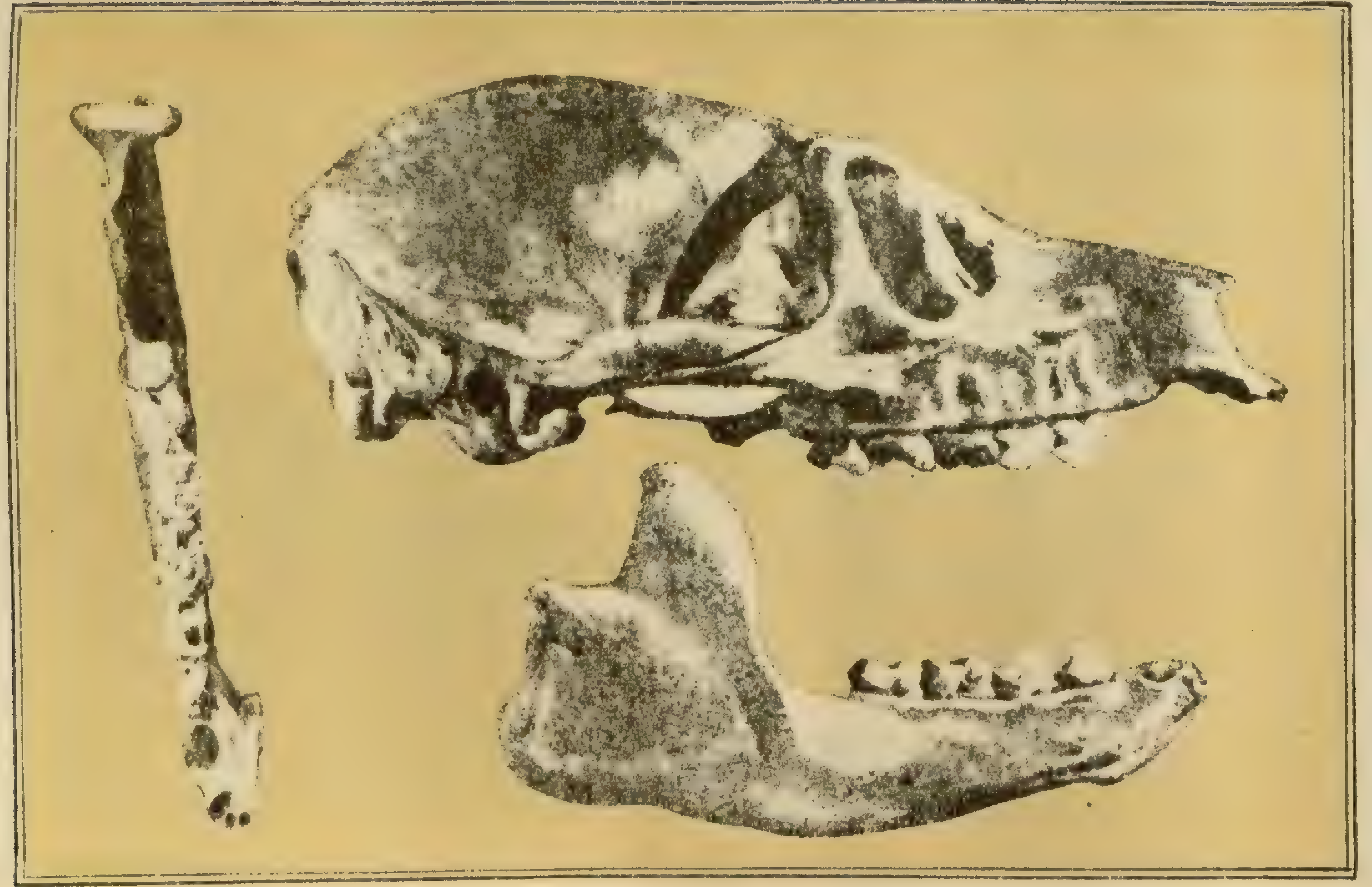

LEMUR JULLYI (sp. nov.)

a- LEMUR JULLYI. b- L. MAZIENSIS

PL. XV

presque intactes. Une telle comparaison fait remarquer de suite une différence très considérable entre la conformation générale des deux crânes, et notamment entre les proportions qui existent entre leurs longueurs et largeurs respectives. On peut exprimer ces relations de la façon suivante. En se servant pour le moment des lettres A et B pour indiquer les crânes du *Lemur Jullyi* et de cette autre forme, des mensurations précises donnent les résultats ci-dessous :

Longueur maxima de A = 126 m/m.
Largeur maxima de A = 47
(Entre les os squameux).

Rapport entre ces deux dimensions $= \frac{129}{47} = 2,68$

Longueur maxima de B = 119 m/m.
Largeur maxima de B = 53

Rapport entre ces deux dimensions $= \frac{119}{53} = 2,24$

La plus grande importance relative de la boite crânienne de B comparée avec sa partie faciale se voit encore plus clairement par d'autres mensurations des deux crânes. Ainsi :

Distance entre la suture fronto-pariétale de A et le bord antérieur des os nasaux .... } 75 m/m

Distance entre la suture fronto-pariétale de A et la crête lambdoïdale .... } 46 m/m

Rapport entre ces deux dimensions .... $\frac{75}{46} = 1,63$

Distance entre la suture fronto-pariétale de B et le bord antérieur des os nasaux .... } 69 m/m

Distance entre la suture fronto-pariétable de B et la crête lambdoïdale .... } 53 m/m

Rapport entre ces deux dimensions .... $\frac{69}{53} = 1,30$

Largeur minimum de A dans la région postorbitaire. 28 m/m
Largeur minimum de B dans la même région 31,5

Rapport entre la longueur maximum de A et sa largeur minimum .... } $= \frac{126}{27} = 4,50$

Rapport entre la longueur maximum de B et sa largeur minimum .... } $= \frac{119}{31,5} = 3,77$

Un examen des profils des deux crânes fait ressortir des différences aussi frappantes. Comme nous l'avons fait remarquer, le profil facial du *Lemur Jullyi* s'écarte très peu de la ligne droite. Celui de l'autre crâne, au contraire, est légèrement courbé ; convexe d'abord dans la région frontale et concave le long des os nasaux. Les contours de la boite crânienne montrent des différences aussi remarquables. Le meilleur moyen de faire ressortir la grande disparité entre les crânes de deux formes est de mener un plan entre la crête lambdoïdale et le bord antérieur du palais. Dans le cas du *Lemur Jullyi*, un tel plan couperait la boite crânienne en deux parties dont les volumes seraient approximativement égaux, et la longueur d'une normale à ce plan menée du bregma serait à peine 15 m/m. tandis que dans l'autre crâne, les deux tiers au moins du crâne seraient au-dessus d'un tel plan et la longueur de la normale menée du bregma serait de 27 m/m.

L'inclinaison des bords des orbites du *Lemur Jullyi* rappelle plutôt les lémurs modernes, et la distance entre les bords intérieurs de ses trous orbitaires dépasse de 4 $^m/_m$ la même dimension du crâne plus court.

Un examen minutieux révèle un grand nombre de différences dans la conformation de presque toutes les parties de ces deux crânes — par exemple, dans la grandeur et la conformation des bullæ tympaniques, des apophyses post-glénoïdes, des apophyses par-occipitales, des lamelles verticales des ptérygoïdes, et notamment dans la forme du foramen magnum.

Cette étude minutieuse me fait conclure qu'il s'agit de deux espèces distinctes plus nettement différenciées même que la plupart des espèces reconnues chez les lémurs modernes.

Il reste à déterminer si cette deuxième espèce peut être celle déjà décrite sous le nom de *Lemur insignis*. Malheureusement, le crâne de ce dernier animal figuré par M. Grandidier dans le Bulletin du Muséum d'histoire naturelle de Paris ne possède pas la presque totalité de la boîte crânienne, partie qui est à peu près parfaite dans notre spécimen. La dentition nous aurait pu donner des renseignements précieux, mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, elle est très imparfaite dans ce nouveau document de l'Académie. La première prémolaire cependant nous donne quelques indications pour une comparaison. Cette dent, chez le *L. insignis*, dépasse dans toutes ses dimensions la même dent du crâne que nous considérons. La forme de cette dernière est en même temps plus aplatie, ce qui est dû au fait que la dent n'a que deux simples racines comme chez les lémurs actuels. L'alvéole de cette même dent chez le *L. insignis*, comme elle est figurée par M. Grandidier, présente une forme triangulaire due à l'élargissement dans le sens transversal de la racine postérieure. L'alvéole de la troisième prémolaire et le bord du maxillaire au niveau de cette dent sont assez parfaits pour nous permettre de nous renseigner sur la largeur du palais et la direction de la série dentaire. En reconstituant la partie antérieure du palais sur ces indications, nous voyons que la forme rappelle plutôt celle des lémurs de nos jours. Sa largeur n'a certainement pas atteint celle du palais du *Lemur insignis*.

Parmi les nombreux fragments de mâchoires inférieures qui se trouvent dans notre collection, il y en a quelques-uns, notamment celui figuré sur la planche XVII, qui, par leur taille, peuvent être référés à l'espèce déjà décrite par M. Grandidier, mais, dans le cas où le condyle existe encore, il est possible de constater que ces mâchoires massives et fortes ne s'accordent pas du tout par leur longueur avec le crâne que nous considérons ; celle, par exemple, figurée sur la planche dépasse de près d'un centimètre la longueur nécessaire. Je dois signaler aussi, parmi les fragments de crânes de lémurs, deux maxillaires droit et gauche appartenant vraisemblablement à un même animal. Le maxillaire droit porte encore quatre dents en parfait état, la deuxième et la troisième prémolaires et les première et deuxième molaires. Les alvéoles de la première prémolaire et la canine nous permettent de former une idée assez exacte de toute la série dentaire de l'animal. Une comparaison de cette série avec la série correspondante du crâne dont nous cherchons l'affinité, montre une correspondance intéressante. Il est très probable que nous avons ici des fragments de crâne d'un animal de la même espèce. Or, la dentition de cet animal, bien qu'offrant des analogies à celle du *L. insignis* et encore plus à celle du *L. Jullyi*, présente des

LEMUR JULLYI (sp. nov.)

a, b – L. MAZIENSIS. c – L. INSIGNIS (Filhol)

LEMUR MAZIENSIS (sp. nov.)

LEMUR MAZIENSIS (sp.nov.)

caractères spéciaux qui la différencient de ces deux espèces. Les dents sont resserrées de la même manière, et les deux premières molaires ont un bourrelet interne présentant beaucoup d'analogie avec celui du *L. insignis*, mais la série entière est plus courte et les dents elles-mêmes sont beaucoup moins massives; le bourrelet de la troisième prémolaire, qui est très prononcé chez le *L. insignis*, fait absolument défaut dans notre spécimen.

Les considérations faites ci-dessus, bien qu'elles ne suffisent pas peut-être à écarter entièrement tous éléments de doute, me portent à croire que nous avons, dans la collection de l'Académie, au moins deux espèces nouvelles. Il est à souhaiter que de nouvelles fouilles entreprises dans la prochaine saison sèche mettent au jour d'autres spécimens plus parfaits de cette deuxième espèce. M. Grandidier m'informe que sa thèse sur les lémuriens fossiles de Madagascar va paraître cette année. Il faut espérer que cette étude nous donnera une description plus détaillée du *L. insignis*, permettant ainsi une comparaison plus exacte entre cet animal et nos nouvelles trouvailles. En attendant, je propose provisoirement pour cette deuxième espèce le nom de *Lemur Maziensis*, d'après le nom de la rivière au travail de laquelle nous devons cette précieuse addition à nos connaissances de la faune subfossile de Madagascar.

Je donne ci-jointes les principales dimensions des deux crânes décrits dans cette étude.

	LEMUR JULLYI	LEMUR MAZIENSIS
Longueur du bord inférieur du trou occipital à l'avant du bord alvéolaire incisif..........	110	101
Longueur antéro-postérieure maximum.......	125	120
Distance du bord inférieur de l'orbite au bord supérieur du trou occipital................	78	76
Longueur de la crête lambdoïdale à l'origine des os nasaux........................	82	80
Longueur du milieu du bord postérieur du palatin au bord incisif.................	55	»
Distance du bord inférieur de l'orbite au bord antérieur des prémaxillaires..............	49,5	45
Longueur de la série totale des dents.........	59,5	»
Longueur de la série des prémolaires et molaires............................	44	»
Distance entre la dernière molaire et le bord antérieur de l'éminence glénoïdienne.......	34	»
Diamètre vertical des orbites................	22,5	22
Diamètre horizontal des orbites.............	17,7	»
Diamètre vertical extérieur maximum de la boîte crânienne.......................	38,3	40
Largeur maximum du crâne (en dehors des arcades zygomatiques)................	74	»
Largeur maximum extérieur de la boîte crânienne............................	47,7	51,5
Largeur entre les apophyses styloïdes.........	32	27

	LEMUR JULLYI	LEMUR MAZIENSIS
Diamètre transverse du trou occipital.........	15	14
Diamètre vertical du trou occipital...........	13	15,5
Distance des trous auditifs....................	46	44
Largeur du crâne au niveau des apophyses orbitaires..................................	17,7	31,5
Largeur entre les trous lacrymaux...........	22	22,4
Distance interorbitaires.....................	21	17,3
Distance entre les trous optiques..............	12,5	13
Distance entre les apophyses ptérygoïdes......	19	13
Distance entre les trous ovales...............	23,5	24
Largeur du palais entre les deuxièmes molaires.	17,5	»
Largeur du palais entre les premières molaires.	16	»
Largeur entre les bords antéro-intérieurs des canines..................................	18	18
Distance entre les bords alvéolaires des incisives médianes..................................	8,5	7,6
Largeur maxima des os nasaux...............	12,5	9
Largeur minima des os nasaux...............	3,6	4
Longueur totale des troisièmes molaires.......	23,5	»
Largeur des deuxièmes molaires..............	10,7	»

H.-F. STANDING.

Notes sur Rafantaka, un des anciens sampy royaux

On a dit et répété en maintes circonstances que les idoles malgaches avaient été brûlées en 1869 par ordre de la reine Ranavalona II. On raconte à ce sujet plusieurs autodafé de fétiches autrefois vénérés. Et ces récits sont en général exacts. Mais, comme il arrive souvent, on a eu un peu trop vite fait de généraliser. En fait, on a brûlé quelques « sampy » malgaches : la grande majorité a échappé à l'exécution ordonnée ; et dans maints villages non seulement on en trouve les traces, mais encore on assiste aujourd'hui à une véritable résurrection de l'antique idolâtrie.

Si, au point de vue du progrès, c'est assez fâcheux, au point de vue ethnologique et historique, c'est assez avantageux ; c'est une partie d'un passé qu'on croyait à peu près inaccessible, parce que définitivement mort, qui reparaît et vous permet de l'étudier.

Et non seulement on peut retrouver dans quelques petites localités reculées des amulettes de deuxième ordre, ayant pu éviter la destruction, grâce à leur obscurité même ; mais on est surpris parfois de se trouver face à face avec un fétiche portant un nom connu et célèbre ; et de reconnaître, en certains cas, qu'on a bien à faire à un des anciens « sampy » protecteurs du royaume hova.

C'est ce qui vient de nous arriver récemment, au courant d'une affaire, qu'il ne sera pas inutile de narrer en ses principaux traits. Elle sert en effet de garant à l'authenticité du fétiche.

Dans le petit village d'Ankadinandriana, au Sud-Est de Tsiafahy, végète depuis un certain temps une très maigre congrégation chrétienne. Le mpitandrina n'avait pas la faveur des habitants. Déjà, du gouvernement hova, il avait reçu quelques privilèges, qui avaient excité la jalousie de quelques-uns des habitants de l'endroit. Peut-être, d'ailleurs, comme la grande majorité des privilégiés dans tous les pays du monde, avait-il abusé quelque peu de ses prérogatives.

Mais ce fut surtout au moment du fahavalisme qu'il encourut la haine de ses concitoyens. Au fond, sous des dehors chrétiens, auxquels l'obligeait plus ou moins l'adhésion officielle du gouvernement à la religion du Christ, la grande majorité du village était restée païenne et adorait en secret Rafantaka, l'une des douze idoles royales d'autrefois.

Quand éclata le mouvement insurrectionnel contre la domination française, au début de 1896, là comme ailleurs, (1) les gardiens des vieux sampy, se mirent à prêcher la guerre sainte au nom des dieux des ancêtres. On ramena Rafantaka dans le village d'Ankadinandriana, et l'on décida de se joindre, en son nom, aux bandes rebelles, qui déjà faisaient des incursions jusque dans les villages voisins.

---

(1) **Note.** — Voir à ce sujet les nombreuses affirmations des officiers employés à la répression du mouvement insurrectionnel, en particulier l'article paru dans les *Notes et Explorations*, novembre 1898. Voir aussi l'article de l'*Antananarivo annual* de 1897, page 85.

Seuls, le mpitandrina, sa famille et quelques rares fidèles, aux convictions chrétiennes plus sérieuses, protestèrent et refusèrent de se joindre aux fahavalo. Il leur fallut d'ailleurs s'enfuir, afin de trouver protection auprès des autorités françaises ; en demeurant, ils eussent été massacrés.

Une fois la pacification terminée, les habitants survivants revinrent dans leur village respectif. Le gouvernement français ayant fort justement déclaré la plus entière liberté de conscience et de culte, nos habitants d'Ankadinandriana reprirent ouvertement l'exercice des pratiques païennes, auxquelles ils n'avaient pu se livrer qu'en cachette, pendant le règne des deux dernières reines malgaches.

On avait précieusement conservé, loin des regards indiscrets, une des antiques représentations de la célèbre Rafantaka, et chaque année, sous la conduite du gardien de l'idole, on célébra de nouveau la fête d'alakaosy.

Il y a environ un an, l'ancien gardien mourut. Son successeur parut au mpitandrina de la congrégation chrétienne plus facilement accessible à des conceptions religieuses plus saines. Il se mit en devoir de lui montrer l'absurdité de ces vieilles pratiques.

Comment s'y prit-il exactement, et quels arguments employa-t-il, c'est un point d'histoire controversé, et qui restera probablement toujours obscur, attendu qu'il n'y avait aucun témoin à la scène, qui se passa uniquement entre le mpitandrina et le gardien de l'idole.

Toujours est-il que le mpitandrina fut en possession du fétiche. Là-dessus grande colère des habitants du village, qui se concertèrent afin de perdre le profanateur de l'idole. Il ne fut pas difficile de rassembler au nom de l'idole une poignée de faux témoins, qui réveillèrent, en y ajoutant beaucoup, d'anciens griefs et de vieilles histoires depuis longtemps enterrées et d'ailleurs fort obscures. Le pauvre homme tomba, victime du fanatisme des uns et de la peur des autres.

Le fétiche, cause des troubles du village d'Ankadinandriana, nous est parvenu entre les mains, à la suite des événements que nous venons de raconter.

La façon même dont nous avons été amené à le connaître est un sûr garant de son origine. Ce n'est pas un document artificiellement fabriqué, pour flatter la manie d'un chercheur européen et en tirer un facile profit ; c'était bien là l'objet adoré avec une confiance inébranlable par toute une population, il y a encore seulement quelques mois. La première chose qui nous ait frappé, c'est la forme du fétiche, tout à fait différente de celle même que nous avions décrite, dans notre petit livre sur les idées religieuses des Hova, d'apres Sibree. Voici en effet ce que nous écrivions dans le troisième chapitre de notre livre, à la page 78 : « Rafantaka était la défense recourbée d'un sanglier entourée d'une sorte de faveur de soie rouge foncé ».

Or, ce qu'on venait de nous apporter n'avait rien de commun avec cette description. Rafantaka d'Ankadinandriana se composait d'un morceau de corne de bœuf, dont on n'avait gardé que l'extrémité. Cette corne de bœuf était enveloppée d'un morceau d'étoffe brune toute semblable à celle que l'on emploie pour la fabrication des linceuls malgaches.

Ce morceau de « lamba mena » était serré en haut par un cordon de soie semblable à celle formant la trame du reste du tissu, et en bas par une sorte de couture. La corne passait à frottement dur dans cette sorte de sac.

Tout autour du « lamba mena » pendaient des perles de diverses formes et de grandeurs variables. Tout à fait en haut, enfilées au ruban servant à resserrer l'enveloppe du fétiche, une vingtaine de perles blanches rondes assez petites. Un peu plus bas, deux rangées très rapprochées des mêmes perles précédant une troisième rangée semblable.

Puis, comme enroulées en une vague hélice autour du corps de l'idole, un certain nombre de grosses perles blanches cylindriques assez longues, que les indigènes m'ont affirmé être des perles « Tsileondoza », bien que, sur d'autres fétiches, les perles portant ce nom soient rouges.

De chaque côté de l'idole pendent aussi deux petits colliers de perles de dimensions moyennes, qui paraissent indépendants, et jouer un rôle spécial dans la divination.

Enfin, tout à fait en bas, l'étoffe brune s'effiloche et, mêlées aux fils épars, toute une série de perles de tous genres, petites et grosses.

A l'intérieur de la corne, on a enfoncé à frottement plus que dur un morceau de bois rouge, où se trouvent incrustées des perles et des morceaux de fer, qui doivent, eux aussi, avoir une signification particulière.

En regardant attentivement le morceau de bois en question, on voit qu'on lui a enlevé des petits éclats irréguliers. Par faveur très spéciale, et à la suite de rémunérations sérieuses, le gardien de l'idole consentait à détacher ainsi pour un fidèle de marque, ou quelque suppliant sous le coup d'une grande calamité, un morceau, un infime morceau du précieux bois, corps même du fétiche.

Le tout était abondamment enduit d'huile de ricin, aussi rance que possible et enfermée dans un panier malgache, de fabrication fort ancienne et tout à fait particulière. Seules les idoles avaient droit à de pareilles enveloppes. Le panier était, lui aussi, dûment graissé. On sait que l'huile de ricin a toujours eu à Madagascar des vertus sanctifiantes reconnues de tous.

Dans le panier, en même temps que l'idole, se trouvaient un vieux morceau de chiffon très sale ainsi qu'un morceau de cire malgache. Il est probable que cette cire servait à communiquer une part de la vertu du fétiche aux amulettes diverses, que le gardien de l'idole vendait aux adorateurs confiants. Un petit morceau de bois, une perle, un morceau de corne ou même d'étoffe frotté avec la précieuse cire, toujours maintenue au contact du corps de l'idole, prenait par cela même un caractère sacré : l'esprit de Rafantaka s'était transmis en eux dans une certaine mesure et pouvait protéger leurs heureux possesseurs contre les accidents de l'existence.

*
* *

D'où vient cette différence si grande dans les deux descriptions ? Nous sommes-nous absolument trompé dans nos affirmations d'autrefois, et la bonne foi de M. Sibree a-t-elle été surprise ? Nous ne le croyons nullement. L'explication réside pour nous dans ce fait, qu'il y a toujours eu plusieurs Rafantaka, adorés en des lieux différents.

Celui que nous avons autrefois décrit en suivant l'autorité de M. Sibree était celui qui résidait à Ambohimanga. Celui dont nous parlons maintenant, n'ayant pas la même demeure que son homonyme, n'avait pas cru devoir se présenter sous la même forme. Nous avons déjà appelé l'attention sur l'ubiquité de certaines idoles, comme celle de Masindray, appelée Rovololona, et qu'on retrouve chez les Zanakantitra d'Arivonimamo. Nous avons aussi découvert quatre ou cinq Rakelimalaza différents. Outre la fameuse Rakelimalaza d'Ambohimanambola, que tout le

monde connaît, et celle aussi fort connue d'Amparafaravato, au Nord d'Ambohimanga, nous en avons trouvé d'autres. Nous avons eu à nous occuper d'une affaire toute semblable à celle dont nous avons parlé plus haut à propos de Rafantaka, mais à Ambohijafy, à environ 2 heures à l'Ouest de Tananarive. Il s'agissait dans ce village d'une troisième Rakelimalaza, cédée par son gardien à un autre mpitandrina à la suite d'une visite pastorale. On nous en a signalé aussi d'autres représentations à Ambohitrandriana, entre Tsiafahy et Anosibe, ou encore à Antanetibe, près d'Ankadimalaza, à l'Ouest d'Anosimanjaka et non loin des chutes de l'Ikopa appelées Farahantsana.

Tandis que Rakelimalaza d'Ambohimanambola consistait en trois petites pièces de bois tirées d'un arbre sacré et enveloppées dans de la soie blanche, celle d'Ambohitrandriana se composait, au dire d'un évangéliste qui a pu la voir, d'un assez grand nombre de morceaux de bois ayant, m'a-t-il dit, la forme d'araignées d'eau, accompagnés d'un peu de terre blanche et d'autres objets divers.

A Ambohijafy, l'idole se composait d'un morceau de bois surmonté d'une tête très grossièrement sculptée, le tout n'ayant que 15 centimètres de haut environ. On pouvait distinguer deux yeux très éloignés l'un de l'autre, une fente horizontale représentant une bouche extraordinairement fendue et le vestige d'un nez par trop aplati et rongé. La figurine avait vaguement l'air d'être surmontée d'une sorte de bonnet pointu. Sur le côté de l'objet, un anneau pour le suspendre ; le bas, non équarri, se terminait en une pointe fort irrégulière.

Outre cette pièce principale, il y avait, à côté, un second morceau de bois d'à peu près même longueur mais tout uni. Un autre objet, ne faisant pas positivement partie de l'idole, mais instrument pourtant nécessaire à son culte, était constitué par deux pièces de bois, l'une longue et étroite, sorte de petit pilon à riz de modèle très réduit (25 centimètres de longueur environ) ; l'autre plate et portant quatre cavités demi-sphériques. En frottant l'une de ces cavités avec l'extrémité du pilon, on arrivait, paraît-il, à faire du feu. Un des fady de l'idole était l'interdiction aux fidèles d'aller chercher du feu ailleurs que chez le gardien de l'idole. Le fétiche avait aussi, paraît-il, une horreur profonde de la poudre et par suite aussi des allumettes, où l'on supposait qu'il y avait de la poudre. Il n'y avait donc d'autre moyen pour les fidèles de l'idole de faire cuire leurs aliments, que d'avoir recours aux bons offices du gardien de l'idole et à son habileté de batteur de briquet de bois. Tous ces objets étaient d'habitude placés sur une étagère où ils étaient précieusement enveloppés d'un lamba spécial appelé « lamba sarika » et qui était fait avec de l'écorce de bananier.

Il existait de même plusieurs Manjakatsiroa. L'une était enfermée au palais de Tananarive et n'était autre chose qu'un petit sac de sable. Nous en avons trouvé une autre appartenant à l'ancienne famille chargée autrefois de la garde de l'idole royale ; elle consistait en une dent d'hippopotame.

On pourrait facilement indiquer encore d'autres exemples.

Cette ubiquité n'a d'ailleurs rien qui nous doive trop étonner. Elle est bien d'accord avec ce que nous croyons savoir de l'idée même que les Malgaches se sont toujours faite de leurs « sampy ». Ainsi que nous l'avons soutenu ailleurs, les sampy malgaches ne constituaient pas, à proprement parler, des idoles au sens où l'on entend habituellement ce mot. Ce sont des amulettes un peu plus célèbres que d'autres, et

ayant surtout l'avantage de porter un nom particulier. Ce sont des réceptacles où vient de temps à autre se localiser l'esprit céleste.

Dès lors, cet esprit pouvant entrer dans ces fétiches, peut en sortir, s'étendre au dehors, se communiquer à d'autres objets. Et de fait voici la plupart du temps comment un sampy donné se multipliait. Un village n'ayant pas encore de sampy attitré, envoyait une députation choisie au gardien d'un sampy déjà renommé. Le choix de ce sampy était déterminé assez souvent par une parenté de clan, mais pas toujours cependant, car il y a des exemples du contraire.

La députation offrait des sacrifices au sampy, se soumettait à diverses cérémonies, différentes pour chaque fétiche, et dont il est presque impossible aujourd'hui de connaître le détail : les souvenirs des indigènes ne vont déjà plus jusque là, au moins d'une façon assez précise et assez sûre.

Puis quand tout le cérémonial était accompli, le gardien de l'idole donnait à chaque membre de l'ambassade sa bénédiction sous forme d'une aspersion de l'eau sainte où l'on avait baigné l'idole, et remettait à l'un d'eux un morceau de gingembre enduit de miel. Ce dernier objet était transporté avec beaucoup de soins au village, d'où venait la députation, et était déposé auprès du morceau de bois de corne ou d'os choisi comme nouveau réceptacle du souffle divin.

On devait certainement supposer qu'une part de l'esprit descendu autrefois dans le morceau de bois représentant Rakelimalaza ou dans le sac de sable figurant Manjakatsiroa, était passé dans le gingembre et de là dans la nouvelle représentation de l'idole.

Ce qui vient encore favoriser cette explication semi-spiritualiste que nous donnons de l'idolâtrie malgache, c'est une coutume particulière suivie dans certains sacrifices. Quand on avait sacrifié un bœuf à Rakelimalaza, on partageait l'animal en autant de parts qu'il y avait de fidèles présents, et chacun en emportait une chez lui. Là encore les Malgaches adorateurs de Rakelimalaza semblaient admettre la transmission de la vertu divine dans le morceau de viande sacré.

Je n'ai pas pu savoir s'il y avait des précautions à prendre avant de manger cette viande, ou si elle était fady pour certaines personnes. Elle devait l'être en tout cas pour ceux étrangers au corps des fidèles.

*
* *

Voici encore ce que j'ai pu recueillir concernant Rafantaka. Outre les bœufs, on lui consacrait aussi des chèvres. A la grande fête de l'idole, au mois d'Alakaosy, on tuait régulièrement un bœuf et une chèvre.

Quand quelqu'un venait consulter l'idole, ou à la fin des cérémonies accomplies en son honneur, le gardien du fétiche procédait à l'aspersion des fidèles, suivant le rite indiqué plus haut à propos de Rakelimalaza ; Rafantaka protégeait surtout contre les balles et la grêle. Quand des gens partaient en expédition guerrière, ils avaient soin de se munir d'amulettes sanctifiées au contact du fétiche.

Il y avait toutefois des règles assez strictes à observer pour conserver à l'amulette tout son pouvoir. Il fallait éviter de prononcer la moindre parole pendant tout le temps de la bataille. Et si par hasard une balle malencontreuse venait terminer les jours d'un fidèle de Rafantaka dûment pourvu d'une amulette, l'excuse du gardien était vite trouvée. La victime avait dû oublier de tenir sa langue en bride.

On devait s'abstenir de manger quoi que ce fût de forme ronde, en particulier des rognons. Le mpitandrina de la petite congrégation chré-

tienne du lieu fut un jour surpris en train d'enfreindre cette prescription : il mangeait un rognon de porc : peu de jours après, la foudre tomba sur une des maisons du village, ainsi que cela arrive assez régulièrement chaque année pendant la saison des orages. On accusa le mpitandrina d'être la cause du malheur. Rafantaka avait voulu se venger de ce qu'un de ses fady n'avait pas été observé.

Il était interdit de tuer un animal quelconque le mardi, le jeudi, le samedi et le dimanche. Certains bois et certaines herbes ne devaient pas être employés comme combustible, en particulier le « hazonorana ».

Rafantaka n'avait pas le pouvoir de guérir les malades : pourtant, en cas de maladie, les parents du patient allaient d'abord trouver le gardien de l'idole, qui transportait dans la maison une amulette dûment consacrée et la mettait au-dessus de la tête du malade en prononçant certaines imprécations. Il aspergeait aussi le seuil de la demeure avec un peu d'eau sainte apportée dans une corne de bœuf. Ces opérations avaient certainement pour but d'écarter les mauvais sorts ou peut-être de détabouer le malade. On allait ensuite chercher le mpisikidy afin de consulter le sikidy et d'ordonner des remèdes.

*
* *

Tout ce que nous venons de rapporter sur l'idole Rafantaka nous a été indiqué par les gens du village d'Ankadinandriana, à l'Est de Tsiafahy. Nous avons recueilli une autre tradition émanant d'une tout autre région et provenant de la contrée située à environ deux heures à l'Ouest d'Ambohimanga. Les détails que nous allons donner se rapporteront donc plutôt au fétiche d'Ambohimanga. On saisira d'assez grandes analogies dans les récits différents à côté de certaines variations assez importantes.

L'idole Rafantaka aurait d'abord fait son apparition dans un village du nom d'Ambohitrandriamanatrary (?).

Le jour consacré à l'idole dans ce village était le lundi : mais c'était toujours au mois d'Alakaosy que se célébrait la grande fête de l'idole.

Quand les gens montaient vers le lieu sacré où habitait le gardien de Rafantaka, soit afin de lui demander une consultation, soit afin d'assister à quelque cérémonie en son honneur, ils se purifiaient au préalable. Ils se baignaient le corps entier dans une eau courante.

Et voici un détail important qui m'a été rapporté sur cette purification. Si quelque fidèle avait transgressé sans le vouloir un des fady de l'idole, soit qu'il ait été amené à manger du porc ou à goûter de l'oignon, ou à faire quelque autre acte en contradiction avec les prescriptions virtuelles, ce bain préalable pouvait, dans une certaine mesure, écarter toute conséquence fâcheuse. L'esprit du « sampy » eût au contraire immédiatement reconnu le transgresseur qui aurait négligé de se purifier et tout eût été à craindre de sa part.

En approchant de la demeure du « sampy » afin d'y apporter quelque offrande, il fallait avoir bien soin de se découvrir la tête, et il était interdit de la façon la plus absolue de s'asseoir sur un lamba.

Avant d'entrer dans l'enceinte sacrée, chacun se prosternait et était aspergé par le gardien de l'idole d'un peu d'eau sainte puisée au fond d'une corne de bœuf.

Un fady journalier, rigoureusement observé, était l'interdiction d'introduire un « hàlana » (tout objet, coussinet de paille ou d'étoffe, employé pour mettre entre une partie quelconque du corps et le

fardeau reposant sur elle) dans le village. Chaque fois que les femmes revenaient de puiser de l'eau pour les besoins du ménage, elles avaient toujours la précaution de rejeter à la porte de la ville ce dont elles s'étaient servi pour les aider à porter leur cruche.

Je me demande s'il n'y a pas quelque analogie entre ce fady, qu'on retrouve d'ailleurs attaché à d'autres idoles, comme Rahodibato, et la défense de s'asseoir sur un lamba. Ce sont des tabous qu'on pourrait appeler tous les deux des tabous d'intermédiaires. Y aurait-il, au fond de ces prescriptions, l'idée vague d'une communication de l'esprit par la terre et les objets naturels, tout intermédiaire venant faire obstacle à cette communication ? Il serait en tout cas difficile de répondre à cette question d'une façon précise, mais il y a peut-être quelque chose d'analogue au fond de la pensée primitive malgache.

Ainsi qu'il a déjà été dit, à la fête de l'idole on sacrifiait, outre plusieurs bœufs, une chèvre. Primitivement, il y avait tout un troupeau de chèvres sacrées dont on prenait le plus grand soin. Si l'herbe venait à manquer près de la ville, tout le monde allait leur en chercher à 2 ou 3 heures de distance. Au besoin, les chèvres jouaient d'ailleurs un rôle dans certaines consultations demandées au « sampy ».

Quand il y avait des gens de la région partis à la guerre, on faisait très attention à la façon dont se couchaient les dites chèvres. Si, en s'étendant, ces animaux extraordinaires tournaient leur tête vers le Nord, c'est que les combattants avaient eux aussi tourné leur tête vers le Nord, c'est-à-dire en général étaient près de revenir à la maison (la plupart des expéditions se faisaient en effet vers le Sud, sous les derniers règnes, les pays du Nord ayant fait leur soumission depuis assez longtemps à la domination hova). Si, au contraire, les chèvres tournaient leur tête vers le Sud, c'est que l'expédition durerait encore un certain temps et que les soldats n'étaient pas près de revenir au foyer.

Il fallait montrer le plus grand respect pour ces chèvres. Si, par hasard, elles entraient dans un champ de manioc ou dans une plantation quelconque et se mettaient à y brouter, il ne fallait non seulement pas les chasser, mais même pas grommeler après elles. En cas d'insulte proférée à leur adresse, il n'y avait aucun moyen d'échapper à la colère de l'esprit céleste, si ce n'était d'arracher complètement soi-même tout ce qui restait du champ et de venir l'apporter en offrande de repentance aux animaux sacrés.

Les danses faites en l'honneur de Rafantaka étaient aussi assez particulières ; les femmes se mettaient des sortes de petits bois ronds sous leurs habits afin de les maintenir et de leur permettre de rester bouffant pendant la danse.

La danse elle-même appartenait au genre « manafin-tànana » (où les mains restent cachées) et portait le nom de dihin-kitsikitsika.

G. MONDAIN.

PAGES OUBLIÉES (1)

NOUVEAU DICTIONNAIRE MALGACHE-FRANÇAIS

PAR LE P. CALLET

ARANA s, (D.A et D.W disent : espèce de traîneau pour charroyer les lourds fardeaux ; et D.W ajoute : laissé-aller, manque de correction, indulgence nuisible) : mais il parait : 1° qu'il faut distinguer cet —, du traîneau sur lequel on charroie les pierres de tombeau : *ny vato rahefa mby ambony ny rambaramba, ka voa fehy vao izay no —, hafa ny — hafa ny rambaramba ipetrahany ny rivato* ; *ny — no antony raha mitabato ny vahoaka : ratsy — ny vato tsy tonga, tsara — dia tonga, ny fehy no —, tsara — ny vato raha mafy fehy, ratsy — raha ratsy fehy* : la mise en place sur le traîneau de la pierre en question, et surtout sa consolidation au moyen d'un système de cordes et de barres qui l'y fixent immuablement, voilà l'—, qui diffère par conséquent du traineau ; il est la raison du transport de cette pierre énorme qui demande toute une multitude pour la traîner : bien fait la pierre arrive, mal fait elle reste en chemin, ce faisceau de liens qui la retiennent est proprement l'—, selon qu'ils sont raides ou lâches, celui-ci est bon ou mauvais ; ceci serait l'*arany ny vato* qui ne se dit guères et qu'il ne faudrait pas confondre avec *haram-bato* (harana), ni avec *hara-bato* (haraka) ; mais on dit *aran'angady*, ny fanakambanana mafy ny angady amy ny zara'ny : l'— de la bêche, c.a.d. l'emmanchement de son fer au manche fait pour le porter, ny angady raha ratsy — tsy mahavita ny atao fa mitsoaka tahaky ny vato raha eo aminy rambaramba raha tsy voa — tsara : et cet emmanchement s'il est mal fait, la bêche ne peut plus être employée aux usages qui lui sont propres, car son fer se démanche, il en est de même de la pierre mal assujettie sur le traîneau, elle glisse et s'échappe ; 2° fg, qu'il se dit en bonne ou mauvaise part de la : *conduite* ou *gouverne* des gens de sa maison (femme, enfants, esclaves), ou de sa juridiction, ou de sa propre personne... selon qu'elle est contenue dans de justes limites, ou s'en écarte soit par excès soit par défaut, vg trop raide ou trop lâche, trop molle ou trop sévère &, (D.W. n'indique que le sens en mauvaise part) ; *arana maka roa : (ny iray,* fifehezana sy fitondrany ny vato, s'il s'agit de pierres, fanakambanany ny zaran'angady aminy varombony ny vy, s'il s'agit de l'aran' angady) ; *ary ny iray, ny fifehezan' olona : raha tsara —, tsara fehy, dia hendry ny ol* ; *raha ratsy fehy,* ou *ratsy —, tsy vita ny hatao tsy azo entina, tahaky ny vato ratsy —* ; *ny fehinjavatra ho entina, raha tsy atao mafy tsy mety, ary ny fehy n'olona atao antonina kosa* : il y a

(1) Voir le commencement de ce dictionnaire dans les bulletins des 3e trimestre 1902, page 195, et 1er trimestre 1903, page 39.

deux espèces d'— : celui des ch, et celui des personnes, (il vient d'être question du premier, dans le 1°) ; le second ressemble au premier en ce qu'il s'agit également de *fifehezana* et de *fitondrana* : connexion, assujettissement, conduite, gouverne, seulement au lieu de pierres &, ce sont des gens qu'il faut assujettir et conduire et les gens bien contenus dans une sage gouverne sont sages, mais si la gouverne ne vaut rien (trop molle ou trop sévère) les gens ne valent plus rien, on ne peut plus en jouir, absolument com la pierre mal assujettie au traîneau il est impossible de la faire arriver ; il y a cependant cette différence entre pierres et gens à assujettir et à conduire : qu'il faut extrêmement serrer et raidir les liens qui assujettissent celles-là, au lieu que un juste tempérament de force et de douceur, doit faire le lien d'assujettissement de ceux-ci. Tous les dérivés comportent ces deux sens. On distingue : ARAM-BOLA, enchâssure d'argent enchassant la partie inférieure de l'oreille percée, le trou ayant été agrandi et préparé à la longue à recevoir cet ornement complément du pendant-d'oreille, il est comme la monture de ce dernier, c'est pourquoi on l'appelle *kidorontsofina*, matelas des oreilles, qui fait point d'appui et d'attache aux pendants d'oreille (satria izy no atsofoka aminy sofina no loahana itondrana ny kavina) ; — *ndRangahy, rahefa ntaolo lahy malaza, manankarena manao daholo, dia lehilahy menarana fa nomena arana* : jadis ces pendants d'oreille à monture d'argent étaient le partage des hommes avancés en âge et célèbres par qque endroit, ou d'une grande fortune, à qui le roi donnait en récompense le droit de les porter (et qui plus tard le prirent eux-mêmes), alors on les appelait *hommes aux pendants d'oreille donnés en mémoire* : pqu'ils leur avaient été donnés comme récompense de ; (ny ol hajaina nomena —, dia nanao kavin'—sy haba vola ny ol teo aloha) ; ARAMPO, sens fg : attache du cœur à, son assujettissement à, satisfaction pro pre ; si l'objet dont le cœur s'éprend est mauvais, l'— est mauvais, s'il est bon l'— est bon, et il y a toujours l'idée de *réfréné* ou de *relâché* plus ou moins (le cœur dans cet — ; *ny — nao hiany no atao fa tsy mba miera na midinika :* tu fais tes quatre volontés sans demander permission, sans consulter personne ; ARAN'AFO : saisissement du feu (de ce qui est à sa portée plus ou moins et empreinte de son action, vg sur un lamba qu'on fait sécher un peu trop près, il n'est pas assez près pour être brûlé mais il est *maran'afo* saisi trop vivement du feu, et il faut le retirer sinon il brûle ou du moins il est endommagé ; ARAN'ANGADY : dont il a été parlé plus haut, com ex du sens d'arana) *kanefa ny varombon'angady no tenenina aminy izany, « mbola tsara ny arany ny angadimondro, hoy izy mantsy ny varombo'ny »* : ce serait surtout la douille du fer de la bêche qu'on appellerait ainsi, et l'on dit, « cette douille est encore bonne, quand même le tranchant de la bêche est usé » ; ARAN'ANTSETRA : douille de l'antsétra, par où on l'emmanche au bâton, au pied de la lance & ; ARAN'ANTSY : où se met le manche de la cognée, tout ce qui consolide l'emmanchement ; ARAN'ANTSODY : embobinement (s'il est permis d'employer ce mot) du fil sur la bobine, *ampela salasala anavana — landahazo, rahefa tafa kambana ny ampela sy ny foly dia* — : la bobine moyenne sert à faire cet enroulement du fil de coton, cet enroulement fait est un — ; il y a aussi — *landy*, — *rofia* : l'embobinement du fil de soie, du fil de rofia ARAN'ANTSOFINA, com *aram-bola*, et aussi l'oreille percée d'un trou agrandi, préparée ou rendue apte à recevoir l'aram-bola ; ARANDAINA, ARAN-DITRA, sens fg : satisfac-

tion propre prise dans le *laina* refus ou paresse, dans le *ditra* entêtement dans ses idées ; *atao ny — izay aton' ny rehetra any ka tsy vanona :* il n'en fait qu'à sa tête, tellement que c'est un homme manqué, déjeté ; ARAN-DEFONA : douille du fer de lance son emmanchement au bois, ainsi que les moyens pris pour un emmanchement solide, vg *raha homboana ny lefona atontona aminy tany ny vody ny, dia mipararetra mangovitra ny lelalefona sy ny zara'ny ny manantontona azy* : lorsqu'on emmanche un fer de lance à son bois, du pied de celui-ci on frappe la terre à plusieurs reprises et le fer agité s'enfonce d'avantage par ces secousses, lui et le fer s'emmanchent plus solidement, c'est l'effet produit par ces secousses, qui sont elles aussi un -- ; il en est de même des morceaux de cuir ou autre ch, qu'on mettrait dans douille du fer de bêche pour le consolider avec son manche, ny hoditra atao loko ny varombon' angady sy ny zara'ny, dia atao ny koa *aran'angady*).

ARANANA p, *aranam-bola ley lehilahy malaza mpiaram-bola aminy sofina* : cet homme célèbre dont on enchâsse les oreilles dans la monture d'argent, ou auquel on met les pendants-d'oreille à monture d'argent ; *aranan-koditra ny vorombon'angady sy ny zara'ny* : douille du fer de bêche qu'on consolide avec son manche par le moyen des morceaux de cuir ; *arana nao ny mpanompo nao ka atao nao tsara arana*, (ou *tsara fehy, tsara fitondra*), *ka mora entina* : tes esclaves retenus par toi dans ce juste degré de subordination qu'ils te doivent, ta manière de les gouverner n'ayant rien de trop raide ou de trop lâche, sont faciles à conduire ; *raha arananaa loatra ny zaza aminy izay tsy tokony anaranana dia tonga adala :* si les enfants sont laissés se prendre d'affection pour des ch qui ne la méritent pas, ou s'attacher sans frein et sans retenue à ce qui n'est pas digne de leur attachement, ils deviennent des enfants gâtés ; *aza arana' nao fo loatra ny andevo nao*, fa lavenom-potsy ny andevo ka raha aingaingaina manditsoka : ne donne pas libre carrière à tes esclaves &, V *andevo lavenom-potsy.*

ARANINA autre p, — *ny mpandrafitra aminy arambola sofin-dRangahy ka tsara tarehy izy* : pendants-d'oreille à monture d'argent adaptés par l'ajusteur aux oreilles de Rangahy, ce qui le rend joli garçon ; *n—'ny mpiasa ho mafy ny aran' angady, natao tsara arana aminy hoditra* : bêche emmanchée solidement par l'ouvrier qui met des coins en cuir dans la douille autour du manche. *Aranaranana, aranaranina* fd.

ARANO op, *izy ho tsara fitondra hino anao* ; qu'il soit bien élevé, donne-lui l'éducation convenable, sans être trop raide ou trop mou &, afin que tu gardes l'empire sur lui et qu'il te croie, (dit-on à q chargé de la conduite d'un autre, qu'il s'agisse de sa femme, de ses esclaves, ou d'autres subordonnés).

Ny ankizy, na vady, na zanaka, raha atao mafy loatra tsy misy antony ny fifehezana, tahaky ny *Toto n'ombibory manitsaka ny mandry manoto ny miarina*, dia mamampamoy fo azy izany ; fa raha *aranina*, (na *ampiaranina*, na avela hiarana indraindray), fifehezana antonina izany, dia mahahendry azy ; ka hoy ny razana *Ny mitondra ol sarotra tahaky ny fiafolaka, fiazana mafy poritra, fiazana malemy very*, ka tokony hatao antonina ny fitondra ol ; V *toto n'ombibory* et *fiafolaka*.

Autres p et op : *Ampanaranina*, mampanaram-po izahay, fa dia misaotra anao izahay : vous nous avez laissé faire notre bon-plaisir, ou donné carte-blanche, nous vous en remercions : *ampanarano* fo ny ol vory eo. *Ampifampanaranina*, ampifampanarani'ko fo hianareo, hoy ny andriana fa samia manao izay fanta'ny, atao ko tsy mahavery ol : je vous donne l'ordre de vous communiquer vos pensées (sur cette affaire), dit le roi, que chacun dise sans crainte ce qui se présente de bon à son esprit etc ; *ampifampanarano* fo ny ol vory eto, na lehibe na kely, hoy ny andriana maniraka ny solombava ny hitondra teny, dia *ampifampanaranim-po ny ol.*

Prend *man... mi... mifan..* *maha...* et *min* sous fd.

Man—, ou (*mampi—*), reçoit son sens précis du mot qu'il régit, il signifierait d'une manière générale: 1° *manakambana, mameky roa avy*: assembler, joindre, lier, relier, assujettir deux choses ou sortes de ch ensemble: emmancher, s'il s'agit du fer de bêche et de son manche (man— ny zaran' angady aminy varombon'angady izy, raha manisy loko na hoditra na bozaka); adapter à, enchasser dans, s'il s'agit de l'arambola, *man — ley ol asiana arambola ny mpandrafitra, man — ny arambola eo an-tsofina*: l'ouvrier ajusteur enchasse les oreilles de... dans la monture d'argent, ou adapte celle ci à ses oreilles &; 2° fg *mifehy mitondra ny olom-pehezina*: gouverner, conduire les gens sur qui on a autorité &, *raha man — ny vadiamanjanaka handrava hariana foana aminy tsy antony, dia man — ratsy tsy mahafehy vava n'amboa*: gérer sa maison, ou sa femme et ses enfants, de manière à les laisser manger en pure perte les biens amassés est une mauvaise gestion qui ne met pas le frein nécessaire à la gueule du chien; *man—azy amin' ny soa, mamela azy hiadana antonina arak'izay toetry ny sy izay anana' ny, tsy sakanana raha hanao soa sakanana raha manao ratsy, ka entina aminy fifehezana antonina*: mais au contraire les porter au bien, c. a. d. leur laisser une certaine latitude de prendre leurs ébats selon la condition et la fortune, ne pas les empêcher quand ils font bien, les refréner quand ils font mal, n'être ni trop raide ni trop mou à leur endroit, voilà qui est d'une bonne gouverne, c'est le *man — azy amin' ny soa*: les porter au bien, les y assujettir en qque sorte, au lieu que le précédent *man — azy aminy ratsy* est comme les porter, les y assujettir en qque sorte, au lieu que le précédent *man* — azy aminy ratsy est comme les porter, les assujettir au mal. *Manaram-po*, (en bonne ou mauvaise part): se porter soi-même de toute l'affection de son *cœur* à (un objet bon ou mauvais), l'attacher à, l'assujettir à; lui donner satisfaction entière, se satisfaire pleinement (dans les bornes du permis ou au delà), se contenter dans; imp: *manarana fo* hianao Tompokolahy, ampy hanaram-po anao izahay, hoy ny ambl mampanarampo andriana: sire, livrez-vous sans crainte à tous vos désirs (de conquête &), car nous suffisons à les contenter, disent les sujets qui veulent donner pleine satisfaction au roi; en tournant par l'op de *man*, ils diraient la même chose de cette manière: *anarano fo izahay* &, fa foy n' And[t a] ho anao izahay: (que nous soyons ce en quoi vous preniez contentement), prenez votre contentement en nous &; pareillement des esclaves disent à leur maître: anarano fo izahay fa hianao no tompo ny hare'nay. *Manaran-daina*: (W aux M: se laisser aller à la paresse), en subir la sujétion, s'en laisser dominer. *Manaran-defona*, (W aux M: trembler: 1° *manakambana ny varombon-defona sy ny zara' ny*: mettre son manche à une sagaie; 2° *ny ol efa ho teraka ka mangoritra atao —*: se dit aussi des personnes saisies des convulsions, tremblements, douleurs de l'enfantement: *rahefa marary hanavy ny ol ka manara mangoritra atao —*: et des gens saisis des frissons de la fièvre qui s'annonce. *Manarana ditra*: subir la sujétion de son propre entêtement, tenir mordicus à ses idées, chercher à les faire prévaloir, ne pas faire cas de celles des autres, ne pas supporter d'être repris, (mitompo teny fantatra, raha tsy ny azy no masina tsy mety izy, mila ady, manarana ny ditra ny tsy manana mpananatra. Mi—, fd *miaranarana* et *mindranarana*, v et a: être assujetti à, attaché à, épris de, satisfait, *miaram-bola ley*

Rangahy anarana : cet homme honorable va muni, orné de ses pendants d'oreille à monture d'argent, (on dit comme nom propre *Ramiarambola*, *Ramiarana*, *Ramiaranjato*, *Ramiaranarivo*) ; se porter de toute son inclination, suivre sa pente, se fixer dans, (ny zaza mihanta aminy raiamandreny dia mi—) ; *miaranarana aminy fanana'ny*, ou *aminy voninahi'ny*, ou *aminy fonena'ny*, *tsara indrindra ny miaranarana*, *tsy manana z ahina* : trouver son point de fixité, de repos, dans ses richesses, ses honneurs, sa demeure, rien ne surpasse ce mi—qui ne connaît (pour ainsi dire) plus d'inquiétude ; *min* — se dirait surtout en mauvaise part, *mpiavona izy tsy ambony tsy manan-karena, tsy hendry ka min—foana imeheza-ny ny ol* : *min — foana tsy hita izay antony, hoy ny ol* : orgueilleux sans position, sans fortune, sans esprit, il fait l'homme satisfait de lui-même, et on se moque de lui &.

Pris subt : *Manàrana* pour désigner cet oiseau noir et à long cou, qui a cela de singulier : 1°. *manaraka ny mamba izy, raha tany misy — tsy sahy mita ny ol fa ao ny mamba :* qu'il suit le crocodile, et si on l'aperçoit qque part on n'ose passer l'eau à gué en cet endroit, car il y a là un crocodile ; 2° *matanjaka mahay milomano miorika : koa izay zaza tiana hahery sy ho maranitra ka eken' andrian' ambahoaka dia itadiavana — ho hani'ny :* qu'il est robuste et excelle à nager contre le courant, aussi les parents le donnent ils en nourriture à celui de leurs enfants qu'ils désirent rendre fort, puissant en parole, devant gagner un jour les sympathies du public et du roi.

Adj : *Màrana* (W aux M) : *ny angady, ny lefona, ny antsy, voa hombo, samy — raheja tafa tambatra :* bêche, lance, cognée, une fois que leur fer a été solidement adapté à son manche, sont — c. a. d. emmanchées, ou *maran' antsody* ; on ne dit guère *màrana* seul, il est usité avec un autre mot qui lui est adjoint, dans les locutions suivantes : *Maram-bato*, se dit : 1° *lamba manify ahahy ambony vato, simba ny lamba tany iaranànany ny vato, andeha* — : d'un lamba mince qu'on étend sur une roche pour le faire sécher, et dont le peu de bonté ou de solidité qui lui reste est comme absorbé par celle-ci qui s'en empare on ne sait comment ; 2° *lamba madiva ho rovitra no* — : d'un lamba quelconque qui est sur le point d'être usé. *Maran' afo*, se dit : 1° d'un lamba qu'on fait sécher trop près du feu et qui en est saisi trop vivement, de telle sorte que si on ne le retire il prend feu (lamba mipetraka amorom-patana — vonjena aesotra androa dia may : ny afo no *manàrana azy*, autrement *arànìny ny afo* ny lamba, ka —) ; 2° d'un malade qui se chauffe auprès d'un bon feu et qui ne parvient pas à se réchauffer, (*dia — foana eo izy*, manara ila ny afo), ou bien d'un convalescent saisi d'une sueur subite qui le laisse froid, (dia tsemboka ila fanala, ny hatsiaka no fanala). *Maran' antsody*, se dit 1° des choses emmanchées, d'une bobine garnie de sa pelote de fil, (—ny ampela mitondra foly) ; 2° ny ol vao manana anaka, toa tsy manana kanjo efa manana, dia — ; 3° des gens maladifs qui ne sortent pas, ne voient pas le soleil, maigres et d'un teint verdâtre, (ny olona mararirary ka tsy mivoaka tsy mahita masoandro, mahia. maitso, kandeha —). Syn : ***somaran'*** *antsody*, *homaran' antsody :* et *somaran' afo homaran' afo*, syn de maran'afo ; *somaram-bato homaram-bato*, syn de maram-bato.

ARAM-PO FAHAZAZA, *man—*, *ka misorona afo*, (ou maka kitay) *fotsivolo :* habitude de se satisfaire en tout dès l'enfance, aboutit à la triste nécessité d'attiser soi-même son feu (ou d'aller ramasser son kitay) quand vieillesse est venue,

pvb, 1° contre les riches ruinés pour n'avoir pas appris de bonne heure à mettre un frein à leurs appétits déréglés, il leur reste cette honte malg, d'être obligé de se rendre à eux-mêmes dans leur vieillesse, ces devoirs d'esclave dont il est question, (ny olona nanan-karena ka lany fa tsy nahatan-karena, ka antitra maka kitay) ; 2° contre le hova paresseux ou insouciant, qui, faute d'éducation première, ne sait pas se donner l'aisance que tout le monde poursuit, c. a. d. quelques esclaves pour le servir, et qui passe toute sa vie, même sa vieillesse, à se servir lui-même ; (ny ol malaina raharaha &, kandeha tsy mahazo ny fahazo n'ol ka mandimby manompo tena) ; syn *Totovary somarina*, *miandry omby lehibe*, V totovary somorina.

ARAM-PONTENDA (*fo*, *tenda*), *man—*: ny ol adalankanina mandany harena man—: se dit des gens adonnés à la bonne chère qui mangent leur fortune ou la boivent (com nous dirions qui *font leur dieu de leur ventre*, les Malg disent qui font leur dieu de leur *tenda* gosier, et ils ajoutent *mampando tenda sy mampando vato, sahala :* arroser le gosier c'est comme arroser une roche &, V ando) ; *ankizy vonto mamy man —:* des enfants gorgés de douceurs, de friandises, s'habituent à donner la préférence à tout ce qui passe par le gosier.

Aza manarana ny zazabodo, hoy ny olonkendry mananatra ny raiamandreny sy ny mpitondra olona, aza tsy mahafehy vavaamboa, fa tsy mety izany atao ny olona enti' nao sy ny zanak' ao izany. *Aza manarana ditra* fa mba mandefitra : fa ny miringiringy no potraka, ary ny mioty manta no leo ny, ny malemy fanahy tratra amparany, fa ny tsihy no fola-mandefitra fa ny olona tsy fola-mandefitra.

V *zarana*, et *harana*, ce dernier donne : har*a*nina et harangaranina, haranan'akoho, mih*a*rana, manarang*a*rana etc.

ARATRA, voir *andratra* même sens et même racine.

AREO, (dér de *reo*), pr pluriel : vous, de vous, par vous, *fantatr —*, *sitrak —*, *angonin' —* (ou angonin' nareo) ; il forme *an' areo*, *n' areo*, *hian' areo*, et se met pour eux après les finales muettes *ka*, *na*, *tra* ; v *ireo* son correspondant dérivé de la même, racine réo.

ARERALAHY, pour *araralahy.*

ARÉTINA, p d'*aritra* pris subst : maladie (qu'il faut supporter puisque c'est ch envoyée par une puissance supérieure).

ARETINA MAMOMBO, ou *areti-mamombo* (vombo) : maladie qui s'acharne, s'irrite et même à la mort, (l'opposé de *aretina miala :* maladie qui se retire, dont le mpisikidy est maître de l'autre).

ARETIM-BILANY (*vilany*) : maladie provenant de la marmite c.a.d. de ce qu'on a trop mangé, *marary ny —*: malade d'indigestion, pour avoir trop mangé.

ARETIN-DRANO (*rano*) : maladie provenant d'un mauvais sort jeté dans l'eau dont on a bu, où l'on s'est lavé ; *mararindrano* : malade de cette maladie, qui attaque les lèvres aux extrémités de la bouche, le nez, les paupières.

Liste des *karazan' aretina aty Merina :* espèce de maladies dans l'Imérine.

Anakandro
Androbé
Angatra
Azombavy
Bibinankibo
Bingio
Bonibony
Boritànana
Dônika
Dridra
Fandikia
Farasisa
Fehitratra
Fery
Ferena
Fiafia
Fiandry
Fitia
Folaka
Fola-pe
Fola-tanana
Fola-tongotra
Fotsimaso
Godry ou godro
Habokana, boka
Hadalana, adala
Halobotra
Manirano
Marari-ambavafo
Marari-andanivoa
Marari-andoha
Marari-kibo
Mararindrano
Mararinjavatra
Marari-ozatra
Maratra
Marénina
Miolan' am-pandriana
Mioritra
Mitohana
Mivalana
Mivalan-dra
Mivohi-kibo
Mondry
Mosavy n'olona
Nendra
Ngorongosy
Olitra
Oli-manara
Py ou pia
Piaka ou folaka
Poa-maso
Rano
Rao-dia (raoka)

Halofisaka
Hamatra
Hanatra
Hararaotra
Hatina
Hola-mena
Hotsohotso
Jamba
Kankanina ou bibinankibo
Kibay ou kobay
Kifin'na
Kifongo
Kimavo et kimavoina
Kitratra et kitratraina
Kitrotro
Kohaka
Lasa-ambiroa
Latsahany ny varatra
Latsahany ny fantara
Lohavorona
Lolo
May
Maimbo rezatra
Manara-mody (araka)
Mandalo
Mandoa
Mandoa ra ou vakifo
Mandringa
Manehitra olitra (hehitra)
Manehitra mivalana
Manévika (tevika)
Rohona
Sakoïtra
Sery
Sinta
Sohika sohihina
Sovoka
Tadilava
Tambavy, tambaviana
Taratra
Tazo
Tendrihatoka
Tety
Tévika, ou manèvika
Tevik' andanivoa
Tevi-doha
Tohina
Tomboka
Tombok' afo
Torana
Totongandronono
Trangalela
Tsindohaina
Tsongodia
Tsiranorano
Tsitrabadimantsaka
Vay
Vaintandroka ou vairatsy
Vakifo
Vakilafika
Voankanina
Vorika

Les mots en *italiques* indiquent les maladies les plus redoutées, celles qui étaient censées données par les sorciers.

Aretina vadinkoditry ny olombelona, Ny faty mpanazakazaka ny —, tsy hita izay ho faty aloha : la mort arrive au pas de course, la maladie est inhérente à la peau et fait route avec nous, on ne sait qui mourra le premier (de moi ou de toi, c'est pourquoi mettons des témoins), pvb, à l'usage de ceux qui font un prêt d'argent, une convention importante et de durée, règlent un partage de biens etc, et voulant éviter des embarras à leurs enfants après la mort de l'un ou de l'autre, assurent l'exécution ultérieure de leur volonté, en disant en presence de témoins, ou en écrivant si l'on sait écrire : ny olombelona tsy maina fa lena, ny faty mpanazakazaka etc.

Aza taf' andry manana aretina : il n'est pas permis de dormir tranquille quand vient la maladie, pvb, contre ceux qui ont un procès pendant, ou une affaire sérieuse sur les bras qui menace d'avoir des consequences fâcheuses pour eux, et ne s'en préoccupent pas, alors un tiers les avertit avec ce pvb : (ny ol manana ady ka miondana ady, rahataha tsy vita ka tsy ahina).

Be no te ho Rasalama fa tsy avela ny aretina : beaucoup désirent être Monsieur ou Mad m · *Salama* (l'heureux mortel), mais la maladie ne le permet pas, pvb, pour dire que beaucoup voudraient avoir les richesses, les honneurs, la force, la santé, toute espèce de biens en écartant toute espèce de mal, en partage, mais que le destin (selon la croyance malg) ne la permet pas, et que son arrêt qui fixe à chacun son lot ne laisse point de place au regret ou au désir, (efa vintana ny hahanitra, ny iadiana etc ka tsy azo ialana : et il est inutile de disputer aux autres la destinée heureuse qui leur est échue, aza miady taninandro n' olona).

Misorona ondry tsy volo ny, ka mankaloza ny aretina : faire le sacrifice d'un mouton d'une autre couleur que celle qui est marquée, c'est empirer la maladie pvb, pris de l'usage des médecins malg qui traitaient leurs malades avec des remèdes naturels, et *extranaturels* vg des sacrifices de mouton, de coq, de telle couleur désignée qui ne pouvait être changée sous peine d'aggraver la maladie, et si le malade mourait ils pouvaient toujours se décharger de sa mort ou sur les défauts dans le sacrifice ou sur le refus des Vazimba, des ancêtres, et autres divinités auxquelles on l'avait offert ; appliqué à ceux qui chargent la teneur d'une affaire, d'une décision, d'une commission etc, font qqchose de contraire qui entraine des suites désastreuses pour eux, pour leur famille, ou pour le royaume.

Natao nao ho faty aho no dia naria' nao taminy aretina : tu as cru que c'était fait de moi puisque tu ne m'as pas visité dans ma maladie, pvb, contre ceux qui s'éclipsent et refusent leur concours dans une grave affaire, à un parent, à un ami, à q qu'ils devraient aider, et le laissent s'en tirer seul comme il pourra ; celui-ci s'en tirant en effet avec honneur, leur reproche ce délaissement avec ce pvb, (comme s'il disait : natao nao dia ho very no nafoy nao taminy kabary). *Adidy nao tsy namangy fa ny areti ko afaka hiany*, autre pvb, qui a le même sens et la même application : le blâme te reste, garde-le, et moi je suis quand même débarrassé de mon mal.

ARY, adv : là, là bas (dans un lieu un peu éloigné et non vu) ; passé *tary* ; *ary am-badika* : au de là de, (l'opposé de at*y* am-badika : en deçà) ; *ary atsy* : çà et là ; *arihoary* : là ou là, qque part par là.

Prend *mi*, *manka*.

Mi — : changer de direction, tourner d'un autre côté. *Mank*— : aller là bas ; *mank— mankatsy* : aller çà et là, errer, vagabonder.

ARY : 1° p : qui est, existant, formé, produit (au dehors), créé (en observant que l'idée de *tiré du néant* ou *produit de rien*, n'est ni renfermée dans, ni précisément exclue de ce mot, elle parait avoir été *inconnue* avant l'arrivée des Blancs) ; pourvu de ses attributions comme être, pourvu de sa nature et de sa

destinée, complet en (cette espèce de ch désignée par le mot adjoint à *ary*, ainsi par ex : — *fanahy*, (vonona ao ami' ny ny hevitra, ny mbola an' kibo fanta'ny) : complet quant à l'esprit, plein de sens, de pénétration et de sagacité ; — *fanaka* : qui a tout ce qu'il lui faut, bien pourvu (des biens extérieurs, manana z maro, atodi-osy tokana no tsy ananana) ; — *fomba*, (ampy fiasana, ampy fanaovana, ampy fihaingiaona) fourni au complet de tout ce qui est moyen de faire, de travailler, de se donner les aises et le décor d'une heureuse existence : — *mahazo*, — *tsy mahazo* : destiné à avoir la fortune &, en partage, destiné à ne pas l'avoir quand même on travaille à l'acquérir ; *ny ol tsy — mitovy samy aminy tonon' andro nahavelomana* : les humains ne sont pas formés dans le même moule ni en tout point semblables, il y a les différences apportées par l'horoscope d'un chacun à sa naissance, dit la nation qui croit à la fatalité de la destinée ; — *rahateo* : pourvu, assorti, fourni *d'avance* ; préexistant.

2° pris subst, a trois sens : (*a*) *ny* — : les êtres, les créatures, (c. a. d. ce qui est produit au dehors avec assortiment de sa nature, ce qui est mis en possession de l'existence sous telle forme) ; (*b*) *ary* et *ariàry* : piastre non coupée ; *ariary mandanja* ou simplement *ariary* en sous-entendant *mandanja* : piastre coupée ; on dit *ary 2*, *ary 3 &*, et *ariary 2*, *ariary 3* : deux piastres, trois piastres &, (l'argent sous forme de piastre est un produit signalé, ou une créature des plus recommandables aux yeux de la nation) : (*c*), jet, rejet, exposition, mise dehors, mise en circulation ; sont pris dans ce sens : *aridia*, *arirano*, *aririaka*, *arisioka*, *aritena*, *arizaza*, V ces mots plus loin.

3° conj, (D. W dit : qui commence toutes les phrases) : et, alors, or, et ainsi, et enfin, donc, cela posé, cela étant ; *ary dia*, *ary koa*, ses équivalents. Elle ne commence pas toujours la phrase, ainsi on dit : *anay ary ty trano ty* : mais enfin cette maison est à nous ; *lazaï'ko ami' nao ary* : je te dirai donc ; *lazao ary ny teny nao ho valia'ko* : dis-moi enfin, donc, ce que tu as à me dire afin que je puisse te répondre ; (andriana ary izahay, hova ary izahay).

ARIANA p, (dist de *hariana* ou *haréna* p, de hary) ; mis dehors, qu'on jette là, qu'on expose ou qu'on rejette vg un enfant, qu'on prodigue ou qu'on gaspille vg l'argent. ARIO son op, dans le même sens 2° (*c*).

ARÌNA autre p d'*ary* sens 1° *ol manaraka andevo, na vola, na lany, ka miady, dia mandaha-teny hoe, « arin-tongotr' aman' tanana ny kiaky sy neny, hianareo tsy mba sasatra, tsy mba vakivaky tongotr' aman' tanana taminy ireo fananana ireo no ari' ny kiaky sy ny neny, zay no anarahana azy ; ka raha arï'nareo na ariny ny raiamandreny nareo, dia tsy manaraka aho* : qqu'un poursuit en justice son bien, qu'il s'agisse d'esclaves, d'argent ou de terre, peu importe, il attaque les détenteurs et dit : ces biens étant le fruit (le produit, le résultat) du travail des pieds et des mains de mon père et de ma mère, et vous autres n'ayant pas pris peine, n'ayant pas brisé de fatigue vos pieds et vos mains pour les amasser, mais je le répète, étant le fruit des labeurs de mon père et de ma mère, je viens les réclamer ; que s'ils sont le fruit des labeurs de vos pères et mères ou de vos propres labeurs, je me désiste : *arina* milaza vo' ary, ny misy. Ny ol bevohoka ka isaoram-bady ka alainy ny lehilahy hafa ho vady ny, dia atao hoe : tsy ariny ny lehilahy faharoa ny zaza fa efa ary taminy vady ny voalohany.

Prend *maha...* dans le sens 1° ; *man... mi... mifan...* dans le sens 2° (*c*).

Mah — ; être capable de former,

de produire, de créer, *Andriamanitra nah — ny tani-aman-danitra*: Dieu a créé le ciel et la terre; mah — zaza betsaka ampanambadiana. *Man —* : jeter, rejeter, expulser, exposer, prodiguer. *Manarmary* fd avec *n* euph entre la réduplication. *Mi —*, comme mitanila, miala, mitandrina lala-malama : se jeter de côté (pour se préserver de), se détourner, éviter, changer de direction, *Ny tsiny lala-malama izay tsy mi — no lavo* : le chemin du blâme est glissant, qui ne s'en détourne pas (ou qui s'y engage) y tombe, formule employée par ceux qui font les kabares comme fialan'tsiny pour se dégager de toute espèce de reproche qu'ils pourraient encourir sans le savoir, et demander grâce d'avance (tsy leo ny tao aloha, ka omba'ko tsy mahaleo, ajoutent-ils). *Mifan —* ; se rejeter les uns les autres, ne pas s'entraider, *tsy mifan — Tsimahafotsy na ankasoavana na ankaratsiana* : soit en prospérité soit en adversité, les Tsimahafotsy ne se rejettent pas, ils se rendent participants de l'une ou de l'autre.

ARIANDRO : n d'une plante, dont les feuilles se prennent en bain de vapeur com remède de la fièvre, (oditazo, ievohana ny ravi' ny, maimbo manitra).

ARI-ANTAVONY : enfant formé complètement dans le sein de sa mère et sur le point d'être mis au monde, quand celle-ci est répudiée par son mari, (efa ho latsaka ny zaza *efa ary olona*, ka aria' ny ralehilahy ny vady ny isaora' ny, teraka ampitso na afak' ampitso ka anio nisaorana); *man - ny zaza*, (ny ray ny man — rahatahina misaotra ny vavy ka manary ambany ny zana' ny am-bohoka) ; se dit du père de l'enfant qui répudie ainsi sa femme quand elle est dans cet état ; et pareillement de la mère, si c'est elle qui cherche à se faire répudier en cet état, manao izay hahavery an' tavony ny zana' ny izy.

ARIFADY : 1° *tsy misy banga intsony, tsy misy tsy tonga isa ny, raha latsaka isa ny dia fady, raha tonga isa dia very fady na —* : à qui ou à quoi il ne manque rien, sans déficit, aucun de ses éléments constitutifs ne lui faisant défaut, s'ils font défaut ils font *fady* ou privation, tous réunis la ch (ou la personne) est constituée dans son état normal, (syn *arifanaka, aritombana, lavorary, vonona, tanteraka, te-hihary*); 2° se dit de l'enfant né mort avant terme, mais complètement formé, ayant tous ses membres, ol bevohoka ka teraka aminy tsy antony, ka efa olona ny zaza fa maty, k' izy io atao — : efa ao ny sofina, ao ny maso, ao ny tongotra, ao ny tànana &, izay tomba maholona azy tonga avokoa ny, izay no—, efa ary olona.

Raha vakimanta ny ol, tsy mbola arifady ny zaza, mbola rano, ka alevina any atsimo avela eo ariana any : raha arifady, na atao atsimompasana, na atao atsimontrano an' irilra, ary rahefa misokatra ny fasana tehibe aiditra izy, fa olona izy, ary efa fady raha ariana any atsimo : c. a. d. qu'il y a cette différence entre les enfants nés morts avant terme : que les uns sont encore informes, non-configurés, *mbola rano*, on ne les introduit pas dans le tombeau de la famille ceux-là, mais on les ensevelit d'une manière quelconque au sud où ils restent ; tandis que les autres sont formés, munis de tous leurs membres, on fait à ceux-ci l'honneur de l'introduction dans le tombeau de la famille quand on l'ouvre, après cette précaution si c'est un garçon d'imprimer sur sa chair le signe de la circoncision (raha lehilahy, forana kely vao aiditra am-pasana, raha tsy vao fora fady ny mampiditra azy).

ARIHAY : pousse des cheveux après la tonte ; toupet militaire arrangé selon la consigne quand on coupe les cheveux du soldat (na vao maniry ny volo, na sanga atao etezana tsy mariry loatra) ; V plus bas *aritsiry*.

ARINIFY : 1° se dit des enfants (et des petits d'animaux), auxquels les dents poussent, ce qui comprend deux périodes : quand la pousse commence, et quand elle finit et que les dents sont au complet, (vao mitsimoka ny nify ny, efa — ou efa

misy nify ; rahefa ampy ka tonga volana ny nify rehetra, ou efa tonga isa ny, dia izy no — indrindra) ; 2° fg. difficile à avertir, à morigéner ; par opposition au premier état des enfants avant la pousse des dents, ils sont alors faciles à conduire, mais passés à ce second état d'avoir leurs dents ils ont aussi de la malice, *manao tarehy ratsy izy raha anarina, atsipy ny ny lamba* : ils font la grimace quand on les avertit, jettent leur lamba de colère, et même grincent les dents & ; de là le pvb : *Mananatra ny zaza — ka ny lamba ny aria'ny*, (aleo ko tsy miteny) : c'est comme avertir un enfant qui achève de prendre toutes ses dents, il jette de dépit son lamba, il vaut mieux se taire ; employé par les parents contre les enfants qui font les entêtés, les capables, et ne tiennent pas compte des avertissements, (ny zaza manao azy ho hendry ka henjana sy manohitra, ka manao tsinontsinona ny mpananatra azy, dia tebahina hoe *Mananatra* &, anatra very foana ka mandalo ankadilanan-tsofina fa tsy misy latsaka ampo ny) ; employé aussi par ceux qui sont chargés d'avertir, contre ceux qu'ils reprennent inutilement, (ny ol tsy zaka anarina, tsy miteny no ody ny).

ARISAINA, se dit : 1° des enfants qui ont atteint l'usage de raison, zaza vao — ; 2° des personnes d'une capacité hors ligne, (à qui rien ne manque en fait d'intelligence, de pénétration &, comme arifanahy).

ARISOMOTRA, *efa maniry ny volontakolaka* : auquel les favoris poussent.

ARITOMBANA : bien fait de corps surtout et suffisamment pourvu du reste : esprit, fortune, (mahazo ny bikia sy ny z ananana), d'un bel extérieur.

ARITSIMAMANGA (*tsy vanga*) : qui est riche sans trafiquer, sans peine, sans travail, com un enfant pauvre adopté par un richard, ou une femme qui n'a rien épousée par un homme d'une grande fortune ; (manana tsy mamanga tsy mivarotra mahazo ambony ampanga, ont le même sens et sont plus usités).

ARITSIRY : *tanety dorana ka maniry indray efa azo ny omby raofina, zay no —* : se dit d'un tanety où l'on a mis le feu et qui se garnit d'une nouvelle pousse d'herbes tendres.

ARIVOARA : riche en tout ce qui peut le rendre heureux, com *arifanaka.*

ARIVONY : *efa tonga vony, vaky vony, dia —* : en fleur, dans sa floraison ; fg, à la fleur de l'âge, de belle espérance, qui promet.

ARIZATO, (ou *ariarizato*), AM-PANDRIANA, (des centaines de piastres dans le lit, en rêve) : de beaux rêves, des richesses en rêve, des châteaux en Espagne : *manao —* : faire des châteaux en Espagne, se bercer de chimères. *Arizato iombonana* ka ny kisoa iray no iadiana : s'accorder dans le partage de 100 piastres et se brouiller pour un porc. *Arizato aza manombo* : Aleo eranambatry manomboa (hombo), to' izay *arizato aza manombo* : je préfère le soixante-douzième d'une piastre qui fait clou (*manomboa* cloue-toi, fais cheville, c.a.d. le peu d'argent bien acquis et mêlé de bénédictions, qui s'implante, misy tsio-drano, misy saotra, mihombo aminy tsara), à la somme de cent piastres ne-fais-pas-clou (*aza manombo* ne t'implante pas, ne te fixe pas chez lui, c.a.d. à une fortune mal acquise, chargée des malédictions des autres et de ses propres injustices, misy ozona misy sahato, misy saboïmaro), pvb, contre ceux qui prennent de force le bien d'autri, ou qui prennent plus que ce qui leur revient, ka indrindra raha eranambatry no any ny tena sangy mahita ny kamboty sy ny mpitondra tena sy ny voatavotsimifandraka sy ny zazabodo tsy mahay miteny, ka maka ariarizato ; et appliqué en

général à tout ce qui laisse le choix entre *le peu* sans mélange d'injustice, de reproche &, et *le beaucoup* mêlée de ces choses là.

Anaram-bola farantsa na ariary : nom des piastres qui ont eu, ou qui ont cours dans l'Imerina ; *Ampanga, amparitra, andohalambo, behaôka, besomotra, helatra, kelihandrina, malamakely, ngita, tanamasoandro, tokazo, tonbotsisina ; tranompitaratra, tsanganolona* etc ; ces noms sont pris de l'effigie que chacune porte ou d'une chose qui a frappé dans son ensemble, V ces mots.

Ariary, aurait deux sens : 1° *volatsivaky*, raha am-panisana, dia ariary zato etc : piastre non couper, lorsqu'on compte une somme de piastres etc ; 2° *vakimbola* amoy lanja vatondoso roa dia atao hoe *ariary mandanja*. na *ariary*, ka hoy ny mpivarotra andevo na omby : *ariary isam-polo ny faneke ntsika* rahefa mandoa vola hianareo fa tsy natao be vakivaky ny : morceaux d'argent (ou piastre coupée), dont le poids égale celui de deux *vatondoso* (lequel est plus fort que le poids d'une piastre non coupée), et pour le distinguer de l'autre on l'appelle *ariary mandanja* piastre pesant deux *loso*, ou simplement piastre (pesée ou en monnaie) ; et dans les ventes de bœufs, d'esclaves etc. le vendeur dit : il est convenu entre nous, que sur dix piastres l'une sera en monnaie ou en morceaux d'argent coupé etc.

Composée d'*ary* sens 2° :

ARIDIA : perte de ses pas (en les formant, en les produisant, formation et perte) ; *man* — : faire des pas perdus (sciemment ou non) diverger du point, perdre sa peine.

ARIFANINA, com *arofanina* d'*aro* : rejet du vertige, ou préservatif mis contre c.a.d. balustrade, jubé, rampe.

ARIRANO : petit canal de décharge qui reçoit l'eau de trop du canal principal pour la porter ailleurs, (lakan-drano roa, ny iray lalina, *ny iray mitrentrena avy any ambony, avily ny ny rano mihoatra andrao mahafaty ny vary, ny voly* &) ; élévation sur un point, du niveau des terres préparées pour y faire les semis de riz *mivohontsotro* elles font qque peu dos de cuillère, le milieu étant plus élevé que les bords, cette manière de les préparer est une —. On dit *manao* — et *man* — ; *ataovy avo ny afovoany iva ny sisina han* — : fais le milieu du semis un peu plus haut que ses bords afin qu'il rejette le trop d'eau ; la pente convenable donnée à un toit est aussi un *ariranonorana*, et on dit *aza atao mandry ny tafontrano fandrao tsy man* — ; ne faites pas le toit trop plat de peur qu'il n'écoule pas la pluie ; *man* —, signifie aussi : uriner, on dit *man* — ou *mivalandrano* au lieu de *mamany* ce dernier ne devant pas se prononcer en compagnie d'hommes et de femmes (tsy azo atao imaso ny lehilahy sy ny vehivavy), dist de *arorano*.

ARIRIAKA, com *arorika* d'*aro* ; ensemble de dispositions prises à l'effet de préserver sans maison, ses plantations &, contre les pluies torrentielles, les crues d'eau, ordinaires dans la saison des pluies, c. a. d. chaussées faites ou réparées, déversoirs ménagés pour rejeter l'excédent &. *Ny anaovana — maimandro matahotra ny ho lena raha fahavaratra* : si on fait, l' — pendant la saison sèche, c'est qu'on craint d'être inondé à la saison des pluies, pvb, pour dire de prendre d'avance ses précautions et ses sûretés contre des événements fâcheux et certains, mais dont il est possible de se garantir, (misy teny ny, ka arovana rahateo fandrao mipaka ami' ny). On dit *manao* —.

ARISIAKA et *arisioka*, (formation et rejet du souffle avec production d'un léger sifflement par manière d'occupation, fredonnement). fg. 1° désœuvrement, préférence donnée à des bagatelles sur les affaires importantes ou sur ses devoirs ; 2° manière habile d'écouter ce qu'on dit et de se dispenser soi-même de parler, en se donnant l'occupation de fredonner un air entre ses dents. On dit *man* — : *1° ny raharaha asaina atao ny tsy atao ny, misiotsioka fcana manary raharaha* : aller s'amuser à siffler des airs quand il s'agit de faire une ch commandée; errer, rôder, flâner, quand il fau-

drait travailler, (ty zanak'olona hendry ka misarinadala man — foana, dit-on en avertissement aux enfants) ; 2° *olon-kendry mody tsy manao, man — foana eny, na ambahoaka na am-pianakaviana, avela ny handeha ny an' ol vao mamely kosa, nony aposa' ny ny azy lazaï ny ny teny marina igagàny ny ol* : se dit aussi d'un homme sage et prudent, qui fait semblant d'abord de n'avoir rien de bon à exposer sur l'affaire qui se traite en public ou en famille, fredonne un air pour laisser parler les autres librement (se fait prier pour dire son sentiment), alors il montre ce qu'il pense, et ses paroles marquées au coin de la vérité émerveillent toute l'assemblée.

ARITENA : exposition (au danger) de sa personne ; *man* — : s'exposer sciemment au danger, s'y jeter, se perdre, *man — toy ny vomanga mi seho* : se livrer comme la patate qui se montre (en sortant de terre et qui est mangée par les rats, les poules &), pvb, contre les *ol miery ka miseho* : gens qui se cachent pour cause, vg pour éviter un créancier, une corvée, les gendarmes &, et qui cependant se trahissent par qque endroit et sont pris.

ARIZAZA : expulsion, rejet et déshéritage d'un enfant adoptif ou autre ; *man* — : rejeter et déshériter un enfant.

Ary, sens 1° surtout, entre dans beaucoup de locutions ; soit par ex :

Toy ny vorombazaha, *ary efatra* fa tsy *ary fanidina* (ou *arinefatra* fa tsy *arimpanidina*) : c'est comme le canard, bien que muni d'ailes il n'est pas pourvu d'un beau vol, pvb, à l'adresse de ceux qui, petits de taille, sont gros et gras et ont peine à marcher, ayant les jambes appesanties et comme raccourcies encore par leur embonpoint.

Ary valana fa tsy *ary harena*, (ou *arimbalana* fa tsy *arinkarena* : fourni de corps en nombre (ou d'enfants plus qu'il en faudrait, mais dépourvu de richesses (à leur laisser en héritage), pvb, à l'adresse des familles nombreuses où il y a beaucoup d'enfants, des frères et des sœurs, mais pauvres, sans esclaves et sans argent.

Didiana *tsy ary somaka*, farafarana *tsy ary voa tana* : quoique decidée (entre nous) la chose n'est pas sans inconvénient, bien que mise à son dernier point de fixité et d'arrêt, l'arrêt n'est pas sûr d'être tenu pvb, pour dire que les conventions faites de particulier à particulier *sans témoins*, n'ont pas leur forme complète (sont des didy tsy ary somaka tsy ary voa tana : satria mbola misy mahazo mivadika ka somaka sy tsy voa tana ny fanekena) mais gardent un défaut inhéreut.

V *voa-tsy-ary* (mila —), *izay mahatsangy no ary* à tsangy ; et *zary* qui a une grande affinité de sens avec *ary* sens 1°, comme *hary* en a une grande avec *ary* sens 2°.

ARIKA s : 1° faculté de se souvenir, mémoire, imagination *na mandry na mahatsiaro tsy mety hadino aminy* — : qu'on dorme ou qu'on veille c'est ch gravée dans la mémoire ; 2° la ch convenue, qui doit être gardée dans la mémoire, (z tsaroana tsy mety hadino mandrakariva no —), *ny hafa-drazana efa nariana inona indray no — eo, efa tsy menatra* : ayant rejeté dans l'oubli ces grandes décisions, sentences &, des ancêtres, que peut-il lui rester comme fond de mémoire, il ne sait plus rougir ; *be* — : plein d'esprit, d'une mémoire riche de la sagesse des ancêtres, (farana ny fahendrena ny velona —) ; *maty* — : oublieux, qui a perdu la mémoire, négligent, absent ; *velona* — : qui a bonne mémoire ; *mamelona* — : faire ressouvenir, réveiller la mémoire ; *mivalo* — : 1° rougir de honte dans la conscience d'une mauvaise action non connue mais qui se trahit sur le visage, comme *mivalo mainty* : 2° *tamanam itondra soa kandeha mitondra ratsy* : porter en soi même ce chagrin rongeur qui décompose le visage, d'avoir à subir la misère quand jadis on était fortuné.

Adj *Marika* : 1° qui n'oublie pas, com *velona arika*, olona — tsy manadino raharaha izy ; ny hendry — , ny adala maty arika) 2° qui n'est pas oublié, gravé dans la mémoire, qui fait ou qui laisse marque, marquant, *marimarika* fd : soupçonneux, méfiant, qui craint pour cause, qui se monte l'imagination, (ol kaody, tahaka ol miery misy

mahatahotra azy) ; syn vodivodiana, mirimiry ; 3° *marika* pris subst : marque, calcul, tracé, modèle, exemple, (velona arika, manisa, maka tahaka, rahefa marina manome marika) ; V ce mot qui est pris com racine secondaire et forme des dérivés.

ARINA s : 1° aplomb, équilibre, niveau ; fg, justice, équité, *arimpo* : droiture de cœur, (iafarany ny ol izany) ; 2° *arina.*

*
* *

Ici s'arrête le travail que le P. Callet avait entrepris et que la mort l'a empêché de terminer. Tous ceux qui s'occupent de langue malgache regretteront, après avoir étudié les pages publiées, que cette œuvre importante n'ait pu être achevée. L'Académie malgache est heureuse d'avoir pu la divulguer et ajouter un nouveau monument de reconnaissance à l'homme qui a su recueillir dans « *Tantaran' ny Andriana* » les épaves de l'histoire malgache.

BULLETIN

DE

L'ACADEMIE MALGACHE

VOL. IV

ANNÉES 1905-1906

BULLETIN

DE

L'ACADEMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
à Tananarive
par M. le Gouverneur Général GALLIENI

TANANARIVE

Imp. Moderne de l'Emyrne
G. PITOT ET Cie

1928

BUREAU DE L'ACADÉMIE MALGACHE

Pour 1905

PRÉSIDENT :	Mr ANT. JULLY
VICE-PRÉSIDENT :	Rd BARON
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL P. I.	Mr GERBINIS, administrateur des Colonies

LISTE DES MEMBRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

(ANNÉE 1905)

1. Membres Titulaires

MM. Rd. Baron, de la London Missionary Society.
Berthier, Administrateur des Colonies.
R. P. Cadet, de la Mission Catholique.
R. P. Colin, directeur de l'observatoire de Tananarive.
Estèbe, Administrateur en Chef des Colonies.
Dr. Fontoynont, médecin municipal de Tananarive.
Gerbinis, Administrateur des Colonies.
Guyon id.
Rd. Jakobsen, de la Mission Norvégienne.
Julien, Administrateur des Colonies.
Jully, architecte principal des Colonies.
R. P. Malzac, de la mission Catholique.
Mouneyres, Capitaine du génie, Chef du service des Mines.
le F. Raphaël, des écoles chrétiennes.
Sescau, président de la chambre Consultative.
Vergnes, Administrateur en chef des Colonies.
Rd. Vernier, de la Mission protestante française.
Dr. Villette, directeur de la Maternité d'Isoraka.
Rasanjy, gouverneur principal de l'Imerina.

2. Membres Sociétaires

MM. Bénévent, Administrateur des Colonies à Farafangana.
Bastard, Administrateur Adjoint des Colonies, à Betroka.
Besson, Administrateur en Chef des Colonies à Fianarantsoa.
Cahuzac, Conseiller à la Cour d'Appel de Tananarive.
R. P. Camboué, missionnaire de la Mission Catholique, à Ambohibeloma.
R. P. Caussèque, de la Mission Catholique à Fianarantsoa.
Mgr. Crouzet, vicaire apostolique de Madagascar sud à Fort-dauphin.
Deschamps, Chef du Service de l'Enseignement.
Giorgio, Chef de Bataillon d'Infanterie Coloniale.
Guédès, Administrateur des Colonies à Maroantsetra.
Dr. Jourdran, directeur de l'école de médecine à Tananarive.
Dr. Lacaze, Administrateur des Colonies à Majunga.
Professeur Mondain, de la Mission protestante française.
R^d Sibree, de la London Missionary Society.
Standing, Secrétaire de la Friends Foreign Mission.
le pasteur Viig, de la Mission Norvégienne.
Andriamanantsiety, lettré indigène.
Randriamifidy id.

Membres Correspondants

MM. le Dr Ballez, de l'Université de Tokio.
Brandes, du Gouvernement des Indes néerlandaises à Batavia.
Boudillon, sous-inspecteur des Domaines à Dakar.
Conty, Secrétaire d'Ambassade à Paris.
le R^d Cousins, ancien missionnaire à Londres.
R^d Dahle ancien missionnaire, à Stitavanger, Norvège.
Daruty de Grandpré, Secrétaire de la Société royale des arts et des sciences, île Maurice.
Delhorbe, Secrétaire général du Comité de Madagascar. Paris.
Ferrand, Consul de France, Wurtemberg.

MM. Finot, directeur de l'école Française d'Extrême-Orient, à Hanoï.
Froideveaux, docteur ès-lettres, à Paris.
Dr. Gaubert, à Versailles.
Gautier, professeur à l'école des lettres d'Alger.
A Grandidier, membre de l'Institut, à Paris.
G. Grandider, professeur au muséum, explorateur, à Paris.
Hermann, à la Réunion.
R. P. Léon, directeur de la Mission catholique, à Harrar.
A. Marre, ancien professeur à l'école des langues orientales vivantes, à Vaucresson-(Seine-et Oise).
R. P. Piolet, ancien missionnaire à Madagascar, Paris.
Le Rd Richardson, ancien missionnaire à Madagascar, Sud-Africain.
le R. P. Sacleux, missionnaire, à Zanzibar.
Le R. P. Thomas, de la Mission catholique.
Torra, ancien directeur de la " Normal School," de Manille.
Le R. P. Torrend, Missionnaire au Zambèze.
Dr. A. Voeltzkow, explorateur, à Berlin.
Wolf, explorateur, à Berlin.

Procès-verbal de la séance du 19 Janvier 1905

PRÉSIDENCE DE M. JULLY.

La séance est ouverte à trois heures.

Etaient présents : MM. Baron, Estèbe, Dr Fontoynont, Gerbinis, Dr. Lacaze, R. P. Malzac, Mouneyres, Standing, Dr Villette, F. Raphaël, Rasanjy, Andriamifidy.

MM. R. P. Cadet, Guyon, Giorgio, Sibree s'étaient excusés.

Les procès-verbaux des séances des 14 et 29 décembre sont lus et adoptés sans modifications. Il est procédé à la lecture de la correspondance qui comprend :

1 : — Une lettre de M. l'Administrateur-Adjoint des Colonies Vally, Chef de la Province d'Andovoranto, faisant connaître que les fouilles faites depuis un mois sur la plage d'Andovoranto, entre les villages d'Amboditafara et d'Antsiramihana, pour retrouver les traces d'ossements de grande taille qui y auraient existé vers 1867 sont restées infructueuses.

2 : — Une lettre de M. Voeltzkow remerciant l'Académie de son élection comme membre sociétaire.

3 : — Un extrait du catalogue de la librairie Armand Colin contenant une analyse succinte de quelques travaux publiés par le bulletin de l'Académie Malgache.

4 : — Une lettre de M. Gautier annonçant qu'il a trouvé dans l'ouvrage d'Ellis les renseignements nécessaires à ses recherches sur les chronologies Antaimoro, que la traduction de ce manuscrit est achevée et paraîtra cette année (1905), lors du prochain congrès des orientalistes.

Il a pu constater que les bases adoptées par lui pour la chronologie étaient exactes, et que les dates ainsi établies concordent avec celles fournies par l'histoire de nos établissements dans le Sud-Est.

5 : — Une lettre de M. l'Administrateur en Chef des Colonies Moriceau transmettant la réponse à un questionnaire sur la correspondance du calendrier malgache avec le calendrier Grégorien.

6 : — Une lettre de M. l'Administrateur en Chef des Colonies Titeux informant l'Académie qu'il ne lui a pas été possible de recueillir les renseignements susceptibles de contribuer à la solution de la question posée par l'Académie et relative à

l'année malgache. Les indigènes, dit M. Titeux, ne célèbrent aucun jour de l'an pas plus qu'ils ne comptent les années à partir d'un jour fixé.

7 : — Une lettre de M. l'Administrateur Bénévent, Chef de la Province de Farafangana transmettant la réponse au questionnaire relatif à la correspondance du calendrier malgache avec le calendrier Grégorien. A ce document M. Bénévent a joint une traduction des destins quotidiens et mensuels extraits d'un manuscrit Antaimoro. M. Bénévent fait cependant observer que les documents dont il s'agit éclairent, sans l'élucider, le point envisagé par l'Académie Malgache. Il semble probable, qu'en principe, la détermination des jours et des mois n'est pas basée sur une observation cosmographique ainsi que les lettrés Antaimoro le déclarent. Elle est due plutôt à une supputation dont la concordance avec le calendrier Grégorien s'établit par l'adjonction d'un treizième mois tous les 3 ans. Il est décidé que M. l'Administrateur-Adjoint Voyron, auteur de ces intéressants travaux, sera remercié au nom de l'Académie Malgache.

8 : — Une lettre de M. l'Administrateur Demortière, Chef de la Province de Tuléar et relative à la question du calendrier malgache.

9 : — Une lettre de M. le Commandant Giorgio remerciant l'Académie de son élection en qualité de membre sociétaire.

Le Président donne communication à l'Académie du rapport adressé à M. le Gouverneur Général sur l'Académie malgache. Ce document a pour but de faire ressortir les travaux entrepris par la jeune compagnie en même temps que d'arrêter le programme des études qu'elle se propose de poursuivre.

M. le Dr. Fontoynont fait ensuite dans les termes ci-dessous reproduits, une intéressante communication sur le paludisme.

"Je me permets d'attirer l'attention de l'Académie sur la nouvelle épidémie palustre qui se propage dans la région de Tananarive. Il est à remarquer, en effet, que presque régulièrement chaque année ces épidémies palustres se reproduisent en un point ou un autre et que longtemps avant notre conquête il en a été signalé, telle la grande épidémie dont beaucoup d'indigènes ont le souvenir qui, sous le nom de "Tongolahy" et de "Aretin'olona" commença à Imerimandroso près d'Ambohimanga, s'étendit à Tananarive sans y faire trop de victimes, gagna l'Ouest, puis le Sud et contournant l'Ankaratra arriva enfin dans le Betsileo où elle commit des ravages au moins aussi grands qu'en Imerina. Dans le Betsileo, elle prit le nom de "Safotany" et de "Ra-porapo" et y resta à l'état endémique avec une forte recrudescence en 1897.

"Ce n'est d'ailleurs pas ce point historique qu'il serait seul intéressant de fixer. Il faudrait ne pas laisser accréditer l'idée que ces invasions palustres sont d'origine récente et consécutive à notre conquête. Dans une communication faite à la fin de l'année dernière sur le paludisme à Madagascar par M. le Pro-

fesseur Laveran à l'Académie de Médecine, le savant professeur insiste sur ce fait que l'augmentation du paludisme à Madagascar est due avant tout à ce que les habitants autrefois asséchaient leurs rizières et maintenant ne les assèchent plus.

"Je serais heureux d'avoir l'avis autorisé des membres de l'Académie sur la question de savoir si à l'heure actuelle, les indigènes cultivent leurs rizières autrement que par le passé. D'une enquête à laquelle j'ai procédé, il résulterait qu'il n'y a aucun changement.

"De même M. le Professeur Laveran donne comme autre raison ce fait que les habitants habitent beaucoup moins qu'autrefois les sommets des collines. Cette opinion me paraît erronée ; car il y a bien longtemps que les habitants sont venus en maints endroits demeurer dans la plaine, voire même au bord de leurs rizières. Ils l'ont fait le jour où la suppression de la traite des esclaves par le Gouvernement malgache donna aux habitants une sécurité plus grande. Il y a certainement des raisons tout autres que celles qui ont été invoquées. Elles sont encore à découvrir."

Le Dr. Lacaze, le Dr. Villette, MM. Standing, Baron, F. Raphaël, Rasanjy, Andriamifidy sont du même avis que le Dr Fontoynont. Rien n'a été sensiblement changé à la culture des rizières. Plusieurs se rappellent fort bien l'épidémie dont il a été fait mention par le Docteur Fontoynont.

Le Secrétaire Général p. i.

Gerbinis

Procès-verbal de la séance du 16 Février 1905

Présidence de M. JULLY.

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : MM. Baron, R.P. Cadet, Estèbe, Dr. Fontoynont, Gerbinis, Giorgio, Guyon, Dr. Lacaze, R.P. Malzac, Mouneyres, Sibree, F. Raphaël, Rasanjy.

MM. Sescau, Standing, Andriamifidy s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la séance du 19 Janvier est lu et adopté sans modification.

Il est procédé à la lecture de la correspondance qui comprend :

1 : — Une lettre du "British Museum" de Londres demandant la collection du bulletin de l'Académie en échange de catalogues pour une valeur égale à choisir dans la liste transmise par la lettre sus-indiquée. Le Président fait connaître qu'on a répondu à ce document dans le sens affirmatif demandant 2 catalogues se rapportant aux lémuriens et aux fossiles.

2 : — Une lettre de M. Bastard remerciant l'Académie de son élection en qualité de membre sociétaire.

Le Président fait connaitre à l'Académie que le recueil de "fady" préparé par M. Standing ne contient pas moins de 1750 articles présentant un très grand intérêt au point de vue des mœurs et coutumes indigènes. Dans le travail de traduction actuellement achevé, M. Jully a rencontré quelques mots encore non classés dans les dictionnaires malgaches au sujet desquels il se propose de demander l'opinion des membres de l'Académie, ce sont : Lolo, matoatoa, ambiroa, zavatra, angatra et aretinjanahary. Après quelques explications données par divers membres présents il est décidé qu'on procédera à une enquête auprès des indigènes afin d'établir la signification exacte de ces mots et les sens qui les différencient.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Académie sur l'intérêt philologique et ethnographique que présenterait la connaissance des affinités existant entre les racines malgaches et les langues diverses auxquelles peut se rattacher le Malgache lui-même. En dehors des racines de provenance Arabe et Soaheli, certaines ne sont pas classées ; or il semble que quelques-unes pourraient, peut-être, être rattachées au sanscrit.

Il pourra paraître téméraire de dire *à priori* la proportion de sanscrit qui meuble la langue malgache, mais l'examen de certains mots, leur signification rapprochée du terme correspondant en sanscrit mérite qu'on s'arrête à ce travail d'investigation dont l'intérêt a du reste déjà été signalé par le R.P. Cadet parlant au nom du R.P. Thomas. — (Le R.P. Cadet rappelle, en effet, une communication verbale qu'il a faite dans la séance du 27 Août 1903 et de laquelle il résulte que le père Thomas s'est déjà mis à l'œuvre, et que frappé de la ressemblance qui existe entre le malgache et le sanscrit il a pu identifier une centaine de mots). Le Président ajoute qu'il serait peut-être possible, indépendamment des intéressants travaux entrepris par le R.P. Thomas, de recueillir les mots qui n'ont aucune affinité avec l'Arabe et le Malais. Ces racines soumises à l'examen d'un sanscritisant à Paris offriraient un intérêt de classement et d'identification de nature à *jeter un jour* sur le passé de l'histoire malgache.

M. Mouneyres dépose sur le bureau un extrait du "Bulletin de la Société Géologique de France"; cet extrait rédigé par M.H. Danvillé est une étude d'un rapport établi par MM. Mouneyres et Baron sur les fossiles de Madagascar.

Le président remercie MM. Estèbe et le Dr. Jourdran pour le squelette que l'Ecole de Médecine a bien voulu faire monter pour le Musée de l'Académie. Il est décidé qu'une lettre sera adressée à M. le Dr. Jourdran.

Les ouvrages suivants sont ensuites déposés sur le bureau :

Revue des études historiques Novembre-Décembre 1904.

Mémoire de l'Académie des Sciences inscriptions et belles lettres de Toulouse : Tome IV.

Notulen van de Algemeene en Directievergaderingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Weteuschappen. Deel XLII. 1904.

Rapporten van de Commissie in Nederlandesch-Indié 1901-1902.

Le Secrétaire Général p. i.

GERBINIS.

Procès-verbal de la séance du 9 Mars 1905.

Présidence de M. A. JULLY.

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : M.M. R.P. Cadet, Camboué, Estèbe, Dr. Fontoynont, Gerbinis, Commandant Giorgio, Dr. Lacaze, R.P. Malzac, F. Raphaël, Standing, Dr. Villette.

MM. Guyon, Sescau, Andriamifidy s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 1905 est lu et adopté sans observation.

MM. Gerbinis, Giorgio, F. Raphaël et Rasanjy déposent sur le bureau des notes intéressantes sur la signification que prennent dans l'esprit des indigènes les expressions "Lolo, matoatoa, ambiroa, zavatra, angatra et aretin-Janahary."

En raison de l'intérêt que présentent les notes dont il s'agit il est décidé qu'elles seront insérées au Bulletin annuel.

Le président fait connaître que le R.P. Cadet lui a remis une liste d'environ 50 racines malgaches qui, d'après le R.P. Thomas, présentent des affinités avec le sanscrit. Cette liste sera remise à M. Sylvain Lévy, professeur au Collège de France, en même temps qu'un certain nombre de mots recueillis par différents membres de l'Académie et dont l'origine n'est ni malaise ni soaheli.

M. Standing dépose sur le bureau des photographies de l'aye-aye qu'il tient en observation.

Le Secrétaire Général p.i.

Gerbinis.

Procès-Verbal de la séance du 18 Mai 1905.

Présidence de M. GERBINIS.

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : MM. Baron, R. P. Cadet, Estèbe, Giorgio, R.P. Malzac, Mondain, Mouneyres, Sibree, Standing, F. Raphaël.

M. Andriamifidy s'était excusé.

Le R.P. Cadet dépose sur le bureau deux études du R.P. Thomas membre correspondant de l'Académie. La première intitulée « *Les noms de nombre. Notes de philologie comparée* » a pour but de rattacher au sanscrit les noms de nombre malgaches. On sait, dit le R.T. Cadet, qu'on a dénié au malgache toute affinité avec le sanscrit, au point qu'il a été affirmé tout récemment encore, dans l'ouvrage intitulé Madagascar au début du XX^e^ siècle, que la place du sanscrit dans le vocabulaire malgache est imperceptible. Aujourd'hui un mouvement en sens contraire se dessine et il est à prévoir que de savantes recherches, comme celles du R.P. Thomas, établiront bientôt une thèse diamétralement opposée : à savoir qu'une place considérable revient au sanscrit dans le vocabulaire comme dans la grammaire malgache. En raison du vif intérêt qui s'attache à cette question, le Président propose de publier au bulletin la suggestive étude du R.P. Thomas.

Le second travail du même auteur est l'introduction d'une étude comparée entre une langue de Mindanao, le Tururay, et le Malgache. La petite tribu de 10,000 âmes environ qui parle cet idiome occupe au sud-ouest de Mindanao la région montagneuse comprise entre la mer des Célèbes et la vaste plaine du Pulangui ou Rio Grande. Il a paru intéressant au R.P. Thomas de pousser jusque-là ses explorations linguistiques et il espère arriver à cette conclusion, déjà signalée d'ailleurs, que les affinités du malgache avec le malais et les idiomes parlés dans les îles de la Sonde ne sont pas les plus profondes ni les plus nombreuses, mais qu'il est encore plus étroitement apparenté à la branche orientale des langues malaises, c'est-à-dire aux langues parlées dans l'immense réseau des îles Philippines. Dès que la suite de ce travail, dont l'intérêt se devine, aura été soumise à l'Académie, il n'est pas douteux qu'elle ne lui fasse bon accueil, et l'insertion au Bulletin en est assurée.

Le R.P. Malzac soulève à nouveau la question des réformes orthographiques qui avait déjà été portée à l'ordre du jour de l'Académie dans des réunions précédentes, mais sur laquelle l'attention ne s'était pas suffisamment arrêtée. Le Président p. i. tout en objectant qu'une refonte ou même une retouche de l'orthographe en cours, dans l'état actuel de nos connaissances lui paraîtrait prématurée et qu'il serait préférable d'attendre le résultat des travaux entrepris par M. l'Abbé Rousselot, il y a quelque temps déjà, se déclare néanmoins prêt à suivre les indications de l'Académie si elle est d'avis de s'engager dans cette voie et provoque un vote préalable. Quelques membres sollicitent de plus amples explications avant de passer aux voix. Le R.P. Cadet demande la parole et rappelle le travail préliminaire, inséré au Bulletin du 3e Trimestre 1903, qu'il avait fait sur la question, en vue précisément d'éclairer et de jalonner les discussions ultérieures. Les réformes possibles sont de deux sortes : les unes *phonétiques*, de beaucoup les plus importantes, portent sur l'alphabet lui-même dont les imperfections ne semblent pas contestables et qu'il faudrait amener à une transcription plus exacte des sons malgaches : les autres *étymologiques* ou grammaticales, dépendent plutôt de la valeur des mots en tant que parties du discours ou de l'origine qu'on leur assigne. Or, demande le R.P. Cadet, ces questions méritent-elles que l'Académie s'en occupe ? La réponse ne saurait être douteuse, et pour que l'Académie s'y applique avec profit et chance d'aboutir, le plus sûr semblerait de confier ce travail à une commission spéciale groupant les efforts et les lumières de ses membres les plus compétents en l'espèce, et à laquelle d'ailleurs pourraient ressortir non seulement les litiges purement orthographiques, mais toutes autres questions intéressant la langue proprement dite.

Ainsi éclairée sur l'objet de la délibération, l'Académie approuve à l'unanimité la proposition du P. Cadet et passe à l'élection des membres qui doivent composer la Commission dont il s'agit.

Le vote désigne MM. Baron, R. P. Cadet, Malzac, Mondain, Standing, F. Raphaël.

Le Président fait ensuite connaître qu'il a reçu de M. le Dr. Jourdran, Docteur ès-sciences, Directeur de l'école de Médecine de Tananarive, une note relative à un champignon phosphorescent et ci-dessous reproduite :

"J'ai l'honneur de présenter à l'Académie malgache en vue de "prendre rang pour cette découverte au cas où elle n'aurait pas "déjà été faite, le dessin d'un champignon phosphorescent trou-"vé dans la partie subéreuse de l'écorce en voie de décomposition "du Lilas—Ce champignon qui n'a pas encore été déterminé "est très lumineux dans la nuit. Le phénomène semble être "crépusculaire et nocturne. Je n'ai pas trouvé la phosphores-"cence pendant le jour dans une chambre noire. Il semble

“donc que les oxydations intenses qui produisent ce phénomène “physique se passent la nuit. Si l'on enlève le chapeau de ce “champignon qui semble appartenir à la famille des hyméno- “mycettes, le pédoncule est également et reste phosphorescent “pendant plusieurs nuits. Le mycelium lui-même semble “phosphorescent puisque si on enlève tout le champignon de “l'écorce qui, lui fournit sa nourriture, les parties décompo- “sées de l'écorce sont aussi phosphorescentes. Le phénomène “disparaît quand le champignon est entièrement desséché. Je “continue les expériences et les recherches et donnerai plus “tard d'autres renseignements.”

Il est décidé qu'une lettre de remerciement sera adressée à M. le Dr Jourdran qui a bien voulu promettre de communiquer à l'Académie le résultat des études qu'il a entreprises à ce sujet.

Avant de lever la séance M. Gerbinis informe MM. les membres de l'Académie de la démission de M. Sescau, il ajoute qu'il a cru devoir se faire l'interprète des membres de la société pour exprimer à M. Sescau les regrets provoqués par sa décision.

Les ouvrages suivants sont ensuite déposés sur le Bureau :

Bydragen tot de Taal, —Land en Volkenknude Van Nederlandsch—Indie.

Bulletin de l'Institut Egyptien—4e série-No 5-18 Avril 1904.—Fascicule N° 2.

Bulletin de l'Institut Egyptien—Janvier, Février, Mars 1904.—Fascicule No 1.

Bulletin de la Société de Géographie et d'études coloniales de Marseille.—Tome XXVIII.—No 3-3e trimestre 1904.

Bulletin trimestriel de la Société Archéologique de Touraine—T. XIV—4e trimestre 1904.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.—Publication trimestrielle Octobre—Novembre—Décembre 1904.

Bulletin de la Société Neuchateloise de Géographie—Tome XV. 1904.

Bulletin du Muséum d'Histoire Naturelle—Année 1905 No I.

Dagh-Register Gehonden int Casteel Batavia vant passerende daer ter plaetse als over gcheel Nederlandts-India.—Anno 1656—1657.

Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise 6e année. —I—Février 1904.

Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise 6e année. —II—Mai 1904.

Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise 6e année· —III Août 1904.

Revue des Etudes Historiques—Soixante et onzième année—Janvier—Février 1905.

Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise 6e année. — IV — Novembre 1904.

Tydschrift voor indische Taal, Land en Volkenkunde-Deel XLVII.

Le Secrétaire p. i.

ESTEBE.

Procès-verbal de la séance du 24 Août 1905

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY.

La séance est ouverte à trois heures.

Etaient présents : MM. Andriamifidy, P. Cadet, P. Colin, Estèbe, Gerbinis, Jully, P. Malzac, Mondain, Mouneyres, F. Raphaël, Rasanjy, Dr. Villette.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé sans modification. M. Jully rend compte à ses collègues des entretiens qu'il a eus pendant son séjour en France avec M. Sylvain Lévy, professeur de sanscrit au Collège de France. La note remise par le P. Cadet sur l'affinité de certains mots malgaches avec d'autres sanscrits, note qui résumait la première commuuication du P. Thomas, fut examinée par M. Lévy et ses collègues qui avaient déjà reçu de M. Ferrand des demandes de renseignements du même genre. L'opinion du savant professeur est que pour attribuer avec certitude une origine sanscrite à certains mots malgaches, il est nécessaire d'établir dans la transformation que tous ces mots ont subie des règles fixes et précises, la similitude de consonnance ne pouvant servir d'argument. Or le travail de détermination de ces règles est une œuvre de longue haleine exigeant une connaissance étendue des deux langues ou la collaboration de deux personnes respectivement compétentes dans chacune d'elles. M. Sylvain Lévy s'est mis gracieusement à la disposition de l'Académie malgache pour l'aider dans ses recherches et sera heureux d'étudier les points spéciaux qui lui seront signalés. M. Jully compte que les travaux du P. Thomas, dont une première étude vient d'être publiée dans le Bulletin, constitueraient une base solide pour les investigations futures. Il a fait à M. Lévy un envoi spécial de ce numéro en attirant son attention sur ce début qui sera suivi, il faut l'espérer, de nouvelles communications et de commentaires critiques des sanscritisants de Paris. La question est aujourd'hui nettement posée : c'est déjà un point acquis.

M. Jully rend compte succintement du volume de M. Van Gennep récemment paru, ayant pour titre : " *Tabou et Totémisme à Madagascar* ". Cette étude intéressante, dont M. Ferrand s'est occupé dans la Revue de Madagascar (N° du 10

Mai 1905) est un recueil de tout ce qui avait été écrit en 1904 sur la question. Parmi les documents dont s'est servi l'auteur, il en est quelques-uns, malheureusement puisés à des sources suspectes : il ne pouvait en être autrement étant donné le nombre considérable d'ouvrages, notices et articles parus sur Madagascar : la bibliographie volumineuse de notre collègue M. Guillaume Grandidier, en cours d'impression, en témoigne. Il est donc regrettable que M. Van Gennep n'ait pas été mis en garde contre ce danger. Dans son compte-rendu, M. Ferrand signale une autre cause d'erreur, celle provenant de l'ignorance de la langue : il existe en effet dans ce livre plusieurs interprétations, au moins douteuses, dont l'origine se rattache certainement à la première cause signalée. Que d'auteurs en effet ont écrit sur Madagascar tout en ignorant le premier mot de la langue du pays ! Mais l'œuvre de M. Van Gennep n'en apparaît pas moins consciencieuse et méthodique, constituant le point de départ des études à venir sur le même sujet. En tirer des conclusions fermes, et adopter ou rejeter la théorie de l'auteur inclinant à donner à l'origine des tabous une croyance contagionniste et non animiste, serait prématuré en l'état de la question. Le catalogue des tabous vient en effet seulement d'être dressé pour l'Imerina par M. Standing et ses anciennes études, les plus consciencieuses parues autrefois, étaient de son propre aveu très incomplètes. Avant de tirer des conclusions, il s'agit donc de collectionner méthodiquement les documents. Mais ce qu'il faut retenir de l'œuvre de M. Van Gennep, ce qui doit servir de guide dans la recherche de ces documents c'est la classification qu'il a adoptée, et qui forme le titre de ses chapitres : 1 — Tabous de l'anormal du nouveau, de l'étranger ; 2 : — Tabous du malade ; 3 : — Tabous du mort ; 4 : — Tabous du chef ; 5 : — Tabous de clan, de caste et de classe ; 6 : — Tabous sexuels ; 7 . — Tabous de l'enfant et de la famille ; — 8 : — Tabous de propriété ; 9 : — Tabous de lieu ; 10 : — Tabous de temps et d'orientation ; 11 : — Tabous animaux et végétaux. M. Jully qui a pu échanger quelques idées avec M. Marcel Mauss, professeur et collaborateur de M. Van Gennep, insiste sur la nécessité pour tous ceux qui voudront étudier cette question de travailler dans un sens identique en précisant pour chaque *fady* la région où il est couramment appliqué. Si plusieurs de ces fady se retrouvent en effet dans de nombreuses tribus de l'île, il en est d'autres qui sont spéciaux à certaines, et même parfois à une ou plusieurs familles. A ce sujet le Président signale l'introduction dans la 5e catégorie du mot "*clan*". M. Van Gennep cherche à distinguer en effet les clans des castes et les castes des classes : « Il faut se garder, dit-il, de prendre pour des *castes*, les classes suivant lesquelles se répartissaient les Antimerina, les Betsileo, les Sakalava et à ce qu'il semble, toutes les populations de l'île.... Chez les Antimerina, la classe des nobles se divisait en six groupes commu-

nément appelés castes, à tort, puisque ce sont de vrais *clans*, c'est-à-dire des groupes formés d'individus tous parents entre eux portant le même nom et reconnaissant une descendance commune. » M. Jully fait remarquer qu'il semble en effet que le terme *clan* dont le sens original est celui de parenté, convient très justement aux diverses catégories de nobles dont la désignation est toujours précédée de Zaza, Zana, Zafy, désignation analogue à celle usitée en Irlande (O ou Mac, Mac Gregors, Macnabs, etc.). Dans ces conditions le terme *classe* devrait être réservé pour désigner les différentes catégories de la Société Malgache : Andriana, Hova, Mainty, Andevo ; quant à celui de caste, éveillant une idée très spéciale due à la religion brahmanique qui s'est exagérée dans l'Inde au point que les désignations de castes et de corporation coïncident le plus souvent, il s'agit de savoir s'il doit être usité à Madagascar ? Peut-il être affecté, comme le fait M. Van Gennep, aux spécialisations telles que la caste des gardiens d'idoles par exemple, citée par lui ? La question dans son ensemble vaut la peine d'être étudiée, car elle doit entraîner d'importantes conséquences dont l'auteur lui-même esquisse l'enchaînement. "Donc, rien n'autorise à attribuer aux différentes classes des origines ethniques différentes : les Antimerina étaient une nation parfaitement homogène et la forme des groupements sociaux est due uniquement à des causes d'ordre économique et politique ou religieux" M. Jully en faisant remarquer combien cette thèse diffère de la sienne relative à la formation des Andriana et même de la thèse générale des immigrations successives, estime que l'emploi de ces désignations devrait être étudié et si possible uniformisé, mais en étant strictement défini. M. Jully propose l'achat de l'ouvrage de M. Van Gennep, "*Tabous et Totémisme à Madagascar*," nécessaire aux études ultérieures, ce qui est adopté.

Le président rend compte ensuite de l'entretien qu'il a eu avec M. Guillaume Grandidier au sujet des collections de subfossiles conservées au Musée de Tananarive, afin d'y constituer un centre d'étude sur la faune disparue de Madagascar. Il a expliqué à notre collègue les raisons qui avaient déterminé l'Académie à constituer ce Musée, raisons déjà développées dans un précédent procès-verbal. Il a été convenu entre eux qu'à l'avenir, pour éviter toute cause de confusion par suite de dénominations multiples appliquées à des sujets similaires et pour assurer aux recherches de la Société un développement absolument d'accord avec les travaux poursuivis à Paris et à Londres, les manuscrits des études faites à Tananarive par M. Standing seraient communiqués avant l'impression à MM. Grandidier qui les retourneraient à l'Académie avec toutes notes explicatives ou complémentaires qui leur paraîtraient nécessaires. M. Guillaume Grandidier a d'ailleurs promis au Bulletin son précieux concours et le Président l'a prié d'annoncer au Muséum d'his-

toire naturelle de Paris qu'une collection des doubles existant parmi les ossements de subfossiles recueillis par l'Académie Malgache à Ampasambazimba serait adressée à cet établissement à l'issue de l'Exposition de Marseille.

Une visite a été faite également par M. Jully à MM. Deyrolle, naturalistes à Paris, qui se sont mis à la disposition de l'Académie en vue des échanges à faire. Une collection de douze spécimens de crânes des primates dont les noms suivent a été commandée pour le Musée de Tananarive : ils arriveront incessamment.

Simidoe ou anthropoïdes	I crâne de Simia Satyrus	Orang-Bornéo
	Gorilla Gina	Gorille-Gabon
	Hylobates Agilis	Giebbou Agile S. O. de Sumatra et Cambodge
Semnopithèques	Semnopithecus leucoprymnus	Bornéo (?)
	Nasalis larvatus	Bornéo
Guenons	Cercopithecus sabacus Grivet.	Abyssinie et Kordofan
Macaques	Macacus rhesus (macacus erythacus)	Bengale, Chine, Sud, Haïnan et Formose.
Genre Macaque	Cynopithecus niger	Ile de Célèbes
Cynocéphale	Mormon Maimon Mandrille Choras (?)	Gabon
Hurleur	Mycetis Niger.	Province de Corrientes République Argentine
Ouistiti (Hapale)	Midao Rosalia. Marikina ou Léonato	Rio de Janeiro
Sajou, aïou sapajou	Cebus Capucinus.	Guyane, Colombie, Paraguay.

Le président rend compte également d'un achat qu'il a pu faire dans d'excellentes conditions d'un lot de 35 ouvrages anciens sur Madagascar dont il remet la liste sur le bureau. Il donne lecture de la correspondance qui comprend :

1 : — une lettre de M. Combarieu demandant des instruments de musique, des photographies et des renseignements sur la musique indigène. Pour le dernier point, il est fait appel à la compétence du P. Colin, auteur d'un recueil publié sur ce sujet, qui fournira les renseignements pouvant intéresser M. Combarieu, pour son cours de musique comparée.

2 : — une lettre de M. Jensenius pasteur à Ihosy. qui propose d'adresser à l'Académie une copie de ses notes concernant plusieurs centaines de mots des dialectes Baras, transcrits en dialecte hova, si la société n'a pas encore reçu de documents sur ce sujet. Il est décidé à l'unanimité qu'une lettre sera envoyée à M. Jansenius acceptant son offre aimable et le remerciant de sa collaboration intéressante.

3 : — une lettre de M. Ferrand envoyant à l'Académie un premier extrait des manuscrits arabico-malgaches de la Bibliothèque Nationale dont il a entrepris la publication et s'inscrivant pour un exemplaire de la réédition des Tantaran' ny

Andriana Sous même bordereau, le Gouverneur Général, à la date du 17 Juillet, transmet à l'Académie 3 exemplaires de ce recueil. Des remerciements seront adressées à M. le Consul Ferrand pour son gracieux envoi.

4 : — Une lettre du Dr. Brandes, le savant professeur des Indes Néerlandaises qui, au congrès des orientalistes tenu à Hanoi en 1902, avait prononcé au nom de la Bataviaasch Genootschap et de l'Institut royal de la Haye un discours reproduit dans le bulletin de l'Académie. Fidèle à la promesse qu'il avait faite à son président, le docteur Brandes adresse à notre Académie au nom de la Société de Batavia le superbe ouvrage reçu qui est le premier numéro des monographies archéologiques publiées par cette Société sur les monuments Hindou de Java et de Madoura. En rappelant quelle importance a pour l'histoire de la civilisation de Java l'étude de ces monuments caractéristiques offrant de grands points de ressemblance avec ceux des Khmers au Cambodge, M. Jully signale que ce premier volume, consacré à l'étude du Tjandi Djago, édifice situé dans la Résidence de Pasoeroeau, avec 104 planches de phototypes, 24 planches de dessins au trait lithographié et une planche de cartes, est au point de vue archéologique une œuvre superbe de précision et de luxe. Publiée et dessinée par MM. Leydie Melville et J. Knebel sous la direction du Dr J. L. A. Brandes, cette monographie qui contient des restaurations documentées de chacune des parties de cette ruine importante et annonce une œuvre de grande importance que la Société sera heureuse de posséder. Il est décidé qu'une lettre sera adressée au Dr. Brandes le priant de se faire l'interprète de l'Académie Malgache près de la Société de Batavia pour lui exprimer sa gratitude.

5 : — Le président donne lecture d'une communication fort intéressante de M. l'Administrateur Bénévent sur les Quimosses, prouvant qu'en admettant l'existence des Quimosses, le vieil historien Flacourt n'a commis qu'une erreur, celle d'en faire des êtres presque surnaturels. Tour à tour niés, puis affirmés, les Quimosses ont été l'objet de nombreuses dissertations sur lesquelles l'Abbé Rochon s'est complaisamment étendu au 18e siècle. Actuellement il était permis de douter de leur existence et l'on traitait de fable le récit de Flacourt, quelque peu sceptique lui-même. Mais voici que M. Bénévent nous révèle qu'il existe encore une peuplade connue sous le nom de "Quimosse que "leur tradition primitive place de temps immémorial dans le "Sud du district d'Ambalavao au pays des Aringdranes dont ils "sont descendus pour occuper la vallée de la Menaharaka où ils "sont encore représentés par plusieurs petits clans appelés "Kimoss qui appartiennent au district d'Ivohibe." Une carte indiquant les points où se trouvent ces clans est jointe au travail. Et pour affirmer plus scientifiquement encore sa découverte, M. Bénévent donne quelques détails recueillis de la bouche même d'un de leurs chefs actuels, Andriantahy, qui

sans préciser l'époque de l'arrivée des Kimosses près d'Ivohibe, la donne comme beaucoup plus ancienne que celle des Zafimanely d'où descendent les chefs Bara : le dit renseignement concorde avec ceux du Chef Bara Iantsansa. Etant donné l'importance de ce fait, le P. Cadet propose l'insertion au bulletin de la lettre de M. Bénévent et de la carte qui l'accompagne : à l'unanimité cette publication est décidée. Le Président ajoute que grâce au zèle actif et dévoué de M. Bénévent, des documents ethnographiques ont été sérieusement établis pour la province de Farafangana en vue de l'Exposition de Marseille : en particulier une carte fort complète fixant les cantonnements des diverses tribus : aussitôt que ces documents auront été copiés, les originaux seront remis à l'Académie Malgache pour publication.

6 : — M. Fournier, Commis des Domaines, transmet le désir de la Société des Amis de l'Université de Clermont qui propose l'échange de son bulletin "La Revue d'Auvergne" avec celui de l'Académie. Cet échange est approuvé à l'unanimité.

La correspondance étant épuisée le Président fait part d'une indication donnée à M. Teissonnière, attaché au Commissariat de l'Exposition de Marseille, dans sa tournée à travers la forêt Tanala : M. Charbotel, Chef de poste administratif à Ampasimadinika lui a signalé qu'il avait vu près de Sahavato, sur les bords du Sakaleona, une pierre de grande dimension portant une inscription en caractères Arabes ou Indiens. Pressé par le temps M. Teissonnière n'a pu se rendre au point indiqué. Aussitôt averti, M. Jully a télégraphié à M. l'Administrateur de Mananjary et fait écrire à M. Charbotel.

Le P. Cadet fait remarquer qu'une communication semblable a déjà été faite en 1902 : il est constaté en effet qu'elle figure dans le procès-verbal de la séance du 11 Septembre. Il y a dans ces deux renseignements provenant de source différente une garantie de succès pour les investigations qui seront menées aussi rapidement que possible.

M. Mondain remet au bureau une note sur la représentation des idoles Malgaches complétant certains points de son intéressante étude sur les idées religieuses des Hova avant l'introduction du christianisme : cette note vise spécialement Rafantaka et Manjakatsiroa.

Le P. Colin fait don à la bibliothèque de 4 brochures dont deux extraits du Journal Officiel et 2 autres de Comptes rendus de l'Académie des Sciences. Il présente également une étude complète sur le cyclone du 1er au 7 Avril 1905 décrivant jour par jour les phénomènes atmosphériques qui ont accompagné cette perturbation. Ce travail fortement documenté est accompagné de 5 graphiques indiquant chacun pour les journées du 1er au 5 avril les hauteurs d'eau tombées :

1e — le long de la côte orientale de Farafangana à Antalaha ;

2e — dans l'intérieur des terres suivant le grand axe de l'île, d'Ambovombé à Mandritsara ;

3e — dans l'intérieur des terres suivant le petit axe de l'île, d'Anivorano à Tananarive.

L'ensemble fournit une série de renseignements précieux sur cette période. Le Président remercie le P. Colin qui a tenu à commenter lui-même sa communication en faisant ressortir les constatations qui s'en dégageaient : il est décidé que cette importante étude sera publiée dans le Bulletin.

Procès-verbal de la séance du Jeudi 28 Septembre 1905

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY.

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : MM. Andriamifidy, Baron, Estèbe, Giorgio, Jully, P. Malzac, Mouneyres, F. Raphaël, Standing.

S'étaient fait excuser : M.M. Gerbinis, Rasanjy, Dr. Villette.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est approuvé sans modification, et dépouille la correspondance :

1 : — Une lettre de M. Matthey offrant à l'Académie une importante collection de lépidoptères de Madagascar : — L'absence des volumes d'entomologie dans l'ouvrage de M. Grandidier n'a pas permis d'identifier tous les spécimens, ce qui sera fait ultérieurement. Il est décidé qu'une lettre de remerciements sera adressée à M. Matthey pour son gracieux envoi.

2 : — Une lettre circulaire avisant l'Académie que la 10e session du congrès géologique international aura lieu à Mexico vers le 6 Septembre 1906 et que le programme des conférences et des excursions sera inséré dans une seconde circulaire.

3 . — Une lettre du directeur du Justus Perthes Geographisce Anstalt in Gotha demandant la révision, et correction si besoin, de renseignements qui doivent être publiés dans le livre d'adresses de l'almanach géographique : sur l'Académie malgache, l'observatoire de la mission, le service topographique. Cette lettre n'étant parvenue à Tananarive que vers la fin du mois d'Août et la date de réponse étant fixée au 31 Août, dernière limite, il n'a pu être donné satisfaction à la demande qu'elle contenait pour cette année. Toutefois les corrections nécessaires seront envoyées au Dr Haack pour une édition ultérieure.

4 : — Une lettre du P. Sacleux adressant à l'Académie malgache son "Essai de phonétique africaine" et souhaitant que la première partie consacrée à l'étude de l'alphabet général soit un auxiliaire pour les membres de l'Académie qui se préoccupent d'améliorer la transcription du malgache. Une lettre de remerciements sera adressée au P. Sacleux pour son envoi et sa collaboration constamment dévouée.

5 : — Un accusé de réception à retourner à la Société Asiatique du Bengale de Calcutta, pour la collection de ses publications.

6 : — Une carte postale de M. Aristide Marre, membre correspondant de l'Académie, signalant la publication en 1885 à Leyde chez Brill dans "les Actes du VI[e] congrès international des Orientalistes" 1° d'un mémoire inséré dans la 4[e] partie et intitulé : "Aperçu philologique sur les affinités de la langue malgache avec le javanais, le malais et les autres principaux idiomes de l'archipel Indien (pages 57-81)" 2° — d'un vocabulaire systématique comparatif des principales racines des langues malgache et malayo-polynésiennes (pages 83-214). M. Aristide Marre exprime l'avis que le premier de ces travaux pourrait être reproduit sans modification, pour le 2[e] il s'offre à faire des additions inédites importantes. L'Académie décide qu'une lettre sera envoyée à M. Aristide Marre pour le remercier de sa collaboration précieuse acceptée à l'unanimité et que l'ouvrage signalé sera demandé de suite à l'éditeur Brill. M. Estèbe fait remarquer qu'il a eu l'occasion de parcourir une copie de ce travail dont l'intérêt lui semble important pour l'Académie malgache. Il ajoute en outre que la collection de la Revue de Madagascar ainsi que celle des Notes reconnaissances et explorations ne figurent pas dans la bibliothèque et qu'il y aurait lieu de les demander d'urgence — Adopté.

La correspondance étant épuisée la parole est donnée à M. Standing. Mais auparavant, le président tient toutefois à signaler à ses collègues, le dévouement avec lequel ce savant consciencieux a mené à bonne fin la mission que ses collègues lui avaient confiée à Ampasambazimba. Pendant plus de cinq semaines M. Standing a dirigé lui-même les travaux nécessaires aux fouilles ; il a fallu 15 jours pour pratiquer à travers le banc de calcaire le chenal nécessaire à l'écoulement des eaux. Cet important travail n'a été achevé que grâce à la patiente énergie de celui qui le conduisait et passait ses journées dans le marais, sous le dur soleil de cette région encaissée et surchauffée. Si les résultats sont précieux c'est grâce à celui qui en a assuré le succès. M. Estèbe qui avec M. l'Administrateur Berthier a visité Ampasambazimba le 20 Septembre fait passer plusieurs photographies prises par lui et indiquant la façon dont les travaux ont été exécutés ; il s'associe à l'hommage rendu au dévouement de M. Standing en faisant remarquer que le Président a passé lui-même plusieurs jours près du Mazy. Dans un succint rapport M. Standing rend compte des principales trouvailles effectuées : 2 crânes de megaladapis ; des fragments et plusieurs mâchoires, quelques crânes de palaeopropithèques ; trois crânes de petits lémuriens, de nombreux os de membres de lémuriens, un bras presque complet avec deux griffes, l'humérus et les phalanges se rattachant au megaladapis ; deux fémurs, d'un édenté, des fragments de crânes d'un

carnivore de grande taille ; un crâne complet de tortue ; de nombreux ossements d'œpyornis, etc. M. Standing signale deux fragments de poterie décorée d'un modèle inusité actuellement, deux perles de verroterie, un fragment de faïence arrondi comme pour en faire un ornement et dont les teintes et l'épaisseur semblent indiquer une fabrication arabe, le tout trouvé dans la couche ossifère.

Dans les fouilles, M. Standing a remarqué également un arbre dont les racines étaient en place, le tronc couché à côté portait une section tronconique sur laquelle les coups de hache étaient parfaitement visibles. A ce sujet M. Jully fait remarquer que dans son article de la Revue de Madagascar, "Les animaux disparus de Madagascar," M. Guillaume Grandidier fixe définitivement à une époque récente la date de disparition de cette faune. Il est hors de doute maintenant que cette disparition est récente et que la plupart des grands animaux dont nous ne connaissons plus aujourd'hui que les ossements, ont été contemporains de l'homme. A l'appui de cette opinion dont MM. Standing et Jully s'étaient déjà fait les propagateurs en 1904, M. Grandidier cite un faisceau de preuves qui s'ajoutent à celles déjà données ; état de conservation des os, traces d'entailles sur les fémurs d'hippopotames et les tibias d'œpyornis, ornements tels que pierres brillantes, dents d'aye-aye percées, poteries, et enfin des silex taillés en pierre à fusil, exactement de la taille et de la forme de celles qu'emploient les indigènes pour les fusils de traite que les arabes et les premiers européens ont introduits dans l'Ile. En plusieurs endroits le fond du lac primitif a été trouvé : il est de sable avec une grande quantité de cailloux roulés présentant des traces de métallisation. M. Standing exprime le désir que pour achever complètement le travail commencé, le chenal soit abaissé encore de 0m80 à 1 mètre sur une longueur de 30 mètres environ. Il est décidé que la demande en sera faite à M. l'Administrateur Berthier, de manière à ce qu'une seconde exploration en décembre permette de nettoyer à fond la zone d'Ampasambazimba. Les principaux ossements trouvés dans les fouilles sont ensuite exposés sur la table. M. Standing donne sur chacun d'eux quelques renseignements généraux, les détails devant figurer dans le rapport final complet qui sera inséré au Bulletin.

Le Secrétaire p. i.

Estèbe.

Procès-Verbal de la séance du 23 Novembre 1905

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY.

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : MM. Baron, P. Cadet, Gerbinis, Giorgio, Jully, P. Malzac, Mondain, Mouneyres, F. Raphaël, Sibree, Standing, Dr Villette, Rasanjy, Andriamifidy.

M. Estèbe, souffrant, s'était fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification.

Le Président présente à la Société Monsieur Clément Delhorbe. Il rappelle les longs et éminents services rendus à la cause malgache par ce dernier et le concours précieux qu'il a apporté dans toutes les questions intéressant la grande île et notamment la part active qu'il a prise comme Secrétaire Général du Comité de Madagascar dans de nombreuses conférences dans les principales villes de France et au Muséum de Paris. En raison de cette collaboration constante, le Président propose la nomination de M. Delhorbe comme membre correspondant de l'Académie. M. Delhorbe est élu à l'unanimité.

Le Président annonce que Monsieur le Dr. Jourdran a désiré être entendu pour une communication concernant une collection importante de fossiles recueillis dans la région du Fanantara et Sakaleona. Le Docteur Jourdran présente à l'Académie les différentes pièces de cette collection et fournit sur chacune d'elles des renseignements détaillés du plus vif intérêt. Le président, se faisant l'interprète des membres présents, remercie le conférencier de son intéressante causerie et lui demande de vouloir bien faire un communiqué comprenant le dénombrement et le détail des fossiles qui viennent d'être présentés. Ce travail pourra être celui prévu par l'Art. 6 des réglements concernant les titres nécessaires à l'élection de membre sociétaire qu'il demande en faveur du Dr. Jourdran. L'Académie consultée ratifie à l'unanimité la proposition du président.

Le président procède ensuite au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1 : — Une lettre de Monsieur Rosaas, directeur de la mission protestante norvégienne à Antsirabe, communiquant divers

renseignements concernant les subfossiles trouvés à Antsirabe dans la cuvette des eaux thermales, indiquant les diverses fouilles entreprises et la destination qu'ont reçu, par la suite, les ossements distribués aux musées de Berlin, Copenhague et Vienne ainsi qu'au Muséum de Paris. M. Rosaas offre à l'Académie une importante collection d'ossements d'hippopotames à condition qu'on en assure le transport. Il fait don également à la bibliothèque des quatre brochures suivantes : (a) Communication à la Société zoologique de Londres des résultats de l'expédition zoologique à Madagascar de 1894 — 1896 par C. I. Forsyth Major. (b) Communication du même auteur à la Société royale de Londres d'une note sur un lémurien géant de Madagascar et remarques sur la faune éteinte et son âge géologique. (c) Compte-rendu à l'Académie des Sciences d'une communication de M. Alfred Grandidier sur le sol et le climat de l'île de Madagascar au point de vue de l'Agriculture ; (d) Observations sur les Æpyornis de Madagascar présentées à l'Académie des sciences par MM. A. Milne-Edwards et Alfred Grandidier. En terminant M. Rosaas déclare qu'il serait très heureux d'être nommé membre correspondant. Il est décidé qu'une lettre de remerciements lui sera envoyée et qu'il sera invité à adresser à l'Académie, qui sera très heureuse de le compter parmi ses membres sociétaires, le mémoire prévu par les réglements.

2 : — Une lettre de M. Mason demandant qu'il lui soit adressé quelques documents pour des études d'antrhopométrie comparée. Il est décidé que cette demande sera transmise à M. le Directeur de l'Ecole de médecine indigène en le priant de bien vouloir y donner satisfaction aussitôt que possible.

Le dépouillement de la correspondance terminé, le Président propose à l'Académie la nomination de M. l'Administrateur en Chef Vergnes comme membre titulaire en remplacement de M. Sescau, démissionnaire. Il rappelle que M. Vergnes est à Madagascar depuis de longues années et qu'il n'a cessé depuis la fondation de l'Académie d'apporter à cette compagnie son concours dévoué et une aide précieuse, sans compter les travaux personnels de recherches qu'il a effectués notamment pendant son séjour sur la côte Est où il a étudié les tombeaux antérieurs au XVIIIe siècle dans nos anciens établissements. La motion est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour amène le renouvellement du bureau. Il est procédé par vote au scrutin secret ; le nouveau bureau se trouve ainsi constitué :

Président :	M. Jully
Vice-Président :	M. Baron
Secrétaire :	M. Gerbinis

Avant de lever la séance le Président tient à faire remarquer à l'Académie que lors de la constitution de l'Assemblée, par un

oubli regrettable M. Standing n'a pas été compris parmi les membres titulaires. Il pense être l'interprète de tous les membres de la Cie en proposant qu'en raison des services signalés et de la précieuse collaboration que n'a cessé d'apporter M. Standing, notamment en ce qui concerne le gisement fossilifère d'Ampasambazimba, la première place de membre titulaire vacante lui soit réservée. La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Procès-Verbal de la séance du 28 Décembre 1905

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

Etaient présent : MM. Baron, P. Cadet, Gerbinis, Jully, Mouneyres Standing, P. Thomas.

S'étaient fait excuser : MM. Estèbe, P. Malzac, F. Raphaël, Rasanjy, Vergnes, Dr. Villette.

La séance étant ouverte à 3 h. 30, le Président donne lecture de la correspondance qui comprend : 1 — une lettre de M. Vergnes remerciant l'Académie de l'avoir désigné comme membre titulaire au choix du Gouverneur Général et assurant ses collègues de son dévouement à l'œuvre commune ; 2e — une lettre du P. Camboué adressant à la bibliothèque de l'Académie deux notes publiées par les " U. S. Department of agriculture " sur les insectes nuisibles Anthonomus grandis et Heliothis absoleta qui s'attaquent au cotonnier, et envoyant au Musée quelques spécimens de Paussides ; M. Oberthur a signalé à notre collègue l'intérêt que présente l'étude de ces coléoptères ; 3e — une note de M. Boudillon, chef du service des Domaines au Sénégal, demandant des renseignements sur un Français nommé Amédée Tourrette portant le titre d'agent de la colonisation à Madagascar qui, dans deux manuscrits datés des 25 janvier et 3 février 1828 expose ses idées sur la colonisation du Senégal. Le président signale dans le " Précis sur les Etablissements Français à Madagascar " publié par ordre de l'Amiral Duperré, que mention est faite d'Amédée Tourrette qui, greffier dans l'île de Ste Marie, fut désigné pour remplir une mission à Tananarive près de la reine Ranavalona I avec M. Rontaunay. Ce dernier parvint seul dans la Capitale de l'Imerina, M. Tourette fut obligé de regagner la côte sans avoir pu atteindre son but. C'est sans doute à la suite de cette mission qu'il fit un voyage au Sénégal. Il y aurait lieu de rechercher aux arcbives de Ste Marie des traces de son passage et de savoir notamment à quelle époque il quitta cette île. Une lettre devra être adressée dans ce sens à M. l'Administrateur de Ste Marie.

4. — Un intéressant travail de M. Mondain sur la " Psychologie Malgache," notes d'histoire indigène qui prendront place utilement dans le Bulletin.

Le Président rappelle à M. Standing que pour la réimpression du Folk-Lore, qui doit succéder aux pages oubliées du P. Callet, il a bien voulu promettre un ou deux exemplaires de cet ouvrage. M. Standing dit qu'il les tient à la disposition de l'Académie. M. Baron regrette que le temps ne lui ait pas permis de traduire ainsi qu'il en avait l'intention les proverbes malgaches. Il demande qu'à défaut de traduction l'Académie publie un texte définitif de ces proverbes. M. Mouneyres signale l'existence d'un recueil déjà publié par Cousins et Parrett dont un exemplaire figure dans la bibliothèque de l'Académie. Il est décidé qu'une comparaison sera faite entre ce texte et les documents que possède M. Baron ponr en extraire la partie inédite.

Le P. Thomas insiste sur la nécessité, en cas de publication des proverbes, d'adopter une classification semblable à celle des Fady et qui facilite les recherches.

La parole est donnée à M. Standing qui rend compte succinctement du résultat des dernières fonilles faites sous sa direction à Ampasambazimba. La communication qui doit paraître à ce sujet dans le bulletin donnera une courte description des espèces nouvelles découvertes avec quelques mensurations. M. Standing insiste toutefois sur les deux faits suivants : I : — Le gisement d'Ampasambazimba est loin d'être entièrement reconnu, car des ossements ont été découverts dans une partie du marais encore inexplorée. 2 : — Malgré la présence de 8 crânes de Mégaladapis actuellement trouvés, aucun ossement des membres inférieurs de cet animal, aucun fémur principalement n'a été rencontré, M. Standing signale également à l'attention de ses collègues un fragment d'os semblant provenir d'une défense d'hippopotame, dont les surfaces taillées avec un instrument tranchant sont parfaitement polies et dont les deux extrémités présentent une forme concave. Il est évident que ce fragment a été travaillé par l'homme dans un but déterminé encore inconnu, comme ornement sans doute ou comme amulette.

En remerciant M. Standing de son toujours dévoué concours qui a si bien enrichi les collections de l'Académie, le Président fait part à ses collègues de la découverte qui viendrait d'être faite à Marotandro, au Sud de Mandritsara, d'ossements subfossiles. Le manque de renseignements précis ne permet pas de se prononcer encore. Une tête paraissant appartenir à l'hippopotame aurait été rencontrée dans le sol par un garde régional. Il y aurait lieu d'écrire à M. l'Administrateur de Mandritsara pour obtenir un complément de recherches.

La parole est donnée ensuite au P. Thomas qui résume ainsi qu'il suit son travail sur *« l'Origine des noms de mois à Madagascar »*.

« La première partie de l'étude sur *« l'Origine des noms de mois à Madagascar*, dont j'ai eu l'honneur de donner verbale-

ment un résumé à l'Académie, est le début d'une contribution nouvelle à l'histoire entièrement ignorée jusqu'à ce jour des relations du malgache avec les langues indo-ariennes.

« J'ai démontré précédemment l'origine sanscrite ou plus exactement indo-aryenne, de la plupart des mots qui servent à la numération ; *isa*, *rua*, *telu*, *efatra*, *fitu*, *zatu*, *arivu*, *alina*, *hetsy*, *tapitrisa*, *amby*. Depuis j'ai pu identifier *fulu*, le nom des dizaines, dérivé d'une racine *pul* signifiant rassembler, réunir, qui se retrouve avec le même sens qu'en sanscrit dans plusieurs langues océaniennes. Différent de *panca* par la phonétique, *dimy* s'en rapproche par le sens primitif de « *main.* » Si, de 5 à 10, les rapprochements entre les langues aryenne et malgache sont rares et peut-être incertains, les philologues font remarquer que dans les langues indo-européennes elles-mêmes cette série forme une catégorie à part, caractérisée par l'absence de flexions génériques et casuelles, et qui est de création postérieure. Le choix par les langues océaniennes qui ont reçu les 4 premiers nombres, d'une racine sanscrite *pûl*, différente de *daça*, pour désigner les dizaines accentue cette distinction. Mais tandis qu'il n'y a pas de nom commun aux langues indo-européennes pour désigner les unités d'ordre supérieur à cent, le malgache et les langues malaises se rencontrent de nouveau avec le sanscrit sur ce point. De la sorte il semble qu'on puisse résumer l'histoire de la numération dans le monde malais, de la façon suivante.

1. — existence, avec une extension inconnue, de la numération à base binaire ou ternaire, n'offrant aucune relation avec les langues aryennes.

2. — emprunt par presque toutes les langues malaises des quatre premiers nombres de la numération quinaire aux langues aryennes.

3. — évolution postérieure de la numération quinaire en décimale ou vigésimale, se faisant, dans l'ensemble, indépendamment du sanscrit et des langues indo-européennes qui se créent leur terminologie de 5 à 10.

4. — nouveau contact des langues malaises avec l'indo-aryen à l'époque de la mise en circulation du nom des *centaines* et, tandis que les langues occidentales se séparent, prolongement du contact des langues malaises avec les langues indiennes jusqu'à la constitution à peu près complète du système de la numération.

Après la numération voici que les calendriers malgaches doivent aussi se rattacher à l'Inde aryenne : c'est la conclusion de mon dernier travail.

Madagascar se sert de deux listes différentes de dénominations mensuelles :

I. — En Imerina les noms de mois ne sont que la transcription des noms d'astérismes du Zodiaque arabe. De l'Imerina ce

calendrier s'est répandu dans les régions où les Hova avaient acquis une action prépondérante, sans, toutefois, y faire disparaître les anciennes dénominations mensuelles, si ce n'est dans le Betsileo.

Le même calendrier se retrouve à Farafangana où les Arabes l'ont introduit ; mais chez les Antaimoro les manuscrits ont conservé les noms d'un calendrier plus ancien que quelques vieillards emploient encore indifféremment avec le calendrier Zodiacal plus répandu aujourd'hui.

Mais si l'origine arabe de ces calendriers a été signalée de bonne heure, on n'a pas encore expliqué pourquoi, au lieu de prendre, comme les Malais, les Javanais ou les Philippins, le calendrier arabe que l'on connaît du reste à Farafangana, — on a choisi de préférence le zodiaque. On n'a pas davantage, au moins pour l'Imerina, précisé la date de cet emprunt ; enfin on n'a pas examiné si avant cette date, les Hova n'avaient point comme les Antaimoro un calendrier différent et quelle en était l'origine.

II. — Dans tout le reste de Madagascar (autant qu'on en peut juger par les 17 calendriers recueillis à diverses époques dans presque toutes les régions de l'île) on se sert d'une liste différente, la même partout dans son ensemble, bien que quelques noms s'y trouvent modifiés ou ne s'y présentent point à la même place et que toutes les tribus surtout ne commencent point l'année avec les lunes qui portent les mêmes noms.

On a voulu trouver dans le malgache lui-même l'explication étymologique de tous les noms de cette liste mensuelle et, en leur attribuant une origine indigène, les rattacher à des phénomènes météorologiques et à quelques faits de l'histoire naturelle ou de la vie sociale et agricole de Madagascar.

On a été trompé par la physionomie malgache que l'étymologie populaire a imprimée à des mots d'origine étrangère que les indigènes avaient adoptés, mais ne comprenaient pas.

En effet, les mots de ce calendrier malgache ont été créés chacun, non pas pour exprimer une série naturelle de phénomènes périodiques observés durant la lunaison qu'ils auraient primitivement caractérisée et précisée, mais simplement pour faciliter à la mémoire le souvenir d'une série de mots antérieurement existante et reçue toute faite par un peuple qui n'en peut saisir le sens.

Et la preuve en est dans l'incohérence ou même l'irréalité des phénomènes auxquels les étymologistes indigènes voudraient rattacher nos dénominations mensuelles, autant que dans l'existence d'une liste étrangère parfaitement naturelle et homogène qui, sans aucune inversion, présente en regard d'à peu près tous les noms de mois malgaches des noms de mois étrangers dont la ressemblance frappante au point de vue phonétique seule, avec le concours de l'étymologie populaire, la formation de la série bizarre constituée par les explications indigènes de

nos calendriers. On a voulu aussi dériver de l'arabe quelques-uns de ces mois.

Asara, saison des pluies, *hivernage* ne vient pas de *echchahr*, *le mois*, mais de l'indo-aryen *ksar* qui, avec le sens primitif de couleur, ruisseler, tomber en gouttes, prend dans les dérivés le sens précis de *saison des pluies*.

Le nom de mois *Asara* n'a pas la même origine. Et enfin les *asara* terminés par des adjectifs suffixes si bizarres et variés (asaramanitra, asaramaimbo, etc.) ont encore une étymologie différente.

En définitive, malgré tout ce que l'on a écrit de l'influence arabe, trois calendriers seulement ont adopté un nom de mois arabe qu'on n'avait pas signalé : *safara*. Et cet emprunt ne s'est pas fait à Farafangana où le Zodiaque s'est simplement juxtaposé au calendrier ancien gardé dans toute sa pureté, ni à Vangaindrano, ni chez les Tanala, ni à Majunga et sur la côte Nord-Ouest, mais uniquement à Fort-Dauphin où, après Flacourt, on le constate encore aujourd'hui et d'où une tribu d'Antanosy émigrants l'a emporté et conservé dans le bassin de l'Onilahy où elle s'est assez récemment fixée.

Telle est la substance de la première partie de mon travail dont j'ai donné le résumé à une précédente séance de l'Académie. Je n'ai fait qu'y poser les questions et qu'écarter les solutions fausses proposées jusqu'à ce jour.

La seconde partie établira l'identité du calendrier malgache et des calendriers indo-aryens et, en donnant raison des inversions ou des variantes constatées ici ou là, comme en expliquant le choix par diverses tribus de noms différents pour origine des lunes annuelles, elle tirera, sur les relations directes de Madagascar avec l'Inde et sur les liens qui unissent les diverses tribus malgaches entre elles, des conclusions aussi importantes que nouvelles en même temps que déduites de documents certains.

Le Président remercie le P. Thomas de sa très intéressante communication qui viendra heureusement documenter sérieusement la partie philologique du Bulletin.

Avant de lever la séance, il informe ses collègues que grâce au concours généreux de M. Boureau entrepreneur à Tananarive, la pierre commémorative de Ratsida, qui s'élevait autrefois sur la route de Soanierana et avait été brisée, a pu être transportée dans le Rova. Rétabli et consolidé, ce monument doublement intéressant par sa forme et l'inscription primitive qu'il supporte est désormais à l'abri. Il est décidé qu'une lettre de remerciement sera envoyée à M. Boureau.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES ACHETÉS OU REÇUS

Revue de la London Missionary de 1861 à 1879
Moriarty. — Instructions nautiques sur les îles de l'Océan Indien ...
Shaw. — Madagascar and France
Genin. — Notice sur Madagascar
De St-Georges — Notice sur Madagascar
Dr. Azema — Lymphangite des pays chauds (La Réunion).
Abinal. — Vingt ans à Madagascar
Pouget de St-André. — Colonisation à Madagascar sous Louis XV
Rvan. — Mauritius and Madagascar
Hue. — La France et l'Angleterre à Madagascar
Tacchi. — Les lois de 1881.
Simonin. — Les pays lointains.
Alphabet malgache. — Anonyme
Lyons. — Madagascar and its people
Saillens. — Nos droits sur Madagascar
Abbé Caulier. — Catéchisme en Malgache 1785 (?)
Livingstone. — Voyage en Afrique et Madagascar
Amiral Duperré. — Etablissements de Madagascar
Marre de St Marin. — Boraha
de Mahy. - Discours de 1885
Anonyme. — Madagascar by a Resident.
Lacaille. — Connaissance de Madagascar
Hoûlder. — North East Madagascar
Ellis. — Madagascar : its social and religious progress.
Noël. — Recherehes sur les Sakalaves
Beniowsky. — Mémoires. 2 volumes
Mahé de la Bourdonnais. — Notice du bi-centenaire
Lacaze. — Souvenirs de Madagascar
L. Bernier. — Question de Madagascar
Macé — Descartes. - Histoire et géographie de Madagascar
Barbier du Bocage. — Notice géographique snr Madagascar
Jehenne. — Renseignements nautiques
Galos. — Notice sur Madagascar
Adresse au roi sur la colonisation de Madagascar
Germain. — Notice hydrographique
P. Maffée. — Histoire des Indes Orientales
Leguevel de Lacombe. — Notice géographique sur Madagascar
Questions diplomatiques et coloniales N° du 1er Septembre, 1905.
Bulletins de l'Ecole française d'Extrême Orient N° de Janvier à Jiun 1905.
Bulletin du Museum d'histoire naturelle Année 1905 N° 5.
Répertoire des travaux de la Société statistique de Marseille (1904-Tome 43).

Revue tunisienne de l'Institut de Carthage N· 53 (Septembre 1905.)
By dragen tot de Taal. Land en Valkenkunde (1905).
Journal of the Asiatic Society of Bengal (1904).
-d- 6 N° Part II for 1904.
Journal and proceedings of the Asiatic Society of Bengal N^{os} 1, 2, 3, et 4, (1905).
Recherches sur les lémuriens disparus et en particulier sur ceux qui vivaient à Madagascar par G. Grandidier.

Le Secrétaire Général p. i.

GERBINIS.

LISTE DES MEMBRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

à la date du 31 décembre 1906

Bureau

Président : Mr Ant. JULLY
Vice-Président : Rd BARON
Secrétaire Général p. i. Mr ESTÈBE

Membres titulaires

MM. Rd Baron, de la London Missionary Society.
Berthier, administrateur des colonies.
R. P. Cadet, de la Mission catholique.
R. P. Colin, directeur de l'observatoire de Tananarive.
Estèbe, administrateur en chef des colonies.
Dr Fontoynont, médecin municipal.
Gerbinis, administrateur des colonies.
Guyon, administrateur des colonies.
Rd Jakobsen, de la Mission norvégienne.
G. Julien, administrateur des colonies.
A. Jully, architecte principal des colonies.
R. P. Malzac, de la Mission catholique.
Mouneyres, capitaine du génie, chef du service des mines.
Frère Raphael, des écoles chrétiennes des Frères.
Vergnes, administrateur en chef des colonies.
Rd Vernier, de la Mission protestante française.
Dr Villette, directeur de la maternité d'Isoraka.
Rasanjy, gouverneur principal de l'Imerina.

Membres sociétaires

MM. Bénévent, administrateur des colonies.
Bastard, administrateur des colonies.
Besson, administrateur en chef des colonies en retraite, à Marseille.
R. P. Camboué, de la Mission catholique.
R. P. Caussèque. de la Mission catholique.
Mgr Crouzet, vicaire apostolique de Madagascar-Sud, à Fort-Dauphin.
Dabren, contrôleur des mines.

MM. GIORGIO, chef de bataillon d'infanterie coloniale.
GUÉDÈS, administrateur des colonies.
Dr JOURDRAN, directeur de l'école de médecine et de l'hôpital indigène.
Dr LACAZE, administrateur des colonies.
G. MONDAIN. de la Mission protestante française.
Rd SIBREE, de la London Missionary Society.
Rd WUG, de la Mission luthérienne américaine.
Rd ROSAAS, de la Mission norvégienne.
STANDING, de la London Missionary Society.
RANDRIAMIFIDY, lettré indigène.

Membres correspondants

MM. Dr BAELZ, de l'Université de Tokio (Japon).
BRANDES, du gouvernement des Indes Néerlandaises, à Batavia.
BOUDILLON, inspecteur des Domaines, à Dakar.
R. P. CASTAN, de la Mission lazariste, à Tulear.
CONTY, secrétaire d'ambassade, à Paris.
Rd COUSINS, ancien missionnaire à Madagascar.
Pasteur DAHLE, ancien missionnaire à Madagascr, à Stavanger (Norvège).
DARUTY DE GRANDPRÉ, secrétaire de la Société royale des arts et des sciences de l'Ile Maurice.
CLÉMENT DELHORBE, secrétaire général du Comité de Madagascar, à Paris.
G. FERRAND, consul de France à Stuttgard (Wurtemberg).
FINOT, ancien directeur de l'école française d'Extrême-Orient, à Paris.
H. FROIDEVAUX, docteur ès-lettres à la Sorbonne, à Paris.
Dr GAUBERT, à Versailles.
E. GAUTIER, professeur à l'école des lettres d'Alger.
GRANDIDIER Alfred, membre de l'Institut, à Paris.
GRANDIDIER (Guillaume), professeur au Muséum, à Paris.
HERMANN, à la Réunion.
R. P. LÉON, de la Mission catholique, au Harrar (Abyssinie).
MARRE (Aristide), ancien professeur à l'école des langues orientales, à Vaucresson (Seine-et-Oise).
R. P. PIOLET, ancien missionnaire à Madagascar, à Paris.
Rd RICHARDSON, de la Société des Missions de Londres, à Chester-Oxford (Angleterre).

MM. R. P. Sacleux, des pères du Saint-Esprit, à Paris.
Torra, ancien directeur de la « Normal School », à Manille.
R. P. Torrend, missionnaire au Zambèze.
Dr A. Vœltzkow, naturaliste, à Berlin.
Wolf, explorateur, à Munich (Bavière).

Procès-verbal de la séance du 18 Janvier 1906

Présidence de M. JULLY.

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : MM. Villette, Mouneyres, Giorgio, frère Raphaël, R.P. Malzac, Gerbinis, R.P. Cadet, Jully, Rasanjy.

S'étaient excusés : MM. Standing, Estèbe, Andriamifidy.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans modifications.

Le Président donne communication d'une étude de M. Dabren, Contrôleur des Mines, au sujet des pierres précieuses découvertes au Sud de Tananarive, dans la région du Vakinankaratra. M. le Capitaine Mouneyres, Chef du Service des Mines, fait ressortir le soin avec lequel cette étude a été établie par l'auteur. Pour remercier l'auteur de son intéressant travail, l'Académie, à l'unanimité, procède à l'élection de M. Dabren en qualité de membre sociétaire.

Le Président, rentrant en France pour représenter la Colonie à l'Exposition Coloniale de Marseille de 1906, annonce aux membres de la compagnie que c'est la dernière séance qu'il a l'honneur de présider et leur donne l'assurance qu'il soutiendra dans les congrès le prestige de l'Académie et qu'il fera tous ses efforts pour qu'elle y occupe un rang satisfaisant.

Les publications habituelles sont déposées sur le bureau pour prendre place dans la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire Général

L. Gerbinis.

Procès-verbal de la séance du 10 Mai 1906

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence intérimaire de M. Gerbinis.

Présents : MM. Gerbinis, Mondain, Mouneyres, Dr. Villette, Dr. Fontoynont, R.P. Malzac, R.P. Cadet, frère Raphaël, Sibree, Estèbe, Rasanjy.

Il est donné lecture et fait approbation du procès-verbal de la séance du 18 Janvier.

M. Gerbinis annonce que le R.P. Thomas de la mission catholique, membre sociétaire, est décédé à Tananarive le 16 Mars 1906, à l'âge de 34 ans. Récemment rentré de France, le Père Thomas apportait à l'Académie, avec une très grande activité, le concours précieux de ses connaissances en philologie.

L'Académie ressent très vivement la perte de ce dévoué collaborateur et exprime à la mission catholique ses plus sympathiques condoléances.

Il est déposé sur le bureau une étude de M. Aujas, Administrateur-Adjoint des Colonies, sur l'histoire et les coutumes des Betsimisaraka. Renvoyé pour examen à la Commission des études.

Le Père Malzac dépose également un opuscule du Père Cartan, de la mission Lazariste, à Tuléar, intitulé : "Exercices de langage français-vezo."

M. Standing, membre de la commission chargée d'étudier la réforme de l'orthographe malgache, étant parti pour l'Europe, M. Sibree est chargé de le remplacer dans cette commission.

M. Gerbinis annonce son départ très prochain pour France.

Le Président, M. Jully, étant également en France à cause de l'Exposition Coloniale de Marseille, il en résulte que l'Académie se trouve sans bureau effectivement constitué. Il y a lieu de remédier à cette situation.

Après discussion, l'Académie décide de ne pas procéder à l'élection d'un bureau provisoire et délègue à M. Estèbe, qui accepte, la mission de diriger les affaires courantes jusqu'au retour de M. Jully, président.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire Général.

L. Gerbinis.

Procès-verbal de la séance du 16 Août 1906

La séance est ouverte à 4 heures.

Etaient présents : MM. Baron, R. P. Cadet, Dr. Fontoynont, Guédès, Dr. Jourdran, R. P. Malzac, Mondain, Dr. Villette, Andriamifidy, frère Raphaël, Rasanjy.

Le président annonce qu'à la suite d'une conversation avec M. le Gouverneur Général, ainsi que mission lui en avait été donnée à la précédente séance, il a été décidé que le bulletin de l'Académie paraîtrait dorénavant une seule fois par an, formant ainsi un seul volume annuel édité en fin d'année. Les procès-verbaux des séances ne figureront pas dans ce volume.

En raison de la nécessité de conserver ces procès-verbaux qui souvent contiennent des documents importants et inédits, le président propose d'en assurer la publication en dehors du volume annuel, en une sorte d'addendum, et cela avec une cotisation de chacun des membres de l'Académie, cotisation dont le chiffre serait établi au prorata des dépenses nécessitées par l'impression de ces procès-verbaux. Toute latitude serait laissée à ce sujet au Secrétaire Général. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est procédé à la lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. Rosaas accompagnant l'envoi d'une note concernant les fouilles qu'il a effectuées, à différentes reprises, dans la région d'Antsirabe. Cette note est remise à M. Baron pour qu'il l'examine à loisir.

2° Une lettre de M. l'Administrateur en Chef Echalier de la province de Fianarantsoa demandant à l'Académie de signaler à l'attention de M. le Gouverneur Général " le Palais de la Reine " situé à Tsianolondroa, au centre de la nouvelle ville. Ce monument mérite d'être classé parmi les souvenirs que l'arrêté du 23 Juin 1902 prescrit de conserver. Les portes en pierre sculptée menacent ruine et une réparation urgente s'impose.

Il est décidé que le président entretiendra de la question le Gouverneur Général et insistera pour qu'un crédit soit ouvert à l'effet d'effectuer les réparations urgentes.

3° Une lettre de M. Ferrand, membre correspondant faisant hommage à l'Académie de son volume intitulé " Dictionnaire de la langue de Madgascar de Flacourt."

Des remerciements sont votés à l'unanimité à M. Ferrand.

4° Une lettre de M. Alexandre Mathey qui indique les précautions qu'il y aurait à prendre, dès maintenant, pour la conservation des collections de l'Académie. A ce sujet, le président rend compte que M. Mathey a bien voulu se charger de visiter les pièces de la collection, travail des plus ingrats, et que 400 d'entre elles abimées par l'humidité ou déteriorées par les insectes ont été remises en état de conservation. A l'unanimité, le Secrétaire Général est chargé de la mission d'adresser à M. Mathey les remerciements de l'Académie.

5° Une facture fournie par Mr. Normand pour frais de nourriture de l'aie-aie vivant que possède l'Académie. Le Secrétaire Général est chargé de faire solder cette facture s'élevant à 22 fr. 50, le plus tôt possible.

La candidature de M. Rosaas au titre de membre sociétaire est mise aux voix et la nomination prononcée à l'unanimité.

M. Mondain, au nom de la commission d'Etudes dont il fait partie, analyse un travail de M. Aujas intitulé " *Essai sur l'histoire et les coutumes des Betsimisaraka* " et, comme conclusion, propose que ce travail, intéressant en beaucoup de points, soit inséré en partie dans le Bulletin de l'Académie.

Il y aura toutefois lieu de demander à M. Aujas l'autorisation pour l'Académie d'extraire de son travail les passages donnant des aperçus nouveaux sur la question ou notant des détails jusqu'ici fort peu connus.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Le Secrétaire Général p. i.

ESTÈBE.

Procès-verbal de la séance du 15 Novembre 1906

La séance est ouverte à 4 heures.

Etaient présents : MM. R. P. Cadet, Estèbe, Dr. Fontoynont, Dr. Jourdran, P. Malzac, Mondain, frère Raphaël, Rasanjy, R. James Sibree.

Excusés : MM. Baron, Dabren, Guédès, Dr. Villette, Andriamifidy.

Le procès-verbal de la séance du 16 Août est adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre du Révérend James Sibree, membre sociétaire, qui offre à la bibliothèque de l'Académie vingt volumes reliés contenant la série des « Rapports Annuels du Bureau de l'Ethnologie américaine », publication placée sous les auspices du Smithsonian Institution de Washington.

Des remerciements sont adressés au généreux donateur pour ce don intéressant.

2° Une lettre du même collègue qui soumet à l'Académie la proposition d'entreprendre des recherches méthodiques sur le vocabulaire des différents dialectes de Madagascar.

« Tous ceux qui ont voyagé, dans d'autres provinces de Madagascar, dit M. Sibree, savent bien qu'il y a une assez grande différence dans tous les autres vocabulaires des autres tribus comparés à celui des Hova et on remarque également une différence de prononciation et d'intonation. Dans certains districts, ces différences sont si grandes qu'il est difficile à un étranger de se faire comprendre ou de causer avec les habitants, bien qu'il sache parfaitement le malgache parlé par les Hova. Il y aurait plusieurs avantages à une étude des dialectes provinciaux. Parfois, il y a plus de ressemblance entre les formes de ces dialectes et les formes des langues Malayo-polynésiennes qu'entre ces mêmes langues et le Hova ; une connaissance sérieuse de ces dialectes aiderait beaucoup à établir les affinités avec les langues alliées. L'étude des dialectes malgaches aidera beancoup à connaitre les formes grammaticales primitives et les inflexions de la langue.

Une étude des divers dialectes malgaches a déjà été tentée. En 1893, mon ami et notre collègue le Révérend J. Richardson, bien connu par son dictionnaire anglais-malgache, obtint du Premier Ministre Rainilaiarivony de faire circuler, parmi les gouverneurs hova résidant dans les différents ports et postes

militaires de l'île, des listes contenant 158 des mots les plus usités. Les officiers et fonctionnaires furent priés d'inscrire, en regard des mots hovas, leurs équivalents dans le dialecte de leur résidence. Environ 74 circulaires furent envoyées, mais on ne reçut que 24 réponses qui présentèrent un intérêt extrême, parce que quelques officiers avaient ajouté un vocabulaire très complet en dehors des mots mentionnés dans la circulaire. Les événements politiques qui survinrent, puis le départ pour l'Europe du Réverend Richardson n'ont permis ni de continuer ni d'utiliser cette enquête. Mais je tiens à la disposition de l'Académie, si elle accueille ma proposition, les documents que m'a confiés M. Richardson. Déjà, dans *l'Antananarivo Annual* de 1897 et 1898, j'ai groupé les renseignements donnés par ces 24 réponses, de façon qu'on puisse les comparer d'un simple coup d'œil, — et j'y ai ajouté quelques remarques importantes montrant l'utilité de l'étude de ces mots provinciaux par rapport à la complète connaissance de la langue malgache.

Mon but, en adressant cette lettre à l'Académie, est de la prier d'entreprendre l'étude du vocabulaire des dialectes. Avec l'organisation administrative si parfaite d'aujourd'hui, il est possible de mener à bonne fin ce que n'a pu qu'esquisser M. Richardson.

Si l'Académie approuve cette idée, il serait utile de choisir un comité pris dans son sein pour faire aboutir cette étude.

Je serai personnellement heureux de mettre à la disposition de l'Académie tous les manuscrits et renseignements que M. Richardson m'a confiés à son départ de Madagascar, ainsi que plusieurs vocabulaires assez complets des dialectes Betsimisaraka, Sihanaka et autres que j'ai obtenus d'indigènes intelligents qui ont habité ces provinces ».

La proposition de M. Sibree est mise en discussion. Quelques membres font ressortir l'importance, mais aussi les difficultés, les lenteurs de cette étude des vocabulaires des différents dialectes malgaches.

M. Estèbe fait remarquer que quelques ouvrages, déjà anciens, faciliteront cette étude, notamment les dictionnaires du P. Weber, le vocabulaire Sakalava et Betsimisaraka de l'abbé Dalmond.

Il dit que notre président, M. Jully, a publié un Manuel des dialectes malgaches qui concerne 7 dialectes provinciaux.

L'Académie décide d'accepter le principe de la proposition de M. Sibree et désigne une commission composée de MM. Jully, Sibree, Guédès, P. Malzac, Mondain, P. Cadet, frère Raphaël et le Chef du Service de l'Enseignement, pour arrêter un programme méthodique d'exécution et de recherches qui sera discuté en séance plénière.

Le Secrétaire annonce que le recueil des procès-verbaux des séances de l'année 1905 est à l'impression et sera distribué avant la fin de l'année. Il est décidé que le chiffre des exemplaires

qui doivent être tirés aux frais des membres de l'Académie sera de 250.

En ce qui concerne le volume devant contenir les mémoires originaux déposés pendant la même année 1905, M. Estèbe rend compte que, seule, l'absence des planches devant accompagner le mémoire de M. Standing sur les fossiles d'Ampasimbazimba a empêché de livrer le manuscrit à l'imprimerie officielle. Il espère que, dès l'arrivée du président Jully dont le retour dans la Colonie est annoncé pour Janvier prochain, cette question sera réglée, M. Jully ayant dû s'entendre avec M. Standing.

Le R. P. Cadet donne lecture des conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier les réformes orthographiques à apporter dans la langue malgache.

L'Académie décide que le rapport complet de la commission fera l'objet d'un tirage spécial et que des exemplaires en seront envoyés à tous les membres titulaires, sociétaires et correspondants ainsi qu'aux Sociétés affiliées et aux personnes que la question peut intéresser, de façon à provoquer des observations et des critiques qui permettront à l'Académie de se prononcer en toute connaissance de cause sur cette importante question des réformes orthographiques.

Le P. Malzac dépose sur le bureau, au nom de notre collègue, le P. Colin, une note sur les travaux géodésiques et magnétiques exécutés aux environs de Tananarive.

M. Mondain dépose, pour le Bulletin, les deux études suivantes :

1° Notes sur l'idole Rabehaza et sur quelques autres sampy malgaches.

2° Notes sur la condition sociale de la femme hova.

Les publications habituelles sont également arrivées pour la Bibliothèque.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire Général p.i.

ESTÈBE.

Procès-verbal de la séance du 20 Décembre 1906

La séance est ouverte à 4 heures du soir.

Etaient présents : MM. Baron, Estèbe, Fontoynont, Guédès, Malzac, Dr Villette, frère Raphaël, Rasanjy et Andriamifidy.

Excusés : MM. Docteur Jourdran, R.P. Cadet, Sibree, Vernier.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 Novembre, procès-verbal approuvé sans observation.

Il donne lecture de la correspondance et dépose sur le bureau les publications diverses reçues depuis le mois dernier.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Henri Mager, datée de Paris, 9 Octobre, accompaguant une note philologique tendant à établir que la langue malgache, qui fait partie, avec les langues mélanésiennes et polynésiennes, du groupe linguistique que M. Mager a dénommé « indo-océanique », est parente du sanscrit, du grec, du latin, du français.

Les racines primordiales qui ont constitué les mots sanscrits et, d'une façon générale, les mots indo-européens, ont également constitué les mots malgaches et les mots indo-océaniques. Les langues indo-européennes et indo-océaniques constituent deux branches collatérales venues de la même source. Le malgache et le français sont très proches parents, ce que tend à prouver M. Mager dans la note philologique annexée à sa lettre.

La note est remise au R.P. Malzac pour examen.

2° Une lettre de M. le Gouverneur Général transmettant copie d'une note rédigée par M. l'Administrateur Demortière, Chef de la province de Tuléar, relative aux « Jiny » ou reliques de rois sakalaves du Fiherenana.

3° Une lettre de M. le Gouverneur Général, transmettant une demande de renseignements adressée par Mme Pomier sur le prétendu fondateur d'un pays d'Anosy qui serait situé au nord de Tananarive.

M. Estèbe est chargé de répondre à cette communication.

4° Une notice sur le Chef Bara Inapaka, envoyée de Betroka par notre collègue M. l'Administrateur Bastard.

5° Une lettre du Commissaire de la Colonie à l'Exposition Coloniale de Marseille annonçant que l'Académie Malgache s'est vu décerner trois grands prix à cette Exposition.

En ce qui concerne la notice sur Inapaka, dont l'Académie a entendu lecture avec grand intérêt, il est décidé que, par sa

nature, cette notice ne rentre pas dans le cadre des études habituellement insérées au Bulletin.

La commission composée de MM. Mouneyres et Baron, qui avait été chargée d'examiner une note adressée par le R. Rosaas, de la mission norvégienne à Antsirabe, à l'appui de sa candidature comme membre sociétaire, dépose son rapport.

Le travail de M. Rosaas est fort intéressant, dit la Commission, surtout en ce sens qu'il précise certains faits locaux concernant l'historique des fouilles effectuées à Antsirabe en vue de retrouver les ossements fossiles d'animaux disparus, notamment les Æpyornis. Ce travail peut être déposé dans les archives de l'Académie, où il sera éventuellement consulté avec intérêt.

Le Secrétaire dépose, en fin de séance, les exemplaires du recueil des procès-verbaux de l'Académie pour l'année 1905. Ce fascicule distinct du recueil des mémoires originaux que le Gouvernement Général de la Colonie doit faire imprimer à ses frais, — est distribué aux membres présents et sera envoyé à tous les membres et correspondants de l'île ou de l'extérieur.

La séance est levée à 4 heures 3/4.

Le Secrétaire Général p. i.

ESTÈBE.

COMMUNICATION

de M. JULLY sur les lettres adressées par CHAPELIER

en mission à Madagascar

AU CITOYEN PRÉFET DE L'ILE DE FRANCE

(de Décembre 1803 à Mai 1805)

EXTRAITES DES ARCHIVES DE PORT-LOUIS

et annotées par M. JULLY

En étudiant le manuscrit de Chapelier, dont la copie nous a gracieusement été envoyée par le directeur des archives de Port-Louis, à Maurice, par l'entremise de notre dévoué collègue, M. Daruty, quelques remarques m'ont frappé et je vais vous les soumettre (1).

J'ai dû d'abord rétablir l'ordre chronologique des lettres datées d'après le calendrier républicain. Cet ordre a une grande importance, étant donnés les événements qui se passaient alors à l'Ile de France et les tentatives qui allaient être faites pour notre installation à Tamatave. Les lettres sont au nombre de 32, la première est datée du 1er décembre 1803 et la dernière du 28 mai 1805. La lettre du 1er décembre avait été précédée d'une autre, qui ne figure pas dans la collection, mais qui, d'après la mention qui en est faite, contenait une demande de secours et des offres de services, adressée au général Magallon. Celui-ci, qui resta gouverneur de l'Ile de France de 1800 à 1803, avait reçu, en février 1801, l'expédition de découvertes commandée par le capitaine Baudin, à laquelle appartenait Bory de Saint-Vincent, qui en a laissé une description détaillée en trois volumes avec atlas. A la page 3 du tome I, Bory donne la liste des officiers et savants qui se trouvaient à bord des deux corvettes, le *Géographe* et le *Naturaliste*. Le nom de Chapelier n'y figure pas mais nous en relevons un autre, celui de Michaux, que nous retrouverons dans une des lettres de Chapelier. Voici comment Bory s'exprime à son sujet :

« Il y avait, en outre, le naturaliste M. Michaux, associé de l'Institut national, si connu par ses voyages en Perse et

---

1 — Voir dans le volume II, N° 2 2e trimestre 1903, pages 81-85, le passage consacré à Chapelier par M. Jully, dans le compte-rendu de la mission en Extrême-Orient à l'occasion de l'exposition de Hanoï.

dans l'Amérique septentrionale, dont il a naturalisé tant d'arbres en Europe. En quittant la France, il avait mis dans ses projets d'en demeurer dix ans absent ; conséquemment, il ne se regardait que comme passager, et il était aux appointements du ministre de l'intérieur ». Plus loin, à la page 189, nouvelle allusion à Michaux. « M. Magallon, qui ne connaissait pas les savants inutiles dont l'Institut avait surchargé l'expédition (allusion au mauvais vouloir dont le capitaine Baudin avait fait preuve à leur égard), mais qui ne les jugea pas sur ce qu'en disait le marin destiné à les conduire ; M. Magallon, dis-je, accueillit avec distinction tous ceux qui se présentèrent à lui, ainsi que les officiers, que M. Baudin affectait de traiter du haut de sa grandeur. Les marques d'estime qu'il donna particulièrement à Michaux nous firent un vif plaisir, car Michaux avait un grand empire sur nous c'était notre doyen et, dans l'expédition, nous le regardions, en quelque sorte, comme le plus essentiel de nos membres ». Et plus loin : « Il écrivit à M. Baudin qu'il ne se considérait que comme passager à son bord, que son zèle pour l'histoire naturelle lui serait garant auprès des hommes éclairés, qu'il ne les quitterait que pour le bien de la science ; conséquemment, qu'il l'avertissait de ne plus compter sur lui ; qu'il avait mis dans ses projets de demeurer à l'Ile de France et de faire l'histoire naturelle de Madagascar ». Le projet ne fut pas exécuté de suite par Michaux, car, le 25 ventôse, an X (16 mars 1802), au moment de quitter l'Ile de France pour rentrer en Europe, Bory de Saint-Vincent fait ses adieux à ses compagnons. « J'éprouvai surtout du chagrin en embrassant Michaux, je ne sais quel instinct secret me disait : C'est pour la dernière fois ». Michaux devait en effet partir peu de temps après pour Madagascar et y mourir. Une note, à la page 6 du volume 1, signale au lecteur ce dénouement tragique : « Depuis mon retour en France et pendant l'impression de cet ouvrage, nous avons appris la nouvelle de la mort de ce savant estimable et pas assez connu. Victime de son zèle pour le progrès de la botanique, M. Michaux périt à Madagascar au commencement d'un voyage qu'il y avait entrepris et duquel j'eusse été, si une mission du gouverneur Magallon ne m'eût ramené en France au moment du départ ». A quelle date eut donc lieu la mort de Michaux ? Les encyclopédies donnent le 16 novembre 1802, date qui ne concorde pas avec le témoignage de Bory de Saint-Vincent, disant : « Pendant l'impression de cet ouvrage, nous avons appris . . . » Or, son ouvrage a été imprimé en 1804 : c'est donc en 1804 que la nouvelle de la mort de Michaux est parvenue à Paris, et elle datait de la fin de 1803 ou du début de 1804.

En effet, dans la lettre du 25, datée du 16 fructidor, an XII (3 septembre 1804), Chapelier écrit au gouverneur de l'Ile de France : « Je recevrai avec reconnaissance les graines pota-

gères que vous avez la bonté de m'offrir. Je les sèmerai à Hy-Satchan, lieu où je réside et que je ne quitte que pour faire mes excursions et où je cultive et conserve une quarantaine d'espèces d'arbres fruitiers et autres exotiques au sol de Madagascar, tels que : manguiers, goyaviers, avocatiers, letchis, néfliers du Japon, rangey de la Réunion, thé, caféiers etc., qui y furent apportés par l'estimable et infortuné Michaux naturaliste, voyageur de la République, lequel se trouvait, comme vous l'avez dû apprendre, à la tète de l'expédition du capitaine Baudin autour du monde. Il est mort à Tamatave le 18 vendémaire de l'an XII (11 octobre 1803); c'est depuis cette époque que j'habite le logement qu'il avait fait construire à Hy-Satchan ». Quelques lignes plus loin, nouvelle allusion qui nous fixe encore davantage sur les relations ayant existé entre Michaux et Chapelier. « J'avais, de concert avec le naturaliste mentionné ci-dessus, fait quelques essais pour écussonner le caféier sur un arbrisseau qui croît ici dans les bois et qui appartient au même genre ». De cette dernière phrase, il nous est permis de conclure que Chapelier avait connu Michaux vivant et le fréquentait, s'il n'habitait au même endroit et près de lui. Or, c'est dans cette lettre, écrite le 3 septembre 1804, que Chapelier parle pour la premiere fois de Michaux. Du 1er décembre 1804 (6 semaines après l'événement tragique) au 3 septembre 1804, c'est-à-dire pendant près d'un an, il n'est pas question de son compagnon. C'est lui qu'il met toujours en avant ; reprenant l'idée chère à Michaux, c'est lui qui introduira des arbres nouveaux à l'Ile de France, lui qui a fait ces observations si documentées et si justes, et quand, dans la détermination d'une plante nouvelle, il faut lui donner un nom, pas une fois celui de Michaux n'apparaît : Melastoma macrophylla Chapelieri spec. . nov . gen . Quelle était donc la situation de cet inconnu au moment de la mort de Michaux ? Il la dépeint lui-même dans la lettre n°1, en réponse à celle que venait de lui adresser le citoyen préfet de l'Ile de France, l'informant qu'on acceptait ses offres de services. « Je prolongerai mon séjour en cette Isle, vraie terre de promission pour qui sait l'apprécier et que j'allais quitter avec le plus amer regret, en étant chassé par la misère qui m'accablait ». Cette misère, Chapelier l'étale dans chacune de ses lettres et quémande continuellement. Ami, commensal peut-être de Michaux, il était au courant des travaux de celui-ci ; il savait la mission dont le général Magallon l'avait chargé et, à la mort du savant, il s'installe dans sa maison et prend sa place. Michaux est mort le 11 Octobre ; c'est aussitôt que Chapelier a dû faire ses offres de service au général Magallon, sans parler de Michaux certainement. Mais les papiers, les notes de Michaux, ses observations, ses documents, que sont-ils devenus ? Ils n'ont pas été renvoyés en France, car François-André Michaux, qui fit paraître en 1805

une relation des explorations faites avec son père, n'aurait pas manqué de publier les travaux exécutés à Madagascar par celui qu'il vénérait. Et d'autre part, un travailleur comme Michaux dans un séjour de plus d'une année à Tamatave, avait dû recueillir de nombreuses collections et une abondante documentation.

Il est hors de doute que Chapelier s'est servi de ces documents ; il est possible même que ce soit aux notes de Michaux qu'il ait emprunté tous les renseignements scientifiques et techniques qu'il donne abondamment. C'est ce qu'une étude des documents existant à Paris, au Muséum, peut éclaircir. En tout cas, il est juste de laisser d'ores et déjà à Michaux une bonne part dans les lettres de Chapelier, auxquelles sa collaboration imprévue ajoute un grand intérêt. En publiant ce manuscrit, l'Académie ajoutera un souvenir historique et scientifique de valeur à ceux déjà recueillis dans son bulletin, et peut-être fera-t-elle œuvre de justice en rendant au compagnon de Chapelier l'hommage posthume qu'il mérite, comme savant, jusqu'ici ignoré à Madagascar, et comme pionnier, de la civilisation, mort à la tâche il y a cent un ans, à Tamatave.

Afin de laisser au manuscrit de Chapelier toute son originalité, les notes données par lui ont été reproduites, précédées d'une lettre en caractère italique. Quant aux notes d'éclaircissement qui figurent au bas de chaque page, afin d'assurer aux renseignements donnés une valeur aussi complète que possible, j'ai adressé des questionnaires pour chacune à un groupe d'indigènes lettrés de Tamatave. Leurs réponses sont consignées dans ces notes ; le travail a été fait méthodiquement et sérieusement sous le contrôle de M. l'administrateur Dubosc-Taret, auquel je tiens à adresser mes sincères remerciements pour le concours qu'il a bien voulu nous prêter en cette occasion.

LETTRES DE CHAPELIER

copiées sur les originaux existant aux archives de Port-Louis (1)

Première lettre

D'Hy (a)-Satchan (2) sur la rive droite d'Hy (b)-Vondrou (3) proche Tamatave, îsle et côte Est de Madagascar, ce 9 frimaire an 12e de la République (1er Décembre 1803).

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par *l'Auguste*, sous les dates des 22 et 23 brumaire (4), l'une m'annonçant l'envoi des objets que j'avais demandés au général Magallon, et à laquelle était jointe la facture des dits objets qui ne me sont parvenus qu'avec la plus grande difficulté, et la seconde portant en substance les diverses demandes que vous me faites, en me désignant les productions, indigènes au vaste et fécond sol de Madagascar, qui peuvent être d'une utilité marquée aux Isles de France et de la Réunion, et m'invitant, par l'une et l'autre, à ne négliger aucun des moyens qui peuvent utiliser d'une manière plus particulière mon voyage à Madagascar, à l'avantage des dites colonies, en m'offrant à cet effet à me procurer toutes les facilités qui sont en votre pouvoir pour en assurer la réussite.

La tâche que vous m'imposez, Citoyen Préfet, est belle et glorieuse : la remplir avec honneur et exactitude, sera le plus sacré de mes devoirs.

---

a) Hy-Satchan, d'hy particule qui se joint aux noms ; Satchan, arbre, espèce d'Erythirina qui croissait jadis sur le bord de la petite rivière de ce canton qui en a reçu le nom.

b) Hy-Vondrou, d'hy particule qui se joint aux noms, et Vondrou, roseau ou massette (typha) qui croissait jadis en abondance dans cette belle rivière qui en a reçu le nom.

Note 1. — Les notes dues à l'auteur, figurant dans le manuscrit sont indiquées par des lettres et figurent au-dessus des nôtres, au bas de chaque page, elles ont été reproduites sans correction, bien entendu, et conformément au texte.

Note 2. — Satchan semble devoir être interprété Satrana, latanier. C'est donc non pas un Erythrina (flamboyant) mais un latania, très abondant sur les côtes Ouest et Nord-Est, assez rare sur la côte Est. De beaux spécimens existent cependant en bordure de la ligne du chemin de fer, à l'Ouest d'Anivorano. Les Betsimisaraka ont signalé un emplacement sur la rive gauche de l'Ivondro qui porte encore le nom d'Isatrana.

Note 3. — Ivondrona. (Voir *Bulletin de l'Académie Malgache*, 2e année, page 92, Manuscrit de James Hastie, note 1). Le Vondrona est bien une typha angustifolia qui pousse partout à Madagascar et existe aussi à Maurice où il porte le nom de Voundre. Les Hovas se servent des soies que portent ses fruits pour rembourrer des oreillers. Les Sakalava utilisent ses rhizomes comme remèdes.

Note 4. — 16 et 18 novembre 1803.

Pour y réussir, je prolongerai mon séjour en cette Isle, vraie terre de promission, pour qui sait l'apprécier, et que j'allais quitter avec le plus amer regret, *en étant chassé par la misère qui m'accablait*, mais qui va s'éloigner aux rayons de votre bienfaisance.

Je pourrai, Citoyen Préfet, vous procurer la plus grande partie des objets que vous me désignez, excepté peut-être le soufre et le salpêtre, et l'espèce de fer presque malléable dont vous me parlez. *Ce fer est sans doute celui qu'exploitent les Hovas*. Un voyage chez ce peuple, qu'on dit être très nombreux et très industrieux, me mettra à même de vous le procurer, *de même que le ver à soie* qui reçoit les soins du dit peuple (5).

S'il faut s'en rapporter aux descriptions des auteurs, le *Roui-n-danbou* (c) (6) des Malgaches est la salsepareille.

Plusieurs espèces de poissons d'eau douce et de coquillages fluviatiles me paraissent dignes de vous être envoyés ainsi que quelques oiseaux palmipèdes et pinnatipèdes (7), dont celui appelé vourou-kounetsi (d) (8), qui suit les bœufs et les délivre des insectes qui les tourmentent, doit au plutôt remplacer

---

Note 5. — L'importance de ce passage où les deux industries des Hovas sont indiquées, est grande. Il prouve, en effet, qu'au temps d'Andrianampoinimerina, le trafic de l'intérieur avec la côte Est était important ; il apporte aussi une preuve irrécusable de l'ancienneté de la sériciculture dans l'Imerina dont quelques auteurs ont essayé de préciser l'introduction dans le cours du xx[e] siècle.

c) Roui-n-dambou, de Roui, épine, ronce, *n* particule de liaison, dambou pour lambou, porc dont *l* se change ici en *d*, ce qui signifie *ronce de porc*, de ce que cet animal l'aime beaucoup.

d) Vourou-kounetsi de vourou, oiseau, kounetsi pour foutsi blanc, c'est-à-dire oiseau blanc.

Note 6. — Roui-n-dambou ou suivant la transcription moderne roindambo. Roy est le nom général donné par les Malgaches aux arbustes épineux. Toutes les ronces sont désignées par ce terme suivi d'un nom caractéristique. Ex : Rointsaka, framboisier sauvage. Le roindambo désigne, dans l'Imerina, le rubus fructicosus de France portant un fruit violet foncé connu sous le nom de mûre. La salsepareille présente bien une tige épineuse, mais nous ignorons si elle existe à Madagascar : en tout cas le roindambo n'est pas son nom. Le terme roy est d'ailleurs si général qu'il sert à caractériser la région sud où la végétation est en grande partie composée de plantes épineuses et gummifères. Les Betsimisaraka m'ont signalé le roindambo comme une plante épineuse, laiteuse qui servait à guérir les boutons syphilitiques.

Note 7. — Ce mot est presque illisible dans le texte, le terme pinnatipède appartenant à la classification de Temminck, quoique postérieure (1820), nous a paru se rapprocher le plus des lettres encore lisible.

Note 8. — Les Taimoro appellent cet oiseau voronkotsy. C'est le vorompotsy de l'Imerina, appelé également voronaomby ou vorontianomby à cause de sa présence constante près des troupeaux de bœufs. Son nom scientifique est ardea bubulcus ou bubulcus ibis ; il est vulgairement appelé en Europe le héron garde bœuf. Son nom malais est burung putih. Cet oiseau est appelé, à tort, par les Européens, aux colonies *aigrette*. La véritable aigrette *ardea garzetta* qui existe à Madagascar est désignée par les indigènes sous le nom de vano ou langorofotsy, en malais bango. L'aigrette blanche (ardea alba) porte le nom de vanofotsy. Tandis que le héron garde bœuf se rencontre fréquemment

l'oiseau martin qui met à contributien vos campagnes, après en avoir détruit les sauterelles qui les dévastaient jadis, et que le vourou-kounetsi, qui n'est ni granivore ni frugivore, détruit aussi (9).

Citoyen Préfet, que les nouvelles introductions d'oiseaux et d'animaux de toute espèce dans votre colonie, ne fassent pas repentir un jour à (sic) leur introducteur, d'avoir négligé de connaître, d'une manière exacte, les mœurs et habitudes des êtres qu'il y introduisait, car que de reproches n'ont pas à se faire aujourd'hui, ceux qui y ont introduit le *foudi* de Madagascar (Hoxia Madagascarica) (10), la petite perruche verte (caroc vulgo, psittacus canus) (11) et ce gros colimaçon (akora vulgo) (12) qui, lui aussi, est indigène, et qui font la désolation du laborieux colon, en le privant d'un quart des récoltes.

Vous préviendrez ces dommages, Citoyen Préfet, en rendant, de concert avec le capitaine général, un arrêté qui défendra l'introduction et la naturalisation dans la colonie de toutes les espèces d'animaux dont la manière de vivre peut

---

dans les rizières autour de Tananarive, les deux aigrettes se trouvent seulement aux bords des grands marais et des lacs. Leurs plumes sont en plein développement dans les mois de novembre et de décembre. Elles sont abondantes au lac Itasy.

Note 9. — Le martin (pastor roseus), qui fait son apparition dans l'Inde à chaque hiver, a été importé à Maurice, du Bengale. Il n'existait sans doute pas encore à Madagascar au temps de Chapelier et fut introduit de Bourbon ou de Maurice. Il s'est développé tout le long du littoral, principalement entre Tamatave et Ivondrona. On ne le rencontre pas vers l'intérieur, au delà des premières collines. Il s'apprivoise facilement, comme le merle. Très vorace, il est aujourd'hui chassé impitoyablement à Maurice.

Note 10. — Le fody, improprement appelé cardinal, désigné sous le terme scientifique de foudia Madagascariensis, est très commun sur tous les points de la grande île. A l'approche de l'hivernage, aux premières chaleurs, le mâle, qui d'ordinaire est de la couleur d'un moineau, devient rouge écarlate à l'exception des plumes de la queue et des ailes. Il cause de grands ravages dans les rizières et force même les habitants dans les régions forestières, à y installer des huttes de veille au moment de la maturité. Le tsikirity appartenant au même genre, et vulgairement appelé oiseau des rizières (spermestes nana), est particulièrement redouté des cultivateurs. Le nom général de fody est appliqué par les Malgaches à plusieurs espèces de petits oiseaux : fodiala (oxylabes Madagascariensis) fodifetsy (Ploceus sp.), fodisay (Ploceus sakalava, Hyphantornis pensilis), foditana (crossleyia xanthophrys).

Note 11. — La perruche verte désignée par les indigènes sous le nom de Sarivazo (Imerina), Saravanga (Bara), saravazana (Betsimisaraka), Saravosa (Sakalava) est la psittacula cana. Elle est très abondante dans tout Madagascar sauf sur les hauts plateaux où on en rencontre quelques unes, très rares, au moment des grandes chaleurs. Elles ne dépassent guère l'altitude de mille mètres : on trouve les premières vers l'est aux environs de Moramanga, vers l'ouest après le lac Itasy. Le terme karaoka est effectivement usité sur la côte est.

Note 12. — Akora est le terme général par lequel les Malgaches désignent les coquilles d'eau douce ou de terre. Celles-ci, très nombreuses, forment plus de 150 espèces déjà décrites. C'est sans doute le gros colimaçon connu sous le nom de sifotrala dont veut parler Chapelier.

être nuisible soit aux récoltes céréales, soit aux productions végétales, cultivées en grand dans ses différents quartiers : la même mesure devra s'étendre aussi sur l'Isle de la Réunion.

Je vous offre les moyens, Citoyen Préfet, d'extirper en grande partie et dans un laps de temps peu considérable, les oiseaux destructeurs spécifiés ci-dessus, en usant de ceux qu'emploient annuellement les peuples de ces contrées, pour réduire au plus petit nombre les légions innombrables de ces ennemis ailés, qui, aux approches de la moisson, viennent fondre de toutes parts sur les rizières (aurac vulgo) (horaka) et sur les gracieuses et fertiles vallées jaunies et comme dorées par les nombreux épis de riz (vare-vulgo).

Je vous fournirai beaucoup de plantes dont les vertus fébrifuges et vermifuges sont reconnues par l'usage journalier que les Malgaches en font.

Les feuilles de l'azou-mamé (*e*) ([13]), arbre que j'ai décrit et découvert, fournissent une décoction semblable à celle du thé, et servent aux Malgaches à teindre le rafia en jaune ; les pagnes queue de serin leur doivent leur couleur. Les fruits sont bons à manger. Cet arbre sera du nombre de ceux que je vous enverrai, trop nombreux pour vous être détaillés ici. Vous serez satisfait, Citoyen Préfet.

Quant aux plantes et arbrisseaux d'ornement, Madagascar possède dans ce genre tout ce qui peut flatter l'œil par l'élégance des formes et la beauté des couleurs, et l'odorat par le charme des parfums.

Mille arbres précieux s'offrent à notre choix, Citoyen Préfet, pour repeupler vos campagnes et meubler les terres dévastées.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour la découverte des minéraux les plus intéressants. Le cristal de roche (vatoumahita-vulgo) (*f*) ([14]) est, à ce qu'on dit, très abondant dans le nord de la côte de l'est, je me ferai un devoir de vous en procurer, de même que quelques bouteilles d'eaux thermales

---

e) Azou-mamé, d'azou bois, arbre, et mamé, doux, sucré, c'est-à-dire bois doux, de la saveur sucrée de ses feuilles.

f) Vatou mahita, de *vatou* pierre, roche, rocher, caillou ; *mahita* voir, regarder, appercevoir (sic) ; et ce, de la transparence de ce cristal.

Note 13. — Hazomamy. C'est un arbuste plutôt qu'un arbre qui pousse sur la côte est principalement dans la région de Fénérive. Les feuilles sont employées en décoction contre la fièvre chez les enfants. Son écorce rappelle comme goût celle de la cannelle. Les renseignements de Chapelier sont confirmés par les Betsimisaraka.

Note 14. — *Vatomahita*. Nom indigène donné au cristal de roche. Le quartz est désigné dans les provinces par l'expression vato haranana ou vatokaranana ; dans l'Imerina, plus spécialement par le mot vatovelona. Les Malgaches, chez lesquels le culte de la pierre a été et reste encore très développé, ont des termes spéciaux pour désigner la plupart des roches importantes de leur pays. Voici les principaux : *Vatoasana* ou *vatovary*, pierre dure blanche, sorte de quartzite employée comme pierre à aiguiser. *Vatodidy*, pierre rougeâtre très tendre, sorte de

(ranou-mafana-vulgo) particulières au territoire de Bé-tanimènes (*g*) (15).

Je ne négligerai pas non plus les renseignements qui pourront servir à la formation du traité qu'il est convenable de passer entre ces peuples et nous, si toutefois le gouvernement prenait à tâche de rétablir les établissements qu'il avait à Madagascar.

Par la lettre que j'écris au capitaine général, en réponse à celle qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser le 24 brumaire dernier par *l'Auguste*, je le supplie de me procurer les moyens nécessaires pour entreprendre trois voyages intéressants,

---

schiste argileux qui, durcissant à l'air, sert à fabriquer des objets sculptés tels que chandeliers, ornements de tombeaux, etc.. *Vatokangaly*, pierre noire plate, fragment de granit dont on fait des palets. *Vatokilonjy*, caillou rond et poli, galet de rivière. *Vatolahy*, pierre longue érigée à la tête d'un tombeau ou à la mémoire d'un mort. *Vatomainty*, granit ou gneiss. *Vatomipoaka*, ardoise ou schiste ardoisier. *Vatonakoho*, pierre poreuse, scorie de volcan. *Vatonangy*, pierre à grain : diorite (?). *Vatorano*, granit noir sur lequel la buée se condense. *Vatosanga*, gneiss à grains de quartz brillants. *Vatosoa*, pierre précieuse. *Vatosokay*, pierre à chaux. *Vatosokina*, granulée, litt. à épines comme celles du sokiny (échinops), gneiss à gros grains. *Vatovy*, basalte. Le cristal de roche a toujours beaucoup préoccupé les voyageurs à Madagascar. Rochon en particulier, dans son voyage aux Indes orientales, écrivait : « On rencontrera dans les hautes montagnes d'Ambotismène des blocs énormes de cristal de roche ; les uns sont cristallisés, les autres ne paraissent affecter aucune forme régulière ». Carayon, dans son histoire de l'établissement français (1845), est déjà plus circonspect : « Les énormes blocs de cristal de roche que d'autres voyageurs prétendent aussi avoir vus sans en avoir rapporté des échantillons considérables, ne me paraissent pas non plus une chose bien avérée et ils pourraient bien n'être que des blocs de quartz d'une blancheur éblouissante, que j'ai moi-même rencontrés en divers endroits ». Le plus gros cristal que nous ayions vu jusqu'à ce jour est celui qui figurait à l'Exposition de 1900 (0 m. 40 environ de longueur sur 0 m. 15 de largeur). Des échantillons ont été trouvés à Ambohibazimba, sur les bord du Kitsamby ; à Maroantsetra ; près d'Analaidirana (Tsinjoarivo) ; dans la vallée de la Mahasora (Mahanoro) et au sud de Vohemar.

g) *Ranou-mafana*, de *Ranou* eau, et *mafana*, chaud, c'est-à-dire eau chaude,

Note 15. — *Ranomafana*. Il s'agit sans doute des sources situées dans la rivière de ce nom et dont il a été question dans le voyage de Hastie, sur la route de Tamatave (voir *Bulletin de l'Académie*. 2e année. page 100). La région au Sud-Ouest de Ranomafana est volcanique et caractérisée par un ancien cratère très net. Les sources minérales froides ou chaudes sont très nombreuses à Madagascar. Celles relevées jusqu'à ce jour sont : Ranomafana et Vohidravina (Fianarantsoa), Antsirabe, Andranomafana et Lempona (Vakinankaratra), Ramainandro et Antsiravazo (Ambatolampy). Mahatsinjo, Ampasambazimba et sur le cours du Mazy en de nombreux points entre Ngilofotsy et Mahatsinjo (Ifanja) et environs (Miarinarivo), Soavimanjaka et Ankadivato (Imerina du Nord), Ranomafana (Andovoranto) ; Besakay, (sur l'Ivondro) ; île Marosy (Maroantsetra), Ranomafana (Mananjary).

La plupart de ces sources se trouvent au pied de coulées de laves. Une nouvelle vient encore d'être signalée dans le Nord-Ouest de la province de Miarinarivo. On peut donc conclure avec M. E-F. Gautier (*Géographie physique de Madagascar*, page 13) : « Les sources thermales sont

savoir : l'un au ci-devant *Fort-Dauphin*, l'autre chez les *Hovas* et le 3e à la côte de l'Ouest, chez les Sakalava (16).

Comme je n'entreprendrai le premier de ces trois voyages que dans six ou sept mois, je vous en écrirai encore en vous priant d'y donner votre agrément.

Le capitaine Girodroux, qui vous remettra mes lettres, a bien voulu se charger d'une caisse de plants vivants d'arbres utiles, que je vous adresse, et qui contient les espèces suivantes, savoir :

N° 1. — *Voué-toudiguega-vulgo ;*
Toudiguega nervosa-Chapelier ;
(Novum genus)

Le voué-toudiguega à feuilles nerveuses (17)

C'est un grand et bel arbre fruitier qui procure beaucoup d'ombrage, singulier et remarquable par la disposition de ses fruits qui sont de la grosseur d'une noix, revêtue de son brou, et naissent par de petits *fascicules* sur la partie des rameaux dégarnie de feuilles qu'ils couvrent totalement. Ils sont laiteux, d'un parfum exquis, d'une couleur de chair tendre dans leur parfaite maturité. Leur substance est douce et mielleuse. Cet arbre croît sur les bords des grandes rivières dans les terres. Bois rougeâtre, fort dur et propre à faire des meubles. A ces plants, j'ai joint un paquet de graines que je vous invite à faire semer aussitôt leur réception.

---

très nombreuses ; il n'y a guère de province dans l'île qui n'ait ses *Ranomafana* » (Voir analyse des eaux d'Antsirabe dans *Antananarivo Annual*,, 4e volume page 576, et *Notes, reconnaissances, explorations*, année 1898, page 1651).

Note 16. — Chapelier reprend les idées de Michaux. Le ci-devant Fort-Dauphin était, à cette époque, complètement abandonné et nous ne devions en reprendre possession que le 1er août 1819. La relation du voyage de Mayeur, chez les Sakalava et les Hovas, qui existait alors aux archives de l'île de France d'où elle a été enlevée par Farquar, préoccupait nos compatriotes. Il est intéressant de constater en effet la précision des renseignements sur l'intérieur de l'île qu'on possédait en 1803 à Tamatave, alors que vingt ans avant l'abbé Rochon, qui séjournait à l'île de France, ne donne que des indications erronées et légendaires sur l'hinterland.

Note 17. — Cet arbre semble être celui que l'abbé Rochon, appelle Vua-toudinga et qu'il prétend « donner un fruit comme le Pipar de la Chine ». La description de Chapelier semble indiquer qu'il s'agit d'une espèce de ficus ?. Les fruits de l'aviavy et de l'amontana poussent en effet sur les rameaux directement, tandis que ceux-ci sont dégarnis de feuilles. Il en est ainsi également du voaramontsina spécial à la côte, qui produit un fruit comestible rappelant celui du myrtille. Il en existe plusieurs variétés : Vaccinium fasciculatum (Bojer), Vaccinium secundiflorum et Vaccinium emirneuse (Hook). Les Betsimisaraka orthographient son nom Voatodinga : le fruit, d'après eux, en est rosé, laiteux et comestible : il ressemble comme goût à la bibasy : nous avons pu nous en procurer, du reste, quelques échantillons en pleine maturité qui permettront la détermination.

Etymologie de voué-toudiguega : voué, pour vouene, fruit, graine, semence ; et toudiguega, nom propre à cet arbre.

N° 2. — *Vouara-vulgo ;*
Ficus macrophillus-Chapelier ;
Nova species.

La figuier à grandes feuilles de Madagascar (18)

Cette nouvelle espèce de figuier mérite d'être cultivée pour la grosseur de ses fruits qui égalent souvent celle de ceux de notre figuier (ficus carica) et que la culture peut améliorer.

L'écorce sert à faire des cordages et des pagnes qui reçoivent le nom de Fantou (19). Ce figuier forme un petit arbre de 7 à 10 pieds de hauteur et croît sur le penchant des collines pierreuses de l'intérieur des terres. Il se multiplie par les racines. Vous recevrez une bouteille remplie de ses fruits, pris avant leur maturité.

N° 3. — *Vahatch vulgo.*

Nov. gen. Rubiacées (20)

C'est une liane de la famille des Rubiacées ou des Garances, et qui constitue un nouveau genre renfermant plusieurs

---

Note 18. — Le voara qui appartient effectivement au genre Ficus n'aurait pas encore reçu, d'après le dictionnaire de Richardson, de nom spécial. Chapelier serait donc le premier à l'avoir signalé. L'amontana a été décrit par Baker, dans le *Linnean Society Journal.* Il y en a deux espèces qui ont été appelées Ficus Baroni et Ficus trichosphoera.

Le nonoka, l'ampaly, le kivozo, l'aviavy et le voara sont également des Ficus. Le premier a été nommé par Baker, Ficus melleri, le second Ficus soroceoides, le troisième Ficus claoxyloides. L'aviavy et le voara sont encore indéterminés. Les autres Ficus spéciaux à Madagascar et identifiés, sont : le Ficus marmorata, spécial au Sud-Ouest, le F. Longipes, le F. brachyclada, le F. xiphoscupis, le F. trichopoda. Il existe un ficus macrophylla identifié par Desfontaines et spécial à l'Australie : Chapelier le connaissait-il et a-t-il voulu lui rattacher l'espèce de Madagascar ? Le voara est un arbre utile aux indigènes : ses feuilles pilées sont employées comme cataplasmes sur les abcès ; le bois, très léger, sert à fabriquer des mortiers pour piler le riz : son latex à demi coagulé fait une glu excellente pour la chasse aux petits oiseaux. L'écorce sert à faire des pagnes encore actuellement et les fruits verts employés pour guérir la diarrhée des veaux (voir les articles botaniques de Baron, dans l'*Antananarivo annual*).

Note 19. — *Fanto.* C'est effectivement le terme usité dans les provinces de l'Est pour désigner l'étoffe faite avec l'écorce d'arbre. Les Betsimisaraka nomment fantoambo l'arbre dont l'écorce est de préférence employée à cette fabrication. Nous ignorons à quel genre il appartient. La description donnée par Chapelier, pour le voara, semble s'appliquer au fantoambo.

Note 20. — *Vahatsa.* Le mot Vahatse (Betsileo), Vahatsa (Tankarana), Vahatra (Betsimisaraka), Vahatra (Taimorona), Vahany (Tanosy), Vahatse (Sakalava) désigne en effet la racine d'une plante au lieu du

espèces, toutes intéressantes ; elle sert, c'est-à-dire ses racines, à teindre le rafia en jaune.

Etymologie : *Vahatch*, signifie racine.

N° 4. — *Tanbourou mafana-vulgo* ;
Piper species (21)

Le grand tanbourou de Madagascar

Cette espèce de poivre forme une grande et belle liane ligneuse qui s'attache aux arbres, à l'instar du lierre (hedera helix) et produit des graines oblongues, assez grosses et d'une saveur piquante très aromatique. L'écorce de sa tige, desséchée, pilée et prise en décoction ou en poudre dans les aliments, est regardée comme un puissant aphrodisiaque par les Malgaches.

Elle demande à être placée dans une bonne terre meuble, ni trop humide, ni trop sèche et dans un lieu ombragé et abrité des vents généraux.

---

terme faka, employé exclusivement en Imerina. (Voir vocabulaire des dialectes malgaches de A. Jully). La plante dont parle Chapelier est une liane, peut-être le vahihena, qui fournit une couleur rouge jaune utilisée dans la teinture des étoffes. Les lianes vahy sont extrêmement nombreuses à Madagascar et bien peu sont encore déterminées ; toutefois, dans la famille des Rubiacées où Chapelier classe le vahatch, il existe déjà, d'après le compendium des plantes malgaches de Baron, 13 espèces différentes de plantes grimpantes dont l'une, le Danais Gerrardi, est utilisée pour la teinture du rafia. Les autres portent les noms de Uncaria Madagascariensis, Danais microcarpa, Danais volubilis, Danais clematidea, Mussaenda arcuata, microglossa sessilifolia, microglossa mikanioides, microglossa volubilis, conyza flexibilis, psiadia cuspidifera, helichrysum cirrhosum, senecio acetosaefolius. Le vahatch de Chapelier est donc probablement le Danais Gerrardi ?

Note 21. — *Tanbourou.* Le tamboro est indiqué dans le dictionnaire du P. Weber comme une espèce de bétel que l'on mâche. Il est à remarquer que ce mot semble être d'origine Soaheli ; bien qu'il ne figure pas dans la liste des mots arabes publiés par M. Dahle dans *l'Antananarivo Annual*, il est usité aux Comores comme terme général pour désigner les piperacées. Dans sa liste des plantes malgaches (A. A. t. 2,) M. Baron cite seulement dans cette famille le Piper avec 3 espèces et le peperonia avec 5 espèces sans indiquer encore ces espèces, c'est-à-dire deux genres des Pipérées. Le bétel a été certainement introduit à Madagascar soit par les Indiens soit par les Arabes venant de l'Inde. Il en existe encore des pieds sur la côte Est dans les environs de Farafangana, et l'habitude cantonnée d'abord dans les classes élevées de l'Imerina et qui s'est étendue ensuite jusqu'aux bourjanes, du tabac en poudre mélangé à de la cendre est peut-être le vestige de l'usage que faisaient du bétel les derniers immigrants avant leur arrivée sur les hauts plateaux qui convenaient mal pendant la période sèche à la culture de cette plante. Il y aurait une étude intéressante à faire dans ce sens sur les différents points des côtes où ont existé des colonies arabes. Rappelons du reste que le bétel semble originaire de la Malaisie où cette liane est très commune, et porte le nom de Sirih. Chapelier semble indiquer que c'est le fruit dont se servent les indigènes : il s'agit peut-être d'une autre espèce de Piper. Mais l'épithète d'oblong donnée au fruit écarte toute com-

Etymologie : *Tanbourou mafana*, de Tanbourou, nom que les Malgaches donnent à toutes les espèces de poivre ; et mafana, chaud, restaurant, de sa qualité aphrodisiaque, c'est-à-dire, poivre chaud.

N° 5. — *Tsauvou-tsauvou-vulgo.*

Mimosa latispinosa (22), Dict. encyclop.

L'acacie à épines larges ou deltoides. Cette espèce d'acacie qui naît dans les terrains sableux et arides, plait infiniment à la vue, tant par la forme de ses épines blanches, larges et triangulaires, que par la finesse et la légèreté de son feuillage qui est un peu sensible.

Les Malgaches font avec sa tige, souvent de la grosseur du bras, des manches d'outils.

N° 6. — *Voulou-akanga vulgo.*

Melastoma Picta-Chapelier, Nov. sp. (23)

Cette intéressante et nouvelle espèce de melastome, qui croît à l'ombrage des grands arbres des bois qui couvrent les

---

paraison avec le tsimperifery des Hovas ou sakavirobato des Betsimisaraka (Peper borbonence) dont le fruit est parfaitement rond, et le mot tamboro, d'autre part, indique nettement un bétel. Le passage ci-dessous de Flacourt précise d'ailleurs nettement ce point.

« L'herbe tamboure, nommée par les Arabes tamboul et par les Indiens bethel ou bethre dont j'ai parlé ci-dessus, laquelle on masche avec un peu de chaux vive en ce païs avec un fruit nommé Voadourou et aux Matatanes avec le fruit nommé Fouroufourou qui est l'Areca des Indes ».

L'abbé Rochon la cite également, parmi les plantes de la côte Nord-Est, sous le nom de « Tambourounangat-Bethel ». Il existe donc sur toute la côte Est de Madagascar. Les Betsimisaraka l'appellent actuellement Vahitamboro mafana, et le décrivent ainsi : liane produisant des graines oblongues et piquantes ; l'écorce pilée sert d'aphrodisiaque et guérit les blennorhagies et les uréthrites.

Note 22. — Le mimosa latispinosa (Lamarck) porte en Imerina le nom de Roymemy ou Romemy. Son bois est effectivement très dur. Le nom cité par Chapelier nous est inconnu (voir Baron, Compendium des plantes malgaches. *Revue de Madagascar*, année 1902, page 239). Les Betsimisaraka, consultés, ont reconnu l'arbre appelé par eux Anakoay.

Note 23. — Cette plante semble être la même qui pousse dans la région basse. Elle est indiquée par les bourjanes sous le nom de Soratr' akanga et plus connue en Imerina sous le nom de Vatofosa : la feuille verte est mouchetée de taches blanches, légèrement rosées (Cyathula sphoerocephala) ? Il ne faut pas la confondre avec une autre plante désignée sous le nom de nifinakanga, dont la feuille est petite, lancéolée et dure, bien plus mouchetée mais rayée de teintes plus claires (Commelyna Madagascariensis). Ces deux plantes sont utilisées comme bordures dans le jardins. Les plantes désignées sous le nom de vatofosa servent également, après avoir été incinérées, à la fabrication du savon. La poule de Guinée est la pintade, très commune dans toute l'île de Madagascar (Numida mitrata). (L'orthographe est volon' akanga). Les Betsimisaraka

montagnes, est très propre à décorer les jardins. Elle craint les ardeurs brillantes du midi et ne peut réussir à l'Isle de France que sur le bord des eaux ombragées.

Etymologie : *Voulou-akanga*, de voulou, poil, plume ; et akanga, poule de Guinée ; ce qui signifie plume de poule de Guinée, des taches ou mouches blanches de ses feuilles.

Par toutes les occasions qui se présenteront, vous recevrez une caisse de plantes vivantes et des graines. Je vous en avais annoncé deux par celle-ci, mais j'ai jugé (bon) de ne vous en faire parvenir qu'une, pour ne pas trop embarrasser le capitaine Girodroux, dont le navire est fort petit. Son prompt retour en votre colonie, m'oblige aussi à remettre à la première occasion l'envoi de salsepareille et d'aristoloche que je vous annonce par ma lettre du 8 (30 novembre).

Avec les graines de voué-toudiguega, il vous sera encore remis un follicule d'une espèce nouvelle d'asclépiade (asclepias nova species) dont les aigrettes qui couronnent les semences servent, dans quelques endroits de cette grande Isle, à remplir les oreillers (oudane-vulgo). Les Malgaches appelent cette grande liane *Vahé-n-tanguehane tanguehane n'-massou androu*, c'est-à-dire liane à rayons de soleil couchant, des digitations que forment les aigrettes en sortant du follicule qui les renferme.

Etymologie ; *vahé n'tanguehana tanguehane-n-massou androu.* — *Vahé*, nom propre à toutes les lianes ; *n'*, particule de liaison ; *tanguehane tanguehane*, dérivant de tanguehane, main et qui signifie ici digitations ; *n'*, particule de liaison ; *massou androu*, de *massou*, œil, et *androu*, jour, c'est-à-dire, œil du jour, métaphore propre à plusieurs peuples pour désigner l'astre du jour (24).

Les graines qui remplissent ce follicule produiront des plantes en les semant dès leur arrivée.

Je vous supplie, Citoyen Préfet, de vouloir bien ajouter aux objets désignés en la demande que je vous fais par ma lettre du 8 (30 novembre) les objets suivants, savoir :

Quatre pièces de percalle.
Deux pièces de grosses mousseline rayée.
Six pièces de nankin bleu.
Quatre cafetières de fer blanc.
Un fanal.
Six haches.
Dix livres de fil de laiton.

---

prétendent que les taches de ces feuilles ne se produisent qu'à une certaine saison, celle où les chenilles viennent se poser sur les feuilles pour y pondre ?

Note 24. — Il s'agit peut-être de la liane spéciale à Madagascar dont les feuilles ont la forme de pagaies et qui a reçu le nom de Pothos Chapelieri. Le nom indigène donné par l'auteur nous est inconnu et présenté d'ailleurs sous une périphrase peu claire. Il rappelle cependant celui cité par Rochon : Sanoang-matau-Nahanrou.

Le nom Betsimisaraka véritable serait Vahatrankany, liane produisant sur ses graines des épis soyeux dont on fait des oreillers encore actuellement.

Trois poignées de fil à coudre de diverses couleurs.
Deux milliers d'aiguilles.
Un millier d'épingles.
Un chapeau.
Une pièce de drap bleu.
Deux poêles à frire.
Six marmites de fer de différentes grandeurs.
Dix livres de fil d'archal.
Soixante livres de sel.
Une livre de sel de nitre.
Une rame de papier,
Quatre de papier gris pour herbier.
Trente cahiers de papier à lettre.
Deux canifs.
Quatre bouteilles d'encre.

Je suis tellement dénué de vêtement, Citoyen Préfet, qu'au moment où je vous écris ceci, il ne me reste que deux chemises, la culotte et le gilet que j'ai sur le corps.

Nota. — Par faute d'attention, je me rappelle d'avoir commis une erreur ridicule et grossière, en ma demande du 8, en vous priant de me faire délivrer une velte d'huile d'olive (25), oubliant, dans le moment, que l'huile ne se mesurait point mais se pesait ; je vous supplie de m'en faire parvenir une demi-caisse.

Adieu, Citoyen Préfet, puissent ces Isles fortunées, si bien dotées de la nature, retrouver dans le citoyen Decaen, capitaine général, et vous, un Labourdonnais et un Poivre (26) et devenir à jamais le séjour de la paix, du bonheur et de la justice.

Note 25. — L'unité de mesure pour les liquides avant la Révolution était la velte ou grand setier dont la capacité était de 7 litres 45. Chapelier veut faire preuve de civisme, car le système métrique n'était rendu légal que depuis le 2 novembre 1801 et ne fut réellement obligatoire qu'en 1840.

Note 26. — Mahé de la Bourdonnais, qui avait succédé en 1735 à M. Dumas, comme gouverneur général des îles de France et de Bourbon, après avoir passé 4 ou 5 mois dans la dernière, employés à sa réorganisation, alla s'installer à Maurice. Voulant donner lui-même l'exemple de la colonisation, il prit une concession de terre où il planta de l'indigo et des cannes : la première sucrerie fut créée par lui. Il fonda le port de Port-Louis, à Maurice, et celui de Saint-Denis à Bourbon ; c'est là qu'il installa le siège du Gouvernement. Au retour d'un voyage en Europe il s'arrêta à Rio de Janeiro et en ramena des plants de manioc qu'il introduisit dans les deux îles d'où il se répandit à Madagascar. Toujours en route à la tête de son escadre, il lutte en 1745 et 1746 contre la flotte anglaise qu'il met en déroute puis va guerroyer sur les côtes de l'Inde. Sa querelle avec Dupleix, après la prise de Madras, et la perte de plusieurs de ses vaisseaux dans une tempête le forcent à rentrer à l'Ile-de-France. Les attaques et les calomnies, que son caractère entier avait provoquées depuis longtemps, l'assaillent avec fureur dans l'infortune et il se décide à regagner la France en 1748. Enfermé dans la Bastille, il y reste trois ans et meurt deux ans après en être sorti. Ses mémoires sont une éclatante justification de ses actes et la postérité lui a rendu pleinement justice, comme marin et comme administrateur. Il fut le premier organisateur des Iles de France et de la Réunion, et en fut aussi le premier colon ; sa sollicitude pour les intérêts économiques de nos colonies a été un des chefs principaux des accusations portées contre lui. Les colons des deux îles l'ont vengé en lui élevant à Saint-Denis et à Port-Louis une statue. Celle qui se dresse sur le quai dans cette dernière ville en terre anglaise, objet de vénéra-

Deuxième lettre

D'Hy-Satchan, sur la rive droite d'Hy-Vondrou, proche Tamatave, Isle et côte Est de Madagascar, le 13 frimaire an 12e de la République française (*5 décembre 1803*).

J'ai l'honneur de vous prévenir que le capitaine Irère vous remettra les objets spécifiés ci-après, savoir :

Vous recevrez un sac (n° 1) d'une résine gomme appelée *vazoüane* et aussi *kitsi* par les Malgaches, qui découle du tronc d'un arbre de la famille des guttiers, lequel se rapproche par ses caractères génériques du Mangoustan (Garcinia mangostana), mais qui en diffère assez pour constituer un nouveau guide dans cette intéressante famille de végétaux. Les Malgaches l'appellent vongou. Tous les bois qui couvrent les chaînes de montagnes graduées de la côte de l'Est en sont remplis. Les Malgaches s'en servent en guise de goudron et pour fixer les outils dans leurs manches. Cette résine-gomme, mise sur les charbons, commence d'abord par s'y fondre en répandant une fumé épaisse et suave, et finit par s'enflammer.

---

tion pour les habitants et de respect admiratif pour le gouvernement, est un hommage qui consacra sa gloire en la faisant européenne. Poivre est également dans l'histoire de la colonisation une belle et noble figure qui mérite la reconnaissance et provoque l'admiration. Né en 1719 à Lyon, il fit, à l'âge de vingt ans, un voyage en Chine et en Cochinchine. En 1749, revenant de Batavia où il avait été fait prisonnier des Anglais, il s'établit à Faifoo, le grand port chinois, près de Tourane, qui était alors le centre du commerce de l'Annam, et fit un voyage à l'Ile-de-France vers 1751 (?) ; il parcourut ensuite les Moluques où il recueillit plusieurs espèces précieuses d'épices, divers arbres à fruits, etc., qu'il vint planter à Maurice. Rentré en France en 1757, il fut anobli et délégué, en 1767, à l'intendance des îles de France et de Bourbon. Dès son arrivée, le nouvel intendant s'applique au développement de l'agriculture, et à l'introduction des plantes nouvelles. A Bourbon, le blé est cultivé du côté de la rivière d'Abord, le café à Saint-Leu, le girofle à Saint-Benoit et à Saint-Rose. Quant à l'Ile-de-France, il a dénoncé le mal dans un discours qui nous a été conservé : « La nature avait tout « fait à l'Ile-de-France, les hommes y ont tout détruit. Les forêts ma-« gnifiques qui couvraient le sol ébranlaient autrefois, par leurs mouve-« ments, les nuages passagers et les déterminaient à se résoudre en pluie « féconde. Les plaines détruites par le feu, sans laisser aucun abri, « sont d'une aridité surprenante, les rivières considérablement dimi-« nuées. » Contre ce mal, Poivre ne cessa de réagir pendant sept ans. Voici l'opinion de l'abbé Rochon qui le visita à l'Ile-de-France en 1771 : « Personne n'ignore aujourd'hui que c'est uniquement à M. Poivre que « les colonies françaises sont redevables de la muscade et du girofle, et « ce bienfait qui est au moment d'ouvrir à la France une nouvelle bran-« che de commerce, ne sera pas sans doute oublié. On lui doit encore « le rima, arbre à pain, et le riz sec de la Cochinchine. Enfin, son jar-« din de Monplaisir renferme une multitude de plantes précieuses dont « M. Ceré, son ami et le mien, nous a donné une excellente description ». Poivre rentra en France en 1773 et mourut près de Lyon en 1786.

Elle peut, en toute assurance, remplacer le goudron et devenir une nouvelle branche de commerce et de spéculation pour nos colonies. Les fruits de cet arbre précieux seront mûrs dans un mois, je vous en enverrai (1).

Paquet N° 2. — Deux fruits que les Malgaches appellent Vouène-t-soukine et qui appartiennent à un arbre laiteux qui croît dans les grands bois de l'intérieur et dans ceux qui couvrent les hautes montagnes où la belle rivière Hyvondrou prend sa source. Les Malgaches tirent des semences du fruit de cet arbre précieux, qui appartiennent à la famille de l'arbre à pain (artocarpus incisa), une huile claire, douce et qui vaut celle d'olive. Rôties sur les charbons ardents elles ont une saveur fort agréable au goût.

J'ai décrit cet arbre et l'ai nommé *melisperma échinata*, de *méli* pour *mel*, miel, et *sperma*, semence, graine, et ce, de la liqueur mielleuse dont les graines sont enveloppées ; *échinata*, hérissé, des filets roides dont la superficie de ce fruit est hérissée, et qui sont les styles persistants (2).

Paquet N° 3. — Graines du voué toudiguega, dont il est parlé en ma lettre du 9 (voir note 17 de la première lettre).

Paquet N° 4. — Salsepareille (smilax sarsaparilla Roui-ndambou vulgo), voir note 6 de la première lettre.

Note 1. — Le même arbre est cité par Rochon. « Vongo : Bel arbre dont le fruit se nomme voassou-voura. Il fournit par incision de la gomme jaune ». Le mot vazouane, donné par Chapelier, doit être le même que celui usité par les indigènes de Ste-Marie pour désigner une gomme qui leur sert de parfum (Vazoüa). L'arbre indiqué se rapproche vraisemblablement de celui qui est décrit dans les guttifera du C. M. (nous désignerons dorénavant par ces deux lettres le Compendium des plantes malgaches de M. Baron). Symphonia clusioides-Baker : arbre produisant une sorte de gomme gutte utilisée par les indigènes pour fixer au manche la lame des couteaux, etc. La plupart des espèces suivantes de Symphonia et de Garcinia, sinon toutes, donnent une sorte de gomme gutte. Le bois est employé à divers usages. Dintinina (Imerina), kimbovavy (Betsileo), kimbamena (Betsimisaraka). Il y a lieu toutefois de remarquer deux espèces de garcinia, le G. Melleri et le G. pauciflaura, signalés par M. Baron comme proches parents du mangoustan. Deux autres garcinia, le G. orthoclada et le G. pachyphylla portent des noms indigènes se rapprochant de celui qu'indique Chapelier, le premier est appelé Bongalahy, dans l'Est, le second Vavongo, dans l'Ouest. Mais il est indiscutable qu'il s'agit ici de Dintinina appelé aussi Kijy.

Note 2. — Voatsokina. — La description de ce fruit donné par Chapelier s'applique très exactement à l'artocarpus integrifolia, vulgairement appelé jacquier et qui n'a été introduit à Maurice et aux Seychelles que vers 1790, et ne pouvait par conséquent, exister et fructifier à Madagascar en 1803. Le fruit est appelé par les Malgaches voanapalibe. Le nom de Voantsokina est employé actuellement par les Betsimisaraka pour désigner un fruit gros comme une mirabelle que produit un arbuste très abondant sur le bord de la mer, mais qui ne ressemble en rien au fruit décrit par Chapelier. En remarquant le terme par lequel les Malgaches désignent le jacquier (ampalibe), on peut supposer que l'arbre semblable au jacquier laiteux, vu par l'auteur, est le Ficus Soroceoides appelé par les indigènes ampaly, du malais ampalas.

Paquet N° 5. — Racine du toune tongau qui est l'aristolochia acuminata de Commerson et qui possède toutes les vertus officinales attribuées aux aristolochia longa et rotunda de linnaus (sic) (3).

Vous recevrez encore avec les dits objets, un petit sachet de résine lacque dont la découverte m'appartient et qui est assez abondante à la côte Est de cette isle pour en faire un objet de commerce. Elle est le produit d'une espèce de fourmie.

Les Malgaches l'appellent ladi-bitsic, de ladi pour ladine, qui dérive de Mandadine, enlacer, entortiller, et bitsic pour vitsic, fourmie (sic) dont le V se change ici en B. Ce nom lui vient de ce qu'elle parait couvrir les branches des arbrisseaux sur lesquelles cette espèce de fourmie la dépose, en les enveloppant (4).

Le refus que m'a fait le capitaine de *La Petite Fanny* d'embarquer à son bord une caisse de plants d'arbres utiles, m'oblige à remettre à une autre occasion cet envoi intéressant.

Me procurer, Citoyen Préfet, avec les objets portés dans les demandes que je vous ai adressées par mes lettres de 8 et 9 du courant, la partie botanique du Dictionnaire encyclopédique avec Flacourt, une carte de Madagascar de Daprès (5) et une longue-vue serait me rendre un service important, et me faciliter dans mes recherches.

Agréez, Citoyen Préfet, etc.

Troisième lettre

D'Hy-Satchan, le 28 frimaire an 12e de la République Française (20 décembre 1803)

J'ai l'honneur de vous avertir que j'ai chargé le citoyen Parquet, capitaine des vaisseaux du commerce, d'une caisse de

---

Note 3. — La véritable orthographe est : Tongotra. C'est, d'après les Betsimisaraka, une liane à larges feuilles.

Note 4. — Ladine est la pousse d'une plante grimpate ; lady signifie grimpant, rampant, tournant autour. Ainsi ladimboatavo signifie la tige grimpante de la citrouille. Chapelier appelle cette résine ladi-bitsic, tandis qu'elle est désignée dans Flacourt (Chap. XXXVII) sous le nom de litin bitsic pour ditimbitsika : « c'est une gomme, dit-il, que produit une espèce de fourmie dans les ompatres : elle est blanche et attachée à une petite branche de bois, l'on voit dedans les petites fourmies attachées ; je crois que c'est le vrai cancamum de Dioscoride. Le vulgaire s'en sert à faire tenir les sagaies dans leur manche ». Un échantillon de cette cire, provenant de Tuléar a figuré dans la collection de l'Exposition Universelle de 1900. Les Betsimisaraka la nomment effectivement ladimbitsika.

Note 5. — La carte de D'Après de Mannevillette, parue en 1775, relativement assez complète pour la côte Est, ne contient aucun renseignement sur l'intérieur ; elle a été reproduite à la planche 21 de l'atlas de M. Grandidier, 1re partie.

plantes, d'arbrisseaux utiles et d'un sac de voué tondiguega dont il est fait mention dans mes précédentes lettres.

La caisse contient les espèces suivantes :

N° 1. *Mangaietch-angue-hala-vulgo.* Bois anisé de Madagascar. Daubentonia anisata-nov.-gen.-Chapelier-monocipe)(?)(1).

Ce joli arbrisseau, dont toutes les parties répandent une odeur d'anis étoilé très sensible, est fort rare à la côte Est de Madagascar, où je l'ai découvert sur les bords des bois qui couvrent les collines sableuses qui s'élèvent sur la rive occidentale du lac Hy-Rangué (2).

Les Malgaches en font usage dans leurs bains aromatiques et en décoction dans l'espèce de leucophlegmatie qu'ils appellent tsi-mandiakokana (*a*) (3), presque tous les terrains lui sont bons, excepté l'aquatique.

Etymologie : Manguietch-angue-hala, de manguietch, sentir bon, avoir bonne odeur ; angue pour an, dans en ; et hala, bois, forêt, et ce comme qui dirait : qui sent bon dans les bois, nom que lui vaut son odeur anisée.

Daubentonia, du nom de Daubenton, naturaliste célèbre, et anisata, de son odeur anisée.

N° 2. — Voué Savora-vulgo ;
Mangoustan de Madagascar ;
Garcinia gs. nov. (4)

Cette espèce, qui croît dans les bois qui couvrent les bords de la mer, forme un arbre de 15 à 20 pieds de hauteur sur environ sept pouces de diamètre et de la tige duquel découle

---

(a) Tsi mandia kokana, de tsi, pas, point, ne pas, ne point ; mandia, marcher ; et kokan, bois marécageux, par la raison que ceux qui sont attaqués de cette cruelle maladie ne pourraient pas par l'enflure de leurs pieds, traverser le moindre bois marécageux.

Note 1. — Mangaietch angue-hala. La véritable orthographe est manitran' ala. Peut-être s'agit-il ici de l'arbre appelé havozo employé par les Malgaches dans la fabrication du betsa-betsa ou rhum indigène. Cet arbre n'est pas encore identifié. Les dictionnaires en donnent deux espèces : le havozo mamy, dont l'écorce est douce, et le havozo mangidy, celui dont l'écorce est amère ; quelques auteurs le rangent dans le groupe des lauraceæ. Toutefois, il existe bien dans la région basse un arbre connu sous le nom de manitran' anala dont les feuilles distillent un liquide très parfumé.

Note 2. — C'est l'Irangy, fleuve qui se jette dans le chenal séparant Tampina d'Antranokoditra en face d'Ampanirana. (Voir *Bulletin*, année 1903, page 94. Voyage de James Hastie).

Note 3. — La véritable orthographe est tsy mandia kokana. Le mot mandia signifie proprement parcourir, et kokana ou koka veut dire fond de vallée. L'étymologie donnée par Chapelier est juste.

(b) Vazoüane est le nom que les Malgaches donnent à toute espèce de résine gomme qui peut s'employer à l'instar du goudron.

Note 4. — Le groupe des garciniées, ainsi que nous l'avons vu dans la note 1 de la deuxième lettre, comprend plusieurs espèces à Madagas-

une résine gomme assez abondante qui reçoit le nom de *vazoüane-boué-souvora* (*b*). Les fruits sont de la grosseur de ceux que produit le mangoustan ordinaire (garcinia mangoustana), jaunâtres dans leur maturité avec leur pulpe blanche ; acidulés, saveur très agréable au goût.

Cet arbre demande un terrain profond, sec et chaud.

Etymologie : *voué-souvora*, de *voué*, pour vouëne, fruit, graine, semence ; et souvora, nom propre de cet arbre.

N° 3 — Voué toulonguala-vulgo ;
Bernardina aromatica ;
Nov. gen. Chapelier octandria ;
Ant. descendria.

Le *voué-toulonguala*, qui a des rapports frappants avec le ravinetsara (agatophyllum) mais qui en diffère assez pour constituer un nouveau genre dans la famille des lauriers, forme un arbrisseau dont la tige droite, simple, de la grosseur d'une canne, élève souvent jusqu'à 25 et 30 pieds et se termine par un beau faisceau de feuilles alternes, lancéolées très entiers (?) avec une pointe obtuse, et sont toutes criblées de pores remplies d'une huile essentielle aromatique.

Les Malgaches font avec la tige de ce grand arbrisseau des manches de sagaye et emploient les feuilles dans leurs bains aromatiques. Il croît dans les bois qui couvrent les premières chaînes de montagnes de la côte de l'Est.

Planté dans une terre meuble, profonde et un peu humide, il végétera avec vigueur.

Etymologie : *Voué-toulonguala*, de *voué-toulongo*, cédra de Madagascar, et *ala* mis pour *hala*, bois, forêt, et *ce*, c'est-à-dire voué *toulongo*, des bois ou cédra des bois, ainsi appelé de l'huile essentielle de ses feuilles qui est semblable à celle de l'écorce du cédra.

Bernardina du nom de Bernardin de St-Pierre, auteur de Paul et Virginie, et *aromatica*, de l'huile essentielle de ses feuilles (5).

---

car. L'un deux, le garcinia cernua-Baker donne un fruit comestible ; les Sihanaka l'appellent Voahandrintsahona. Il est spécial à la grande forêt entre la vallée du Mangoro et la côte Est. Le terme vazouane a déjà été employé pour le vongo de la même famille. Le nom indigène donné par Chapelier doit être orthographié : Voantsivory ; la description est juste.

Note 5. — Le tolongo est une sorte de cédratier produisant un gros fruit à écorce très épaisse, distillant une huile aromatique ; il pousse dans la forêt à l'état sauvage. Il appartient à la famille des Rutaceae suivant le C.M., M Baron le note comme introduit, mais nous l'avons trouvé partout, en pleine forêt, aussi bien dans la région haute que dans la région basse.

N° 4. — *Fankabé-vulgo.*

Le *Fankabé* de Madagascar nov. gen.

Je ne connais ni les fleurs ni les fruits de cet arbre qui m'a été apporté de l'intérieur de l'Isle et dont le tronc, au rapport de ceux qui l'ont vu sur les lieux où il croît, est souvent d'une grosseur monstrueuse, tendre et diminuant de grosseur vers son sommet.

Cet arbre appartiendrait au genre des Adansonia ou baobab du Sénégal, ou bien à celui du mapou de l'Isle de France.

Etymologie : *fankabe*, signifie qui fait grossir, augmenter en volume, parce que les Malgaches prétendent que les enfants plongés plusieurs fois dans un bain fait avec les feuilles de cet arbre acquièrent bientôt un embonpoint monstrueux (6).

N° 5. — *Hitsic-vulgo.*

L'*hitsic* est un arbre qui fleurit très rarement et que je présume appartenir à la famille des légumineuses comme le sappan (cœsalpinia sappan) ; son bois, qui est très compact, rose ou rouge et souvent veiné de noir, peut servir dans la teinture, le tour ou l'ébénisterie. Les Malgaches en font des manches de sagaye, d'outils, etc.

Le capitaine Parquet vous en remettra un morceau avec un autre sac de graines du *Vongou*, arbre duquel découle la véritable *Vazoüane* ou résine gomme qui peut être employée à l'instar du goudron, et de laquelle vous devez en avoir reçu un sac par le capitaine Frère.

L'hitsic demande à être planté dans un terrain sec et chaud.

Dès que vous aurez reçu les graines du *Vongou*, il conviendra de les faire semer de suite dans un lieu ombragé et un peu humide.

Citoyen Préfet, mes besoins sont pressants, je vous supplie, de même que le capitaine général d'y pourvoir le plutôt qu'il vous sera possible.

En attendant cet heureux moment, je vous supplie l'un et l'autre d'agréer l'hommage, etc. (7).

Note 6. — Le nom de fankabe en pays betsimisaraka s'applique à un palmier, mais la description donnée par Chapelier indique nettement le baobab. Les feuilles *(?)* qui lui ont été apportées devaient venir du Nord de Madagascar, le baobab n'existe en effet ni sur la côte Est ni dans l'intérieur. Baron en donne quatre espèces : l'adansonia digitata (côte Ouest) ; l'adansonia Grandidieri ou Bontona (O.-S.-O. et N. Diégo-Suarez) ; l'adansonia za *(S.-O.)* ; l'adansonia madagascariensis ou Fony *(S.-O.)*.

Note 7. — Le hitsic semble être du même groupe que le Volombodipona, vulgairement appelé bois de rose de Madagascar ; ils se rattacherait donc aux Diospyros.

Quatrième lettre

D'Hy-Satchan, proche Tamatave, isle et côte Est de Madagascar, ce 30 frimaire an 13me (22 décembre 1803)

Indépendamment des objets que vous annonce ma lettre du 28 du courant, le capitaine Parquet vous remettra encore les objets spécifiés ci-après, savoir :

N° 1. — Un panier qui contient trois portions de branches, du *Voué toudiguega*, chargées de fruits mûrs, dont la disposition, le nombre, la forme, le parfum et la saveur ne sauraient trop nous faire admirer avec quelle profusion la nature s'est plu de caractériser les productions que sa main bienfaisante a dispersées çà et là sur la surface de cette grande Isle. Ce panier renferme encore quelques branches de bruyère chargées de résine lacque (Ladi-bitsic-vulgo).

N° 2. — Un paquet de graines très fraîches du gros bambou que les Malgaches appellent *voulou* et qui croît dans l'intérieur des terres sur les montagnes et le long des rivières et des ruisseaux ; ses semences, qui contiennent un périsperme farineux, très abondant, de la même nature que celui du froment, sont d'une grande ressource dans ces contrées agrestes, lorsque la famine (silône-vulgo) les désole, en offrant à leurs habitants une ressource assurés contre son cruel aiguillon. On peut en faire un pain excellent (1).

A ces graines, qu'il faudra semer dès leur arrivée dans une terre meuble et dans un lieu frais et ombragé, j'ai joint deux portions de ce bambou qui sert ici à faire des vases de toute espèce, et qui ne peut être que très utile aux habitants des deux colonies.

N° 3. — Un paquet de fruits, d'une espèce nouvelle, de *spondias* recommandable par l'odeur suave qu'ils répandent dans leur maturité et par l'espèce de cidre que les Malgaches en font, en y ajoutant un peu de miel. Ils sont très acides.

Les Malgaches appellent ce fruit Voué-onda. Son extérieur qui flatte également l'œil et l'odorat, mais auquel l'inté-

---

Note 1. — Chapelier a confondu ici deux choses absolument distinctes, le volo, bambou dont il existe plusieurs variétés, et une graine appelée Pembamboloky ou Tsakitsakimboloky qui parait être produite par une autre graminée se rapprochant du mil, employée effectivement comme aliment par les Betsimisaraka. Le mot silaona donné pour famine est une forme verbale usitée sur la côte Est et signifie avoir faim.

Le bambou de Madagascar dans la région où il atteint son plus grand développement, c'est-à-dire à hauteur de Ranomafana et Ampasimbe sur la route de l'Est, n'a jamais un diamètre dépassant neuf ou dix centimètres. A une altitude supérieure, ce diamètre se réduit à quatre ou cinq centimètres ; le bambou est rare, du reste, au-dessus de mille mètres.

rieur très acidulé ne répond pas, a porté les Malgaches à le passer en proverbe de la manière suivante : *Voué-onda-tsara-availan!* Voué-onda n'est beau qu'à l'extérieur ; et ils l'appliquent à tous ceux qui, sous des dehors trompeurs, cachent un cœur de boue.

Le voué-onda est un bel arbre qui croît dans les montagnes et qui se plaît dans un sol frais (2).

N° 4. — Un paquet de graines du *Tavoulou-azou*, grand et bel arbre dont la tige très droite, souvent de la grosseur du corps d'un homme, se termine par une assez belle cime dont les rameaux sont garnis de feuilles vertes, glabres et luisantes, et échancrées profondément en cœur à leur sommet.

Les fruits de cet arbre dont le bois compact et dur serait très propre aux ouvrages du tour, sont des espèces de noix sphériques et dont l'amande blanche et oléagineuse, sert à faire une huile aussi bonne que celle que nous exprimons de l'olive ; elle se fige promptement, mais se conserve très longtemps sans se rancir.

Cet arbre, que j'ai décrit et nommé cardiophylla glandulosa, est de la (classe) dioïque, c'est-à-dire de la classe des arbres et plantes qui portent des fleurs mâles et femelles, non sur le même pied, mais séparées sur des individus différents, de manière que celui qui porte des fleurs mâles ne donne point de fruits et que celui qui en porte de femelles en produit.

Cardiophylla, de ses feuilles découpées en cœurs, et *glandulosa*, de la glande placée dans le fond de leur échancrure et terminant leur côte ou nervure principale. *Tavoulou azou*, de *tavoulou*, non que les Malgaches donnent au *Tacca*, plante herbacée et dont le bulbe leur fournit cette fécule qu'on appelle à l'Isle de France *sagou* de Madagascar ; et azou, arbre, bois, etc. ; et ce : *tavoulou arbre*, de la conformation des feuilles des jeunes individus de cet arbre et de celles de cette plante.

Le tavoulou-azou croît dans les montagnes et demande une terre meuble et profonde (3).

Trois semences de *tsi-tcebou* ou porte-glu de Madagascar, qui est un grand et bel arbre dont le tronc, par les incisions qu'on lui fait, donne une glu précieuse, de laquelle je joins

---

Note 2. — Signalé par Rochon : « Vua-honda, fruit de la forme du concombre, qui sent le coing » et plus loin : « Voua honda, gros fruit comme la mangue, oblong, cylindrique, de bonne odeur, noyau ramifié, feuilles exactement opposées ». Le Voa-onda semble se rattacher à la famille des garcinia ; il n'est pas encore déterminé. Les indigènes se servent de son bois pour faire des pirogues.

Note. 3. — Tavolo-hazo. Le fruit de cet arbre est effectivement utilisé par les indigènes pour faire de l'huile : ils mettent à profit, d'ailleurs, la qualité résineuse de ses branches pour en faire des torches. Il n'est pas déterminé.

aux dites semences un petit bambou. Elle sert ici à détruire en grande partie tous les petits volatiles qui ravagent les moissons, comme le moineau franc (passer vulgaris) le fait en Europe. Ces semences, dont l'amande est oléagineuse, rôties sous la cendre chaude, sont d'un goût délicieux. L'huile qu'on en retire ne le cède en rien à celle d'olive.

Cultivé en grand aux Isles de France et de la Réunion, il fournira à leurs habitants, par la glu qui découle de son tronc, un moyen sûr et facile de détruire ces nuées de volatiles nuisibles qui dévastent les campagnes, et, par ses semences, une huile excellente qui augmentera de prix à leurs yeux par la facilité qu'ils auront de la préparer eux-mêmes (4).

N° 6. — Un paquet de graines provenant d'une grande et belle liane, que je crois être voisine des passiflora et que les Malgaches appellent *voué-nounou*, à cause de la forme de ses fruits qui ressemblent à une marnelle longue et flasque, ou à une courge, et qui contiennent une grande quantité de semences un peu réniformes, oléagineuses, disposées dans une pulpe brune, succulente et un peu acidulée à l'instar du tamarin.

Ces semences, cuites avec leur pulpe, sont très nourrissantes, stomachiques et un peu aphrodisiaques.

Je recommande beaucoup cette belle et intéressante liane aux cultivateurs des deux colonies. Terre meuble, ni trop fraîche ni trop sèche. Cette liane est fort rare à la côte Est de cette isle.

Voué-nounou, de *voué* pour *vouëne*, fruit, semence, etc. ; et nounou mamelle ; et ce, de la forme des fruits de cette liane (5).

N° 7.— Un paquet de deux petits tronçons d'une espèce nouvelle de *bois dentelle (Lagetta Madagascarica Chapel)*, avec l'écorce duquel on fait des cordes, du fil à coudre ; et la famille des *Zafine-ra-minia-s* (en fait) un papier (*tartas avanha-vulgo*) qui ressemble beaucoup au papier de soie et dont vous trouverez la manière qu'emploie la dite famille pour sa fabrication, dans mes observations sur l'histoire de Madagascar, de Raynal, que je vous ferai passer incessamment.

Note 4. — Tsitsebona. Plusieurs arbres produisent à Madagascar un latex qui, coagulé, sert de glu. En général, ces arbres appartiennent à la famille des guttifères tels que le dintinina, le vintanina, le bongolahy et des ficoïdes comme le nonoka, l'amontana, l'aviavy, etc. Les latex sont restés jusqu'à ce jour peu étudiés à Madagascar : une documentation complète de ces intéressants produits figurera à l'exposition de Marseille.

Note 5. — Voanoro. Bien que ce nom soit connu de Betsimisaraka, aucun échantillon ne nous en a encore été présenté : le fruit serait comestible. Peut-être le voatangondolo ?

Je joins à cette lettre deux petits morceaux de ce papier que j'ai fait moi-même avec cette écorce et, avec les deux petits tronçons de bois, une corde faite de la dite écorce. Je vous ferai passer non seulement des plants de ce petit arbre, mais encore des graines (6).

Cinquième lettre

D'Hy-Satchan, près Tamatave, isle et côte Est de Madagascar, ce 6 nivose an 12e (28 décembre 1803)

Je profite de l'occasion que m'offre le navire du capitaine Coiqueau pour envoyer mes observations sur l'histoire de Madagascar, de Raynal, que je vous ai annoncées par mes précédentes lettres, que vous devez avoir reçues avec les objets qu'elles vous annonçaient.

Le capitaine Coiqueau vous remettra encore un petit sac d'une terre micacée très réfractaire avec laquelle les Malgaches font leurs poteries et très propre à faire des creusets, etc... Pour la mettre en œuvre, il ne s'agit que de la piler dans un mortier de bois et de la délayer avec un peu d'eau chaude pour la réduire en pâte et cuire au four les poteries qui en sont faites.

On la tire de Tarassane, village et petite rivière situés sur la rive occidentale du lac Nossi-Vé (1).

Agréez, citoyen Préfet,

Je vous supplie mes . . . . . .

Pour servir à l'histoire des usages des peuples de Madagascar (2)

Formule (fanane vulgo) d'usage en donnant et recevant un présent.

Note 6. — Bois dentelle. Flacourt, au chapitre XXV de sa relation consacré aux vêtements, fait allusion à cette fabrication du papier : « Ce sont des écorces d'un certain Mahaut, nommé avo, dont ils font aussi le papier ; le bois en est blanc et léger, plus que le saule en France ». Le vrai nom de cet arbre est Pamba ou Hafobonoana. Il ressemble au hafotra très abondant dans toutes les forêts de l'Est, qui présente plusieurs variétés, hafobolamena, hafobato, hafomerika, hafopotsy, hafotrahavoa, hafotrasomanga dont les fibres sont partout utilisées comme textiles. Tous ces arbres appartiennent au genre des malvacées ; le hafotra semble être le Dombeya umbellata qui croît à l'île Bourbon où son écorce est également utilisée pour la fabrication des cordes. Le hafopotsy est l'abutilon angulatum.

Note 1. — C'est le village de Tarosana qui existe encore sur la rivière de ce nom à l'Ouest du lac Nosy-Vé.

Note 2. — L'histoire de Raynal, à laquelle Chapelier fait allusion, est l'histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Indes, publiée par l'abbé Raynal, et imprimée à Amsterdam en 1770. Interdit par un arrêt du conseil en 1779, cet ouvra-

Nì ampamahane-améni-ouloune-fahanane (3). Le donneur de présent à ceux qui le reçoivent.

Hinedrian fahanariaux anié-tai-nariaux, tsi abézana-gniraha, fa-anariaux aîgue, si amouniane raheli. Voilà votre présent, mes amis, n'ajoutez rien à sa valeur car vous êtes notre sang et nous ne saurions vous cacher la chose même la plus petite.

Nì ouloune fahanane améni ouloune ampamahane (4). Ceux qui reçoivent le présent à ceux qui le donnent.

Nanefa anie tainariaux, aza manguehanou aladimichi lebe : tsi harars tsi-harikouditch : azahouêne bola, azahouêne hahombe ou vangnône bouli ou vangrône zaza taremine, tane alaihane-kouni azahouêne teh-ariane, ame dahé, amé bavé : lebé anie tainariaux. Je vous remercie, mes amis, ne dites pas que votre présent est sans valeur : il en a. Vous ne serez point malades, vous ne serez point indisposés ; il vous procurera de l'argent, des bœufs ; vos plantations deviendront florissantes ; les enfants que vous éléverez seront ingénieux, vertueux ; tous les endroits où vous irez vous procureront des richesses ; puissiez-vous donner naissance à des enfants mâles et à des enfants femelles. Votre présent a de la valeur, mes amis.

AN XII^e

Pour servir à l'histoire des usages des peuples de Madagascar

Appel des dieux supérieurs, et évocation des mânes des ancêtres, pour présider au sacrifice d'un bœuf à tête blanche

---

ge fut condamné par l'arrêt du 21 mai 1781 et brûlé par la main du bourreau au pied du grand escalier du Palais de Justice. Après plusieurs années passées en exil, Raynal put revenir en France, en 1787, et mourut à Chaillot en 1796.

Note 3. — Le mot fanane que chapelier a juxtaposé au mot formule est fahana, qui veut dire cadeau de vivres, et, par extension, hospitalité. La phrase suivante doit être ainsi rétablie. « Ny ampamahana amin' ny olona fahanana », et la formule est celle employée par l'hôte saluant son invité, c'est-à-dire lui présentant la nourriture : « Indreny fahan' anareo anie taminareo, tsy habeazan' ny raha, fa hianareo aina tsy amoriana raha kely », c'est-à dire : « Voici votre présent, absolument à vous. N'y cherchez pas la quantité car vous êtes notre vie, vous faites partie de nous-même et nous n'avons pas cherché ailleurs le moindre objet. (Nous vous donnons ce que nous avons) ».

Note 4. — Ny olona fahanana amin' ny olona ampamahana — Manefa anie taminareo, aza manehana, aladia, misy lehibe ; tsy harary, tsy harikoditra, hahazo vola, hahazo omby, hovanom-boly ; hovanon-jaza taramina. Tany halehan kony hahazoan-karena, amin-dahy amim-bavy : lehibe anie taminareo. La traduction, bien que très libre, rend suffisamment l'idée. A remarquer les expressions aladia et taramina tombées en désuétude bien qu'elles aient été usitées jadis en Imerina. Dans l'invocation qui suit, nous en trouverons plusieurs, communes au dialecte betsimisaraka et au dialecte hova, il y a cent ans, et qui sont incomprises aujourd'hui à Tananarive.

afin d'accomplir un vœu (tçakafara-vulgo) fait dans une maladie dangereuse.

Texte original de Chapelier

Mahatsara, Mahatsara, Mahatsara,
Tsi nou tégnine, tsi nangalaraine,
tsi nibabouine, tsi nalaine
pouan fa hita ! Haré anan hahombé touai mah-ombé ni zaza, mah-ombé ni
avelomane, atoudi-n-tchimou anau toui,
Be tsi anguehalane, heli tsi touvougnane,
Sambtch ant'signanane, sambatch ant' signanane, sambatch ant'signane,
Ankau ni aviène ni massou androu,
ni aviène ni vazaha, ni aviène ni vola, ni aviène ni lamba, ni aviène ni
an-pigaratch's, ni aviène ni vantza,
ni aviène ni vatou afo, ni aviène ni voué firac, ni aviène ni vi, nahazava
tané, nanou antci, nanou vi lahé, ni assane ni ouloune, ni nihinane tch'anaine ! Sambatch an-t'-signanane
Anko-zané ! Sambatch-hi-andrefane,
Sambatra-hi-andrefana, sambatra-hi
andrefane ankau, ni vakiène ni volane
ni aviène ni landé, ni aviène ni kibangou's
ni aviène ni sarandran's, ni aviène ni
angadi's, ni aviène ni hova's nanoupou

Texte transcrit avec l'orthographe adoptée dans le dialecte hova en respectant toutefois la forme primitive.

Mahatsara, Mahatsara, Mahatsara,
Tsy notahaina, tsy nangalarina,
tsy nobaboina, tsy nalaim-poana fa hita ! Ary anak'omby
toy mahomby ny zara, mahomby ny
havelomana, atodin-Trimo, anao (i) toy,
Be tsy angalana, kely tsy tovonana,
Sambatra atsinanana, sambatra atsinanana, sambatra atsinanana,
Ankao, nihavian' ny masoandro,
nihavian' ny vazaha, nihavian' ny vola, nihavian' ny lamba, nihavian' ny
ampingaharatra, nihavian' ny vanja,
nihavian' ny vatoafo, nihavian' ny voay firaka, nihavian' ny vy, nahazava
tany nanao antsy, nanao vy lahy, niasan' ny olona, nihinana tranainy, sambatra atsinanana
Ankao izany ! Sambatra i andrefana,
Sambatra i andrefana, sambatra i
andrefana ankao, nivakian' ny volana,
nihavian' ny landy, nihavian' ny kibango
nihavian' ny sarandrana, nihavian' ny
angady, nihavin' ny hova nanompo

ni bé-tsi-miçarac's ni aviène ni hahombé's	ny Betsimisaraka, nihavian'ny omby
Sambatch-hi-andrefane, ankauzané.	Sambatra i andrefana, ankao (i) zany.
Lantsou anariaux zanharé's lantsou anariaux zanaharé's lantsou anariaux	Miantso anareo zanahary, miantso anareo zanahary, miantso anareo
zanaharé's angue anbou ankau,	zanahary ambo ankao (ao ambony ao)
Rakoutou-koutouc, Ravaratch angue anbou	*Rakotrokotroka, Ravaratr' any ambony,*
Ratoumonibé, Ratzaroubé, Ratohan-ni-rantou	*Ratomiñibe, Rajarobe, Ratohaniranto*
Ratchaoun' aigne, zanaharé foutçi, zanaharé	*Ratranoniaina, zanahary fotsy, zanahary*
minetine, Rabe-roa-roa, milinkau, ampéti	*mainty, Raberoaroa, (Ra) milikao, ampety*
maha souai, satouc andiène,	*mahasoa, Tsatok ou satrokandriana,*
Ravola-tahan-nanguehane, Rahélankélan,	*Ravolatohanangehana, Rahelankelana,*
Ra-tsiminou-lahau, Ratsivalangn'ourou,	*Ratsiminolao,Ratsivalanorona*
Ra mélouc antova, lantsou anariaux, zanharé's, angue anbou ankau !	*Ramelonkantova,* miantso anareo, Zanahary, ange amboankao (any ambony)
Angue antsovane anariaux zanharé's,	Angeha antsovana anareo zanahary :
Nararé vola-zahane, ké la véloune, Ré la natau ni tçakafara viloma zaho !	Narary *Volazahana* ka ela velona, ka ela natao ny tsakafara « veloma aho !
Szikouai veloune zaho, q'amioko hahombe	Zikoe (izikoa) velona izaho, hamonoako omby
anariaux zanharé's » ké la veloune izi	anareo zanahary ! « ka ela velona izy
kélizi manguehami hahombe anariaux	ka ela izy mangeha (mandeha) mamon' omby anareo
zanharé's. Aza adivine tçakafara izi	zanahary ! Aza diavin-tsaka fara izy,
aza adivine bolan' n-izt, zané nangue,	aza diavim bolana izy. Izany no
antsovane anariaux zanharé's q'anariaux	niantsovana anareo zanahary ka hianareo
zanharé's antsovaine tch ! ameloune	zanahary antsoavina (antsoina) tr'hamelona
antsovaine tch'angue assign, anguehami	antsoavina tr' hangahasina (hanamasina) angeha
zara, anguehami avilomane, q'anariaux	mizara, angeha mivelomana, ka hianareo

zanharé's tsi hé la antsovaine q'mandrourougna	zanahary tsy ela antsoavina ka mandrorona
anariaux antsovaine aigne mihova houditch, tadi vola androurougnan'ariaux	hianareo antsoavina, aina miova hoditra, tadi vola androronanareo
kouai-akarane.	koa-e-iakarana.
Mangue antçau, mangue antçau,	Mangeantso (miantso), mangeantso
mangue antçau anariaux ni hova houdich	mangeantso anareo, miova hoditra,
mangue antçau angad'razan, mangue antçau	mangeantso angad' razana, mangeantso
angad'rai, mangue antçau angad'rine	anga-dray, mangeantso angadreny
antsovaine tch'ameloune, tch' angue assign	antsoavina tr'hamelona,tr'hangahasina
angue-hamizara, avilomane ! Nararé hi zafi n'ariaux	angeha mizara, mivelomana ! Narary izafinareo
hi zanac anariaux, ke la natau hi tçaka-fariou	izanakareo, ka ela natao itsakafara io
Viloma zaho ! Lai kouai véloune zaho,	« Veloma aho ! Lahe koa velona izaho,
q'anguehami-hahombé anga-d'razan	« ka handeha hamono omby angadrazana
anga d'rai, anga-d'rine, ke la veloune	« angadray, angadreny », ka ela velona
izi, kelizi manguehami hahombé anariaux	izy, ka ela izy hamono omby anareo
anga-d'razan, anga-d'rai anga d'rine hahombé vazaha, lo you, hahombé tsi bignegou	angadrazana, angadray, angadreny, omby vazaha loha io, omby tsy bingou
tsi lava houtchou, hahombé tsi loutci	tsy lava hotso (kitro), omby tsy lotsy (lositra)
massou, q'manguehamia zara, avilomane	maso, ka mangeha mizara, havelomana,
aza adivine tçakafara eric, aza adivine	aza diavin-tsikafara ndrehy, aza diavim-
bolan cric hi zafi-n'ariaux, hi zanac-ariaux, lai zaho abé mi-volan am-nariaux	bolana ndrehy, izafinareo, izanakareo. Ilay izaho be mivolana aminareo
mi valou-valou, mandanbane tanguehane.	mivalovalo, mandamban'tanana
amni-n'ariaux, anga-d'razan, anga d'rai	aminareo, angadrazana, angadray
anga d'rene, ami-n'ariaux zanharé's n-d'razan,	angadreny, aminareo zanaharindrazana
n'drai, n'd'rine, anariaux zanharé's	'ndray, 'ndreny, anareo zanahary
manka massine-ni volan Tou-	mankamasina ny volana !

pou ko zanharé's
« Amaine-ni-tsara ! » Oui ni oloumarou.

Tompoko zanahary »
Alaina (?) ny tsara ! hoy ny olona maro.

Traduction de Chapelier

Rends à la vie, rends à la vie, rends à la vie, toi qu'on n'a point dérobé, toi qu'on n'a point volé, qui n'es pas part de prise, qu'on n'a point arraché des mains d'autrui avec violence, mais qu'on a pris en présence de témoins !

Toi, bœuf, toi qui sert à redonner le bonheur, la vie et la santé, tu es un œuf de Tchimou (Note A) gros sans qu'on en puisse retrancher, petit, sans qu'il soit permis de t'augmenter.

De même il en est là-bas dans l'Orient (Note B) où le soleil, se lève, d'où viennent les blancs (Note C), de même que l'argent, la toile, les fusils, la poudre, les pierres à fusil, les balles de plomb, le fer (Note D) qui a nettoyé la terre ; on en fit la serpe (Note C), la hache (Note F), afin que l'homme travaille et qu'il ait de quoi se sustenter.

Ainsi il en est là-bas dans l'Orient ! De même il en est là-bas dans l'Occident où la lune se brise (Note G), d'où vient la soie (Note H), les kibangou's les saradran's (Note I), les bêches (Note K), d'où viennent les Hovas (Note L), qui servent les Bé-tsi-miça-rac's, et d'où viennent aussi les premiers bœufs (Note M). Ainsi il en est là-bas dans l'Occident.

Descendez Dieux, Dieux qui êtes là haut !

Traduction rectifiée

Fais du bien, fais du bien, fais du bien, toi qui n'es ni une proie, ni un vol, ni un butin, ni une rapine, mais qu'on a trouvé !

Oui, toi, jeune bœuf, qui peux donner le bonheur, qui peux donner la vie. Œuf de Trimo, toi-même qu'on ne peut ni diminuer ni augmenter !

Heureux Orient, heureux Orient, heureux Orient, toi, d'où vient le soleil, d'où vient le Vazaha, d'où vient l'argent, d'où vient le lamba, d'où vient l'arme à feu, d'où vient la poudre, d'où vient la pierre à feu, d'où vient le grain de plomb, d'où vient le fer qui a éclairci la terre (et dont) on fait la serpe et la hache, qui ont permis à l'homme de travailler et de manger à sa faim !

Heureux Orient, que voici là-bas ! Heureux Occident, heureux Occident, heureux Occident, heureux Occident, toi, contre qui se brise la lune, d'où vient la soie, d'où vient la ceinture, d'où vient le salaka, d'où vient l'angady, d'où vient le Hova qui servait le Betsimisaraka, d'où vient le bœuf ! Heureux Occident que voilà là-bas !

On vous appelle O divinités, on vous appelle O divinités, on vous appelle O divinités, vous autres au-dessus de nous.

Ra-koutou-koutou (Note N), Ravaratch angue anbou (Note O), Ratoumonibé (Note P), Ratzarou-bé (Note Q), Ratohaunirantou (Note R), Ratchaou n'aigne (Note S), Zanaharé foutci (Note T), Zanaharé minetine (Note U), Raberoa roa (Note V), milinkao (Note Y), ampetimaha souai (Note Z), Satouc andiène (Note A'), Ravola tahan nanguehane (Note B'), Ratsivalan-gn-ourou (Note C'), Ramelouc antova (Note D'), Rahelankelau (Note E'), Ratsiminou-lahau (Note F'), descendez, Dieux qui êtes là-haut.

Et voici pourquoi on vous appelle : Volazahane tomba malade, et elle revint à la santé et vous fit un vœu : Puissai-je recouvrer la santé ! Si je la recouvre, je vous sacrifierai un bœuf ! » Et elle se porte bien et vous offre un bœuf.

Ayant accompli sa promesse envers vous, ne la tourmentez pas, ne lui reprochez point de n'avoir pas tenu sa parole. Et c'est pour cela qu'on vous a appelés, Dieux ! que, lorsqu'on vous appelle pour revivifier, pour redonner le bonheur, la vie, la santé ne vous faites pas appeler longtemps. Descendez, vous qu'on appelle l'âme qui se renouvelle ; la corde d'argent par laquelle vous descendez, sera aussi celle par laquelle elle remontera (*G'*). On vous appelle, on vous appelle, on vous appelle, vous qui avez changé de forme, on vous appelle mânes de nos ancêtres, de nos pères, de nos mères, on vous appelle pour revivifier, pour redonner le bonheur, la vie, la Dieu du tonnerre, Dieu de la foudre, Dieu l'immuable, Dieu des pluies, Dieu qui soutiens les rivages, Dieu support de la vie, Dieu blanc, Dieu noir, Dieu à la voix rauque, Dieu l'inflexible, Dieu à la bague bienfaisante, Dieu à la noble couronne, Déesse argentée, universelle vérité, Dieu au nez tordu, Dieu au plat courbé, messager rapide des Dieux, Dieu sourd aux prières ! On vous appelle, divinités qui résidez en haut.

Voici pourquoi on vous appelle divinités : Volazahane était malade ; revenant à la santé, elle fit ce vœu : « Puissai-je vivre ? Si je vis, je vous sacrifierai un bœuf, à vous divinités. » Et elle vit et elle vient vous offrir un bœuf, à vous divinités.

Ne foulez aux pieds ni son vœu ni sa prière ! Voilà pourquoi on vous a appelés, divinités, et vous, divinités qu'on appelle pour donner la vie, la puissance du *hasina*, le bonheur et la santé, vous autres divinités, ne vous faites pas appeler longtemps. Descendez, vous qu'on appelle, vie dont l'enveloppe change, descendez par la corde d'argent qui vous permettra de remonter ! On vous appelle, on vous appelle, on vous appelle aussi, vous autres qui changez d'enveloppe, on vous appelle mânes des ancêtres, mânes des aïeux, mânes des aïeules pour donner la vie, la puissance du *hasina*, le bonheur et la santé. Votre lignée, votre enfant étant malade, a fait ce vœu : Puisse-je vivre ! Si je vis, j'irai vous sacrifier

santé. Votre nièce, votre enfant, a été malade et vous fit le vœu suivant : Puisse-je recouvrer la santé ; si je la recouvre j'offrirai un bœuf aux mânes de nos ancêtres, de nos pères, de nos mères, ce bœuf à tête blanche (*I*) qui n'a point le pied bot, qui n'a point le sabot long, un bœuf qui n'est point borgne !

Rendez-lui le bonheur, rendez-lui la santé. Votre nièce, votre enfant vous ayant satisfait, ne la tourmentez point, ne lui reprochez point de n'avoir pas tenu sa promesse envers vous, de même que moi qui vous parle, qui se prosterne devant vous, qui tend vers vous les mains, qui s'humilie en votre présence, devant vous, mânes nos ancêtres, mânes de nos pères, mânes de nos mères, devant vous, Dieux de nos ancêtres, de nos pères, de nos mères ; c'est vous qui donnez de la vertu à la parole ! Dieu est mon maître ! Qu'il en soit ainsi ! répondent ensemble tous les assistants !

un bœuf, mânes de mes ancêtres, mânes de mes aïeux, manes de mes aïeules. » Elle vit et elle est venue vous sacrifier un bœuf, O mânes de nos ancêtres, de nos pères, de nos mères, ce bœuf à tête blanche que voici, bœuf qui n'est pas bancal, qui n'a pas le sabot trop long, bœuf qui n'est pas borgne ?

Venez donc lui donner le bonheur et la santé. Ne foulez pas aux pieds la prière de votre lignée, de votre enfant ! Moi même qui vous invoque longuement, qui vous supplie humblement, je tends mes mains inclinées devant vous autres, mânes de nos ancêtres, mânes de nos pères, mânes de nos mères devant vous autres divinités de nos ancêtres, de nos pères, de nos mères, devant vous divinités qui donnez à la parole la puissance du *hasina* ! Divinités, mes maîtres ! Allez, cherchez le bien (ô divinités), disent les assistants.

Observations sur la coutume qu'ont les Malgaches de sacrifier aux Dieux et aux mânes des ancêtres

C'est ainsi que le Malgache, qui n'est religieux que par circonstance (c'est-à-dire que lorsqu'il se trouve en danger de perdre la vie) et non par devoir, croit avec tous les peuples de la sublime, mais superstitieuse antiquité, qu'un peu de sang répandu peut apaiser les Dieux, les mauvais génies, les mânes et même les éléments irrités. Souvent, non content de répandre celui des animaux qu'il jugeait n'avoir pas assez de valeur dans l'événement on l'a vu porter le fer dans le sein de son semblable et égorger même ses propres enfants.

C'est encore par une erreur qui lui est commune avec tous les anciens peuples qu'il croit à la métamorphose et à la métempsycose, et comme les Egyptiens qui croyaient avoir

leurs dieux et leurs ancêtres dans les légumes de leurs jardins et dans les troupeaux qui paissaient sur leurs collines, de même il croit voir les siens dans les arbres qui couvrent le sol de sa demeure, dans le crocodile, habitant féroce des eaux profondes, et les poissons qui jouent dans l'étendue des eaux limpides de ses lacs.

De là, l'abominable usage que voulut établir un chef puissant qu'on nommait *Ra-bai*, qui habitait non loin de la baie d'Antongile, en sacrifiant tous les ans un jeune homme ou une jeune fille, avec solennité, à un crocodile monstrueux, d'un étang voisin de son village, en faisant accroire aux habitants de cette contrée que ce hideux reptile était son aïeul ainsi transformé. Les victimes bien parées étaient conduites au bord de l'étang avec acclamations et mises dans l'enfourchure d'une pièce de bois qui s'élevait d'environ un pied ou deux au-dessus de l'eau, de laquelle le monstre les arrachait pour aller ensuite les dévorer à son aise dans les rochers caverneux qui bordent une partie des bords de cet étang.

Les descendants de ce cruel chef se nomment aujourd'hui *Zafira-bai*, c'est-à-dire descendants de Ra-bai, zafi descendants, neveux, lignée, postérité, et Ra-bai, nom de ce chef (5).

Note 5. — Flacourt, au chapitre IX de son histoire, dit, en parlant des habitants du pays qui s'étend entre Tamatave et Antongil : « Ils nourrissent des taureaux et vaches seulement pour le laictage et pour sacrifier lorsqu'il y a quelqu'un d'entre eux de malade » ; et, plus loin, au chapitre XXVII, au sujet des mœurs des Malgaches en général : « Ils sacrifient des bœufs quand ils sont malades et qu'ils ont fait quelque songe qui leur fait peur. Ou quand ils ont vu en dormant leur père ou leur mère, ils sacrifient, proche leur tombeau, quelque beste : dont ils en jettent un morceau pour le diable et un autre morceau pour Dieu, tous leurs sacrifices ne sont une partie que pour manger de la viande : ..... » La même coutume existait en Imerina et nous avons vu dans le manuscrit de James Hastie, comment Radama I, dans une visite au tombeau de son père à Ambohimanga, sacrifie une génisse : « En arrivant près de la tombe, à 2 milles 1/2 de la porte extérieure, par les chemins de détour, nous trouvâmes deux génisses. Le roi s'adressa aux reliques de son père dans des termes très exaltés. Une des génisses fut jetée à terre et égorgée avec un couteau apportée pour cet usage. » (*Bulletin de l'Académie Malgache*, 1er trimestre 1904). Le sacrifice des bœufs dont la valeur est aujourd'hui élevée devient de plus en plus rare : un simple poulet tient lieu la plupart du temps de victime. Toutefois, il est permis de se demander si, dans les temps anciens, le bœuf n'a pas remplacé lui-même d'autres victimes, et si primitivement sur la terre malgache, le sacrifice humain ne fut pas en honneur, comme sur la terre d'Israël au temps d'Abraham. L'histoire relatée par Chapelier qui rappelle celle recueillie par Leguèvel de Lacombe (Voyage à Madagascar, chapitre XVII, page 231) parait indiquer que, sur la côte Est, les sacrifices aux « mangeurs d'hommes » se sont pratiqués avec des êtres humains. Sur les hauts plateaux les annales nous ont conservé un récit qui ne laisse aucun doute sur les traditions qui subsistaient encore à l'époque d'Andriamasinavalona et il semble que ces traditions rappellent des événements récents. Nous traduisons donc scrupuleusement le passage visé contenu dans le chapitre XVI, paragraphe II, du 1er volume du *Tantara ny Andriana* : « Et Andriamasinavalona consulta le sikidy ; le devin lui répon-

NOTES DE CHAPELIER

(Voir les lettres correspondant aux indications ci-dessous dans la traduction donnée par lui).

A) *Tu es un œuf de tchimou.*— Manière de s'exprimer fort bizarre, puisque le *tchimou* dont il est ici question ne pond point, et que c'est, autant que je puis croire, une espèce monstrueuse de phoque, que les tempêtes violentes jettent quelquefois sur les récifs qui bordent la côte orientale de cette grande Isle.

Les Malgaches donnent encore le nom de *tchimou* à toutes les choses d'une grosseur prodigieuse et qu'ils ne voyent que rarement. Les cases en charpente bordées en planches et de forme carrée, reçoivent encore le nom de *tchaou-tchimou*, de *tchaou* case, maison, édifice, temple, etc., et *tchimou*, le cétacé spécifié ci-dessus, et ce à cause de leur volume.

Les œufs de l'autruche (je la crois exotique à Madagascar), qui leur paraissent merveilleux à cause de leur grosseur et qui leur sont apportés par les Maures qui les leur vendent fort

---

« dit : *Immolez un être humain dont la gorge sera coupée avec un sabre.*
« Andriamasinavalona réunit ses sujets et leur dit : *Voici ce que je vous*
« *révèle, O mon cher peuple. Je dois immoler un être humain : sa gorge*
« *sera tranchée ; qu'il vienne ici celui que je dois tuer, et dont la vie me*
« *donnera la puissance du hasina.*

« Et il n'y eut personne qui parla. Cependant Trimofoloalina s'avança « et rejetant son lamba, il dit : *Immole-moi, Andriamasinavalona, si cela* « *doit te donner la puissance du hasina et prolonger ta vieillesse.* Et on « ligotta dans le nœud coulant Trimofoloalina, comme un bœuf ramassé « sur lui-même, *la tête tournée vers l'Est*, dans le *Kianja*, à l'Ouest de « la maison de Masoandro ; toutefois on ne lui coupa nullement la gorge « *mais on en fit seulement le simulacre* en lui versant sur le cou le sang « d'un coq rouge et l'eau de l'écorce de nato *et tout le monde se taisait* « *car tous avaient peur qu'Andriamasinavalona n'ait immolé Trimofo-* « *loalina.* Alors Andriamasinavalona parla ainsi : " Même coupable cet « homme ne sera jamais puni de mort sur cette terre qui m'appartient, « tant que ma lignée commandera sur cette terre jusqu'à l'extrême des- « cendance, quel que soit son crime ". Et on enleva les liens de Trimo- « foloalina. Et celui-ci offrit au souverain comme hasina un anneau d'ar- « gent (*Hidirara* entièrement soudé), du juste poids : ce fut son amende « (rachat) et il fut libéré ainsi de tout crime quel qu'il soit, qui pourrait « être commis dans l'avenir par lui ou par ses descendants. Voilà pour- « quoi la lignée de Trimofoloalina prit le nom de Maha-Tsimatimanota « (ceux qui ne doivent pas être mis à mort, même coupables) ». Ce récit, reproduit dans le livre intéressant de Jean Carol, a malheureusement été traduit par quelqu'un intéressé à le dénaturer.

Pour nous, nous nous reprocherions de le déflorer même par le plus léger commentaire, car il contient dans son ensemble et ses détails tous les renseignements désirables. Il peut être objecté que ce fait se passait dans les premiers temps de la monarchie Antimerina, Andriamasinavalona ayant régné de 1696 à 1740, d'après M. Grandidier, de 1705 à 1725 d'après mes notes. Mais nous avons même, dans l'histoire récente,

cher et comme objet d'une extrême rareté, sont appelés par eux *atoudi-tchimou* d'*atoudi* œuf, et *tchimou* parce que les dits Maures leur font accroire qu'ils sont les œufs de ce grand poisson.

C'est ainsi que le Maure, moins barbare que l'homme de ces contrées duquel il reçoit l'asile, sait lui arracher adroitement le peu d'argent qu'il possède en profitant de son ignorance et en lui fascinant de plus en plus les yeux.

Le Maure se fait ici l'interprète de la volonté des Dieux. On le consulte dans les maladies, dans les épidémies, les éclipses de lune et soleil, dans les choses extraordinaires et tout ce qu'il dit dans les consultations qu'on lui fait est sacré ; et ne point exécuter ce qu'il ordonne de faire en pareil cas serait encourir la haine des Dieux que le fourbe fait mentir. En un mot, le Maure devin et le Malgache qui en fait la profession,

---

une preuve que cette coutume existait encore de nos jours et le nom d'un certain personnage exilé de Tananarive le lendemain de la prise de cette ville, sur l'ordre du général Duchesne et à la demande de la majorité des Malgaches, n'était prononcé jadis qu'avec terreur. Cet individu appartenant à la famille de l'ancien premier ministre, Hova par conséquent et originaire du clan des Antehiroka, possédait une grande propriété dans le nord de Tananarive où il célébrait les rites de la religion fétichiste proscrite, en apparence du moins, depuis 1869. La disparition annuelle de certains esclaves, son peu de souci de la vie humaine, le rendaient odieux à toute la population. Son mariage avec une proche parente de Rainilaiarivony ferma la bouche de ceux qui auraient pu se plaindre. C'est parmi ses esclaves, masculins généralement, qu'il cherchait ses victimes ; le sacrifice avait lieu dans le mois d'Alakaosy : il avait pour but, vraisemblablement, de rendre l'année propice à celui qui l'ordonnait. Il peut être intéressant en effet de rechercher quel était le but du sacrifice d'Andriamasinavalona cité ci-dessus. Le chef Antimerina venait d'être retenu pendant sept ans (?), dit la légende, prisonnier de son fils à Ambohidratrimo. Rentré à Tananarive, il avait tenu aux siens ce discours. " Il a failli me tuer, il m'a trop fait souffrir et je vais prier les Dieux et mes ancêtres qui m'ont abandonné dans ma misère : entrez dans la case de Raribasina, mes chers amis. " Et, quand ils furent entrés dans Raribasina. " Voici ce que j'ai à vous dire ; Vous êtes tous mes enfants, mais celui-ci m'a trop fait souffrir. Quiconque consentirait à toucher cet homme même à l'état de cadavre fût-ce un de mes fils qui voulut le faire, que celui-là soit réduit à l'impuissance dans mon royaume. Il faut qu'on laisse mourir cet homme tout seul et que son cadavre gît pour sépulture à l'endroit de la maison même où il sera mort. Qu'il y reste pour l'éternité ! Ne le rangez pas parmi les ancêtres ! Qu'il puisse agir, mais déchu de son rang royal, lui et tout ce qui l'approche pendant toute la vie". (*Tantara ny Andriana*, loc. cit.). C'est après cette malédiction qu'Andriamasinavalona fut consulter le devin du sikidy. Celui-ci lui révéla sans doute qu'il devait se débarrasser de ce fils rival dont le destin était contraire au sien (maherivintana). Le vieux chef se refusant à le supprimer, ce qui, d'après la coutume malgache, était le seul moyen de conjurer le sort, le devin lui conseilla une autre victime :" Immolez un être humain ". D'ailleurs la coutume d'etouffer ou d'exposer jusqu'à ce que mort s'ensuive, l'enfant né dans le mois d'Alakaosy, au jour d'Alakaosy, n'est-elle pas aussi un véritable sacrifice humain. Or, cette coutume s'est conservée jusqu'à nos jours : des faits récents prouvent même qu'elle est encore pratiquée : le fady subsiste toujours, respecté.

comme les (*illisible*) et les hiérophantes de l'Egypte et de la Grèce et les druides de l'ancienne Gaule, sont autant de sangsues qui s'alimentent de la substance de ces peuples ignorants et crédules.

Cette classe de Mahométans aurait sans doute conquis ces peuples et leur eut donné des lois, si, plus respectueuse envers les rites de ses pères, elle ne s'était point avilie jusqu'à les oublier et si, moins cruelle, elle n'avait pas souillé ses mains dans le sang de ces mêmes peuples qu'elle pouvait rendre heureux et si encore elle ne s'était pas fait abhorrer d'eux par des crimes de tout genre.

Vous, interprètes et représentants du Gouvernement français, dans cet hémisphère, vous, qui êtes jaloux de procurer à tous les peuples civilisés et barbares, la paix et le bonheur qui en découle nécessairement, si vous instituez (*sic*) ceux-ci, méfiez-vous de l'espèce d'homme que je vous ai nommés ci-dessus et si vous l'employez, ne l'employez qu'en sous-ordre et mettez-la sous la surveillance d'hommes intègres ; sinon avec l'air de vous servir elle fera tout pour elle et rien ou fort peu de chose pour vous (1).

A) *De même il en est là-bas dans l'orient.* — Parce qu'ils prétendent que leurs usages leur furent apportés d'outremer par des hommes qui vinrent du côté de l'Orient, dans *une vaste coquille* et qu'ils présument que les peuples de ce côté professent encore les mêmes usages.

Observation.— Cette tradition est une dans toute l'étendue de la côte Est ; reste à savoir si elle est la même à celle de l'Ouest.

Note 1. — *Trimo.* — Semble appartenir à cette catégorie d'être fabuleux dont on retrouve la légende répandue parmi toutes les tribus de Madagascar, le songomby, le tokandia, etc... A mes questions, les Betsimisaraka ont répondu : « C'était un monstre terrestre qui existait autrefois : on se servait de son nom pour faire peur aux enfants ». Dans l'Imerina, les contes, dont Trimobe est le héros, sont nombreux. Monstre à face humaine, mangeur d'hommes, rappelant l'ogre de nos légendes, mais en différent par sa forme animale. *Trimobe* représente la force brutale mise en échec par la faiblesse intelligente que personnifie le petit animal également légendaire appelé Soitika. Les ruses du dernier contre le premier qui cherche à le dévorer constituent le thème de plusieurs contes dont les vieux Malgaches se font encore les passionnés narrateurs. Ils se terminent toujours par la mort violente de Trimobe qui, sur le conseil de Soitika, commet la sottise de se tuer lui-même. C'est le mythe du petit poucet étudié par M. Gaston Paris. Le nom de Trimo est du reste si populaire en Imerina, que les individus qui le portent sous la forme Ratrimo sont nombreux. Nous l'avons vu plus haut dans la forme composee Trimofoloalina. Quant à l'expression atoudi-tchimou qui sert effectivement à désigner les œufs monstrueux, il m'a semblé intéressant de rechercher si les Betsimisaraka connaissaient l'œuf d'œpyornis : Leur réponse a été très affirmative. Or, il est bon de se rappeler que les premiers fragments de coquilles et les premiers œufs d'œpyornis qui furent envoyés en Europe provenaient de la côte Est, Chapelier prétend que les atody-ichimou étaient des œufs d'autruche importés par les Arabes mais il est probable que cette expression caractérisait l'œuf de l'œpyornis effectivement monstrueux.

C) *D'où vinrent les blancs.*— Ce qui porterait à croire que les premiers Européens qui ont abordé en cette isle seraient venus par l'Orient (2).

D) *Le fer.*— Ce qui nous apprend encore que le fer indigène au sol de Madagascar leur était encore inconnu, ainsi que son usage, au temps que les blancs y abordèrent puisqu'il est dit ici que dès qu'ils l'eurent reçu d'eux ils en firent la hache et la serpe qui leur servirent à nettoyer la terre et à procurer à l'homme sa subsistance (3).

E) *La serpe.*— Ils appelent *antci* : elle ressemble assez au couperet de nos bouchers. *Antci* dérive de mantçi, puer, sentir mauvais, et ce parce qu'elle est fort tranchante et que les plaies qu'elle fait à ceux qui ne savent pas la manier, sont très profondes, difficiles à guérir dans la saison des orages, infectent par la matière qui en sort et deviennent souvent incurables (4).

Note 2. — En étendant le sens du mot *Vazaha* au terme Européen Chapelier se trompe : Vazaha veut dire blanc (Voir dans l'invocation « omby vazaha loha io ».

Note 3. — Il est à remarquer que dans les traditions de l'Imerina,
c'est le chef Andriamanelo (1590-1615 d'après Grandidier) qui aurait in-
troduit sur les hauts plateaux le fer forgé et qui le premier aussi pra-
tiqua sur ses deux enfants, Ramasy et Ranoro, la circoncision. Le terme
employé dans les annales est précis : nisehoany ny vy sy ny lakana sy
ny famorana, mot à mot apparut, se montra. La circoncision n'était
donc pas pratiquée avant ce chef, c'est-à-dire avant le XVIe siècle. M.
Grandidier qui constate qu'Andriamanelo, a appris aux indigènes du
centre à travailler et à perfectionner l'art des fortifications (?) passe sous
silence ce point important ? Or, dans le récit du voyage de l'amiral Cor-
nélis de Houtman en 1595 (*Ouvrages anciens*, tome 1, page 168), le nar-
rateur, en parlant des indigènes du sud-est, dit : « ils paraissent être
circoncis et pour le faire voir, ils retiraient un peu leur ligature » ; dans
le voyage de Pyrard de Laval en 1602 (loc. cit. page 300), l'auteur dit :
« entre les habitants, il y en a qui tiennent la religion mahométane et
qui sont circoncis, les autres sont païens et gentils. » Mégiser, dans sa
description de Madagascar (1609) (loc. cit. page 439) : « en ce qui concerne
la religion, les indigènes sont tous païens comme les Caffeces (Cafres),
ils sont néanmoins circoncis » ; la relation du voyage de l'amiral Hol-
landais Verhuff dans la baie de Ste-Luce en 1612 signale également que
« ils pratiquent la circoncision mais c'est là toute leur religion ». Nous
pourrions multiplier ces témoignages tendant à prouver que, dès le
commencement du XVIIe siècle, les indigènes de la côte Est pratiquaient
la circoncision tandis que, au commencement du XVIIe siècle ; les indi-
gènes des hauts plateaux ignoraient cette coutume. Cette constatation
nouvelle de l'époque relativement récente à laquelle se fit la pénétration
des influences étrangères dans l'intérieur de l'île nous servira ultérieu-
rement. Rappelons-nous pour l'instant que Flacourt a signalé (Chap. XXIII)
l'habileté des indigènes de l'Anosy à forger le fer et a longuement décrit
les rites de la circoncision, très semblables à ceux observés dans
l'Imerina.

Note 4. — L'étymologie est insoutenable. Le mot Antsy qui figure dans le vocabulaire de Houtman, 1603, sous la forme Ansiave (Antsilava), Anselava, est un mot racine.

F) *La hache.*— Est appelée par les uns *vi-lahé* et par les autres *famake* et encore *bassi* : elle diffère peu de la nôtre (5).

Vi lahé, de *vi* fer, et *lahé* mâle, c'est-à-dire fer mâle, parce que rien ne résiste à la hache et que les plus épaisses forêts disparaissent sous ses coups. *Famaké*, vient de *mamaké* fendre, parce que la hache sert à fendre le bois. *Bassi* est le nom que lui donnent les *Sakalava*'s.

G) *Où la lune se brise.*— Parce que dans le dernier quartier, la partie de son disque paraît comme mutilée du côté de l'occident.

H) *D'où vient la soie* (*landé-vulgo*).— Il paraît qu'ils en doivent la connaissance aux Maures qui commercent de temps immémorial à la côte de l'Ouest (6).

Note 5. — Les trois mots vi-lahi, famaké et bassi cités par Chapelier désignent effectivement la hache : le mot vi-lahy est surtout employé dans le dialecte Betsimisaraka : le mot famaky est général dans toute l'île, le terme basy pour désigner une hache est spécial aux Sakalava ; dans les autres tribus il désigne une arme quelconque sauf chez les Antimerina où il a été particulièrement appliqué au fusil.

Note 6. — Sont-ce les Arabes qui ont importé dans l'intérieur l'art de tisser la soie ? La comparaison entre le métier encore en usage aux Comores ou à Zanzibar et celui usité à Madagascar tant sur les côtes que dans l'Imerina indique évidemment une certaine parenté, bien que le premier ait reçu un perfectionnement important consistant en un déclic mécanique destiné à assurer le croisement des fils. Mais ce perfectionnement semble être de date récente. En tout cas il est indiscutable que les anciens lambas sont tissés dans une forme et un dessin absolument semblables aux étoffes de coton très fines que les Arabes de Mascate importaient jadis à Madagascar, dont il existe deux ou trois spécimens au Musée de Tananarive, qu'on retrouve encore à Nosy-Bé, aux Comores et à Zanzibar. C'est évidemment d'après ce modèle que les premiers tisserands malgaches ont travaillé. A quelle époque le tissage a-t-il été pratiqué ? Flacourt, au chapitre XXV, nous apprend que de son temps « les pagnes de soye qui se font dans les Machicores et Maafally sont grossières, celles des Eringodranes sont très fines et déliées, tissues ainsi que de la toille ; mais les mieux faites et les plus belles sont celles d'Anossi, faites par les Zafferamini, comme sont celles de cotton ». Il semble donc que le vrai centre de fabrication des lambas de soie ait été vers 1005 la région d'Anosy alors en plein développement de civilisation arabe. En étudiant les modèles spéciaux en usage parmi les nobles Roandriana, c'est-à-dire les descendants des chefs arabes, nous allons constater bien des ressemblances avec ceux que portaient encore les Andriana de Tananarive avant 1895 ; 1° « Entre les pagnes les plus chères, ce sont les pagnes missives qui sont des cotton ; mais aux extrémités il y a de la broderie de soye d'un pied de large et le fond est blanc et rayé de noir, et les lizières de cotton teint en noir, et de soie teincte en rouge ; il n'y a que les grands Roandrian qui en oseraient porter, encore c'est en grande cérémonie, lesquelles (sic) ils gardent pour ensevelir les grands estans morts ». Ce type de lamba que nous retrouvons dans les anciens tombeaux de la fin du XVIII^e^ siècle et qui s'appelle lamba à bordure (misy sisiny) suivant l'expression de Flacourt, est représenté au Musée par de nombreux spécimens : c'était en Imerina le lamba réservé aux Andriana dans les cérémonies nationales : les soixante linceuls d'Andrianampoinimerina étaient en majorité de ce modèle ; 2° les Soatsmifili sont toutes rouges et toutes de soye. » C'est le lamba mena (soatsimifidy) lamba national par excellence ; en soie du pays, teint en rouge avec l'écorce de nato. » Les Vohi-

I) *Kibangous-Sarandran's.* — Etoffe de soie que fabriquent les Maures de *Mouaitzinga* et des isles de l'archipel de Don Juan (7).

K) *Les bêches.* — Ils les appellent *angadi's*, de *mangadi* bêcher, fouiller la terre, la remuer, la retourner (8).

L) D'où viennent les *Hovas* qui servent les *Bé-tsi-miça-rac's.* On sait que les *Hovas*, le peuple le plus nombreux, le plus fécond et aussi le plus ingénieux de tous ceux qui sont épars sur le vaste sol de Madagascar, habitent l'Ouest de cette

---

tsampi sont rouges et d'autres couleurs meslées de soye et de cotton avec des rayes blanches ». C'est le lamba arindrano, d'origine Betsileo, dont le nom du reste rappelle celui de l'ancienne province si souvent citée par Flacourt et orthographiée par lui « Eringdrane » (Vohitsampy ou amby ? » „ Les azontho et tontaminthi qui ont demi pied de broderie aux extrémités et ont les lizières moitié fil moitié soie. C'est le lamba Valoharaka et le Kotofahana, le premier à petits dessins, le second à larges broderies ; il est vrai que dans ces deux lamba il n'entre pas de fil. Cette similitude de modèles m'avait porté à penser que la forme et le dessin du lamba étaient dûs à l'initiative indigène : malheureusement j'ai constaté que les débris de tissus qui existaient encore dans les sépultures des chefs antérieurs à Andriamasinavalona étaient beaucoup plus grossiers. L'arrivée à Tananarive des 50 premiers fusils et des 3 barils de poudre, placée par les annales (*Tantara ny Andriana*) sous le règne d'Andrianjaka, (vers 1650) fait confirmé par la présence de débris d'un fusil dans la tombe de ce chef, permet de supposer que c'est seulement au XVII[e] siècle que le commerce entre la côte et l'Imerina a réellement commencé. C'est donc vraisemblablement à cette date que furent importées dans l'intérieur les premières étoffes riches et sans doute aussi vers la même époque les procédés de tissage perfectionnés du lamba à plusieurs teintes. Cette industrie était déjà avancée quand Mayeur, en 1777, visita l'Imerina.

Note 7. — La traduction de Chapelier est incomplète ici, et même erronée ; le kibango est une ceinture garnie de poches dans le genre de celle encore usitée chez les Sakalava ; le sarandrana est le synonyme de Sadika ou Salaka : c'est le morceau d'étoffe serré autour des reins qui passe entre les jambes, repasse dans la ceinture, et tombe sur le bas ventre jusqu'à mi-hauteur des cuisses. Pièce de soie longue et étroite décorée de franges aux extrémités ou simple bande de toile suivant la fortune du propriétaire, le salaka qu'on mettait aux morts était généralement orné à sa partie inférieure de perles d'étain et de grosses franges de soie ; cette indication confirme la note ci-dessus aussi bien que le passage suivant du voyage de Rodriguès da Costa, 1613-1614 (*Ouvrages anciens*, Tome II, page 14). « On trouve dans cette ville de Boina... On y vient chercher des rabanes ou étoffes tissées avec des fibres végétales qu'on y fabrique avec art et en grande quantité ; il n'y a guère de maisons où il n'y ait trois à quatre métiers à tisser ». Quelques pages plus haut, du reste, l'auteur, en parlant des esclaves amenés du royaume des Hova à la côte Ouest, dit « ils sont habiles dans les divers métiers de charpentier, de tisserand, de laboureur » : ce qui nous confirme que si les Antimerina ignoraient encore les procédés de tissage des étoffes riches, multicolores, à la fin du XVI[e] siècle ils savaient déjà faire des tissus simples comme le prouvent aussi les débris trouvés dans les tombes antérieures à Andriamasinavalona. Le nom de Mouai-tzinga ainsi orthographié se rapproche plus de la forme primitive (mjiangaia) que notre terme impropre de Majunga. Rappelons que ce nom figure pour la première fois sous la forme Missangaye, en 1774.

Note 8. — Ce mot figure déjà dans Flacourt sous la forme Fanghali (chap. XXII).

lisière de grands bois (efitch-vulgo), qu'on dit couper l'isle en deux parties égales à peu près dans sa longueur, dans un pays découvert et élevé où il ne croît que des broussailles. On sait encore que les *Hovas* esclaves nés de leurs chefs, qui en font un peuple vil et abject, sont vendus chaque jour aux autres nations et conduits chez elles par centaines (9).

M) *D'où vinrent les premiers bœufs.* — Ils les font venir de la mer, et disent que la côte de l'Ouest a été peuplée avant celle de l'Est, à laquelle celle-ci doit les nombreux troupeaux qui couvrent aujourd'hui ses plaines et ses montagnes, et remplissent ses riantes et fertiles vallées.

N) *Ra-kou-koutouc* et *Ra-varatch-angue-ambou.* — Sont les noms que les Malgaches donnent au tonnerre et à la foudre : ils le regardent comme le plus terrible de leurs dieux.

Ra-koutou-koutouc vient de *mi-koutou-koutouc*, faire un bruit semblable à celui que fait un certain nombre de personnes en marchant sur un théâtre ; parce que le tonnerre, encore dans le lointain, parait imiter ce bruit. *Ra*, pour *raha*, créature, objet, etc., (10).

O) *Ra-varatch-angue-ambou.* — De *Ra*, pour *raha*, créature, de *varatch*, le tonnerre, la foudre, *angue-ambou* en haut, là-haut ; composé de *angue*, pour *an* en, et *ambou* là-haut, et ce parce que le tonnerre occupe la région éthérée.

P) *Ra-toumonibé.* — C'est le premier des dieux malgaches et, en cette qualité, il ne quitte point le séjour céleste. Tous les autres en sont descendus. Son nom est composé de *Ra* pour *raha*, chose, créature, etc., *toumoui* pour *toumouitch*, résider, demeurer, rester ; de plus immobile, à demeure, etc., et *bé* grand, fort, très, beaucoup, etc., c'est-à-dire créature qui ne bouge point (11).

Note 9. — Chapelier, tout en s'inspirant sans doute des renseignements donnés par Mayeur et Lassalle sur les hauts plateaux, se fait l'écho de la haine des Betsimisaraka contre les Antimerina. Il est du reste exact que les chefs de Tananarive se sont servis de leurs esclaves et de leurs prisonniers de guerre comme marchandise de troc : c'était la vente des Tsiarondahy qui assurait l'achat des armes et munitions de guerre et la principale objection de Radama I, quand Hastie lui demande la suppression de l'esclavage, est celle-ci : « Comment pourrai-je me procurer les armes nécessaires à ma défense ? » (*Bulletin de l'Académie malgache*, année 1903). Ces ventes se faisaient à la côte Ouest d'abord, Est ensuite : c'est la saison de l'extension du mot ranto qui, primitivement) signifiait rivage et, ultérieurement, servit à désigner le commerce, la traite. Le mot Andovoranto est significatif à cet égard. Le commerce des esclaves venus de l'intérieur existait au commencement du XVII[e] siècle sur la côte Ouest comme nous venons de le voir dans la relation De Rodriguès da Costa.

Note 10. — Les noms de Rakotokotoka et Ravaratr' ambo sont moins usités que ceux de Rangodongodona et Zanaharivaratra.

Note 11. — Le mot le plus usité chez les Betanimena, pour désigner cette divinité omnipotente, est Rantomoa : la traduction plausible est « l'immuable ». La racine semble en effet devoir être cherchée dans le verbe tomoetra, forme employée dans toute l'île. Ratomonibe est encore pour les Betsimisaraka le chef de tous les dieux du ciel.

Ra-tzarou-bé. — C'est le dieu des pluies bienfaisantes. Son nom lui vient de l'urne remplie d'eau qu'il asperge (sic) du haut des cieux et qui tombe en pluie sur la terre. *Ra* pour *raha,* créature, et *tzarou*, urne, ainsi appelée par les *Hovas ;* les Antatcimes la nomment *sini ;* et *bé* grand, c'est-à-dire créature à la grande urne (12).

R) *Ra-tohan-ni-rantou.* — C'est le dieu qui soutient les plages des continents (sic) (toui-tané-bé) et des Isles et les empêche de s'écrouler dans la mer.

Ra, pour *raha*, objet, créature, etc. ; *tohan*, arc-boutant, appui, soutien ; *ni*, des ; *rantou*, plages, bords, c'est-à-dire créature, appui, soutien des plages (13).

S) *Ra-tchaou-n'aigne.* — C'est le dieu de la vie. *Ra* pour *raha,* créature ; *tchaou*, maison, demeure, case, logis, de plus boite ; *n'*particule de liaison ; et *aîgne,* l'âme, le souffle, la vie, c'est-à-dire créature, principe de la vie, de l'âme, parce que les Malgaches prétendent que *Ra-tou-moni-bé* crée le corps, et *Ra tchaou-n'aîgne* les âmes (14).

T) *Zanharé-foutçi.* — C'est, selon ces peuples, celui qui crée les blancs. *Zanharé*, Dieu ; *foutçi* blanc, parce que, suivant eux, il est blanc.

U) *Zanharé minetine.* — C'est le dieu noir et, selon eux, celui qui crée la race des hommes de sa couleur. — *Zanharé,* Dieu, et *minetine,* noir, c'est-à-dire Dieu noir.

V) *Ra-bé-roa-roa.* — C'est celui qui porte la parole au nom des autres Dieux : en un mot c'est leur interprète. *Ra,* pour *raha*, créature ; *bé*, très ; et roa-roa, de *mi-roa-roa*, parler avec bruit, avec force et d'une voix de stentor, parce que ce dieu subalterne a la voix si forte et prend un ton si haut en faisant connaître la volonté des Dieux aux mortels, que les cieux en sont ébranlés (15).

Y) *Milinkau.* — Inactif, ou que rien ne peut émouvoir.

Z) *Ampeti-maha-souai.* — C'est le Dieu du luxe et de la vanité. — *Ampeti* bague, anneau ; *maha* qui donne, rend, fait ;

Note 12. — L'indication donnée serait intéressante s'il était prouvé que le mot jaro était usité dans l'Imerina à la fin du XVIIIe siècle, car, dans ces conditions, le mot dériverait du mot arabe djarra d'où est venu d'ailleurs notre mot jarre.

Note 13. — Ce dieu est encore populaire parmi les marins de la côte Est : il est invoqué à Tamatave comme à Andovoranto chaque fois qu'il fait mauvais temps. Son nom rappelle l'épithète donnée par Hésiode au Ciel « habile à soutenir les mondes ».

Note 14. — Chapelier commet ici une erreur. Le vrai nom de la divinité est Ratohaniaina ; tohana étant pris, comme dans le nom précédent, à son sens absolu, c'est-à-dire support, soutien.

Note 15. — Tamatave donne comme orthographe Raberoharoha, à Andovoranto la forme Raberaorao est couramment usitée. C'est la même racine que dans le mot Antimerina rohona, mirohona, signifiant gronder. Il y a donc deux divinités distinctes pour les Betsimisaraka, dans le tonnerre : l'une, qui personnifie le grondement, c'est Raberaorao, l'autre, qui figure le fracas de la foudre avec eclats, c'est Rakotrokotroka.

souai, beau, joli, magnifique, c'est-à-dire bague qui donne un air d'opulence, d'importance, de la bague magnifique que ce dieu porte au doigt (16).

A') *Satouc-Andiène.* — Le dieu est ainsi nommé de la tendre amitié que lui portait son père dans sa jeunesse et qui allait jusqu'à le porter sur sa tête. Aussi du haut de l'empyrée, disent les Malgaches, engage-t-il les mortels à imiter la tendresse de son père, en chérissant leurs enfants.

Satouc, bonnet, chapeau, casque, etc. ; et *andiène*, homme libre, noble, citoyen riche ; c'est-à-dire chapeau d'homme libre : de ce que son père le portait sur sa tête (17).

B'), *Ra-tahan-manguehane.* — Déesse femme de Ra-toumo-ni-bé et mère de tous les autres dieux (18).

C') *Ra-tsi-valan-gn-ourou.* — Mauvais génie qui a le nez de travers. *Ra* pour *raha*, créature ; *tsivalan* de *mitsivalan*, oblique, de travers ; *gn'* particule de liaison ; et *ourou*, le nez de travers (19).

D') *Ra melouc-antova.* — Autre mauvais génie qui porte sous son bras un large plat de bois difforme.

Note 16. — Les Betsimisaraka donnent à cette divinité de la richesse un autre nom : Ramadiovoanjakobo, le dieu aux ongles propres. « C'est, disent-ils, celui qui apporte sur la terre l'argent : Quand il remonte au ciel il emporte de l'or ». Peut-être y-a-t-il lieu de chercher l'origine de ce mythe dans l'absence à Madagascar du premier métal, tandis que le second y est abondant. Cette divinité serait donc en réalité une personnification du commerce, comme le Mercure romain. De même que ce dernier ne fut honoré que tardivement à Rome, ainsi Ramadiovonjakoho doit être plus récent que les autres : il date sans doute des premières importations faites par les Arabes, du métal inconnu.

Note 17. — Il m'a été impossible de retrouver la trace de ce mythe jusqu'à présent. Les Betsimisaraka semblent l'avoir oublié, à moins que le commentaire de Chapelier ne soit erroné ; remarquons cependant que ce serait le seul, tous les autres ayant été sans hésitation, reconnus juste par les indigènes eux-mêmes. Peut-être faut il voir dans cette divinité la simple identification de l'arc-en-ciel : Satrok' andriana, la couronne royale, image assez semblable à celle usitée pour le même phénomène par les Antimerina : Antsiben' Andriamanitra, la serpe divine.

Note 18. — Le véritable nom et Ratomahenina. La racine to signifiant le fait, l'action, la vérité et la forme ; mahenina fixant l'universalité. L'adjonction du mot vola semble indiquer une personnification de la lune, considérée comme mère de tous les autres dieux au même titre que la déesse antique Ma. C'est en son honneur que pendant les nuits de pleine lune, les Betsimisaraka dansent, chantent, et se livrent aux excès sexuels

Note 19. — Ratsivalanorona. C'est la seule des divinités indigènes qui n'est pas supposée habiter dans le ciel, mais résider sous la terre ; elle est difforme. Nous n'avons malheureusement pas encore pu savoir des indigènes quels étaient le rôle de ce Dieu dans leur théogonie, ses fonctions et ses attributions. Très redouté, il conserve un caractère mystérieux? Est-ce le Belitch dont François Martin signale la croyance au pays de Ghallemboule, le Bilis que Flacourt indique comme chef des génies, l'Eblis du Koran ? Son habitat seul nous est connu : comme l'ange révolté, il est exclus du séjour céleste.

Ra, pour *raha*, créature ; *melouc*, tortu, difforme ; et *antova*, espèce de grand plat de bois en usage chez les nations antatcimes ; c'est-à-dire créature au plat difforme (20).

E') *Ra-helan-kelan.* — C'est le premier des mauvais génies. Il habite le vuide des airs, et c'est dans sa demeure aérienne et vagabonde que les dieux s'arrêtent lorsqu'ils sont invoqués par les mortels pour présider à leurs fêtes et aux holocaustes qui leur sont offerts.

Ra, pour *raha*, créature ; et *helan-kelan* dérivé de *mi-helan*, voltiger d'un lieu à l'autre comme fait le papillon, parce que ce génie, regardé comme malfaisant, ne fait que voltiger d'un hémisphère à l'autre sans avoir de demeure fixe (21).

F') *Ra-tsi-minou-lahan.* — C'est un dieu inflexible, avare, et qui n'accorde rien de ce qu'on lui demande. *Ra*, pour *raha*, créature, *tsi*, pas, ne point ; *minou*, écouter ; et *lahan* demande, de *malahan* et *mangahan*, demander ; c'est-à-dire créature qui n'accorde rien de ce qu'on lui demande (22).

G') *La corde d'argent par laquelle vous descendez.* — Parce que les Malgaches croyent que les dieux descendent sur la terre en se laissant glisser par une longue corde tissée d'argent dont l'une des extrémités tient au ciel et l'autre touche à la terre, et que les âmes, après qu'elles ont quitté leurs dépouilles mortelles, remontent au séjour céleste par la dite corde, et retournent vers *Ra-tchaou-n' digne*, en attendant qu'il les unisse de nouveau à d'autres corps (23).

Note 20. — D'après les renseignements recueillis tant à Tamatave qu'à Andovoranto; Ramelokantova serait le dieu de la gourmandise et porterait également le nom de Zanaharilavanify le dieu aux longues dents.

Note 21. — Il y a dans l'étymologie et la glose de Chapelier une contradiction provenant d'une erreur de personne. Rahelankelana (celui qui passe comme l'éclair) est en effet non pas le chef des mauvais génies, mais le serviteur du dieu Ratselintselina. Ce dernier personnifie la stérilité. Redouté de tous les indigènes, il n'est pas invoqué ; c'est ce qui explique l'absence de son nom dans la prière ci-dessus. Mais comme c'est une divinité dangereuse, dont il faut se ménager les bonnes grâces dans le sacrifice qui suit la réalisation du vœu, sa part reste réservée et lui est solennellement attribuée. Quant à Rahelankelana c'est le courrier rapide servant d'intermédiaire, l'Hermès de l'Iliade, messager des dieux.

Note 22. — Cette divinité est appelée aussi Rafanaketra, le méchant qui gâte tout.

Note 23. — Le texte a été dans ce passage quelque peu amplifié et dénaturé par Chapelier : *tadi vola androzonareo koa-e-iakarana*, ce qui signifie simplement « la corde d'argent par laquelle vous descendrez et remonterez. » L'expression intéressante qui précède « aina miova hodi-tra » indique nettement une idée de métempsychose à laquelle préside Ratohanaina. Malheureusement, comme la plupart des mythes ci-dessus, cette idée paraît être une épave d'un ancien système théogonique lointain et déjà obscurci par le temps dont les noms seuls et quelques rites subsistent : « Un souffle, dit l'Ecclésiaste, retourne à Dieu d'où il est venu, la poussière à la terre. » C'est le double si nettement caractérisé par l'expression antimerina Ambiroa : la différence entre le système betsimisaraka et celui de l'Imerina est que, dans le premier, le double passe

I') *Bœuf à tête blanche.* — Cette variété de bœuf offerte comme victime est, selon la croyance de ces peuples, celle qui plait le plus aux dieux. Mais le bœuf à robe rouge les met en fureur, aussi jamais on ne leur en sacrifie, de même qu'aux mânes des ancêtres ([24]).

Formule du serment d'alliance ou de paix (tçitçi-panta-vulgo).

Texte original de Chapelier	**Texte transcrit avec l'orthographe adoptée dans le dialecte hova, en respectant toutefois la forme primitive.**
	Tsitsi-fanta
Zahai mangue antçau anariaux	Zahay manantso anareo
Zanaharé d'rine, zanharé d'rai, zanharé	zanaharin-dreny, zanaharin-dray, zanaharin'
ni-tané-atçoimou, zanharé ni-tané avaratch, zanharé ni-tané andrefane	ny tany atsimo, zanaharin' ny tany avaratra, zanaharin' ny tany andrefana,
zanharé ni-tané signanane,	zanaharin' ny tany atsinanana
ni antçau vainai anariaux zanharé, anariaux angatch, hi fanta zahai, tou	ny iantsoanay anareo Zanahary, hianareo angatra, hifanta izahay. Toa
nanou-ni-hadi, qua manau ni efa, manka-	nanao ny ady ka manao ny efa, manka-
tsara tané touai mamoni hadi, manpipe-	tsara tany, toa namon' ady nampipe-
tac ni lefou. Zai amedic kouni, nan-	traka ny lefona. Izay mamadik' iny na ny
hankila, nanhankila, vounou, vounou	ankilany na ny ankilany, vonoy, vonoy
vounou anariaux zanharé anariaux	vonoy hianareo zanahary hianareo
angatch ! Zai amadi pantçi ricia, ricia	angatra ! Izay hamadika ity fanta ity

---

dans une autre forme, au gré de la divinité Ratohanaina, tandis que, dans le second, elle paraît conserver sa personnalité et survivre à la dépouille matérielle.

Note 24. — C'est également un bœuf à tête blanche qui était immolé en Imerina dans les sacrifices : *Ombivolavita*. Toutefois, le bœuf rouge, pourvu qu'il ait de grandes cornes et une forte bosse, servait également aux sacrifices sous le nom d'Ombimalaza. Le jour du Fandroana un Ombivolavita était donné par la reine à chacune des dix collines sacrés : Ambohitrabiby, Ambohimanga, Antananarivo, Alasora, Ambohidratrimo, Antsahadinta, Ilafy, Namehana, Ambohitraina, Fenoarivo. Les huit premiers villages recevaient en outre chacun un Ombimalaza.

ricia ! Sala pigara tokone atau-ni	resea, resea, resea. Poa basy tokana ny
ankila, maha reçi-ni-amadic hahitoussa	ankilany, dia maharesy ny mpa-madika, koa
tapéra, fonga ! Manonnoua anau ranou touai	dia tepera, fongana ! Mamonoa hianao rano
anau voué firac touai, anau vatou afo	ity, hianao voa firaka ity, hianao vato
touai, anau vantza touai, anau tso nac-	afo ity, hinao vanja ity, hianao tsora-
hahetch touai, anau tolan touai anau	kahitra ity, hianao taolana ity, hianao
tané touai, anau ampigaratch touai, anau lefou touai !	tany ity, hianao ampingaharatra ity, hianao lefona ity !
Zai amadic kouni, recia, recia ! Andéa	Izay hamadika iny rese, resé. Handeha
an-dakane izi ni-houhoutch ni lakane,	an-dakana izy, hohohoka ny la-kana
nankizi mandrava ; nankouai manguebarac	ny ankizy mandrava ; raha koa mandeha
an tanéti, amadi panta izi qu' ivadic	antanety ny mamadi-panta, hi-vadika
ni hongoutch, ni léla hangou-tch hombe	ny tongotra, ny lela tonga omby
anbouni, ni vanhan tchongon-tch hombe anbani !	ambony, vy vohon-tongotra om-by ambany !
Nankouai tsi amadi panta, nankouai	Nankoa tsy hamadi-panta, nan-koe
ankatsara tané, aniou lava fan-tzakane	mankatsara ny tany anie, lava fanjakana
ni oulou marou aniou amé dahé amé bavé	ny olona maro anie (hitera) dahy amam-bavy
Issa, roui, telou, efats, dimi, anine zara	Isa, roy, telo, efatra, dimy, eni-na zara
enine tch'avilomane zai tsi amadic	enina sy havelomana, izay tsy hamadika
zai ankatsara tané ! fitou ha-hitouhitou	izay hankatsara tany, fito aitoai-ton'
ni ateine ni afiroune, zai ni amadi panta	atiny, ny aferony, izay mamadi-panta
tapera, fonga, ritou sanan bit-chi ranou	tapera, fongana, ritra sahala (amin' ity)
hahilan ko touai n'rec.	bitika rano ahilako ritra (24 bis).

Note 24 bis. — L'expression Tsitsipanta ou Tsitsy-fanta n'avait pas encore été signalée ; il résulte en effet de la note 26, que le lecteur trouvera plus loin, que le serment du sang appelé Fatitra dans le dictionnaire du P. Weber (1853), fatitra dans celui du P. Malzac, fatidra dans celui de Richardson et fato-dra dans l'article de M. Sibrée porte, suivant les ré-

Traduction de Chapelier

Nous vous appelons, Dieux de nos mères, Dieux de nos pères, Dieux de la terre du sud, Dieux de la terre du nord, Dieux de la terre d'occident, Dieux de la terre d'orient. Nous vous appelons, ô vous, Dieux, et vous aussi, ombres des morts, parce que nous allons faire le serment de paix.

Nous nous sommes fait la guerre ; la guerre a une fin, nous rendons le calme à ces contrées-ci, nous abandonnons la guerre, nous posons la sagaye !

Que celui qui faussera ce serment, soit d'un côté soit de l'autre, punissez-le (sic) de mort, tuez-le, exterminez-le, ô vous, Dieux et vous, ombres des morts.

Que celui qui ne se conformera au dit serment, soit vaincu ; qu'il soit vaincu, qu'il soit vaincu ! Quand ce ne serait qu'un coup de fusil tiré du côté qui garde son serment, que c'en soit assez pour vaincre celui qui le fausserait, pour l'exterminer, le réduire à moins que rien.

Et toi, eau, fais-le aussi périr, et vous aussi, balle de plomb, pierre à fusil, poudre à canon, brin d'herbe, os, terre, fusil, sagaye : que quiconque trahira, soit terrassé,

Traduction rectifiée

Nous vous appelons, vous, divinités de nos mères, divinités de nos pères, divinités de la terre du sud, divinités de la terre du nord, divinités de la terre d'occident, divinités de la terre d'orient. Nous vous appelons, vous, divinités ; vous mânes car nous allons prêter serment.

Nous avons fait la guerre ; c'est fini ! Nous améliorons la terre, nous avons tué la guerre et posé la sagaie !

Quiconque changera (m. à m. retournera) cela d'un côté ou de l'autre, tuez-le, tuez-le, vous, divinités, vous, mânes.

Quiconque changera ce serment, que celui-là soit vaincu ! Qu'un seul coup de fusil tiré de l'autre côté puisse vaincre le parjure, l'extermine, l'anéantisse !

Tue-le, eau que voici, toi balle de plomb, toi pierre à fusil, toi poudre, toi touffe d'herbe, toi ossement, toi terre, toi fusil, toi aussi sagaie ! que le parjure soit vaincu, qu'

---

gions, des noms différents Famaké chez les Antanosy, mifamaki-ra chez les Tanala, fato-dra et fati-da dans l'Imerina ou parfois tata-dra vari-ra, vaki-liho ; tsitsi-fanta chez les Betsimisaraka. Le mot fanta est employé généralement dans toute l'île pour désigner un jurement imprécatoire. Quant au mot tsitsy il était usité autrefois dans l'Imerina comme sur la côte. Il procède peut-être de la racine Tetika ou Tety signifiant incision, entaille ?

soit proscrit ! S'il s'embarque dans une pirogue pour guerroyer, que la pirogue chavire ; s'il va par terre dans la même intention, que ses pieds se retournent, c'est-à-dire que la plante du pied prenne la place du coude-pied. Si, au contraire, il ne trahit point son serment, s'il va pour pacifier la terre, puisse son règne n'être point troublé, être long, et le peuple donner naissance à des enfants mâles et femelles.

Un, deux, trois, quatre, cinq, six, bonheur, prospérité pour qui ne trahira point son serment, pour qui pacifiera la terre. Sept, que le foie et la vésicule de fiel de celui qui l'éludera puissent se lacérer en mille et mille lambeaux qu'il disparaisse, qu'il soit anéanti, qu'il se dessèche comme cette eau que je répands là !

il soit vaincu ! S'il monte en pirogue que la pirogue chavire que les enfants la détruisent ! S'il marche sur la terre ferme, le parjure, que son pied se retourne, la plante du pied en haut, le coup de pied en bas. Si aucun d'eux ne trahit le serment, si chacun améliore la terre, que tous deux règnent longtemps et que leurs sujets aient des enfants mâles et femelles.

Un, deux, trois, quatre, cinq, six, heureux destin et longue vie à celui qui ne trahira pas, à celui qui améliorera la terre. Sept, que son foie, que son fiel, soient déchiquetés à celui qui trahira ce serment ! qu'il soit anéanti, exterminé, qu'il se dessèche comme cette eau à côté de moi se tarit !

Ce serment est d'usage entre les deux chefs de nations qui se font la guerre, et qui, également las, ainsi que leurs peuples, de ses calamités jurent ensemble, en pleine campagne, souvent sur le champ de bataille et sous les auspices de l'Eternel, d'être fidèle à leurs promesses et de respecter ce que prescrit le dit serment.

Manière d'y procéder

On prend un grand plat (ou un bouclier Patchi (?) vulgo), si les nations belligérantes s'en servent, dans lequel on verse un peu d'eau, en y ajoutant une balle de plomb, une pierre à fusil, une pincée de poudre de guerre, une sagaye et un fusil dont la pointe et le bout du canon des dites armes posent sur bord ; un peu de terre, un brin d'herbe, de la raclure d'un os ou côté de bœuf désséchée, ensuite l'on y répend les gouttes de sang que les deux chefs se tirent, de même que les principaux membres des deux nations, en s'incisant le creux de l'estomac ; les dites gouttes sont reçues dans une portion de feuille de *Raviné-hala* qu'on plie en forme de cuiller. On remue et mêle le tout avec bruit, et les deux chefs ennemis, à genoux ou assis autour du dit plat et se

donnant la main, ainsi que tous les principaux membres des deux nations qui contractent aussi ce serment, restent dans cette attitude tant que *l'anpitçetçi-fanta* ou orateur, prononce la formule rapportée ci-dessus en frappant tant qu'il parle, avec une sagaye qu'il tient de la main droite sur celle qu'il a dans la main gauche, et dont la pointe est tournée et élevée au-dessus d'un plat. Dès qu'il a prononcé la dite formule, il il se lève et donne sept coups de sagaye dans l'Orient et autant dans l'Occident, en disant : un, deux, trois, etc., et vouant à la mort par le septième, qui est le coup fatal, le nombre malheureux chez ces peuples, celui qui fauchera son serment et fait boire de suite aux parties contractantes quelques gouttes de l'eau mêlée au sang, à le poudre, à la terre, etc., après quoi il verse l'eau qui reste dans le plat et le met sens dessus dessous, en éparpillant tout ce qu'il contient.

Observation : Dans les serments particuliers, on ne mêle point les gouttes de sang à l'eau, à la terre, à la poudre, etc,, qu'on met dans le plat, mais on les fait avaler aux deux personnes qui font serment, sur deux morceaux de gingembre (*Sakarivou vulgo*). C'est-à-dire, si l'une est de nation *Bétani-mène* et l'autre de nation *Antatçime*, de celle qui est de la nation *Bé-tani-mène* (25) et que celle de la nation Bé-tanimèna avalera celui qui sera teint du sang de celle de la nation Antatçime (26).

Note 25. — Les cartes du XVIIIe siècle portent encore pour les divisions ethniques des Betsimisaraka, les Zaffebrahim et les Ambohitsimènes : ces divisions sont remplacées au commencement du XIXe siècle par les Antavaratra pour les premiers, les Betanimènes pour les seconds et complétés par les Antatchimes (carte de Dufour, dans Leguével de Lacombe et de Robiquet. Voir Atlas, 1re partie, de l'Histoire de la géographie de Madagascar, par A. Grandidier).

Note 26. — C'est la première fois que le texte de l'invocation qui accompagne le serment du sang est publié : ce texte est très exact : l'orthographe en est même suffisamment précise pour ne laisser subsister aucun doute, et les Betsimisaraka à Tamatave, comme à Andovoranto, en ont confirmé les termes. Etant donné l'ancienneté de la coutume et son originalité, il nous a semblé intéressant d'insister tout particulièrement sur son histoire. C'est dans la lettre où le rapport du père Luis Mariano, à la mission de Goa (Ouvrages anciens, tome II, page 255, Note), qu'il est fait la mention la plus ancienne, croyons-nous, du serment du sang, consacrant une alliance. « Lorsqu'ils concluent un traité de paix, le serment le plus solennel, celui auquel ils attribuent de l'importance, consiste dans la cérémonie que pratiquent les chefs des deux partis, chacun s'ouvrant une veine et léchant le sang de l'autre ». La lettre est datée du 20 août 1617. Le 24 août 1619, dans une autre lettre, le même missionnaire revient sur la question. « Pour faciliter ce projet, j'ai fait pacte solennel d'amitié avec le roi de Vuala (Honara) ? La cérémonie consiste à tirer quelques gouttes de sang des mains de chacun des contractants et, après avoir dilué ce sang dans un peu d'eau, à boire trois petites gorgées de ce mélange sanguinolent. Les Malgaches considèrent ce serment comme sacré ». Flacourt, au chapitre XXX, fait allusion à cette coutume, mais sous une autre forme : « Le jour assigné (pour la paix) ils se rencontrent sur le bord d'une rivière avec chacun tous leurs gens et soldats, comme estans prêts à se battre, tuent chacun un taureau

AN 12e

Pour servir à l'histoire des usages de Madagascar

Texte de Chapelier	Texte corrigé comme les précédents
Tcitci-dela-bi	*Tsitsi-dela-bi*
Formule d'usage pour l'épreuve du feu par le fer rouge (lela-bi-vulgo)	
Miténoua, miténoua miténoua, ha anau	Mitenoa, mitenoa, hianao vy
vi-touai, avi t'-améni vazaha's ; aza	itoy, avy tamin' ny vazaha, aza

s'entre-envoyent chacun un morceau de foye qu'ils mangent, en présence des députez de part et d'autre, en faisant de grandes protestations, et disans que s'ils ont dessein de plus faire la guerre, de s'entre-envoyer prendre des bœufs, trahir leurs gens et manquer à leurs paroles, faire porter des sorts et empoisonnements dans leur terre, que le foye qu'ils mangent présentement l'un et l'autre, les puisse faire crever, que Dieu ne les assiste jamais, qu'ils puissent être réduits à néant par leurs ennemis et que leur lignée puisse faillir en eux ». Au XVIIIe siècle, Beniowsky (Tome II, page 430) décrit le serment du sang : « Chacun se fit avec un rasoir une incision au bras gauche, exemple que j'imitai moi-même, et suça le sang l'un de l'autre en prononçant les plus horribles malédictions contre quiconque violerait son serment et des bénédictions en faveur de ceux qui resteraient fidèles à leurs engagements ». Enfin, au XIXe siècle, Leguével de Lacombe (Tome I, page 104) relate ainsi la cérémonie : « Le vieillard prit dans son *seidick* un rasoir et deux petits morceaux de *sakarivo* (sic), une balle, une pierre à fusil et du riz en herbe, puis il mêla à tous ces objets quelques grains de poudre qu'il prit dans sa corne de chasse. Après avoir déposé sur la natte, qui couvrait le plancher, le rasoir et le gingembre, il mit le reste dans un bassin d'eau limpide qu'un esclave venait d'apporter ; prenant ensuite deux zagaies des mains d'un officier du chef, il plongea la plus grande dans le bassin et l'appuya au fond du vase. Il se servit de l'autre zagaie pour frapper sur le fer de la première, comme les nègres sur un tam-tam, en prononçant la formule du serment ». Cette première description est exacte : il n'en est pas de même de l'invocation éminemment fantaisiste qui suit et a été inventée de toutes pièces. La coutume, ainsi qu'on peut le voir, s'est transmise d'âge en âge jusqu'à nos jours. Lors de son voyage chez les Antanosy, M. Grandidier fit le serment du sang avec Zomena ; en 1892, M. d'Anthouard, dans un voyage au Menabe, le pratiqua avec le principal chef de cette région : moi-même, en 1865, je fus sollicité par un chef sakalava de conclure un semblable pacte : je déclinai l'offre étant donné les circonstances. La cérémonie telle qu'elle a été racontée par M. Grandidier (*Bulletin de la Société de Géographie* Fév. 1872) diffère en ce fait que c'est un bœuf qui fut, en la circonstance, sacrifié. En 1895 également, c'est une véritable fatidra que les habitants de l'Imerina subissaient avant d'être reçus dans les rangs des rebelles où ils s'engageaient à servir par le serment du sang.

Plus récemment encore (*Journal Officiel* du 20 mai 1897), M. le résident Lemaire a donné le récit de l'alliance faite entre lui et le roi de Manambova, Malay : « Dans une assiette à moitié remplie d'eau. Imaka jette quatre pincées de terre, prises aux quatre points cardinaux en com-

manguehourou fouan. Izikouai anpoumoussavé.	mandoro foana. Zikoa ampamosavy
kouai, ampangalatch kouai q'maya ni lela	koe, ampangalatra koe, ka may ny lela
maya, maya, vakia tsi hine d'roui, tsi hine télou,	may may, vakia tsy indroy, tsy intelo
miarac antau-nined'rec q'maya	miaraka antoendraika, ka may.
Izikouai tsi anpoumoussavé tsi ampangalatch	Zikoa tsy ampamosavy, tsy ampangalatra

---

mençant par l'Est. Je mets dans l'assiette une pièce d'or ; on y ajoute quelques grains de riz et un morceau de bois retiré du feu. Le roi ôte ensuite la balle de son fusil et la met dans le même récipient. Sur le morceau de bois on pique ensemble une baguette de fusil et une sagaie que les futurs alliés tiennent d'une main. Un borijano frappe avec un couteau le fer qui est à la base de la sagaie et prononce les formules sacramentelles pendant que mon interprète, armé d'une cuillère, arrose l'extrémité inférieure des deux armes. Notre borijano n'est pas très fort, il s'embrouille ; un autre le remplace qui est un véritable orateur. « Que le Dieu du nord se tourne vers le sud, dit-il, que le Dieu du sud se tourne vers le nord, que le Dieu de l'ouest se tourne vers l'est et celui de l'est vers l'ouest et vous tous, écoutez mes paroles, etc. ». M. Lemaire arrête là sa citation, déformée d'ailleurs dès le commencement par l'interprète. « Entre gens de race royale on se dispense de mêler à l'eau quelques gouttes de sang, mais les simples chefs et le commun peuple se font une incision au creux de l'estomac pour y recueillir une goutte de sang qu'on mélange avec l'eau ». Dans un article paru la même année (1897), dans l'*Antananarivo Annual*, M. J. Sibrée a étudié longuement cette question du serment du sang. Il cite les observations de M. Richardson sur cette coutume pratiquée chez les Bara, celles de M. G.-A. Shaw chez les Tanala d'Ikongo où elle porte le nom de « mifamaki-ra », celles de M. L.-H. Ransome chez les Betsimisaraka habitant la baie d'Antongil et, enfin, les très intéressantes remarques faites par M. W.-E. Cousins sur le « fato-dra » observé chez les Hovas, dont voici les principaux extraits : « Voici les rites observés dans l'échange du sang. On se procure sept racines d'herbes, une sauterelle avec le cou tordu, de la fiente d'un veau dont la mère est morte, de l'eau d'une source desséchée en haut, un viel os et un seul fusil : ces objets sont placés dans un van à riz pêle-mêle avec une sagaie sans pied (ou lame inférieure) et le tout est posé sur côté. Après une invocation à Dieu (?) aux quatre points cardinaux et à un être surnaturel nommé Andriampatitra qui sont pris à témoins de la convention . . . . , une explication est donnée de chacun des objets apportés, dans les termes suivants : « Les sept racines d'herbes sont ici pour montrer qu'en cas de non observance du serment, la mort septuple doit atteindre celui qui le romprait. La sauterelle au cou tordu est ici comme un avis prévenant les contractants que, s'ils rompent l'alliance, leurs cous seront tordus de façon à les empêcher de voir pour aller devant eux. La fiente du veau dont la mère est morte avertis les alliés qu'en cas de rupture, ils n'auront pas de descendants, pas de postérité. L'eau provenant d'une source desséchée signifie qu'au cas où ils n'observeraient pas le traité, leurs vies se dessécheraient de la même façon. Le vieil os prouve qu'en cas d'inimité, leurs ossements seront dispersés sans sépulture. Le fusil les avertit qu'ils seront tués d'un coup de feu à la guerre s'ils sont parjures, quant à leurs cadavres, dévorez-les, éperviers et tous oiseaux afin qu'ils ne puissent plus rentrer au tombeau de leurs ancêtres. La sagaie sans pied les prévient qu'en cas de traitrise ils seront tués par le même fer dans main d'adversaire et, qu'au cas où ils ne seraient pas tués par celui-ci, la sagaie dans leur

q'aza maya. Miténoua,	ka aza may, Mitenoa, mitenoa
miténoua ha anariaux zanharé d'rinine,	mitenoa, anareo zanaharin-dreny,
zanharé drai, anga-drene, anga-drai aza	zanaharin-dray, enga-dreny, anga-dray, aza
manguehourou fouan ! Issa, roui, telou, efats	mandoro foana ! Isa, roa, telo, efatra,
dimi, énine zara, énina tch' avilomane,	dimy, enina zara, enina havelomana,

propre main peut les atteindre. Il en sera ainsi qu'ils aillent au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest. Voilà pourquoi nous vous invoquons, O quatre points cardinaux du monde pour faire observer ce serment ! Fais-le observer, O Andriampatitra ! »

Cette invocation rappelle assez fidèlement celle que Chapelier a recueillie : notons seulement la divinisation du principe surnaturel qui préside à la cérémonie par l'adjonction du terme Andriana au mot qui désigne cette cérémonie Andria-m-patitra, procédé employé pour Andriamanitra, fait tendant à prouver l'idée de sacralisation ou de divinisation qui s'attache à ce mot dans certaines tribus malgaches.

Or, il est à remarquer que le terme Andriana n'existe pas chez les Betsimisaraka. Tandis que, dans tout le Sud, il figure sous des formes un peu différentes mais procédant d'une même racine ; de la baie d'Antongil à Tamatave, il n'est signalé par aucun voyageur. Afin d'appuyer cette constatation, nous avons établi le relevé ci-dessous (extrait des Ouvrages anciens) des citations faites du mot Andriana ou Diana par les anciens auteurs.

Forme Andriana

Andriankomena : P. Luis Mariano, 1613, Saint-Augustin S.-O.
Andréa-chef : C. de Houtman 1596 Ampalaza S.-O.
Les rois s'appellent Andias, Arrias : Dias Rodriguès da Costa, 1613, O.
Les femmes de sang royal ou Anrias : P. Manuel d'Almeida, 1611, S.-E.
Anria Mixane, Anria Becnula, Anria Mahaso : P. Munuel d'Almeida, 1616, S.-O.
Anria Masse : Fariay Sousa, 1617, S.-E.
Leur gouverneur appelé Anréa : Général de Beaulieu, S.-O.

Forme Diana

Diamon : Relation de Barros, 1508, Fort-Dauphin, S.-E.
Dian Missaran et Dian Bohits ; naufrage portugais, 1527, S.-E.
Diamasuto : Rodriguès da Costa, 1613, Masimanga, O.
Dian Tsiamban, Dian Ramach, Dian Mammori, Dian Machicore } Naufrage hollandais, 1618, S.-E.

Flacourt est le premier qui donne quelques éclaircissements sur le mot Andriana, dans le vocabulaire placé en tête de son ouvrage : « Rohandriana, c'est-à-dire prince, seigneur, Monsieur ; Anacandrian, c'est le fils d'un Roandriana et d'une femme noire ou d'Ondzatsi ou le bastard d'un Rohandriana qui est blanc ». Plus loin, au chapitre II : « les Rohandrian sont ceux dont ils tirent leur roy ou grand qu'ils nomment Ompiandrian ou Dian Bahouache (Andriambahoaka) et tiennent rang de prince ». Quelques lignes plus bas, au sujet des sacrifices : « Ils nomment le diable, le premier ; Dianbilis Aminnanhahare ». Dans Dianbilis, nous constatons l'application à la divinité du mot Andriana telle que nous venons de la voir dans l'Imerina sous la forme Andriampatitra. D'autre part, dans l'étude que fait Flacourt des diverses provinces, nous relevons les noms des chefs suivants :

zikouai tsi anpoumossavé, tsi anpangalatch	zikoe tsy ampamosavy, tsy ampangalatra
q'aza mayé ! fitou, hahitouhitou	ka aza may ! fito aitoaiton
hitouai vi touai. Izikouai anpoumoussavé, anpangalatch.	itoe vy itoe. Zikoa ampamosavy, ampangalatra.

Côte-est

Pays de Manambolo : Dian Panolahé.
Pays du Faraony : Dian Nong.
Pays de Carcanosy : Dian Mandimbi.

Côte Ouest

Pays des Karimbola-Dian Mammori.
Pays des Mahafaly : Dian Manhelle.
Pays des Masikora : Dian Balaialen.
Pays de Saint-Augustin : Dian Dare.
Région de Morondava : Dian Tsimanelou.

A Tamatave (Tametavi), l'historien précis donne ce renseignement : « Ceux de cette région se gouvernent par villages, dont les maistres se nomment Philoubé, d'entre lesquels ils élisent un ancien de la lignée pour être l'arbitre des autres Philoubé ». Il cite quelques noms d'ailleurs : Raharine, Ratsioninou, Ratsimelome pour Ghallemboulou, pour Sainte-Marie, Raignasse ou Raniassa ; et Rabecou pour Manghabé (Antongil), sans ajouter le préfixe Dian, à aucun de ces noms.

Vers 1650, d'autre part, les chefs des diverses tribus qui occupent le Nord-Ouest s'appelaient d'après Guillain :

1° Pour la région de Maintirano : Bolasily ;
2° Pour la région de l'Ambongo (Tsiaondiky) : Rangoro et Ralambo ;
3° Pour la région Sud du Mahajamba (les manangadubo) : Razoalao ;
4° Pour la région de Narenda (les Antambohilava) : Andrianpiériha ;
5° Pour la région de l'Ankarana (les Antandrona), inconnus.

Il est à remarquer pour ces derniers que les chefs Antakarana, après la conquête Sakalava et la mort d'Andriantsirotso, chef choisi par les conquérants, ont pris des noms sans préfixe comme le faisaient vraisemblablement leurs ancêtres, Lamboina, Temboata, Rabonna, Tsialana.

Vers 1650 également, le Nord-Est (région de Vohemar) était habité par les Henezonatse (Guillain), forme dénaturée du mot Onjatsy. M. Grandidier a étudié les mœurs de cette tribu (Origine des Malgaches, pp. 116 et suivantes) qui paraît ne s'être jamais constituée en royaume et formait une sorte de république où le communisme était poussé aux dernières limites.

Donc en résumé, en 1650, de Tamatave à Morondava, tous les chefs du Sud portaient le titre d'Andriana, tandis que de Morondava à Tamatave aucun chef du Nord sauf celui de Narenda, d'origine Antalaotra, ne portait ce titre.

Quant à l'intérieur, il semble que la même ligne Morondava-Tamatave ait limité cet usage du terme Andriana puisque dans l'Imerina les chefs, dits vazimbas, s'appelaient Rampandrana, Rafandrandava, Ramasindohafandrana, Rafandrampaly, Rafandramanenitra, Rafohy, Rangita.

A quelques chefs préhistoriques (Andriandravina, Andriananjavona) le titre d'Andriana fut donné postérieurement par les conquérants qui, en réalité, les divinisèrent comme ils attribuèrent un caractère sacré à de prétendues tombes de leurs sujets. La meilleure preuve du reste en est dans la légende, rapportée par M. Grandidier, où ces deux chefs sont regardés comme le fils et le petit-fils de Dieu.

De cet ensemble de faits, il résulte donc incontestablement que le terme Andriana est une importation des conquérants arabes, indiens ou

Traduction de Chapelier

Ecoute, écoute, écoute, ô toi fer, toi qui es venu de chez les blancs, ne brûle pas pour rien. Si c'est un empoisonneur, un voleur, que sa langue soit brûlée, qu'elle soit brûlée, qu'elle soit brulée ! Qu'elle se fende, non à la 2^{e}, à la 3^{e} fois, mais aussitôt et à la 1^{re} fois qu'elle te touchera, quelle soit brûlée. Si, au contraire, ça n'est point un empoisonneur, un voleur, qu'elle demeure intacte. Ecoutez, écoutez, ô vous Dieux de nos mères, Dieux de nos pères, mânes de nos mères, mânes de nos pères, n'allez pas faire brûler pour rien ! Un, deux, trois, quatre, cinq, six, bonheur, prospérité ! Si ce n'est point un empoisonneur, un voleur, que sa langue ne soit point brûlée ! Sept ! qu'elle soit mise en morceaux par ce fer, si c'est un empoisonneur, en voleur !

Traduction rectifiée

Ecoute, écoute, écoute, ô toi fer que voici, venu chez les blancs, ne brûle pas sans motif. Si c'est un sorcier, que sa langue soit brûlée, qu'elle soit brûlée, qu'elle soit brûlée. Qu'elle se fende, non à la deuxième ni à la troisième fois, mais sur le champ, dès la première fois qu'elle soit brûlée ! Si ce n'est pas un sorcier, ni un voleur, qu'elle ne soit pas brûlée. Ecoutez, écoutez, écoutez, ô vous, divinités de nos mères, divinités de nos pères, mânes de nos mères, mânes de nos pères, ne brûlez pas sans motif ! Un, deux, trois, quatre, cinq, six, bonheur, six longue vie, si ce n'est pas un sorcier ni un voleur, sept ! que le fer le déchiquète si c'est un sorcier, si c'est un voleur !

---

javanais qui, venus du sud, se sont diffusés isolément dans les populations primitives, s'y sont mariés et y ont constitué des lignées dont les membres conservent comme un héritage paternel ce titre d'Andriana, auquel s'attache une signification de pouvoir suprême, d'essence divine, signification bien proche de celle donnée par les conquérants du Penjab et de l'Indus au mot Arya par lequel ils se désignaient eux et leurs familles.

De ces divers faits, il résulte aussi, et c'est ce qui nous intéresse le plus, que les Betsimisaraka au XVII[e] siècle constituaient encore une agglomération de petits centres où les chefs nommés par élection portaient le nom de Filobé, où, sur les coutumes de la population primitive, s'étaient greffés des rites spéciaux, décrits du reste par Flacourt et François Martin avec une grande justesse, comme le privilège de couper la gorge aux animaux, observation du repos du Samedi, etc., rites recueillis et groupés par M. Grandidier dans son ouvrage. Les Malato, en essayant de constituer des royaumes dans cette région, ont quelque peu dénaturé ces coutumes ; aussi nous semble-t-il important de les rechercher chaque fois que l'occasion s'en présente. A ce titre, les notes recueillies par Chapelier sont intéressantes car elles contiennent des épaves de cette vieille civilisation, plus nettes et plus précises qu'elles ne le sont aujourd'hui après cent ans de contact avec les Européens.

Nous avons pu constater ainsi que la coutume du fatidra ou fatitra est général dans toute l'Ile même chez les Betsimisaraka et qu'on peut en déduire à coup sûr l'ancienneté de cette coutume antérieure certainement à toute immigration.

Observation. — Cet usage singulier, établi de temps immémorial chez les peuples de la partie du Sud de la côte de Madagascar, est encore adopté depuis longtemps par le *Bé-tani-mènes*, par les *Bé-tsimisarac's*, les *Anta-varatch's*, etc., qui l'ont reçu des premiers.

Celui qui doit subir cette épreuve, ne peut avoir commerce avec les femmes ni même avec les hommes, ainsi que ceux qui sont commis à sa garde et vice-versa à l'égard de l'autre sexe, durant les 24 heures qui sont destinées à infuser au fer mistérieux (sic) la prétendue vertu de faire connaître le coupable de l'innocent, propriété qu'il n'a point, qu'il ne saurait avoir, et que la nature elle-même qui l'a formé dans son sein ne pourrait lui donner sans déroger aux lois immuables auxquelles elle soumet tous les êtres qu'elle renferme, et auxquelles elle-même est subordonnée.

Ce fer est une pallette d'environ trois pouces de longueur sur deux et demi de largeur. Celui qui subit la dite épreuve lèche cette palette, passe sa langue dessus sept fois de suite.

Cependant si sa langue se gerce ou se sillonne profondément à la 1re, à la 2e ou à la 3e fois, on le dispense du reste et il est reconnu coupable et auteur du délit dont on l'accuse (27).

Note 27. — Flacourt, au chapitre XXX de sa relation (1re partie), a fait allusion aux ordalies et spécialement à l'épreuve rapportée par Chapelier dans ces termes : « A d'autres qui sont soupçonnez d'avoir désrobé, *ils touchent la langue sept fois avec un fer tout rouge, et tout en feu, et s'il n'est bruslé, ils le croyent innocent.* Ils en contraignent d'autres de prendre avec la main une pierre au fond d'un grand pot sur le feu plein d'eau bouillante, et c'est une espèce de question pour déscouvrir la vérité de ceux qui sont soupçonnez d'avoir vollé, ou d'avoir eu affaire aux femmes des Grands. » L'épreuve de l'eau bouillante et celle du fer rouge sont les plus répandues sur la surface du globe : la première a été ou est encore pratiquée chez les Papuas, les Nègres d'Afrique, les Malais, les Mongoles du Tibet, les Gruses du Caucase, dans les Indes, chez les Celtes du pays de Galles, chez les Slaves du Nord et du Sud, chez les peuples Scandinaves, dans les lois salique, ripuaire et chamave, dans celles des Frisons, des Anglo-Saxons et des Lombards, etc.. La seconde chez les mêmes peuples et, en outre, chez les Somalis, chez les Arabes avant Mohammed, chez les anciens Grecs, dans l'empire byzantin (voir l'ouvrage très complet de Federico Pateita « Le Ordalie, Studio di diritto comparato ». — Turin 1890). Il est difficile dans ces conditions de tirer des coutumes ci-dessus, une déduction ou un rapprochement quelconque. L'épreuve du poison, *Tangena* ou *Tanguin*, à Madagascar est plus limitée : bien qu'on la retrouve dans certaines tribus africaines, elle était surtout communément pratiquée à Amboina dans l'archipel des Moluques et chez tous les peuples de l'Inde brahmanique. — Pour l'épreuve du fer rouge, Chapelier spécifie toutefois nettement que cette coutume a été transmise aux Betsimisaraka par les tribus du Sud où, comme le prouve le passage de Flacourt, elle existait en 1650 : est-ce une importation arabe ? Peut-être l'étude des manuscrits arabico-malgaches nous renseignerait-elle à cet égard. En tout cas, il est intéressant de constater que le chiffre sept est indiqué, pour les reprises de l'épreuve, dans Flacourt comme dans Chapelier. Dans chacune des invocations c'est ce chiffre sept qui semble fatidique : si le prévenu survit à la septième épreuve, il est sauvé ! Or, le chiffre sept a toujours joué un grand rôle chez les astrologues et les

Tu souriras sans doute, homme de nos sociétés policées en lisant ceci, et ton cœur sensible finira par gémir, en pensant aux victimes malheureuses, aux proscriptions dont le fatal fer doit être l'auteur, dans ces vastes et fertiles contrées, lorsqu'après avoir balbutié quelques mots et invoqué les Dieux qu'on outrage, on lui attribue la vertu de faire connaître l'innocent d'avec le coupable comme s'il était une pierre de touche et la langue de celui qui le lèche un métal. C'est un bien et c'est un mal ! Un mal en ce qu'il épargne souvent la langue de coupable et brûle celle de l'innocent qu'on condamne souvent à la mort ou à quelque châtiment ignominieux ; un bien en ce qu'il sert de frein à tous ceux qui croyent à sa vertu, et le nombre en est grand.

Que, comme un architecte habile et consommé dans les procédés de son art, et sage économe dans les moyens qu'il

---

alchimistes : d'origine chaldéenne, il répond au quart du mois lunaire. Sept années formaient un cycle ; les fêtes des Hebreux duraient sept jours ; la Bible parle des sept fléaux, des sept démons ; la création du monde eut lieu en sept jours, etc.. En nous rappelant que, suivant les anciens auteurs, les Betsimisaraka observaient le jour du samedi (Flacourt, François Martin) pour le repos, convaincus que toute entreprise faite en ce jour était destinée à un échec, nous constatons qu'au *septième* jour de la semaine etaient attachées les superstitions du nombre sept, lui-même. En principe, dans les superstitions malgaches les nombres se rangent en deux catégories, les pairs et les impairs, ou pour traduire leurs expressions plus littéralement les nombres complets (les pairs) et les nombres incomplets (les impairs). C'est cette division qui commande l'emploi de ces nombres. Pour un événement heureux c'est le nombre impair qui sera employé, car il ne peut se compléter que par un autre événement heureux. Exemple : on se réunira pour une cérémonie (mariage, circoncision, etc.) dans un nombre impair (3, 5, 7, 9 et 11, rarement 13). Si par hasard le nombre des convives est de 14 on dira deux fois sept. Pour un événement malheureux c'est le nombre pair qui prévaudra, pour éviter qu'un nouveau malheur ne se produise pas complètement. Dans ce but les lambas mortuaires sont toujours placés en nombre pair sur un cadavre — C'est cette idée de nombre complet qui commande les expressions : les douze collines sacrées, les douze rois de l'Imerina, employées sous Ranavalona I. Il n'y avait en effet que dix collines : 1° Ambohitrabiby, 2° Ambohimanga, 3° Antananarivo, 4° Alasora, 5° Ambohidratrimo 6° Antsahadinta, 7° Namehana, 8° Ambohitraina, 9° Ilafy, 10° Fenoarivo ; et neuf rois avant Ranavalona 1re : 1° Ralambo, 2° Andrianjaka, 3° Andriantsitakatrandriana, 4° Andriatsimitoviaminandriana, 5° Andriamasinavalona, 6° Andriatsimitoviaminandrianjaka, 7° Andriambelomasina, 8° Andrianampoinimerina, 9° Radama 1er, ces neufs noms seuls étaient prononcés aux kabary. Quant au nombre sept, il semble jouer dans les superstitions des Betsimisaraka un rôle tout particulier. Il porte le titre de « nombre sacré » (masina). Le vrai bonheur pour eux consiste à posséder sept objets, sept enfants, sept bœufs et, afin d'accentuer cette idée, ils remplacent souvent la désignation sept par « Mahanoro » dans le sens de « qui donne la joie », comme mahasambatra, mahafaly, mahatretrika. Aussi quand on demande à l'un d'eux combien il a d'enfants, il répond invariablement Mahanoro s'il en a sept. Telle est du reste l'origine du nom du village de Mahanoro sur la côte est : il signifie en réalité la ville aux sept rivières, le Mangoro formant en ce point sept bras, trois au nord (Maintimandry, Marosiky et Fasinasy), trois au sud (Mangoro, Masora, Ambinanivolo), Mahanoro étant au milieu sur le septième.

employe, celui que le ciel destine à donner des lois à ces peuples agrestes, sache mettre à profit les usages qu'il trouvera établis chez eux comme autant de matériaux qui devront être la base fondamentale sur laquelle reposera l'édifice qu'il voudra élever, en retranchant toutefois tout ce qu'ils auront de grossier et d'absurde.

(A suivre).

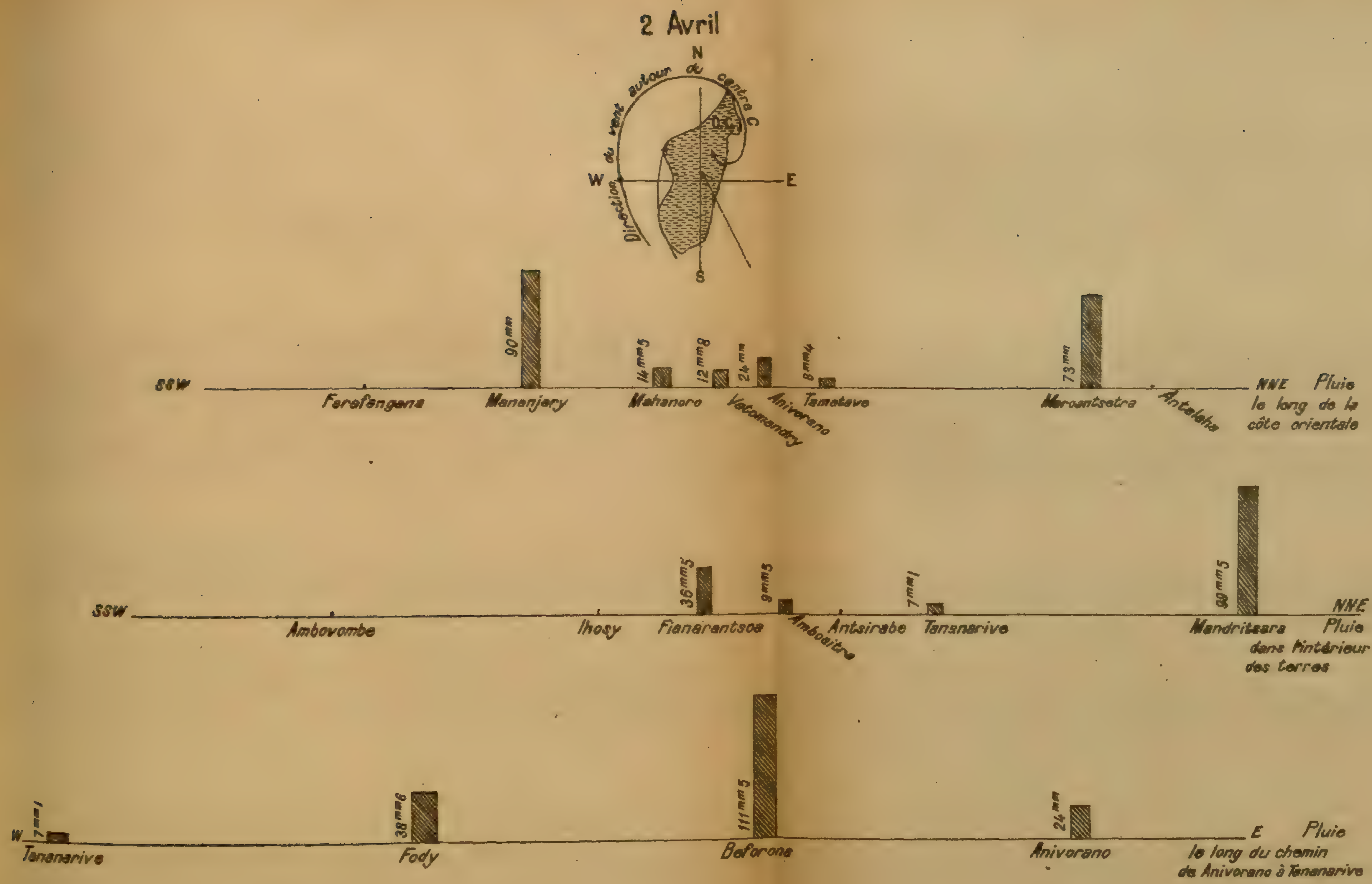

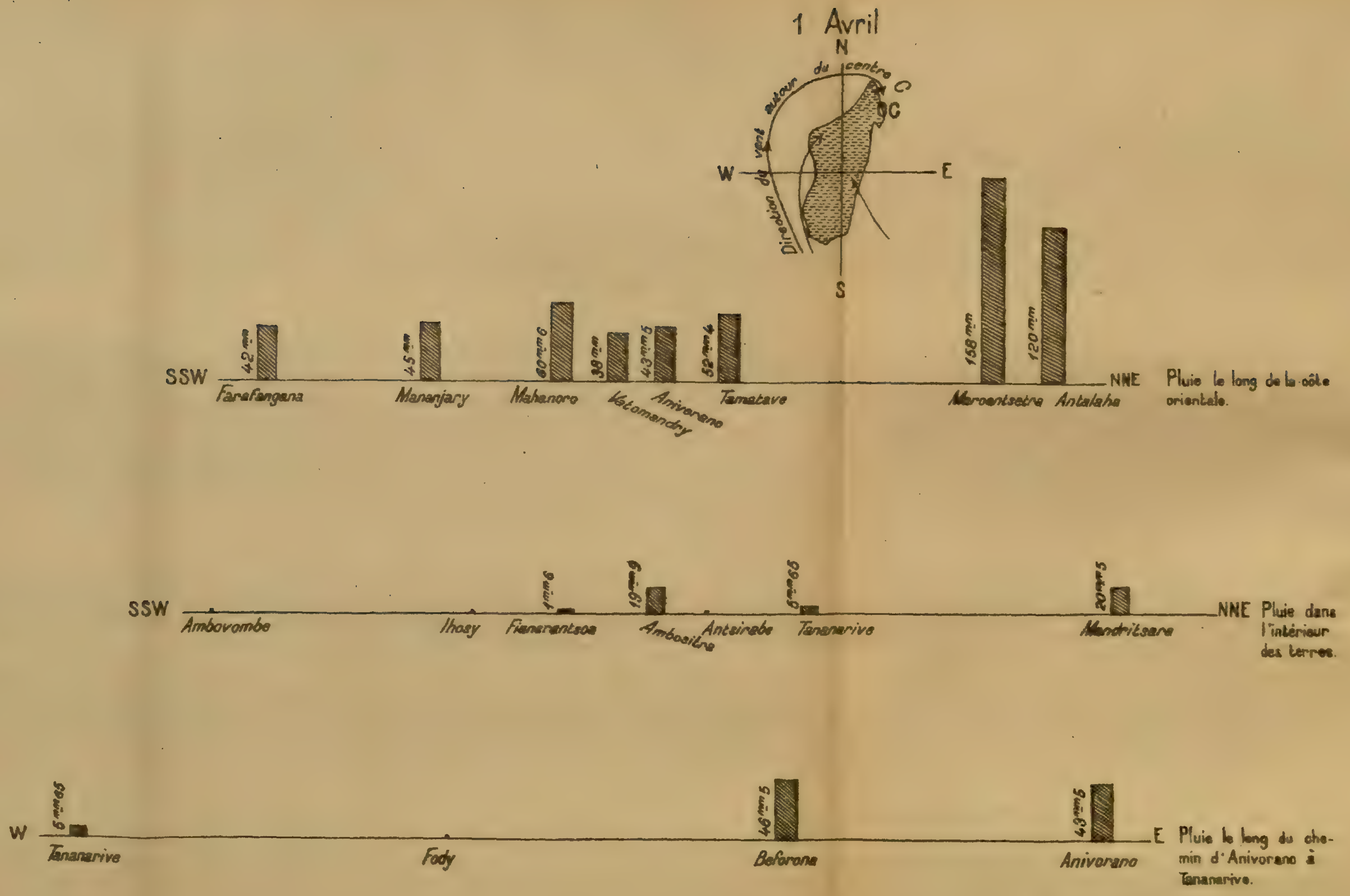

Litho. du S.G. de Madag. 1929.

Litho. du S.G. de Madag. (Déc. 1928).

3 Avril

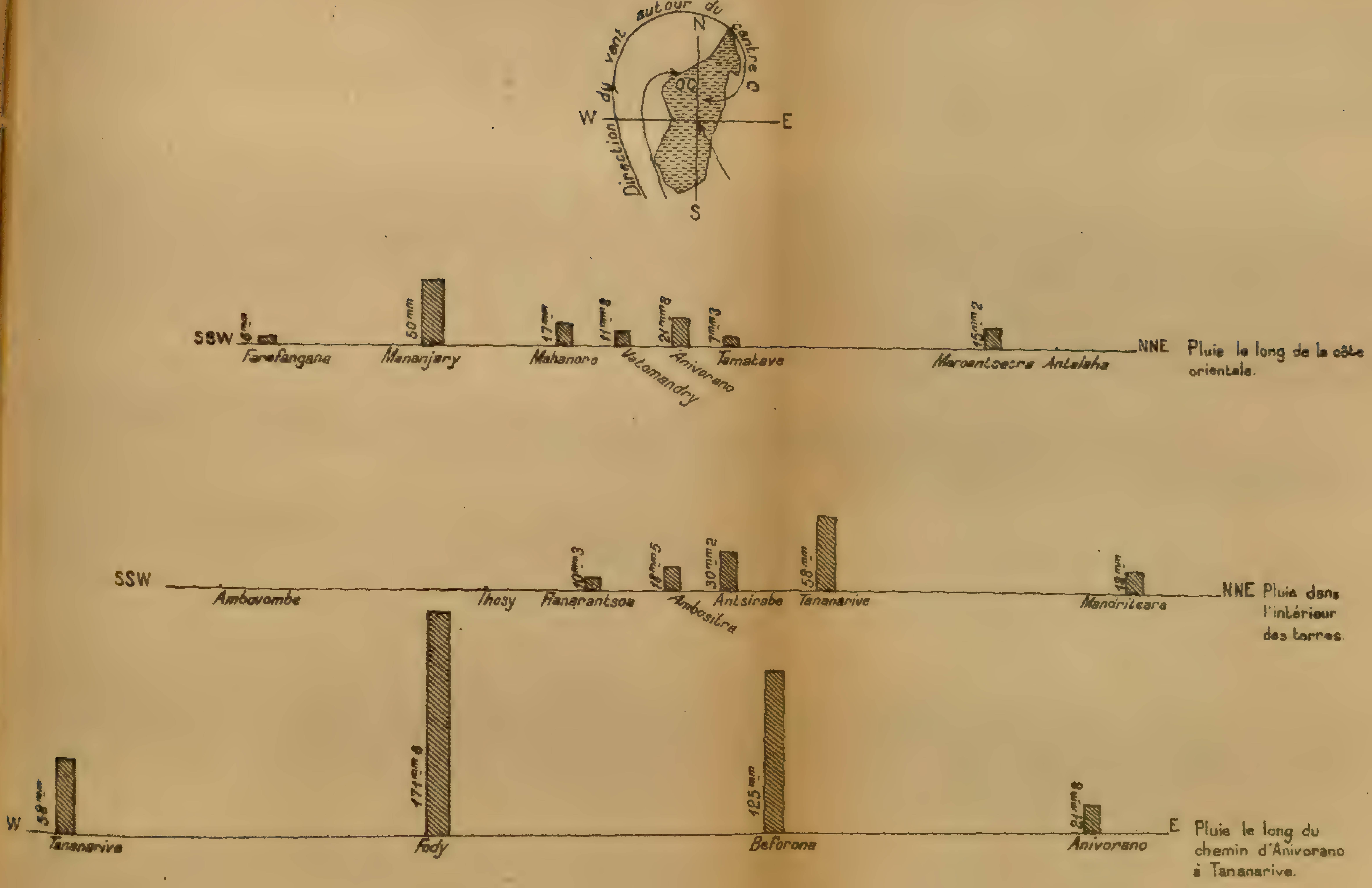

Litho. du S.G. de Madag. (Déc. 1928).

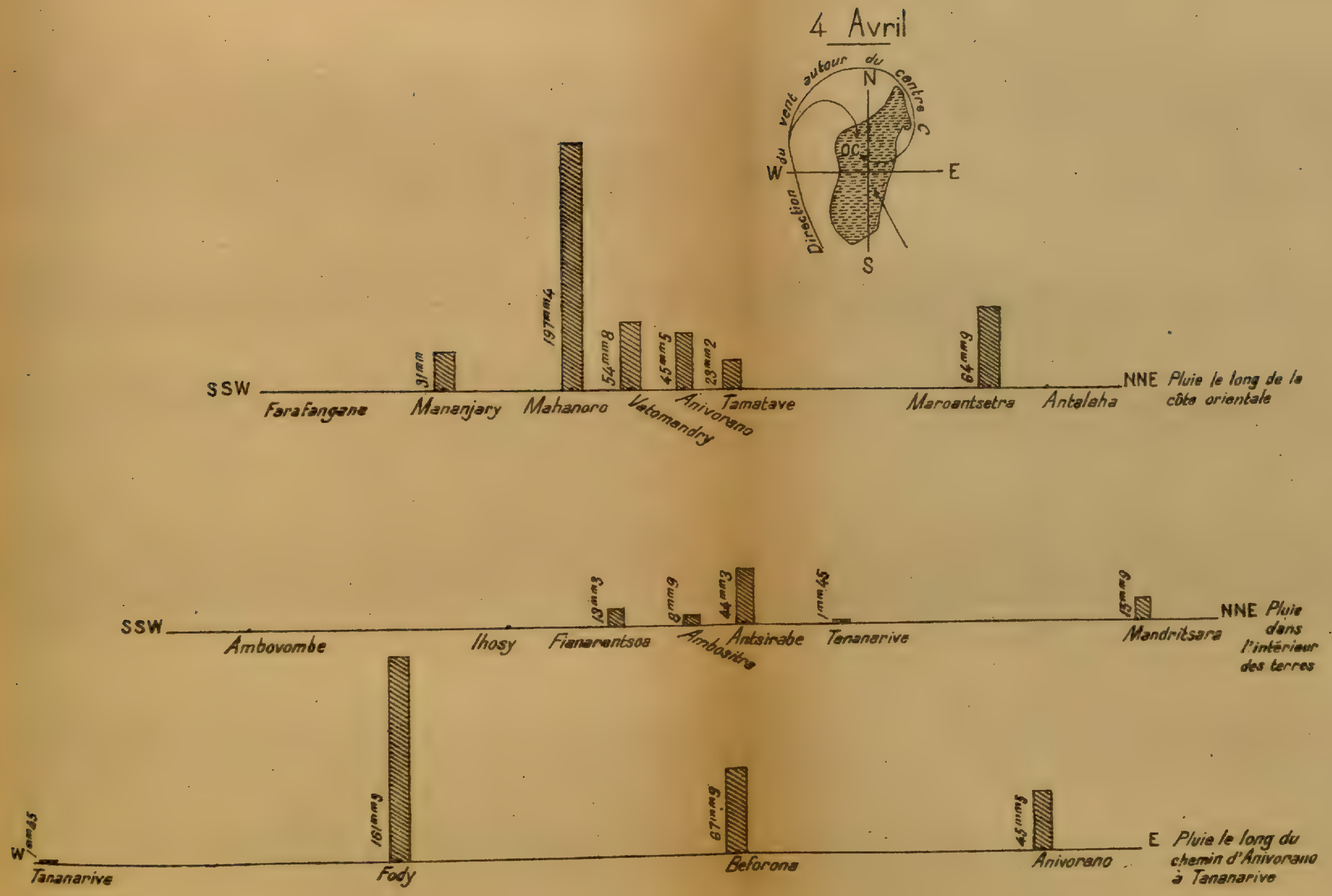

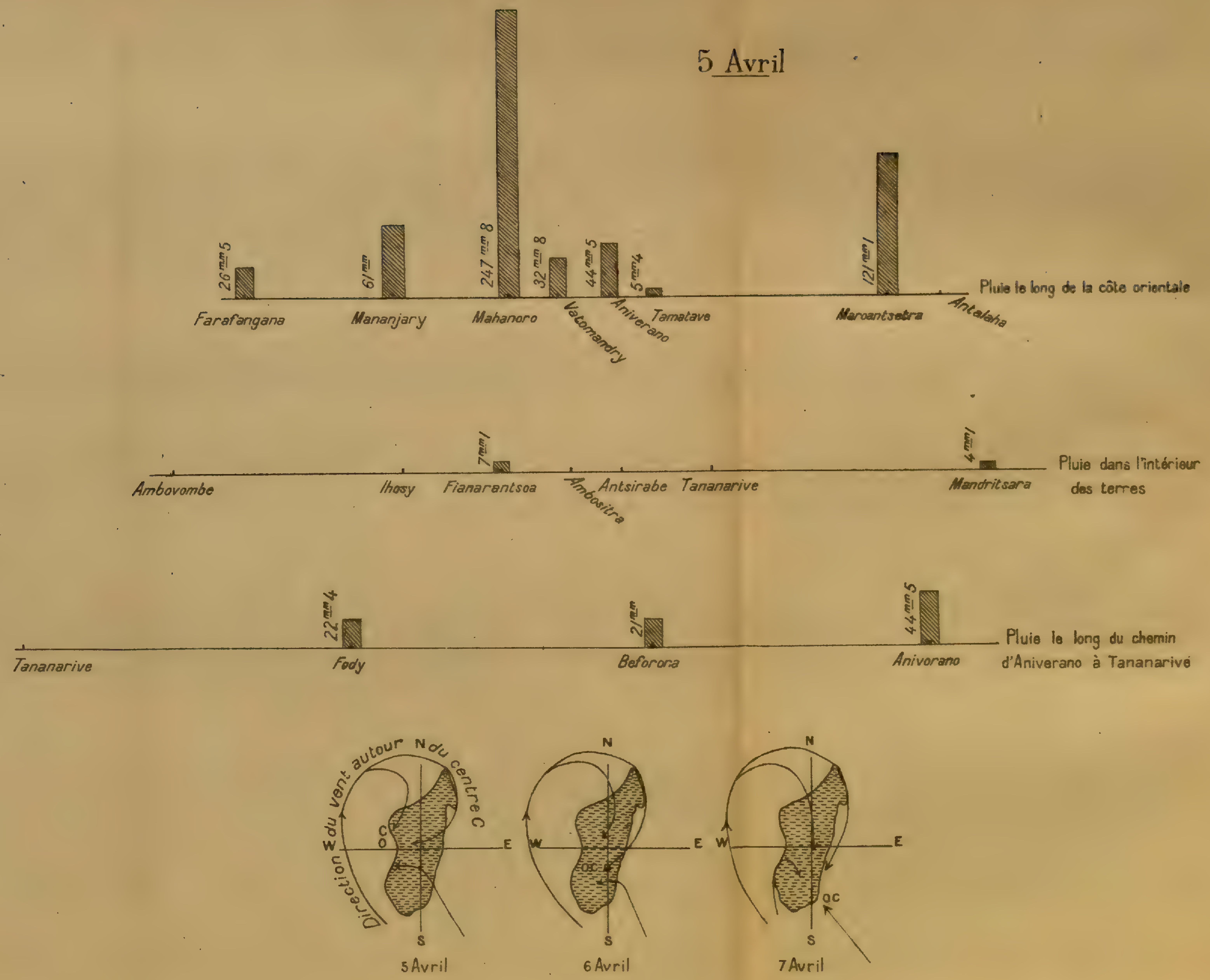

litho du S.G. de Madag. 1929

Litho. du Service Géographique de Madagascar (1929)

Le cyclone du 1er au 7 avril 1905, à Madagascar

Par le R.P. Colin, directeur de l'observatoire de Tananarive

I. — Premiers symptômes

Les signes précurseurs de l'ouragan ont commencé à se manifester dès le 29 et le 30 mars. Le baromètre baissait, en effet, à l'observatoire de l'île Maurice et indiquait 753 m/m 65 ; à la Réunion on observait 750 millimètres. Des pluies tombaient en abondance et le vent S.-E. soufflait avec force. Pendant le coucher du soleil, les nuages présentaient, à la Réunion la couleur rouge-cuivre, signe caractéristique à la veille des cyclones.

A Madagascar, le baromètre de Diégo-Suarez baisse de 5 millimètres au-dessous de la pression moyenne ; le vent a la direction E. et E.-S.-E. ; sa vitesse augmente depuis la veille et donne un total de 732 kilomètres en 24 heures ; la mer commence à devenir agitée. Toutes les autres stations météorologiques, disséminées dans la grande Ile, signalent, au contraire, une aire de hautes pressions. Ce phénomène connu en météorologie sous le nom de *anneau de Galton* s'explique facilement : la tempête qui évolue dans l'Océan Indien et s'avance vers Madagascar, refoule devant elle d'immenses couches d'air, véritable flux aérien soumis comme tous les gaz aux lois de la pesanteur et agissant, par conséquent, sur la colonne mercurielle du baromètre. De plus, cette aire anticyclonique, maintes fois constatée dans les mers de Chine, se produit en ces latitudes lorsque plusieurs dépressions se suivent à de courts intervalles. Etant données les circonstances actuelles, nous serions portés à croire que cette aire annulaire, qui se déclare à la veille même du cyclone, délimiterait la segmentation d'une immense tempête primitive dont la première partie, celle du 21 mars, se serait dirigée vers la Réunion, la seconde ayant une vitesse de translation moindre est venue fondre sur nous huit jours plus tard.

31 mars. — La hausse du baromètre dans les stations de la grande Ile n'est pas de longue durée. Partout, sauf du côté de Fort-Dauphin et de Tuléar, régions les plus éloignées de l'ouragan, la baisse devient générale. Elle s'accentua principalement vers Antalaha par où passera le centre ; la pression diminue de 6 millimètres en 24 heures. Tout le long de la côte orientale de Madagascar, de puissantes vagues agitent l'Océan Indien.

A l'observatoire de Tananarive, on remarque dans les hautes régions de l'atmosphère de longues bandes de cirro-stratus animées d'une vitesse inaccoutumée ; la moyenne diurne barométrique, 649 m/m 53, diffère d'un demi-millimètre en moins de la normale ; la température est plus élevée que les jours précédents ; enfin, dernier signe caractéristique, au coucher du soleil, les nimbus présentent pendant quelques minutes la teinte rouge-cuivre observée la veille à la Réunion

II. — Le cyclone

1er avril. — Lorsque la tempête aborde le N.-E. de l'île, dans la direction d'Antalaha, le baromètre de cette station descend de 17 millimètres en 24 heures ; à 8 heures du soir, il est à 731 m/m 4, soit 31 m/m 6 au-dessous de la pression moyenne, égale à 2 m/m près à celle qui fut observée lors du cyclone du 10 décembre 1902. Le vent souffle en ouragan du S.-E. ; la mer est démontée ; la pluie, presque continuelle, donne 120 millimètres d'eau. Dans le poste météorologique de Maroantsetra, situé à une centaine de kilomètres au sud du centre, on observe dans la soirée une baisse de 15 millimètres : les rafales du S.-S.-E. ont une violence telle qu'elles brisent l'anémomètre ; la pluie est encore plus abondante qu'à Antalaha ; 158 millimètres. A Diégo-Suarez, qui se trouve vers le nord de la grande perturbation, la pression atmosphérique diminue de 10 millimètres : à 6 heures du soir, 752 m/m 8. Le vent W.-S.-W, a une vitesse de 1.140 kilomètres en 24 heures, ce qui équivaut à une moyenne de 47 kilomètres à l'heure. Sur toute la zone du littoral oriental, on signale des pluies : 52 m/m 4 à Tamatave, 43 m/m 5 à Anivorano, 38 m/m à Vatomandry, 60 m/m 6 à Mahanoro, 45 m/m à Mananjary, 42 m/m à Farafangana.

Dans l'intérieur du plateau central, la station de Mandritsara constate une dépression de 9 m/m ; le vent S.-E. augmente de force ; la journée est pluvieuse ; on recueille au pluviomètre 20 m/m 5 d'eau.

Plus au sud et à 420 kilomètres de distance du cyclone, Tananarive éprouve une baisse de 3 millimètres par rapport à la pression moyenne. On ressent une brise modérée de S.-E. ; sa vitesse, en 24 heures, est de 572 kilomètres. Toute la journée, le temps reste couvert ; une légère bruine qui tombe par intermittence fournit un total de 5 m/m 65 d'eau. Beforona recueille 46 m/m 5, Ambositra 19 m/m 9, Fianarantsoa 1 m/m 6 ; sur la côte occidentale, Maintirano observe 4 m/m.

En combinant la direction du vent aux stations d'Antalaha, de Diégo et de Maroantsetra, on constate, d'après la loi de Buys Ballot, que le centre de la tempête occupe le nord d'Antalaha.

Le régime des vents, pendant cette journée, peut se résu-

mer ainsi ; à Maurice, sur la côte orientale de Madagascar depuis Antalaha jusqu'à Fort-Dauphin, dans l'intérieur des terres et au sud du canal de Mozambique, souffle l'alizé du S.-E. et d'E.-S.-E. A Mozambique, il s'infléchit vers Diégo et Vohémar. D'après ces indications, on voit immédiatement que le mouvement de rotation de l'air, autour du centre de ce cyclone, ne s'effectue pas suivant un cercle complet, comme d'ordinaire, il est probable que, dans l'état actuel de l'atmosphère, les vents polaires ou l'alizé du S.-E., qui s'est déjà établi comme courant général sous nos latitudes, contrebalance l'effet du mouvement tourbillonnaire et l'empèche de prendre son entier développement. Le vent affecte donc, du côté nord de l'Ile seulement, la forme d'un crochet ou d'un commencement de spirale.

Durant la nuit du 1er au 2 avril, la dépression gagne les hauts plateaux de Madagascar.

2 avril. — Vers 7 heures du matin, le centre passe au plus près de Nossi-Bé ; le baromètre indique la pression minima de 757 $^{m}/^{m}$; la pluie paraît assez considérable 40 $^{m}/^{m}$ 5. Il est 1 heure du soir, lorsque la tempête traverse Mandritsara ; le baromètre descend à 695 $^{m}/^{m}$; le vent S.-E. redouble d'énergie ; la pluie tombe par intervalles ; le pluviomètre donne 99 $^{m}/^{m}$ 5.

A l'arrière du cyclone, le baromètre remonte dans les trois postes météorologiques d'Antalaha, de Maroantsetra et de Diégo. Il baisse au contraire à Tananarive, 645 $^{m}/^{m}$ 60, à 4 heures du soir. La vitesse du vent augmente depuis la veille : 786 kilomètres en 24 heures, ce qui suppose une moyenne de 32 kilomètres à l'heure. Tamatave et Andovoranto notent une vitesse moindre : 612 kilomètres dans la première station, 720 kilomètres dans la seconde. Diégo signale une diminution de vitesse ; elle n'est plus que de 527 kilomètres en 24 heures.

A l'avant de l'ouragan, dans les postes de Marovoay et de Majunga, la dépression barométrique égale 7 $^{m}/^{m}$ environ : le vent souffle violemment du S.-W. et on enregistre 29 $^{m}/^{m}$ 7 de pluie.

Le vent a conservé sensiblement la même direction générale qu'hier, dans toute l'étendue de Madagascar ; mais le crochet qu'il formait près du centre s'est agrandi par suite du mouvement de translation de l'ouragan et des vents du nord qui descendent aujourd'hui jusque vers le milieu de la côte orientale, à Tamatave. Il résulte de ce fait que la force qui produit le mouvement tourbillonnaire autour du centre refoule momentanément les courants polaires.

La quantité de pluie qui tombe dans les stations du littoral Est a diminué de moitié depuis hier. Un orage éclate sur Diégo, vers les 8 heures du matin, et fournit 55 $^{m}/^{m}$ 4 d'eau : on recueille 73 $^{m}/^{m}$ à Maroantsetra, 8 $^{m}/^{m}$ 4 à Tamatave, 24 $^{m}/^{m}$ à Anivorano, 12 $^{m}/^{m}$ 8 à Vatomandry, 14 $^{m}/^{m}$ 5 à Mahanoro,

90 m/m à Mananjary. Dans l'intérieur de l'île, la pluie augmente. Ainsi que nous l'avons déjà dit, sa hauteur à Mandritsara égale 99 m/m 5 ; à Tananarive une légère bruine donne 7 m/m 10 ; à Beforona, pluie torrentielle, 111 m/m 5 ; au camp d'Ambohimanatrika, situé aux pieds Ouest du Fody, 38 m/m 6 ; à Ambositra 9 m/m 5, à Fianarantsoa 36 m/m 5, à Marovoay 29 m/m 7.

3 avril. — Pendant la nuit du 2 au 3, le baromètre de Majunga descend jusqu'à 749 m/m ; à Marovoay, région près de laquelle passe le centre du cyclone, le baromètre indique 754 m/m ; à 6 heures du soir, la baisse est d'environ 12 m/m dans les deux stations. Le vent varie du N. au S.-E. et au S ; il souffle avec une extrême violence. L'ouragan traverse la contrée de Marovoay et continue sa marche vers le Cap St-André en déversant sur son passage des torrents de pluie ; on recueille au poste météorologique 127 m/m 4 d'eau.

Le barographe de Tananarive atteint son plus fort minimum à 4 heures du soir : 645 m/m 51. La vitesse du vent, en 24 heures, égale 788 kilomètres ; à Tamatave, 609 kilomètres ; la valeur de cet élément météorologique n'a donc presque pas varié dans cette zone depuis la veille ; à Fianarantsoa, on observe 435 kilomètres ; à Fort-Dauphin, 550 kilomètres ; à Diégo, 328 kilomètres.

La circulation atmosphérique n'a subi qu'un très léger changement depuis hier. Les vents du nord se prolongent jusqu'à 100 kilomètres sud, de Tamatave à Andovoranto. Dans la partie septentrionale de l'île et sur la côte occidentale, les couches aériennes sont soumises au mouvement régulier du tourbillon. Il n'en est pas de même dans l'intérieur des terres, dans le sud de Madagascar et à l'île Maurice ; l'alizé d'E.-S.-E. non seulement persiste, mais même augmente en force ; cette influence prépondérante soustrait toutes ces stations à la loi des tempêtes.

Il est tombé 58 m/m d'eau à Tananarive, 171 m/m 6 auprès du Fody, 125 m/m à Beforona, 18 m/m à Mandritsara, 30 m/m 2 à Antsirabe, 18 m/m 5 à Ambositra, 10 m/m 3 à Fianarantsoa. Le total de la pluie, dans le plateau central, est sensiblement égal à la somme des deux valeurs obtenues la veille et l'avant veille. A Nossi-Bé, elle n'est que de 3 m/m. Sur la côte orientale, la condensation est moitié moindre que la veille ; on observe 30 m/m 1 à Diégo, 15 m/m 2 à Maroantsetra, 7 m/m 3 à Tamatave, 21 m/m 8 à Anivorano, 11 m/m 8 à Vatomandry, 17 m/m à Mahanoro, 50 m/m à Mananjary et 6 m/m à Farafangana.

Les fortes pluies que nous venons de signaler dans la région centrale de l'île ont pour effet immédiat une crue exceptionnelle des principaux fleuves qui se déversent dans l'Océan Indien, la Vohitra, l'Iaroka, le Mangoro et le Mananjary. Cette élévation des eaux s'explique assez facilement dans le régime atmosphérique auquel nous sommes soumis depuis deux jours.

Trois facteurs principaux concourent à augmenter l'intensité de la condensation. D'abord, nous subissons les effets de la pluie cyclonique qui provient, comme on le sait, des couches atmosphériques entourant le tourbillon et se chargeant de vapeurs dans l'Océan Indien. A mesure que ces vapeurs gagnent des latitudes plus élevées ou qu'elles atteignent des rivages, elles se transforment en averses. En second lieu, la pluie augmente encore, lorsqu'elle est influencée par les reliefs du sol. Supposez qu'un courant aérien, déjà humide et provenant de la mer, aille se heurter contre des chaînes de montagnes couvertes de forêts d'une altitude supérieure à 1.000 ^{m} et dont la température est relativement basse, il se produira au sein de cette masse une détente brusque, un refroidissement subit qui provoquera une pluie abondante. Tel est le cas parfaitement constaté le 3 avril ; tandis que, non loin de la mer, à Anivorano, le pluviomètre indique 24 $^m/^m$; Beforona, situé à 520 mètres d'altitude et aux pieds de la première arête faîtière, reçoit 111 $^m/^m$ 5, valeur cinq fois plus grande qu'à Anivorano ; au camp d'Ambohimanatrika, près du Fody, non loin de la deuxième arête faîtière et à 900 mètres environ d'altitude, la pluie égale 171 $^m/^m$ 6, quantité sept fois plus considérable qu'à Anivorano. En remonta la falaise de l'Angavo, les nimbus ont déjà déversé la majeure partie de l'eau contenue dans leur masse, aussi ne recevons-nous à Tananarive qu'un total relativement faible de 58 $^m/^m$. En troisième lieu, ajoutez aux circonstances atmosphériques que nous venons de signaler la rencontre éventuelle de deux courants aériens différents soit en directions soit en températures, celui de Tamatave venant du N.-E. et par conséquent des régions équatoriales, celui de Vatomandry venant du S.-E. et par conséquent des régions polaires, le courant de Tamatave ayant une température voisine de 30°, celui de Vatomandry ayant 27°, il s'ensuivra nécessairement qu'à leurs points de jonction, c'est-à-dire aux arêtes faîtières du versant oriental, ces couches atmosphériques subiront une condensation encore plus intense.

Les principaux fleuves qui se jettent dans l'Océan Indien, les rivières qui coulent dans le plateau central, prennent naissance dans les sommets des arêtes faîtières ; on comprend dès lors que ces cours d'eaux, recevant une énorme quantité de pluie, se soient transformés en torrents impétueux et aient causé de si désastreuses inondations.

4 avril. — Marovoay, Majunga et Mozambique sont les trois stations les plus rapprochées de la tempête. Le baromètre de Mozambique marque à midi 758 $^m/^m$ 5, celui de Majunga 754 $^m/^m$ 2, celui de Marovoay 757 $^m/^m$ 5. Dans la première localité, le vent souffle du S.-W., la mer est agitée ; dans la deuxième, il vient du N.-W. ; la mer se calme. En se basant sur ces données, le centre du cyclone descendrait vers le sud du Cap S^t-André, non loin de Tomboharana.

Sur la côte orientale de Madagascar, dans les postes situés entre Diégo et Tamatave, le baromètre remonte de 4 $^{m}/_{m}$ environ ; il reste stationnaire depuis Vatomandry jusqu'à Fort-Dauphin. Dans l'intérieur, la pression atmosphérique augmente de 3 $^{m}/_{m}$ à Mandritsara, de 2 $^{m}/_{m}$ à Tananarive, et de 1 $^{m}/_{m}$ 7 à Fianarantsoa.

La circulation générale des couches aériennes s'est modifiée depuis hier. Au fur et à mesure que le centre de la tempête décrit la première partie de sa trajectoire, les vents tourbillonaires, que nous avions signalés hier sur le littoral de Tamatave et d'Andovoranto, finissent par pénétrer dans l'intérieur des terres suivant une direction qui varient de l'E. à l'E.-N.-E. Il en résulte, d'une part, un agrandissement de la spirale avec détente de son extrémité vers l'ouest, d'autre part, un angle de convergence d'environ 150° que font plusieurs stations de l'intérieur avec le centre de l'ouragan.

La pluie augmente sur la côte orientale ; Diego observe 10 $^{m}/_{m}$ 1, Maroantsetra 64 $^{m}/_{m}$ 9, Tamatave 23 $^{m}/_{m}$ 2, Anivorano 45 $^{m}/_{m}$ 5, Vatomandry 54 $^{m}/_{m}$ 8, Mahanoro 197 $^{m}/_{m}$ 4, Mananjary 31 $^{m}/_{m}$. Dans les hauts plateaux la condensation des nuages est encore forte : Mandritsara 15 $^{m}/_{m}$ 9, Tananarive 1 $^{m}/_{m}$ 45, au camp d'Ambohimanatrika 165 $^{m}/_{m}$ 5, Beforona 67 $^{m}/_{m}$ 9, Antsirabe 44 $^{m}/_{m}$ 3, Ambositra 8 $^{m}/_{m}$ 9, Fianarantsoa 13 $^{m}/_{m}$ 3. Sur la côte occidentale, Nosi-Bé reçoit 25 $^{m}/_{m}$, Marovoay 45 $^{m}/_{m}$ 9, Maintirano 12 $^{m}/_{m}$.

5 Avril. — Maintirano est l'unique station la plus voisine de la grande dépression ; malheureusement, le baromètre anéroïde ne fonctionne pas, en sorte qu'il n'est pas possible de savoir exactement à quelle heure le centre a passé au plus près de cette région. Vers 6 heures du soir, le vent avait la direction est, puis il souffle violemment du nord ; le lendemain, il occupe un rhumb diamétralement opposé, c'est-à-dire sud. Or, en comparant la direction du vent à Mozambique avec celle de Maintirano, on peut déduire de ces observations, que le centre du cyclone a quitté le littoral occidental, qu'il est entré dans le canal de Mozambique, a passé à l'Ouest de Maintirano et qu'il va accomplir la deuxième branche de sa trajectoire. On signale, en effet, de Maintirano, une mer agitée, un vent violent qui déracine des arbres et enlève les toitures des postes militaires, une pluie de 89 $^{m}/_{m}$ 5 ; la température minima, dans la nuit du 5 ou 6, tombe à 15° 2 par suite du refroidissement de l'atmosphère, alors que précédemment elle variait de 20° à 23°. Malgré le voisinage de l'ouragan, la crue de la principale rivière de cette région, le Manambaho, a été insignifiante, environ 60 centimètres. Cet ensemble de faits, quoique non corroborés par l'observation barométrique, permet pourtant de tirer quelques conclusions; après avoir traversé les arêtes faîtières du versant oriental et franchi le plateau central, les couches atmosphériques qui

environnent le tourbillon se sont déjà en majeur partie condensées et refroidies ; la vapeur d'eau et le calorique latent qui se dégagent, deviennent par conséquent de moins en moins intenses depuis que le cyclone gagne la côte occidentale. Ne trouvant pas dans le climat sec de ces régions la force vive capable d'entretenir la raréfaction du centre, la dépression tend nécessairement à se combler.

A Morondava, la pluie est très faible : 2 $^{m}/^{m}$; à Tuléar, elle atteint à peine 0 $^{m}/^{m}$ 3. Elle est plus forte à Nosi-Bé 49 $^{m}/^{m}$ 5, et à Marovoay 90 $^{m}/^{m}$ 7. Sur le littoral opposé, la condensation rencontre dans l'Océan Indien des conditions plus favorables à son développement que les jours précédents ; Maroantsetra observe 121 $^{m}/^{m}$ 1, Tamatave 5 $^{m}/^{m}$ 4, Anivorano 44 $^{m}/^{m}$ 5, Vatomandry 32 $^{m}/^{m}$ 8. Le maximum a lieu sur Mahanoro : 247 $^{m}/^{m}$ 8 ; Mananjary recueille 61 $^{m}/^{m}$, Farafangana 26 $^{m}/^{m}$ 5. Sur les hauts plateaux, diminution de pluie : Mandritsara 4 $^{m}/^{m}$ 1, Fody 22 $^{m}/^{m}$ 4, Beforona 21 $^{m}/^{m}$, Fianarantsoa 7 $^{m}/^{m}$ 1.

Pendant cette journée, la moyenne du baromètre de Tananarive est sensiblement la même que celle du 3 avril : 647 $^{m}/^{m}$ 83. Le vent a tourné progressivement à l'E.-N.-E. ; sa vitesse diminue : 701 kilomètres 500 mètres ; le ciel se dégage, et, à travers les éclaircies, on aperçoit de nombreux cirrus.

Depuis 24 heures, la circulation atmosphérique s'est profondément modifiée. L'extrémité de la spirale que forme la direction des vents dans l'intérieur des terres s'ouvre de plus en plus. Le mouvement général des couches aériennes tend à devenir franchement circulaire. Les alizés du S.-E. qui occupent le littoral oriental depuis Vatomandry jusqu'à Fort-Dauphin, sont déviés, en traversant les hauts plateaux, de leur direction primitive et viennent à leur tour converger vers le centre.

6 Avril. — Les baromètres de Fort-Dauphin, de Farafangana, de Mananjary et de Fianarantsoa baissent unanimement de 4 $^{m}/^{m}$; à Tananarive, le barographe atteint son minimum vers les 4 heures du soir : 645 $^{m}/^{m}$ 82, pression presque égale à celle du 3 avril. Le vent change rapidement ; à partir de 8 heures du matin il passe de l'E.-N.-E. au N.-E. et au N.-N.-E. à 10 heures il est déjà au nord ; à 11 heures, au N.-W. ; à midi 10 minutes, à l'W.-N.-W. ; à 2 heures, il se fixe à l'W. jusqu'au lendemain ; sa vitesse diminue : 642 kilomètres en 24 heures.

Les stations les plus voisines de la tempête sont : Morondava, Tuléar et Ihosy.

Depuis 6 heures du matin jusqu'à 1 heure du soir, l'anéroïde de Morondava reste à 756 $^{m}/^{m}$, c'est-à-dire, 7 $^{m}/^{m}$ environ au-dessous de la moyenne. Le vent souffle du nord à 6 heures ; à partir de 1 heure du soir, il tourne au S.-W. ; le

temps est couvert et pluvieux ; on signale 23 m/m d'eau. A Tuléar, la dépression a la même valeur qu'à Morondava ; à midi, le vent souffle du S.-E. puis de l'est ; la mer est moutonneuse ; la pluie donne au total de 15 m/m 5. Le poste météorologique d'Ihosy indique une légère hausse de son baromètre due probablement à l'anneau de Galton signalé dès le 30 mars; le vent de l'est souffle par rafales ; le temps est couvert, pluvieux ; 20 m/m d'eau sont recueillis au pluviomètre. Si nous prenons comme base les observations précédentes, nous constatons que le cyclone exécute la seconde partie de sa trajectoire, qu'il a passé à l'ouest de Morondava, puis au sud et au S.-E. de cette station, qu'il a abordé de nouveau Madagascar et a suivi la vallée du Mangoky en se dirigeant vers Fort-Dauphin sur la côte orientale, enfin qu'il perd rapidement de son énergie.

La circulation aérienne autour du centre peut se résumer ainsi : les vents du N.-E. que nous signalions, dès le 4, dans la région de Tamatave et d'Andovoranto, descendent progressivement vers le sud de Madagascar jusqu'à Mananjary, et sur les hauts plateaux jusqu'à Fianarantsoa. Du côté de Majunga, la direction des couches aériennes est parallèle à celle du littoral oriental. La forme générale du vent se rapproche aujourd'hui d'un ellipsoïde. L'influence de la mousson semble donc de plus en plus neutralisée par la rotation des courants autour de la région centrale du cyclone.

Une légère pluie tombe à Maintirano : 5 m/m ; elle augmente à mesure qu'on monte vers le N. : 14 m/m 4 à Marovoay, 22 m/m à Nosi-Bé. Dans l'intérieur de l'île, la quantité de pluie diminuent : Mandritsara 0 m/m 9, Fody 20 m/m, Beforona 33 m/m, Antsirabe 2 m/m 7, Fianarantsoa 13 m/m 5, Ambovombe, situé à l'est de Fort-Dauphin, 18 m/m. Sur le littoral de l'Océan Indien, Tamatave observe 21 m/m 4, Vatomandry 18 m/m 3, Mahanoro 6 m/m 4, Farafangana 68 m/m.

7 *Avril.* — La grande perturbation atmosphérique en traversant le sud d'Ihosy, vers les 7 heures du matin, provoque une dépression de 9 m/m ; le vent souffle de l'ouest à midi. Le baromètre d'Ambovombe reste stationnaire depuis 6 heures jusqu'à midi, indiquant la même hauteur qu'à Ihosy 9 m/m ; le vent a la direction S. E. ; la pluie est considérable : 63 m/m. Fort-Dauphin signale une baisse brusque de 10 m/m depuis la veille ; toute la nuit, le vent avait soufflé du sud ; à 6 heures du matin, la pression se trouve à 750 m/m 8, soit 13 m/m au-dessous de la moyenne. Le calme central dure 2 heures ; à 8 heures, le vent du nord devient violent, il s'infléchit vers l'W., puis de nouveau vers le sud. Sa vitesse a atteint pendant cette journée un total de 1.100 kilomètres, sensiblement la même valeur que l'on avait notée à Diégo, le 1er avril, au début du cyclone.

Le baromètre de Tananarive n'a pas varié depuis la veille ; le vent souffle fortement de l'W.-N.-W. ; sa vitesse égale 1.020 kilomètres 500 mètres, soit 119 kilomètres de moins qu'à Fort-Dauphin. Les cirrus ont entièrement disparu des hautes régions de l'atmosphère.

On signale quelques gouttes de pluie à Farafangana : 0 m/m 5, Tuléar 0 m/m 8, Morondava 1 m/m, Maintirano 5 m/m, Antsirabe 1 m/m 5.

Si l'on pointe sur une carte la direction des vents qui circulent aujourd'hui sur Madagascar, on remarque une convergence des couches aériennes vers Fort-Dauphin. La forme des courants atmosphériques est elliptique et présente un circuit à peu près complet lorsque le cyclone rejoint l'Océan Indien et quitte définitivement la Grande-Ile.

III. — Conclusions

Résumons la marche et les traits caractéristiques de ce cyclone.

Madagascar a subi pendant sept jours consécutifs l'action de la tempête ; dans la première branche de sa parabole, l'ouragan a traversé une zone de 720 kilomètres de longueur dirigée du N.-E. au S.-W. ; ensuite, il a tracé une courbe de 480 kilomètres environ dans le canal de Mozambique ; il est enfin rentré dans l'intérieur des terres, lorsqu'il parcourait la deuxième branche de sa parabole sur une longueur approximative de 540 kilomètres. Au total, la longueur de sa trajectoire à travers l'île, égalerait 1.740 kilomètres. Sa vitesse moyenne de translation était faible, un peu plus de 10 kilomètres à l'heure ; la vitesse de rotation des couches aériennes a été plus grande sur le bord dangereux que sur le bord maniable.

La circulation du vent autour du centre s'est produite suivant une immense spirale l'agrandissant progressivement depuis le commencement jusqu'à la fin de cette période cyclonique, en sorte que, dans les stations les plus voisines de la tempête, le vent avait une direction conforme à la loi de Buys Ballot, tandis que, pendant plusieurs jours, les stations de l'intérieur et du S.-E. de Madagascar, influencées par l'alizé, n'étaient pas soumises à cette loi.

Ce fait permet de conclure que la permanence de l'alizé, établi dans une région tropicale, est de nature à modifier profondément la circulation des vents autour d'un cyclone.

NOTES
sur la condition sociale de la femme hova

« La femme n'est sage qu'après avoir reçu une bonne volée », dit un proverbe courant dans la tribu des Scherbros, habitants de la Côte-d'Or.

Presque partout, en Afrique et ailleurs, la femme est considérée comme nettement inférieure à l'homme. Chez nombre de peuples, sa situation est celle d'une esclave, presque d'une bête de somme. A elle tous les travaux et tous les devoirs. On la vend et on l'achète comme une marchandise. A Madagascar même, dans certaines tribus, on constate, de la part du sexe fort, un traitement fort peu galant vis-à-vis de cette compagne de son existence.

Peu de temps avant la conquête de l'île par la France, un gouverneur hova, déjà au courant dans une certaine mesure des usages européens, fut envoyé par le gouvernement malgache dans le sud, chez les Zafisoro. Sa femme le suivit. Ils étaient naturellement portés en filanjana. A leur arrivée le gouverneur avait fait passer sa femme devant lui. Ce fut une cause d'étonnement, presque de scandale, parmi les populations : « Qu'est-ce que cela veut dire, criait-on de tous côtés, aussi bien les femmes que les hommes ? Une femme portée en filanjana, est-elle malade ou morte ? Et qui plus est devant son mari ? Il faut que ces Hovas soient absolument dépourvus de bon sens pour se mettre à honorer ainsi leurs femmes ».

M. Lord, qui raconte ce fait, en rapporte un second assez semblable. Un jeune Hova, fixé à cause de ses affaires dans ce même pays, demanda un jour la main d'une jeune fille de l'endroit. Elle lui fut accordée. Il était malheureusement trop peu au courant des usages et des idées des gens qui l'entouraient. Il eut la désastreuse inspiration de commander quatre porteurs pour sa fiancée. A peine celle-ci était-elle en route, que les propres membres de sa famille se précipitèrent sur elle, la jetèrent par terre, tandis que son père et sa mère injuriaient le pauvre fiancé, lui demandant si leur enfant n'était plus vivante à ses yeux pour la traiter de la sorte. Cette ignorance des coutumes coûta sa fiancée au malheureux jeune homme (1).

Et pourtant, en ce qui concerne la situation faite en général à la femme, Madagascar, comme en beaucoup d'autres

1 — Jottings of a journey to the south-east of Madagascar. T. Lord (AA, IV, p. 473).

choses, diffère sensiblement de ce qui se voit de l'autre côté du Canal de Mozambique. Chez les Hovas spécialement, qui présentent le type ethnique le plus éloigné du type africain pur, on ne rencontre nulle part cette servitude si navrante de la femme, propre à la grande majorité des tribus africaines. On dirait même, à première vue, ainsi qu'en recueillant certains des dictons populaires, que l'égalité la plus entière règne, en règle générale, entre les deux sexes.

Les ancêtres malgaches avaient de temps à autre des idées toutes évangéliques « Izay manjo vady manjo tena », disaient-ils (Un malheur pour sa femme, c'est un malheur pour soi-même).

Il est vrai que le langage de ces braves ancêtres n'est jamais d'une clarté absolue. Le mot « vady », traduit par « femme », veut dire aussi bien « mari ». Et le tout est de savoir si ce dicton, de forme si louable, pouvait se recueillir aussi bien sur les lèvres de l'homme que sur celles de la femme.

D'autres proverbes cependant semblent éclairer celui que nous venons de citer.

L'un d'eux recommande aux enfants d'aimer autant leur mère que leur père et de les tenir chacun en même estime : « C'est bien ton père qui t'a engendré, dit-il, mais c'est ta mère qui t'a bercé sur son sein, souviens-t'en et montre leur à tous deux un égal amour » (1).

Et le fils ou la fille pouvaient répondre eux aussi en fouillant le trésor de la sagesse populaire malgache : « Vivez tous deux, ô mon père, ô ma mère, vous êtes comme deux grandes jarres encadrant le foyer, afin d'y conserver le nécessaire à la vie de chaque jour : il n'y en a pas un qu'on puisse chérir plus que l'autre, ou qu'on puisse moins aimer » (2).

Et souvent le soir, autour des cendres brûlant encore entre les pierres du foyer, en éclairant de leur lueur rougeâtre les visages sombres et placides, pensant aux soucis de la journée écoulée et aux difficultés du lendemain, l'un des parents en guise d'exorde n'a pas manqué de répéter cette phrase qu'il avait entendue tomber bien des fois des lèvres de son père : « Vady mifankahita tenda » (Les époux se laissent voir l'un à l'autre le fond de leur gorge; c'est-à-dire se communiquent leurs projets, et n'ont pas de secrets l'un pour l'autre (3).

La nature a su parler au cœur des Malgaches : ils ont su en tirer quelques leçons souvent pittoresquement exprimées.

---

1 — Recueil des Ohabolana malagasy, de W. Cousins, nº 3223 : Toy ny ray aman-dreny : Ny iray niteraka, ny iray niampofo, ka samy tiavo.

2 — Même recueil, nº 3658 : Veloma, ry ikaky sy ineny, fa sinibe manga roa hianareo, ka tsy misy tombo sy hala.

3 — Recueil des Ohabolana malagasy de W. Cousins, nº 3591 : Vady mifankahita tenda.

Ils n'ont pas été complètement insensibles aux délicieux tableaux d'amour conjugal, que certains membres de la gent ailée surtout savent présenter aux regards de l'observateur attentif. S'ils n'ont rien chez eux de comparable à la fable des deux pigeons, il leur arrive souvent de célébrer dans leurs discours les vertus familiales des perdrix : « Epoux, disent les ancêtres à leurs descendants, agissez entre vous comme les perdrix qui savent s'entretenir mutuellement » (1).

Et de fait, dans la généralité des cas, il semble qu'on a su écouter au moins en partie les leçons contenues dans les dictons que nous venons de rapporter.

On se consulte entre époux en Imerina. Il y a des moments où l'on se consulte parfois trop, car ces consultations familiales deviennent dans la bouche de certains personnages un prétexte tout trouvé pour ne pas écouter la voix de la conscience et du devoir : « Ma femme ne veut ou ne voudra pas ». C'est si vite dit, et cela coupe court si facilement à toute discussion sérieuse !

Vous voulez faire une tournée et avez besoin d'emmener avec vous un de vos domestiques habituels, dont vous connaissez la compétence en certaines matières. Pour une raison ou pour une autre il ne tient pas à y aller, et pourtant il ne voit à vous donner aucune raison bien valable pour légitimer son refus. Il saura, fort à point, pour la circonstance, faire appel à l'autorité féminine.

Vous êtes directeur des écoles d'un district ; un poste éloigné ou difficile est vacant : la situation est critique. Vous songez à déplacer un instituteur qui vous paraît qualifié. Même genre de résistance : Madame portera pour une fois... le salaka (2).

Et c'est ainsi dans une foule de cas.

Souvent d'ailleurs ce n'est pas simple prétexte. Madame, effectivement, résiste et impose sa volonté. Il y a, en effet, des hommes à caractère faible dans tous les lieux de la terre, et à Madagascar peut-être plus qu'ailleurs. Il y a aussi dans l'île africaine, comme ailleurs, des femmes capricieuses. Elles le sont à certains moments psychologiques de leur vie, et elles le sont encore à d'autres moments.

Voici une légende curieuse rapportée par le docteur Ranaivo dans sa thèse :

« Un ancien roi du centre de l'île avait, dit-on, épousé trois sœurs, dont la favorite et la plus belle était la plus jeune, ce qui rendait les deux autres fort jalouses. Le roi désirait vivement obtenir un héritier. Il promit à celle qui le lui donnerait de lui procurer tout ce qu'elle souhaiterait. Après une

---

1 — Même recueil, n° 316 : Ataovy toy ny tsipoy mifamelona.
1 — Bande de toile servant de caleçon primitif aux hommes seulement.

attente assez longue, sa femme favorite se trouva dans une situation intéressante, événement doublement goûté par le roi, mais qui mortifiait de plus en plus les deux autres femmes.

« Or, la petite favorite fut prise d'envies extraordinaires. Elle voulut avoir un œuf de chèvre, et en fit part à son auguste mari. Celui-ci, quoique très confus, voulut se montrer fidèle à la parole donnée et partit, avec une nombreuse suite, à la recherche de l'objet fictif désiré par sa bien-aimée.

« Après une année de voyage infructueux, le cœur saignant, il rentra chez lui.

« Dans l'intervalle, sa femme avait eu trois jumeaux, deux garçons et une fille. Les deux sœurs, qui l'avaient assistée, s'étaient débarrassées des enfants en les enfermant dans une malle, et les avaient jetés dans le fleuve d'où, heureusement, le garde-chasse du roi les avait retirés pour les élever et en prendre soin.

« Les deux sœurs, pour cacher leur rapt, avaient remplacé les pauvres petites créatures par un balai, un œuf et une mâchoire de bœuf, entourés de graisse et de sang.

« La nouvelle s'était bien vite répandue dans la ville : la femme du roi avait mis au monde des choses fantastiques et cela parce qu'elle avait désiré un œuf de chèvre et que le roi n'avait pu la satisfaire.

« Quand celui-ci revint, il fut fort désespéré. Malgré toute son affection pour sa favorite, il fut obligé de s'en séparer et de la reléguer à l'autre extrémité de la ville.

« Plusieurs années se passèrent, et les deux sœurs de la malheureuse mère étaient rentrées en grâce auprès du roi.

« Un jour, le garde-chasse qui avait élevé les enfants profite d'une fête royale pour venir offrir à son maître du gibier et des fruits, portés par les trois jumeaux.

« Je prie votre Majesté, dit-il, d'accepter ces présents et de considérer ceux qui les portent. Ce sont vos enfants que j'ai recueillis dans le fleuve pendant votre absence ». Le roi ravi combla de présents le garde ; chassa impitoyablement les deux meurtrières, et envoya chercher incontinent la malheureuse mère, dont la souffrance devait prendre fin ce jour-là.

« On dit que, depuis cet événement, les femmes de cette région apprirent à être moins capricieuses ».

Il faut croire que la leçon ne profita qu'aux habitants d'un bien petit domaine, car ailleurs tout continua comme par le passé. Et les parents et les époux sont les premiers à s'incliner devant les désirs exprimés. On donne même une grande fête au moment de la première manifestation de ces idées parfois si bizarres qui hantent le cerveau des femmes en passe d'être mères.

Il serait dangereux, paraît-il, de contrecarrer ces dernières. C'est absolument « fady ». La seule méthode à employer

c'est de gaver littéralement la quémandeuse de ce qu'elle désire jusqu'à la rendre malade.

Certaines femmes ont aussi, paraît-il, des désirs permanents. Quelquefois le mari, impatienté, prend un moyen radical : il divorce. D'autres fois, il cède. Le lit dans les maisons malgaches est un objet de luxe. La plupart du temps on se contente de paillasses étendues à terre pendant la nuit, et roulées dès que paraît le matin. Dans un certain nombre de demeures, même de la classe moyenne, on rencontre cependant dans un des coins de la pièce un cadre de bois placé sur quatre pieds de cinquante centimères de haut environ. Pour tout sommier des planches fixées en travers du cadre. Ce lit n'est là que pour les parents.

Mais, parfois, la femme pense qu'elle n'a pas trop de place pour elle toute seule, et ordonne poliment à son mari de coucher dans la ruelle. C'est du moins ce qu'affirme le dicton suivant : « L'homme marié qui dort dans la ruelle : sa femme l'a vaincu » (1).

En parlant d'un pareil ménage, les mauvais plaisants disent malicieusement que c'est la poule qui y chante et le coq qui y couve. La femme s'y fait servir et prier. Il faut de bons morceaux et de beaux vêtements. Elle fait son « Andriantsileondoza », dit-on (mot à mot : « princesse qui n'endure rien »); « elle ne vient que si elle voit un quartier de viande sur son riz » (2).

Et quelquefois on lui en donne tant, et le mari s'aplatit tant devant elle, qu'elle-même en est dégoûtée.

Quand quelque acheteur passe au marché devant les étalages d'un air par trop dédaigneux, ou qu'il essaie de déprécier par trop la marchandise qu'on lui présente, on ne manque pas de lui lancer à la tête qu'il est probablement comme une épouse trop nourrie de choses grasses et qui ne peut plus supporter même la vue de l'huile au marché (3).

Certaines femmes prennent ce qu'on a l'air de vouloir leur refuser. Dans certains ménages « La mère vole et le père se laisse voler », dit un autre dicton (4).

Un écrivain indigène, dans un article d'une revue malgache, se plaignant récemment (avril 1904) de connaître trop de ces maris complaisants à l'excès, laissant entièrement de côté leur dignité d'homme.

« Se peut-il, s'écriait-il, que l'on voie tant d'hommes préparer eux-mêmes le riz, le mettre dans les assiettes et balayer

---

1 — Lehilahy manambady nefa mandry an-detitra, resim-bavy.

2 — Recueil des Ohabolana, N° 269 : Ao, hoy ny vadin'Andriantsileondoza, raha asian-kena ny variny.

3 — Recueil des Ohabolana, N° 198 : Andranobe leo-menaka : tsy tehijery tseroka an-tsena.

4 — Recueil des Ohabolana, N° 2787 : Renikoto no fangalarina, Rainikoto no ahombiazana.

la maison, en présence des femmes. Il en est qui n'osent pas sortir travailler, sans demander permission à mesdames leur épouses. Je ne veux pas dire par là aux hommes de maltraiter leur femmes ; aimons-les, honorons-les, mais enfin ne renversons pas les rôles. L'homme après tout est le chef de la femme . . . Et nous sommes habitués à répéter que chacun est roi chez lui. Ne devenons pas des rois esclaves, n'ayant que le nom de rois et laissant tomber notre pouvoir dans la main des femmes » (a).

Et déjà, des ancêtres malgaches avaient donné parfois à entendre que le sexe aimable devenait en certaines occasions bien exigeant : « Une femme à faire vivre, soupiraient-ils, la tête du mari, hélas, en est toute meurtrie » (1).

D'autres plus sages, ou peut-être plus heureux, leur répondaient fort à propos : « qu'on ne nourrit pas femme et enfants avec de belles phrases et des souhaits des lèvres » (Veloma soava-tsarà tsy mahavelom-bady aman-janaka) (2).

Il est assez curieux de constater qu'il y avait au fond plus d'affection véritable et plus de respect mutuel entre un frère et une sœur qu'entre deux époux. C'est chez le frère qu'allait en dernier recours se réfugier la femme malheureuse en ménage. « Fara-vady, anadahy ». (Le dernier abri pour l'épouse, c'est son frère) (3).

L'une des marques les plus noires d'égoïsme et de méchanceté était, pour un homme, de se désintéresser de sa sœur. Le pouvoir mystérieux contenu dans le monde était prêt à venger l'offense faite à une sœur. La frapper c'était s'attirer les foudres du ciel : la mort à bref délai devait être la sanction d'un pareil péché (4).

Je sais bien qu'on peut supposer au fond de cette croyance un sentiment semblable à celui qui fait éviter le contact féminin, ou qui entoure toute femme comme d'un caractère sacré, d'autant qu'un frère et une sœur sont, l'un vis-à-vis de l'autre, dans une situation spéciale à cet égard, ayant été portés dans le même sein et ayant sucé le même lait.

N'importe, quelle que scit l'origine de la déférence marquée, c'est un fait qu'elle existe et qu'elle influe sur l'état de la femme malgache. Le frère et la sœur se montraient leur amitié à certaines époques de l'année par des présents spéciaux. La sœur, à la grande fête malgache du Bain, préparait un joli panier tressé, en général de ses propres mains, y mettait du riz cuit et des voanjo (sorte de haricots ronds), le tout enve-

(a) Mpanolon-tsaina N· 2, page 100.

1 — Recueil des Ohabolana, N· 2473 : Ny vavy no fahanana, ka ny lahy voavely loha.

2 — Recueil des Ohabolana, N· 3659.

3 — Recueil des Ohabolana, N· 933.

4 — Mitsipaka anabavy, mahafaty tanora.

loppé de morceaux de feuille de bananier ; puis, parée de ses plus beaux vêtements, elle allait l'apporter à son frère. C'était ce qu'on appelait le « jakan-anabavy » (présent de sœur). Le frère se contentait d'inviter sa sœur à partager son repas, et lui présentait un morceau de viande : c'était le jakan-anadahy (présent de frère).

Si les demeures des deux étaient séparées par une trop large distance, la sœur faisait simplement l'envoi de son panier à son frère éloigné et en recevait, en réponse, une part du bœuf tué à l'occasion de la fête. Des cadeaux semblables s'échangeaient entre un frère et une sœur quand une épidémie sévissait. Le frère et la sœur semblaient ainsi mettre en commun leurs forces et leurs puissances vitales pour résister à l'ennemi attaquant la race.

Le présent de la sœur était moralement obligatoire, celui du frère était considéré par la sœur comme une marque de faveur et une affectueuse attention.

Un autre trait qui montre la situation relativement privilégiée de la femme malgache, quand on la compare à ses semblables du grand continent voisin, c'est l'autorité manifeste reconnue aux belles-mères.

La sagesse populaire malgache est d'une grande richesse en sentences sur les belles-mères. On n'y est guère tendre pour elles. En voici seulement deux ou trois exemples.

« Ne faites pas de bruit comme une belle-mère, arrivant chez son gendre (ou sa bru) : il y a tout juste des œufs pour le déjeûner, et elle ne demande rien moins qu'une hache pour les casser » (1).

« Ne mettez pas tout sens dessus dessous, comme une belle-mère entrant chez ses enfants : quand il n'y a qu'une poule à tuer, il faut que sept hommes se lèvent à la fois pour l'aider » (2).

Un pauvre homme se donne un mal inouï pour plaire à ses supérieurs et mériter leurs éloges : il a beau faire, il n'arrive pas à se faire remarquer. Dans une classe, un élève se montre studieux et s'applique tant qu'il peut : le maître ne s'en aperçoit pas et les bonnes notes ne sont pas pour lui. Aussitôt les amis du premier comme du second lui décochent ce trait : « Tu travailles devant une belle-mère aveugle (ou qui feint de l'être) et tu perds ton temps » (3).

Rien que ces exemples suffisent à montrer la crainte qu'inspire à Madagascar ce personnage si cher aux vaudevil-

---

1 — Recueil des Ohabolana, N° 644 : Aza mitabataba tonga rafozana, atodiakoho no laoka, ka famaky no tadiavina.

2 — Recueil des Ohabolana, N° 645 : Aza mitabataba tonga rafozana : akoho iray no vonoina, ka fito lahy no mitsangana.

3 — Recueil des Ohabolana, N° 1733 : Miasa jamba rafozana : herimpo very foana.

listés d'Europe. La femme n'y est donc pas considérée comme une unité sans conséquence.

Il ne faudrait pourtant pas tirer de là des déductions exagérées. Dans certains pays où la femme est nettement dans une position d'infériorité marquée, dans l'Inde par exemple, il existe des traditions du même genre.

Dans quelques tribus chinoises, un gendre ou une bru ne doivent même pas regarder leur belle-mère. S'ils la rencontrent par hasard au détour d'un chemin, ils se détournent immédiatement en se couvrant le visage.

Comme dans beaucoup d'autres cas, il se mêle ici quelques idées fétichistes, ou tabouïques, assez difficiles parfois à distinguer.

Mais il n'en reste pas moins vrai qu'à Madagascar, la supériorité des belles-mères, leur autorité presque tyrannique et très marquée. La femme a sa grande place dans la direction des affaires de famille. Elle discute, elle résiste, elle fait parfois trembler. La conduite des peuples en certaines occasions lui est même en partie confiée. Elle seule souvent représenta l'autorité royale. Non seulement récemment : tout le monde a encore à l'esprit les longs règnes des trois Ranavalona et de Rasoherina, — mais aussi bien autrefois. Un des premiers noms qui surnagent encore dans la nuit profonde enveloppant les origines de la monarchie hova, est celui d'une femme, Rafohy, qui exerçait son pouvoir à Imerimanjaka, à deux heures environ au sud de Tananarive. Et c'est encore une femme, Rangita, qui, d'après la tradition, lui a succédé. Le fils de cette Rangita n'aurait été autre qu'Andriamanelo, premier ancêtre un peu certain des rois hovas subséquents.

Toutefois, l'existence de reines ayant détenu le pouvoir suprême ne saurait donner des renseignements bien probants sur les idées que l'on se faisait de la femme en général.

Tout ce qui a trait à l'autorité royale se trouve en effet réglé presque partout chez les primitifs par des coutumes absolument particulières, par des tabous très spéciaux, dont le jeu peut venir contrecarrer les effets des mœurs et des habitudes les plus ancrées et les mieux suivies.

Il faut se souvenir que tout ce qui touchait le chef prenait un caractère sacré. Dans la notice, que l'évangéliste betsileo Rajaonary a consacrée à la description des rites princiers usités dans son pays d'origine, on trouve cette idée nettement formulée.

« Les Betsileo, dit-il, éprouvent un respect extraordinaire à l'égard de leurs chefs, et de là vient que tout ce qui appartient aux chefs ne doit jamais être mêlé à ce qui est propriété du peuple. Les maisons princières, bien que semblables aux autres, sont sacrées. De même manière, les objets qui sont dans la maison sont mis à part, car le gobelet d'étain, les cuillers, les assiettes ne peuvent être pris en main ni portés

aux lèvres ; et si quelqu'un s'en sert pour boire, la main doit être tenue devant la bouche et l'eau versée d'en haut. La couche du chef ne peut être approchée de personne sinon de quelqu'un qui est également chef. La natte sur laquelle il s'asseoit ne doit pas être foulée du pied, mais soulevée quand on y passe, et personne ne peut s'y asseoir en dehors du chef, etc. ».

De même chez les Bara, la qualité sainte du chef se communique à ses femmes. Le révérend D. Corvan rapporte, dans un article de l'*Antananarivo Annual* (1888, pp. 61-62), qu'il faillit être victime de son ignorance à ce sujet. Il s'en fallut de peu que les indigènes ne le tuassent en l'entendant s'adresser à la femme d'un chef : « Il n'y a rien de plus sacré qu'elles, ajoute-t-il ; leurs maisons sont fady : un endroit spécial leur est réservé pour puiser de l'eau, et on a mis à part un coin de forêt pour leur permettre de recueillir le bois nécessaire à l'entretien de leur feu. Quiconque viole ces prohibitions est condamné à une grosse amende, ou même dans certains cas mis à mort à coups de lance. »

Dans une reine, ce n'est donc plus guère la femme que l'on regarde, c'est la participante à la vertu royale. Cette force, ce caractère sacré qui rendait vénérables de simples ustensiles, pouvait agir par et dans un membre du sexe inférieur, sans qu'on puisse en conclure grand chose au sujet de la valeur attribuée à celle qui avait par hasard le privilège d'en être le réceptacle momentané.

La Hova est maîtresse et reine à ses heures, nous l'avons vu. Cela ne l'empêche pas d'être esclave pourtant. Elle domine l'homme parfois, mais un peu comme un joli carlin régente sa maîtresse et lui fait exécuter tous ses caprices. Les mêmes lèvres qui déclaraient que maltraiter sa femme était faire du tort à soi-même, ne se gênaient pas pour dire tout aussi souvent, que « montrer trop de condescendance pour son épouse, c'est s'attirer du malheur sur soi-même » (1). Il est vrai que la femme prenait parfois ce proverbe à son compte et s'en prévalait pour ne pas soigner son époux plus qu'il n'était strictement nécessaire.

Mais voici qui est plus clair : « Ny vady fanaraka » (La femme doit toujours suivre le mari) (2). Cela, c'est net et tranchant. Et de fait, si les deux époux sortaient ensemble, jamais la femme n'aurait osé passer devant son mari. Ce dernier marchait fièrement devant, les mains libres de tout fardeau. Sa compagne allait modestement à quelques pas de lui portant ce qui était nécessaire pour la route. Le diction s'appliquait aussi à la situation légale de la femme. En cas de changement

---

1 — Recueil des Ohabolana, n° 1839 : Misorom-bady an-trano : ny tena hiany no ho trany.
2 — Même recueil, n° 2458.

de résidence, ou de position, elle devait aller là où allait son maître et seigneur.

Y a-t-il un hôte invité, un festin est-il préparé : la femme sert les hommes et attend qu'ils aient fini leur repas pour manger. Ceci est encore vrai aujourd'hui : Sauf dans des cas très particuliers et chez quelques Malgaches entièrement pénétrés d'idées et d'habitudes européennes, je n'ai jamais vu une femme à une même table avec des hommes.

Naturellement ces coutumes sont encore plus prononcées chez d'autres tribus. Chez les Bara, par exemple, quand un homme mange, sa femme n'a pas le droit de s'approcher de lui ni même de le regarder tant que le repas n'est pas terminé. Mais malgré leur état social beaucoup plus avancé, les Hovas sur ce point en sont restés à des manières de faire très peu galantes.

Nous avons parlé de certaines femmes laissant leur maître et seigneur coucher au pied de leur lit. C'étaient des exceptions. Au fond c'est l'inverse qui est le plus général. Il n'est pas jusqu'à l'esclave qui ne considère sa compagne comme un objet d'agrément ou de mobilier. Quand il veut se reposer et oublier dans le sommeil sa triste condition et ses durs travaux, il la prend comme oreiller. Il ne s'y trouve pas d'ailleurs complètement heureux, le pauvre. Car d'après le proverbe qui nous donne ces détails, il ne sait de quel côté se tourner (1). S'il allonge ses pieds vers le nord, on crie au scandale : car, seuls, les sorciers se couchent avec la tête vers le sud ; s'il dirige ses jambes vers le sud, alors c'est un autre ennui. Sa tête est près du foyer, qui est toujours au nord de la pièce dans les maisons malgaches, et qui est toujours entouré d'une abondante provision de menue paille servant à entretenir le feu pour la cuisson des aliments. La personne, ordinairement une jeune esclave (nous parlons d'autrefois), préposée à la cuisine, en prenant négligemment dans le tas le combustible dont elle a sans cesse besoin pour empêcher le feu de s'éteindre ne peut guère faire autrement que d'en laisser tomber chaque fois quelques brins sur la tête du dormeur. Et ce dernier, au bout de peu de temps, s'en trouve couvert. Le seul remède à ces difficultés, c'est de changer de temps en temps de place. La femme docile obéit, sans se plaindre du rôle humiliant qu'on lui fait jouer.

La naissance d'un garçon est saluée avec plus d'entrain que celle d'une fille. Evidemment il n'y a pas la différence qu'on remarque en Chine. On ne plaint pas les parents d'une fille nouveau-née de la calamité qui vient de les affliger. Il y a, au contraire, du bonheur au foyer malgache à la venue

---

1 — Recueil des Ohabolana, n° 195 : Andevolahy ondanam-bady : atao avaratra, mianatsimo loha, atao atsimo, tototry ny kitay.

d'une petite ketaka. Cependant la mère malgache a plus de fierté à montrer aux voisines jalouses un fils qu'elle allaite.

L'expression la plus forte pour désigner un bonheur complet, c'est de se dire « heureux comme celle qui désirait un enfant et qui enfante un fils ». (Tsara raha maniry zaza ka tera-dahy) (1).

Quelle gloire pour les parents que de recevoir du ciel un héritier mâle ! Leur cœur chante le vieux refrain : « Un fils vous est né, on vous enterrera sur une pierre élevée, celle qui n'a enfanté qu'une fille ne sera couchée dans le tombeau que sur une pierre d'en bas, sur une pierre glissante » (2),

C'est qu'aussi une fille est faite pour se marier : elle s'en ira, elle quittera la maison paternelle, changera de famille peut-être : on ne sera plus sûr d'être honoré par ses descendants, une fois descendu dans le royaume des ombres,

Dans les pratiques qui suivent la naissance, on discerne quelques signes des différences que les ancêtres des Malgaches faisaient entre les filles et les garçons, et des réceptions plus ou moins chaudes par lesquelles on accueillait les premières ou les derniers. Aussitôt que la sage-femme a annoncé que c'est un garçon, le vère, tout joyeux, prend une hache, sort dans la cour et se met à frapper de toutes ses forces sur le premier arbre, ou la première pièce de bois qu'il rencontre. Il s'arrange pour être entendu des gens de la maison, Dès les premiers coups perçus, ces derniers lui crient à haute voix : « Qui est là ? » Le père alors répond plusieurs fois : « C'est moi, le père de Koto » (on appelle de ce nom tous les jeunes garçons avant qu'ils aient réellement un nom à eux, de même qu'on appelle Ketaka, toutes les petites filles). Pour les filles, rien de semblable ne se passe, le père reste tranquillement chez lui. Quelques heures après la naissance, le chef de famille va de nouveau dehors, et devant la maison, à côté de la porte, il plante une lance si c'est un garçon, une simple pièce de bois surmontée d'une touffe d'herbe, si c'est une fille.

Un garçon, c'est un rempart contre les ennemis, c'est comme une arme dirigée contre tous ceux qui voudraient attaquer la famille : voilà ce que semble indiquer la lance symbolique.

Une fille c'est un simple support intérieur pour la maison.

Peu de jours après a lieu la cérémonie de la première sortie (ny famoahan-jaza). Là encore, différence assez grande.

De la maison paternelle sort une longe procession de parents et d'amis. Tout d'abord un groupe d'hommes portant différents objets. Le premier de la bande étale aux regards

---

1 — Recueil des Ohabolana, n° 3289.

2 — Même recueil, n° 2080 : Tera-dahy, ka hilevina ao an-dringiringim-bato ; tera-bavy ka hilevina any an-tsola-bato.

des assistants un morceau de cette forte soie brune dont on fait les linceuls. Au milieu de la joie de tous, cette funèbre exhibitiou en rappelle la fragilité. C'est d'ailleurs plus qu'un simple symbole, c'est une sorte de prière à la mort elle-même. On semble lui dire : « Tu vois, nous nous souvenons de toi, nous reconnaissons ta puissance ; en revanche laisse cet enfant nouveau-né jouir un peu de la vie ».

Derrière l'homme au linceul marchent d'autres personnages, eux aussi porteurs d'objets symboliques. S'il s'agit d'un garçon la théorie est au complet : on voit d'abord un des parents portant un sabre emblème du commandement ; puis d'autres membres du cortège dont l'un porte une hache, symbole de force ; un autre agite une lance, emblème de courage ; un troisième presse en sa main une grosse corde (mahazaka). Cette corde est une sorte de jeu de mots en action : en malgache le même mot qui sert à désigner une corde, signifie en même temps : qui peut supporter et qui peut diriger. On souhaite ainsi à l'enfant de pouvoir être appelé du même nom que l'objet présenté, et de savoir à la fois obéir aux grands et commander aux petits. Souvent l'adjoignent encore au cortège d'autres hommes chargés d'un fusil, ou d'un couteau, ou bien encore d'une bêche, d'un ciseau à froid, ou d'un hameçon de fer : ce sont des sortes de vœux d'habileté manuelle à l'adresse du poupon.

Pour une fille, on ne se met pas tellement en frais. En général, un seul homme, outre le porteur de linceul, précède l'enfant porté dans les mains d'une de ses jeunes parentes ; il porte un panier fermé de son couvercle : à l'intérieur de cette corbeille on a mis un riche lamba, symbole de fortune et souhait d'un riche mariage. Dans certains cas, cependant, une autre personne tient une boîte contenant de la soie, du coton, des aiguilles, une navette et, en général, tous les instruments dont se sert habituellement la femme.

La procession s'avance au son du tambour et des battements de mains. Pour les filles on ne chante pas ; ou si l'on chante, ce ne sont que des mélopées sans signification précise.

Pour les garçons, au contraire, les parents lancent à plein gosier un refrain consacré, exprimant à la fois leur joie intense et leurs désirs de voir leur fils prospérer selon leurs espérances.

Lahy e, lahy e, hanam-bolankarena !	O fils, ô fils, acquiers la richesse !
Hahaleo, hahalasana, haharo vodi-tatatra !	Sois fort, sois puissant, conserve les biens de tes ancêtres !
Ho tian' Andriamanitra, ho tiam-bahoaka !	Sois aimé de Dieu, sois aimé de la foule !
Ho feno ny fahitra, ary ny volan' Ikoto hahafeno ny trano !	Que les parcs à bœufs soient toujours pleins, et que l'argent d'Ikoto remplisse la maison !

Toutes ces cérémonies entourant la naissance et l'enfance ne font qu'affirmer la règle suivie dans toutes les circonstances de la vie. Les ancêtres malgaches sont catégoriques dans leurs déclarations à cet égard. Ils ont même de temps à autre une crudité de langage qui risque de scandaliser notre pruderie d'Européens. Certains parasites, hélas, par trop abondants dans les chevelures des indigènes, jouent dans leurs discours sentencieux un rôle aussi important que celui que leur confère dans l'existence quotidienne leur inlassable importunité.

Quand les vieillards, réunis chez l'un d'eux, le soir, autour du feu, causent des incidents du village en se passant fraternellement la tabatière de l'hôte du jour, si leur pensée se porte sur l'une de ses femmes fortes qui savent escalader les barrières des préjugés et des coutumes, ils ne peuvent s'empêcher de s'écrier : « Renihao, ny vavy indray no malaza » (1) ; ce qu'on pourrait traduire à peu près ainsi : « Mais alors c'est comme dans la république des ... poux, les femmes se mettent à prendre le haut du pavé ».

C'est à l'homme qu'appartient la sagesse et le pouvoir de discuter. Dans les grandes occasions on ne dédaigne pas l'avis d'une femme, il est vrai. D'ailleurs il est des cas où cette dernière doit se décider seule. Cependant, il suffit à l'homme de faire trois pas pour trouver les solutions désirées, tandis que la femme doit s'incliner profondément jusqu'à quatre fois avant de savoir que faire (2).

Aussi, en cas de divergences d'idées, ou de conflits de désirs, c'est à l'épouse à obéir et à baisser pavillon. « Ny vady fanaraka, » (c'est à la femme de suivre) (3) est, ainsi que nous l'avons déjà vu, presque un texte de loi, dont on trouve d'ailleurs l'équivalent dans bien d'autres codes.

Comme en tous pays, les occupations féminines se différencient des occupations masculines. « La maison est-elle en mauvais état, on se souvient de son père ; son habit est-il déchiré, on pense à sa mère, » dit un proverbe malgache que la sagesse européenne prendrait aisément à son compte. Il y a là une distinction de nature contre laquelle on ne saurait s'insurger sans dommage. Mais ces différences sont bien autrement tranchées chez les Malgaches, comme chez la plupart des peuples primitifs. Elles se compliquent d'idées quasi-religieuses. En Europe, une femme ne sera pas cocher ou forgeron, uniquement parce qu'elle n'en a pas la force physique : d'autres professions restent l'apanage du sexe fort par suite de convenances ou de goûts naturels qui en éloignent invariablement le sexe aimable. A Madagascar, c'est un peu autre

---

1 — Recueil des Ohabolana, n° 2785.
2 — Même recueil, n° 2306 : Ny lehilahy, raha mandingana intelo, mahazo hevitra ; ny vehivavy, raha miondrika inefatra maka saina.
3 — Recueil des Ohabolana, n° 2458.

chose. Un homme n'ira pas chercher l'eau par le fait qu'il est homme, et une femme en général ne traira pas les vaches parce qu'elle est femme. Il en était du moins ainsi il y a peu de temps.

Il semble donc qu'on ne puisse conclure des travaux imposés invariablement aux femmes, l'infériorité manifeste de cette dernière. Il y a là un ensemble de prescriptions d'origine sacrée.

Et cependant, en y regardant de près, on ne peut manquer d'être surpris d'un fait assez singulier ; (encore une fois nous ne parlons pas ici que des Hovas). La liste des occupations défendues aux hommes est presque interminable, la liste correspondante pour l'autre sexe se réduit à presque rien et ne concerne que d'infimes particularités.

Qu'un homme aille à la source puiser de l'eau, la cruche cassera (1) ; qu'il fasse des paniers ou qu'il touche à des matériaux de vannerie, il mourra en pleine force (2) ; qu'il se mette à soigner des enfants et son corps s'affaiblira à moins que ce ne soit son caractère (3). Balayer la maison, le fera suivre par des esprits.

On voit que tous les grands travaux, tous ceux surtout qui se renouvellent journellement et qui exigent un effort quotidien se trouvent « fady » (tabous) pour les hommes. On peut dès lors, assez naturellement, se demander si c'est le « fady » qui a commencé, ou si c'est la paresse ou l'orgueil masculins qui ont inventé le « fady » pour éviter d'ennuyeuses réclamations trop justifiées de la part de leur compagne. Seul le labourage de la rizière, travail dur et pénible, semble faire exception : c'est la part des hommes. Mais ce travail doit être d'origine récente. Autrefois on se contentait de lancer des bœufs qui piétinaient le sol boueux où l'on semait ensuite la graine à la volée, comme font encore les autres tribus de l'île. D'après la tradition, c'est sous le règne d'Andriantsitakatrandriana, vers 1650, que l'on commença à défricher les immenses marais de l'île ; avant cela on se contentait des rizières naturelles de quelques vallées privilégiées. On n'aurait pas à cette époque osé introduire un fady nouveau pour une seule classe de la société.

Quand l'homme se réserve une besogne quelconque en général, il s'y mêle toujours un sentiment de gloriole caractéristique. Il se réservera d'abattre des taureaux, de chasser, de couper du bois dans la forêt : c'est qu'il y a dans l'accom-

---

1 — Mantsaka, mamaky siny.
2 — Mandrary, mahafolaka an-dantony.
3 — Mitaiza zaza mahaosa lehilahy.

Note : « Prendre des poissons au panier, c'est l'affaire des femmes ; tendre des filets fixes, ou pêcher à l'hameçon, c'est le travail des hommes », disent les Tantaran' ny Andriana (T. I, p. 132).

plissement de ces tâches quelque chose de l'énivrement de la lutte et de la victoire sur la nature et ses habitants.

Il dédaignera de pêcher les petits poissons dans les rivières et les étangs : c'est bon pour la femme de rester des heures dans l'eau en poussant devant elle la grande corbeille ellipsoïdale qui sert de drague et de filet. « Prendre des poissons au panier, c'est le travail des femmes, l'homme n'y attraperait que des tumeurs aqueuses » (1). Mais il lui conviendra d'aller à la recherche de ces grosses anguilles qu'on trouve de temps à autre dans les rivières malgaches, et dont quelques-unes atteignent des dimensions énormes : il n'est pas très rare d'en avoir mesurant jusqu'à 1 m. 60 à 1 m. 75 de long et la grosseur du bras. Il est nécessaire d'engager de véritables combats avant de pouvoir les attirer sur le sol et les tuer. Aussi quel secret accent de forfanterie dans le proverbe malgache : « C'est une anguille de l'Imoriandro, ce n'est pas un enfant ni une femme qui l'aurait pu prendre » (2).

La même fierté se révèle dans cet autre dicton : « Jamais une femme ne tuerait un sanglier, aussi certainement qu'une anguille une fois cuite ne peut plus se sauver » (3).

On ne peut se refuser à sentir un vrai dédain de la femme dans ces expressions, dédain d'autant moins justifié, et par cela même d'autant plus caractéristique, que les mères et les épouses malgaches savent parfois montrer qu'elles sont en réalité supérieures à cette peu honorable réputation.

Dans les circonstances critiques, il arrive que la coutume se taise, et que chacun laisse libre cours à ses intimes. Affolé par le danger qui le menace, le gardien le plus fidèle des traditions oublie un instant son rôle et jusqu'à son devoir. L'organisme social semble comme s'arrêter, et les lois de cette mécanique ethnique qui semble présider aux destinées de presque tous les peuples primitifs, quand elles ne s'exaspèrent pas dans une application plus violente que jamais, paraissent momentanément ne plus agir.

Les femmes malgaches ont su dans certaines situations troublées, faire montre de sagesse et de fermeté. A la fin du dix-huitième siècle, un petit prince vazimba, Andrianamboatsimarofy, dominait à Tananarive. Andrianampoinimerina, luttant pour la suprématie définitive sur l'Imerina entière, l'attaque, le chasse de sa capitale. Le pauvre prince se réfugie au sud chez les Manisotra et leur demande conseil : c'était la seconde fois qu'il se trouvait dépouillé de son pouvoir, et son courage commençait à l'abandonner ; sa seconde défaite avait

1 — Manihika raha lehilahy, mahavorotina.
2 — Recueil des Ohabolana, n° 118. Amalon'Imoriandro io : tsy hain-jaza, tsy haim-behivavy.
3 — Même recueil, n° 3657 : Vehivavy tsy mahafaty lambo ; amalo-masaka tsy afa-mandeha.

d'ailleurs été provoquée en grande partie par son manque d'attention et de prévoyance. « Faut-il se résigner, faut-il essayer de reprendre la ville, demandait-il à ceux qui l'entouraient. »

« Il faut reprendre, lui répondit-on d'une seule voix. Les femmes ont bien raison, quand elles disent : Ne dors pas, Amboatsimarofy. Tu te promènes sans te garder. On ne peut être roi et passer son temps à jouer. Si tu veux t'amuser, ne sois pas roi. »

Une si sanglante apostrophe, dit l'histoire, enflamma le prince de colère et de courage. Il voulut aussitôt se mettre à la tête de troupes et partir en guerre. Il fallut qu'on l'arrêta dans son zèle, les lois ancestrales ne permettant pas au chef d'exposer sa vie dans les combats. Pour le remarquer en passant, c'est là un des exemples caractéristiques de l'existence de tabous du chef chez les premiers habitants de l'Imerina ([a]).

Les Malgaches ont eu leurs Jeannes Hachettes. La tradition, que tout porte à croire digne de foi, rapporte le courage et la ténacité dont firent preuve les femmes du village d'Ambohijoky, à environ quatre heures de marche au sud de Tananarive.

L'histoire n'en est pas très ancienne : elle ne date, comme celle que nous venons déjà de rapporter, que du règne du fameux prince Andrianampoinimerina, et des environs de 1800.

Ce roi, une fois maître de la plus grande partie de l'Imerina, voulut compléter ses victoires. Il rêva de mettre sous sa domination tout Madagascar ; il eut des pensées de conquête universelle (car pour lui, le monde c'était la grande île africaine).

Il rencontra parfois de grandes résistances. Cependant aucune tribu, dans le morcellement patriarcal alors en usage dans toute la partie centrale de Madagascar, n'était vraiment en état de s'opposer d'une manière efficace à ses entreprises. Et s'il fut arrêté si longtemps devant le rocher d'Ambohijoky servant de refuge aux Manisotra, ce fut en grande partie à cause de la vigueur virile dont les femmes de cette tribu imérinienne donnèrent l'exemple.

Une première expédition envoyée par le grand prince hova fut mise en déroute par une ruse ingénieuse des assiégés qui lâchèrent un grand nombre de bœufs. Les assaillants croyant à une sorte de reddition commencèrent à se jeter sur le bétail sans prendre garde à leurs ennemis. Ceux-ci fondirent soudain sur les Hovas dispersés et les taillèrent en pièces.

Une deuxième expédition eut le même sort. Pour s'excuser, le chef hova battu, dit la tradition, s'écria : « Que faire, les femmes mêmes ont pris des lances et des fusils ! ».

---

a — Voir le livre des Tantaran'ny Andriana du père Malzac, T.I,p.105.

Une troisième armée entoura la ville. Les hommes d'Ambohijoky commençaient à faiblir : mais les femmes demandèrent à se mettre à l'avant-garde. Honteux de leur découragement premier, les hommes se précipitèrent avec violence au milieu des ennemis, afin de ne pas être précédés par les femmes. Malgré une résistance désespérée de l'armée hova, elle ne put soutenir le choc.

Andrianampoinimerina vint en personne conduire à l'assaut une quatrième expédition. Les hommes d'Ambohijoky furent, à cette nouvelle, pris d'une crainte superstitieuse. Les rois et princes ont toujours été considérés à Madagascar comme des êtres sacrés. En eux était concentré tout le souffle vital d'une tribu. Tuer l'un d'eux c'était s'exposer aux plus grands malheurs, c'était risquer de soulever contre soi toutes ces puissances mystérieuses qui présidaient au mécanisme des milles fady liant chaque groupe social et chaque individu d'une façon indissoluble.

Ce furent encore les femmes qui triomphèrent de ces hésitations d'ordre religieux. Saisissant les armes de leurs époux, elles se mirent à marcher fièrement en tête de la colonne, au grand ébahissement des Hovas. Ces derniers furent d'ailleurs victimes d'une nouvelle ruse. A un moment donné les femmes s'écartèrent et les Manisotra lancèrent un troupeau de bœufs, en faisant eux-mêmes mine de fuir. Les Hovas crurent à la victoire, se lancèrent à la poursuite. A un moment donné, une femme se dressa sur le mur de la ville, fit partir un coup de fusil. C'était un signal : des hommes embusqués près des portes cernèrent une grande partie des assaillants, arrachèrent leurs armes, leur coupèrent le poignet droit qu'ils lancèrent sur les nouveaux arrivants. Tout cela fut fait avec tant de dextérité que ces derniers, surpris, reculèrent en désordre absolument épouvantés.

Andrianampoinimerina essaya alors la ruse : il envoya des ambassadeurs pour traiter : on les massacra. Dans la circonstance ce fut encore une femme qui, d'après la tradition, parla le langage de la sagesse en plaidant la cause du droit des gens, et en montrant la faute et le crime qu'on commettrait en tuant de simples envoyés : elle ne fut pas écoutée.

Le roi hova soudoya quelques-uns des Manisotra en leur promettant de grandes richesses. Ces traîtres se mirent à effrayer leurs compagnons sur les fruits futurs de leur résistance. Ils firent d'abord grande impression. Tout un parti se formait favorable à la soumission. Mais les femmes devinrent comme de vrais chiens enragés, dit le conteur. Elles se mirent à parcourir le village en criant : « A nous vos salaka (sorte de caleçon uniquement porté par les hommes) , c'est vous qui êtes des femmelettes. » Et brandissant des fusils, elles dansaient de furieuses sarabandes. Devant une pareille démons-

tration, les plus disposés à la paix n'osèrent plus exprimer leur opinion et se tinrent coi.

Andrianampoinimerina fit plusieurs tentatives semblables, mais toujours les femmes firent échouer les négociations. A la fin, elles menacèrent leurs maris, en cas de reddition aux Hovas, de se sauver avec leurs enfants, jurant qu'elles tueraient impitoyablement quiconque aurait l'audace de vouloir les suivre. « Allez vous faire porteurs d'eau et coupeurs de bois pour le compte des gens du nord, criaient-elles aux hommes ; pour nous, nous ne serons jamais esclaves ».

A la fin, cependant, les Manisotra furent réduits par la famine et déportés à Alasora à quelques kilomètres plus au nord.

On voit donc par cet exemple que la femme malgache a su revendiquer, violemment même parfois, sa part d'autorité légitime. Elle a fait, de temps à autre, comme craquer les cadres rigides que les hommes avaient réussi à lui imposer. Et ces derniers ont à leurs dépens appris peu à peu à la respecter. L'organisation antique, les prescriptions de ce code sacré mystérieux, tout à l'avantage du sexe masculin, n'ont pas été rejetées du coup : il faut d'autres secousses et d'autres influences pour en arriver là. Mais la pratique a souvent adouci ce que la théorie avait de trop absurde et de trop injuste.

Les anciennes coutumes ont gardé tout leur empire dans ce qui est proprement cérémonies religieuses : c'est en effet ce qui change le plus difficilement.

On retrouve dans les pratiques de la circoncision toutes les anciennes idées. Quel dédain de la femme dans des paroles comme les suivantes : « Qu'on laisse une femme porter un enfant à circoncire et ce dernier ne sera qu'un lâche » (1) ; ou bien : « Si une femme se mêle de prendre en main un des troncs de bananier qu'il est d'usage de porter le jour de la circoncision, c'en est fait du courage de l'enfant » (2).

Il n'est même pas permis aux femmes de piler le riz destiné ce jour-la à la petite victime. Pour une fois l'homme surmonte sa répugnance : il prend en mains le pilon de bois, afin de ne pas porter malheur à l'enfant (3).

C'est encore lui qui, ce jour-là, devient le cuisinier de la famille : on chasse les femmes du foyer ancestral : si leurs mains trop délicates se mettaient à préparer le repas, l'enfant serait inévitablement blessé (4).

---

1 — Raha vehivavy no mibaby ny zaza, mahaosa zaza.
2 — Mampitana fototra ny vehivavy, mahaosa zaza.
3 — Totoin' ny vehivavy ny vary hohanina, mahaosa zaza.
4 — Raha mahandro hanina ny vehivavy, maratra ny zaza.

Il en serait encore de même si des bras féminins allaient puiser l'eau sacrée nécessaire (1). Et pour bien souligner la cause de cette particularité, on ajoute qu'un homme poltron produirait exactement le même effet (2).

Pendant toute la semaine précédant l'opération, le père, aussi bien que les parents et amis ayant à jouer un rôle actif dans la cérémonie doivent s'abstenir avec soin de tout contact intime avec une femme, en même temps que de toute parole déshonnête (3). Il y a là à la fois l'idée de l'infériorité, de la faiblesse de la femme, en même temps que celle de son impureté de nature.

Ce qui est moins clair, c'est l'interdiction pour les femmes en général, et les parents de la mère de se saluer (4). Serait-ce la crainte de voir les femmes employer ce jour-là les mots spéciaux servant de formules de politesse ou d'amitié au sexe faible uniquement, mots évoquant, par suite de leur usage particulier, des idées trop féminines et par cela même néfastes ? Peut-être, bien qu'il n'y ait là rien de certain.

On n'écarte pas complètement les femmes de la cérémonie cependant. Elles y ont un rôle à jouer : elles doivent en particulier aller couper des joncs, ainsi que des plantes vertes afin de rendre fort l'enfant soumis à l'opération (5). Il est fort malaisé de déterminer la signification de ce symbole : peut-être y arriverait-on par des comparaisons avec ce qui se passe ailleurs. Nous proposerons, mais à titre tout provisoire, un vague essai d'interprétation : les plantes vertes représenteraient la force créatrice contenue dans le sol, les joncs, poussant dans les marais, la même force contenue dans l'eau ; les femmes seraient les canaux et comme les servantes de ce souffle générateur du monde : en cueillant ces plantes, elles rassembleraient comme en une gerbe toutes les manifestations du génie créateur de l'univers afin de le présenter à l'enfant comme un bouquet de bon augure. Encore une fois, j'avance cette explication sous toutes réserves.

Où l'infériorité sociale de la femme se manifeste c'est dans les prescriptions relatives au deuil entre époux : le temps en est rigoureusement fixé par la coutume, à tel point que l'un des kabary d'Andrianampoinimerina, où l'on allait puiser des sentences juridiques avant 1860, en fait mention.

D'après cela, la femme doit au souvenir de son époux des démonstrations de regret beaucoup plus longues que celles

1 — Raha ny vehivavy no mantsaka rehefa hamora, maratra ny zaza.
2 — Raha lehilahy osa no maka ny rano, maratra ny zaza.
3 — Raha miray fandriana ny mpivady amin' ny herinandro alohan' ny hamorana ny zaza, mampaharatra ny zaza. Misangy, manota na manao fahalotoana hafa, mandratra zaza
4 — Raha mifampiarahaba ny vehivavy na ny havan' ny vavy, maratra ny zaza.
5 — Mandidy zava-maitso ny vehivavy, mampahatanjaka ny zaza.

qu'elle en devrait recevoir elle-même en semblables circonstances : le deuil porté par l'époux durait trois semaines, celui dû par l'épouse se prolongeait pendant six semaines.

Et les larmes versées par la veuve devaient être particulièrement amères et abondantes. On ne retrouve pas chez les Hovas de traces très nettes de ces coutumes funèbres, encore récemment suivies chez d'autres tribus comme chez les Antsihanaka, où, le jour de l'enterrement du mari, l'on arrachait brutalement à la veuve ses vêtements et ses bijoux, la chassant du toit conjugal et l'enfermant seule pendant des semaines dans une petite hutte avec les objets absolument indispensables pour qu'elle ne mourût pas de faim, avec l'interdiction absolue de se laver, fut-ce simplement la figure ou les mains. Pourtant il y a comme l'écho de pratiques plus ou moins analogues dans ce proverbe : « Deuil de femme, il ne lui reste que la force de sucer ses larmes » (1).

Nulle part la différence de niveau social des deux sexes n'apparaît mieux que dans l'existence de la polygamie, et dans ce qui en est presque un corollaire obligatoire, la fréquence et la facilité extraordinaire du divorce.

Le Malgache est polygame d'instinct : jusqu'au règne de Ranavalona II, la polygamie était légale ; le roi avait droit à douze femmes ; et les sujets, au nombre de femmes qu'ils pouvaient entretenir, pourvu que ce nombre fût inférieur à douze. La première tentative d'interdiction de la polygamie date de 1878. L'article 38 des instructions données à cette date par Rainilaiarivony aux Sakaizambohitra (sortes de délégués municipaux) est ainsi conçu : « La polygamie n'est pas tolérée dans le royaume, s'il en est qui s'y livrent faites-leur des remontrances, et, s'ils ne les écoutent pas, conduisez-les au palais pour être jugés. L'homme polygame payera un loso (2 fr. 50), et chacune des femmes un kirobo (1 fr. 25) aux Sakaizambohitra qui les auront conduits à Tananarive.

Le Code des 305 articles, publié en 1881, revient sur la question dans son paragraphe 50 : « La polygamie n'est pas tolérée dans le royaume ; ceux qui s'y livrent seront punis d'une amende de 10 bœufs et de 10 piastres ; s'ils ne peuvent payer, ils seront mis en prison à raison d'un sikajy (0 fr. 60) par jour jusqu'à concurrence du montant total de l'amende.

C'était hardi pour l'époque, aussi bénin que cela nous paraisse. Cela ne fut qu'à demi appliqué. Jusqu'à la transformation de l'île en colonie française il y a eu de nombreux polygames : il doit bien y en avoir encore.

Les proverbes sont remplis d'allusion à cette plaie domestique. Quelques-uns mettaient déjà les gens en garde contre cette pratique démoralisante. Celui-ci par exemple : « Ne

---

1 — Alahelom-behivavy ka ranomaso no fiahina.

fais pas de ton amour comme d'une corbeille tressée : pour elle, elle n'est complète que s'il s'y trouve deux parties, le corps et le couvercle » (1).

Il en est qui font appel à l'intérêt bien entendu : « Ne risque pas de te trouver plongé dans la douleur, comme le polygame dont la provision de riz s'épuise » (2). « Un pauvre vieux qui s'est mis en tète d'épouser une deuxième femme : une fois trois dans la maison, tout le monde y perd » (3).

D'autres prennent en main la cause de la femme : « Il en est une qu'on torture en lui ajoutant, c'est l'épouse » (4). « O homme déjà marié qui te laisses prendre aux cajoleries d'une nouvelle épouse, ne vois-tu pas que tu rejettes sans raison les vraies richesses amassées dans ta jeunesse. » (Ces vraies richesses dans la pensée du philosophe primitif, désignent poétiquement la première épouse » (5). « Souffrir l'injustice bien qu'ayant raison, n'est-ce pas le sort de la première femme » (6).

Il n'est pas jusqu'au sentiment du ridicule que n'aient essayé d'exploiter les ancêtres. Un des dictons populaires montre l'embarras d'un pauvre polygame ayant malheureusement vu mourir deux de ses femmes le même jour : il ne sait plus vers laquelle aller afin d'achever les préparatifs, ou bien afin d'exhaler sa douleur : « Un pauvre vieillard qui vient de perdre deux épouses en une seule journée, il s'écrie (tantôt se tournant vers l'une, tantôt allant vers l'autre) : « Que je descende avec celle-ci dans la tombe ! Mais non, que ce soit cellelà qui m'emporte avec elle » (7).

Mais, malgré les lois et malgré les conseils, l'habitude et les passions charnelles l'emportaient, et à côté des proverbes cités plus haut, on en trouvait d'autres pour excuser, presque pour louer un vice ancestral : « Un vieil homme qui prend une seconde femme, ce n'est pas le désir des richesses qui le pousse, c'est son cœur qui s'élargit » (8).

On n'y mettait guère de réflexion parfois pour augmenter ainsi son harem. Un jour, nous rapporte la tradition, un esclave du prince Ralambo, qui trônait à Ambohitrabiby dans

---

1 — Recueil des Ohabolana, n° 374 : Aza ataonao fitia haron-kely : asiana roa, dia feno, ahafahana iray, dia tapany.

2 — Même recueil, n° 400 : Aza mamokehana, toy ny mpampirafy kely.

3 — Même recueil, n° 1137 : Ingahibe mampirafy, tonga telo vao latsa-bidy.

4 — Même recueil, n° 2584 : Ory ampiana, toa vehivavy.

5 — Même recueil, n° 234 : Angolangolaim-bady kely, ka hanary ny efa nihary.

6 — Même recueil, n° 1579 : Mandefitra mana-mahitsy, toa vadibe.

7 — Recueil des Ohabolana, N° 2749 : Rangahibe mampirafy, ka maty indray andro izy roa, ka hoy izy : « Alaon' ny ato aho, alaon' ny aroa ».

8 — Même recueil, N° 1138 : Ingahibe mampirafy : tsy tilan-karena, fa fanitaran-kibo

les environs de l'an 1600, vit dans un champ une jeune fille qui lui parut de bonne mine : il en causa le soir à son maître qui sans plus tarder lui dit : « Va me la chercher, j'en veux faire ma femme ». Notez que le prince était déjà marié. L'esclave repartit dare dare, retrouva la jeune fille dans sa propriété et lui dit qu'il venait la prendre pour Ralambo son maître. « Que fait-il ton maître ? répondit assez rudement la jeune personne ». C'est le seigneur de la contrée ». — « Oh, eh bien, va lui dire que moi aussi je suis noble ». Et elle se remit à planter son manioc. Il fallut trois sommations de la part de Ralambo pour que l'affaire se conclût. Mais Ralambo ne s'était pas autrement informé de ce qui regardait la jeune fille, et n'avait pas cherché à la voir auparavant.

Naturellement, disputes, mépris mutuel, jalousies féroces, tous les fruits amers de la polygamie s'épanouissaient au foyer malgache.

L'histoire malgache en particulier, est remplie des récits des drames domestiques produit par les haines réciproques que se vouaient les différentes épouses des princes régnants, chacune voulant imposer ses préférences au monarque, et surtout voulant amener ce dernier à désigner comme successeur au trône leur enfant favori.

Un des plus célèbres parmi ces drames intimes est celui qui faillit ensanglanter la cour d'Andrianampoinimerina et qui empoisonna la fin de son existence. Le roi avait reconnu chez l'un de ses fils, Radama, des qualités éminentes et décida de son vivant de le proclamer héritier de la couronne. D'où grande colère de l'une de ses femmes, Ramanantenasoa, mère d'un autre fils, Ramarolahy. Elle mit le poignard dans la main de son fils, l'excitant à se venger, à tuer son rival et au besoin son père. Le malheureux jeune homme fut arrêté au moment où il s'apprêtait à exécuter son forfait. Il fut condamné à mort et sa mère fut exilée.

Mais surtout, de même qu'on prenait une nouvelle femme comme on achetait un bœuf ou un mouton, on apprenait à s'en défaire avec tout autant de facilité et avec tout aussi peu de réflexion. Le divorce continuel venait compléter les tristes effets de la polygamie.

« Le mariage n'est rien qu'un nœud coulant », se disaient couramment les gens entre eux. C'est-à-dire qu'il n'était rien de plus facile à dénouer. Un moment de colère, c'en est assez pour rompre un contrat qu'on croyait définitif. Les ancêtres malgaches, sans approuver d'ailleurs, constatent que bien souvent « des petits riens vous jettent dans d'inextricables difficultés, comme un divorce, fruit d'un moment d'impatience » (1). Aussi conseillent-ils à la mère de plusieurs enfants

1 — Recueil des Ohabolana, n° 1251 : Kely tratry ny sarotra hoatra ny misao-bady tezitra.

de faire attention, de tenir sa langue en bride et de ne pas soulever sottement de querelles de ménage : « Ne sois pas irascible, lui disent-ils, car tes enfants pourraient bien se trouver soudain privés de père » (1).

La stérilité est la cause principale de ces douloureuses séparations. Ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs, (a) une femme stérile est considérée comme maudite : il devient dangereux d'habiter trop longtemps avec elle.

Mais la fécondité ne suffit pas toujours à retenir l'affection du mari : « Sept fils eux-mêmes sont impuissants à retenir un époux, il y faut encore sept esprits. » (C'est-à-dire sept qualités morales et intellectuelles y compris tout ce que la ruse et l'art de la séduction peuvent inspirer) (2).

A défaut de sept qualités, il paraît qu'un seul défaut, pourvu qu'il fût commun, réussissait à établir un lieu à peu près indissoluble entre les époux. « Deux époux complices d'un même mensonge, la mort seule les séparera » (3). Il n'y a peut-être là qu'une méchanceté spirituelle de la part de quelque philosophe du village.

En tout cas, nombreuses étaient les malheureuses qui pouvaient répéter en soupirant : « Je l'avais pris comme époux pour la vie, mais comment compter qu'il me restera fidèle ? » (4).

Car la plupart des hommes « font de leur amour et de l'objet supposé de leur affection comme la ménagère fait de la pierre sur laquelle elle a lavé tout le jour : le soir arrivé, on la jette » (5). Quand la femme est trop vieille ou malade et ne peut plus rendre les services qu'on attendait d'elle, adieu les promesses d'antan. On donne à la femme la part fixée par la coutume, en général le tiers des biens mis en commun, et on la renvoie à ses parents. Souvent le don ainsi fait par le mari capricieux ne se montait pas à grand chose. Il suffisait parfois que tout l'argent du ménage fût justement dépensé et que l'homme craignît la misère pour l'amener à brusquer les événements afin de se débarrasser d'une bouche ou même de plusieurs bouches à nourrir, et de pouvoir chercher quelque remplaçante mieux en fonds : « Mariage d'Imanontalahy,

1 — Même recueil, n° 707 : Aza saro-po manana anaka, fandrao tsy manan-dray ny ankizy.

a — Idées religieuses des Hovas, par G. Mondain.

2 — Même recueil, n° 2533 : Ny zaza fito tsy mahatam-bady ; fa ny fanahy fito no mahatana.

3 — Même recueil, n° 1906 : Mpivady iray lainga, faty no isarahana.

4 — Même recueil, n° 2091 : Natao ho vady hialan'aina, kanjo tsy azo hianteherana akory.

5 — Recueil des Ohabolana, n° 368 : Aza atao toy ny vato tsindry hahazana, raha maloka ny andro atsipiny.

disait-on alors (1) ; il a donné cinq francs comme présent de noces (vodi-ondry) et il ne reste que quatre sous à donner à la femme au jour du divorce ».

Ni beauté, ni jeunesse ne préservaient pourtant la femme, ainsi que l'atteste cette autre tradition : « Renvoyer une jeune épouse, c'est donner une bonne occasion à d'autres » (2). C'est que le cœur a des prétextes que la raison ne connaît pas. De même que nous disons en France que si l'on veut tuer son chien, on le déclare enragé, de même à Madagascar on déclare couramment « qu'à femme qu'on veut chasser, on trouve tous les défauts » (3).

Les ancêtres avaient bien émis de sages maximes pour amener les hommes à plus de sagesse et de fidélité conjugale. « Pourquoi te séparer d'une compagne déjà rassasiée et satisfaite, pour aller épouser une nouvelle forcément affamée et pleine de désirs ? » (4).

Mais de belles sentences n'ont jamais corrigé les gens de leurs passions. Il faut quelque chose de plus puissant pour changer les cœurs. Et presque chaque jour dans un village ou dans un autre se renouvelaient (cela continue parfois aujourd'hui) les scènes les plus pénibles. Des mères en larmes suppliaient leur maître et seigneur de les garder, offrant de se montrer plus dévouées que jamais, présentant leurs petits enfants désormais orphelins : tout cela souvent en vain. La voix des sages d'autrefois avait beau se mêler à celle des victimes et crier au mari cruel de « ne pas injurier une épouse qui veut revenir au foyer » (1 *bis*), la plupart du temps rien n'y faisait.

Quand l'homme avait mis dans sa tête de divorcer, il trouvait des raisons en toutes choses : il invoquait jusqu'aux oiseaux de l'air, et jusqu'aux pierres des montagnes pour y découvrir d'étranges justifications.

Il ne manquait pas de poésie et d'imagination dans ses répliques, d'ailleurs. Ecoutez plutôt ce petit récit populaire : c'est tout un drame domestique en quatre répliques.

Le mari qui veut divorcer d'avec sa femme trop pauvre, pour en épouser une riche, s'écrie tout d'abord en regardant les montagnes : « Eh bien, ô sommets élevés qui dressez vers le sud vos pointes hardies, vous sur qui reposent les nuées et par dessus qui volent les passereaux, dites-moi ce qui se passe là-bas de l'autre côté encore plus au sud ? » Et la montagne

---

1 — Même recueil, n° 908. Fanambadian' Imanontalahy : ariary no vodi-ondry, ka voamena no fahatelon-tanana.

2 — Même recueil, n° 1830. Nisao-bady tanora : manome zara ny sasany.

3 — Même recueil, n° 2459. Ny vady hariam-be tsiny.

4 — Recueil des Ohabolana, n° 2055 : Nahoana no misao-bady voky, ka mampaka-bady noana ? ny mosary ho an' olona, ka alain-ko an-tena.

1 *bis* — Même recueil, n° 563 : Aza mandatsa vady mody.

répondit (elle savait que l'homme voulait divorcer et se mit à le flatter) : « Viens vers nous, très cher, car il y a par devers nous une perle digne de toi, et ne t'embarrasse pas d'une femme digne de rien, toi cousu d'or depuis ton enfance. » L'homme reprit : « Au fond c'est comme un œuf d'allouette au bord de la forêt (désignant ainsi sa femme) : ce n'est pas moi qui la rejette, c'est sa mère qui l'a abandonnée sans soin (faisant allusion au fait qu'on ne lui a pas donné de dot) ». La femme à son tour supplia : « Dans quel étonnement me plonges-tu, ô Ratsianketsa ! En tes mains le simple regain devient gerbes de riz mûr, et l'amour d'autrefois n'est plus que du rebut. Quand d'autres me possédaient, rien ne te coûtait pour me prendre quand je n'étais pas à toi, c'étaient mille cajoleries, et maintenant c'est l'abandon complet. Alors que j'aime, tu me fais souffrir ; quand je regrettais les miens au contraire, tu me comblais de biens. Mais c'est ton affaire et celle du destin ; pour moi et tous ceux que tu n'aimes plus, nous nous en allons ; si c'est pour apporter le malheur, ne me fais pas revenir, si c'est pour faire revivre l'amour, alors que le passé revienne ».

L'homme reprit : « Les faucons sont passés au-dessus d'Ambohimanga, et les oiseaux bleus ont traversé Antsahadinta : ils ont réveillé tout Alasora ; et les gens de cette ville n'ont pu dormir le matin et se sont dressés sur le côté au milieu de la nuit (de peur). Mais pour moi je ne suis pas un oiseau, j'habite où je veux, je me marie comme je veux, et je vais où je suis accoutumé d'aller ».

Il y avait presque une époque légale pour le divorce : On appelait « taom-pakana » « taom-panariana » (moment du rejet et des nouvelles épousailles) le grand jour de la fête du Bain.

Pour être absolument impartial, il faut ajouter que, parfois aussi, c'était la femme qui se sauvait chez ses parents : c'était d'ailleurs le seul moyen souvent qu'elle avait d'échapper à la tyrannie d'un époux exigeant. Excédée de traitements qui ne lui convenaient pas, il arrivait à l'épouse impatientée de s'écrier. « Si notre ménage ne doit pas mieux marcher, allons-nous en à la maison élever les enfants » (1). Elle savait bien qu'elle trouverait un refuge assuré auprès de ses parents où à défaut chez un frère toujours prêt à prendre son parti.

Et les amis du mari surpris par cette brusque fugue lui disent pour le consoler, en même temps que pour l'encourager à conserver sa dignité d'homme et à ne pas se livrer à des démarches humiliantes : « Fais comme Rainimanafika : il vaut mieux laisser ta femme revenir d'elle-même » (2).

---

1 — Recueil des Ohabolana, n° 2646 : Raha fanambadiana tsy ho vanona, andeha mody hamelon-jaza.

2 — Même recueil, n° 907 : Fanambadian-dRainimanafika : ny mody tsy alaina mba tsara hiany.

La femme prenait aussi le devant parfois pour ne pas être vendue comme une pièce de bétail. Car, sous l'ancien régime, un mari pouvait trafiquer de son épouse. Il se faisait parfois des échanges. Deux hommes respectivement dégoûtés de leurs femmes les troquaient l'une contre l'autre, espérant trouver une meilleure satisfaction de leurs caprices par cette singulière opération.

D'autrefois, un mari surtout dans les cas de polygamie, se trouvant endetté, n'imaginait rien de mieux pour sortir d'embarras que de vendre l'une de ses femmes : c'est ce qu'atteste le proverbe suivant : « Et redans la débine, comme celui qui cherche à vendre son épouse » (1).

Il paraît qu'Ilafy, gros village à 9 kilomètres au nord de Tananarive, avait acquis la triste renommée d'être le lieu où se vendaient le plus grand nombre de femmes. Le prix était variable naturellement. Mais il se tenait généralement dans les limites de cent à cent cinquante francs. C'était plutôt peu. C'était moins que le prix d'une femme esclave qui pouvait monter jusqu'à 400 ou 500 francs tandis que le prix d'un esclave homme ne dépassait guère 125 à 150 francs, car, dans le premier cas, on escomptait les produits possibles, qu'on revendait ni plus ni moins que de petits veaux ou de jeunes porcs.

Nous avons déjà dit que, parfois, la pratique corrigeait la dureté de certaines lois et de certaines coutumes. Des maris désolés n'écoutaient pas le conseil de ceux qui leur recommandaient de ne pas se mettre à la recherche d'une épouse en fuite. Le folk-lore malgache nous a conservé trace des angoisses et supplications de certains représentants du sexe fort.

Des oiseaux passent : le mari abandonné les invoque.

« Où allez-vous, ô couple d'oiseaux bleus, au sud ou à l'ouest ? Si c'est vers l'ouest que se dirige votre course, venez que je vous lie mains et pieds afin de vous confier des paroles que vous allez dire à Rabarimasomanafatra. (La belle aux yeux qui ordonnent). Allez lui faire savoir que depuis un *an* entier son ami ne s'est baigné dans aucune eau chaude, si ce n'est les larmes de regret versées à cause d'elle. Dites-lui ; « Sois-vivante, ô belle ; Ratsarahobitsimbahofaty t'appelle, car il ne peut t'oublier malgré la distance des lieux, en dépit des torrents débordés ». En entendant cela Rafaraelanandeferana (la pauvre ayant longtemps enduré) répondit : « Je suis surprise de tes paroles, ô mon seigneur ; quand tu me cherchas autrefois, il n'y avait pas de route assez large, et quand tu me renvoyas, je n'étais plus bonne à rien : la grande route de la veille était devenue un fossé à tuer les gens. Quand tu m'as demandée en mariage, tu t'étalais comme le faîte de la maison ; quand

---

1 — **Recueil des Ohabolana, n° 3334 : Tsy ampy be toa an' ilay mivaro-bady.**

tu m'a rejetée, tu t'es replié comme un pignon. En voilà assez, ô mon seigneur, le neuf sans parfum ne vaut déjà rien, mais une fois usé, ne cherche pas à le raccomoder ; tu sais couvrir les gens de fleurs et les inonder de belles paroles : mais me prends-tu pour une sauterelle qui a perdu trace de ses compagnons, et que n'importe qui peut prendre ? Suis-je un criquet trop jeune pour qu'on puisse même parler du nombre de ses jours ? On peut encore se mettre à coudre un capuchon contre la pluie, même quand cette dernière est presque finie : mais quand l'amour n'est plus, quand ses cendres se sont dispersées, quand il est allé se loger ailleurs, inutile de vouloir ajouter quelques fils à sa trame usée ». Pourtant Ratsarahobitsimbahofaty reprit encore : « Que je meure, ô Rafara, ma chère épouse, ce sont des gens de hasard, des gens de rien, que mes envoyés : Je les ai dépêchés vers toi pour te faire revenir, ils n'ont su que nous séparer davantage ; mais reviens, ô Rafara, car nos enfants sont dans la tristesse, la maison est remplie de la mauvaise odeur de la solitude, les champs de riz restent stagnants. Je n'y reviendrai pas deux et trois fois ; car ce qui entré dans le cœur, n'en peut plus sortir pour en aller faire vivre d'autres et c'est ce qui est encore au bord des lèvres qu'il faut savoir lécher ».

Il faut croire qu'en dépit des coutumes et de leur orgueil, les hommes hovas savaient trouver certains charmes chez les représentants de l'autre sexe et que le maître devenait de temps à autre l'esclave de sa servante. La femme avait ses heures de revanche. Elle avait su, en dehors des règles sociales, conquérir une place de faveur qu'elle mettait tout son art à conserver.

Mais ce n'était qu'une faveur que cette situation qu'elle était parvenue à se créer ; et l'octroyant était toujours le mari ou l'amant : on le lui faisait bien sentir à certains jours.

Le jour de la grande fête du Bain était non seulement, ainsi que nous l'avons dit, le jour où les maris capricieux renvoyaient, échangeaient, vendaient leurs femmes et en épousaient d'autres (d'une façon générale d'ailleurs cette date était considérée comme particulièrement favorable pour une foule de transactions, et surtout pour les échanges de vœux conjugaux). Mais encore c'était le jour où l'époux, humilié par la fuite ou le départ arrangé à l'amiable d'une épouse trop peu patiente et trop peu soumise, pouvait affirmer à la face de tous son autorité. La femme séparée et qu'un divorce confirmé devant le fokonolona (assemblée communale) n'avait pas délivré entièrement de la tutelle du mari, devait se rendre ce jour-là dans la maison de ce dernier et y passer la nuit sous son toit. O appelait cette nuit « alin-dratsy » (la nuit de douleur). Le mari avait le droit légal de faire chercher l'épouse récalcitrante, au besoin de l'amener par la force et de la lier de cordes en cas de refus.

En tout temps, d'ailleurs, si l'homme voulait absolument maintenir ses droits, il pouvait faire rechercher sa femme disparue par les autorités officielles et la retenir enfermée chez lui. D'après la loi malgache elle-même, l'accusation de la femme contre son époux ne pouvait être reçue en justice, tandis que le contraire était admis.

Des maris pouvaient impunément faire souffrir leur femme, en lui refusant, par raffinement de cruauté, la faculté de divorcer.

Il existait même toute une cérémonie symbolique, suivie par ces Tyrans domestiques, afin de déclarer à leur épouse martyrisée qu'elle aurait à supporter sa pénible situation pendant de longues années encore. C'était ce qu'on appelait la coutume du « taha ratsy » (c'est-à-dire de l'offrande de mauvais augure).

Le mari apportait à sa femme un coq rouge, un bâton, un peu d'étoupe blanche et quatre sous moins trois centimes. Tous ces objets avaient une signification particulière. Le coq rouge symbolisait toute durée un peu longue : on en versait le sang sur les fondations de maison, sur les constructions devant subsister aussi longtemps que possible. « Notre lieu, bien que haï de toi, durera autant que ta vie, semblait dire à la pauvre créature cet animal de triste augure pour elle ». Le bâton de son côté lui disait : « Quand ton dos courbé t'obligera à t'appuyer sur moi, tu seras encore la femme de ton mari actuel ». « Tes cheveux seront blancs comme moi, lui faisait comprendre l'étoupe, que tu ne seras encore libre. » « N'espère jamais avoir ta suffisance et à réussir en tes désirs, lui donnait à savoir la petite pièce d'argent à laquelle il manquait un sixième ».

Aujourd'hui encore, malgré les changements des mœurs, il subsiste quelques signes évidents de l'infériorité féminine. Dans bien des demeures, ainsi qu'il a déjà été dit, l'homme se met seul à table avec ses amis : la femme sert, et mange ensuite à part. C'est bien rarement qu'on lui donne en public quelques marques de déférence.

Il semble qu'au fond des cœurs résonne le dicton populaire : « Qui salue une femme, en mourra jeune » (1). Car saluer, c'était admettre son infériorité ; et un homme, qui s'abaissait jusqu'à se déclarer au-dessous de la femme, n'était plus digne de vivre (a).

---

1 — Miarahaba vehivavy, mahafolaka an-dantony.

a — Il semble ressortir cependant d'un passage du Tantaran' ny Andriana, du père Callet, que ce proverbe ne s'appliquait qu'aux castes d'Andriana. Voici en effet ce qu'on lit à la page 235, du Tome 1er (petite édition du 3 avril 1873) : « Ary ny amin' ny fiarahabana : Ny Hova noho midina dia izay zoky ihany na vehivavy na lehilahy no arahabaina aloha, raha sendra mihaona. Ary ny an' ny havan' Andriana kosa tsy mba toy

Les Hovas n'ont donc échappé qu'en apparence à la règle générale, qui a toujours fait à travers le monde, sous tous les climats et sous toutes les latitudes, de la femme l'esclave de l'homme.

Seules les nations chrétiennes ont su réagir d'une façon efficace contre cette suprême injustice, et redonner à l'épouse et à la mère le rang et l'honneur qui lui sont dus.

Il fallait, semble-t-il, pour en arriver là, autre chose que les lumières naturelles de la raison humaine et que les forces par trop limitées de la concience primitive.

G. MONDAIN.

---

izany, fa ny lahy ihany no arahabaina. ». (En ce qui concerne les salutations d'usage : chez les Hovas et les gens de rang inférieur aux Hovas c'est l'aîné qu'on salue toujours le premier, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Pour les nobles au contraire on ne salue jamais que l'homme).

RAPPORT

sur les ossements sub-fossiles provenant d'Ampasambazimba (*)

Par H.-F. Standing

LES LÉMURIENS

Les Mesopropithecus

Parmi les crânes de Lémuriens recueillis à Ampasambazimba, quatre, appartenant à la sous-famille des Indrisinées, s'écartent des genres déjà connus par plusieurs caractères essentiels nécessitant la formation d'un nouveau genre auquel je propose de donner le nom de Mesopropithecus. Ces quatre crânes appartiennent à une seule espèce se distinguant de tous les membres actuels de la sous-famille, par sa forme robuste et sa conformation générale qui rappellent plutôt un singe du sous-ordre des anthropoïdes ; je propose donc pour l'espèce l'épithète de *Pithecoides* (pl. XX et XXI).

Parmi les caractères qui différencient ce lémurien des membres des autres genres actuellement vivants, je citerai les suivants.

Les orbites sont dirigés plus en avant et sont relativement moins grands que chez les autres Indrisinées. Une ligne droite menée du bord extérieur de l'orbite tangentiellement à l'os squameux, à l'origine de l'arcade zygomatique, serait à peu près parallèle au plan médian du crâne. La conformation des os frontaux, des apophyses orbitaires, du frontal et du jugal rappellent d'une façon frappante les parties correspondantes du crâne des Archæolémurs ; il y a la même indication d'un embryon de cloison post-orbitaire qu'on remarque dans certains crânes d'archæolémurs. Chez les adultes, les lignes supérieures d'attache des muscles temporaux se réunissent pour former une crête sagittale comme chez les lémurs disparus. L'arcade zygomatique est beaucoup plus large et plus robuste que chez les Propithèques actuels. La fosse glénoïdienne est profonde et large. La surface articulaire du condyle du maxillaire inférieur a neuf millimètres de largeurs.

---

* Séance du jeudi 28 septembre 1905. Voir les première et deuxième parties de ce mémoire dans le *Bulletin* de 1904 (Volume III, nos 2 et 3). Voir aussi le procès-verbal de la séance du 18 août 1904, dans le n° 3 du même volume.

Comme chez les Paléopropithèques, le lacrymal porte une proéminence remarquable qui se projette vers le milieu de l'orbite ; chez les Propithèques de nos jours, cette proéminence est représentée par une petite saillie qui continue le bord inférieur de l'orbite, laissant complètement en dehors la fosse lacrymale. Chez le Mesopropithecus, au contraire, la fosse lacrymale est exactement dans le prolongement de la ligne du bord inférieur de l'orbite, occupant ainsi la même position que chez les Paléopropithèques.

La dentition de ce nouveau genre suit exactement la formule des Indrisinées $\frac{\text{i } 2.\text{ c } 1.\text{ pm } 2\text{ m. } 3.}{\text{i } 2.\text{ c } 0.\text{ pm } 2\text{ m. } 3}$. La conformation des dents elles-mêmes ne diffère guère de celles des Propithèques ; les différences les plus frappantes résident dans le développement beaucoup plus considérable de la canine, qui a la même importance dans la série dentaire que chez les Lémurs disparus, et la disposition des séries des deux côtés qui sont à peu près parallèles au lieu de former un angle aigu. Les incisives manquent dans tous nos spécimens, mais la forme et la disposition des alvéoles permettent de conclure que ces dents ainsi que la prémaxillaire étaient plus puissantes que chez les Propithèques. La mâchoire inférieure, comme on pouvait s'y attendre, est aussi beaucoup plus massive que celle des Indrisinées, la suture a 22 $^{m}/^{m}$ de longueur et prend une direction moins inclinée que chez les autres de la sous-famille.

Ci-contre, je donne les principales dimensions du crâne du Mesopropithecus pithecoïde, moyenne des mensurations prises sur trois spécimens adultes. En regard se trouvent les dimensions d'un crâne de Propithèque (P. diadema ?).

Comparaison entre les dimensions principales du crâne des Mesopropithecus pithecoïdes et du Propithecus (diadema) (?)

	MESOPROPITHECUS PITHECOIDES	PROPITHECUS DIADEMA
Longueur du bord inférieur du trou occipital à l'avant du bord alvéolaire incisif. .	84,6	72
Longueur antéro-postérieure maximum . .	98,8	88
Distance du bord orbitaire du lacrymal au bord supérieur du trou occipital . . .	69	67
Longueur de la protubérance occipitale externe à l'origine des os nasaux. . . .	77	70

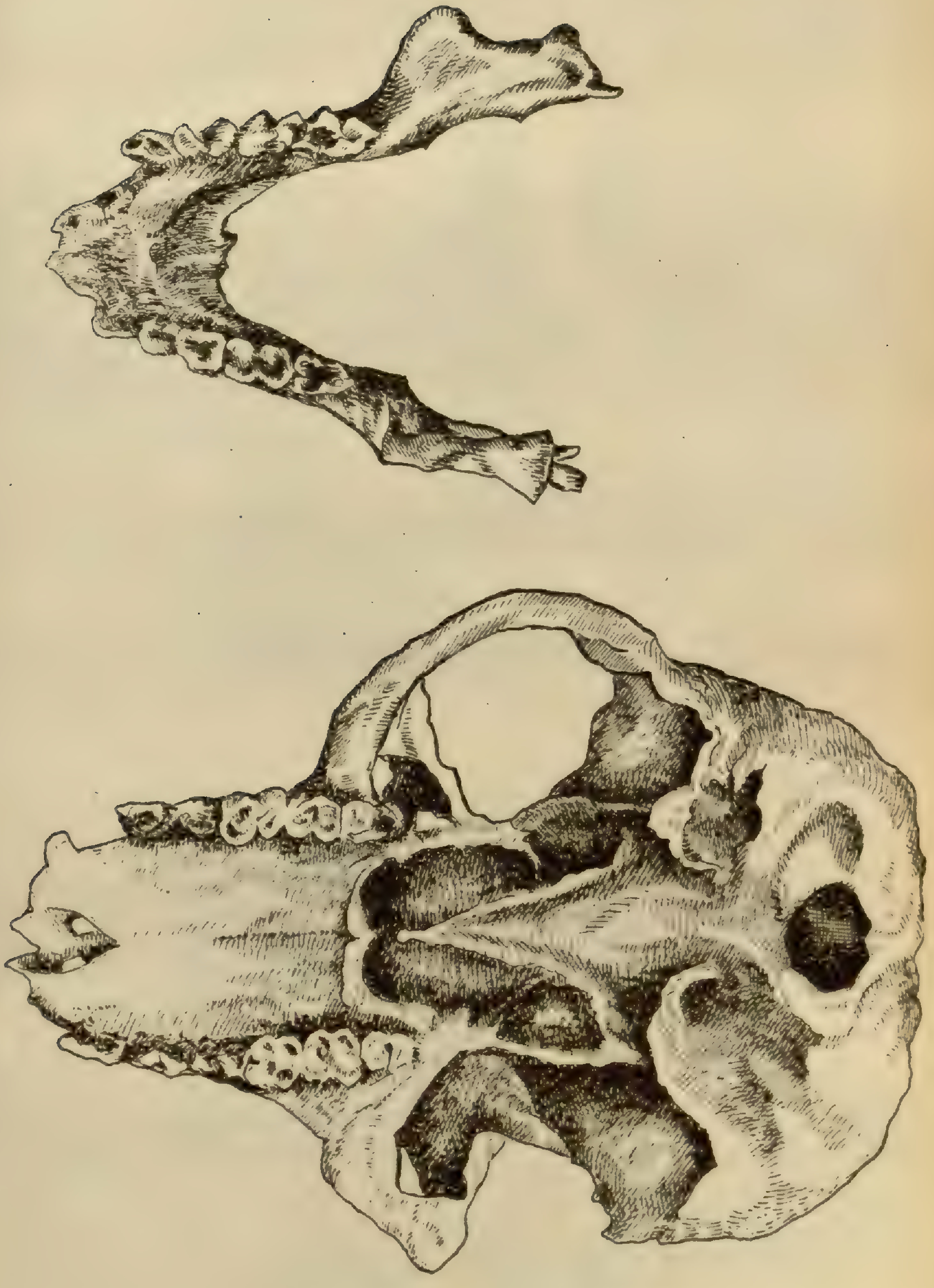

MESOPROPITHECUS PITHECOIDES

(Gen. nov. sp. nov.)

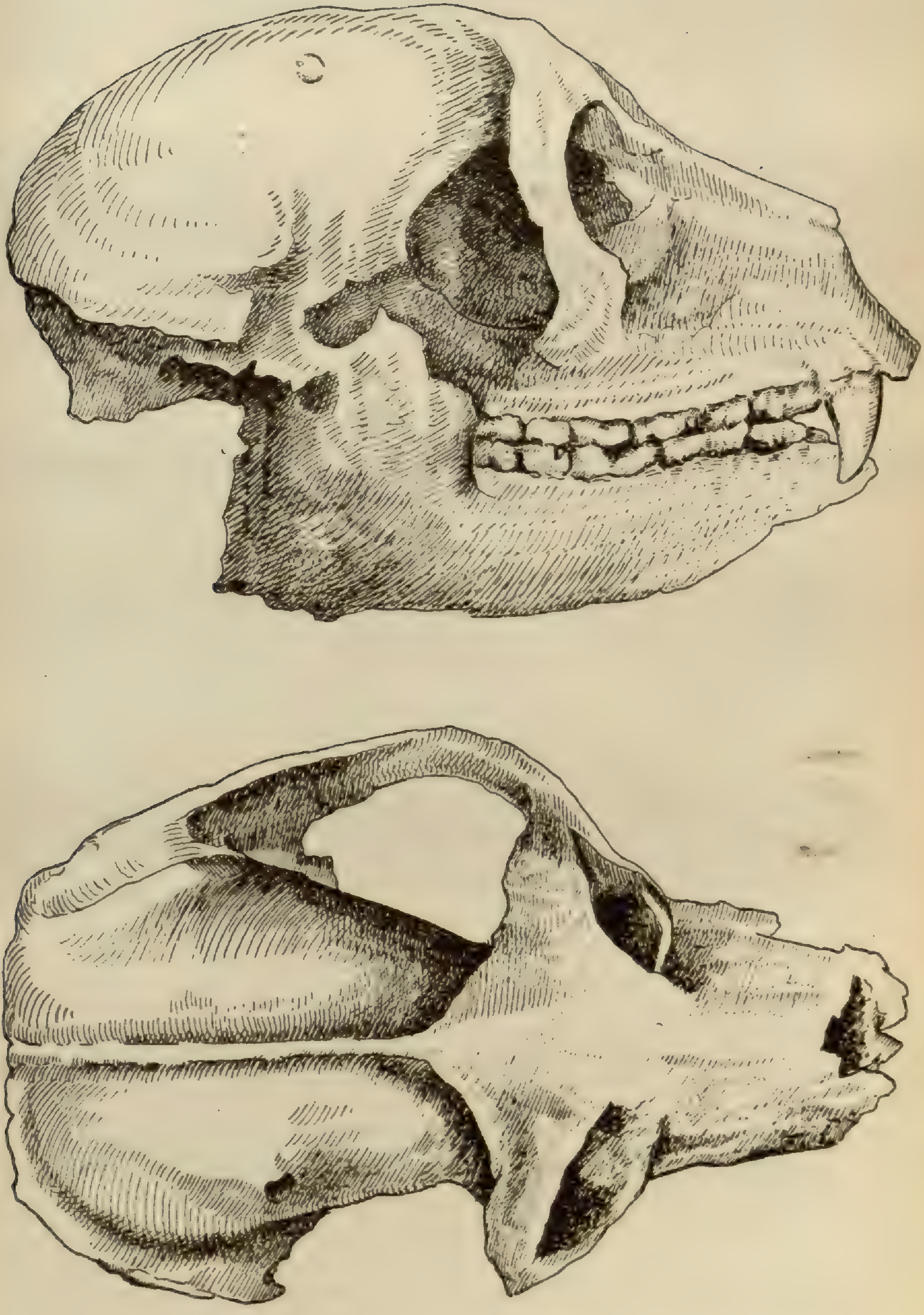

MESOPROPITHECUS PITHECOIDES

(Gen. nov. sp. nov.)

	MESOPROPITHECUS PITHECOIDES	PROPITHECUS DIADEMA
Longueur du milieu du bord postérieur du palatin au bord incisif alvéolaire . . .	38,6	33
Distance du bord orbitaire de l'os lacrymal au bord antérieur de l'os incisif . . .	33,1	25,6
Longueur de la série des prémolaires et molaires	33,3	28,8
Distance entre la dernière molaire et le bord antérieur de l'éminence glénoïdienne . .	29,3	27
Diamètre vertical des orbites	19	21
Diamètre horizontal des orbites	19	20,2
Diamètre vertical extérieur maximum de la boîte crânienne	38,5	30,5
Largeur maximum du crâne (en dehors des arcades zygomatiques)	76	59
Largeur maximum extérieure de la boîte crânienne	48,4	46,4
Largeur entre les apophyses styloïdes . .	28,8	26
Diamètre transverse du trou occipital . .	13,6	13,4
Diamètre vertical du trou occipital . . .	11,6	11,3
Distance des trous auditifs	35,5	40,7
Largeur du crâne au niveau des apophyses orbitaires	28, 5	36, 2
Largeur entre les trous lacrymaux . . .	18, 8	17
Largeur du front entre les échancrures susorbitaires	19, 1	20, 6
Distance entre les trous optiques . . .	11	14
Distance entre les apophyses ptérygoïdes. .	9, 6	15
Distance entre les trous ovales	23	20
Largeur du palais entre les troisièmes molaires	19, 3	16, 6
Largeur du palais entre les premières molaires	20, 6	15, 7
Distance entre les pointes des canines . .	24	20
Largeur entre les bords antéro-intérieurs des canines	18, 8	12, 3
Largeur maximum des os nasaux . . .	15, 5	11
Largeur minimum des os nasaux . . .	8, 5	6, 8
Hauteur de la canine	14	11, 2
Largeur de la canine	8	5, 9
Longueur totale des trois molaires . . .	22, 8	19

Groupe des Archæolémurs

Ce groupe est représenté dans la collection de l'Académie par une magnifique série de crânes dont une douzaine a été envoyée à l'exposition de Marseille. Les mensurations détaillées dont ils ont été l'objet ont donné des résultats intéressants.

Dans sa thèse sur les lémuriens disparus de Madagascar, M. G. Grandidier différencie deux principaux groupes d'Archæolémurs dont il fait deux genres : les Archæolémurs et les Bradylémurs, ce dernier genre se distinguant par sa taille plus massive et surtout par la conformation de la troisième molaire qui est petite et triangulaire. La série complète que nous possédons ne permettra plus de soutenir cette distinction générique. Un certain nombre de crânes ont la troisième molaire nettement quadrituberculaire, de taille à peu près égale à la deuxième molaire ; dans d'autres elle est petite et franchement triangulaire ; enfin quatre crânes possèdent la troisième molaire exactement intermédiaire aux deux précédentes. En faisant les tracés graphiques représentant la moyenne des principales dimensions de ces différentes séries de crânes, on trouve qu'il y a identité presque absolue entre les trois tracés.

La comparaison entre le tracé moyen commun à la série entière et le graphique basé sur les dimensions d'un crâne d'archæolémur Edwardsi, décrit par le Dr Forsyth-Major, montre également une correspondance remarquable.

Bien qu'il ne soit plus possible, à mon avis, de faire une distinction générique basée sur la forme de la troisième molaire, une étude comparative de la série des crânes montre cependant des différences assez frappantes. Dans la plupart des crânes, la voûte crânienne est très élevée dans la région frontale au-dessus et derrière les orbites. Cette conformation se voit déjà chez l'archæolémur majori, tel qu'il est figuré dans l'étude de M. Grandidier, citée ci-dessus ; mais, dans nos crânes, cette élévation de la région frontale est poussée encore plus loin de sorte que la ligne médiane de la face forme un angle de 45 degrés avec le prolongement de la ligne sagittale. Les os nasaux sont longs et étroits, les orifices sont aussi allongés de bas en haut comparativement à leur diamètre transverse. La partie antérieure du palais, au devant d'une ligne menée entre les canines, est allongée de sorte que les incisives médianes sont placées bien au devant des incisives externes.

A côté de ces crânes qui comprennent la plupart des exemplaires de notre collection et que je n'hésite pas à rapporter à l'espèce déjà décrite sous le nom d'archæolémur Edwardsi, un certain nombre présentent des caractères bien différents. Prenant pour type le crâne figuré au bas de la planche XXII, la comparaison avec celui de l'archæolémur

ARCHÆOLEMUR EDWARDSI

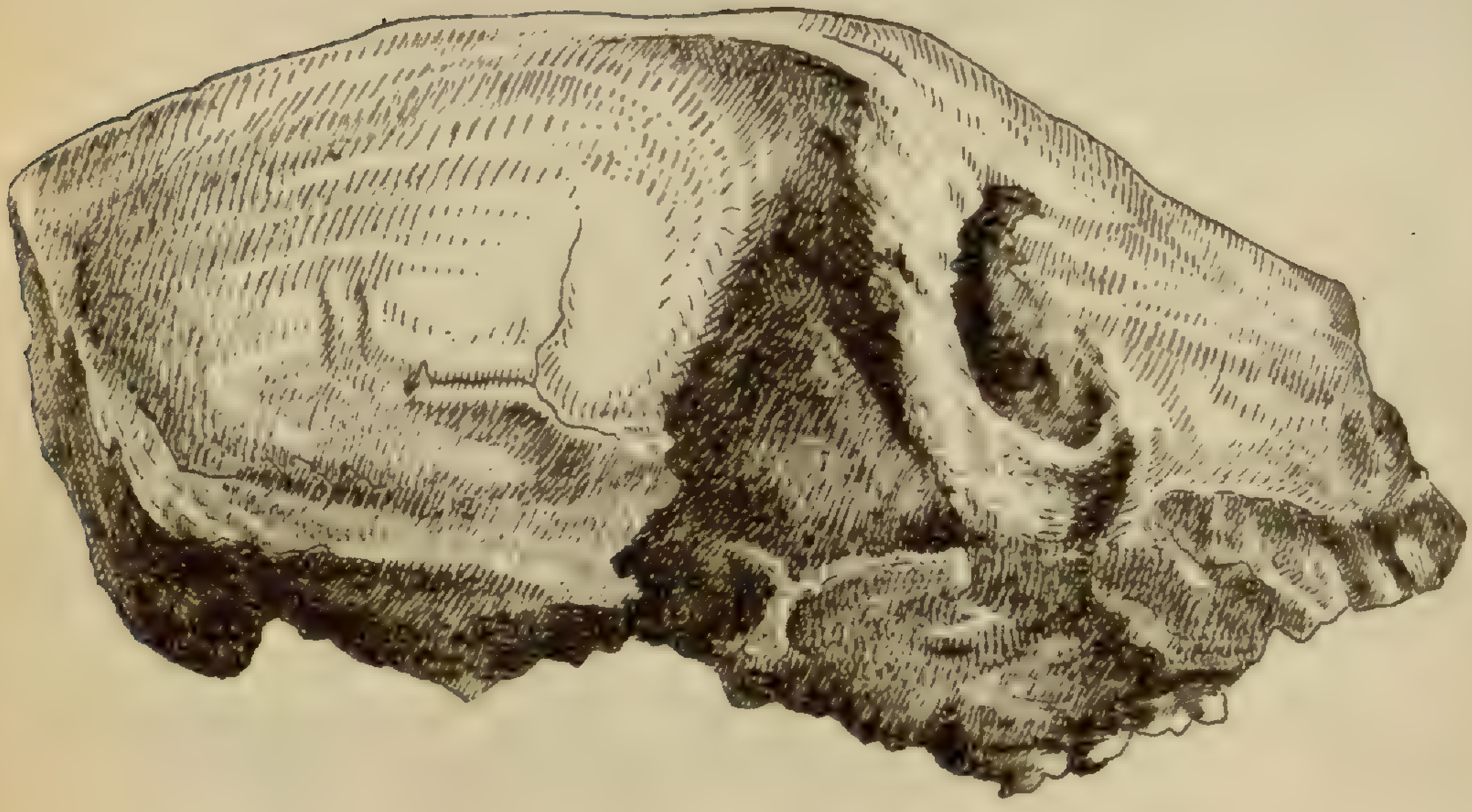

ARCHÆOLEMUR PLATYRHINUS

(Sp. nov.)

Edwardsi, figuré sur la même planche, fait immédiatement ressortir des différences très marquées. La voûte crânienne est plus aplatie, ne possédant pas l'élévation remarquable relevée chez l'A. edwardsi. Les os nasaux sont très courts et en même temps fort élargis dans leur partie inférieure. La conformation des fosses nasales diffère aussi essentiellement de celle des A. edwardsi. La partie antérieure du museau est tronquée par suite du raccourcissement des prémaxillaires. Le palais ne s'étend que peu en avant des canines et les incisives médianes sont presque en ligne droite avec les incisives externes. Le crâne considéré se distingue par sa forme massive et le développement qui est poussé au point de rétrécir les diamètres des orbites, tant horizontal que vertical. Il me semble que les caractères énumérés ci-dessus justifient une distinction spécifique entre ces deux types d'archæolémurs et, jusqu'à nouvel ordre, je propose le nom « d'Archæolémur platyrrhinus » pour distinguer cette forme à museau tronqué.

Une comparaison des profils des deux crânes, figurés sur la planche XXII, fera ressortir les différences entre ces deux espèces.

Groupe des Hapalemurs

Jusqu'à présent aucun représentant du genre des Hapalemurs n'a été découvert à l'état subfossile. Ce genre, si intéressant parce qu'il forme un lien entre les lémurs proprement dits et les indrisinées (Amboanala, babakoto, etc.), n'est représenté, de nos jours, que par deux espèces : l'Hapalemur griseus et l'Hapalemur simus.

Heureusement, parmi les nombreux fragments de maxillaires qui figurent dans notre collection se trouvent deux maxillaires inférieurs droits qu'il faut rattacher à ce genre. Ils appartiennent à une même espèce qui présente des analogies frappantes avec l'H. griseus, mais en diffère cependant par sa plus prande taille et la conformation de quelques-unes des dents. La mâchoire inférieure, par sa structure massive a à peu près le même rapport avec l'H. griseus que celui que nous avons relevé entre la mâchoire du Mesopropithecus pithecoïde et celle des propithèques de nos jours. Pour cette nouvelle forme, je propose le nom de Hapalemur Gallieni, en souvenir de l'éminent fondateur de l'Académie malgache, qui, au milieu de son travail absorbant, a su apporter un encouragement éclairé à l'étude des nombreux problèmes scientifiques de la Grande Ile.

Groupe des Chirogaleus

Le genre des Chirogaleus comprend, de nos jours, plusieurs espèces. Ces animaux sont tous de petite taille ; les plus grands ne dépassent guère la taille d'un rat. Comme malheureusement

le musée de l'Académie qui est en formation à Tananarive ne possède pas encore la série de ces petits lémuriens, il ne m'est pas possible de déterminer exactement la position d'un crâne de chirogale qui figure sur la liste de nos fossiles d'Ampasambazimba. Je me borne, pour le moment, à donner les principales dimensions de ce fossile.

Principales dimensions d'un crâne de Chirogaleus (sp. ?)

	m/m
Longueur du bord inférieur du trou occipital à l'avant du bord alvéolaire incisif	52 env.
Longueur antéro-postérieur maximum	61 env.
Distance du bord orbitaire du lacrymal au bord supérieur du trou occipital	44
Longueur de la protubérance occipitale extérieure à l'origine des os nasaux	46,4
Longueur du milieu du bord postérieur du palatin au bord incisif alvéolaire	23 env.
Distance du bord orbitaire de l'os lacrymal au bord antérieur de l'os incisif	18 env.
Longueur de la série des prémolaires et molaires	21,5
Distance entre la dernière molaire et le bord antérieur de l'éminence glénoïdienne	15,5
Diamètre vertical des orbites	17
Diamètre horizontal des orbites	16
Diamètre vertical extérieur maximum de la boîte crânienne	22,5
Largeur maximum du crâne (en dehors des arcades zygomatiques)	40
Largeur maximum extérieure de la boîte crânienne	30
Largeur entre les apophyses styloïdes	15,5
Diamètre transverse du trou occipital	8,5
Diamètre vertical du trou occipital	8
Distance des trous auditifs	28
Largeur du crâne au niveau des apophyses orbitaires	19,5
Largeur entre les trous lacrymaux	10 env.
Largeur du front entre les échancrures sus-orbitaires	8
Distance entre les trous optiques	6
Distance entre les apophyses ptérygoïdes	8
Distance entre les trous ovales	12
Largeur du palais entre les molaires	14
Largeur du palais entre les troisièmes prémolaires	12
Largeur du palais entre les canines et les premières prémolaires	11
Largeur entre les bords antéro-intérieurs des canines	7 env.
Largeur minimum des os nasaux	2 env.
Longueur totale des trois molaires	11,7

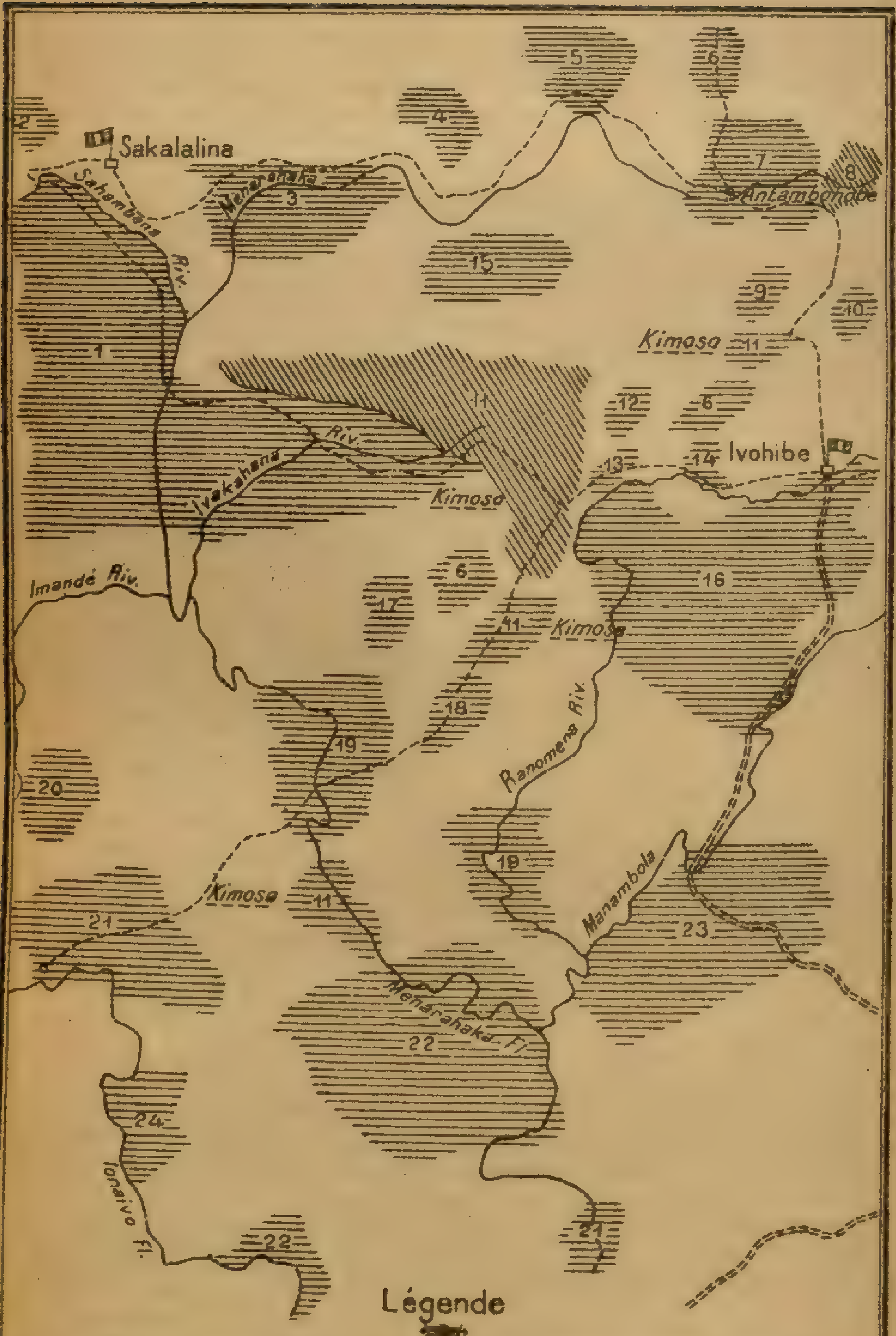

Légende

1 *Groupe très mélangé*
2 *Vohilakatra*
3 *Zentsantsa*
4 *Zafimbolamena*
5 *Zafitsiadisy et Zafitiniony*
6 *Tomboitso*
7 *Bara menaharaka*
8 *Andraohika*
9 *Vatolava*
10 *Mahazoarivo*
11 *Kimoso*
12 *Sandrabe*
13 *Masitoka*
14 *Andriasetria*
15 *Sahamasina*
16 *Antevohibe*
17 *Andraofika mélangés*
18 *Vatolava*
19 *Andraofika*
20 *Zafinivola*
21 *Sariry*
22 *Zafimarosoa*
23 *Ambihony*
24 *Manombo mélangés*

NOTES SUR LES KIMOSY (*)

Notre collègue, M. l'administrateur Bénévent, nous a envoyé de Farafangana une communication intéressante au sujet d'une tribu qui, au XVIII^e siècle, a beaucoup fait parler d'elle grâce aux nombreux commentaires, à l'aide desquels de Modave, Commerson et l'abbé Rochon avaient cherché à établir son existence. Dans l'avant-propos de sa relation, Flacourt, en 1657, après avoir expliqué pourquoi il n'a pas cru devoir parler en détails d'une nation qui aurait habité autrefois l'intérieur de l'île entre le pays des *Anachimoussi* et la rivière *Ranoumèna*, nation qui portait le nom *d'Ontaysatroũha*, composée d'anthropophages « très mal faits et très mal formez », cite également la légende des *Ompizées* (les hommes sauvages qui vivaient dans les bois), puis ajoute : *« quelques-uns ont voulu faire accroire qu'il y avait des géants et des Pygmées ; je m'en suis informé exprès : ce sont des fables que racontent les joueurs d'Herrauou ».* Mis en gardes par les légendes précédentes, le prudent observateur n'ajoute plus créance aux histoires malgaches. Cent ans plus tard, en 1768, le comte de Modave, plus crédule, lit un mémoire « *sur un peuple singulier nommé en langue madécasse, Quimos, qui habite le milieu de l'île de Madagascar par la latitude de vingt-deux degrés. Il s'agit d'un peuple de Nains, vivant en société, gouverné par un chef, protégé par des lois civiles* ». Tout en constatant que Flacourt a rejeté cette histoire, malgré la présence sur le bord de la rivière d'Itapère de pierres levées qui marquent les tombes des Kimosy vaincus, de Modave se décide à envoyer dans l'intérieur « à la découverte du pays des Pygmées ». L'expédition, ainsi qu'il l'avoue lui-même, n'eut aucun succès, c'est-à-dire qu'on ne lui amena pas les spécimens vivants de cette race fabuleuse. Mais, s'appuyant sur les assertions du chef Remouzai et d'un chef mahafaly, de Modave donne une description éminemment fantaisiste de ces nains et de leurs mœurs. Quant à leur pays il est plus précis : « *C'est une vallée entourée de très hautes montagnes, et sa situation par rapport au Fort-Dauphin est au nord-ouest à soixante lieues de distance* ». Quelque temps après, de Modave achète une femme kimosy, haute de trois pieds sept pouces. C'est à la vue de cette femme que le naturaliste de Commerson, convaincu de l'existence de pygmées, rédigea un long mémoire sur leurs caractères physiques « bras très longs atteignant, sans qu'elle se courbât, à la rotule du genou ; che-

* Séance du jeudi 24 août 1905.

veux courts et laineux, physionomie assez bonne, se rapprochant plus de l'Européenne que de la Madécasse, pas de mamelles ». En face des assertions de Modave et de Commerson, le sensible abbé Rochon est pris d'une belle indignation. « D'après « des témoignages si peu équivoques, s'écrie-t-il, n'a-t-on pas « lieu d'être surpris que Flacourt ait traité de fables ce qui « concerne l'existence de ces peuples ! que l'on cesse enfin d'op- « poser à des faits l'autorité de cet homme, en tout point sus- « pect, par sa haine implacable envers les Madécasses » !

Malgré la diatribe et l'éloquence de Rochon, la légende des Kimosy rencontra peu de créance au XIX[e] siècle par les auteurs qui travaillaient sur Madagascar. E. de Frobeuille, dans les précis historique placé en tête du voyage de Leguével de Lacombe (1840), rend justice à la sagacité de Flacourt, rappelle que « *Legentil a réfuté victorieusement toute cette histoire dont maint savant a été la dupe* », s'étonne que les missionnaires anglais aient voulu retrouver le Kimosy dans le Hova et conclu à la non existence des Kimosy. Il ajoute que l'opinion publique a été faussée par un mémoire de pure mystification que le facétieux abbé de Choisy mit en circulation vers 1685, pour se jouer du crédule abbé de Saint-Martin.

La légende semble dès lors jugée et, en 1873, M. Sibree écrit : « Aucune trace de cette race étrange n'a été découverte « par les Européens qui ont habité la capitale dans le courant « de ce siècle, et l'on en saurait certainement quelque chose à « Tananarive, si elle avait jamais existé ».

Personnellement j'ai eu occasion, en annotant le mémoire de Lassalle (*Notes et Reconnaissances*, juin 1898) qui parle à nouveau des Kimosy, mais dans des termes différents : « le pays des Oowas était autrefois occupé par les Quimosses, noirs très robustes », de revenir sur cette tradition ; j'avais alors exprimé l'opinion qu'un rapprochement était possible entre les Kimosy et les Hovas, persuadé en effet que cette légende persistante avait pour origine l'existence réelle d'une peuplade située dans l'intérieur que l'isolement et l'éloignement avaient rendue fabuleuse. Cette hypothèse était vraisemblable, aucun nom, pouvant être rapproché de celui des *Kimosy*, n'ayant été signalé jusqu'alors dans toute l'île.

La lettre de M. Bénévent vient nous fixer d'une façon définitive sur la réelle existence des *Kimosy* comme tribu malgache, encore connue sous son nom ; elle est donc du plus grand intérêt et je lui laisse la parole :

« La légende raconte en effet que, de temps immémorial, « les Quimosses ont habité le sud du district d'Ambalavao au « pays des Eringdranes (arindrano) d'où ils sont descendus « pour occuper la vallée de la Menaharaka où ils sont encore « représentés par plusieurs petits clans appelés *Kimoso* qui « appartiennent au district d'Ivohibe.

« Je vous adresse ci-inclus un petit croquis ethnique pré-
« cisant les points où se trouvent ces clans.

« Un de leurs chefs, Andriantahy, raconte ce qui suit : Les
« kimoso ont habité les hauts plateaux du Betsileo avant de
« venir dans la région d'Ivohibe et ont occupé le territoire qui
« se trouve au sud d'Ambalavao et la région d'Ambalavao elle-
« même.

« *Ils sont de même race que les Betsileo*, mais ils ont con-
« tracté de nombreux mariages avec des indigènes de race bara
« depuis leur arrivée dans le pays bara, et le type betsileo pri-
« mitif s'est de ce fait rapidement modifié ».

« Andriantahy n'a pas pu spécifier l'époque à laquelle les
« Kimoso ont émigré ; mais il a assuré que leur arrivée dans le
« district d'Ivohibe est très ancienne. Il affirme qu'ils ont de
« beaucoup précédé les Zafimanely qui fournissent aujourd'hui
« les lignées des rois bara. Le grand chef des Bara, Iantsantsa,
« confirme du reste ces renseignements ».

La carte que nous reproduisons ci-contre ajoute une valeur scientifique aux renseignements, d'ailleurs très précis, donnés par notre collègue. L'existence des *Kimosy* est désormais établie et nous savons où trouver des renseignements, complémentaires : nous espérons que M. Bénévent poussera ses investigations plus loin et cherchera à obtenir de ces indigènes eux-mêmes quelques éclaircissements sur leur histoire, leurs mœurs, leurs superstitions et leurs légendes qui nous permettrons de faire des rapprochements encore plus précis. Il est intéressant de constater, du reste, que le renseignement donné par de Modave sur la situation du pays des Kimosy était à peu près exact. Soixante lieues au nord de Fort-Dauphin nous placent en effet dans la région d'Ivohibe que les Kimosy devaient déjà habiter à cette époque (1768).

A. J.

NOTES SUR L'HISTOIRE DES BETSIMISARAKA

(*Extraits*)

I. — Considérations générales. — Ethnographie. — Linguistique

Les Betsimisaraka sont une des 18 ou 20 tribus diverses qui peuplent l'île de Madagascar. Ils occupent le long de la côte orientale, une étroite bande de terre de 700 à 750 kilomètres de longueur et d'une largeur de 60 à 100 kilomètres au maximum.

Les limites géographiques de ce pays sont :

Au nord, la rivière Bemarivo qui coule de l'ouest à l'est, et dont l'embouchure est, à peu près, à égale distance d'Antalaha et de Vohemar ;

Au sud, la rivière Mananjary, qui se jette à Masindrano (1) ;

A l'est, l'Océan Indien ;

A l'ouest, la lisière de la forêt d'Ankay et des Sihanaka.

Ce vaste territoire, d'une grande fertilité, admirablement arrosé et couvert dans sa partie ouest de forêts, n'est pas habité par plus de 270.000 Betsimisaraka, alors que l'Imerina, d'une superficie deux fois moins grande, a quatre fois plus d'habitants.

Les caractères physiques de ces indigènes sont ceux des nègres en général : teint noir, grosses lèvres très ouvertes et relevées, les yeux grands, la pupille très bombée, le front bas, le menton très arrondi, le nez aplati et un peu retroussé, les narines dilatées, les cheveux crépus.

Au moral, ils sont timides, doux, très malléables, mais d'une nature apathique ; ils ont, d'autre part, de funestes habitudes d'ivrognerie.

Le type betsimisaraka actuel est la résultante de la fusion, à des époques antérieures, de plusieurs familles d'origine assez diverses. Ce n'est donc pas un type pur. Les mélanges ont été chez ce peuple de la côte, par suite de sa situation maritime, plus nombreux que chez les autres tribus de l'intérieur : les immigrations successives des peuplades africaines et asiatiques, le séjour prolongé qu'y firent les noirs, mulâtres et blancs des îles voisines y ont laissé des empreintes plus ou moins profondes, qu'il est d'ailleurs assez difficile de reconnaître aujourd'hui. Ces divers croisements ont été l'œuvre de plusieurs siècles.

Ce nom de Betsimisaraka (2) leur a été donné probablement en souvenir des luttes que les membres de cette tribu soutinrent

---

1 — Aujourd'hui Mananjary.

2 — Signification malgache : be, beaucoup ; tsy misaraka : qui ne se séparent pas.

contre des oppresseurs étrangers, et pendant lesquelles elles s'unirent d'un commun accord pour résister aux invasions et éviter l'esclavage, conséquence naturelle des guerres d'autrefois.

On a coutume actuellement de diviser le pays betsimisaraka en trois régions : les *Betsimisaraka du Nord*, qui habitent toute la contrée comprise entre la Sahambava au nord et l'Onibe au sud, les *Betsimisaraka du Centre* qui sont enclavés entre l'Onibe et l'Iaroka, et les *Betsimisaraka du Sud* qui occupent le pays depuis Andovoranto jusqu'à la rivière Mananjary.

Cette classification est commode au point de vue géographique administratif, mais elle ne correspond pas à des variétés ethnographiques bien caractérisées. Les mœurs de ces peuplades sont en effet les mêmes, aussi bien à Mahanoro qu'à Maroantsetra ou à Fenerive.

Quelques types, cependant, dans la région du sud, ont des façons d'être et de se conduire un peu différentes de certaines tribus du nord : nous citerons les Vorimo, dans l'hinterland de Mahanoro, qui ont gardé de leur état antérieur des marques de fierté, des restes d'indépendance et aussi l'amour du pillage et des rapines ; ils seraient, en apparence, moins dégénérés que leurs frères du nord. Ceci est d'autant plus curieux que la domination hova, avec ses excès et ses cruautés, a abêti leurs voisins de Mahanoro et de Vatomandry. Mais cette remarque n'implique nullement de différences essentielles dans les mœurs et dans les habitudes de vie.

Le langage lui-même ne diffère que peu ou point ; à part quelques dissemblances dans les finales des mots, ou plutôt dans la façon de les prononcer, la langue ou l'idiome parlé dans toute cette longue bande côtière offre une commune origine. Le Betsimisaraka du sud (Vatomandry, Mahanoro) emploie bien par exemple, pour énoncer l'affirmation, le mot eky (oui), tandis que les Betsimisaraka de Tamatave et du nord diront, dans le même cas, ia ; mais, c'est une particularité exceptionnelle qui n'infirme en rien la similitude du langage.

A ce propos, il est intéressant de remarquer que le dialecte betsimisaraka offre avec la langue merina des analogies, telles qu'elles permettent d'avancer que ces idiomes sont, l'un vis-à-vis de l'autre, dans une étroite parenté. Les racines des mots chez les deux peuples sont généralement identiques. Seul, l'emploi des préfixes, infixes et suffixes est parfois différent, ainsi que les règles de permutation des consonnes.

Le tableau comparatif suivant fait ressortir ces différences, à la vérité plus sensibles dans la langue écrite que dans l'idiome parlé.

Tableau comparatif des différences existant entre certains mots de la langue hova et leurs synonymes en dialecte betsimisaraka

Français	*Hova*	*Betsimisaraka*
faire	manao	manano
fais (impératif)	manaova	mananova
fais (impératif passif)	ataovy	anovy
appeler	miantso	manantso
appelle (impératif)	antsoy	antsovy
monter	miakatra	makatra
monte (impératif)	miakara	makara
donne (impératif)	omeo	amio
donne-moi	omeo aho	amio anay
en réserve (adv.)	an-tratra	anan-tratra
au pied, sur le pied	an-tongotra	an-kongotra
lui (pronom)	azy	anazy (prononcez : ananzy)
laisse (impératif)	avelao	avelay
ébréché	banga	bana
bois (subst.)	hazo	kakazo
la nuit passée / la nuit dernière	halina	lahalina (dans l'expression connue : akory lahalina : comment allez-vous ce matin, mot à mot : comment avez-vous passé la nuit ? (akory rahahalina).
un (adj. numéral)	iray	raika
cela	izany	izeny
petit	kely	hely
genou	lohalika	lohalitra
homme	lehilahy	lalahy
femme	vehivavy	viavy
noir	mainty	maintina
bœuf	omby	aomby
hier	omaly	lomaly
mouton	ondry	aondry
chat	piso	posy
deux (adj. numéral)	roa	roay (prononcez : roui)
cuiller	sotro	setry
certains	sasany	sanany
chacun	samy	samby (1)

1 — Comme dans l'expression fréquemment employée sur la côte. Samby ho tabina (sous-entendu : Andriamanitra), que chacun de nous soit aimé de Dieu. C'est une réponse au souhait si souvent formulé : Tahin' Andriamanitra.

Français	*Hova*	*Betsimisaraka*	
oignons	tongolo	dongolo	
gros, corpulent	vaventy	maventy	
patates	vomanga	tsimanga	
maïs	katsaka	tsakitsaky	
chien	alika	kivahy	Les racines des mots sont ici différentes ; c'est une exception.
couteau	antsy	kiso	
ferme (impératif) la porte	akatony	afodio	
ouvre (impératif) la porte	vohay	sokafo	
porte (subst.)	varavarana	tamiana	
travail	asa	lahasa	
je connais	fantatro	fantako	
ongles	hoho	voanjakoho	
puce	parasy	parapandy	

Tableau comparatif des noms de mois malgaches

Français	*Hova*	*Betsimisaraka*
janvier	alahamady	atsiha
février	adaoro	volasira
mars	adizaoza	fosa
avril	asorotany	maka
mai	alahasaty	tsiahia
juin	asombola	lakasay
juillet	adimizana	sakady
août	alakarabo	volambita
septembre	alakaosy	saramantsina
octobre	adijady	saramanitra
novembre	adalo	vahavaratra
décembre	alohotsy ou volampadina.	asotry

On remarquera dans le tableau ci-dessus la différence des racines des mots hova et betsimisaraka, les premières sont certainement d'origine étrangère (arabe) ; les secondes semblent au contraire venir de mots purement malgaches.

. . . .

Récit sommaire des traditions historiques concernant la région de Tamatave

La tradition historique que les anciens du pays se plaisent à développer, sur la région de Tamatave et d'Ivondro, est la suivante :

Il y a un siècle environ, Tamatave, Ivondro et le pays aux alentours n'étaient qu'une forêt. On rapporte qu'un nommé

Isihanaka cultiva le premier des champs de riz (tavy) à Ivondro, où il vint s'installer. Il était probablement originaire du pays sihanaka ; le nom, du moins, sous lequel il est connu, le fait supposer. Ses enfants Rabezara, Tranobazaha le suivirent, ainsi qu'Indriamananjara et Ramahalana ses petits-enfants. Ceux-ci furent les aïeux de la tribu dénommée : Zafin-drabezara (descendants de Rabezara) qui habita la première à Ambinan' Ivondro, aujourd'hui Ambinan' Ikoro (tout près du village actuel d'Ivondrona). Ils défrichèrent tous les terrains boisés aux alentours d'Anjolokefa (auj. Ivondro).

Les vallées de l'Ivondrona, du Fanandrana, de l'Ivoloina et de l'Ifontsy se peuplèrent ainsi de familles nombreuses venues du nord, du sud ou de l'ouest.

Dans la région de l'Ivondrona s'établirent notamment les Zafindrainilambo, les Zafindrahefina (caste de la princesse Juliette Fiche) ; les Zanakilahy, les Zafindrabevozona, les Zafindrafara, les Zafindratombo.

Sur le Fanandrana, les Zafimbohonana, les Zafindrasoa, les Zafindiavolana, etc.

Sur l'Ivoloina, les Zafimarana, les Zafindrianony, les Zafindravahoaka, les Zafindratolony, les Zafinifamo, etc.

Sur l'Ifontsy, les Zafindramanana, les Zafindriambavy, etc.

Dans la région des lacs et de Tanifotsy, les castes des Antairambo, Zafilambo, Zafirato ambony, Zafindratsimo, Borisatroka, Zafindralemy, etc.

Toutes ces tribus vivaient de pillages, de rapines et ne cessaient de lutter les unes contre les autres.

C'est à cette époque que se place l'arrivée de Fohiloha, un guerrier célèbre, un conquérant resté fameux dans la mémoire des anciens du pays. Il venait du sud de l'Ile, de la région de Nosibe-Belanono (près de Fort-Dauphin), accompagné de tous ses parents et partisans. Installé d'abord à Ambodisiny, il poussa ensuite plus au nord et attaqua avec ses troupes Rabezara, qui commandait à Anjolokefa (auj. Ivondro) ; celui-ci fut vaincu.

Il soumit ainsi en peu de temps toutes les tribus environnantes. Maître de toute la contrée, il organisa son gouvernement, ainsi qu'il suit : dans chaque famille, il choisit un ancien qu'il éleva à la dignité de chef ; il assigna ensuite un territoire nettement délimité à chaque tribu ; c'est ce territoire qui fut appelé « lapa » (1). Le chef de lapa (tompon' ny lapa ou lehiben' ny lapa) était son représentant direct et son vassal.

---

1 — Ce mot lapa a été conservé et désigne aujourd'hui un territoire composé d'un groupe de plusieurs villages et commandé par un chef de canton ; la désignation de lapa est plus en faveur chez les Betsimisaraka du nord et du centre ; celle de Saina plus employée chez les Betsimisaraka du sud. Le chef de ce Saina ou canton est appelé mpitantsaina *(celui qui garde le pavillon)*.

C'est alors qu'arrivèrent à Tamatave, venant de Fort-Dauphin, quatre voyageurs qui, à des degrés divers, ont marqué dans l'histoire de ce pays : ce sont Jean René, Philibert, Fiche et Coroller.

Jean René est resté le plus célèbre de tous. C'était, d'après M. Leguével de Lacombe, un mulâtre, né à Fort-Dauphin, vers 1773, d'une femme Antatsimo et d'un Français nommé Boucher, agent de la Compagnie des Indes. Il séjourna longtemps à l'île Maurice, revint à Fort-Dauphin et, de là, se rendit à Tamatave, en 1798, pour y faire du commerce. Il se rencontra avec Sylvain Roux (1) qui s'en servit comme d'interprète.

Les Malgaches l'appelaient Mpanjakamena (2), à cause de son teint cuivré.

Jean René établit son autorité sur Tamatave et les environs, et fit avec Fohiloha un traité de paix et d'alliance. Ils se partagèrent le pays. Fohiloha établit à Ivondro son gouvernement, tandis que Jean René régna à Tamatave.

Mais les querelles intestines de tribu à tribu ne cessèrent pas pour cela et jusqu'en 1823, époque de l'arrivée du roi hova Radama à Tamatave, de nombreuses guerres civiles ensanglantèrent cètte contrée. D'ailleurs, chacun de leur côté ou parfois unissant leurs efforts, Jean René et Fohiloha poursuivaient une politique de conquêtes. Ils arrivèrent progressivement à soumettre tout le pays à l'ouest d'Andovoranto jusqu'à Beforona.

Ce fut à propos d'une expédition de Fohiloha contre Indiambangaina, chef de la tribu des Zafimosana à Beforona (3), que ce dernier, vaincu par Fohiloha et ses lieutenants Fiche et Sanety, alla chercher du secours auprès de Lehidama (Radama). Enchanté de cette occasion, qui, jusque-là, lui avait manqué, d'intervenir dans les conflits des peuplades de la côte est, et désireux d'étendre sa domination jusqu'à la mer, le roi hova partit aussitôt avec ses guerriers.

A l'annonce de l'arrivée de Radama et de ses troupes, Fohiloha vit bien qu'il ne pourrait sortir victorieux de la lutte. Il prit le parti d'envoyer des notables vers le roi Merina pour lui demander de faire la paix. Radama reçut ces indigènes avec joie et accepta immédiatement leur proposition, heureux de se faire des partisans au lieu de livrer des combats. En signe de soumission, les envoyés betsimisaraka portaient un fruit de raphia appelé « Pavillon blanc » ; ce fût le symbole de paix. Et tous les villages que l'expédition rencontrait sur sa

---

1 — Sylvain Roux, Français de naissance, fut, pendant plus de 20 ans, notre agent commercial à Tamatave et sur le littoral oriental. Il mourut le 2 avril 1823.

2 — Mot à mot : roi rouge.

3 — Cette tribu est aujourd'hui répandue dans le district de Beforona et dans celui de Fetraomby (vallée de la Vohitra).

route firent leur soumission, en suspendant ce fruit au toit des maisons. Fohiloha attendait Radama à Ambodinonoka, sur la rivière Fanandrana (affluent de l'Ivondrona) : il lui offrit une piastre comme hasina (1) et une canne de rangy (2).

La promenade des troupes hovas se continuait pacifiquement sur Tamatave. Jean René, qui s'y trouvait, en apprenant la venue de cette expédition eut peur et s'enfuit à Nosi-Alanana (3) ; c'est là que des ambassadeurs du roi Merina vinrent le trouver pour lui offrir les conditions de la paix (4).

Avant de faire partir ses envoyés (Fiche, Philibert et quelques autres notables) vers le Mpanjakamena, Radama se fit une coupure (tata-dra) au petit doigt de la main droite et mit quelques gouttes de sang dans une bouteille, qui fut portée à Jean René ; celui-ci, au cas où il consentirait à contracter une alliance, devait boire ce sang.

Les parlementaires reçurent à l'îlot un excellent accueil ; ils exposèrent leur mission et firent remarquer que, bien loin de rechercher la guerre, Radama désirait s'allier avec le roi de Tamatave. Et dans le but de montrer la véracité de leurs paroles, ils lui présentèrent la bouteille contenant le sang de leur souverain. Le Mpanjakamena, confiant et désormais rassuré, s'empressa de boire ce breuvage en signe d'alliance. Il se fit même une coupure au doigt et en recueillit le sang dans un autre flacon qu'il chargea les ambassadeurs de porter à Radama comme marque de son approbation au traité. Un « serment de sang », analogue au fati-dra indigène que nous verrons plus loin, les liait ainsi solennellement l'un à l'autre.

Après le retour de Jean René à Tamatave, Radama organisa comme suit le gouvernement de sa nouvelle province.

Le Mpanjakamena fut nommé « Andriana » (5) et lieutenant de Radama sur la côte est.

Fohiloha fut nommé gouverneur de douze saina (cantons) compris entre l'Ifontsy au nord, l'Ifasina au sud et le Vavahay Ambony à l'ouest.

Sept ans après ces événements, c'est-à-dire vers 1803, le roi Jean René mourut (6), Fohiloha lui survécut quelques années, jusqu'en 1845.

---

1 — Présent donné au souverain.

2 — Bois dur.

3 — Ile aux Prunes, au large de Tamatave.

4 — A propos de l'arrivée de Radama sur le rivage de l'Océan Indien, on raconte le fait suivant : le souverain, s'avançant jusqu'au bord de la mer, prit de l'eau dans sa main et en but une gorgée, qu'il rejeta aussitôt en s'écriant : Toamasina (mot à mot : comme elle est salée !) C'est de là que viendrait, d'après la légende, l'origine du mot : Tamatave (en malgache : Toamasina).

5 — Noble.

6 — On peut voir encore aujourd'hui au « Grand Mahanoro », endroit situé à quelques kilomètres au sud de la ville de Tamatave, près de la rivière Ivoloina, le tombeau de ce roi.

A dater de cette époque, les gouverneurs hovas se succédèrent alors sans interruption à Tamatave. Un des premiers en date fut Razakafidy. Le dernier fut le fameux Raininandriamampandry, homme d'une grande intelligence et d'un profond savoir, qui, malheureusement, resta jusqu'au bout l'ennemi irréductible de la France ; on se rappelle qu'il fût fusillé, par ordre du Gouvernement local, en 1896, avec le vieil oncle de la reine, Ratsimamanga.

Tsikafara

Le tsikafara que les Hovas appellent voady (vœu) est une fête consistant, chez les Betsimisaraka, dans le sacrifice d'un ou de plusieurs bœufs (suivant la richesse) qu'un individu ou sa famille immole en signe de reconnaissance, et dans le but de remercier la divinité (zanahary) de la réalisation d'un souhait.

La famille, les amis, les gens des villages environnants assistent à cette cérémonie que préside naturellement l'ombiasy. L'organisateur de tsikafara prononce un long discours (kabary) dans lequel il rappelle l'événement heureux qui vient de s'accomplir, il remercie la divinité et plus particulièrement les deux Zanahary kely (demi-dieux), Rangodongodona, dieu de la force et de l'orage, et Indianony, dieu de la paix ; il adresse, en terminant, une invocation à ses ancêtres.

Le bœuf est alors amené, tué et dépecé. Un morceau est offert à Zanahary, un autre est donné aux ancêtres et placé sur leur tombe. Le reste est partagé entre tous les assistants. La betsabetsa et le rhum coulent à flots ; on en verse quelques gouttes dans le creux d'un bambou qui a été fixé en terre à l'endroit du sacrifice : c'est la part attribué à Zanahary.

Ces cérémonies sont fréquentes chez les Betsimisaraka, et cette coutume y est implantée. Le seul inconvénient qu'elle offre est de plonger tous les participants dans une ivresse joyeuse qu'accentuent encore leurs danses et leurs cris.

. . . .

Le Betsimisaraka adore une foule de petits dieux ou demi-dieux : Les « Zanahary kely » dont les noms varient suivant les castes, car il faut remarquer que chaque famille a bien souvent ses idoles particulières, sortes de dieux lares, protecteurs du foyer.

Nous donnons ci-dessous une énumération, d'ailleurs bien incomplète, de ces petites divinités qu'adore l'indigène de la région de Tamatave :

Indianony, le dieu de la paix. Il est invoqué en diverses circonstances, mais surtout dans les cérémonies du « fati-dra » et du « tsiakafara » ;

Ifetika, le dieu de la mort. Il est invoqué dans la cérémonie du fati-dra et dans les funérailles ;

Rangodongodona, le dieu de la force, de l'orage. C'est aussi le dieu de la guerre. On le prie dans le « tsikafara » ;

Rafanaketra, le dieu de la discorde, principalement de la discorde domestique ;

Rahanikovary (1), le dieu du commerce, des cultures. On l'invoque au moment des semailles, dans le but d'obtenir une bonne récolte de riz ;

Ramadiovoanjakoho (2), le dieu des récoltes, de la paix.

Le temple de ces divinités, le lieu sacré des prières est dans le cimetière, près du fiaro-omby (3).

Il existe aussi quelques objets sacrés, tels que le fisokina, les tsangambato et les hazo-mafiraina.

Le *fisokina* est un long poteau pointu placé au milieu du village (4) et sur lequel les habitants piquent les têtes des bœufs qu'ils ont tués dans un tsikafara ou dans une autre cérémonie publique. Il tient lieu de monument commémoratif.

A la même idée se rattachent les tsangambato ou « pierres levées », que les Malgaches placent dans les endroits sacrés en souvenir d'un fait remarquable ou pour célébrer la mémoire d'un mort.

Les « kakazo mafiraina », ou « hazo mafiraina », sont des arbres vénérés (hazo masina) aux branches desquels ils suspendent des morceaux d'étoffe, pour rappeler un vœu qu'ils ont fait et dont ils demandent l'accomplissement.

Enfin, il n'est pas chez eux jusqu'au culte des animaux qui ne soit aussi pratiqué. Nous avons vu que le babakoto était vénéré ; c'est un fétiche qui représente aux yeux des Betsimisaraka un ancêtre mort (5).

Fêtes. — Le « manody saimbon-trano »

Les Betsimisaraka n'ont pas beaucoup de fêtes, au sens moderne de ce mot. Ils célèbrent cependant quelques coutumes annuelles, qui sont, pour la foule, une occasion de réjouissances. D'ailleurs, pour ce peuple insouciant et nonchalant, les occasions de s'amuser (chants, danses, libations) sont provo-

---

1 — Mot à mot : le dieu qui mange du riz.

2 — Mot à mot : qui a les ongles propres.

3 — Endroit où l'on dépose les matières provenant des morts.

4 — Ce poteau est généralement fait en bois de teza ou de hitsika.

5 — Spencer, dans son « Essai sur le progrès », attribue cette croyance à l'existence d'un « double » de chaque homme, qui lui survit et qui est adoré par ses descendants. Il l'explique par l'habitude qu'ont les sauvages de distinguer les individus par des noms qui rappellent un trait de caractère, ou marquent une similitude avec un objet connu. Le caractère du nom qui est d'être métaphore tombera bientôt dans l'oubli. Si, primitivement, l'ancêtre était un homme appelé babakoto, à cause de son agilité ou pour tout autre motif, plus tard, les descendants prendront l'habitude d'en parler sous le nom du babakoto, et il s'ensuivra l'idée qu'ils descendent du babakoto véritable.

quées, tout naturellement, dans la famille, par l'arrivée d'événements ordinaires tels que la naissance, la circoncision, le mariage, les funérailles. Nous avons dit un mot de la circoncision. Nous parlerons plus loin de la naissance, du mariage et de la mort.

Notons en passant la coutume du « manody saimbon-trano », qui a lieu vers le mois de mai ou de juin, lorsqu'on a fait la récolte du riz semé autour des tombeaux des ancêtres (trano manara). Toute la famille qui a travaillé à ce champ invite son village et souvent aussi les hameaux voisins à « faire ripaille. » On s'installe près des tombeaux et, en prévision de la durée des libations, on construit à la hâte une case permettant de camper une nuit ou deux. Après l'invocation aux ancêtres, qui comporte également les remerciements des intéressés pour l'abondante récolte de riz, on se met en devoir d'accomplir les rites habituels : immolation d'un bœuf, distribution de rhum et de betsabetsa. Les cornes des bœufs tués sont suspendues les unes après les autres sur un « fisokina. »

Il n'y a pas de réjouissance plus populaire sur la côte est que le « manody saimbon-trano. »

Le mariage et le divorce

La coutume veut que les deux jeunes gens qui désirent contracter ensemble mariage vivent pendant un certain temps en concubinage.

Cette vie en commun, pendant un délai qui n'est pas moindre d'un mois, permet aux futurs époux de se connaître et de s'apprécier mutuellement. Il est d'usage que le jeune homme donne le « diafotaka », c'est-à-dire un présent en argent à la famille de la jeune fille. La demande en mariage ou la rupture des relations suit cet essai [1].

La demande est faite, selon certains rites solennels, par les parents du jeune homme aux parents de la jeune fille ; s'il y a accord, les parents du futur apportent en présent aux parents de la fiancée des vêtements et le « jamona » (argent destiné à consacrer l'accord). Le refus d'offrir le « jamona » équivaut à la rupture des négociations et à la séparation immédiate.

C'est en présence des membres du fokon'olona que se discute la convention relative aux biens des époux ; il est de

1 — Un proverbe malgache dit qu'il faut goûter les fruits pour savoir s'ils sont bons : « voankazo an'ala, ny mangidy aloa, ny mamy atelina (il en est ainsi des fruits de la forêt : s'ils sont amers, on les jette, s'ils sont doux, on les avale). Leur conception du mariage n'est que l'application de ce précepte.

règle de laisser à la femme mariée le tiers des biens acquis pendant le mariage (ny fahatelon-tanana) (1).

Si la femme, une fois le mariage consommé, devient libertine (vamba), le mari peut faire reviser la convention primitive et demander qu'on lui retire le droit de prendre la part de la fortune du ménage. Mari et femme ne sont d'ailleurs pas tenus éternellement dans les liens du mariage. L'un des associés peut quitter l'autre quand il le veut, mais si c'est la femme, elle doit rendre le « jamona » (2). La coutume, d'ailleurs, admettait toujours la séparation en cas d'incompatibilité d'humeurs ; c'est ce qu'exprime la formule souvent énoncée lors de l'accomplissement du mariage : « Boka Ikoto tsy leon' Ikala, boka Ikala tsy leon' Ikoto (mot à mot : si Ikoto (le mari) devient lépreux, la vie sera insupportable pour Ikala ; si Ikala (la femme) devient lépreuse, la vie sera insupportable pour Ikoto) ; en d'autres termes, le mariage pourra être rompu si le caractère de l'un des époux devient à ce point mauvais, que l'accord ne puisse plus régner.

Le mariage ainsi accomplie, selon les rites solennels, s'appelle : ny fanambadiana marina, et les époux sont des vady marina.

Il y a trois catégories de femmes mariées :

I. — *Ny vady fofo* (mot à mot : la femme fiancée) : c'est l'épouse qui a été promise en mariage, alors qu'elle était toute jeune (mbola zaza, encore enfant). Le mariage ultérieur des deux fiancés n'est que la réalisation d'un vœu antérieur.

II. — *Ny vady lohamandry* : c'est la femme adulte qui a été demandée en mariage à ses parents par le père et la mère du jeune homme.

III. — *Ny vady sengy* : la femme est épousée par le jeune homme sans passer par l'intermédiaire de parents ; c'est le mariage d'amour comme nous dirions, qui est conclu sans le consentement des parents et ordinairement contre la volonté même des parents, par les deux jeunes gens qui se plaisent et s'accordent (3).

Conclusions

Après avoir passé en revue quelques-unes des plus importantes coutumes de la tribu betsimisaraka et après avoir donné une idée — la moins imparfaite possible — de ses

---

1 — Les biens de la communauté forment trois parts, selon l'expression malgache, kitay telo an-dalana. Le mari en prend deux et laisse à la femme une part (ny fahatelony).

2 — Disaka (mot à mot : fatigué, las est le mot qui exprime la volonté de rompre.

3 — Les mariages entre consanguins étaient interdits (fady), l'interdiction pouvait cependant être levée par le sacrifice d'un bœuf, à immoler dans le village des parents de la femme. Cette cérémonie s'appelait ny fanalaloza, mot à mot : ce qui écarte le malheur.

mœurs, il resterait à examiner l'influence que la domination hova a exercée sur ce peuple, ce que les vainqueurs ont pu imposer à leurs sujets, ce qu'ils ont détruit, ce qu'ils ont créé, dans l'ordre administratif, en matière civile, en matière pénale et dans l'organisation sociale primitive. Cette étude rétrospective ne serait pas dénuée d'intérêt, mais il nous est impossible de l'entreprendre, à cause de la difficulté des recherches à faire, en vue d'une documentation précise.

Ce que l'on peut dire, d'une manière générale, c'est que l'organisation sociale des Betsimisaraka, au commencement du XIXe siècle, était et est encore très primitive. Les Hovas, tout en respectant certaines de leurs traditions nationales, ont créé un système administratif calqué sur celui qu'ils avaient appliqué en Imerina. L'empreinte de leurs maîtres s'est fortement marquée chez ces natures paisibles, douces, paresseuses et insouciantes. Cette influence a-t-elle eu d'heureux effets ? L'examen de cette question rentrerait dans le cadre de l'étude que nous avons exposé plus haut.

Il est seulement permis de déclarer, comme conclusion de cette rapide esquisse, que les représentants sur la côte du pouvoir central hova ont bien souvent outrepassé leurs droits, ont commis maintes exactions et cruautés qui les ont fait haïr de leurs sujets : ceux-ci méritaient mieux que ce que l'omnipotence de leurs gouverneurs leur ont fait supporter.

Le Betsimisaraka manque sans doute d'intelligence, il a de nombreux défauts et de grands vices, dont les moindres sont la paresse et l'ivrognerie, mais il est pacifique et hospitalier. Il nous appartient de le sortir progressivement de sa barbarie : c'est l'œuvre des années, mais, quoique de longue haleine, cette entreprise n'est pas de celles dont il y a lieu, par avance, de désespérer.

L. AUJAS.

Note sur les tribus de la province de Farafangana

Ayant habité la côte depuis longtemps, j'ai, dans mes conversations avec les habitants, recueilli quelques-unes de leurs histoires. Permettez-moi donc de vous adresser ces quelques notes : j'ai pensé que, peut-être, l'Académie tiendrait à approfondir ses connaissances à ce sujet. Je serai satisfait si ce que je vous écris peut vous intéresser.

Vous me pardonnerez si mon langage n'est pas correct, car la langue taisaka est différente de la langue taimery (dialecte hova) et c'est par un livre écrit en langue taimery que je possède rudimentairement celle-ci.

Je vous entretiendrai donc de l'origine des habitants du district de Vangaindrano.

Les habitants de Vangaindrano ne sont pas de même origine : ils sont venus de divers pays et à diverses époques. On peut dire que ces habitants constituent un conglomérat d'éléments divers.

Il est très difficile de découvrir la vérité sur leur origine pour plusieurs raisons : 1° si on les interroge, les uns ne veulent rien dire et répondent « Je n'en sais rien » ; les autres vous racontent des mensonges. Ils ne veulent pas que leur origine soit connue, surtout des vazaha ; aussi vous n'obtiendrez d'eux un renseignement, quel qu'il soit, que lorsqu'ils sont en état d'ivresse ou lorsque vous savez diriger votre conversation de manière à les égarer ;

2° Au moment de leur immigration ou après, ils ont changé de nom : au surplus la plupart ignorent leur origine, car leurs aïeux ont quitté leur premier pays en le fuyant ou pour une cause quelconque et ont caché à leurs descendants la vraie origine de leur race.

Les habitants de Vangaindrano se divisent en trois groupes : 1° Taisaka ou Tesaka ; 2° Taivato ; 3° Taimanambondro et Taisandravinany. Le premier groupe habite ici à Mananara, au nord et au sud du fleuve jusqu'à Masihanaka, et le long du pied de la montagne jusqu'à la limite du cercle de Fort-Dauphin ; le second habite Mahabetroka entre Masihanaka et Manambondro et dans l'Onilahy, branche de Sandravinany ; le troisième habite Manambondro et à Sandravinany.

I. — Premier groupe : Taisaka

Vangaindrano possède beaucoup de forêts, mais peu d'habitants, dit-on, ceux qui vinrent ici et y habitèrent étaient, suivant la tradition, des gens venant des forêts. C'est à cause de cela qu'on les désigne quelquefois sous le nom de Tanala.

A l'heure actuelle, on appelle encore « Tanala » leurs parents qui habitent la forêt ou près de la forêt, et « Tambohitra » ou « Tambodiharana » ceux qui habitent à l'ouest dans les montagnes : ils sont tous Taisaka pourtant. Voici leurs subdivisions.

A) *Mananara.* — Plusieurs prétendent que les premiers arrivés dans ce pays sont des Betsimisaraka qui habitaient le long du fleuve de Mananara au nord de Tamatave. Le roi qui les amena avait apporté avec lui de l'eau puisée dans ce fleuve. Arrivé ici, et, ayant remarqué que le territoire était vaste et lui plaisait, il l'arrosa de cette eau : depuis lors on a donné le nom de Mananara au pays, ainsi qu'à la rivière et aux habitants ; la ville de Vangaindrano elle-même fut aussi appelée souvent Mananara. Je ne suis pas encore certain de la date à laquelle les Mananara vinrent à Vangaindrano. Ils étaient peu nombreux et furent dispersés par les Tsihitatrano. Après leur défaite ils se sont partagés en deux : les uns sont partis dans le sud et habitent actuellement Ambalafandra, Manambondro, Ambanihazo et Fort-Dauphin ; les autres n'ont pas bougé d'ici et servirent les Tsihitatrano. Ils furent appelés « Mahatokana » pour avoir osé rester dans le pays de leurs vainqueurs.

B) *Tsihitatrano.* — Le second clan habitant la Mananara comprend les Tsihitatrano qui ont expulsé les Mananara. Ils sont Sakalava et voici ce que raconte un de leurs rois à cheveux blancs : « Nos vrais ancêtres sont venus d'Andafy » (Andafiandrefana sans doute ?) Jadis, il y a longtemps de cela, ils habitaient avec les ancêtres des Vezo sur le même territoire. C'est pour chercher des terrains un peu meilleurs qu'ils sont venus s'établir ici. Le roi qui les a amenés était Andriamarolona. Il avait eu deux fils : « Ratsifofo » et « Ratsitohanana », ce sont les anciens noms des Tsihitatrano. Voici pourquoi on leur avait donné le nom de Tsihitatrano. Après avoir été défaits par Rabehavana, ils s'enfuirent et s'installèrent dans le fond de la forêt où personne ne pouvait voir leurs demeures : de là le nom de Tsihitatrano (maison inaperçue). Vaincus par Rabehavana, ils ne servirent pas ce dernier, car Rabehavana avait ses gens de l'ouest. Les Tsihitatrano prétendent reconnaître leurs parents dans les Sakalava de Mahabo qu'ils désignent sous le nom de « Zarasina ». Ils racontent en outre que leur grand-père et le grand-père de Rabehavana étaient frères. Ils racontent aussi d'autres faits curieux que je ne veux pas écrire encore car je tiens à les examiner à fond d'abord.

c) *Rabehavana.* — Rabehavana, qui a dispersé les Tsihitatrano était aussi Sakalava. Son nom chez les Sakalava était « Raroseranana » (Maroseranana ?) Il habitait près de Marovoay. C'est son grand-père « Indremarolonaka ou Tranatranambolo » qui l'a amené de là-bas. Il a quitté son pays pour en chercher un meilleur. Le premier village qu'il occupa à Mananara fut « Ivohibola », village situé à sept heures de marche à l'ouest de Vangaindrano. On voit encore dans ce village le

tombeau en pierre où repose le corps de Tranatranambolo, mais on n'y enterre plus personne, le corps de Rabehavana lui-même, d'ailleurs, n'y fut pas inhumé. Tranatranambolo avait amené dans ce pays ses sujets de l'ouest composés de : 1° Lalandraraky ; 2° Andranony ; 3° Tambahikarabo. Il avait eu cinq fils, savoir : 1° Fizeha ; 2° Ramanampy ; 3° Ravalala ; 4° Ratonda ; 5° Ipaiky, plus une fille.

A sa vieillesse, un ombiasa Taimoro fut mandé près de Tranatranambolo : ce dernier voulait le consulter sur le partage de son royaume entre ses fils. Suivant l'oracle de cet ombiasa, Fizeha devait régner sur la partie Est ; ce fut lui l'aïeul des Refanilia ou Zarofanilia ; son royaume comprenait Mananivo, Ankarana et l'Ouest de Vangaindrano. Ses descendants sont restés guerriers redoutés et voleurs de bœufs jusqu'à ce jour. Ramanampy fut désigné par l'ombiasa pour régner sur la partie Nord, ce fut lui l'aïeul des Ramanampy au nord d'Ankarana, gens peu nombreux et sans beaucoup d'indépendance ; Ravalala eut aussi sa part dans la partie Nord ; ce fut l'aïeul des Ravalala à l'ouest de Farafangana. Quant à Ratonda il n'obtint pas de royaume en partage, car il était « nalia » (difforme ?) Lorsqu'on présenta Paiky à l'ombiasa, celui-ci dit : « Quoiqu'il soit le plus jeune, c'est lui qui sera le vrai roi, le véritable aîné de tous, il règnera sur le bas du fleuve Mananara ». C'est Paiky qui fut l'aïeul de tous les Rabehavana.

Voici comment on a donné à Paiky le nom de Rabehavana : Un jour Tranatranambolo fit tuer des bœufs et réunit ses sujets ; au moment où ceux-ci se préparaient à prendre congé de leur chef, ils allèrent dire adieu aux enfants de celui-ci en commençant par l'aîné jusqu'au plus jeune ; les quatre premiers ne leur donnèrent pas un morceau de viande. Paiky qu'ils visitèrent le dernier, leur dit ces mots : « Adieu, mes enfants ; emportez de quoi manger avec votre riz ». Le peuple répliqua : « Celui-ci est marohavana (a plusieurs parents) bien qu'il soit le plus jeune des fils du roi ». Depuis lors on l'appela « Ramarohavana ».

Après le partage du royaume par l'ombiasa Taimoro, les Rabehavana se dirigèrent vers l'est et habitèrent plusieurs endroits, attaquant et expulsant toujours les Tsihitatrano. A la fin, ils enlevèrent à ceux-ci la ville de Vangaindrano qu'ils habitaient. C'est alors que les Tsihitatrano s'enfuirent dans la forêt : ce qui lui fit donner le nom de Tsihitatrano. Les Tsihitatrano n'ont jamais donné à leur village le nom de Vangaindrano, mais ils l'appelaient « Imaventihazo » parce que de grands arbres y poussaient. Ce fut Rabehavana qui lui a donné le nom de Vangaindrano, à cause de la longue distance entre ce village et le port de mer. Voici ce qu'il disait : « Ratsy to ny tanan' ny rohalahintsika (rafilahy) aoka vangaina ny ranoaroa », ce qui veut dire : La ville de nos adversaires est mal située, car il faut acheter l'eau, c'est-à-dire il faut payer le passage

de l'eau (de la ville au port). Telle est la raison pour laquelle on donna à cette ville le nom de Vangaindrano qui lui est resté jusqu'à nos jours. Vangaindrano fut la capitale des Rabehavana jusqu'à l'arrivée des Taimery. Un de leurs chefs alla chercher à Mahamanina les Taimery qui y avaient installé un rova. Quand ceux-ci furent arrivés, le Gouverneur fit quitter la ville aux Rabehavana. Leur grand chef choisit une autre résidence (koaka), mais plusieurs de ses sujets, en quittant Vangaindrano, s'en retournèrent à Tomampy.

Les Rabehavana se divisent en neuf tribus : 1° Les Andriamarohala dont le chef est l'aîné ; 3° les Zazamena ; 3° les Andrimiaty ; 4° les Rainiahitra ; 5° les Maromena ; 6° les Andravoay ; 7° les Andriamarovositra ; 8° les Tandoarana ; 9° les Taivolafotsy. La neuvième tribu n'a pas pour ancêtre un Rabehavana, mais la fille de Tranatranambolo. Sur quelques unes de ces tribus nous n'avons d'autres renseignements que le nom : il en est ainsi pour les N^os 1, 2, 3, 7 et 9.

En dehors de ces neuf tribus formées de véritables Rabehavana, il y en eut plus tard quelques-unes qui devinrent Rabehavana ; telles que : 1° les Andrabe ou Andrabelaza ; c'étaient des anciens sujets de Refanilia qui, après l'avoir abandonné, vinrent auprès de Rabehavana : ce sont des gens courageux dans les combats, c'est pourquoi Rabehavana a eu soin d'eux et les fit habiter dans son royaume et dans celui de ses ennemis, à six ou sept heures de marche à l'ouest de Vangaindrano. Ils ne sont considérés ni comme sujets de Rabehavana ni comme tribu Rabehavana, mais « ils sont accolés à ceux-ci et ont conservé leur indépendance ». A l'arrivée des Taimery ils sont partis pour Isandra, car ils ne voulaient pas se mettre sous la domination de ces derniers. Au moment de leur départ, ils firent « fanengana » (frère de sang) avec les Rabehavana et dès lors on les a considérés comme des Rabehavana ; 2° les Temasihanaka : ceux-ci ne sont pas très nombreux. Ils sont venus de Matitanana. Teony était leur ancêtre d'après le dire de leur grand chef ; leurs parents sont encore là-bas à l'heure actuelle et ils se connaissent bien entre eux, paraît-il. Autrefois, les Temasihanaka étaient indépendants et se gouvernaient eux-mêmes, mais leurs sujets étaient peu nombreux. Ils se sont réunis et se sont mis en relation avec les Rabehavana pendant la dernière guerre ; 3° il en est de même pour les familles des rois de Manambondro et Sandravinany. Les trois tribus ci-dessus ne peuvent pas être considérées comme de véritables Rabehavana. Si l'on interroge les Rabehavana, ils répondent : ces gens sont nos parents mais ne sont pas des vrais descendants de Rabehavana ; c'est l'attaque faite entre eux par les Zafimanga qui nous a poussés à une alliance avec eux.

D) *Zafimanga et Zafimahavaly.* — Ceux-ci proviennent de différents clans, qui sont au nombre de plus de quarante, ayant

différents pays d'origine. Ils sont tous sujets de Rabehavana. Avant la guerre, les Zafimanga étaient appelés Lohavohitra ; ils habitaient le nord de la Mananara et ont pour souche Andramanary qui habitait Sirinina. Les Zafimahavaly qui résidaient au sud de la Mananara étaient appelés « Sotsovao », ils ont pour souche « Manampanihy ». On raconte que c'est à la suite des corvées qu'on leur a fait subir que leur fut donné ce nom de « Sotsovao ». Lohavohitra était le nom donné aux tribus soumises à la domination des chefs de Vangaindrano. Au moment de leur arrivée, les Manampanihy et leurs collègues ne faisaient pas de corvées mais, plus tard, Rabehavana leur en fit faire, c'est pourquoi on leur donna le nom de « Sotsovao » ce qui veut dire « vao mitsotso hanompo » (misotso-mivoaka, sortir, et vao = vaovao, nouveau).

Ils ont reçu les noms de Zafimanga et de Zafimahavaly quand ils se sont tournés contre les Rabehavana en 1894. Depuis ce jour le droit d'aînesse fût changé aussi, car ce ne sont pas les Lohavohitra qui ont commencé la guerre, mais bien les Sotsovao. C'est pourquoi le grand chef actuel descend des Sotsovao ou Zafimahavaly. A l'arrivée des Français, en effet, on choisit comme gouverneur un Zafimahavaly (Rafindrianana ou Rafanza, le nom de Rafanza ne pouvant être prononcé). Cette tradition n'est même pas exacte, car ce ne sont pas les aînés, les Sotsovao, qui ont commencé la guerre, mais bien les Safataka. Le royaume est donc resté aux Safataka et les Manampanihy conservèrent le *velatra* (droit de prier et d'offrir des victimes en sacrifice à leurs ancêtres).

Je vais citer les noms et les origines de quelques clans des Zafimanga et Zafimahavaly ; pour beaucoup, ce ne sont ni leurs vrais noms ni leurs vrais pays d'origine, car ils les ignorent.

A) *Lohavohitra-Zafimanga*

Ternahaly. — Viennent du pays appelé Mahaly à l'ouest d'Ankarana.

Tatsaha. — Viennent de Tetsézo au nord-ouest d'ici (Vangaindrano).

Andrananary. — Viennent d'Ambolony (pays près de Vohibe, d'après eux).

Sahafero. — Ceux-ci sont deux tribus différentes qui se sont unies : les Tsihorony venant d'Akondrobe et les Tatazo. Après leur union, ils formèrent une seule trîbu et ont pris leur nom d'un *saha* ou *sampandrano* (confluent) appelé Fero : « Sahafero ».

Tsiately. — Viennent de chez les Bara.

Vohitrambo. — Viennent d'Ambanihazo, Fort-Dauphin.

CARTE ETHNOLOGIQUE DE LA PROVINCE DE FARAFANGANA

Ranomanara Ambanivoroka	Ces deux clans viennent de chez les Bara, seulement ils ne savent pas s'ils sont de véritables Bara ou non, mais ils habitaient avec les Bara avant de venir s'établir à Vangaindrano.

B) *Sotsovao-Zafimahavaly*

Rabakara. — Il paraît qu'ils sont Betsimisaraka : leur pays d'origine était près de Tamatave, dit-on.
Tambanifoly. — Ce sont des Tsaretry venus d'Ankitsika.
Tevia. – Ce sont des Zafizoro venus de Mahamanina.
Safataka. — Sont des Sakalava, ils portaient le nom d'Andriamarozaha, là-bas, chez eux. Ils émigrèrent, disent-ils, en apprenant qu'il y avait ailleurs un pays plus riche que le leur.
Ambohimasy. — Ce sont des Taivondro, venus ici conduits par Andriambohitra.
Sahavary. — Ce sont aussi des Bara.
Anifehy. — Ce sont des Sakalava venus du Menabe.
Ranolava. — Ce sont aussi des Sakalava venus de Tuléar.

Vohibakoa Manampanihy	Ces deux clans venaient du pays Tanosy. Les Manampanihy viennent du fleuve Manampanihy dans le sud. En venant ici, leur grand père, qui les conduisit ici, avait emporté dans un morceau de bambou de l'eau de son pays et il versa cette eau dans une branche du fleuve de la Manarana, ici à Vangaindrano : cette rivière fut appelée Manampanihy.

II. — Second groupe : Taivato

Les Taivato racontent eux-mêmes que leur vrai pays d'origine était à l'ouest de Mahamanina. La ville célèbre, où habita leur grand-père s'appelait Mahamasina, d'après leur dire, et le pays portait le nom de Vatomiravina. Lorsque les Taivato et les Rafolo font des kabary, voici ce qu'ils disent : « *Vita hatramin' i Mahamasina izany* » c'est-à-dire « Cela a été fait ou réglé depuis Mahamasina », ou bien « c'est une décision de vieille date qu'il ne faut pas changer, car elle date de l'époque à laquelle nous habitions à Mahamasina ».

On a donné le nom de Taivato aux habitants et le nom de Vatomivarina à leur pays pour les motifs suivants : Quelques-uns de leurs ancêtres habitaient une caverne ; une grosse pierre étant tombée, boucha l'entrée de cette caverne et occasionna la mort de tous ceux qui étaient dedans. Les suivants dirent : « Ce pays est mauvais, partons d'ici ». Ils quittèrent

donc le pays et on leur donna plus tard le nom de Taivato, leurs grands-pères ayant été écrasés (?) par une pierre. J'ignore le nom qu'ils portaient avant cela. Les Taivato changent toujours de domicile. Ils n'ont pas de sujets, mais chacun règne sur ses descendants directs. Ils se prétendent les ancêtres de Rafolo, les aînés des Rabehavana, et ceux-ci confirment leur dire. Pour cette raison, je pense que les Taivato furent probablement au nombre de ceux qui arrivèrent ici les premiers.

Les Taivato forment deux tribus : les Takara et les Horanga. Ils occupent plusieurs points dans la province de Farafangana au lieu d'être cantonnés à Vangaindrano seulement.

III. — Troisième groupe : Taimanambondro et Taisandravinany

Ceux-ci ne sont pas Taisaka, car ils ont toujours fait la guerre aux Taisaka.

a) Ceux qu'on peut dire avoir été les premiers à habiter Manambondro étaient « Ratela et Tambakoa ». Ratela habitait le sud du fleuve : je n'ai pu savoir ni son pays d'origine ni le pays où il alla s'installer après avoir été vaincu par Rafolo. Tambakoa habitait Tokonosy : je ne suis pas certain non plus de son pays d'origine ; il est peut-être Betsimisaraka, probablement Antambahoaka. Il resta sous la domination de Rafolo après sa défaite et, lorsque ses sujets se révoltèrent contre ce dernier, Tambakoa ne se rangea pas du côté des rebelles ; c'est pourquoi Rafolo le reçut au nombre des siens, et ses descendants habitent encore à Tokonosy.

b) Raondriana. — Ceux-ci sont venus en même temps que les Taivato : leur grand-mère descendait d'une tribu Taivato, c'est pour cela qu'ils s'unirent et nouèrent des relations avec les Taivato. A leur arrivée, ils furent guidés et dirigés par les Taivato. C'est pourquoi ces derniers disent en parlant d'eux : « Nous les avions placés à Manambondro et leur avions donné là un territoire en transférant notre résidence à Mahabetroky, parce que ce sont des enfants qui ne peuvent vivre dans un pays (mahery) ».

Nous avons entendu dire que c'étaient les Rafolo (roandriana) qui avaient expulsé Ratela et réduit les Antambakoa sous leur domination. Après cette victoire, ils se seraient divisés en trois clans : 1° Ratsiazomosary qui occupa le haut fleuve Manambondro, à Ivohimalaza : ses sujets étaient des guerriers : 2° Ratsimaniry, installé à Sandravinany, qui sut bien administrer sa tribu ; 3° Rafolo qui, étant le plus jeune, n'osa pas aller au loin ; pour cette raison, on l'installa à Tokonosy quand le partage fut fait entre eux par les Taivato. C'était à Tokonosy qu'habitaient les sujets de son père, il eut donc de ce fait le droit d'aînesse sur les deux autres tout en étant

le plus jeune. Rafolo était un « mpihinam-bahoaka » (vivant aux dépens de ses sujets).

c) Zafimanga et Zafimandiny. — Ceux-ci sont sujets de Ratsiazomosary ; ils sont appelés Lohavohitra. Ils sont Zafimanga comme tous ceux qui habitent Vangaindrano. Les Zafimandiny habitent Sandravinany. Ratsimaniry ayant bien su administrer ses sujets, ceux-ci tolérèrent longtemps sa domination. Plus tard, même quand ils résolurent de l'abandonner, ils ne lui ont jamais fait la guerre, mais le quittèrent après s'être mis d'accord avec lui. C'est pourquoi on les appelle Zafimandiny (mandiny maharitra, patient). Les Zafimanga et les Zafimandiny ont différents pays d'origine, comme tous ceux de Vangaindrano. Ainsi que nous venons de le dire plus haut, quelques uns d'entre eux habitent Manambondro, tels que les :

Mananara. — On les trouve à Ambalafandra ; ils sont parents des Mahatokana, à Vangaindrano (de même les Mananara ou Taimbalafandra d'Ambanihazo).

Safataka. — On les trouve aussi à Manambondro.

Tevia. — Parents des Tevia qui habitent à Vangaindrano ; ils habitent à Sandravinany.

Mananivo. — Venus de Rorobe à Mananivo.

Andramira. — Ce sont des Tsihorony, leur nom « Andramira » est tiré du nom de leur ancêtre Imira ou Ramira. Ils connaissent encore leurs parents qui sont à Mosariaka.

Vatava. — Ils sont venus d'Ankondrobe ; anciens esclaves fugitifs des Zafindravaly, ils ont reçu des terrains du roi de Manambondro.

Tels sont les quelques récits et données historiques que j'ai pu recueillir ici à Vangaindrano et à Manambondro ; c'est encore bien incomplet au sujet de certaines tribus et je n'ai pu satisfaire à toutes les questions ou demandes posées. Je sais également qu'il y a dans mon récit des fautes, et que mes explications ne sont pas toujours claires à cause de la langue taimery à laquelle je ne suis pas habitué. Je vous adresse quand même ce document, n'ayant plus le temps de le rectifier et de le mettre au net à cause de mon prochain retour en Europe.

Bjorn ELLE.

Missionnaire norvégien, à Vangaindrano.

Remarques sur le dialecte Tesaka (ou Taisaka)

(Lettre adressée au Président de l'Académie malgache, par M. Bjorn Elle, missionnaire norvégien, à Farafangana)

Malgré mon insuffisante pratique de la langue temery (hova) je tiens à vous écrire ces quelques lignes pour signaler les différences existant entre les dialectes temery et tesaka.

L'A, B, D, (l'alphabet).

Le nombre des lettres dans l'alphabet tesaka est incomplet : il n'y a pas de *j* ; c'est le *z* qui sert toujours partout où le temery se sert du *j*.

L'*s*, en langue tesaka, a le son plus sifflant qu'en langue temery ; sa prononciation est presque celle du *ch* en français.

Les habitants d'ici ne peuvent pas prononcer le *tra* ni le *dra*; le *r* devient *s* quand il est accompagné de *t* et de *d*. Quand l'*r* est suivi d'une voyelle, le tesaka le prononce bien.

En langue tesaka l'*a* et l'*o* placés à la fin d'un mot se changent en *y*. Exemple : *roy* au lieu de *roa*.

L'impératif passif au lieu de se terminer en *o* finit toujours par *y*. Exemple : *Sasay*, au lieu de *sasao* ; *lazay* au lieu de *lazao* etc.

L'*i* placé en tête d'un mot se prononce rarement. Exemple : *raiky* au lieu de *iraika*.

L'*n* est souvent nasale en langue tesaka. La dernière syllabe d'un mot disparaît presque toujours. Exemple : *tanà* au lieu de *tanàna* ; *teteza* au lieu de *tetezana*. Les mots composés se forment autrement ici par suite de l'absence de *j*. Exemple : *faran-daza* au lieu de *faran-jaza*. Ainsi également pour l'*l* qui ne devient pas *d* dans la combinaison. Exemple : tapa-loha, tapa-lakana, etc. Quand on examine le vocabulaire de ces deux dialectes, et qu'on les compare, on trouve qu'il y a de nombreuses différences. Les gens venant de l'Imerina ne comprennent pas la plupart de ces mots, s'ils n'ont pas appris la langue tesaka. Nous sommes dans le même cas, nous autres tesaka vis-à-vis de beaucoup de mots hovas. Le plus grand embarras naît de ce fait que certains mots existant en Imerina sont employés ici aussi, mais n'ont pas la même signification. Exemples : *Moka* est un mot employé ici pour désigner une ceinture de femme, mais ce n'est pas le moustique ; *Ampela* signifie femme, et ce n'est pas un fuseau. *Vily* est synonyme de *fia* (poisson). Quelques substantifs

deviennent des adjectifs. Exemple : *Fe=jamba.* Il y a inversement des adjectifs qui deviennent substantifs. Exemple : *mamo=moka.* Quelques noms sont changés ou allongés. Exemple : *varangarana* au lieu de *varavarana.*

Adjectif. — En sus de ceux indiqués ci-dessus, il y a aussi d'autres différences consistant dans des changements ou suppressions de lettres. Exemples : *matify* au lieu de *manify, mizina* au lieu de *maizina*, etc.

Verbes.— Certains verbes ont la même orthographe et la même prononciation en langue temery qu'en langue tesaka, mais n'ont pas la même signification. Exemple : mino=misotro. Le mot misotro est employé aussi ici, mais signifie : arracher les herbes avant de faire des plantations ; miandry (attendre) signifie : garder un cadavre. Il n'est pas permis ici de dire « andrasako hianao » (je vous attends), car cela signifie · je garde votre cadavre, ou bien : je vous souhaite la mort.

Pronoms.— Ils sont différents, surtout le pronom personnel. Le tableau suivant nous éclairera sur cette différence :

Izaho = iaho.	Ahy = anahy, anahiko.
Hianao = hanao.	Anao = anao.
Izy = izy, dry (dry est employé d'un ton irrité).	Azy = anazy, andry.
Isika = isika.	Antsika = antsika, antsikany.
Izahay = iahay.	Anay = anay.
Hianareo = hanareo.	Anareo = anareo.
Izy = izy, dry.	Azy = anazy, andry.

Suffixe. — Le nom ou le verbe se terminant en *ka* ou *tra* augmenté d'un suffixe, se prononce différemment en langue tesaka, exemple :

Fantatro = fantako.	Zanakay = zananay.
Fantatrao = fantanao.	Fantatrareo = fantanareo
Zanakao = zananao	Zanakareo = zananareo.
Zanany = zanandry.	Zanany = zanandry.
Fantatray = fantanay.	

Numération.— Le nombre cardinal dans la langue tesaka n'est pas le même que dans la langue temery : 25 se lit « roapolo dimy ambiny ou dimy vihy » 136 se dit « jato sy telopolo sy enim-bihy ».

Conjonction.— La différence consiste surtout dans l'emploi du mot *ka* (et). Ici, chez nous, *ka* n'est pas considéré comme conjonction, mais comme adverbe et à la signification de *aza* (ne pas), exemple : ka manao = aza manao ; l'expression hova : maty izy ka nalevina (il est mort *et* va être enterré) ne s'emploie pas chez nous, car elle aurait la signification de :

maty izy *kanefa aza* alevina (il est mort mais ne l'enterrez pas).

Quant à la syntaxe, les deux langues ont la même, sauf dans les exemples ci-dessous : (a) hisaky ou hinaky = saiky Exemple : « hanao hisaky e » ou bien « ho faty hinaky anao», signifie : saiky maty lahy hianao (vous avez failli mourir) ; (b) si on exprime un désir, exemple : lonika ho avy ampanzaka = ho tonga anie ny mpanjaka (que le roi vienne). Le tesaka emploie de longues phrases pour la forme exclamative. Exemple : Oiaho abako e, mafiray aho izany e ! = indrisy mahantra aho lahy ! (oh ! que je suis malheureux !).

Le reduplicatif est fort employé dans la langue temery ; chez les tesaka, la phrase est courte, sans reduplicatif, mais avec beaucoup d'articles et d'explétifs.

NOTE

sur le préfixe personnel malgache « i »

Une discussion est actuellement engagée sur le préfixe personnel malgache *i*.

Le révérend père Malzac a soutenu avec une grande ardeur et des arguments de réelle valeur que ce préfixe ne devait absolument pas être employé devant les noms propres, surtout les noms propres étrangers. Il s'appuie sur l'usage d'autrefois et sur l'ancienne orthographe encore rencontrée dans les vieilles bibles publiées avant 1889, et sur quelques passages écrits par M. Cousins, dans l'*Antananarivo Annual* ou dans son « Introduction à l'étude de la langue malgache ».

De ces passages, le révérend père Malzac croit pouvoir conclure que le préfixe *i*, accolé à un nom propre, est généralement irrespectueux. « Cet « i », dit-il, s'emploie pour des enfants, pour les inférieures et dénote presque toujours un manque d'égards vis-à-vis des personnes qu'on respecte ».

D'autre part, un autre membre de l'Académie malgache, M. Baron, dans un article de l'*Antananarivo Annual* (1886, pp. 216-218), soutient l'opinion contraire et estime qu'il est nécessaire de conserver cet *i* personnel afin d'éviter bien des ambiguités dans les phrases rendues obscures par la non-opposition d'un préfixe. Voici des exemples cités par M. Baron et qu'il prend dans la Bible revisée de 1886 : « Nanao izany izy, ka niteny taminy Paoly nanao hoe : » Cette phrase peut avoir deux sens : ou bien : « Il fit cela et Paul lui parla ainsi », ou bien : « Il fit cela et il parla à Paul en ces termes » : Si, au contraire, on gardait l'usage du *préfixe i*, on écrirait dans le premier cas : « Nanao izany izy, ka niteny taminy i Paoly nanao hoe » et, dans le second : « Nanao izany izy, ka niteny tamin'i Paoly nanao hoe ».

Les deux sens différents seraient représentés par deux phrases graphiquement différentes. Ce serait un sensible avantage.

Je crois qu'il sera fort difficile de déterminer laquelle de ces deux opinions contraires est la vraie et laquelle est la fausse. En fait, la matière en discussion est obscure. Il faut, je crois se borner à saisir quelle est celle des deux idées émises qui présente le plus d'avantages pratiques sans se heurter à des impossibilités ou à des barbarismes manifestes.

Et c'est sur ce point je voudrais donner quelques pensées personnelles.

D'après la façon même dont nous avons exposé l'état de la question, il est manifeste qu'au point de vue de la clarté du langage la deuxième solution semble préférable.

Restent donc les arguments de l'incongruité de ce préfixe personnel *i* accolé à des noms propres désignant des personnages respectés.

Il est tout d'abord certain que, dans bien des cas, cet *i* est un préfixe dénotant une grande familiarité. La comparaison entre les appellations d'*Ikoto* et *Rakoto* est absolument probante à cet égard.

Mais s'ensuit-il que *i* dénote toujours la familiarité et qu'il indique toujours une nuance de dédain ? On a fait remarquer qu'on l'employait toujours devant le nom du premier ministre et de la reine « Itompokovavy Ranavalona », et « Ingahy prime ministra ». Aujourd'hui encore le terme Ingahy est beaucoup plus respectueux que Rangahy. Il semble donc que *i* soit un préfixe à deux fins : il est familier et en même temps respectueux. Dans toutes les langues on trouve des cas semblables. En anglais *thou* est abominablement familier; ce serait une injure de tutoyer ainsi un homme que l'on ne connaît pas et cependant c'est toujours ainsi qu'on s'adresse à Dieu. Le mot « Monsieur » en français a bien quelque chose de semblable. Dire « Monsieur » à un ami connu et estimé, c'est l'offenser gravement.

Mais il y a plus. Il me semble qu'on ne peut s'empêcher d'admettre l'existence de ce préfixe *i* en se basant sur la seule prononciation.

On dit en général : « Nolazaiko izany tamin-dRakoto ». Je l'ai dit à Rakoto, le son *i* n'apparaît nullement entre *tamin* et *dRakoto.*

Au contraire un indigène dit naturellement : « Niresaka tamin' i Kristy izy ». (Il avait causé à Jésus-Chrit). On entend manifestement un son *i* entre tamin' et Jesosy.

Et jamais il ne viendra à l'idée d'un indigène de prononcer : « Niresaka tamin-Jesosy izy ». Il y a donc une différence établie dans les deux cas. Bien qu'on ne puisse prouver exactement quelle est la nature précise de cette différence, il est très vraisemblable de supposer que le son *i* entendu vient de l'introduction du fameux personnel *i* justement employé pour marquer le respect.

Il me semble aussi que *i* pourrait être comparé à notre adjectif démonstratif *ce.*

Dans certaines phrases, l'expression « cet homme », « ce Monsieur » à un sens nettement péjoratif. Dans d'autres, au contraire, le mot *ce* placé devant un nom sert à illustrer le personnage en question « ce marin » « ce savant » indique qu'on parle presque du type du marin ou du savant.

Cette analogie donnerait aussi comme une raison de la nécessité du préfixe *i* dans le cas de compléments directs et de sa nécessité moindre dans le cas où le nom est sujet.

On n'emploie guère comme complément direct ou indirect que les noms de gens connus ou dont on a déjà parlé antérieurement. Le Malgache aurait donc éprouvé le besoin de faire précéder dans ce cas les noms propres d'un signe se rapprochant plus ou moins d'un démonstratif rappelant qu'il s'agit dans l'espèce de personnages déjà vus.

Serait-ce même se laisser trop aller à de l'imagination grammaticale autant que psychologique, que de supposer chez les Malgaches la vague intention d'une sorte de manque de respect dans l'emploi d'un nom propre à un cas autre que le sujet : ils auraient ainsi comme voulu parfois corriger ce défaut en mettant le préfixe *i* ; toujours ceci dans l'idée que ce préfixe marque bien, outre la familiarité, le respect et la vénération.

Rien n'empêcherait l'emploi de *i* au cas sujet, mais il s'imposerait moins qu'au cas indirect. Cela expliquerait en partie sa moindre fréquence actuelle quand il s'agit d'un nom propre sujet d'une phrase.

Tout cela, ce n'est un peu que de l'hypothèse : mais dans bien des questions, et en particulier dans celle-là, il me semble qu'on ne peut guère faire autre chose et qu'on ne pourra se décider que par le plus ou moins de vraisemblance des conjectures.

G. MONDAIN.

Les pierres précieuses à Madagascar

NOTE PRÉLIMINAIRE

La notice suivante, rédigée par M. Dabren, Contrôleur des Mines, constitue une étude fort intéressante de divers minéraux originaires du sol de Madagascar. Elle apporte ainsi une contribution de valeur à l'étude de la minéralogie de la Grande Ile et peut, à cet égard, prendre rang à la suite de diverses études faites par le savant professeur de minéralogie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, M. A. Lacroix, sur le même sujet général. Ces études ont paru dans le *Bulletin du Muséum d'histoire naturelle*, sous le titre d'ensemble « Matériaux pour la minéralogie de Madagascar » ; divers minéraux malgaches y ont été examinés et en particulier « quelques jolis cristaux de tourmaline jaune ou rouge (rubellite) provenant des pegmatites des environs de Betafo. »

Nous n'avons rien à ajouter au travail suivant, au point de vue technique. Mais nous jugeons tout d'abord indispensable de faire une simple observation relative à la découverte des gisements signalés, afin de rendre à chacun son dû.

Il convient, à cet égard de faire observer que M. Villerme, chargé d'une mission officielle par le Gouvernement local de la Colonie, a quitté Tananarive pourvu d'instructions et d'un programme tracés par le Chef du Service des Mines, où lui étaient indiqués, entre autres choses, les différents gisements — déjà découverts et signalés par divers prospecteurs — se rencontrant le long de l'itinéraire qu'il allait suivre. Son attention était d'ailleurs appelée sur l'intérêt qu'il y a à recueillir méthodiquement les échantillons de minéraux, et en les accompagnant d'échantillons des roches constituant le gisement. Nous croyons donc convenable de faire connaître que les riches gisements de la région Bity-Manandona (Tsilaizina, Antandrokomby) avaient déjà fait l'objet de déclarations de découverte émanant de M. Lefeuvre, prospecteur.

Le gisement d'Antandrokomby, en particulier, avait déjà été visité par nous. La nature et les diverses caractéristiques de ce gisement avaient été signalées dans un rapport officiel. D'ailleurs il n'y a point, dans ce filon, que de petits cristaux rouges et vert jaunâtres de tourmalines : nous y avons trouvé de gros et forts beaux cristaux noirs ou rouges et, notamment, de ces derniers, quelques-uns présentant des sections triangulaires d'à peu près 3 à 4 centimètres de côté, une longueur de 5 à 6 centimètres et parfaitement terminés.

Quant au *triphane* qui a été recueilli par M. Villerme, c'est bien, à notre connaissance, la première fois que ce minéral est signalé dans la région d'Antandrokomby.

Enfin, dans sa note, M. Dabren parle également *d'amazonite*. Il est sans doute superflu de rappeler que de superbes échantillons de ce minéral, en plaques d'assez grandes dimensions, sont connus depuis longtemps, ayant pour origine la province du Vakinankaratra.

L. MOUNEYRES.

Sur quelques pierres précieuses de Madagascar

(Rubellite et Triphane)

La collection de minéralogie et de géologie du Service des Mines doit à l'obligeance de M. Villerme, lapidaire, chargé de mission à Madagascar, quelques échantillons de minéraux et pierres précieuses recueillis au cours d'un intéressant voyage dans le sud de Tananarive, région du Vakinankaratra, Antsirabe, Betafo, Bity. M. Villerme a eu l'heureuse idée de compléter cette collection par quelques spécimens de gangues et de roches encaissantes qu'il a bien voulu me communiquer. J'ai eu, d'autre part, l'occasion de retrouver, en classant la collection de géologie du Service des Mines, d'autres échantillons des mêmes roches, de provenance très voisine, envoyés par les commandants de cercle, les chefs de district et les prospecteurs, de sorte que j'ai pu, en examinant ces matériaux réunis, reconstituer le gisement de quelques-unes de ces pierres précieuses, des tourmalines lithiques en particulier.

M. Villerme a rapporté de ce premier voyage des tourmalines polychrômes qui sont pour la plupart utilisables dans la joaillerie. Dans le lot qu'il nous a remis, on distingue : la variété noire, très ferrifère, homogène et pure (schorl proprement dit) ; la variété magnésienne, brune ou jaune clair (type de la Dravite) ; la variété ferromagnésienne, brun foncé, vert foncé, saumon, orangé, ces deux dernières couleurs donnant à la pierre un aspect identique à celui de l'andalousite ; enfin la variété lithinifère et manganésienne rouge ou verte (Rubellite, Sibérite et Chrysolite du Brésil.

Certains échantillons ont un noyau rosé, qu'entoure une enveloppe verdâtre, ou inversement. Le dichroïsme est parfait dans toutes les variétés jaunes, vertes, rouges.

Les quelques rares cristaux de tourmaline lithique (rubellite) que j'ai examinés n'ont pas plus d'un centimètre de longueur. Ils sont d'un beau rouge vif et leur coloration est à peu près uniforme dans toute leur masse. Le rhomboèdre primitif p est souvent absent ; il est remplacé par le rhomboèdre e^1 dont les faces sont inégalement développées. Les arêtes des intersections mutuelles des faces prismatiques d^1 et e^2 sont nettes. Le prisme hexagonal d^1 a un développement prépondérant. La forme de ces cristaux est donc $p\ e^1\ d^1\ e^2$ ou $e^1\ d^1\ e^2$.

Les variétés jaunes proviennent du mont Tsilaizina, la variété rouge du mont Bity.

Toutes ces tourmalines ont comme principal gisement la pegmatite. Le type lithique, à forme cristalline presque toujours nette, se rencontre au mont Bity dans une pegmatite tantôt à grands éléments, et renfermant alors de larges plaques d'un mica brun foncé, tantôt à éléments grenus moyens et sans mica. En plein centre du Bity, entre le Vohimarina qui est à l'Est du Bity et le Bity, la rubellite est dans une pegmatie riche en feldspath sodique, très dure et renfermant peu de mica.

A Antandrokomby, au sud de Bity, elle est enchâssée dans le quartz d'une pegmatite sous forme d'un agrégat de petits cristaux rouges et vert jaunâtres. Les grandes plages feldspathiques de la roche n'en renferment pas. Le quartz présente çà et là une individualité cristalline. Dans un autre échantillon, provenant de la même région, la rubellite associée à de la tourmaline noire se trouve tantôt dans le feldspath, elle est alors sans forme cristalline, tantôt dans le quartz en cristaux nets.

Dans un échantillon recueilli à l'ouest d'Ilaka, une rubellite sans forme est abondante dans le feldspath d'une pegmatite à deux éléments : quartz grenu, entouré de larges plages feldspathiques.

Sur les rives de la Manandona, au sud de Bity, on trouve une roche exclusivement composée de quartz et de tourmaline noire. Cette roche, très curieuse, semble être une modification extrême de granulites ou de pegmatites tourmalinifères, dans lesquelles le feldspath serait remplacé totalement par de la tourmaline et du quartz. La tourmaline prendrait également la place du mica.

Cette roche est une *tourmalinite ;* elle paraît abondante à Madagascar.

A Ambohimanarivo, sur la Manandona, a l'est de Bity, on rencontre une roche d'aspect granulitique, très riche en un mica blanc jaunâtre et en tourmaline noire. Le feldspath y est à peu près absent, le quartz forme des grains individualisés et isolés ; il n'est plus en larges plages sinueuses moulant les autres éléments. Cette roche est un *greisen tourmalinifère.*

Au sud du mont Tsilaizina et à l'ouest de Bity, entre la Manandona et le Bity, sur un petit mamelon, M. Villerme a extrait, à 3 ou 4 mètres de profondeur, une quantité énorme de tourmalines colorées. Ces tourmalines sont dans une pegmatite à feldspath légèrement décomposé, avec quartz hyalin et mica brun. Elles n'ont aucune forme cristalline ; on y distingue rarement une face prismatique avec stries verticales. Ce sont des tourmalines massives à cassure conchoïdale et tourmentée. Elles sont comme le quartz dans une pegmatite. Dans ce même gisement, on trouve de la rubellite, sans forme, de couleur saumonée.

Dans d'autres cas enfin (gisement de Mody, province de Fianarantsoa), la pegmatite est pauvre en quartz, riche en mica qui se présente sous forme de larges lamelles intercalées entre les clivages du feldspath ou les plans de séparation d'un microcline vert (amazonite). Ce mica a une couleur brun violacé à lilas pâle ; il est lithinifère. C'est de la *lépidolite*. La présence de la lithine peut être mise en évidence par la méthode de Turner ou de Chapman. Une rubellite rose pâle se rencontre dans le même gisement avec de la lépidolite en grandes lamelles intercalées entre les cristaux.

Tous ces échantillons font partie de la collection de minéralogie du Service des Mines ; ils proviennent du Bity ou de ses environs, sauf le dernier, que je considère comme une modification d'un massif granulitique et sur lequel je reviendrai. En tous cas, ces échantillons montrent que le gisement des tourmalines est une pegmatite à éléments variables dans laquelle l'action des minéralisateurs se traduit nettement par une abondance de minéraux fluorés et lithinifères.

L'échantillon le plus curieux que m'a communiqué M. Villerme est constitué par du *triphane* ou *spodumène*. C'est un pyroxène lithique appartenant au groupe des pyroxénides qui sont isomorphes du pyroxène proprement dit et monocliniques. Ces corps répondent à la formule générale.

$$m\,(RO,\ Si\,O^2) + p\,(R'^2O^3,\ 3\ Si\,O^2).$$

RO est toujours un alcali, Na^2O ou Li^2O.
R' = Fe ou Al ou Cr.
Dans le cas du triphane cette formule devient :

$$Li^2O,\ Si\,O^2 + Al^2O^3,\ 3\ Si\,O^2$$

ou en formule brute :

$$(Li\ Al\ Si^2O^6)$$

sous cette forme, on voit que ce corps est un silicate d'alumine et de lithine. En réalité, il y a un peu de *soude* qui remplace une partie de la *lithine*. Dans les échantillons qui m'ont été remis, on distingue la variété gris verdâtre à jaune verdâtre et la variété plus rare, très limpide, légèrement rosée ou améthyste pourprée. Quant à la variété vert émeraude appelée *hiddenite*, véritable pierre précieuse ressemblant à l'émeraude, mais montrant des couleurs plus variées à cause de son pléochroïsme, il se peut qu'on la trouve en profondeur dans ce gisement. Je rappellerai enfin que l'hiddenite renferme un peu de chrome qui lui donne peut-être sa belle couleur verte.

Ce minéral se présente en grandes masses clivables jaune verdâtres ou roses, offrant une structure lamellaire à éclat nacré parallèlement à l'orthopinacoïde h^1 (100) ; suivant cette face, il existe des plans de séparation qui permettent de débiter la masse en lames assez minces. Les deux clivages primastiques *m* (110) sont également faciles et font un angle de 86°. La

division du cristal suivant ces trois plans a lieu avec une facilité presque égale et en rend la taille très difficile.

La dureté est caractéristique 6,5 à 7, la densité est ordinaire 3,1 à 3,2.

Au microscope, l'allongement est positif, l'indice Ng fait avec l'axe vertical un angle de 23°30' dans une section à peu près parallèle à g^1 (010). Les clivages sont accusés et rectilignes, la réfringence moyenne et la biréfringence sont plus faibles que dans les pyroxènes incolores, malacolite ou salite. Ces derniers s'en distinguent surtout par leur extinction qui est plus élevée.

Le pléochroïsme est très faible, cependant dans les plaques épaisses on observe une légère teinte rosée.

Au chalumeau, cette substance blanchit, devient opaque, se brise, puis fond en un verre blanc et colore la flamme en rouge pourpre. La réaction de la lithine est encore plus nette si on fait une pâte du minéral finement pulvérisé avec un mélange de une partie du fluorine, une partie et demie de bisulfate de potasse et un peu d'eau. On prend deux parties du mélange pour une partie du silicate et on fond au fil de platine dans l'intérieur de la flamme bleue (Turner, réaction applicable aux silicates renfermant peu de lithine). Ou bien, on peut fondre la poudre sur le fil de platine, dans la flamme oxydante, avec deux fois son volume de chlorure de baryum (Chapman).

Ces propriétés optiques et chimiques ne laissent aucun doute sur la nature de ce minéral.

Il a été recueilli aux gorges de la Manandona, affluent de droite de la Mania, au sud-ouest de Bity, à 25 minutes (soit 600 à 800 mètres) nord-est du village Antandrokomby. Dans ce gisement, le triphane se présente dans un filon de pegmatite de 60 à 80 centimètres de large, qui est en relation avec quelques affleurement quartzeux. Cette pegmatite est remarquable par sa richesse en feldspaths sodique et potassique, sa pauvreté en quartz en mica. Les deux variétés de triphane, vert jaunâtre et rose, s'y rencontrent avec de longues aiguilles prismatiques de tourmaline noire et de rubellite, ces dernières sont enchâssées dans du triphane rose ; elles sont en milieu lithique.

Je ne crois pas qu'on ait encore signalé à Madagascar un gisement de triphane de cette importance. M. A. Damour en a trouvé des fragments rougeâtres transparents dans un lot de béryl rose, de quartz et de tourmaline provenant de Farafatra, sur la côte orientale de l'île, près de Tamatave (*B.S.M*, IX 154, 1886). M. le professeur A. Lacroix a signalé récemment ce minéral dans un échantillon que lui a obligeamment remis M. Suberbie, sans indication précise de gisement (1902). Enfin, on a trouvé à Alexander Co, Caroline-du-Nord, dans une roche gneissique, avec émeraude, monazite, rutile, allanite, quartz, mica, de petits cristaux transparents *d'hiddenite*, d'un vert émeraude qu'on a taillés pour la joaillerie. A Chesterfield

(Massachussets), on a extrait d'un granite de grands cristaux de triphane très altérés. — Au Brésil (province de Minas Geraes), on l'a rencontré sous forme de petits cristaux transparents d'un jaune pâle, enchâssés dans du granite.

M. Villerme, dont j'ai attiré l'attention d'une façon toute spéciale sur ce minéral rare, se propose de continuer méthodiquement ses recherches en profondeur, dans la région de la Manandona. Les échantillons qu'il a rapportés, quoique recueillis en surface, sont d'une remarquable fraîcheur. Ce gisement réserve, peut être, quelque surprise en profondeur. J'en donnerai prochainement une description plus détaillée que l'absence de matériaux d'étude m'oblige d'ailleurs à remettre.

Je dois également à l'obligeance de M. Eugène Jamet, prospecteur à Mananjary, quelques échantillons intéressants *d'amazonite* et de *rubellite* provenant de Mody, sur la rive droite du Matsiatra, en aval du confluent de la Tsinjavona avec le Matsiatra. Ils ont été extraits d'un massif de pegmatite recoupant un gneiss acide de couleur rosée (orthose, quartz abondant et quelques rares paillettes de biotite.

Au voisinage du contact, on rencontre un quartz jaune topaze, laiteux, qui peut être considéré comme le terme extrême, l'aboutissement du magma granitique par l'intermédiaire de granulites et de pegmatites, puis la structure de la pegmatite change, les éléments grandissent et, en même temps, on voit apparaître des lames vertes de microcline amazonite dont les fragments de clivage atteignent parfois plus d'un décimètre. Un feldspath blanc, à clivage serré et finement mâclé (de l'albite, sans doute), accompagne par place l'amazonite et la rubellite. Dans le corps du massif, ce feldspath blanc et plus particulièrement associé à de la tourmaline noire qui semble s'être glissée entre les clivages du feldspath ; ça et là, on aperçoit dans la masse du feldspath nacré de fines lamelles, de microcline d'un beau vert. L'amazonite est elle-même recoupée de lamelles d'un mica brun violacé, lithinifère, qui est de la lépidolite. Cette lépidolite s'accole également sur les surfaces de clivage et les plans de séparation de l'amazonite. Enfin, par endroits on rencontre des groupements d'albite, de rubellite et de lépidolite et de lépidolite lilas pâle.

La rubellite de ce gisement se présente en masses bacillaires d'un rose pâle à rouge vineux et friables. Il est possible qu'en suivant ce massif de pegmatite qui recoupe deux vallées, on trouve de beaux échantillons de ce minéral. L'intérêt de ce gisement réside dans l'association de ces deux minéraux lithiques, la rubellite et la lépidolite, association qui a été constatée déjà dans les gisements de Moravie, de Bohême, de Saxe, aux Etats-Unis, au Brésil et, en France, à Brassac, dans le Tarn.

La présence de la lépidolite dans ce milieu lithique est d'autant plus intéressante que ce mica lithinifère se rencontre

habituellement comme un accident de la granulite associé à la cassitérite, à la topaze, jamais à la rubellite. Ceci semblerait donc indiquer que l'on se trouve en un point spécial d'un massif granulitique où l'action des vapeurs minéralisées a été particulièrement vive et qui, sur la périphérie, passe progressivement à une zone à grands éléments, pour aboutir finalement, par une diminution graduelle du feldspath, à du quartz de pegmatite.

Décembre 1905.

ALBERT DABREN,

Ingénieur civil des mines.

NOTE

au sujet des « Jiny » (reliques royales) des rois du Fiherenana (province de Tuléar)

En janvier 1905, au moment où après les événements du Sud nous pouvions craindre une certaine effervescence chez les populations du Nord de la province, j'avais, dans une tournée dans le district d'Ambohibe, retiré aux chefs Masikoro les reliques de leurs anciens rois.

La possession de ces reliques donnant à son détenteur une grande autorité sur ses congénères, je trouvai prudent de les laisser en dépôt au bureau du commandant du district d'Ambohibe jusqu'à ce que la situation redevint normale.

Aujourd'hui ces reliques sont complètement oubliées des chefs Masikoro et il serait peu politique de les remettre entre leurs mains.

Je les adresse à Tananarive, par le *Persépolis*, en deux colis.

Il est assez difficile de donner une date exacte à ces reliques, qui se composent pour chacune *d'une dent, de quelques poils de barbe et d'un morceau de peau prise* sur l'épaule près du cou.

La relique portant le n° 1 est celle du roi Draniananarivo, qui commandait de l'Onilahy au Mangoky jusqu'à Isalo. Elle fut faite par Tompoanarivo qui lui succéda et auquel un familier conseilla de garder un souvenir du roi défunt. Le roi Draniananarivo vivait au temps où les premiers blancs ont fait leur apparition à St-Augustin.

Cette relique contient également des dents, poils et morceaux de peau de Tompoananarivo, fils de Draniananarivo et Andriamanhatakarivo, son petit fils.

La relique n° 2 est celle de la femme de Draniananarivo, dont le nom est inconnu.

La relique n° 3 est personnelle au roi Draniananarivo.

La relique n° 4 est celle du roi Dramandakarivo, fils de Andriamanhatakarivo qui serait mort vers 1810, laissant deux fils : Andriamanhalo qui régna au nord du Mangoky et Andriamanherarivo qui régna au sud du Mangoky.

Ces deux frères laissèrent de nombreux enfants qui se firent la guerre sur le Mangoky, dans l'Isalo, sur le Fiherenana et l'Onilahy.

Andriamanherarivo est le grand-père de Tompomanana, ancien roi Masikoro, décédé il y a quelques années, laissant un fils, Rebiby, âgé aujourd'hui d'environ 30 ans, actuellement gouverneur indigène à Tuléar.

La relique n° 5 provient du roi Andriamanhala, mort vers 1840, laissant 4 enfants.

La relique n° 6 contient des restes d'Andriamandilasoarivo qui régna d'Antalisy du Mangoky à Betsioky, lutta contre les Bara et mourut en 1872, et d'Andriamanhendrakarivo qui régna à Amponholoro, près de Manombo, puis mourut vers 1860.

La relique n° 7 est une petite calebasse contenant des fragments d'Andriamanga qui régna dans l'Ivohirano et mourut en 1901.

Les renseignements ci-dessus sont les seuls que j'ai pu recueillir, les Masikoro ne possèdent aucun manuscrit et les explications fournies par les vieillards n'ont aucune concordance entre elles.

Novembre 1906.

DEMORTIÈRE,

Administrateur de la province de Tulear.